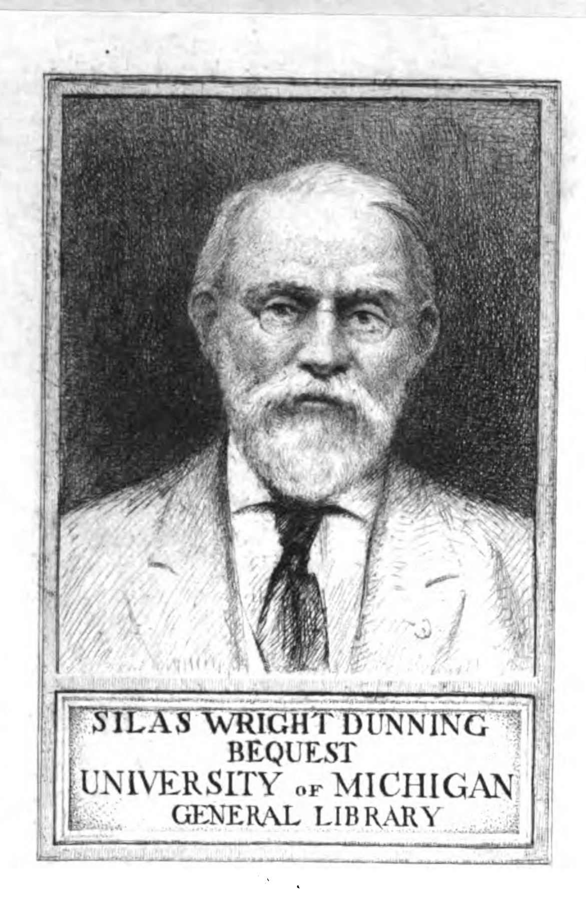
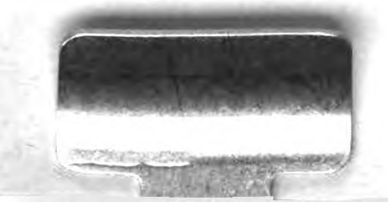


Annales de la Société d'émulation du département des Vosges

Société d'émulation du département des Vosges, Epinal


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DÉPARTEMENT DES VOSGES

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

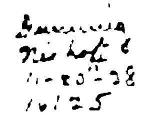
DU DÉPARTEMENT DES VOSGES

Tome XV. — 1er Cahier

ÉPINAL
CHEZ M. V. COLLOT, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ
RUE DE LA CASERNE

PARIS
CHEZ M. AUG. GOIN, LIBRAIRE, RUE DES ÉCOLES, 82

1875



EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

DE L'ANNÉE 1874

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 1874

Président **: M. Darcy, préfet des Vosges, président d'honneur.**

Secrétaire **: M. Lebrunt, secrétaire perpétuel.**

M. Resal donne lecture de sa *quatrième veillée chez Mathurin* : Le Partageux, poésie. — C'est une conversation entre Jean, le monarchiste, et Pierre, le républicain, tous deux fermiers et en retard dans le paiement de leur loyer.

Jean. — La République, passe encore sans les communards, les radicaux, les partageux.

Pierre. — D'abord c'étaient des frères égarés; et d'ailleurs la Commune n'est plus possible.... Après tout, les Parisiens n'ont-ils pas souffert? n'ont-ils pas été trahis?... Puis enfin

...... les crimes de Versailles
Doivent faire excuser certaines représailles.
Au lieu de recourir au canon,
N'est-ce pas un devoir de bien vite accorder
Tout ce qu'un peuple veut et daigne commander?



Jean. — Mais le peuple, qu'est-ce?

Pierre. — Le peuple.... c'est la foule qui crie.... qui le lundi remplit les cabarets,

Mais qui sait apporter tout autant d'énergie
Aux combats fraternels qu'aux scènes de l'orgie;

Le peuple, ce sont tous ces campagnards, tous ces bourgeois qui se mettent à la tête du mouvement pour nous régénérer, pour faire justice de toutes ces vieilleries absurdes de morale et de religion, pour nous rendre tous égaux, libres et riches.

Jean. — Et si quelque beau jour on te prenait ton bien?

Pierre. — Comment, tu ne sais pas qu'il ne me reste rien!

Mais le pauvre fermier va succéder au riche propriétaire; tout sera commun; ce sera juste puisque ce sera la loi; tous les pouvoirs relèveront du scrutin. Pour hâter ce beau jour, qu'on nous donne à chacun un fusil. Alors viendra le règne de la fraternité, de la solidarité. Avec la République, malgré les difficultés du commencement, ce n'est plus qu'une affaire de temps.

Jean. — La loi sera alors : Ote-toi de là que je m'y mette. Cela me semble pourtant malaisé.

Pierre. — C'est vrai; mais aussi nous ne brusquerons rien. Tout cela, mon cher, c'est affaire de scrutin. Par la discipline le vieux monde s'en va. Nous allons enfin devenir égaux, non pas de cette égalité dont on nous régale depuis un demi-siècle..... Pour moi, je veux bon logement, bonne table, bon vêtement, je veux de tout ..... Et même si j'ai meilleur appétit qu'un autre, j'ai droit naturellement à plus que lui.

Jean. — De sorte que si quelqu'un naissait très-libertin?....

Pierre. — Et la femme libre? Le mariage d'ailleurs n'a plus de raison d'être sans le divorce. — Allons, Jean, sois donc un peu philosophe; regarde autour de toi ce qui existe maintenant. Où est la vertu, malgré les promesses du paradis? Qui est content de sa position? Qui n'envie pas celle des plus heureux? Où est le vrai citoyen qui se

dévoue et se sacrifie? Partout l'égoïsme. Tout cela conduit par une pente fatale à la révolution. Mais il faut que cette révolution soit pacifique ; et pour cela nous avons le scrutin et la presse, à condition toutefois que le campagnard cesse d'être un crétin.

Jean. — Je comprends; mais tout cela n'est pas juste,
Car les biens d'un bourgeois, au fond, ne sont qu'à lui.

Pierre. — C'est vrai,
.... C'est la mode aujourd'hui.

Mais le succès rendra tout excusable. Il ne s'agit que d'arriver. Et pour cela, il ne faut que du savoir faire.

Jean. — A merveille.... Mais enfin c'est un vol,
..... Ce n'est pas ainsi que va le monde,
Car la Société nulle part n'est féconde
Que par l'économie et par l'activité
Qu'on n'obtiendra jamais sans la sécurité.
Penses-tu donc y voir prospérer la famille
Si la ruse ou la force en tout temps y gaspille
Les efforts de chacun, et que le Souverain
A ces abus jamais ne veuille mettre un frain?
Pour qui travaille-t-on si ce n'est pour soi-même,
Ou mieux, souvent encor, pour des enfants qu'on aime?
Et pour tout cela, Pierre, il faut l'ordre et la paix
Que ces convulsions ne donneront jamais.
Cela ne peut durer.

Pierre. —
... Oh ! qu'à cela ne tienne !

La chose principale est d'arriver au pouvoir; et, quand nous y serons, nous couperons court à toutes les menées des partis; nous ferons, par la force s'il le faut, tout rentrer dans le devoir; nous fonderons un gouvernement d'ordre que nous saurons faire respecter. Tant pis pour ceux qui veulent rester en arrière.

Il a réponse à tout, se dit Jean. Je suis au pied du mur. Je risque le paquet.

De ce récit, Mathurin tire une morale : Discuter forme

de Gouvernement, c'est discuter un détail; l'important est de réclamer deux droits aussi vieux que le monde :

Vivre en paix et garder du pain pour ses enfants.

M. le Président exprime à M. Resal les remercîments de la Société.

La parole est donnée à M. Rambaud pour la lecture de son rapport sur la cérémonie de Senones du 26 octobre 1873, à l'occasion de l'inauguration du monument de Dom Calmet. La Société d'Émulation avait non-seulement souscrit à cette œuvre, mais encore appelé sur elle l'attention des Sociétés savantes des autres départements. Aussi la Commission et M. Seillière ont fait le meilleur accueil à son représentant. M. Rambaud constate que « jamais fête d'inauguration n'a été plus intelligemment conçue, plus largement ordonnée, et mieux accomplie dans toutes les parties, et dans tous les détails de son programme. Des comptes-rendus complets et très-intéressants ont été publiés dans les journaux. » M. Rambaud ne les reproduit qu'à grands traits, et fait hommage à la Société, de la part de M. Seillière, d'un exemplaire de la photographie du monument, et de plusieurs exemplaires de la brochure contenant : 1° le rapport des travaux de la Commission; 2° la description du tombeau et la notice sur la chapelle historique de Senones; 3° le compte-rendu de la fête et le discours de Mgr Freppel. « La Société d'Émulation, dit M. Rambaud en terminant, doit se féliciter d'avoir concouru à cette œuvre de patriotisme destinée à perpétuer le souvenir d'un lorrain que ses écrits, nombreux et variés, placent au meilleur rang des érudits remarquables de son ordre. »

Au nom de M. Charton, le Secrétaire perpétuel donne lecture de deux petits mémoires, l'un : *Notice sur le docteur Bénit;* l'autre : *Un épisode de la guerre de 1870.* — Pierre Hyacinthe Bénit naquit à Sauville, arrondissement de Neufchâteau, le 11 mai 1792. Il montra dans toutes les phases de sa vie agitée une imagination ardente, un esprit curieux, un vif désir du bien qu'il associait à une

rare persévérance dans ses résolutions, même les plus hardies. Il fut reçu docteur en médecine le 20 juin 1812, fit la campagne de Russie en qualité de médecin militaire, s'occupa de médecine physiologique, se laissa entraîner à des spéculations industrielles qui compromirent sa fortune et celle de ses amis, s'exila à Pernambuco (Brésil), se remit au travail avec une nouvelle ardeur, et 32 ans après avoir soutenu sa première thèse, à Paris, il en soutint une seconde à Rio-de-Janeiro pour obtenir un titre indigène de docteur. Sa vie devient alors de plus en plus militante; il pratique avec succès l'opération importante et tout exceptionnelle de l'extirpation des tumeurs ovariques; et, après avoir remis à ses créanciers leur capital avec les intérêts, il retourne en Amérique, où il se crée une existence modeste par de nouvelles années de travail. M. Charton signale aussi le village de Sauville comme étant la patrie d'un autre médecin distingué, le docteur Burgué, l'habile opérateur de la cataracte. — Dans *l'Episode de la guerre de 1870*, M. Charton raconte comment le jeune prince de Salm, un des derniers descendants des princes souverains de Salm-Salm, fut tué par la balle d'un franc-tireur, à quelques lieues de la ville de Senones, ancienne capitale de leurs états.

Le scrutin est ouvert pour les élections des membres du bureau, portées à l'ordre du jour. M. Maud'heux, père, est proclamé Président pour 1874; M. l'abbé Laurent, Vice-président, M. Chapellier, Archiviste-trésorier.

Après la constitution du bureau, M. le Préfet, obligé de se retirer, invite M. le Vice-président à prendre place au fauteuil.

Sur les propositions de la Commission de comptabilité, les comptes de 1873 sont approuvés, et des remercîments sont votés au Trésorier.

Lecture est donnée des présentations de M. l'abbé Brénier, de M. Collot, de M. l'abbé Hyver, de M. Chabert, de M. le docteur Le Plé, de M. Gaudé. Ces présentations sont renvoyées à la Commission d'admission.

La Société désigne les membres qui doivent faire partie des diverses Commissions pour 1874.

M. Chapellier dépose au nom de M. Lepage et demande l'insertion dans les *Annales* d'un travail intitulé : *Arches-sur-Moselle, le château, la ville et le village.*

Correspondance :

Lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, relative à la prochaine réunion le 8 avril prochain, des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne. M. l'abbé Laurent, M. Conus, M. Thomas et M. Cherest se sont fait inscrire pour représenter notre Société à ces solennités.

Lettre de M. Baudrillart qui exprime à la Société toute sa reconnaissance pour les témoignages d'estime et de sympathie qu'elle lui a donnés, et qui, en quittant Épinal, demande à demeurer membre correspondant. Ce titre revient de droit à M. Baudrillart.

Lettre d'adieu de M. Pfaff, nommé professeur au Lycée de Montpellier. M. Pfaff devient aussi par le fait de son changement de résidence, membre correspondant.

Circulaire de la Société pour l'instruction élémentaire, qui demande nos propositions de récompenses.

Lettre de M. Rabache, relative aux observations météorologiques et à la scintillation des étoiles.

Lettre de M. Ravon, de Brantigny, qui envoie divers travaux : 1° Rapport du Comice de Mirecourt sur la machine à battre de M. Ravon; 2° réponse à M. Buffet sur la colonisation algérienne; 3° réponse à M. Baltet sur l'enseignement horticole; 4° à propos du phylloxera, nécessité de l'enseignement viticole (poésie); 5° n° du 25 janvier 1874 du Bélier, contenant un article de M. Ravon, et un rapport de la Gazette des campagnes sur la machine à trois fins de M. Ravon : batteuse, rape-racines et hache-paille.

Lettre de M. Gœtz, qui nous adresse deux communica-

tions qu'il désire soumettre à notre Commission d'agriculture. — Renvoi à cette Commission.

Lettre de M. Campaux, qui remercie la Société de la récompense qui lui est décernée, et qui exprime le regret de ne pouvoir venir la recevoir.

Lettres de M. Melchior, de M. Rouyer, de M. Apparu, de M. Druaux, de M. Chicanaux, de Mlle Mollot, de M. de Lagabbe et de M. l'abbé Mourot, à la même occasion.

Lettre de M. l'abbé Darras, qui remercie de son admission.

Lettre de M. le docteur Chevreuse. — Nouvelles observations : matière hannetonique. — Magnétisme. — Conferve.

Lettre de M. Adam, qui envoie pour le concours scientifique et littéraire deux grammaires: 1° Grammaire de la langue Mandchou; 2° Grammaire de la langue Tongouse.

SÉANCE DU 19 MARS 1874.

Président : **M. Maud'heux, père**

Secrétaire : **M. Lebrunt.**

Correspondance :

Lettre de la Société pour l'Instruction élémentaire. Demande de renseignements pour l'aider à dresser un catalogue de livres qu'on peut présenter avec confiance aux instituteurs et aux institutrices.

Lettre de M. le docteur Liégey. — Remerciments pour les Annales. — Envoi de deux brochures imprimées, et d'un petit travail manuscrit : un cas de daltonisme rencontré en chemin de fer. Remerciments.

Lettre de M. Constant Lapaix qui demande, pour un nouvel ouvrage qu'il prépare, communication des dessins, empreintes et calques des sceaux des villes, prévôtés,



châtellenies, bailliages et justices seigneuriales qui pourront lui être envoyés.

Lettre de M. Chautard qui envoie pour le concours différents ouvrages de numismatique.

M. Charton, au nom de la Commission d'admission, fait le rapport sur les candidats présentés à la dernière séance: M. l'abbé Brénier, M. E. Gley, M. Collot, M. le docteur Le Plé, M. Chabert, M. Gaudé, M. l'abbé Hyver. Le vote pour l'élection aura lieu à la prochaine séance.

M. de Chanteau fait un rapport, au nom de la Commission de publication, sur divers travaux présentés pour les Annales.

M. de Chanteau fait connaître les propositions de la Commission du concours littéraire, artistique et scientifique, relativement à la rédaction du programme des prix proposés pour 1874.

M. Demangeon fait le rapport de la Commission de comptabilité sur le projet de budget de 1874 préparé par M. le Président. Le budget est voté.

Lecture est donnée d'un rapport de M. Charton sur deux brochures de M. l'abbé Guillaume. — La première se rapporte à l'archéologie hospitalière; elle a pour titre: *Notice sur l'hospice du Saint-Esprit de la ville de Toul.* M. Charton en donne l'analyse et retrace sommairement l'histoire de cet hospice dont la fondation remonte à plus de six siècles. En publiant cette notice, dit M. Charton, l'auteur a voulu montrer par quels moyens la religion sait ménager à l'infortune le soulagement et le bien-être. Il s'élève avec une vive indignation contre les calomnies et les mensonges inventés par les révolutionnaires de 89 pour légitimer l'inique spoliation des biens du clergé qui, en définitive, ne provenaient, dit-il, que de la libéralité des princes et de la charité des particuliers, et il cite à l'appui de cette assertion la liste des 293 bienfaiteurs de l'hospice du Saint-Esprit. — La seconde brochure est intitulée : *Documents iné-*

dits sur les correspondances de Dom Calmet, abbé de Senones, et de Dom Fangé, son neveu et son successeur. Si la vaste érudition de Dom Calmet est révélée par son immense histoire de Lorraine et par ses autres ouvrages, elle l'est aussi par ses correspondances. On venait de tous les côtés voir le savant abbé; les lettres qu'on lui écrivait étaient encore plus nombreuses que les visites; ces lettres traitent des sujets les plus variés soumis à son jugement. Après un certain nombre de citations, M. Charton constate que l'on consultait l'infatigable savant bénédictin sur les questions d'écriture sainte, de théologie, d'histoire, de minéralogie, de géologie, de bibliographie, etc. De là cette foule de lettres dont on doit savoir gré à M. l'abbé Guillaume d'avoir analysé une très-grande partie pour mieux faire apprécier encore le mérite éminent de Dom Calmet et la confiance qu'il inspirait. Sa mémoire sera donc toujours chère au pays, et sera conservée par le monument que la reconnaissance publique vient de lui ériger à Senones, et qui a été inauguré l'an dernier avec toute la pompe inspirée par le cœur.

SÉANCE DU 16 AVRIL 1874.

Président : **M. Charton.**

Secrétaire : **M. Lebrunt.**

M. le docteur Leclerc envoie une pièce de vers inspirée par la statue de Jeanne d'Arc.

M. Chapellier annonce que M. Gaudé vient d'envoyer deux nouveaux travaux: 1° — Amblainville, ancien village détruit, territoire de Vaucouleurs; 2° — Notice sur Durand Laxard, oncle de Jeanne d'Arc, et sur la maison qu'il habitait à Burey-la-Côte.

M. Chapellier met sous les yeux de la Société une photographie, grande dimension, des ruines du château d'Arches.



On procède aux élections portées à l'ordre du jour. M. l'abbé Brénier, M. E. Gley et M. Collot sont proclamés membres titulaires; M. le docteur Le Plé, M. Chabert, M. Gaudé, M. l'abbé Hyver sont proclamés membres correspondants.

M. Plassiard, au nom de la Commission d'agriculture, propose qu'une demande soit immédiatement adressée, par l'intermédiaire de M. le Préfet, à M. le Ministre de l'agriculture, pour obtenir l'interdiction de la libre circulation des cépages de vignes. Cette interdiction serait motivée par le projet de quelques personnes qui ont la malheureuse idée de faire venir des ceps atteints de phylloxera pour essayer de combattre cet insecte, et d'obtenir les primes considérables promises à celui qui parviendra à le détruire.

M. Plassiard fait connaître la proposition de la même commission relativement à la rédaction des programmes des concours agricoles pour 1874.

La Commission d'agriculture a examiné aussi les propositions faites par M. Gœtz et les différents travaux adressés par M. Ravon.

M. Cherest, délégué par la Société aux dernières réunions solennelles de la Sorbonne, donne lecture du rapport suivant.

Messieurs,

La Société d'Emulation des Vosges a été appelée par M. le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, à prendre part à la réunion des Sociétés savantes des départements, et vous avez bien voulu me mettre au nombre des délégués devant vous représenter à cette solennité. Grande a été pour moi la satisfaction d'assister à la réunion générale du 11 avril, jour de la distribution des récompenses pour le concours de 1874.

La vaste salle du concours général — salle qui rappelle de doux souvenirs de jeunesse — s'ouvrait à 11 heures et bientôt était remplie de représentants venus de tous les

points de la France. A midi, M. le Ministre de l'Instruction publique prenait place au fauteuil de la présidence; autour de lui se groupaient les sommités littéraires et scientifiques, parmi lesquelles nous avons reconnu MM. Leverrier, Patin, Daubrée et Milne Edwards.

Dans un premier rapport, M. Chabouillet, membre de la Société des Antiquaires de France, a fait ressortir la valeur des travaux archéologiques de la Société des Antiquaires de l'Ouest (Poitiers), de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlons-sur-Saône et de la Commission archéologique de Narbonne; les 3,000 francs accordés à la section d'Archéologie ont été répartis entre ces trois sociétés.

Dans un rapport très-finement et très-spirituellement écrit, M. Blanchard, le savant professeur du Muséum, a passé successivement en revue les travaux scientifiques qui avaient spécialement attiré l'attention du jury; les sciences mathématiques, physiques, chimiques et naturelles, avec toutes leurs branches, divisions et subdivisions, ont eu chacune leur tour, et des médailles d'or et d'argent ont été décernées aux travailleurs les plus éminents des Sociétés de Marseille, Antibes, Perpignan, Cannes, Clermont, Lyon, Semur, Bordeaux, Avignon, le Hâvre, Rennes, Montauban et Caen.

Le rapport sur les travaux historiques a ensuite captivé l'auditoire. M. Hippeau a, dans un éloquent discours, fait ressortir la valeur des travaux de la Société des Antiquaires de Picardie. A la Société d'Amiens, ont été surtout dévolus les honneurs de la journée; mais, tout en arrivant en seconde et en troisième ligne, la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (Auxerre) et la Société d'Émulation de Montbéliard (Doubs) ont dû être fières de se trouver en si bonne compagnie. Le prix de 3,000 francs a été partagé entre ces trois Sociétés.

Il est à remarquer, Messieurs, que pour les travaux archéologiques et historiques, les récompenses ont été ac-



cordées aux Sociétés, tandis que pour les sciences, les prix ont été accordés aux auteurs mêmes des mémoires; il y a, dans ce dernier cas, récompense personnelle et non collective. Les palmes d'officier d'Académie et d'officier de l'Instruction publique, la décoration de chevalier de la Légion d'honneur ont été remises à un certain nombre des travailleurs les plus distingués.

Après les trois rapports officiels, religieusement écoutés et vivement applaudis, M. de Fourtou, Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, a pris la parole et a chaudement convié les Sociétés savantes à persévérer dans la voie du travail : « Travaillez, Messieurs, a-t-il dit, » travaillez avec confiance; que d'autres s'agitent dans cette » dévorante arène de la politique, où les succès coûtent » si cher et où se consument si vite les plus précieuses » existences..... Les constitutions passent, les peuples res- » tent; mais les institutions politiques peuvent tomber : » quand la nation qui leur survit est fière de ses traditions » et jalouse de sa gloire, ces catastrophes ne l'ébranlent pas » pour longtemps; après de courtes hésitations, elle reprend » bientôt possession d'elle-même et elle retrouve dans le tra- » vail, dans la concorde et dans la paix, les instruments » nécessaires à sa régénération. »

Inutile de vous dire, Messieurs, si ces paroles vraiment patriotiques ont été couvertes de sympathiques applaudissements et si ces applaudissements ont redoublé quand, après avoir invité les délégués à se rendre le soir à la réunion officielle du ministère, rue de Grenelle, M. le Ministre ajoutait en terminant : « Vous redirez, Messieurs, » dans vos provinces les sympathies dont vous avez été » environnés dans ces jours de fêtes sérieuses; vous rappor- » terez aux Sociétés que chacun de vous a représentées, » avec de bonnes nouvelles de cette solennité, un heureux » présage de l'avenir. »

Quinze jours auparavant, lors de la distribution des prix de l'Association polytechnique, M. le Ministre plaidait

déjà chaleureusement la cause du travail et démontrait que le développement régulier des affaires publiques, l'accroissement des forces industrielles dépend de la libre et puissante expansion du travail national. « Qui que nous soyons, » disait-il, quelles que soient nos affections, nos espé-
» rances ou nos regrets, apportons à l'œuvre de la régé-
» nération par le travail notre infatigable concours. Tra-
» vaillons, en nous rappelant qu'au-dessus des partis qui
» passent, au-dessus des rivalités qui s'effacent, au-dessus
» des antagonismes qui s'éteignent, il y à quelque chose d'im-
» muable et de sacré: c'est la **PATRIE** ! »

Que ces paroles ne soient point oubliées par nous, Messieurs ; elles sont en parfaite harmonie avec les sentiments des Vosgiens qui, certes, sont éminement travailleurs. La Société d'Émulation des Vosges compte dans son sein bon nombre d'hommes sérieux, actifs et bien doués; que chacun de nous, membres résidents, membres associés et membres correspondants, que chacun se mette plus activement à l'œuvre, que notre compagnie produise des travaux historiques, archéologiques et scientifiques, et qu'elle soit à son tour appelée à partager la gloire des lauréats de la Sorbonne.

Travaillons, Messieurs, travaillons utilement et pratiquement, puisque c'est une manière de venir en aide à notre patrie, patrie que nous devons aimer et servir avec d'autant plus de désintéressement et d'amour qu'elle a subi plus d'épreuves et traversé plus de malheurs.

Tous les membres présents écoutent cette lecture avec le plus vif intérêt, et votent à M. Cherest des remercîments et des félicitations.

A la suite de cette lecture, M. Rambaud fait remarquer que le moment serait venu de stimuler l'exactitude des membres titulaires aux séances des commissions dont ils sont membres, pour lesquelles ils sont convoqués et auxquelles ils apporteraient un utile concours.

Il fait observer aussi que, depuis plusieurs années, la





Société s'est enrichie de l'appoint de beaucoup de membres libres, mais qu'il est regrettable que ces derniers n'entretiennent pas avec la Société des relations plus fréquentes, chacun dans la spécialité de ses études et de son aptitude; que nous sommes à une époque où le travail devient de plus en plus nécessaire, et où les efforts de tous doivent se combiner pour la pratique des choses non moins que pour les théories.

M. Rambaud propose à la Société de voter l'impression du rapport de M. Cherest et de l'adresser en circulaire à tous ses membres pour les prier de multiplier leurs rapports avec elle, et de lui envoyer le fruit de leurs travaux sérieux.

Cette motion reçoit une adhésion unanime.

M. Chapellier annonce la mort de M. Humbert, de Mirecourt, membre de la Société d'Émulation.

M. Charton lit ensuite les deux rapports qu'il a été chargé de faire sur les brochures de M. Chabert et sur l'annuaire des Vosges. — Notre nouveau collègue, M. Chabert, a écrit, dit M. Charton, différents ouvrages qui lui assurent une place honorable parmi les historiens lorrains. Il vient de nous faire hommage de quatre brochures qui se rattachent toutes à l'histoire de la cité de Metz que l'Allemagne vient d'arracher à la France. Ces brochures, qui portent chacune le titre de journal, entretiennent le lecteur des faits remarquables qui se sont accomplis à Metz du 1er janvier 1865 au 19 juillet 1870, et qui ont trait à l'histoire, à la littérature, aux sciences, à l'industrie, à la statistique, etc. Elles lui parlent de l'occupation de Metz par l'armée allemande, du 29 octobre 1870 au 14 mars 1871; elles lui font part de ce qui s'est passé dans cette ville depuis son annexion à l'Allemagne, et tous ces détails, marqués au coin de la vérité, ne sont pas moins intéressants qu'instructifs. Mais il est une de ces brochures qui appelle plus particulièrement l'attention. C'est le journal du blocus de Metz, rédigé jour par jour par M. Chabert

pendant la seconde moitié de la trop funeste année 1870. Si l'on veut savoir comment la ville forte de *Metz la Pucelle* est tombée avec toute une armée au pouvoir de l'ennemi, il faut lire toutes les pages de ce journal, dont M. Charton donne l'analyse, et qui n'omet aucun des événements dont cette ville a été à la fois le théatre et la victime. — Relativement à l'annuaire de M. Léon Louis, M. Charton rappelle sommairement tous les documents que contient ce livre, et qui y sont classés avec ordre et méthode.

SÉANCE DU 21 MAI 1874

Président : **M. Maud'heux, père.**

Secrétaire : **M. Gebhart, secrétaire adjoint.**

Correspondance :

Lettre de M. le docteur Le Plé remerciant la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres correspondants.

Lettre de M. le directeur de l'École industrielle des Vosges priant la Société de lui accorder une collection des Annales pour la bibliothèque de cet établissement. La Société accueille cette demande.

Circulaire relative à l'organisation d'un observatoire météorologique sur le Pic du midi.

M. Defranoux, rappelant les ravages exercés sur les vignes par les dernières gelées, propose qu'il soit donné des encouragements aux propriétaires qui auront adopté le système de M. le docteur J. Guyot: plantation en ligne et sarment de précaution,

Lecture est donnée de la présentation de M. E. Nicolas, licencié en droit, ancien avoué à Mirecourt, ancien élève de l'école d'administration.

M. le Président annonce la mort de M. le comte Siméon



et de M. le docteur Carrière. La Société décide que l'expression de ses regrets sera consignée au procès-verbal.

M. Gley fait un rapport sur l'ouvrage de M. l'abbé Hyver, correspondant de la Société. Ce livre, fruit de longues recherches, est intitulé : *Maldonat, ou les commencements de l'Université de Pont-à-Mousson.*

Avant d'en aborder l'examen, M. Gley indique en traits rapides les causes qui ont amené la création des anciennes universités, « qui dispensaient aux peuples la vérité et la science, comme les parlements la justice. »

« Au XVI[e] siècle, dit M. Gley, la Lorraine était parmi les nations catholiques de l'Europe, une des plus civilisées. Si elle a donné la maison des Guise à la France et à la cause romaine, elle a pris une large part au mouvement littéraire de cette époque par la création de l'Université de Pont-à-Mousson. Ce fut en 1572, l'année de la Saint-Barthélemy, que le duc Charles III et le fameux cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, demandèrent à Grégoire XIII la bulle de fondation de cette université, destinée surtout à combattre le protestantisme naissant. A l'Université fut adjoint un collége de Jésuites. »

En 1578, le célèbre jésuite espagnol qui enseignait la philosophie et la théologie au collége de Clermont, à Paris, vint à Pont-à-Mousson pour déterminer le règlement de l'université. Par sa présence, par ses travaux, par son zèle infatigable il imprima une grande activité aux études.

Aux facultés de théologie et de philosophie ou des arts, Charles III voulut ajouter une faculté de droit. « Ce n'est pas sans quelque embarras, dit M. Gley, que l'auteur montre les efforts tentés par Maldonat pour empêcher le duc régnant de fonder en Lorraine l'enseignement de la jurisprudence. »

Le travail de M. l'abbé Hyver est terminé par un épilogue dans lequel il exalte l'ouvrage de Maldonat : *Commentaires sur les évangiles.*

Tel est le bref résumé du rapport de M. Gley qui, du reste, ne borne pas à une sèche analyse une étude exacte qu'il a

su rendre attachante par des renseignements curieux et par des détails historiques d'un réel intérêt. Il complète, pour ainsi dire, le travail de M. l'abbé Hyver en consacrant plusieurs pages à l'histoire des hautes études dans la Lorraine, aux facultés de droit et de médecine qui se développèrent plus lentement que les autres. L'Université de Pont-à-Mousson était à son plus haut point de prospérité, lorsqu'eut lieu l'occupation de la Lorraine par les Français qui, au lieu de supprimer cette belle institution des ducs, en respectèrent les statuts et créèrent une chaire de droit français en 1694.

L'université s'agrandit encore sous les ducs Léopold et Stanislas. Ce dernier institua à Nancy la société savante qui porte son nom, et ajouta à cette fondation l'établissement d'une bibliothèque et un collége de médecine. Il ne manquait donc rien à la capitale de la Lorraine qui avait hérité du parlement de Saint-Mihiel en 1667, pour mériter l'honneur de recevoir l'Université. Mais ce fut seulement en 1768 qu'eut lieu le transfèrement. Elle y fleurit jusqu'en 1792, où le décret du 18 août supprima les universités, les facultés et corporations. Aujourd'hui Nancy possède les quatre facultés des lettres, des sciences, de droit et de médecine, qui sont pour lui un véritable titre de gloire.

Telle est l'esquisse rapide du rapport de M. Gley sur l'ouvrage de M. l'abbé Hyver et sur l'histoire des hautes études dans la Lorraine.

M. Maud'heux père donne lecture de la troisième partie de son travail sur la topographie des Vosges. La Société exprime le désir de voir bientôt publier cet important ouvrage.

SÉANCE DU 18 JUIN 1874

Président : **M. Maud'heux père.**

Secrétaire : **M. Lebrunt.**

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Bronswick

de Mirecourt, qui propose de créer dans les arrondissements des comités chargés de correspondre avec la Société d'Émulation. Cette mesure ne paraît pas réalisable à la Société.

Plusieurs demandes de primes sont déposées sur le bureau et renvoyées aux diverses commissions qu'elles concernent.

M. Gley fait le rapport de la Commission d'admission sur la candidature de M. Nicolas.

M. Rambaud fait le rapport de la Commission de publication sur les différents ouvrages à insérer dans les *Annales*.

M. Rambaud donne lecture d'une pièce de vers de M. Leclerc sur *la statue de Jeanne d'Arc* récemment érigée à Paris, et demande que la Société vote des remercîments à l'auteur.

M. Plassiard donne lecture de son rapport sur les engrais minéraux de Forgoutte.

M. Defranoux demande qu'une Commission soit nommée pour aller examiner les ceps de vigne qu'il cultive dans son jardin, et constater le degré d'utilité des méthodes qu'il emploie.

M. Maud'heux père donne lecture d'un nouvel extrait de son travail sur l'ancienne topographie des Vosges, qui doit être inséré dans les *Annales* de l'année courante. La Société prête la plus sérieuse attention à cette lecture, et vote des remercîments à son honorable président.

SÉANCE DU 16 JUILLET 1874

***Président* : M. Gley, doyen d'âge.**

***Secrétaire* : M. Gebhart.**

Correspondance :

Circulaire de la Société des agriculteurs de France relative aux concours de 1875.

Lettre de la Société des sciences de Cannes, qui demande un échange mutuel de publications.

Lettre du comice agricole de Remiremont, qui invite la

Société à se faire représenter à la fête annuelle de ce comice.

Lettre de M. le Maire de Granges, qui invite le Président de la Société d'Emulation à vouloir bien représenter cette Société à l'inauguration du chemin de fer de Laveline à Granges.

Lettre de M. le Directeur de l'école industrielle d'Epinal qui exprime le désir que la Société veuille bien donner quelques exemplaires de ses *Annales* pour être joints à certains prix décernés aux élèves de cet établissement.

Le scrutin est ouvert pour l'élection de M. Nicolas. Après le dépouillement, M. Nicolas est proclamé membre titulaire.

M. Cherest a la parole pour communiquer le résultat des recherches qu'il a faites sur le daltonisme, à l'occasion d'un cas de cette affection oculaire observé par M. le docteur Liégey. Le daltonisme ou la dyschromatopsie est une infirmité qui ne permet pas de distinguer les couleurs. En général les malades ne voient pas du tout le rouge peu lumineux, le rouge intense leur paraît vert sale, le jaune leur semble vert, et le violet bleu. Ce dernier cas est celui qui s'est montré au docteur Liégey qui l'a étudié sur une personne voyageant avec lui en chemin de fer. Bon nombre d'individus seraient, dit-on, atteints de daltonisme; mais ce qui doit nous rassurer, c'est qu'il se rencontre très-rarement chez les sujets de la race latine à laquelle nous appartenons, tandis qu'il est surtout fréquent chez les sujets de la race germanique. Le daltonisme est héréditaire, mais il est parfois accidentel, et alors il est causé par l'abus des liqueurs fortes. C'est sur lui-même que Dalton a, pour la première fois, constaté ce singulier phénomène qui a pris son nom, et dont on pourrait trouver l'explication dans la théorie des couleurs par Thomas Iung. Mais quelle qu'en soit la cause, c'est un phénomène qui doit être pris en très-grande considération dans beaucoup de circonstances et notamment dans l'exploitation des chemins de fer où il importe tant à la vie des voyageurs

qu'on ne se trompe pas sur les couleurs des signaux employés pour la marche régulière des trains. « Remercions, dit M. Cherest à la fin de son intéressante notice, remercions M. le docteur Liégey d'avoir appelé notre attention sur ce point de la science et de nous avoir donné l'occasion de faire quelques recherches sur cette affection bizarre. »

M. Resal donne lecture de deux pièces de vers, l'une : Les Veillées chez Mathurin, 5e récit, *Le candidat socialiste,* et l'autre : *Le Charlatan.* Le candidat socialiste est nécessairement un disciple de Gracchus. Il parcourt les campagnes pour faire de la propagande et recruter des voix; arrivé dans un village, il s'adresse aux paysans, leur dépeint leur triste position, les excite contre les riches, leur prédit l'abolition de la pauvreté et leur fait entendre que, par le partage et l'égalité des biens, ils seront tous libres et heureux sans qu'ils soient obligés de travailler, de se fatiguer et d'obéir comme de véritables nègres. Il parvient ainsi à ébranler leurs anciennes convictions et à les attacher peu à peu à sa cause. Mais il y a là un certain père Mathurin qui se charge de combattre son langage corrupteur et d'en venir à bout. C'est un sage, un philosophe, un vieux soldat éclairé par la raison et par l'expérience. Il fait entrevoir aux paysans le piége qui leur est tendu ; il leur dit que le bonheur consiste dans la bonne conduite, l'ordre, le travail, le respect de tout ce qui est respectable et non dans l'envie, la cupidité, le pillage, la destruction; que le candidat qui leur parle est un audacieux trompeur, un ambitieux démagogue qui abuse de leur crédulité; et que le chemin qu'il leur indique, loin de les conduire à la terre promise, les mènerait tout droit à leur ruine et à la ruine de la Société. Son argumentation annihile complétement la fausse logique du tribun de la démagogie ; les villageois se retournent irrités contre lui et veulent lui faire un mauvais parti : mais le père Mathurin les calme et les retient. .

Toutefois, il ne put faire que tout à coup
Ils ne se missent tous à lui crier au loup!!

Cette pièce contient des vers corrects, coulants, en général bien tournés; il y a de l'esprit, de la verve, de belles et bonnes idées, et surtout une saine morale. — Le *Charlatan*, sujet d'une poésie fort enjouée, possède un élixir qui est propre à bien des usages et qui par cela même mérite d'être chanté. Cet élixir, qui convient à tout le monde, fait obstacle à tous les accidents, même à ceux qui ne sont pas encore arrivés; il guérit les maux de l'esprit, rend les mariages fertiles, corrige les ivrognes, prévient les procès, procure la fortune, fait l'homme d'état et mène à la sagesse, ce qui vaut mieux. Merveilleux élixir! que n'existe-t-il réellement! Bien des gens se hâteraient d'en faire l'emplette.

M. Gley lit son rapport sur la conférence faite par M. Grad en 1873 à la Société industrielle de Mulhouse, au sujet des moteurs à eau et des moteurs à vapeur qui laissent bien loin derrière eux les douze meunières d'Ulysse et les femmes arabes de nos jours. M. le rapporteur nous donne une rapide esquisse des faits exposés par notre savant correspondant. Le premier moteur à vapeur construit en Alsace date de 1812. Aujourd'hui cette province en possède 3,850 d'une force nominale de 32,000 chevaux, et ne dépensant en moyenne que 2 kilog. 1/2 de charbon par heure et par cheval. Les moteurs hydrauliques auxquels la vapeur vient souvent en aide sont naturellement plus économiques, et cette économie s'élève quelquefois à plus de 300 francs par force de cheval. Il y a encore beaucoup de progrès à réaliser dans l'installation des chaudières à vapeur sous le rapport de la consommation du combustible. Les chaudières à foyer intérieur constituent déjà un important perfectionnement; mais ce n'est pas tout. M. le rapporteur parlant des houilles indique l'origine de celles qui sont employées en Alsace, et rappelle les essais faits sur leur rendement. Il cite aussi les recherches expérimentales dont les machines à vapeur ont été l'objet. La dernière partie de la conférence de M. Grad est consacrée au rendement des moteurs hy-

drauliques qui aussi peut être amélioré, au moyen surtout de l'établissement de grands réservoirs retenant les eaux des pluies et des neiges. Cette étude a fourni à M. Grad l'occasion de décrire de la manière la plus pittoresque les lacs Blanc et Noir si remarquables de la vallée d'Orbey. M. Gley appelle curieusement l'attention sur l'antagonisme qui s'est élevé entre les manufacturiers et les particuliers à l'occasion des cours d'eau que les uns et les autres se disputent, invoquant, ceux-ci le code civil et ceux-là les règlements des intendants d'Alsace. Il dit avec raison que cet antagonisme est regrettable sous tous les rapports. Quand cessera-t-il? Nul ne le sait. Du reste on doit reconnaître que l'alimentation des moteurs hydrauliques n'est point perdue de vue par les ingénieurs, qu'on travaille à Bellegarde à emmagasiner l'immense force connue sous le nom de perte du Rhône, et qu'on cherche en Alsace comme dans les Vosges à utiliser les moindres cours d'eau. Mais il reste encore beaucoup à faire. Aussi M. Grad s'écrie-t-il en finissant son intéressant et curieux travail : « Que de biens restent inexploités, que de forces perdues! »

Il est donné lecture du rapport de M. Charton sur la biographie du P. Jeandel, par M. l'abbé Guillaume. Originaire de Guebwiller (Meurthe), le P. Jeandel, après avoir fait de brillantes études dans le diocèse de Nancy, où il a reçu l'onction sacerdotale, enseigne l'Écriture sainte au Grand séminaire, devient supérieur de l'École ecclésiastique de Pont-à-Mousson; et reçoit le titre de chanoine d'honneur de la Cathédrale de Nancy. Parti pour Rome afin d'y étudier sa vocation, il se lie d'amitié avec le P. Lacordaire dont il prend les conseils, prêche dans les églises et au sein des communautés religieuses, et donne la plus haute idée de son talent oratoire. Ayant à choisir entre l'ordre des Jésuites et l'ordre des Dominicains, il se prononce pour ce dernier, et le voilà frère prêcheur comme Lacordaire. Son noviciat fait au couvent de la Guercia, il y est nommé infirmier; il passe au convent de Bosco, il y est promu

au grade de sous-maître des novices. Il rentre alors en France et donne des missions dans plusieurs villes où il prêche avec un étonnant succès. En 1845 le P. Jeandel prend la direction du couvent des Dominicains de Nancy; en 1849 il devient prieur du couvent de Flavigny (Côte-d'Or). L'année suivante le pape le charge de réformer l'ordre de saint Dominique et le nomme vicaire général de cet ordre; ratifiant cette nomination le chapitre l'élève d'une voix unanime à la dignité de maître général. Le P. Jeandel se livre avec une ardeur et un dévouement incomparables à l'entier accomplissement des devoirs de sa charge, et l'on peut dire que c'est à la persévérance de ses efforts que les Dominicains doivent la conservation de leur ordre. Mais ses travaux altèrent gravement sa santé, et il succombe à la peine le 11 décembre 1872 à l'âge de 63 ans. « Le talent oratoire, dit en terminant M. Charton, les œuvres apostoliques et les vertus chrétiennes du P. Jeandel lui ont acquis une juste et durable renommée, et notre pays doit être fier de le compter au nombre de ses plus glorieux enfants. » N'oublions pas de dire que le P. Jeandel était un modèle de piété filiale, et que dans tous les temps il n'a cessé de donner des preuves d'attachement et de dévouement à sa famille.

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 1874.

Président : **M. Charton, doyen d'âge.**

Secrétaire : **M. Lebrunt.**

En prenant place au fauteuil, M. Charton se fait l'interprète des regrets unanimes à l'occasion de la mort de M. Maud'heux père.

La parole est donnée à M. Resal pour la lecture d'une pièce de vers intitulée : Maud'heux, épître à la Société d'Émulation. La Société écoute cette lecture avec une religieuse attention et exprime à M. Resal sa reconnaissance.

Correspondance :

Lettre de M. Maud'heux fils, qui exprime le vif regret de ne pouvoir, pour cause de travaux urgents et d'une absence, accomplir ce qu'il appelle un devoir filial en assistant à notre séance, où M. Resal doit donner lecture d'une épître à la mémoire de M. Maud'heux père.

Lettre de M. le Préfet annonçant que par décision en date du 12 août, M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce vient d'accorder un secours de 800 fr. à la Société d'Émulation, à titre de primes aux améliorations agricoles. La Société apprend avec regret la réduction de cette subvention qui, pour toutes les années précédentes, s'élevait à mille francs. Le Secrétaire perpétuel informe la Société du motif de cette réduction en donnant lecture de l'extrait du procès-verbal de la séance du 15 avril 1874 (séance du soir) du Conseil général des Vosges, séance dans laquelle la subvention ministérielle de 7,100 fr. a été répartie entre les diverses associations du département. La Société décide qu'une réclamation sera adressée par l'intermédiaire de M. le Préfet, et charge M. Plassiard de la rédiger.

Lettre du Président du Comice d'Épinal qui invite la Société à se faire représenter à la fête de ce comice, à Châtel.

Lettre de M. Brice, instituteur à Igney, qui adresse une demande avec prière de la transmettre à la Société des agriculteurs de France. M. Brice désire concourir pour le prix offert par cette Société : aux instituteurs primaires communaux des Vosges qui, par leur enseignement et la tenue de leur jardin, auront fait les plus louables efforts pour développer chez leurs élèves le goût de l'agriculture, et auront obtenu les meilleurs résultats.

Lettre de faire part de la mort de M. de Billy, inspecteur général des mines, membre correspondant de notre Société. La Société décide que l'expression de ses regrets sera consignée au procès-verbal.

Lettre de M. Gœtz qui adresse des exemplaires de ses communications à l'Assemblée nationale et des brochures au sujet de sa nouvelle méthode de culture.

Circulaire de la Société pour la publication des textes relatifs à l'histoire et à la géographie de l'Orient latin. Règlement. Demande d'affiliation.

M. Gley offre, de la part de M. Ch. Grad, différentes brochures, entre autre : Récents travaux sur l'histoire naturelle de l'Alsace et des Vosges. Cette brochure contient une analyse du livre de M. l'abbé Boulay, que nous avons récompensé en 1872 : Flore cryptogamique de l'Est.

Circulaire du président du Club alpin français.

Le Secrétaire perpétuel dépose une proposition pour demander d'abord que la Société ait désormais deux vice-présidents, ensuite que le président ne puisse pas être réélu immédiatement en sortant de charge. Cette proposition est renvoyée à une Commission spéciale.

L'ordre du jour portait l'élection d'un président; mais la Société décide, conformément d'ailleurs à son règlement, que la nomination du président aura lieu à la première séance qui suivra la séance publique, et que, jusqu'à cette époque, M. le Vice-président sera chargé de l'administration de la Société.

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 1874.

Président : **M. Charton.**

Secrétaire : **M. Lebrunt.**

Après le rapport de la Commission d'admission il est procédé au vote pour l'élection des candidats présentés. M. Journet, déjà membre correspondant, et M. Gaudel sont proclamés membres titulaires; M. le prince Gontran de Bauffremont-Courtenay et M. Florentin sont proclamés membres correspondants.



Lecture est donnée de la présentation de M. Julhiet.

Correspondance :

Lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique qui accorde à notre Société une allocation de 300 fr. La Société accueille cette nouvelle avec gratitude.

Lettre de faire part de la mort de M. de Villepoix, pharmacien à Abbeville, membre correspondant de notre Société. La Société décide que l'expression de ses regrets sera consignée au procès-verbal.

Lettre de M. Thiriat qui fait hommage d'un exemplaire de la nouvelle édition de son livre : Journal d'un solitaire; qui nous donne quelques détails sur deux concurrents à nos récompenses agricoles, et qui s'associe aux regrets de la Société à l'occasion de la mort de M. Maud'heux.

M. Rambaud fait connaître les propositions de la Commission des concours littéraire, artistique et scientifique. Ces propositions sont successivement discutées, mises aux voix et arrêtées.

Le Secrétaire perpétuel fait remarquer qu'aucun des rapports de la séance publique n'est encore terminé, et qu'il lui semble alors impossible de maintenir cette séance au 3e jeudi de novembre. Il rappelle que les rapports doivent être préalablement lus et adoptés en séance ordinaire.

M. Rambaud, au nom de la Commission littéraire, dépose sur le bureau un certain nombre de catalogues recommandés par M. Cherest, et un catalogue spécial dressé par M. Thomas, de livres bons à être présentés avec confiance aux instituteurs et aux institutrices, soit comme livres de travail, soit comme livres de lecture, à l'usage des enfants, des adolescents et des maîtres eux-mêmes. Ces renseignements seront communiqués à la Société pour l'instruction élémentaire, qui les a sollicités par une circulaire.

M. Rambaud fait le rapport de la Commission spéciale nommée pour examiner la proposition de modification à l'article 9 du règlement. Après le rapport une longue discussion s'engage, à la suite de laquelle la Société décide :

1° que le président sortant ne sera pas rééligible immédiatement ; 2° que la durée des pouvoirs du président sera de trois années.

M. Charton dépose sur le bureau un rapport sur le nouveau roman de M. le docteur Putegnat : Les aventures d'un médecin. L'auteur, dit M. Charton après avoir donné une très-rapide analyse du livre, se révèle dans cet ouvrage comme un médecin dévoué, érudit, philosophe, moraliste, libre penseur, républicain, indépendant. Il aime par dessus tout la raison, la science, la justice, la liberté, le travail, la vérité. Il déteste les vices et les basses passions qui dégradent l'homme, corrompent la Société, et font injure à la civilisation. Il les poursuit partout, il n'en ménage aucun, et manie d'une rude façon, sans trêve ni merci, le fouet sanglant de la satire. Seulement sa critique n'aurait rien perdu de sa force à être plus modérée, et certaines questions délicates et brûlantes, des questions religieuses entre autres, auraient demandé à être traitées avec plus de prudence, de réserve et de discrétion.

M. Charton dépose aussi sur le bureau un autre rapport sur le poème de M. Thomas : La Lorraine est le nom d'une province glorieuse entre toutes, qui a produit de grands hommes et fait de grandes choses, et qui mérite bien les honneurs de la Lyre. Il n'est donc pas étonnant que les poètes veuillent la célébrer dans leurs chants. M. Thomas l'a fait avec autant de talent que de succès. Dans son poème il fait revivre les éclatantes illustrations dont le nom a tant de fois retenti dans le monde, et dont M. Charton rappelle quelques-unes dans une rapide analyse. Le poème de la Lorraine est suivi d'une autre pièce de vers que M. Thomas a intitulée : L'anniversaire de la réunion de la Lorraine à la France, 1766-1866. C'est également une œuvre patriotique, une charmante et harmonieuse poésie où l'auteur glorifie de nouveau notre belle contrée, cette terre d'héroïsme que la France a été fort heureuse de joindre à son empire. L'amour de la patrie, dit M. Charton en



terminant, est un noble et fécond inspirateur. Les poésies de M. Thomas sont une nouvelle affirmation de cette vérité. La Société doit le remercier de l'hommage qu'il lui en a fait et assigner à ses vers une place distinguée dans ses archives.

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 1874.

Président : **M. Charton.**

Secrétaire : **M. Lebrunt.**

M. le Président donne lecture des présentations de M. Boudard et de M. Haillant.

La parole est donnée à M. Thomas pour la lecture du discours qu'il doit prononcer à la prochaine séance publique. M. Thomas a choisi pour sujet Gilbert et les poètes malheureux, et la Société, après l'avoir écouté avec la plus grande attention, approuve son discours pour la séance solennelle.

M. Houberdon, au nom de la Commission d'agriculture, énumère, après un court préambule, les titres des lauréats des divers concours agricoles aux récompenses qui leur sont décernées. La Société vote les récompenses proposées.

Sur la proposition de la même Commission, la Société décide aussi que chacun de ses lauréats agricoles recevra un abonnement d'un an au journal d'agriculture : maître Jacques, et un exemplaire du livre de comptabilité de M. About.

La parole est donnée à M. de Chanteau pour la lecture de son rapport, au nom de la Commission du concours littéraire, scientifique, artistique et industriel sur les récompenses décernées cette année.

L'ensemble des listes de récompenses est mis aux voix et adopté.

La Société fixe au jeudi, 10 décembre, le jour de sa séance publique et solennelle.



La Commission d'admission, à la suite de deux rapports de M. Gley et de M. Lebrunt sur le livre : Introduction à l'étude de la Géographie, déclare suffisants les titres de M. Julhiet, capitaine de vaisseau.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 1874.

Président . M. Charton.

Secrétaire : M. Lebrunt.

M. Thomas donne lecture de la seconde partie de son discours, où il est question des changements survenus dans le personnel de notre Société. Ce compte-rendu est adopté.

M. Rambaud fait un rapport au nom de la Commission des concours littéraire, artistique, scientifique et industriel sur les ouvrages envoyés par M. Chautard et par M. Adam.

Au nom de la même Commission, M. Rambaud demande que la Société d'Émulation ne reste pas en dehors du Congrès international des américanistes dont la première session se tiendra à Nancy du 19 au 22 juillet 1875. La Société décide qu'elle s'inscrira comme membre du Congrès en prenant 6 souscriptions, et vote à cet effet la somme de 72 fr. M. de Jarry fait remarquer que les souscripteurs, non-seulement pourront assister aux séances du Congrès, mais qu'ils auront droit à un exemplaire du compte-rendu de ces solennités, compte-rendu qui peut offrir beaucoup d'intérêt. Il est bien entendu d'ailleurs que cette souscription collective de la Société n'exclut pas les souscriptions individuelles de ses membres.

La Commission d'admission fait un rapport sur les candidatures de MM. Haillant, Burtaire et Boudard.

Le scrutin est ouvert pour l'élection de M. Julhiet, après

le dépouillement, M. Julhiet est proclamé membre correspondant.

Correspondance :

Lettre de M. le prince Gontran de Bauffremont Courtenay, qui remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres et qui envoie sa photographie pour notre album.

Lettre de M. Merlin qui envoie, de la part de M. Lécolier : 1° un plan topographique de la commune de Senones ; 2° trois cahiers de dessins de plantes et de champignons ; 3° quatorze cahiers de comptabilité agricole. Les cahiers seront transmis à la Société des agriculteurs de France.

Lettre de M. Léon Vingtain. Demande d'avis sur un projet de loi qui a pour but de constituer un privilége en faveur du vendeur d'engrais.

Lettre de M. Thouvenin, instituteur à Gironcourt, relative à des antiquités.

Lettre de M. Journet qui envoie une étude sur la production des arbres plantés sur les routes. Comme complément à ce travail, M. Journet dépose sur le bureau un état indiquant les principales sortes d'arbres à planter sur les routes et leur produit.

Lettre de M. l'abbé Riant qui remercie de l'envoi du compte-rendu de M. Resal sur son poème cyclique.

Lettre de M. le Président de la Société industrielle et commerciale d'Épinal qui invite le Président de la Société d'Émulation à assister à la séance publique et générale ainsi qu'au banquet qui la suivra.

Lettre de la Société de géographie qui demande que la Société d'Émulation veuille bien s'unir à elle afin d'assurer le succès du Congrès international des sciences géographiques qui doit s'ouvrir à Paris en 1875.

M. Rambaud donne lecture d'une pièce de vers intitulée : *Le 1er janvier 1871*, dont la Société vote l'insertion aux *Annales*.

M. Thomas donne lecture d'un rapport sur l'ouvrage dont M. Mangeonjean, inspecteur primaire à Remiremont, a fait hommage à la Société, et qui a pour titre : Les écoles primaires avant la Révolution de 1789 dans la partie des Vosges formant aujourd'hui l'arrondissement de Remiremont. M. Thomas rappelle que le même sujet a été traité déjà, mais d'une manière plus générale, par M. Maggiolo et par M. Malgras. Mais les nombreuses et laborieuses recherches de M. Mangeonjean ont abouti à un travail complet sur la situation de l'enseignement primaire au point de vue du matériel, des études, et de la condition des maîtres. M. Thomas jette un coup d'œil rapide sur cette situation à tous égards regrettable; rappelle les efforts qu'il a fallu faire après 1833 pour y apporter un remède, qui laisse encore à désirer, et demande que des remercîments soient votés à M. Mangeonjean pour son travail instructif, intéressant et sérieux.

M. Thomas fait un autre rapport sur une brochure adressée par M. Sabourin de Nanton et intitulée : La nymphe de la cascade du Nydeck. C'est une charmante légende se ratachant à l'un des anciens châteaux qui s'élevaient au milieu des charmants paysages encadrés dans la chaîne des Vosges. L'auteur y raconte avec un enthousiasme poétique la vie splendide qu'y menaient les châtelains du moyen-âge. M. Thomas ne partage pas précisément cet enthousiasme pour le bon vieux temps, et constate avec satisfaction que s'il y a moins de châteaux forts qu'autrefois, en revanche il y a plus de confortable et de bien-être dans les chaumes et les fermes. Quoi qu'il en soit, l'incontestable talent de M. Sabourin mérite les remercîments de la Société.

M. Cherest donne lecture de son rapport sur le microscope mégalographe de M. Revoil. La Société écoute ce savant rapport avec la plus grande attention et le plus vif intérêt. M. Cherest a recherché et explique tout ce qui existait déjà en fait d'appareils analogues. Il donne ensuite une description claire, exacte et complète de celui de M. Revoil;

il en examine et discute les différentes parties pour mettre en relief la part d'invention qui revient à ce jeune officier; il dit très-nettement les avantages que le microscope mégalographe présente sur les autres instruments analogues. Le rapport de M. Cherest a été lu déjà à la Commission du concours littéraire et scientifique qui en apprécie toute la valeur. C'est à la suite de cette lecture que la Commission propose d'accorder à M. Revoil une médaille de vermeil.

M. Charton dépose sur le bureau un rapport sur une nouvelle brochure dont M. Jules Renauld nous a fait hommage, et qui a pour titre : Les Officiers du corps des perruquiers de Nancy. C'est l'historique de l'état ancien d'une industrie devenue si générale, si indispensable qu'on la retrouve partout, dans les grands comme dans les petits centres de population, et qu'elle donne lieu à une foule d'écrits plus ou moins sérieux. M. Charton analyse ensuite le travail curieux et intéressant de notre collègue. Il raconte l'origine des perruques, leurs formes diverses et infinies, leurs proportions chez les femmes, les attributions des perruquiers barbiers, chirurgiens, leur première organisation en maîtrise sous le duc de Lorraine Charles III, les examens à subir, leur désorganisation pendant les guerres de la première moitié du XVII[e] siècle, leur réorganisation sous Charles IV, et leur dernière réglementation en 1710. M. Charton cite quelques-uns des statuts les plus curieux. M. Renauld a signalé de la manière la plus intéressante la place imposante que la corporation des perruquiers de Nancy occupait dans la vie sociale de cette ville jusqu'au moment où elle disparut, dans la Révolution, avec toutes les autres maîtrises.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

le 10 décembre 1874

La séance publique et solennelle de la Société d'Émulation des Vosges a eu lieu le jeudi, 10 décembre 1874, à une heure et demie, dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville d'Épinal.

Elle était présidée par M. le baron de Foucault, Préfet des Vosges, Président d'honneur de la Société. Au bureau, à la droite de M. le Préfet, siégeaient M. l'abbé Laurent, Inspecteur d'Académie, Vice-président de la Société, et M. le lieutenant-colonel du 1er régiment de chasseurs ; à sa gauche, M. Huot, Maire d'Épinal, et M. Matagrin, Conseiller de préfecture.

Presque tous les membres titulaires étaient présents, ainsi que plusieurs membres associés libres. Toute la partie de la salle réservée au public était occupée. A droite était un groupe nombreux de dames ; au fond, les élèves des classes supérieures du collége et de l'école industrielle d'Épinal.

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. le Préfet a donné la parole à M. Thomas, chargé du discours et du compte-rendu. M. Thomas avait choisi pour sujet : Gilbert et les poètes malheureux. Tout l'auditoire a écouté avec

émotion et avec le plus vif intérêt le récit des tortures du poète vosgien. M. Thomas a terminé en souhaitant la bienvenue aux nouveaux membres de la Société en 1874, et en disant un dernier et bien triste adieu à ceux que nous avons perdus.

M. Houberdon, au nom de la Commission d'agriculture, a exposé, dans un style simple, clair et concis, les titres des lauréats des divers concours agricoles aux récompenses qui leur ont été décernées. Ces récompenses, pour 1874, étaient affectées exclusivement à l'arrondissement de Remiremont.

M. de Chanteau, dans un savant rapport, a rendu compte avec netteté et impartialité des différentes œuvres soumises cette année à la Commission du concours littéraire, scientifique, artistique et industriel.

Enfin le Secrétaire perpétuel a proclamé les noms des lauréats qui sont venus recevoir leurs récompenses au milieu des félicitations des membres du bureau, et des sympathiques applaudissements de toute la salle.

Le Secrétaire perpétuel,

CH. LEBRUNT.

Ouvrages reçus du Ministère de l'Agriculture et du Commerce pendant l'année 1874.

Les primes d'honneur, les prix culturaux et les médailles de spécialités décernés dans les concours régionaux de 1870.

Enquête agricole, deuxième série. Enquêtes départementales, 26e circonscription : Doubs, Vosges, Haute-Saône.

Enquête agricole, première série. Documents généraux, décrets, rapports, etc. Séances de la Commission supérieure. Tome troisième.

Enquête agricole, première série. Documents, décrets, rapports, etc. Séances de la Commission supérieure, tome quatrième.

Enquête agricole, tables.

Ouvrages reçus du Ministère de l'Instruction publique pendant l'année 1874.

Romania.

Dictionnaire topographique du département de la Dordogne, par M. le vicomte de Gourgues.

Rapports au Ministre sur la collection des documents inédits de l'histoire de France et sur les actes du Comité des travaux historiques.

Ouvrages périodiques offerts à la Société d'Emulation des Vosges en 1874.

Annuaire des Vosges, par M. Léon Louis.

Annuaire de l'instruction publique des Vosges, par M. Merlin.

Tableaux des observations météorologiques faites à Épinal, par M. Demangeon.

Le Bélier, rue Callot, 11, à Nancy.

L'Apiculteur, journal mensuel, sous la direction de M. Hamet, rue Monge, 59, à Paris.

Revue d'Hydrologie médicale française et étrangère, sous la direction de M. le docteur Aimé Robert, rue du Montet, 9, à Nancy.

Journal populaire de musique et de chant, sous la direction de M. Gustave Francolin, rue Saint-Claude, 24, à Paris.

L'Économiste français, rue du faubourg Montmartre, 17, à Paris.

La vie des champs, rue du Cherche-Midi, 45, à Paris.

La Presse vosgienne, de Mirecourt.

L'Industriel vosgien, de Remiremont.

Les publications des Sociétés savantes dont la liste est ci-après :

Ouvrages dont les auteurs ont fait hommage à la Société d'Emulation des Vosges pendant l'année 1874.

Grammaire de la langue mandchoue, par M. L. Adam.

Grammaire de la langue tongouse, par M. L. Adam.

Essai sur la distribution géographique des populations primitives dans le département de l'Oise, par M. Raoul Guérin.

Les Aventures d'un médecin, par M. le docteur Putegnat.

Rapport présenté à la Commission du Monument de Dom Calmet, par M. F. Seillière.

Sept mois en Prusse, souvenir d'un prisonnier de guerre, sergent au 8e de ligne, par M. A. Thévenot.

Esquisse critique sur le fonctionnarisme et la bureaucratie en France, par M. A. Thévenot.

Conseil général des Vosges. Rapport de M. Jules Ferry sur les voies et moyens propres à assurer la construction de nouvelles voies ferrées.

Journal historique, littéraire, scientifique, industriel, statistique, etc., de la ville de Metz et du département de la Moselle; du 1er janvier 1865 au 19 juillet 1870, par M. Chabert.

Journal de l'occupation de la ville de Metz par l'armée prusso-allemande, du 29 octobre 1870 au 4 mars 1871, par M. Chabert.

Journal du blocus de Metz, rédigé de jour en jour en l'année 1870, par M. Chabert.

Journal de ce qui s'est passé à Metz depuis l'annexion de cette ville à l'Allemagne, par M. Chabert.

Inauguration du temple israélite de Remiremont, 12 septembre 1873. Discours de M. Kinsbourg. Sermon et bénédiction, par M. Isaac Lévy.

Traduction d'Horace en vers français, 2 vol., édition de luxe, par M. le comte Siméon.

Différents *dessins à la plume*, par M. Fontaine : 1° Perspective de l'abbaye d'Étival, telle qu'elle était au XVIIIe siècle; 2° perspective de l'abbaye de Moyenmoutier, telle qu'elle était au XVIIIe siècle; 3° *Aspectus perspectivus monasterii sancti Hidulphi in Vosago;* 4° Senones, capitale de la principauté de Salm au XVIIIe siècle sous le gouvernement des princes et la juridiction spirituelle des abbés; 5° Intérieur de l'église de l'abbaye de Moyenmoutier, construite au XVIIIe siècle; 6° Ancienne abbaye d'Autrey, restaurée en 1870.

Quelques généralités sur les névralgies et les pyrexies, par M. le docteur Liégey.

Quelques accidents, réflexions diverses, par M. le docteur Liégey.

Sceaux des anciennes institutions médicales de la Lorraine, 1572-1872, par M. Chautard.

Notice sur Claude de Lorraine, dit le Chevalier d'Aumale, à propos d'un jeton, par M. Chautard.

Imitation de quelques types propres à la Lorraine et aux pays limitrophes, par M. Chautard.

Généralités sur les imitations de quelques types monétaires propres à la Lorraine et aux pays limitrophes, par M. Chautard.

Correspondance : Lettre de M. Chautard à M. R. Chalon, directeur de la Revue numismatique belge.

Imitation des monnaies au type du gros tournois, par M. Chautard.

Chambre de commerce des Vosges. Extraits des délibérations de la chambre de commerce des Vosges, 2e cahier, de juin 1870 à décembre 1873.

Bulletin monumental ou collection de mémoires sur les monuments historiques de France, par M. de Cougny.

L'Eglise des Claristes de Pont-à-Mousson, et la sépulture des doyens de la Faculté de droit, par M. l'abbé Hyver.

Tables du solivage métrique des bois en grume, à vive arrête, au 1/5 et au 1/6 déduits, et des bois équarris, par M. Simonet.

Guerre de 1870. La Petite-Pierre, Phalsbourg, Lichtenberg, par M. A. Benoît.

Monsieur de Couvonge de la maison de Stainville, par M. Arthur Benoît.

Bernard, le calligraphe lorrain, par M. Arthur Benoît.

La Lorraine, poème, par M. Thomas.

Cas d'hystérie se produisant principalement sous la forme somnambulique, par M. le docteur Liégey.

L'influence nuisible des pommes de terre mal mûres, manuscrit, par M. le docteur Liégey.

Introduction à l'étude de la Géographie, par un marin.

Résultats scientifiques des explorations de l'Océan gla-

cial à l'est des Spitzbergen en 1871, par M. Charles Grad.

Récents travaux sur l'histoire naturelle de l'Alsace et des Vosges, par M. Ch. Grad.

Discours prononcé à l'inauguration, à l'école normale de Mirecourt, du médaillon de bronze de M. Malgras. Compte-rendu de cette solennité, par M. l'abbé Laurent.

Correspondance inédite du prince François-Xavier de Saxe, connu en France sous le nom de comte de Lusace, précédée d'une notice sur sa vie, par M. A. Thévenot.

Délibérations du Conseil général des Vosges dans sa session d'avril 1874.

La nymphe de la cascade du Nydeck, par M. Sabourin de Nanton.

Les Ecoles primaires avant la Révolution de 1789 dans la région des Vosges formant aujourd'hui l'arrondissement de Remiremont, par M. Mangeonjean.

Les Officiers du corps des perruquiers de Nancy, esquisse de mœurs locales d'après des documents inédits, par M. Jules Renauld.

Documents inédits sur les correspondances de Dom Calmet, abbé de Senones, et de Dom Fangé son neveu et successeur, 1re et 2e partie, par M. l'abbé Guillaume.

L'Esthétique de M. Victor Hugo, par M. Athanase Renard.

Couronne poétique de la Lorraine. Recueil de nouveaux écrits en vers sur des sujets lorrains, par M. G. de Dumast.

Journal d'un solitaire, nouvelle édition, par M. X. Thiriat.

Inauguration de la synagogue de Porrentruy (Suisse), sermon et bénédiction, par M. Isaac Lévy.

Union des œuvres ouvrières catholiques de France. Congrès de Lyon : 1° Rapport sur la deuxième question ; 2° rapport sur la dix-neuvième question, par M. Vagner.

Examen critique du décret du 26 février 1873 sur la

réorganisation du service des poids et mesures, par un ancien vérificateur.

Les Colombiens, par M. Bourguin.

Discussion sur l'usage de l'écriture au temps d'Homère, par M. l'abbé Riant.

Histoire de Saint Arnoul ; vie de Saint Clodulphe, par M. l'abbé Bégel.

Abulcasis, son œuvre pour la première fois reconstituée, par M. le docteur Leclerc.

Catalogue des ouvrages composant la bibliothèque de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, par le commandant Noirot.

Association française pour l'avancement des sciences. Congrès de Lyon, 1873. — *Notes sur le précurseur de l'homme,* par M. de Mortillet et M. Abel Hovelacque.

Géologie du tunnel de Fréjus, ou percée du mont Cenis, par M. G. de Mortillet.

Classification des diverses périodes de l'âge de la pierre, par M. G. de Mortillet.

Réorganisation du service des enfants assistés dans le département de la Gironde, rapport de l'inspecteur au Préfet, par M. Abert.

L'hermitage de Sainte Valdrée, près de La Neuveville, devant Nancy, par M. Jules Renauld.

Enseignes et insignes, médailles et décorations se rattachant à la Lorraine, suite, par M. Arthur Benoît.

L'autorité paternelle dans l'histoire du droit, par M. Haillant.

Kachef-er-Roumoûz (révélation des énigmes) d'abd-er-Rezzay ed-Djezaïry, ou traité de matière médicale arabe d'Abd er-Rezzay l'Algérien, traduit et annoté par le docteur Lucien Leclerc.

Eloge funèbre de Léon Tréfousse, prononcé à Chaumont, le 22 novembre 1874, par M. Isaac Lévy.

Rapport à Mgr l'évêque de Nancy sur le Congrès de Lyon, par M. Vagner, délégué diocésain.

Mes veillées au Paraclet, poésies, par M. le baron Ch. de Walckenaër, 2 vol.

Liste des Sociétés savantes auxquelles la Société d'Emulation des Vosges adresse ses publications en les priant de continuer cet échange mutuel.

AIN

1. Société d'Emulation de l'Ain, à Bourg.

AISNE

2. Société académique de Laon.
3. Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.
4. Société historique et archéologique de Château-Thierry.
5. Société de pomologie et d'arboriculture de Chauny.
6. Société régionale d'horticulture dont Chauny est le centre, à Chauny.

ARDÈCHE

7. Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche, à Privas

AUBE

8. Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes.
9. Société horticole, vigneronne et forestière de Troyes.
10. Société d'apiculture de l'Aube, à Troyes.

BOUCHES-DU-RHONE

11. Société de statistique de Marseille, rue Saint-Sépulcre, 19.

12. Union des arts, à Marseille.

CALVADOS

13. Société d'agriculture et de commerce, à Caen.
14. Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres, de Caen.
15. Société de médecine, à Caen.
16. Société linnéenne de Normandie, à Caen.
17. Association normande, rue Froide, 2, à Caen.
18. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux.
19. Société d'agriculture du centre de la Normandie, à Lisieux.
20. Société d'horticulture et de botanique du centre de la Normandie, à Lisieux.

COTE-D'OR

21. Société centrale d'agriculture de la Côte-d'Or, à Dijon.
22. Académie des sciences, arts et belles-lettres, de Dijon.
23. Société d'agriculture et d'industrie agricole de la Côte-d'Or, à Dijon.

DOUBS

24. Société d'Emulation du Doubs, à Besançon.
25. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.
26. Société d'Émulation de Montbéliard.

DROME

27. Société départementale d'agriculture de la Drôme, à Valence.

EURE

28. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, à Évreux.

29. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, section de Bernay, à Bernay.

FINISTÈRE

30. Société académique de Brest.

GARD

31. Académie du Gard, à Nîmes.

HAUTE-GARONNE

32. Société d'agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariége, à Toulouse.

33. Société d'histoire naturelle de Toulouse.

34. Société archéologique du midi de la France, place Saint-Sernis, à Toulouse.

GIRONDE

35. Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts, à Bordeaux.

36. Commission des monuments et documents historiques et des bâtiments civils, à Bordeaux.

HERAULT

37. Académie des sciences et lettres de Montpellier.

38. Société d'horticulture et botanique de l'Hérault, à Montpellier.

39. Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

INDRE ET LOIRE

40. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre et Loire, à Tours.

JURA

41. Société d'Emulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.
42. Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

LOIRE

43. Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à Saint-Étienne.

HAUTE-LOIRE

44. Société d'agriculture, sciences, arts et commerce, au Puy.

LOIRE-INFÉRIEURE

45. Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, à Nantes.

LOT ET GARONNE

46. Société d'agriculture, sciences et arts, d'Agen.

LOZÈRE

47. Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère, à Mende.

MAINE ET LOIRE

48. Société nationale d'agriculture sciences et arts d'Angers.

49. Société académique de Maine et Loire, à Angers.

MANCHE

50. Société académique de Cherbourg.

MARNE

51. Académie nationale de Reims.

52. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, à Châlons-sur-Marne.

53. Société des sciences et arts de Vitry-le-François.

54. Société d'horticulture d'Epernay.

HAUTE-MARNE

55. Société historique et archéologique de Langres.

MAYENNE

56. Société d'agriculture de l'arrondissement de Mayenne.

MEURTHE ET MOSELLE

57. Académie de Stanislas, à Nancy.

58. Société centrale d'agriculture, à Nancy.

59. Société d'archéologie lorraine, à Nancy.

60. Société de médecine de Nancy.

61. Société régionale d'acclimatation pour la zone Nord-Est, à Nancy.

62. Société des sciences de Nancy.

63. Société de Saint-Vincent-de-Paul, à Nancy.

MEUSE

64. Société philomatique, à Verdun.



65. Société du musée, à Bar-le-Duc.

66. Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.

NORD

67. Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.

68. Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, à Dunkerque.

69. Société d'agriculture, sciences et arts de Douai.

70. Société d'Emulation de Cambrai.

71. Société de l'histoire et des beaux-arts de Bergues.

OISE

72. Athénée du Beauvaisis à Beauvais.

73. Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, à Beauvais.

74. Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne.

PAS-DE-CALAIS

75. Société académique de Boulogne-sur-Mer.

76. Société d'agriculture, sciences et arts de Boulogne-sur-Mer.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

77. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

RHONE

78. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

79. Société linnéenne, de Lyon.

80. Société des sciences industrielles, de Lyon.

81. Société d'agriculture, d'histoire naturelle et arts utiles de Lyon.

HAUTE-SAONE

82. Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, à Vesoul.

SAONE ET LOIRE

83. Société éduenne, à Autun.

SARTHE

84. Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans.

SAVOIE

85. Société centrale d'agriculture du département de la Savoie, à Chambéry.

SEINE

86. Académie française, quai de Conti, 23, à Paris.
87. Académie des inscriptions et belles-lettres.
88. Académie des sciences.
89. Académie des beaux-arts.
90. Académie des sciences morales et politiques, quai de Conti, 23.
91. Société centrale d'agriculture de France, rue de Grenelle-saint-Germain, 84, à Paris.
92. Société centrale d'horticulture de France, rue de Grenelle-Saint-Germain, 84, à Paris.
93. Société pour l'instruction élémentaire, rue Hautefeuille, 1 *bis*, à Paris.
94. Société des antiquaires de France, au Louvre, 1, Paris.
95. Société de géographie, rue Christine, 3, Paris.
96. Société protectrice des animaux, rue de Lille, 19, à Paris.

97. Société d'acclimatation, rue de Lille, 19, à Paris.

98. Société géologique de France, rue du Vieux-Colombier, 24, Paris.

99. Société Franklin, rue Hautefeuille, 1 *bis*, à Paris.

100. Société des agriculteurs de France, rue Le Peletier, 1, à Paris.

101. Congrès des délégués des Sociétés savantes, rue Bonaparte, 44, Paris.

102. Société philotechnique, rue de la Banque, 8, mairie du 2e arrondissement, à Paris.

103. Société française de numismatique et d'archéologie, rue de l'Université, 58, à Paris.

104. Société d'apiculture, rue Dauphine, 38, à Paris.

105. Bibliothèque de la ville de Paris, Hôtel Carnavalet, rue Sévigné, à Paris.

SEINE-INFÉRIEURE

106. Académie des sciences, belles-lettres et arts, de Rouen.

107. Société libre d'Émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, à Rouen.

108. Société nationale hâvraise d'études diverses, au Hâvre.

109. Société industrielle d'Elbeuf.

SEINE ET MARNE

110. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine et Marne, à Melun.

111. Société d'horticulture de l'arrondissement de Meaux.

112. Société d'horticulture de l'arrondissement de Coulommiers.

SEINE ET OISE

113. Société d'agriculture et des arts de Seine et Oise, à Versailles.

114. Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine et Oise, à Versailles.

115. Société d'horticulture de Saint-Germain-en-Laye.

DEUX-SÈVRES

116. Société centrale d'agriculture des Deux-Sèvres, à Niort.

SOMME

117. Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

118. Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce du département de la Somme, à Amiens.

119. Société linnéenne du Nord de la France, rue d'Alger, 6, à Amiens.

TARN

120. Société littéraire et scientifique de Castres.

VAR

121. Société académique du Var, à Toulon.

122. Société des sciences naturelles et historiques, des lettres et des beaux-arts, de Cannes, et de l'arrondissement de Grasse.

123. Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du département du Var, à Draguignan.

VAUCLUSE

124. Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt.

VIENNE

125. Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences, et arts de Poitiers.



126. Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

HAUTE-VIENNE

127. Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.

VOSGES

128. Comice agricole d'Epinal.
129. Société d'arboriculture des Vosges, à Epinal.
130. Comice de Saint-Dié.
131. Comice de Remiremont.
132. Comice de Rambervillers.
133. Comice de Neufchâteau.
134. Comice de Mirecourt.
135. Société agricole, horticole et viticole de l'arrondissement de Mirecourt.

YONNE

136. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
137. Société archéologique de Sens.

CONSTANTINE

138. Société archéologique de la province de Constantine.

Sociétés diverses

139. Académie des lettres, sciences, arts et agriculture, de Metz.
140. Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, à Metz.
141. Société d'histoire naturelle de la Moselle, à Metz.

142. Société d'horticulture de la Moselle, place Royale, 18, à Metz.

143. Société des sciences naturelles de Strasbourg.

144. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace, à Strasbourg.

145. Société d'horticulture de la Basse-Alsace, à Strasbourg.

146. Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, à Strasbourg.

147. Société médicale de la Haute-Alsace, à Colmar.

148. Société d'agriculture de la Haute-Alsace, à Colmar.

149. Société d'histoire naturelle de Colmar.

150. Société industrielle de Mulhouse.

151. Société des sciences naturelles à Neufchâtel (Suisse).

152. Société jurassienne d'émulation à Porrentruy, canton de Berne (Suisse).

153. Société d'histoire naturelle de Bâle (Suisse).

154. Société philosophique et littéraire de Manchester (Angleterre). (Literary and philosophical society, Manchester).

155. Société des sciences naturelles (Pollichia), à Neustadt (Bavière).

156. Académie Giœna des sciences naturelles, place de l'Université royale, n° 11-12, à Catane (Sicile).

157. Smithsonian institution, Washington.

158. Université royale de Norwége (Det kgl Norske Universitet), à Christiania.

159. Commission de salubrité de Cleveland (États-Unis).

Bibliothèques diverses

160. Bibliothèque de la Préfecture de police.

161. Bibliothèque municipale de Strasbourg.

162. Bibliothèque de la ville de Saintes.

163. Bibliothèque de la ville de Lunéville.

164. Bibliothèque de la ville d'Epinal.

165. Bibliothèque de la mairie d'Epinal.

166 167. Bibliothèques administratives de la Préfecture et des sous-préfectures.

167. Comité de météorologie vosgienne.

DISCOURS

PRONONCÉ

A L'OUVERTURE

DE LA SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

LE 10 DÉCEMBRE 1874,

PAR

M. THOMAS

Membre titulaire

MESSIEURS,

Appelé à l'insigne honneur de prendre la parole au nom de la première Société intellectuelle du département des Vosges, je ne puis échapper à une inquiétude bien naturelle, lorsque je me souviens des voix éloquentes qui, dans les mêmes circonstances, ont fait vibrer vos cœurs en même temps que les échos de cette salle privilégiée.

Je me rassure un peu, néanmoins, à la pensée que votre indulgence ne me fera pas défaut, et que d'ailleurs, j'aurai toute liberté pour le choix de mon sujet.

Ce sujet, je le trouve dans une ode que j'ai composée il y a trente ans.

La voici :

LES POÈTES.

Le martyre attend les poètes !
Pour chanter il leur faut pleurer.
Le peuple, au cirque, dans ses fêtes,
Veut que César donne à ses bêtes
De la chair vive à dévorer.

Lorsque sur un grabat d'hospice
Gilbert tordait ses membres nus,
Aucun dieu ne lui fut propice ;
Il accomplit son sacrifice
En chantant des airs inconnus.

J'entends encore la plainte amère
De Chatterton en son taudis;
A l'âge où nous berce une mère,
Illustre, il mourait de misère,
Ne croyant plus au paradis.

Chénier, au moment du voyage,
Ne put serrer aucune main,
Sur l'aile d'un sanglant nuage
Son âme quitta le rivage
Sans être sûre du chemin.

Tous les prêtres de la pensée
Pour temple ont à peine un tombeau.
On croirait la foule offensée,
Chaque fois qu'une âme oppressée
Du ciel nous apporte un rameau.

La France parfois s'extasie
En parlant de ses immortels ;
Mais il faut à sa poésie
Des pleurs mêlés à l'ambroisie,
Des victimes sur ses autels !

Vous pressentez déjà que je vais vous parler de notre compatriote, l'infortuné Gilbert, des Poètes, et inévitablement aussi quelque peu de poésie.

Un certain nombre de personnes prétendent que la poésie est morte. C'est un sacrilége que de dire cela. Car la poésie n'est autre chose que la manifestation des idées les plus élevées, des sentiments les plus généreux, revêtus d'une forme élégante et harmonieuse.

Or, la France ne veut pas devenir un peuple de castors.

Ce qui constitue la civilisation, ce sont incontestablement les progrès de la science appliquée à l'agriculture et à l'industrie, mais aussi et avant tout, l'élévation morale des citoyens.

Dans cette sphère d'activité il y a place pour tous les arts, et, comme le fait dire Stello à Chatterton :

« Le poète marche en tête de la phalange et cherche aux étoiles quelle route nous montre le doigt du Seigneur ! »

Notre époque a été féconde en poètes. Sans sortir de France, nous avons vu briller des météores éblouissants dont quelques-uns resteront à l'état d'étoiles fixes. Lamartine, Victor Hugo, Béranger, Alfred de Vigny et cet enfant gâté du siècle, Alfred de Musset, dont le génie attendait pour se mûrir que la souffrance vint étreindre son cœur.

La muse patoise elle-même n'a-t-elle pas inspiré deux grands poètes, dont l'un, Jasmin, l'illustre perruquier d'Agen, passé maître dans l'art de *musiquer,* a mérité que l'Académie française lui décernât la plus haute de ses récompenses.

Oui, Messieurs, de nos jours, la langue d'Oïl n'a pas dédaigné de couronner la langue d'Oc, cette langue des vaincus, toujours si mélodieuse.

Je ne compte pas, et pour cause, les poètes de cour, les d'Arlincourt, les Anatole de Montesquiou, que Béranger, dans ses heures de douce ironie, qualifiait de poètes à cheval. Ces écrivains qui se lèvent le matin en se promettant de composer quatre-vingts ou cent vers dans leur journée et qui, le soir venu, ont accompli leur tâche sans qu'il y manque un hémistiche, n'ont rien à démêler avec l'inspiration. Ce ne sont pas des poètes, ce sont tout au plus d'aimables versificateurs.

Le jour de leur naissance, les vrais poètes sont marqués au front d'un sceau mystérieux, indélébile. Quoiqu'ils fassent, ils ne peuvent échapper à leur vocation. Quand même, comme Moïse, ils se réfugieraient au milieu des bergers, sous la tente de Jethro, Dieu leur apparaîtrait sous la forme d'un buisson ardent et les entraînerait, haletants, jusqu'au sommet du Sinaï.

Le poète vit d'émotion et n'obéit pas à un mot d'ordre; il habite les sommets du monde idéal et ne subit aucune influence étrangère. Il chante, non pour un parti, mais pour tous les temps et pour tous les peuples. Aussi lorsque sa voix se fait entendre, ses idées sont souvent en opposition avec celles du pouvoir, avec les autoritaires qui représentent plus spécialement la science de convention, les intérêts relatifs du temps, quelquefois un mensonge plus ou moins ridicule. C'est pourquoi les hommes d'Etat les redoutent et ne les aiment pas.

Louis XIV faisait quelques pensions aux écrivains de son temps, bien plus pour récompenser l'adulation que pour encourager le talent.

Certains bourgeois glorieux dédaignent les poètes dont ils n'ont jamais compris la langue. Ces alambics vivants, adonnés aux seules jouissances matérielles, ne connaîtront jamais, en fait de littérature, que les douceurs de la prose télégraphique. Ils sont condamnés à mourir d'indigestion. Que la terre leur soit légère!

Le peuple avec ses instincts primitifs, son impressionnabilité passionnée adopte quelquefois les poètes et les exalte jusqu'au jour où, importuné par leur gloire, il demande comme l'ano-

nyme d'Athènes, qu'on les proscrive pour ne plus entendre louer leur nom.

Si les poètes sont quelquefois honorés pendant leur vie, ils seraient cependant fort exposés à mourir de faim s'ils spéculaient sur le produit de leurs œuvres pour vivre.

Les vrais poètes ne sont grands et incontestés qu'après leur mort. Quelle lamentable énumération ne pourrait-on pas faire de ceux qui ont expié leur génie par la misère!

Permettez-moi de vous citer ici une des pages les plus éloquentes d'Alfred de Vigny :

« Je suppose que nous tenions ici le divin Platon, ce contempteur des poètes, ne pourrions-nous, s'il vous plaît, le conduire au musée, sous le plafond qui représente le règne, que dis-je? le ciel d'Homère? Nous lui montrerions ce vieux pauvre, assis sur un trône d'or, avec son bâton de mendiant et d'aveugle comme un sceptre entre les jambes, ses pieds fatigués, poudreux et meurtris, mais à ses pieds ses deux filles (deux déesses!) l'Iliade et l'Odyssée. Une foule d'hommes couronnés le contemplent et l'adorent, mais debout, selon qu'il convient à des génies. Ces hommes sont les plus grands dont les noms aient été conservés, les poètes, et si j'avais dit les plus malheureux, ce seraient eux aussi.

« Ils forment, de son temps au nôtre, une chaîne presque sans interruption de glorieux exilés, de courageux persécutés, de penseurs affolés par la misère, de guerriers inspirés au camp, de marins sauvant leur lyre de l'Océan et non des cachots, hommes remplis d'amour et rangés autour du premier et du plus misérable, comme pour lui demander compte de tant de haine, qui les rend immobiles d'étonnement! »

« Agrandissons ce plafond splendide avec notre pensée, haussons et élargissons cette coupole, jusqu'à ce qu'elle contienne tous les infortunés que la poésie ou l'imagination frappa d'une réprobation universelle. »

« Ah! le firmament en un beau jour d'août, n'y suffirait pas; non, le firmament d'azur et d'or, tel qu'on le voit au Caire,



pur de toute légère et imperceptible vapeur ne serait pas une toile assez large pour servir de fond à leurs portraits. »

« Levez les yeux à ce plafond et figurez-vous y voir monter ces fantômes mélancoliques : Torquato Tasso, les yeux brûlés de pleurs, couvert de haillons, dédaigné même du philosophe Montaigne.

« Milton, aveugle, jetant à un libraire son Paradis perdu pour dix livres sterling ; »

« Camoëns, recevant l'aumône à l'hôpital, des mains de ce sublime esclave qui mendiait pour lui sans le quitter ; »

« Cervantès, tendant la main de son lit de misère et de mort ; »

« Lesage, en cheveux blancs, suivi de sa femme et de ses filles, allant demander, pour mourir, un asile à un pauvre chanoine, son fils ; »

« Corneille, manquant de tout dans sa vieillesse, même de bouillon, dit Racine au roi, au grand roi, s'il vous plaît ! »

« Dryden, à soixante-dix ans, mourant de misère et cherchant dans l'astrologie une vaine compensation aux injustices humaines ; »

« Spencer, errant à travers l'Irlande, moins pauvre et moins désolée que lui, et mourant avec la Reine des Fées dans sa tête, Rosalinda dans son cœur, et pas un morceau de pain sur les lèvres. »

« Que je voudrais pouvoir m'arrêter là. »

« Wendel, ce vieux Shakespeare de la Hollande, mort de faim à quatre-vingt-dix ans, et dont le corps fut porté par quatorze poètes misérables et pieds nus ; »

« Samuel Royer, qui fut trouvé mort de froid dans un grenier ; »

« Ruttler, qui fit Hudibras et mourut de misère ; Floyer, Sydenham et Rusworth, chargés de chaînes comme des forçats ; »

« J.-J. Rousseau, qui se tua pour ne pas vivre d'aumônes ; »

« Malfilâtre que la faim mit au tombeau, dit Gilbert à l'hôpital ; »

N'oublions pas Chatterton, s'empoisonnant à l'âge de dix-huit ans, pour ne pas endosser la livrée du lord-maire ;

André Chénier, se frappant le front et protestant au pied de l'échafaud contre ses bourreaux, barbouilleurs de lois, qui gouvernaient alors dictatorialement la France.

Hégésippe Moreau, *ce bluet éclos parmi les roses de Provins*, *venant clore* aussi à l'hôpital *ses yeux battus d'un si long vent.*

« Et tous ceux encore dont les noms sont écrits dans le ciel de chaque nation et sur les registres de ses hôpitaux. »

« Supposez que Platon s'avance seul au milieu de tous, et lise à la céleste assemblée ce livre où il propose d'exclure les poètes de sa république, tout en les déclarant divins, pensez-vous qu'Homère ne puisse pas lui dire, du haut de son trône :

« Mon cher Platon, il est vrai que le pauvre Homère, et, comme lui, tous les immortels qui l'entourent, ne sont rien que des imitateurs de la nature ; il est vrai que par une couche de mots et d'expressions figurées, soutenus de mesure, de nombre et d'harmonie, ils simulent la science qu'ils décrivent ; il est bien vrai qu'ils ne font ainsi que présenter aux yeux des mortels un miroir de la vie, et que, trompant leurs regards, ils s'adressent à la partie de l'âme qui est susceptible d'illusion ; mais, ô divin Platon, votre erreur est grande, lorsque vous croyez la plus faible cette partie de notre âme qui s'émeut et qui s'élève, pour lui préférer celle qui pèse et qui mesure. L'imagination, avec ses élus, est aussi supérieure au jugement seul avec ses orateurs, que les dieux de l'Olympe aux demi-dieux. Le don du ciel le plus précieux, c'est le plus rare. Or, ne voyez-vous pas qu'un siècle fait naître trois poètes, pour une foule de logiciens et de sophistes très-sensés et très-habiles ? L'Imagination contient en elle-même le Jugement et la Mémoire, sans lesquelles elle ne serait pas. Qui entraîne les hommes si ce n'est l'émotion ? Qui enfante l'émotion, si ce n'est l'art ? et qui enseigne l'art, si ce n'est Dieu lui-même ? Car le poète n'a pas



de maître, et toutes les sciences sont apprises, hors la sienne. Vous me demandez quelles institutions, quelles lois, quelles doctrines j'ai données aux villes. Aucune aux nations, mais une éternelle au monde. Je ne suis d'aucune ville, mais de l'Univers.

« Vos doctrines, vos lois, vos institutions ont été bonnes pour un âge et un peuple, et sont mortes avec vos législes tandis que les œuvres de l'art céleste restent debout pour toujours à mesure qu'elles s'élèvent et toutes portent les malheureux mortels à la loi impérissable de l'amour et de la pitié. »

Il y a des heures, ou après de grandes convulsions sociales, le goût public semble se pervertir ; où le grand art de la musique devient bouffonnerie ; où Thérésa succède à la Malibran ; où le style des Bossuet, des Jean-Jacques cède la place à des romans immondes, à des lanternes nauséabondes écrites avec du sang et de l'absinthe. Nous assistons à une de ces défaillances morales, mais espérons-le, cette éclipse intellectuelle ne durera que le temps qu'emploie un nuage à passer devant le soleil.

La France serait perdue si elle abdiquait son passé glorieux ; si elle anéantissait le capital littéraire que lui ont légué les grands esprits qui, si longtemps, l'ont fait resplendir à tous les vents du monde.

Si la poésie pouvait disparaître du globe, on en retrouverait encore la source dans notre pays. Le département des Vosges est, par excellence, la patrie des vieilles légendes.

Toutes les imaginations y ont été fouettées par le souffle de la poésie. Il n'y a pas un de ses villages qui n'ait eu son arbre des fées où ces reines mystérieuses et puissantes, venaient parler à l'oreille de quelques prédestinés. Domremy s'en souvient encore et les voix qui parlaient à notre sainte et héroïque Jeanne, ont dû la suivre, quoiqu'on dise, jusqu'à son bûcher, c'est-à-dire jusqu'aux portes du ciel.

Quelques fées attardées devaient hanter les bois du village de Fontenoy-le-Château, lorsque le 15 décembre 1751, naquit dans une pauvre chaumière, Nicolas-Joseph-Florent Gilbert.

L'une (était-ce la meilleure ?) dota le nouveau-né du don de poésie ; une autre vint ensuite qui toucha le berceau de sa baguette et prédit au futur nourrisson des Muses, qu'il n'aurait rien à envier aux plus illustres de ses devanciers ; que comme eux, il aurait un âpre amour de justice et de vérité, qu'il serait haï, calomnié, persécuté et que sa vie hâtive, épurée par la souffrance, léguerait au monde un nom couronné de la double auréole du génie et de l'infortune.

Le jeune Gilbert réalisa bientôt les promesses qui lui avaient été faites.

A huit ans il était le meilleur élève de sa classe, où il remplaçait quelquefois l'instituteur. Celui-ci déclara bientôt qu'il n'avait plus rien à lui apprendre. C'est alors que Gilbert, dont le père était un des laboureurs les plus aisés du hameau des Molières, l'envoya au collége d'Epinal, tenu alors par des Jésuites, puis ensuite au collége de l'Arc à Dôle. Il profita rapidement et largement de l'instruction littéraire. Il avait terminé ses études à quinze ans, à l'âge où d'autres les commencent à peine.

Né avec une âme ardente, une vive imagination, il fut tourmenté de bonne heure de la passion d'écrire et s'exerça surtout à la poésie. Il avait le vague pressentiment d'une destinée bruyante et douloureuse. Le professeur qui lui avait enseigné les règles de la versification n'augurait cependant pas grand chose, disent les biographes, de ses dispositions. Il disait souvent que Gilbert était le seul de tous ses élèves dont il n'avait pu faire un poète. Aussi ne voulut-il jamais croire que les vers publiés sous son nom fussent réellement de lui. Ce qui prouve que les professeurs peuvent quelquefois se tromper dans leurs pronostics.

Gilbert alla passer quelque temps à Nancy où il fit connaissance de quelques lettrés qui lui prodiguèrent leurs éloges, au sujet de quelqes essais poétiques qu'il leur communiqua. On lui conseilla d'aller à Paris, seul théâtre digne de son talent. Il partit pour cette ville, léger d'argent, n'ayant pour tout bagage qu'un petit recueil de vers et des lettres de recommanda-

tion pour quelques-uns des plus célèbres écrivains de cette époque.

On était alors en pleine effervescence philosophique. Les noms des Voltaire, des Buffon, des Diderot, des d'Alembert étaient dans toutes les bouches et répercutés par la renommée depuis les rives de la Seine jusqu'à celles de la Néva.

Gilbert, dont la candeur égalait l'enthousiasme, ne douta pas un seul instant que la protection de ces hommes célèbres, qu'il supposait généreux, ne lui fût acquise. Il se présenta d'abord chez d'Alembert, auquel du reste il avait été chaudement recommandé. Le célèbre encyclopédiste jouissait d'un grand crédit et vivait dans une opulence qu'entretenaient les nombreuses pensions dont il était pourvu et dont la plupart lui étaient servies par des souverains. Il accueillit affectueusement notre poète et lui promit de s'intéresser à sa fortune. « Je n'ai rien, ajouta-t-il, à refuser aux personnes qui m'ont écrit en votre faveur. »

En attendànt la réalisation de ces promesses, le jeune provincial alla coucher sur le terre-plein de la statue d'Henri IV. Quand il faisait trop froid il se réfugiait sur l'escalier étroit d'une maison qui existe encore rue Dauphine. De quoi vivait-il? probablement du parfum qui s'exhalait des cuisines princières devant lesquelles il promenait sa misère.

Cette misérable existence se prolongeait depuis quelques mois lorsque Gilbert vint apprendre à celui qu'il considérait comme un protecteur qu'un emploi de précepteur était vacant dans une maison où l'influence de d'Alembert était toute puissante. Celui-ci le félicita sur son heureuse découverte, mais il intervenait le lendemain même pour faire nommer un autre de ses protégés.

Quel coup de foudre pour Gilbert ! La perfidie de d'Alembert lui fut plus pénible que la perte de l'emploi dont il avait pourtant si grand besoin. Ce fut sa première déception ; mais combien d'autres devait-il rencontrer plus tard ?

Notre poète publia alors un premier recueil de vers qui fut froidement accueilli ; il le fit suivre de l'ode sur le jugement

dernier qui contient des strophes magnifiques et qui, envoyée au concours de l'Académie française, ne fut pas même l'objet de son attention.

Dès ce moment Gilbert irrité par le sentiment de ses souffrances et de son humiliation, déclara la guerre aux encyclopédistes. Il attaqua les vices et les hommes du siècle. L'indignation lui dicta d'abord le *Poète malheureux*, mais il n'en tira aucun profit ni pour sa gloire ni pour sa fortune.

Il frappa vainement à la porte des grands, desquels il n'obtint que de stériles marques de bienveillance.

La coterie des philosophes était toute puissante. L'opinion était entre leurs mains, aussi toutes les isssues furent-elles fermées au malheureux Gilbert. Il fut présenté à M. de Beaumont, archevêque de Paris, à sa maison de campagne. Le prélat, grand seigneur, auquel on avait recommandé notre poète comme un défenseur de la religion, daigna faire quelques tours avec lui dans son jardin. « Faites un bon usage de vos talents, lui dit-il, conduisez-vous en honnête homme et je ne vous perdrai pas de vue. » Puis il lui fit remettre quelques louis après l'avoir fait dîner avec ses domestiques, comme s'il se fut agi d'un obscur artisan. M. de Beaumont était certainement un des hommes les plus charitables de son temps, mais ce jour-là il ne fit pas preuve de beaucoup de tact. Cette nouvelle humiliation affecta profondément Gilbert, dont le talent était déjà notoire.

Ce n'est pas ainsi que les coryphées de l'encyclopédie étaient accueillis chez les grands seigneurs. On leur réservait les meilleures places à la table du maître. On se souvient de cette anecdote sur Piron : Un soir qu'il dînait chez un haut personnage, il se heurta à la porte de la salle à manger contre un duc et pair qui, désirant passer avant lui, fit sonner bien haut son titre et sa haute position : « Puisque les noms sont connus, dit le cynique, je prends mon rang de poète. » Et il passa le premier.

On n'était pourtant pas très-éloigné du temps où l'irascible duc de Saint-Simon s'excusait d'avoir pris la plume et suppliait la postérité de ne pas le confondre avec ces petites gens de lettres, qu'on appelait alors Corneille, Molière, Racine, Boi-

leau, Lafontaine. Ce qui n'empêche pas que nonobstant ses prétentions aristocratiques, le duc de Saint-Simon, sans ses fameux Mémoires, serait passé à peu près inaperçu dans l'histoire de France.

Gilbert s'était nourri des œuvres des immortels génies de Rome et d'Athènes, et il venait de pâlir d'indignation en lisant les sourdes et adroites épigrammes que Voltaire décoche contre Homère et Virgile, dans Candide, par la bouche de son procureur fondé. « Mais, s'écria Gilbert, ces hommes-là veulent donc tout anéantir ! Après la Bible, l'Iliade, après l'Iliade, l'Enéïde ! » Ce courroux classique mit Gilbert sous la bannière de Fréron, et il écrivit alors cette admirable satyre du dix-huitième siècle, qui sera l'éternel honneur de notre langue et de notre poésie, et dans laquelle il reproche surtout à Voltaire ses vers :

Sans art,
D'une moitié de rime, habillés au hasard.

Acte de courage inouï à cette époque, car, avant toute chose, Voltaire était regardé comme un poète du premier ordre; Laharpe le trouvait grand comme les anciens. Mérope et le deuxième livre de l'Énéïde, le strass et le diamant étaient égaux devant ce célèbre critique.

Dans une autre satire, *Mon apologie*, d'Alembert fut apostrophé :

C'est ce joli pédant, géomètre orateur,
De l'encyclopédie, ange conservateur,
Dans l'histoire, chargé d'inhumer ses confrères,
Grand homme, car il fait leurs extraits mortuaires.

Tout le monde sait que d'Alembert était secrétaire perpétuel de l'Académie française.

Laharpe eut aussi sa part dans la distribution des coups; notre satirique lui cingla le visage de ces quatre vers, dont un chauffé à blanc :

C'est ce petit rimeur, de tant de prix enflé,
Qui, sifflé pour ses vers, pour sa prose sifflé.
Tout froissé des faux pas de sa muse tragique,
Tomba de chute en chute au trône académique.

Laharpe ne pardonna jamais.

Gilbert est surtout superbe lorsqu'il décrit pour mieux les flétrir, les mœurs dissolues de la société aristocratique du temps. Les duchesses impudiques et leurs maris, complaisants cyniques, furent stygmatisés. Mais que leur importait? Un nouvel astre, Jeanne Vaubernier, venait de se lever dans le ciel étoilé de Trianon, et courtisans et courtisanes de haut parage étaient absorbés par la contemplation de cette honteuse idole.

Le fouet vengeur du poète justement indigné se promena courageusement sur tous les fronts impurs. Moins heureux que Boileau, qui du reste avait trié ses victimes dans les rangs les plus obscurs, Gilbert n'inspira que la haine.

Il avait semé le vent, il récolta la tempête.

La colère des encyclopédistes dépassa toute limite. Gilbert fut calomnié, livré à la risée publique. Sa misère lui fut reprochée avec arrogance comme un ridicule. Ses ennemis l'accusèrent ensuite d'ivrognerie, alors qu'il était connu de tous qu'il ne buvait que de l'eau. Ils firent vendre des soi-disant portraits dans lesquels sa physionomie était difforme et enluminée des teintes les plus sinistres: « C'était, disaient-ils, le jaune de la rage et de la bile qui suintait sur son visage.» C'est à cela que l'infortuné fait allusion dans une strophe de sa dernière ode:

Celui que tu nourris court vendre ton image
Noire de sa méchanceté.

Celui-là c'était son propre éditeur. On lui reprocha ensuite de s'être vendu. A qui donc, grand Dieu? Ceux qui se vendent ont parfois la pudeur de se pendre; mais à coup sûr ils ne meurent pas de faim.

6

Une chose est vraie pourtant; celle-ci : Gilbert, pour s'être dévoué à l'œuvre de conservation, n'a trouvé autour de lui qu'indifférence. Aucune main ne se tendit vers la sienne ; aucune parole ne vint l'exciter dans son sillon ; aucune table ne laissa tomber ses miettes devant sa faim. La protection, les sourires, l'or, les encouragements, n'étaient donnés qu'aux démolisseurs. Dieu a sans doute pardonné à ces amis de la monarchie parce qu'ils ne savaient ce qu'ils faisaient.

Il est cruel de le dire, mais la monarchie française a toujours été renversée par ses amis, soit qu'elle fût absolue et aristocratique comme sous Louis XVI, ou constitutionnelle et bourgeoise comme sous Charles X et Louis-Philippe. Les ennemis ne sont arrivés que pour écrire son épitaphe et recueillir la succession. Il ne faut pas croire que l'irréligion et l'impiété datent de l'avènement de Voltaire au trône philosophique. Voltaire n'est pas si coupable, les dégâts qu'il a commis dans l'ordre social sont bien assez vastes ; ne surchargeons pas trop son bilan. Il n'a fait que suivre les exemples venus d'en haut.

En 1527, un prince du sang qui avait été baptisé à la chapelle royale de Fontainebleau, le connétable de Bourbon, partit à la tête d'une armée de reitres et de rénégats espagnols et vint ravager l'Italie. Après avoir pillé les monastères il assiégea Rome, et quand ses soldats eurent forcé la porte Saint-Sébastien, la ville entière fut incendiée, dévastée, violée avec plus de rage qu'au temps de Théodoric. Le souverain pontife, Clément VII, menacé de mort dans le Vatican, fut obligé de se réfugier, déguisé en paysan, dans la cabane d'un pauvre vigneron.

Cet événement accompli au nom de l'empereur et roi, Charles-Quint, n'a pas laissé que de jeter une certaine pertubation dans le monde politique et religieux du temps. Le connétable traînait probablement à sa suite un grand nombre de gentilshommes qui descendaient des croisés. Ce germe-là devait donner une ample moisson.

Qui donc conspirait contre Richelieu, cette énergique personnification de la royauté absolue ? La plus haute noblesse de France.

Qui donc organisa la Fronde et inventa les barricades? Des gentilshommes toujours. Les deux plus grands hommes de guerre du temps, Turenne et Condé, se révoltent l'un après l'autre contre le roi, et donnent à la guerre civile une illustration qui lui assure de bonnes chances pour l'avenir. Que fait le peuple pendant ce temps? Il travaille, il prie, il ne se révolte pas, il se plaint seulement lorsque les hauts-barons viennent recruter des soldats parmi ses enfants, pour une guerre où ne flotte pas le drapeau de l'étranger.

Sous un roi comme Louis XV, luxurieux, égoïste et contempteur de sa propre autorité, le mal devait revêtir une autre forme, quoiqu'il procédât directement de la faute originelle des siècles précédents. La noblesse fût prise de vertige. Elle emprunta pour s'en parer les paillettes du théâtre italien; elle échangea l'épée contre la houlette, inventa les bergères et les bergeries; déclama des quatrains dans les ruelles des grandes dames transformées en Philis et en Glycères; puis les philosophes se mirent de la partie. La noblesse se fit encyclopédiste; M. de Saint-Aulaire fit offrir une partie de ses appartements de Versailles à Voltaire. M. de Malhesherbes, lui-même, offrait dans son hôtel un asile aux écrivains dont, comme directeur de la librairie, il était obligé de poursuivre les écrits. La noblesse creusait à plaisir la fosse dans laquelle elle devait bientôt être ensevelie.

Le roi voyait tout cela et il en plaisantait. « Après moi la fin du monde, disait-il, mon successeur se tirera d'affaire comme il le pourra! »

Propos infâme dans la bouche d'un monarque; malgré la prétendue inviolabilité qui semble les couvrir, les potentats sont responsables dans leur race pendant l'éternité.

Hélas! Louis XVI n'a que trop cruellement expié les iniquités de son aïeul et prédécesseur, Louis le Bien-Aimé.

Qui donc, vingt ans plus tard, inventait et propageait les odieuses calomnies contre la reine Marie-Antoinette, qui la rendirent tout à coup impopulaire? Calomnies que la populace

de 93 n'a fait que rééditer : Les princes, les duchesses, les émigrés de Coblentz !

Qui donc a préparé la révolution de 1830 ? Ah ! M. le prince de Talleyrand, le duc de Choiseul, le vicomte de Châteaubriand lui-même, auraient pu nous le dire.

Et la révolution de 1848, par qui donc a-t-elle été faite ? par les bourgeois de Paris, déguisés en gardes nationaux. Il est vrai que trois mois plus tard ils se faisaient bravement tuer pour empêcher le couronnement final de l'édifice dont ils avaient construit les premières assises.

Ceci dit en passant, et ce n'est pas un paradoxe, revenons à Gilbert. Le mépris combiné des hommes puissants et des gens de lettres, son indigence et la mélancolie de son caractère, aigri par le malheur, le rendirent insensiblement sombre et farouche. La misanthropie devint de la démence. Enfin une catastrophe tragique détermina tout à fait son aliénation mentale.

On a cru longtemps qu'elle devait être attribuée à une chûte de cheval; certains biographes prétendent qu'elle fut le résultat d'un attentat commis sur sa personne. Un seigneur puissant, qu'il avait peint dans une de ses satires sous des couleurs trop énergiquement ressemblantes, aurait aposté, un soir, sur la place Louis XV, quelques-uns de ses laquais, avec ordre d'assommer Gilbert à coups de bâtons. A la suite de ce guet-apens, on fut obligé de le transporter, brisé, à l'Hôtel-Dieu.

Dans un de ses accès de folie, l'infortuné avala la clef de sa cassette, qui lui resta dans l'œsophage ; il pensait ainsi soustraire ses manuscrits aux recherches de ses ennemis. Ces œuvres manuscrites ont été malheureusement perdues : elles se composaient entre autres d'un poème que l'on prétend avoir été supérieur à toutes ses autres compositions. Vingt-quatre heures après cet événement il mourut, mais non sans avoir éprouvé des convulsions affreuses, auxquelles succéda néanmoins une résignation calme, car sa folie ne lui fit jamais perdre l'exercice de toutes ses facultés intellectuelles.

Il n'avait que vingt-neuf ans !

Ses ennemis prétendirent qu'il s'était empoisonné. C'était un odieux mensonge. Gilbert était sincèrement chrétien et jamais les actes de sa vie n'ont été en contradiction avec ses convictions.

Vous avez tous vu, comme moi, dans un de nos musées, cette toile qui représente Gilbert sur son lit de mort. En proie à l'ire suprême, il déclame des vers. Assise à son chevet, une jeune religieuse, de la famille d'Eloa, sans doute, l'écoute avec extase. Le cygne mourant exhalait son dernier chant, ce chant sublime que les anges durent recueillir les ailes frémissantes, et que les générations se transmettront avec un pieux attendrissement :

Au banquet de la vie, infortuné convive,
J'apparus un jour et je meurs;
Je meurs, et sur ma tombe où lentement j'arrive,
Nul ne viendra verser des pleurs.

Salut ! champs que j'aimais, et vous douce verdure,
Et vous riant exil des bois !
Ciel, pavillon de l'homme, admirable nature,
Salut pour la dernière fois !

Ah ! puissent voir longtemps votre beauté sacrée,
Tant d'amis sourds à mes adieux !
Qu'ils meurent pleins de jours, que leur mort soit pleurée,
Qu'un ami leur ferme les yeux !

Ainsi donc sa dernière pensée le reportait aux beaux paysages de son pays natal, aux verdoyantes vallées des Vosges. Nul n'est venu pleurer sur sa tombe ! Hélas ! il n'a pas eu de tombeau. Si, par hasard, il vous arrivait de visiter les catacombes de Paris, vous y rencontreriez une galerie qui porte le nom de Gilbert. A l'extrémité, formant angle, entre deux de ces voies souterraines, il y a un cénotaphe construit avec des débris humains. Un nom et quelques vers signalent ce funèbre mo-

nument. Les restes de Gilbert sont là, dit-on, perdus, confondus dans ce vaste ossuaire. Mais il n'est arrivé à personne de passer là avec indifférence. On s'y arrête et l'on en sort avec le saisissement d'une profonde émotion.

L'incorruptible avenir a vengé la mémoire de Gilbert ; il a répondu à son dernier appel en lui accordant la Justice et la Pitié qu'il réclamait à son lit de mort.

Certains départements inventent des grands hommes pour avoir un prétexte de leur ériger une statue. Pourquoi les habitants des Vosges, déjà si riches en illustrations, n'élèveraient-ils pas à Gilbert un monument réparateur, une statue enfin?

C'est à la Société d'Emulation qu'il appartient d'en prendre l'initiative, de fournir la première pierre. L'élan une fois donné, les souscriptions viendront d'elles-mêmes. Le nom et les vers de Gilbert sont populaires dans toute la France. Le plus pauvre comme le plus riche voudra apporter son obole.

J'ai souvent entendu qualifier Gilbert de poète de second ordre. Sur quoi se base-t-on pour opérer ce classement? Mais, dit-on, s'il y avait en lui l'étoffe d'un grand poète, il est mort jeune et n'a pas eu le temps de composer de grands poèmes. Est-ce donc à la quantité des productions que se mesure le génie? M. Alexandre Soumet, le plus élégant de nos versificateurs, a publié plus de quarante mille vers et on ne relit guère de lui, que la touchante élégie de la Pauvre Fille.

Beaucoup d'amateurs lui préfèrent même la chute des feuilles de Millevoye.

Chapelain était un poète fécond! M. Viennet composait encore des vers à quatre-vingt-dix ans. Etait-ce un grand poète pour cela? Non. Celui qui, pendant sa rapide apparition, lègue au monde un pur diamant, a droit à plus d'estime qu'un Restif de la Bretonne, par exemple, qui nous a laissé un tombereau de plâtras et d'immondices.

Si l'on mesure la taille des poètes à leur génie, Gilbert était un grand poète, et son infortune l'a encore grandi aux yeux de la postérité.

Le malheur est un excitant nécessaire. Le rêve le plus ambi-

tieux que puissent concevoir nos enfants, n'est-ce pas de se dévouer, au risque d'en mourir, pour une grande idée ou un noble sentiment, et de léguer un nom sans tache à l'immortalité ?

Du reste, il en est des nations comme des individus. Il y a des peuples qui ont vécu longtemps sans gloire ; on prétend qu'ils ont été les plus heureux. Qu'en sait-on ? Les habitants de Madagascar sont nombreux et occupent un vaste territoire ; ils ne font pas grand bruit dans le monde. Qui donc envie leur sort ?

Lorsque je me transporte par la pensée sur l'emplacement des villes antiques qui se nommaient Troie, Memphis, Babylone, Carthage, Athènes, Jérusalem, et que je cherche la poussière des peuples disparus, je me sens pénétré de reconnaissance et d'admiration en retrouvant le souvenir de quelques grands hommes ou de quelques nobles idées : une statue, un poème ou simplement un obélisque.

Ces souvenirs font partie du patrimoine de l'humanité.

La France a fait beaucoup parler d'elle. Elle a eu ses alternatives de bien et de mal, de souffrance et de prospérité ; mais elle n'a jamais manqué de courage. Elle se considérait comme la sœur aînée des autres nations modernes et se croyait obligée d'être leur guide et leur initiatrice. Aussi depuis vingt siècles s'est-elle mêlée à tous les mouvements, à tous les bruits humains.

Jadis en Palestine, elle fut la première,
Comme en Amérique plus tard.
Son sceptre est un flambeau dont la vive lumière
A l'Europe sert d'étendard.

Ses poètes, ses orateurs, ses artistes, plus encore que ses guerriers, lui avaient conquis l'Europe, qui non-seulement adoptait ses modes, ses idées, mais aussi sa langue. Elle poussait la générosité chevaleresque, jusqu'au don Quichottisme, c'est vrai ! Mais tous les peuples l'aimaient, même ceux qu'elle

avait vaincus. Lorsqu'elle s'annexait une nouvelle province, cette sœur nouvelle la regardait au cœur et s'identifiait soudainement avec elle.

Ne l'avons-nous pas vu pour notre Lorraine, la dernière venue dans cette agglomération de peuples qu'on appelle la France, la plus belle patrie qu'il y ait sous le ciel ?

Comme autrefois Ruth parlant à Noémie, la Lorraine a dit à la France : « Partout où tu iras, j'irai ; ton peuple sera mon peuple ; ton Dieu sera mon Dieu, et la terre où tu mourras me verra mourir aussi. »

Et elle a tenu fidèlement sa promesse. Elle s'est donnée avec abnégation, sans arrière-pensée.

Aussi quand l'heure des catastrophes a sonné, la Lorraine et l'Alsace voyant la France frappée au cœur ne se sont préoccupées que d'une chose, partager sa destinée, manger avec elle le pain de l'amertume.

Grâce à nos désastres, il nous a été donné d'assister à ce grand spectacle de populations entières désertant leurs foyers, abandonnant les tombeaux des aïeux, pour se réfugier contre le sein de leur mère infortunée.

Quand on inspire de si formidables amours, on ne peut pas mourir. Non, j'en atteste les enfants de l'Alsace et de la Lorraine, les vivants et les morts, la France ne périra pas!

Il me reste à souhaiter la bienvenue à ceux des nouveaux membres qui sont venus grossir les rangs de la Société d'Emulation. Ils n'ont jamais été si nombreux qu'en 1874, ce qui prouve, une fois de plus, que les paisibles travaux de l'intelligence seront toujours recherchés par les natures d'élite.

Six nouveaux membres titulaires ont été admis.

M. l'abbé Brenier, le respectable curé d'Epinal, dont l'éloquence persuasive ne fera pas oublier la charité évangélique.

M. Gaudel, sous-inspecteur des forêts, fils d'un ancien membre titulaire qui a laissé parmi nous les meilleurs souvenirs, succède à M. Colnenne, un de nos collaborateurs les plus actifs.

Nous sommes assurés de trouver les mêmes qualités chez M. Gaudel.

M. Journet, ingénieur civil, associé libre jusqu'en 1867, pendant qu'il dirigeait les papeteries du Souche, aujourd'hui titulaire, a toujours été considéré comme un des membres qui honoraient le plus la Société par son intelligence, ses travaux et son caractère.

M. Emile Gley, ancien imprimeur, dont la coopération à nos travaux ne pourra qu'exercer une heureuse influence.

M. Collot, licencié ès-lettres, ancien professeur d'histoire au collége, actuellement imprimeur, nous apportera fréquemment les produits de son expérience.

M. Nicolas, ancien élève de l'école d'administration, licencié en droit, a exercé la profession d'avoué pendant quinze ans à Mirecourt, où il s'est acquis la réputation d'un excellent juriste.

M. Pfaff, professeur d'allemand au collége d'Epinal, a été appelé pour cause d'avancement au lycée de Montpellier : de titulaire il devient membre correspondant.

Parmi les nouveaux membres correspondants, nous signalons M. le prince Gontran de Bauffremont-Courtenay, membre du Conseil général de l'Aube, agronome distingué.

M. Chabert, directeur de la compagnie d'assurances l'*Union* à Nancy, auteur d'un journal intéressant sur les faits qui se sont accomplis à Metz avant et pendant la guerre, ainsi qu'après l'annexion.

M. Gaudé, instituteur à Sauvigny, sur le compte duquel vous allez entendre un rapport au sujet des notices historiques dont il est l'auteur.

M. Florentin, ancien professeur, receveur des établissements de bienfaisance à Bar-le-Duc, originaire d'Epinal.

M. l'abbé Hyver, professeur au séminaire de Pont-à-Mousson, auteur d'une notice remarquable sur l'ancienne Université de cette ville.

M. le docteur Le Plé, président de la Société d'Emulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure.

Nous avons eu le regret de perdre, pour cause de démission,

un membre associé libre, M. Bardy, pharmacien à Saint-Dié.

Après avoir parlé des membres vivants, pourquoi faut-il que je vous entretienne de ceux que la mort nous a ravis?

M. de Billy, inspecteur général des mines, commandeur de la Légion d'honneur, un des savants les plus éminents de ce siècele, est mort victime d'un accident de chemin de fer.

M. de Villepoix, ancien professeur à l'école d'agriculture de Roville, membre de la Société d'Emulation à Abbeville, est décédé le 25 septembre 1874.

La mort nous a aussi enlevé M. Humbert, imprimeur à Mirecourt. C'était un industriel actif, un écrivain fécond et surtout un homme d'une initiative remarquable pour toutes les idées d'une utilité pratique.

M. le comte Siméon, ancien préfet des Vosges, président honoraire de la Société d'Emulation depuis près de quarante ans, venait de nous faire hommage de sa magnifique traduction des œuvres d'Horace, lorsque nous avons reçu la nouvelle de sa mort. M. de Siméon était non-seulement un lettré du premier ordre, mais c'était aussi un administrateur distingué.

Nous avons perdu un membre titulaire, M. Hippolyte Renaud, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, philosophe éminent, auteur de plusieurs ouvrages remarquables, dont un, *Solidarité,* contient un exposé lucide des doctrines phalanstériennes. M. Renaud était un des disciples les plus convaincus de l'illustre Fourrier.

Enfin nous avons fait une perte, regrettable entre toutes, et qui a été douloureusement ressentie par tous les membres de la Société, dans la personne de M. Maud'heux père, notre président. M. Maud'heux avait été maire d'Epinal, bâtonnier de l'ordre des avocats, président du Conseil général des Vosges : c'est-à-dire qu'il avait consacré sa vie au service de la chose publique dans des fonctions gratuites ; il ne se reposait jamais, dans la crainte de n'avoir jamais assez fait. C'était un de ces hommes essentiellement utiles, je dirais presque nécessaires, dont l'action providentielle se fait sentir sur tous leurs collaborateurs. Il a enrichi nos annales de travaux historiques et

archéologiques dont vous avez pu apprécier le mérite. A l'heure de sa mort, il tenait encore la plume et travaillait pour nous.

Car de toutes les fonctions dont il a été honoré, celle à laquelle il semblait attacher le plus de prix, était celle de président de la Société d'Emulation qu'il a remplie consécutivement pendant trente et un ans.

Nous nous souviendrons longtemps de cet aimable vieillard, d'un caractère cordial, affectueux pour tous ses collègues, toujours disposé à rendre service et dont l'infatigable activité a tant contribué à la prospérité de notre compagnie.

Nous lui donnerons prochainement un successeur, mais quel que soit le mérite de nos collègues, nous le remplacerons difficilement.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION DES CONCOURS

LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE ET SCIENTIFIQUE

Par M. DE CHANTEAU

Membre titulaire

Messieurs,

Ce n'est pas la première fois que le rapporteur du concours littéraire a le regret de voir sa tâche rendue trop facile par l'absence d'œuvres poétiques vraiment dignes de vos suffrages. Vous avez constaté déjà avec douleur que le culte de la poésie semblait négligé dans les Vosges et cependant vous n'avez pas laissé de lui donner la première place dans vos concours; vous avez compris que la poésie était impérissable comme l'âme humaine et que notre siècle, entraîné par le courant des jouissances matérielles, avait besoin de recourir à ce remède divin. Soyez-en remerciés au nom de tous les cœurs qui aiment à être charmés, soutenus et consolés, au nom de tous ceux qui sont susceptibles d'enthousiasme pour le beau et pour le bien.



CONCOURS LITTÉRAIRE

Un seul auteur de poésies a sollicité cette année vos récompenses, M. Bannerot, qui vous avait déjà fait un envoi en 1873, vous a soumis cette année quatre pièces de vers. Nous avons le regret d'être obligé de dire qu'il nous est impossible de constater le moindre progrès réalisé dans les œuvres de la plume de M. Bannerot, et que les taches, les irrégularités de prosodie et de rimes qui s'y trouvent ne nous permettent pas de donner à l'auteur un témoignage d'encouragement.

Si les œuvres poétiques vous ont fait défaut cette année, les ouvrages en prose vous ont fourni l'occasion de distribuer des récompenses justement méritées. Trois ouvrages de topographie vous ont été présentés, mais l'un d'eux n'a pu faire partie du concours parce qu'il ne contenait pas de notice statistique. M. Marchand a envoyé une carte de la commune de Girancourt, accompagnée d'une notice sur les origines et les accroissements successifs de cette commune et d'une statistique indiquant l'état agricole, la nature et le rendement moyen des terres. Si on peut reprocher à M. Marchand de ne pas avoir dressé la carte avec assez de soin, il faut reconnaître qu'il a su mettre à profit pour la notice les renseignements divers que lui ont fourni les archives et les traditions locales. Ce travail vous a paru digne de récompense et vous avez décerné à son auteur une médaille de bronze et une prime de 40 fr.

Comme M. Marchand, M. Berret, instituteur à Morel-Maison, s'est d'abord fait connaître à vous en 1873 par une étude topographique et statististique de sa commune : aujourd'hui il soumet à vos suffrages une très-belle carte de tout le canton de Châtenois. Avant de vous entretenir des mérites divers de cet ouvrage, nous devons féliciter l'auteur d'avoir compris, avec un tact remarquable, le programme de notre Société; de s'être rendu compte que « pour

bien faire apprécier aux enfants l'importance de la science géographique, il fallait lui donner un caractère essentiellement pratique et local. » Le travail de M. Berret comprend cinq parties :

1° Une carte générale du canton de Châtenois avec la division par communes et par genre de culture, les cours d'eau, les routes, les chemins, enfin les localités ou se trouvent les perceptions, les notariats, etc.;

2° Une carte orographique et hydrographique du canton;

3° et 4° Une carte géologique et une coupe de profil;

5° Un tableau statistique de toutes les communes et hameaux.

Les deux premières cartes renferment quelques irrégularités dans les signes conventionnels admis par la topographie; dans la troisième l'auteur a oublié de mettre une teinte pour indiquer les terrains d'alluvions modernes; quant à la quatrième elle vous a paru d'une inexactitude générale : je ne saurais mieux faire que de vous répéter ici textuellement les conclusions du rapport spécial de M. de Jarry.

« Le grès infra-liasique, ou autrement dit grès de Luxembourg, forme la base des terrains liasiques et de l'époque jurassique, dont l'oolithe supérieure forme l'étage supérieur. Or, les divers soulèvements qui ont produit le relief des montagnes des Vosges ayant eu lieu entre l'époque du terrain carbonifère et celle du terrain houiller, c'est-à-dire vers le milieu de l'époque de transition, les dépôts postérieurs à cette dernière doivent avoir conservé une stratification à peu près horizontale; par conséquent, il n'est pas probable que sur l'étendue du canton de Châtenois, c'est-à-dire sur une longueur de 13 à 14 kilomètres, on retrouve presque toute l'épaisseur du terrain jurassique. Je pense donc avec raison que si M. Berret voulait refaire un examen plus minutieux du sol de son canton il retrouverait, tout au plus au nord-est du canton, quelques traces de roches de lias supérieur (marne supra-liasique), mais surtout, presque partout, des traces d'argile portlandienne, calcaire que l'on

rencontre beaucoup dans la Haute-Marne et la Haute-Saône et qui compose en grande partie l'étage oolithique supérieur. Quant aux dépôts du *diluvium* ou alluvions modernes, ils sont tout simplement formés de limon argilo-sableux désigné sous le nom de *Lehm.* »

Enfin le tableau statistique, quoiqu'instructif au point de vue de la variation de la population de 1808 à 1872 est cependant incomplet : M. Berret aurait pu nous donner la superficie de chaque espèce de terrains et le nombre des chevaux, bœufs, vaches, etc., qui se trouvent dans chaque commune. Qu'il nous soit permis à ce sujet d'insister auprès de tous les instituteurs qui ont l'intention de prendre part au prochain concours pour qu'à l'avenir cette partie du programme trop souvent négligée, soit traitée avec autant de soin et de précision que les autres : la statistique qui nous fait connaître la population, les richesses de nos communes n'est pas seulement utile en ce qui touche l'administration de l'État, elle est encore d'un puissant secours pour la direction de nos intérêts privés en guidant le commerce et l'industrie tant agricole que manufacturière, en fournissant à tous les ouvriers d'utiles indications. Quoiqu'il en soit, en présence des efforts constants faits par M. Berret et des rapides progrès constatés dans son travail de cette année, vous avez jugé à propos de lui témoigner votre satisfaction par le rappel de la médaille d'argent de première classe, qu'il a obtenue en 1872, et par une nouvelle prime de 50 fr.

Un autre instituteur, M. Gaudé, de Sauvigny (Meuse), nous a fait remettre une intéressante notice sur Durand Laxart, oncle de Jeanne d'Arc et sur la maison qu'il habitait à Burey-la-Côte. Cette maison, qui est restée dans la famille Laxart jusqu'en 1530, passa plus tard à la famille Hetz : elle appartient aujourd'hui à M. Pierre Bernard. M. Gaudé, tout en faisant preuve de beaucoup de travail et de zèle, n'a pas traité son sujet avec assez de méthode, il a été trop préoccupé des antiquités romaines de Burey-la-Côte,

étrangères à son objet, enfin il ne s'est pas encore assez familiarisé avec les habitudes de l'érudition : il néglige trop souvent d'indiquer les sources, leur nature, et leur origine, et par suite il ne met pas toujours le lecteur à même de contrôler et de vérifier ses affirmations. Du même auteur est un mémoire sur Amblainville (ancien village à 4 kilomètres au nord de Vaucouleurs, aujourd'hui détruit). Nous sommes forcés d'adresser à cette œuvre les mêmes critiques qu'à la précédente, tout en reconnaissant les qualités sérieuses qui la recommandent. Que M. Gaudé, si digne à beaucoup d'égards d'encouragement, mette à profit ces avis et vous serez heureux un jour de convertir la médaile de bronze de cette année en une médaille d'argent. — A M. Gaudé une médaille de bronze et dix volumes de nos *Annales*.

CONCOURS ARTISTIQUE.

Au moyen-âge autour de chaque église cathédrale ou abbatiale on avait établi une école d'architecture ou se formait un pépinière de maçons, de tailleurs de pierre, d'appareilleurs, destinés à continuer le grand œuvre de la construction de l'édifice ou à répandre dans toute la seigneurie les traditions locales. Ces travailleurs qu'ils restassent de simples ouvriers, ou que, par une connaissance approfondie de leur métier, ils s'élevassent à la condition de véritables artistes, étaient désignés sous le nom générique de *maçons*. Ainsi Pierre Perrat, le grand architecte qui a édifié la belle cathédrale de Metz, n'a jamais été dénommé autrement que « Pierre Perrat li masson. » Le lauréat dont il me tarde de vous exposer les titres est un maçon à la manière de ces *maçons* du moyen-âge, et de plus, il est arrivé par son travail à se perfectionner, sans maître et pour ainsi dire sans modèle. François père s'est d'abord fait connaître comme sculpteur; il a exécuté dans le cimetière de Neufchâteau de nombreux monuments funèbres parmi les-

quels nous citerons spécialement ceux de M. l'abbé Remy, curé de Saint-Nicolas, de M. Huot de Goncourt, de M. Charles Maljean, ancien négociant, de M. Rion, ancien inspecteur des forêts, de M. Boissac, de M. Humbert, de M. Chéron, etc. Comme architecte, il s'est signalé ensuite par l'intelligente restauration des églises Saint-Nicolas et Saint-Christophe de Neufchâteau : à Saint-Nicolas il a réparé les fenêtres du chœur, dégagé la nef, restauré les autels ; à Saint-Christophe il a consolidé les voûtes qui étaient sur le point de s'effronder. M. Michaut, architecte, maire de la commune de Sartes, lui a confié d'importants travaux, et a attesté qu'ils ne laissaient rien à désirer « sous le rapport de l'art. » En un mot, toutes les personnes qui ont été en relation avec François témoignent de son assiduité et de son talent.

François a un fils qui marche sur ses traces et qui a déjà élevé, à Neufchâteau et à Médonville, plusieurs monuments qui lui font honneur. Vous serez en droit d'attendre un jour de lui beaucoup plus encore que de son père, puisqu'à l'éducation pratique reçue au foyer paternel il a pu joindre des connaissances théoriques plus étendues. La Commission vous a demandé pour François père, en considération de son incontestable mérite, une médaille d'argent de première classe et une prime de 100 fr., et pour son fils une mention très-honorable. Nous avons la confiance que la Société d'Émulation pourra donner un jour à ce dernier de nouveaux encouragements.

CONCOURS SCIENTIFIQUE.

Avant de vous donner les noms et les titres des œuvres qui, rentrant dans les conditions du programme, ont été jugées dignes de vos faveurs, nous devons faire une mention toute spéciale de plusieurs travaux considérables qui ont droit à votre sympathie, mais pour lesquels votre règlement, peut-être trop restreint, ne vous permet pas, à votre regret, de disposer de vos plus honorables distinctions.

M. Chautard, doyen de la Faculté des sciences de Nancy, vous a fait l'envoi de plusieurs ouvrages de numismatique dont l'un intitulé : « Imitation des monnaies au type esterlin aux XIIIe et XIVe siècles » a déjà été couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa séance du 30 octobre 1872. Les récompenses qui ont été accordées à ces publications, et l'accueil qu'elles ont reçu chez les érudits nous dispensent d'en faire l'éloge, mais nous sommes heureux d'avoir l'occasion de les signaler une fois de plus.

M. Lucien Adam, substitut du procureur général près la cour de Nancy, a présenté deux grammaires dont l'une traite de la langue mandchoue et l'autre de la langue tongouse. Il a certainement fallu à M. Adam un grand zèle et une grande persévérance, mais il est arrivé de plus à un résultat qui constitue un véritable progrès : en codifiant d'une manière rationnelle ces deux idiômes, en signalant l'analogie qui existe entre eux, il a mis en évidence, en l'éclairant d'un nouveau jour, ce fait, déjà admis par l'histoire, que les derniers conquérants de la Chine sont d'origine tongouse : ces deux études sont des plus intéressantes au point de vue de la philologie et de l'ethnographie.

Le concours scientifique a offert deux ouvrages à votre appréciation. Vous avez dû prononcer l'ajournement de l'un d'eux : *Les tables du solivage métrique des bois en grume et des bois équarris* ne sont d'aucune utilité pratique, des moyens très-simples et universellement répandus permettant de résoudre le problème.

M. G. Révoil, sous-lieutenant au 37e de ligne, vous a soumis une curieuse application de la chambre claire au microscope simple ou composé. Le microscope mégalographe permet de dessiner les objets dont il fournit une image très-amplifiée, et de donner au dessin les couleurs qui se trouvent projetées sur le papier. Pour vous faire bien apprécier le mérite de cette œuvre, je devrais vous répéter textuellement le rapport si intéressant et si savant de M. Cherest; mais, comme il sera imprimé tout entier dans vos

Annales, je me contenterai de lui emprunter quelques-unes de ses conclusions. Le perfectionnement réalisé par M. Révoil dans la construction d'un appareil connu avant lui, résulte de la position horizontale du microscope et de sa mobilité dans un plan horizontal, le porte-objet restant fixe, ainsi que de l'emploi de la chambre claire de Wollaston, la plus simple de toutes, et de l'ingénieuse disposition de la tige qui porte le microscope. L'opérateur peut modifier la hauteur du microscope sans avoir à se préoccuper de la source de lumière, qu'elle soit naturelle ou artificielle; l'image n'est jamais déformée : tels sont les avantages principaux du mégalographe. Votre rapporteur spécial, considérant que la reproduction des dessins par le microscope mégalographe a sa raison d'être, malgré les résultats merveilleux obtenus par la photomicrographie, et que par son prix cet appareil sera abordable à beaucoup de travailleurs, vous a demandé pour M. Révoil une médaille de vermeil. Vous avez ratifié, Messieurs, les conclusions de M. Cherest en accordant à M. Révoil la plus précieuse de vos faveurs.

Tels sont, Messieurs, les résultats des concours littéraire, artistique et scientifique. J'ose espérer que l'année prochaine des concurrents, plus nombreux encore, fourniront à la Société d'Émulation l'occasion d'affirmer une fois de plus combien elle a à cœur de patronner et de récompenser les œuvres consciencieuses et utiles.

En terminant, Messieurs, nous adressons un appel à tous les Vosgiens pour qu'ils prennent part, en aussi grand nombre que possible, au congrès international des américanistes dont la première session se tiendra a Nancy en 1875. Les liens étroits de confraternité qui unissent tous les Lorrains ne permettaient pas à la Société d'Émulation de rester étrangère à une œuvre dont la première manifestation aura lieu en Lorraine. Aussi, dans sa dernière séance, elle s'est fait inscrire au nombre des membres du congrès et tiendra à honneur de s'y faire représenter.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION D'AGRICULTURE

SUR

LES RÉCOMPENSES DÉCERNÉES EN 1874

PAR

M. HOUBERDON

Membre associé libre

MESSIEURS,

L'arrondissement de Remiremont, que votre Commission a visité cette année, n'a pas offert d'améliorations agricoles aussi étendues que les plaines des environs de Neufchâteau.

Les habitants de ces deux arrondissements ont chacun leur industrie particulière : dans l'un c'est la culture des céréales et de la vigne, dans l'autre, c'est l'élevage et l'engraissement du bétail.

A voir ce pays accidenté, hérissé de montagnes à pic, les défrichements paraissent impossibles; néanmoins, malgré ces obstacles qui décourageraient facilement l'habitant des plaines,

le montagnard se met patiemment à l'œuvre, et les blocs de granit disparaissent bientôt pour faire place à des prés qu'arrosent des sources abondantes.

L'assolement pratiqué dans certaines communes est l'assolement alterne ;

Première année : céréales d'automne ;

Deuxième année : racines, telles que pommes de terre, betteraves et carottes.

A l'aide de fortes fumures ces terrains granitiques, drainés naturellement, arrivent à un haut degré de fertilité.

Le bétail est nombreux et bien nourri ; il appartient généralement à la race fribourgeoise. Le lait des vaches est très-caséeux et convient pour la fabrication des fromages dits de Gérardmer.

C'est vraiment un plaisir de voir ces belles vaches aux formes arrondies et aux allures paisibles, conduire les voitures, ou traîner la charrue. L'attelage des vaches y est possible, attendu que les terres arables ne forment à peu près que la moitié de l'exploitation. Les cultivateurs ont l'habitude de faire de courtes attelées, ce qui fait que la production laitière n'en souffre point.

Nous avons pu remarquer de quels soins les montagnards entourent leurs bêtes, quelle propreté règne dans leurs étables.

Toutefois, nous exprimons le regret de voir encore beaucoup d'étables obscures et étroites et nous nous empressons de signaler comme modèle, celles de M. Laurent de Remiremont. Nous recommandons aussi à ceux qui se livrent à la fabrication du fromage, la marcarerie qu'il dirige lui-même ; et afin de fournir à tous un exemple à suivre, nous allons dire en quelques mots les titres qui lui donnent droit à la première de nos récompenses.

M. Laurent, à Remiremont

A peu de distance de la ville de Remiremont se trouve

une propriété dite la Grange-des-Chênes, appartenant à M. Laurent qui en fait lui-même l'exploitation. La contenance est de quinze hectares.

Vers 1853, M. Laurent, alors pharmacien à Remiremont, devenait propriétaire de cette ferme, qui se trouvait dans un complet délabrement.

Aidé par des études spéciales de chimie et appliquant avec prudence ses connaissances dans une science qui touche de si près à l'agriculture, M. Laurent faisait dès cette époque des essais qui n'exigeaient pas de grands capitaux. Votre société lui décernait en 1863 une médaille d'argent.

Depuis cette époque, les défrichements et les défoncecements ont été continués et achevés.

En 1873, M. Laurent quittait sa pharmacie qui lui laissait trop peu de loisirs, pour s'occuper exclusivement de sa propriété et surveillait avec le plus grand soin les diverses améliorations qui ont fait de cette ferme une exploitation modèle.

Les anciens bâtiments étaient insuffisants ou mal aménagés. Une masse de six mille mètres cubes de terre fut enlevée, pour faire l'emplacement sur lequel ont été construites de belles écuries avec des engrangements, des caves, une marcarerie, une vaste grange avec des greniers à fourrage, une machine à battre perfectionnée et une habitation.

Le tout est parfaitement distribué.

Les étables sont vastes et bien aérées au moyen de cheminées d'appel. De larges allées permettent de circuler facilement pour apporter les rations et faire le service de propreté, service qui est parfait.

Dans ces étables se trouvent 12 vaches excellentes laitières, presque toutes de race vosgienne, deux énormes bœufs et un cheval, en tout 15 têtes de bétail.

Les purins se rendent dans une fosse couverte mesurant environ 4,000 litres, et de là dans un réservoir, où elles sont désinfectées par le sulfate de fer. Une bonde automotrice leur donne passage pour se répandre dans les rigoles

inférieures. Le reste des prés est arrosé au moyen d'une pompe mobile.

La propriété transformée depuis 1863 est aujourd'hui cultivée 1/4 en céréales, les trois autres quarts en prairies naturelles, trèfles, racines fourragères et sarrasin.

C'est-à-dire que M. Laurent réalise ce qu'on doit chercher dans les pays où les céréales réussissent mal. La plus grande production possible est en plantes fourragères, de manière à produire de la viande; et, en effet, il peut nourrir 15 têtes de bétail en stabulation complète, ce qui fait une tête par hectare.

Un chemin d'environ 500 mètres, de création récente, sert à faire l'exploitation.

Les défrichements et les fortes fumures ont quadruplé la valeur des terres qui de 10 fr. l'are peuvent être estimées aujourd'hui à 40 francs.

Le lait est transformé en beurre ou en fromage suivant la valeur marchande de ces produits aux différentes époques de l'année, de manière à en retirer le plus de profit.

Honneur à l'homme infatigable qui, mettant sa science au service de l'agriculture, répand autour de lui la lumière et le progrès.

Honneur aussi aux serviteurs dévoués qui depuis de longues années l'ont aidé dans ce travail.

La Société d'Emulation, voulant récompenser en M. Laurent l'agronome instruit et le praticien éclairé, lui décerne une prime de 300 fr. et une médaille de vermeil.

La Société prie M. Laurent de vouloir bien continuer ses expériences, et la renseigner sur les résultats que l'on peut obtenir au moyen des engrais chimiques de différentes sortes appliqués à la culture des racines diverses et des plantes fourragères dans les divers terrains qui composent le sol arable de l'arrondissement de Remiremont.

M. Jean-Baptiste Thomas, à Bouvacôte

Dans la vallée du Tholy, en face de la forge, s'élève une



côte dont les sommets dénudés sont couverts de blocs de rochers. Les parties basses, surtout dans les endroits qui peuvent recevoir de l'eau, ont été transformées en belles prairies et en champs bien cultivés; mais sur les hauteurs le travail devient de plus en plus difficile et moins rémunérateur. C'est presque au sommet que se trouve la petite propriété de M. Jean-Baptiste Thomas.

Il y a environ 20 ans il achetait de la commune 2 hectares de terres incultes. Avec l'aide de sa courageuse femme, il a enlevé toutes les pierres qui en couvraient la surface.

Il s'en est trouvé assez pour faire toute une enceinte de mur, et une petite maison avec une écurie et encore d'autres qui ont été portées sur un pierrier. Thomas, boisselier de son état, s'est fait maçon et charpentier pour la circonstance, de sorte que tout l'ouvrage est sorti de ses mains.

Le sol a été défoncé au moins à 0,60 centimètres de profondeur partout où cela était possible; le terrain est complétement transformé en une prairie naturelle bien nivelée et en parcelles destinées à la culture des pommes de terre et des légumes pour le ménage.

Deux ou trois puits peu profonds donnent une eau peu abondante, mais cependant en quantité suffisante.

L'écurie renferme une vache, une chèvre, un porc et des volailles.

Thomas est arrivé, ainsi que sa femme, à un âge fort avancé, ce qui ne l'empêche pas de travailler avec ardeur. Ils ont été délaissés par leurs enfants qui trouvaient sans doute leur travail trop pénible. Ils élèvent leur petite-fille qui a 4 ans, dont la mère est morte, et qui est abandonnée par son père.

Le travail de ces honnêtes gens est méritoire tant à cause des difficultés qu'il présentait, qu'en raison de la plus-value considérable qu'ils ont donnée à ces terres improductives; en conséquence, la Société d'Emulation décerne à M. Thomas une prime de 150 fr. et une médaille d'argent de première classe.

M. Pierre-Philippe Remy, à Gerbamont, commune de Vagney

En 1869, M. Remy achetait au Mettay près de Gerbamont, une petite ferme de 4 hectares pour le prix de 3,200 fr.

Toutes les terres étaient couvertes de broussailles, une parcelle de 1 hectare 80 était surtout improductive.

Le défoncement a été fait partout à une profondeur d'environ 0,50 c.. Les nivellements ont été assez bien exécutés et dans de bonnes conditions. Les prairies et les terres arables sont arrivées au double de leur valeur première.

4 énormes vaches suisses de race fribourgeoise se trouvent dans l'écurie, ce qui fait une tête par hectare.

L'étable est basse et étroite, défaut qui caractérise d'ailleurs celles du pays et contre lequel nous nous élèverons, à chaque occasion.

Néanmoins, les bons résultats obtenus par M. Remy dans ses défrichements, devant servir d'exemple autour de lui, la Société d'Emulation veut récompenser son travail persévérant en lui accordant une prime de 150 fr. et une médaille de première classe.

Jean-Piérre Creusot au Rapré, commune de Dommartin

Il y a cinq ans M. Creusot achetait de la commune de Dommartin cinq hectares de terrains communaux sur un sommet qu'on appelle le Rapré.

La partie supérieure, celle qui touche à la ferme, a été l'objet d'un travail considérable; du reste, les bruyères et les rochers qui avoisinent témoignent assez des difficultés qu'offrait cette entreprise.

Aujourd'hui, deux hectares et demi ont triplé de valeur; ils sont convertis en une belle prairie qu'arrosent les eaux



d'une fontaine, après avoir passé par les étables. Quant à la partie inférieure, il reste encore beaucoup à faire; cependant, pour récompenser un si beau commencement, la société d'Emulation accorde à M. Creusot une prime de 100 fr. et une médaille d'argent de 2e classe.

M. Louis, Eugène, avoué à Remiremont

M. Louis, Eugène, est propriétaire d'une ferme située à Basse-sur-le-Rupt.

Nous avons pu voir les améliorations considérables qu'il a obtenues; cependant, quelques travaux et notamment ceux de défoncement nous paraissent faits dans des conditions peu avantageuses.

Il est incontestable que M. Louis est un homme d'initiative et de progrès; qu'il ne cesse de propager autour de lui les bonnes méthodes.

Nous avons particulièrement remarqué les étables, qui sont vastes et bien aérées, ce qui est une exception dans le pays.

La Société décerne à M. Louis le prix Claudel, qui consiste en une médaille de vermeil.

M. Charles Jean-Claude Petitmengin, à Saint-Nabord

La Société considère le reboisement comme une opération excessivement importante et elle tient à récompenser autant qu'il est en son pouvoir les agents qui s'occupent le mieux de cette opération.

Si les gardes ne font pas de sacrifices analogues à ceux de l'agriculteur qui opère des défrichements, ils ne recueillent pas non plus les bénéfices de leurs travaux; et, cependant, c'est aux bons services des gardes qu'est due presque tou-

jours la réussite des opérations de l'ensemencement et du repiquage.

Parmi les agents qui se sont le plus distingués nous citerons le brigadier forestier Petitmengin (Charles-Jean-Claude), à St-Nabord.

Depuis 1862, ses travaux ont été portés sur l'ensemencement de plus de 134 hectares et le reboisement de 9 hectares.

Ces travaux ont été conduits avec intelligence et le succès est assuré.

De ses propres mains, le même brigadier a créé un hectare de pépinières dans différents triages de sa circonscription.

La commune de Saint-Nabord lui a donné deux fois des témoignages de satisfaction, auxquels la Société d'Emulation ajoute aujourd'hui une prime de 100 fr. et une médaille d'argent de première classe.

M. Retournard, Nicolas-Philippe, au Val-d'Ajol

M. Retournard, garde au Val-d'Ajol de 1869 à 1874, s'est distingué par l'activité la plus grande dans les travaux qu'il a faits ou surveillés.

Par ses soins, plus de 35,000 plants de différentes essences ont été repiqués sur plus de 40 hectares et il a semé environ 600 kilogrammes de graines forestières.

Les résultats obtenus sont très-satisfaisants.

La Société lui remet le prix fondé par M. Castel, en mémoire de son fils, garde général.

Cette prime consiste en une somme de 86 fr., à laquelle la Société ajoute une médaille d'argent de deuxième classe.

M. Cunin, Victor, à Faucompierre (Docelles)

En 1866, M. Cunin, Victor, de Faucompierre a ensemencé en pin sylvestre et épicéa, au lieu dit la Housseraye, com-



mune de Tendon, environ 3 hectares 60 ares de terres impropres à toute autre culture et appartenant en commun, à lui et à son beau-frère Leroi, Joseph, de Cheniménil. L'épicéa n'a pas réussi, mais le pin est beau presque partout. Dans la même année, M. Cunin faisait sur un terrain de 60 ares lui appartenant un semis de hêtre qui a bien réussi, mais qui aurait besoin d'être dégagé des plantes étrangères, genets et fougères qui arrêtent la croissance.

Enfin, M. Cunin a converti en un bon pré 50 ares de broussailles.

La Société voit avec plaisir ces efforts qui serviront d'exemple et décerne à M. Cunin, une prime de 60 fr. et une médaille d'argent de 2e classe.

RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES,

dans sa séance publique et solennelle
du 10 décembre 1874.

I.

Primes du Gouvernement
attribuées spécialement, cette année,
à l'arrondissement de Remiremont.

Sur le rapport de sa Commission d'agriculture, la Société d'Émulation des Vosges, au nom du Gouvernement et sur les fonds alloués par M. le Ministre de l'Agriculture, a décerné les récompenses suivantes :

Une médaille de vermeil et une prime de 300 fr. à M. Émile Laurent, ancien pharmacien, agriculteur à Remiremont, pour bonne exploitation.

Une médaille d'argent, de 1re classe, et une prime de 150 fr. à M. Jean-Baptiste Thomas, cultivateur



à Boûvacôte, commune de Vagney, pour défrichements et mise en valeur de terrains incultes et pleins de roches.

Une médaille d'argent, de 1re classe, et une prime de 150 fr. à M. Pierre-Philippe Remy, cultivateur à Gerbamont (Vagney), pour défrichements.

Une médaille d'argent, de 2e classe, et une prime de 100 fr. à M. Jean-Pierre Creuzot, cultivateur au Rapré, section de la Poirie, commune de Dommartin-les-Remiremont, pour défrichements.

II.

Récompenses agricoles ordinaires de la Société d'Émulation.

Sur le rapport de sa Commission d'agriculture, la Société d'Émulation des Vosges a décerné les récompenses suivantes :

Prix Claudel. — Une médaille de vermeil à M. Eugène Louis, avoué à Remiremont, pour défrichements et améliorations agricoles.

Une médaillle d'argent, de 1re classe, et une prime de 100 fr. à M. Charles-Jean-Claude Petitmengin, brigadier-forestier à Saint-Nabord (Remiremont), pour reboisements.

Prix Castel. — Une médaille d'argent, de 2e classe et une prime de 80 fr. à M. Nicolas-Philippe Retournard, garde-forestier au Val-d'Ajol, pour défrichements et reboisements.

Une médaille d'argent, de 2e classe, et une prime de 60 fr. à M. Victor Cunin, cultivateur à Faucompierre (Docelles), pour reboisements.

La Société a décidé que tous les lauréats des concours agricoles dont les noms viennent d'être proclamés recevraient, en outre de leurs prix, chacun un abonnement pour l'année 1875 au journal d'agriculture : *Maître Jacques*, et un exemplaire du *Guide de comptabilité agricole* de M. About.

III

Récompenses du Concours littéraire, artistique, scientifique et industriel.

Sur les propositions de sa Commission du Concours littéraire, artistique, scientifique et industriel, la Société d'Émulation des Vosges a décerné les récompenses suivantes :

Un rappel de la médaille d'argent, de 1re classe, décernée le 14 novembre 1872, et une prime de 50 fr. à M Berret, instituteur à Morelmaison (Châtenois), pour sa carte du canton de Châtenois.

Une médaille de bronze et une prime de 40 fr. à M. Marchand, instituteur en congé, à Girancourt (Épinal), pour sa carte, accompagnée d'une notice sur cette commune.

Une médaille de bronze et la collection des dix derniers cahiers des *Annales* à M. Gaudé, instituteur à Sauvigny (Meuse), pour diverses notices historiques.

Une médaille d'argent, de 1re classe, et une prime de 100 fr. à M. François, père, sculpteur à Neufchâteau, pour diverses œuvres de sculpture, et une mention honorable, à M. François, fils.

Une médaille de vermeil à M. George Revoil, sous-lieutenant au 37e de ligne, en garnison à Épinal, pour son microscope mégalographe.

NOTES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DU CHAPITRE DE SAINT-DIÉ

AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES

AVEC

UN PLAN TOPOGRAPHIQUE DE LA VILLE DE SAINT-DIÉ EN 1739

PAR

F. DE CHANTEAU

ancien élève de l'École des Chartes

Les archives du Chapitre de Saint-Dié (1), détruites en partie par les incendies qui ont ravagé cette ville, mutilées par la Révolution, dispersées par la vente désastreuse de 1826, ne nous ont pas fourni assez de documents pour nous permettre d'entreprendre une histoire complète du Chapitre de Saint-Dié aux xviie et xviiie siècles. Nous avons pensé néanmoins qu'il ne serait pas sans intérêt pour les Vosgiens, et en particulier pour les habitants de Saint-Dié, de voir rédigé, sous forme de notes brèves et concises, le peu que nous avons appris des usages et des coutumes d'un Chapitre qui a tenu une aussi grande place dans notre pays.

C'est le motif qui nous a déterminé à offrir cet opuscule à la Société d'Émulation et à le placer sous son patronage.

(1) Réunies aux Archives départementales des Vosges. Série G.



Fondé vers l'an 660 par Saint-Dié, évêque de Nevers, et gouverné à sa mort par Saint-Hidulphe, le monastère de Saint-Dié fut donné en 769 par Charlemagne à l'abbaye de Saint-Denis, en 942 par le duc Ferry à l'abbaye de Gorze.

Sa sécularisation date de 954. Les principaux traits de l'histoire du Chapitre de Saint-Dié sont, à l'extérieur, ses luttes avec les ducs de Lorraine, à l'intérieur, ses querelles avec les grands-prévôts qui ne voulaient pas se soumettre à l'obligation de la résidence. De Chapitre relevant directement du Saint-Siége il devint Chapitre épiscopal lors de l'érection de l'évêché de Saint-Dié, (21 juillet 1777), en faveur de Barthélemi-Louis-Martin de Chaumont de la Galaizière, sacré à Brienne le 21 septembre 1777, et mis en possession le 28 octobre de la même année.

CHAPITRE PREMIER.

Organisation. — Canonicat. — Stage. — Chanoines jubilés ou jubilaires. — Costume. — Croix pectorale. — Testaments. — Police du Chapitre. — Revenus. — Aumônes. — Église. — Archives. — Bibliothèque.

ORGANISATION.

Le Chapitre de Saint-Dié (1) était composé d'un grand-prévôt, d'un grand-doyen, d'un chantre, d'un écolâtre et de 21 chanoines.

Le grand-prévôt portait tous les insignes des évêques et jouissait dans la ville de Saint-Dié et dans le val composé de 18 paroisses (2), de la juridiction quasi-épiscopale.

(1) Voy. *Gallia Christiana*, Tome XIII, page 374.

(2) Ces paroisses étaient : Sainte-Marguerite ; — Bertrimoutier avec Raves pour annexe, 1768 ; — Wisembach ; — Laveline et La Croix-aux-Mines ; — Fraize ; — Anould ; — Taintrux ; — Saulcy-sur-Meurthe, annexe de Saint-Léonard, curo en 1768 ; — Provenchères avec la Bonne-Fontaine pour annexe en 1768 ; — Lusse ; — Moyemont ; — Destord ; — Rozelieures ; — Moriviller ; — Haillainville ; — Moyenmoutier ; — Hurbache ; — Saint-Remimont et Herbémont. Voy. *Pouillé du diocèse de Toul du père Benoît*.



Le grand-doyen était le président du chapitre. De même que ces deux officiers, le chantre et l'écolâtre percevaient les fruits d'une prêbende canoniale, outre les revenus attachés à leur dignité (1).

Les officiers secondaires, principaux administrateurs du Chapitre, étaient : le sonrier (2) de la ville, le sonrier du val, le grand-maître d'Alsace, le prévôt du Chaumontois (3), enfin le distributeur (4).

Les autres charges étaient celles de maître de la fabrique, de trésorier, de maître des pauvres et de l'hôpital, de maître des confréries, d'auditeurs des comptes capitulaires, de receveur de la grande recette et de receveur de la petite recette (5).

CANONICAT.

Pour posséder un canonicat il fallait, depuis la lettre de cachet de Léopold de 1698, trois degrés de noblesse du côté paternel. La noblesse se prouvait par témoins (6) ou par titres (7).

STAGE.

Une délibération capitulaire du 17 mai 1713 porte qu'avant de percevoir les fruits d'une prébende, il faut faire

(1) Archives départementales des Vosges. Série G, layette XVII, liasse H, n° 4.

(2) Officier de police.

(3) 8 cures dépendaient de cette administration.

(4) Le distributeur était chargé de l'entretien de la maison du maître de musique ; il payait la pension des chanoines étudiants, le traitement des musiciens et des six enfants de chœur, celui des curés desservant les églises de Saint-Dié.

(5) Arch. dép. des Vosges. — Délibérations capitulaires du Chapitre du 10 avril 1685 au 27 mai 1702.

(6) Pièce justificative n° 1.

(7) P. just. ; 2.

6 mois d'un stage rigoureux, suivant la pratique constante de l'Église de Saint-Dié (1).

CHANOINES JUBILÉS OU JUBILAIRES.

On appelait ainsi les chanoines qui comptaient 40 années de service dans une Église Collégiale. La coutume était jusqu'en 1703 de compter ces 40 années à partir du jour de la prise de possession, quoiqu'elle se fît très-souvent, par dispense du pape, dès l'âge de 10 à 12 ans, et non pas du jour où on avait été admis à commencer le stage. Le Chapitre, voulant « restreindre les abus de la jubilation qui se multipliaient », demanda le 6 octobre 1703 une consultation en Sorbonne; le Conseil de conscience répondit quelque temps après que : s'il était raisonnable d'affranchir de la ponctuation un chanoine qui avait servi son église pendant 40 ans, il serait intolérable : — 1° qu'un chanoine, se prévalant de la qualité de jubilaire, demeurât absent du lieu où son bénéfice serait situé; — 2° qu'un jeune chanoine après avoir usé des biens de l'Église durant 12 ou 15 ans pour faire ses études cessât de la servir, alors qu'il serait dans la vigueur de l'âge et qu'il ne pourrait prétexter les incommodités de la vieillesse (2). En conséquence, le chapitre statua que la résidence ne serait comptée qu'à partir du moment où on aurait reçu les ordres sacrés (tout au moins le sous-diaconat); et de plus qu'aucun jubilé ne pourrait quitter la résidence, être investi d'une charge, assister aux chapitres ordinaires ou extraordinaires sans y avoir été convoqué (3). Il prétendit même donner à ce statut un effet rétroactif contre les chanoines de Marne et de Billaut qui avaient été déclarés jubilaires; mais ceux-

(1) Arch. dép. des Vosges. Série G, Chapitre de Saint-Dié, chanoines.

(2) Arch. dép. des Vosges. Série G, Chapitre de Saint-Dié, layette XVI, liasse G, n° 1.

(3) P. just.; 3.

ci obtinrent en 1728 une lettre de cachet qui prescrivit au Chapitre de les laisser jouir sans aucun trouble ni empêchement de leur bénéfice (1).

COSTUME.

Perruques. — Le statut du 9 novembre 1688 défendait (2) aux chanoines de prendre la perruque sans en avoir obtenu la permission du Chapitre (permission qui ne pouvait être accordée que sur de *bonnes attestations*) ; il ne fallait pas, dans le cas où on en permettait l'usage, qu'elle fût plus longue et plus *bouffie* que ne l'auraient été les cheveux, et on devait cesser de la porter dès que ceux-ci avaient repoussé (3). En 1700, le chanoine Henry ayant demandé une autorisation, le Chapitre lui prescrivit de se pourvoir en Cour de Rome, parce que l'Église de Saint-Dié relevait immédiatement du Saint-Siége (4) : il n'en fit rien et se vit condamné à cause de sa désobéissance à une amende de 6 livres de cire au profit de la fabrique. MM. de Reims, Coliquet, Biliaut et de Marne qui avaient suivi la même conduite durent obtenir la permission du pape dans les huit mois (5). Quoiqu'il en soit, le Chapitre prit sur lui, en 1701, de permettre l'usage de la perruque jusqu'à complète guérison au chanoine de Procheville qui venait de faire une longue maladie, à condition toutefois qu'elle ne serait pas trop mondaine et qu'il y aurait une tonsure con-

(1) P. just. ; 4.

(2) Maints chapitres avaient défendu de porter la perruque, conformément à la bulle de Clément IX (1668). — Voy. sur ce sujet : Thiers, *Histoire des perruques*, passim. — Histoire du diocèse de Paris, citée par Saint-Foix, *Essais sur Paris*, tome II, page 298. — De Guerle, *Éloge historique des perruques*, dans ses *Œuvres diverses*, Delangle, 1829.

(3) P. just. ; 5.

(4) P. just. ; 6.

(5) P. just. ; 7.

forme aux règlements de l'Église (1). La saisie des *præsentibus;* la défense de célébrer la messe au grand autel, d'être choriste ou altariste; l'obligation de fournir un remplaçant à leurs frais, furent les peines qu'un nouveau statut, du 19 octobre 1700, infligea aux contrevenants (2).

CROIX PECTORALE.

La croix pectorale octroyée en 1765 par Stanislas, fut portée par les chanoines dès le 2 juin de cette année. On devait avoir au chœur et aux assemblées capitulaires la croix de grand modèle; partout ailleurs on pouvait se décorer de la grande ou de la petite croix. Les frais que nécessita l'exécution de ces décorations furent couverts par le trésor qui en conserva la propriété : il fut réglé, pour l'indemniser, que le chanoine nouvellement élu, en recevant la grande croix de son prédécesseur, payerait une somme de 100 livres tournois, au lieu de 100 francs barrois (droit ancien de la prise de possession). Il n'est pas permis d'affirmer que la croix du petit modèle ait jamais été exécutée; la délibération capitulaire qui nous est parvenue ne parle que des grandes croix dont la confection coûta 6000 livres (3). Le bijou, décrit par M. Digot (4), a la forme d'une croix, dont chaque branche couverte d'émail blanc bordé d'or est terminée par deux pointes garnies d'un globule du même métal. Au droit est représenté Saint-Dié, évêque de Nevers, avec la légende : CHILDER. SECVNDVS. FVNDAV. 660. (Childericus II fundavit 660) : au revers Saint-Stanislas, patron du roi de Pologne : STANISL. REX. MVNIF. ORNAV. 1765. (Stanilaus rex munificus ornavit. 1765.) Nous n'en connaissons aujourd'hui qu'un seul exem-

(1) P. just.; 8.

(2) P. just.; 9.

(3) P. just.; 10.

(4) *Mémoire sur les décorations des Chapitres de Lorraine*, par Auguste Digot.

plaire (1) ; et il est vraisemblable qu'il n'en existe pas plus d'un autre, car les archives des Vosges renferment un certificat constatant la remise au secrétariat du département, le 10 novembre 1791, de 23 croix provenant des ci-devant chanoines de Saint-Dié (2). Si l'on se rappelle en effet que le nombre des chanoines était fixé à 25, et si l'on tient compte d'une délibération du directoire du district de Saint-Dié du 16 mars 1791 ordonnant aux ci-devant chanoines de remettre au secrétariat du district les croix *dont ils se décorent au préjudice de la nation,* ou d'avoir à les payer pour les conserver, et sans pouvoir s'en décorer (3), il faut admettre que 2 échantillons seulement de ces bijoux ont pu nous parvenir, à moins toutefois que quelques-uns d'entre eux n'aient été soustraits pendant le transport de Saint-Dié à la Monnaie de Strasbourg, ou que le Chapitre ait fait exécuter plus de 25 de ces insignes du temps de Stanislas.

TESTAMENTS.

D'après une délibération capitulaire du 18 janvier 1563 (4) qui consacrait un usage ancien, le testament des chanoines pouvait être olographe. Dans le cas où il était fait par acte public, il devait être rédigé par le clerc du chapitre.

POLICE DU CHAPITRE.

La police était faite par le grand-doyen qui présidait le chapitre. Les décisions du chapitre spirituel qui étaient enregistrées sur le registre des actes capitulaires durent l'être

(1) Il appartient à M[me] de Zincourt, de Nancy. Nous devons la connaissance de ce fait à l'obligeance de MM. J. Laurent, directeur du musée d'Épinal, et Ch. de Rozière, de Nancy.

(2) P. just. ; 12.

(3) P. just. ; 11.

(4) Arch. dép. des Vosges. Série G, Chapitre de Saint-Dié, chapitre en général.

à partir du 2 juin 1700 sur un registre spécial, gardé sous clef par le grand-doyen (1).

Une délibération du 20 avril 1700 défendit aux chanoines de chasser la veille et le jour des fêtes et des dimanches et d'amener avec eux en tout temps *des bourgeois de la ville ou d'autres personnes des lieux circonvoisins* (2).

REVENUS DU CHAPITRE.

Peu de temps avant la création de l'évêché de Saint-Dié, on évaluait les revenus du Chapitre à 75,000^l Le grand-prévôt recevait 20,000l, le grand-doyen 4,000l, le chantre 3,000l, l'écolâtre 2,500l, chaque chanoine 2,000l. L'augmentation des revenus de la grande-prévôté ne date que de M. de Mareil (3), ainsi que nous l'apprend une *notice sur les évêchés et les principaux bénéfices ecclésiastiques et maisons religieuses de Lorraine* : « Le revenu de cette dignité ,dit cet ouvrage, » étoit médiocre et ne passoit pas quatre mille livres; mais, de- » puis qu'avec la qualité de comte de Saint-Diez le roy a conféré » à M. de Mareuil (sic), grand-prévost actuel, et à ses » successeurs, tous les revenus des domaines qui luy appar- » tenaient dans cette ville, qu'il a fait supprimer le cha- » pitre ou collégiale de Deneuvre pour luy en attribuer » également tous les revenus, que l'abbé régulier de Moyen- » moutier, ordre de Saint-Benoît, pour avoir la faculté de » se nommer un coadjuteur, a détaché des fonds de terre » de la manse de son abbaye du produit de six à sept

(1) P. just.; 13.
(2) P. just.; 14.
(3) Ou de *Mareilles* (Gallia Christiana, tome XIII).

M. Chaumont de Mareil, né le 28 octobre 1708, archidiacre de Marsal, vicaire général de Metz, fut le dernier grand-prévôt de Saint-Dié. On peut voir quelques notes sur sa biographie dans le tome I du *Recueil* formé par D. Jean François *pour servir à l'histoire de Metz* depuis 1700, bibliothèque d'Épinal, ms nos : 71, rouge; 23, noir.

» mille livres de rente ; ce bénéfice est devenu considé-
» rable...... » (1).

AUMÔNES.

Le 31 mars 1699, le Chapitre pour venir en aide aux pauvres de la ville et du val de Saint-Dié emprunta une somme de 7,000 fr. barrois qui fut distribuée par le maître des pauvres et de l'hôpital (2). Pour obéir à l'édit de Léopold portant l'établissement de bureaux de charité, il s'obligea à une contribution annuelle de 80 resaux de seigle pour ses 25 membres : ceux-ci payaient individuellement leur quote-part dans cette contribution (3).

ÉGLISE.

Orgues. — Les grandes orgues de la grande-église furent faites de 1686 à 1688. La dépense s'éleva à 6,907 francs, 10 gros, 4 deniers (4).

Trésor. — Aux XVIIe et XVIIIe siècles le trésor reçut des donations considérables. En 1793, on envoya à la Monnaie de Strasbourg 427 marcs, 3 onces, 8 gros d'argenterie et 30 marcs, 5 gros de vermeil (5). On trouvera aux pièces justificatives un inventaire partiel de cette orfèvrerie ; nous y signalons *une croix vermeille d'un goût antique ornée de fausses pierres, dans laquelle se trouvent des figures de bois* (6).

Cloches. — La grande-église renfermait 8 cloches dont la plus grosse pesait 7,000 livres. Les habitants de Saint-

(1) Arch. dép. des Vosges. Série C, carton 12.

(2) P. just. ; 15.

(3) Arch. dép. des Vosges. Série L, registres des délibérations du directoire du district de Saint-Dié, 1791.

(4) P. just. ; 16 et 17.

(5) Arch. dép. des Vosges. Série Q, carton 9 Q 11.

(6) P. just. ; 18.

Dié demandèrent la conservation de cette dernière, comme servant de timbre à l'horloge (1) et de signal en cas d'incendie des forêts nationales (2) situées à proximité de la ville.

ARCHIVES.

Les incendies dont la ville de Saint-Dié avait été le théâtre (3), les guerres qui avaient désolé le val, avaient eu pour effet de mutiler les archives de l'Insigne Église de Saint-Dié. Aussi, dans la seconde moitié du siècle dernier, le chapitre jugea à propos de s'adresser à Claude Villemin qui avait déjà commencé l'inventaire des titres du Chapitre de Remiremont. Ce savant archiviste se mit à l'œuvre, réunit les titres dispersés du Chapitre et en inventoria une partie. En 1790, il produisait devant les commissaires du district de Saint-Dié deux volumes d'inventaire qu'il disait être le fruit de deux années de travail et déclarait que pour achever son œuvre il lui faudrait plus de temps encore qu'il n'en avait employé, *attendu le peu d'ordre qu'il y avait dans les titres et papiers qui restaient à inventorier* (4).

BIBLIOTHÈQUE.

Le même désordre régnait dans la bibliothèque. En 1699, on avait décidé qu'il y aurait deux clefs dont l'une serait gardée par le grand-doyen et l'autre par le trésorier, mais on ne tarda pas à s'apercevoir que plusieurs chanoines avaient de fausses clefs. Cette découverte donna lieu à une enquête dont nous ne connaissons pas les résultats (5).

(1) Arch. dép. des Vosges. Série Q, carton 9 Q 11.

(2) Arch. dép. des Vosges. Série Q, carton 9 Q 8.

(3) Pour ne parler que des XVII[e] et XVIII[e] siècles, citons les incendies de 1636, 1757 (27 juillet et 6 septembre), 1783 (20 janvier). L'incendie du 27 juillet 1757 consuma 116 maisons.

(4) P. just.; 19.

(5) P. just.; 20 et 21.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Topographie de la ville de Saint-Dié en 1739. — Murs. — Tours. — Juridiction foncière. — Droits utiles.

TOPOGRAPHIE DE LA VILLE DE SAINT-DIÉ EN 1739.

Pour comprendre le jeu de certaines institutions il est indispensable de connaître au préalable la topographie des lieux dans lesquels elles s'exerçaient. Un plan (1) que nous avons eu la bonne fortune de découvrir dans les archives du Chapitre de Saint-Dié nous permettra de nous rendre compte de ce qu'était la ville de Saint-Dié en 1739, c'est-à-dire 18 ans avant le terrible incendie de 1757.

La ville, formée de murs et entourée de fossés, était traversée dans sa longueur par une large voie formée elle-même de deux rues qui étaient séparées par le *ruisseau des fontaines* (2). Cette grande artère rencontrant perpendiculairement une ligne de convention menée par la maison de la Pierre-Hardie et la grange du sieur Thiriet répartissait la ville en trois cantons. Le premier renfermait les 2 églises et les maisons canoniales, le second les maisons *sous-chapitre*, le troisième le couvent des capucins et les maisons du Domaine.

Cette division de la cité entre deux pouvoirs, l'un, religieux, l'autre, laïque, remontait au moyen-âge. Au commencement du XVII[e] siècle, les légistes et les partisans de la maison de Lorraine faisaient ressortir, avec orgueil, l'importance

(1) Arch. dép. des Vosges. Série G, Chapitre de Saint-Dié, Ville, fossés.

(2) Le caniveau dans lequel s'écoulait le trop-plein des fontaines de la ville.



qu'avait eu le château de Saint-Dié (1). « Audict Sainct » Dié, dit l'un d'eux, y a chasteau et maison seigneuriale, » laquelle les princes prédécesseurs de Son Alteze ont heu » fait bastir comme les murailles et tours de la dite ville, » auquel chasteau et maison ont autrefois tenu court et logé » leur trayn, assis sur le fond et en la rue de S. A. Et » encor que par l'antiquité du temps elle est tendante à » ruyne, néantmoins toutes les apparences d'avoir esté maison » de prince y restent, ensemble est encor appelée la Court. » De ce chasteau, la prévosté dudict Sainct-Diey est dite » et appelée la chastellainie de Sainct-Diez. » (2).

Les allégations les plus contradictoires sont relatées dans les mémoires et les factums des officiers des ducs de Lorraine et du Chapitre qui peuvent nous donner une idée des conflits incessants qui s'élevaient entre les deux juridictions. L'auteur anonyme (3) d'une réponse à une requête présentée par le Chapitre soutient que le droit de permettre *les jeux de farces, comédies et blaugues, d'établir les maistres de chatys, aultrement dits les maistres des ribauldz*, appartient exclusivement au duc de Lorraine; il raconte: que, quelques années avant la rédaction de ce mémoire, le Duc ayant donné l'autorisation de danser le jour de la fête paroissiale dans la *rue de Son Altesse,* quelques sujets du Chapitre prétendirent danser dans la *rue du Chapitre* (sans autorisation) et louèrent des ménétriers : « Ce que » voyant, ajoute-t-il, le prévôt, ne voulant faire tort au droit » de S. A, ... alla enfoncer le tambour et les contraignit » à cesser leur danse, *sans que les Srs vénérables s'en* » *soient oncques esmeus;* » et qu'une autre fois, jour de la même fête paroissiale, les sujets du chapitre, « ayant

(1) La maison des Capucins dont nous venons de parler occupait en 1739 l'emplacement de l'ancien château.

(2) Bibliothèque nationale. Collection de Lorraine, ms 500, page 148.

(3) On voit par un passage que nous citons plus loin qu'il était ou avait été prévôt de Saint-Dié.

» attiré les jeux devant leurs maisons », il avait lui-même fait renverser par ses sergents les tables des joueurs et saisir les enjeux, *sans que les dits vénérables s'en soient nom plus esmeus* (1).

MURS.

Les fortifications qui n'avaient cessé d'être entretenues pendant toute la durée du XIVe siècle, au moyen de l'impôt connu en Lorraine sous le nom de tonneu (2) (tonlieu, *teloneum*), paraissent avoir été négligées à la fin du XVIe siècle et être tombées en ruines au XVIIe siècle. En 1670, Charles IV permit au Chapitre de prendre des « pierres et » quarreaux des ruines des murailles abbatues de la ville » de Saint-Dié pour estre employées à la réparation de la » tour de leur esglise (3). » Mais le Chapitre ne semble pas avoir usé de cette permission, car il affirmait en 1723 qu'il s'était toujours opposé à la démolition « de certains cantons de murailles qui étaient les seuls restes marquant que la ville avait été autrefois fermée, » et qu'il n'avait pas pris dans les murs de la ville une seule pierre pour bâtir les deux tours et le portail de la grande-église (4).

En 1737, le Chapitre soutenait contre les officiers du bailliage que depuis deux siècles les ducs de Lorraine lui avaient laissé la libre jouissance des murs et des fossés : je ne crois pas que cette mention ait pu être fondée sur des titres authentiques; en tous cas, le chapitre ne donnait pas en 1686 à l'autorisation de 1670 une application aussi étendue : nous voyons en effet dans les actes capitulaires du 2 avril de cette année que « deux habitants de Saint-Dié demeurant à la

(1) Bibl. nat. Collection de Lorraine, ibidem.

(2) Arch. dép. des Vosges. Série G, Chapitre de Saint-Dié, pieces concernant le tonlieu, passim.

(3) P. just.; 22.

(4) Arch. dép. des Vosges. Série G, Chapitre de Saint-Dié, *mémoire dans le procès contre les officiers du Duc*, 1737-1749.



Cachée-Rue ayant demandé de pouvoir faire des portes » dans les murailles de la ville, Messieurs n'ont voulu res- » pondre sur leur requeste, attendu qu'il y aurait peut-être » du danger de tesmoigner par des actes écrits que lesdites » murailles appartiennent au Chapitre » (1). Du reste le plan de 1739 n'indique comme appartenant au Chapitre que les fossés qui longent les maisons canoniales et les maisons *sous-chapitre*.

TOURS.

Il y avait encore 5 tours d'enceinte en 1739 : c'étaient les tours Matroff, des Capucins, une tour à laquelle le plan ne donne pas de dénomination, la tour du Tripol et la tour du Grand-Prévôt (2). Cette dernière servait de prison, dit un ancien titre, « pour punir les curés et chapellains ou » autres dudit val quand ils faillent; » elle était située derrière la maison du grand-prévôt. En 1689, l'hôtel du grand-prévôt, devenu maison canoniale, appartenait au chanoine Sébastien Billaut qui prit à cens la tour de la grande-prévôté, à charge de l'entretenir *en estat de prison* moyennant une rente annuelle de deux chapons, payable à la Saint-Martin.

PORTES.

Des trois portes de la ville deux appartenaient au Chapitre, c'étaient les portes Vian et de la Rochatte. Cette possession souvent disputée par les officiers des ducs fut cependant confirmée plusieurs fois (3) et nous avons la preuve

(1) Arch. dép. des Vosges. Série G, Chapitre de Saint-Dié, délibération capitulaire du 2 avril 1686.

(2) Arch. dép. des Vosges. Série G, Chapitre de Saint-Dié, layette XIII, liasse H, n° 8.

(3) Le 29 mai 1574, Charles II ordonnait au capitaine de Spitzemberg de rendre au Chapitre les clefs des portes Vian et de la Rochatte (*Recueil des droits* du Chapitre de Saint-Dié par Rodolphe Thiéry aux Arch. dép. des Vosges).

qu'au XVIIIe siècle les portiers prêtaient encore serment entre les mains du sonrier. A cette époque, le sonrier et le prévôt (officier du duc) se réunissaient pour affermer les portes, le dimanche de la Quinquagésime, et recevaient en présence des bourgeois, l'un le serment des portiers des portes Vian et de la Rochatte, l'autre le serment du portier de la Grande-Porte (propriété du duc de Lorraine). Le guet et la garde des portes pendant la nuit étaient aux frais de la bourgeoisie (1). Les portes Vian et de la Rochatte jouissaient du droit de *franchise*, en vertu duquel il était défendu aux habitants de s'y battre ou de s'y injurier, à peine d'amende. Pour *réparer le lieu et mercier l'amende* le coupable devait remettre une *bûche* (2) au mayeur (3).

JURIDICTION FONCIÈRE.

Les notions générales que nous venons de donner sur la topographie de Saint-Dié, pendant la première moitié du XVIIIe siècle, nous permettent maintenant d'exposer ce que l'on entendait par le mot féauté.

La féauté est une juridiction foncière du grand-prévôt dont le but est de terminer tous les différends qui s'élèvent entre les particuliers en matière d'abornement. Elle s'étend à la fois, à la seigneurie du Chapitre et à celle du Domaine : tous les habitants de l'une et de l'autre sont obligés de s'y soumettre, sous peine d'amende au profit de la grande-prévôté. M. Beaupré (4), qui a rencontré cet usage

(1) Procès contre les officiers du Duc 1737-1749, déjà cité.

(2) Il faut entendre probablement par *bûche* une baguette.

(3) P just. ; 24.

La halle était aussi un lieu de *franchise*. Elle est ainsi décrite : « En la rue de S. A. le Chapitre a une maison de marque très-ancienne, appelée vulgairement la *halle*, devant laquelle l'image de Saint-Dié et les armoiries du Chapitre sont empreintes. » *Recueil des droits*, déjà cité.

(4) *Bulletin d'archéologie lorraine*, tome VII, page 288.



dans l'article 32 du projet de la coutume de Vaudémont (1), a cru que la féauté était une juridiction particulière au comté de Vaudémont ; les détails que nous allons donner établiront de la manière la plus probante qu'il n'en est rien : il ne veut pas non plus que féauté vienne de *fidelitatem,* et dit qu'un mot *qui exprime le serment que le vassal doit à son seigneur féodal de lui être fidèle,* n'a pas d'application à la féauté de Vaudémont. Pour nous, nous ne voyons aucun inconvénient à admettre qu'un terme qui implique d'une manière générale des rapports de vassalité ait désigné, dans un sens dérivé et particulier, l'obligation résultant pour le sujet de recevoir la justice du seigneur du lieu, cette justice elle-même, et le tribunal qui la rend (2).

Les formalités de la féauté étaient les suivantes : Le dimanche de *Lœtare* (4e dimanche de Carême), une partie des bourgeois de Saint-Dié, à la sortie de la prédication (1 heure de l'après-midi), se rendait à l'hôtel du grand-prévôt pour chercher le sénier. Là, le cortége se formait dans l'ordre suivant : en tête un échevin, puis le corps de justice, les bourgeois, enfin le sénier suivi d'un échevin. On se rendait à la porte *dite anciennement la porte du Péteu* où un des échevins publiait à haute voix par trois fois « que si » aucun avait affaire de la justice de Monseigneur le grand- » prévôt qu'il pouvait s'approcher et qu'on la lui ferait bonne » et briève. »

S'il ne se présentait personne, la féauté allait à la porte Vian où pareilles publications étaient faites ; de là, en passant *du costé du Domaine souverain,* à la Grande-

(1) Cet article 32 est ainsi conçu :

En chacune des villes et villages dudit comté, tant au domaine de sadite Altesse qu'ez justices desditz sieurs prélats et vassaulx y a certaine justice foncière établie, communément appelée la *féauté,* composée de sept personnes, le mayeur du lieu, son sergent ou eschevins non compris.... etc. »

(2) Le mot *placitum* n'a-t-il pas ces différentes significations? Féauté pourrait encore venir de *féoditatem* qui impliquerait la même idée.



Porte où l'on faisait une nouvelle station ; puis elle traversait le faubourg du Vieux-Marché. Lorsqu'elle était arrivée devant l'hôpital, les paroissiens de Saint-Martin se joignaient à elle et l'un des échevins de cette paroisse faisait les publications. Après quoi elle rentrait en ville *du costé du Chapitre* pour faire les publications à la porte de la Rochatte, et le cortége, toujours dans le même ordre, reconduisait le sénier *en son lict de justice en l'hostel de Monseigneur le grand-prévôt* où l'on donnait lecture *du titre et des droits* de la féauté ; les échevins remettaient ensuite leurs baguettes d'office entre les mains du sénier qui les continuait dans leurs charges pour l'année suivante, s'il n'y avait pas eu de plaintes contre eux (1). Ajoutons que pendant tout le parcours que nous venons de décrire, les plaignants pouvaient arrêter la féauté pour lui montrer les délits d'abornement, afin qu'elle en prît acte ou rendît de suite son jugement s'il y avait lieu (2).

Le titre de la féauté, renouvelé en 1463, fut confirmé en 1566 par Christine de Danemark, et reconnu le 31 janvier 1678 par les conseillers du Conseil de police de Saint-Dié (3).

DROITS UTILES.

Droit sur les bouchers. — En 1686, le sonrier de la

(1) Arch. dép. des Vosges. Série G, Chapitre de Saint-Dié, layette XIII, liasse G, n° 8. Procès-verbaux de la féauté pour les années 1690, 1691, 1693 et 1694.

(2) Procès-verbal de 1691.... ladite féauté en retournant de cet endroit a passé et continué son chemin du costé du domaine souverain, jusques au devant de la maison de Nicolas Vernier et consors, où honneste Jean Page, marchand, bourgeois dudit Saint-Dié, a paru, lequel a conduit la féauté au jardin de derrier pour cognoistre à qui d'eux appartenait un arbre prunier qui y est dans une sente (un sentier) commune, et le cordeau ayant esté tiré, les bourgeois ont semblanté, dit et rapporté que cet arbre estoit sur la part dudit Jean Page.

(3) Arch. dép. des Vosges. Série G, Chapitre de Saint-Dié, layette XIII, liasse G, n° 14 ; et le *Recueil des droits*, déjà cité.



ville de Saint-Dié et le prévôt (officier du duc de Lorraine), ayant prétendu chacun avoir les langues de tous les bœufs tués pendant la semaine, le chapitre statua que le sonrier devrait se contenter d'une langue de bœuf par semaine, et que dans le cas où on ne tuerait qu'un bœuf, le sonrier et le prévôt auraient alternativement une langue chaque quinzaine (1).

Droit de banalité. — Il y avait encore des fours banaux. Ainsi, nous voyons un bourgeois de Saint-Dié obtenir la permission de construire un four; mais à condition de ne pas y cuire de pain de ménage, et de donner douze francs d'entrée et un franc de rente annuelle (2).

(1) P. just. : 25 et 26.
(2) P. just. ; 27.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

1.

Arch. dép. des Vosges. Série G. Chap. de Saint-Dié. Délibérations capitulaires.

Du 29me Juin 1699.

Ensuitte d'un act capitulaire du deuzième juin, Mr Lançon, seigneur d'Arracourt et d'Ogiviller, conseillier de la Cour Souveraine de Lorraine et Barrois, s'est présenté à Messrs capitulairement assemblés et leurs a produit deux gentilshommes : scavoir Mr Royer de Corcieux et M. Dolmaire fils, seigneur de Provenchère en partie, tous deux, pleinement instruicts des degrés de noblesse dudit sr Lançon, ont affirmé que le sr Lançon fils dudit sr conseillier a les degrés nécessaires pour estre admis au canonicat de St-Diey, pour lequel il faut trois degrés du costé paternel ; et lesquels ont affirmé par serment et juré ce que dessus estre véritable.

2.

Arch. dép. des Vosges. Série G. Chap. de St-Dié. Délibérations capitulaires.

Du 25 Feb. 1702.

Le sieur doyen a demandé que delay soit préfigé au sr C. Billault pour luy communiquer les quarante trois titres qu'il a produit en chapitre pour prouver sa noblesse et sa qualité de C. de Billault.

3.

Arch. dép. des Vosges. Série G. Chapitre de St-Dié. Layette XVI. Liasse G. n° 3.

Extrait des registres des actes capitulaires de l'Insigne



Église de St-Dié délivré à Monsieur d'Autriche, chanoine de lad^e Église, par leur secrétaire souscrit. Cejourd'huy seizième de décembre 1704, et ce du mandement de Messieurs.

Du 17 Septembre 1704. chapitre spirituel.

Plusieurs de Messieurs s'étant fait un scrupule que dans la réception des jubilés de cette Église ils y remarquoient de l'abus en ce que par la coutume on compte les 40 années de service qu'on doit avoir rendu, du jour de la prise de possession (quoique très-souvent elle se fasse par autorité apostolique dez l'âge de dix à douze ans), et non pas du jour qu'on a été reçu en résidence; et voulants s'éclaircir sur ce fait, et mettre leur conscience en repos; résolurent le 6 octobre 1703 de faire consulter cette affaire en Sorbonne. Quelque tems après, ils reçurent la réponse que cette manière de recevoir des jubilés était abusive, qu'elle choquoit le bon sens, et étoit contraire aux saints canons et aux sentiments des docteurs, ce qui leur a fait statuer : que cy après on ne recevra plus des jubilés qu'ils n'aient quarente ans de résidence et que cette résidence ne commencera que lorsqu'ils seront dans les ordres sacrés, c'est-à-dire tout au moins soûdiacres, et en ce cas ils jouiront de tous les privilèges accordés auxd^{ts} jubilés, comme de n'être plus piqués pour l'office divin, non plus que pour les anniversaires, *prœsentibus* sur la fosse, et autres émoluments de quelque nature ils puissent être; ne pourront néanmoins quitter la résidence, ni être choisis pour aucune charge; seront exemts de la table du chœur, et d'assister à tous les chapitres ordinaires et extraordinaires à moins qu'ils n'y soient appellé par le Chapitre.

Signé : DESCHAMPS,
secrétaire.



4.

Arch. dép. des Vosges. Série G. Chapitre de St-Dié. Layette XII. Liasse D. n° 9.

1728, 31 Décembre.

Vénérables nos chers et bien amez, nous sommes informé qu'une partie de votre Chapitre, sans avoir consulté son grand-prévôt, vient de supprimer par un statu (sic) nouveau, le privilège des jubilaires tant pour le passé que pour l'avenir; sans examiner icy, si vous avez corrigé un abus, ou si vous avez abrogé un usage légitime, et qui est observé dans tous les ordres séculiers et réguliers; vous n'avez pû donner un effet rétroactif à ce statut contre les s^{rs} de Marne et de Billaut vos confrères, qui ont été déclarés et reconnus jubilaires il y a quelques années et en la forme usitée dans votre église; c'est pourquoy nous vous faisons la présente pour vous dire que nôtre intention est que vous laissiés jouir sans aucun trouble ny empêchement les dits s^{rs} de Marne et de Billaut du temporel de leurs bénéfices sans aucune diminution et ainsy qu'ils en ont jouy cy devant et depuis qu'ils ont été reconnus jubilaires; celle-cy n'étant à autres fins, nous prions Dieu qu'il vous ait, vénérables chers et bien amez, en sa sainte et digne garde. Donné à Lunéville le trente-un décembre dix-sept-cent-vingt-huit.

Signé : LÉOPOLD (avec paraphe).

Humbert GIRECOUR.

Original en papier.

(Au bas et à gauche est écrit, de la même main que l'acte :)

Lettre de cachet au Chapitre de
St-Diez, au sujet des jubilaires.



5.

Arch. dép. des Vosges. Série G. Chapitre de St-Dié. Délibérations capitulaires.

Du 9 Novembre 1688.

Statut pour les peruques.

Messieurs voulant prévenir un désordre qui pourroit arriver dans leur Église à l'égard des peruques que quelques uns du corps portent présentement, ont statué : qu'aucun chanoine ne pourra prendre la peruque qu'il n'en ait obtenu la permission du chapitre, qui ne s'octroiera que sur des bonnes attestations qui fassent foy qu'il est de nécessité de la porter; qu'en ce cas la peruque ne pourra estre n'y (sic) plus longue, n'y (sic) plus boufie que pourroient estre ses cheveux; et qu'aussytost que la cause pour laquelle il avoit esté obligé de la prendre cessera, et que ses cheveux seront assez longs, il ne luy sera plus permis de la porter.

6.

Arch. dép. des Vosges. Série G. Chapitre de St-Dié. Délibérations capitulaires.

Du 9me Janvier 1700.

Monsr Henry chanoine de cette église ayant demandé au chapitre la permission de prendre la perruque à cause de ses infirmités corporelles et notament des maux de teste presque continuelles qui altèrent notablement sa santé, comme il offre de le faire connoistre par un certificat en forme de tel medecin qu'il plaira au chapitre luy indiquer, pour faire voir la nécessité ou il est de la porter, il luy a esté répondu que s'estoit à la Cour de Rome où il devoit s'adresser pour l'obtenir, veu que cette Église dépend uniquement du St-Siége auquel ce pouvoir est réservé à l'exclusion de tous autres.

7.

Ibidem.

Du 16 Janvier 1700.

Mr Henry, ayant pris la perruque contre la résolution du chapitre du 9 du courant qui luy ordonnait de se pourvoir en Cour de Rome pour demander la permission de pouvoir la porter, a esté condamnez à six livres de cire au profit de la fabrique à cause de sa désobéissance; et en outre on luy a préfigé le tems jusqu'au 25 septemb. prochain aussi bien qu'à Messrs de Reims, C. Colliquet, J. Billaut et Demarne pour obtenir cette permission du St Siège, sans laqle il ne leur sera plus permis de la porter; et afin que les cy dessus dénommez soient suffisament avertis de l'intention et résolution du chapitre il est ordonné au secrétaire de donner à un chacun copie du présent act, auquel il leur est enjoint de se conformer.

8.

Ibidem.

Du 25e Janvier 1701.

Sur l'exposé fait en chapitre cejourd'huy par le sr Estienne de Procheville qu'après une longue et fâcheuse maladie qu'il a souffert cet authomne dernier ses cheveux tomboient en si grande quantité que s'il n'y étoit pourveu il étoit en danger de devenir entièrement chauve, cause pourquoy il a prié Messrs de luy permettre l'usage de la peruque; ce qui luy a été accordé, à condition qu'il ne la portera pas trop mondaine, qu'il y aura marque d'une tonsure conforme aux statuts de l'Église, et qu'il la quittera si tost que ses cheveux seront recreus.



9.

Arch. dép. des Vosges. Série G. Chapitre de St-Dié. Délibérations capitulaires.

Du 19 Octobre 1700.

Mrs pour réformer l'abus qui s'est par malheur depuis peu de tems introduit dans leur compagnie au sujet des perruques que quelques particuliers du corps ont pris sans aucune permission et peut-estre sans nécessité, voulant prévenir pour l'avenir et empêcher qu'une pareille conduite si peu régulière et entièrement opposée à l'estat ecclésiastique ne fit tort à l'honneur de l'Église et à leur réputation, ont fait déffense à tous et un chacun de prendre la perruque sans une permission expresse du chapitre qui ne pourra estre accordée que pour des causes absolument nécessaires et sur des certificats des médecins (1); que lade perruque sera régulière modeste et non frisée par le haut, suivant le modèle qui leur sera donné avec une tonsure de la grandeur d'une hostie à dire la messe; et que les contrevenants à ce règlement seront, sans autre avertissement que la présente ordonnance qui leur sera signifiée par le secrétaire du chapitre, piquez comme s'ils étaient absents, avec déffense de pouvoir célébrer au grand autel non plus que d'estre choriste ni altariste mais que leurs fonctions se feront par un député du chapitre aux dépends desdts srs perruquez.

10.

Arch. dép. des Vosges. Série L. Liasse A.

Extrait du registre des délibérations capitulaires du cy-devant Chapitre de Saint-Dié.

(1) Il faut sous-entendre ici : *Ils ont statué* que ladite...

Du deux Juin 1765.

1°

Mrs ayant reçu de Paris le reste des grandes croix, ont réglé qu'on les béniroit aujourd'hui avant vespres, et que tout (sic) le prendroit à l'instant; que chacun seroit astraint de toujours la porter au chœur et en chapitre; laissant la liberté de porter partout ailleurs la grande ou la petite.

2°

Ils ont aussi réglé qu'on remerciroit M. de Montulet, qui a bien voulu donner ses soins pour cet ouvrage; et qu'on lui feroit un présent en minéraux de 200l, le prix des dittes grandes croix montant à 6000l de France, mais ils n'ont pas cru devoir faire une nouvelle gratification à l'ouvrier; pour faire le payement de cette somme ils ont réglé : qu'on prendroit les reliquats des comptes des petits offices et les remboursemens qui se feront au trésor; que les croix appartiendront à cet office et passeront aux successeurs de chaque chanoine; et que, pour indemnité, les nommés aux canonicats de leur Église, au lieu de cent francs barrois que l'on donnoit pour la prise de possession, donneront dorénavant au trésor cent livres tournoises en recevant la grande croix du prédecesseur, qui sera mise en état aux frais de la succession, en cas qu'il y manqueroit quelque chose.

Collationné au registre déposé au secrétariat du District de Saint-Dié par le secrétaire du même District cejourd'huy quinze mars 1791.

Signé : VOIRIN.

11.

Ibidem.

Vu par le Directoire du district de Saint-Dié la délibé-



ration cy-dessus prise par le cy-devant Chapitre de St-Dié le deux juillet 1765,

Sur le rapport de Joseph Mengin vice-président,

Ouï le procureur sindic en ses réquisitions;

Le Directoire, considérant que les termes dont est conçue la ditte délibération capitulaire ne laissant aucun doutte que les croix, dont les membres du cy-devant Chapitre de St-Dié ont été décorés et qu'ils portent encore aujourd'hui au mépris de la loy qui les a éteint et supprimé, appartiennent à la nation;

Estime qu'il y a lieu d'ordonner que tous lesdits cy-devant chanoines seront tenus de remettre sans retard au secrétariat du district les croix dont ils se décorent au préjudice de la nation et en cas de refus qu'ils y seront contraints par les voyes de droit; si mieux n'aime (sic) les payer à la nation pour les conserver et sans pouvoir s'en décorer.

Fait en directoire, à Saint-Dié, le seize mars 1791.

Présents : MM. Mengin vice-président, Petit Didier et Febvrel membres du Directoire; qui ont tous signés avec M. Haxo l'ainé procureur sindic, et le secrétaire du District. (M. Dubert absent.) Signé sur le registre : Mengin, Petit-Didier L. Febvrel, Haxo et Voirin.

Collationnée au registre par le secrétaire du District de St-Dié soussigné. *Signé* : Voirin (avec paraphe.)

(En marge du f° (recto) est écrit :)

Sur le rapport de Nicolas Fournier, ouï le procureur général syndic : Le Directoire de département a renvoyé la présente délibération au Directoire du district de St-Diez pour la communiquer aux individus du ci-devant Chapitre de cette ville en la personne du ci-devant doyen; prendre leur réponse par écrit sur leur refus ou retard de remettre les croix dont il s'agit, vérifier les faits; et donner son avis.

Délibéré à Épinal, le dix-neuf mars 1791.

Signé : FOURNIER.



12.

Arch. dép. des Vosges. Série L. Liasse A.

1791.

(En marge de la délibération précédente est écrit :)

Décharge des 23 croix pectorales du Chapitre de St-Dié du 10e novembre 1791.

Aujourd'huy, dix novembre 1791, il a été déposé au secrétariat du département des Vosges vingt-trois croix, provenant des ci-devant chanoines de St-Dié.

Le secrétaire, Ge DELIN (?).

13.

Arch. dép. des Vosges. Série G. Chap. de St-Dié. Délibérations capitulaires.

Du 2 juin 1700.

Au chapitre spirituel.

Messrs ont résolu que cy-après les actes qui se feront au sujet de la correction des mœurs ne seront plus couchés sur les *grands actes*, mais bien sur un registre particulier qui sera gardé sous clef par Monsr le gd doyen.

14.

Arch. dép. des Vosges. Série G. Chap. de St-Dié. Délibérations capitulaires.

Du 20me Avril 1700.

Monsr le doyen ayant dit en chapitre qu'on l'avoit avertit que quelques particuliers du corps alloient à la chasse les festes et dimanches comme les jours ouvriers, et menoient avec eux des bourgeois de la ville et quelque fois d'autres personnes des lieux circonvoisins, sans réfléchir qu'un pareil procédé pouroit dans la suite estre très-préjudiciable aux droits de leur Église, et qu'une conduitte aussi peu édi-



fiante que celle-là ne convient nullement aux ecclésiastiques qui sont indispensablement obligez de donner le bon exemple; pour à quoy remédier, Messrs ont très expressément déffendu à tous et un chacun de leur compagnie de ne plus aller à la chasse la veille ni le jour des festes et dimanches, et lorsqu'ils iront dans un autre tems ils ne pourront mener avec eux que leur valet et tout au plus le chasseur; Mesd^ts s^rs ayant en même tems ordonné aux s^rs sonriers de la ville et du val de faire rapporter par le garde-chasse tous ceux qui seront trouvez chassants soit qu'ils (soient) seuls, ou bien avec quelqu'uns de Mesd^ts s^rs.

15.

Arch. dép. des Vosges. Série G. Chapitre de St-Dié. Délibérations capitulaires.

Du 31 Mars 1699.

Du mesme jour, Messrs capitulairement assemblés, après une meure délibération sur la misère et extrême nécessité des pauvres tant de la ville que du val au nombre d'environ seize-cent, auxquels ils ont fournit jusqu'icy partie de leur subsistance, et la disette augmentant de jour en jour, ils ont résolu que pour augmenter leurs aumosnes et charités envers lesdits pauvres ils feroient un emprunt d'une somme de sept-mil frans barrois auprès du s^r Redoutté, receveur de St-Diey, au nom de la Recette des pauvres et de l'hôpital dont elle payera la rente jusqu'au réachapt du principal; et pour le faire ils ont ordonné aux s^rs N. Lallement et C. Billault de faire cet emprunt incessamment, et les ont autorisés à cet effet.

16.

Arch. dép. des Vosges. Série G. Chap. de St-Dié. Délibérations capitulaires.

1688.

Nous président chanoines et chapitre de l'Église Insigne

de St-Diey, certifions à tous qu'il appartiendra, qu'ayant faict marché avec le sieur Jean Humbert facteur d'orgues de faire à neuf la grande orgue de nostre église de huit pieds avec le bourdon de seize, ladite orgue composée de quinze jeux comme aussy le positif de neuf jeux, auquel ouvrage il a travaillé pendant environ deux ans, lequel ayant esté visité par un maistre facteur d'orgues a été trouvé bon et recevable, nous nous sentons obligés de luy donner ce présent tesmoignage parlequel nous déclarons que nous sommes satisfaits de son travaille.

Faict en chapitre le huytiesme may 1688.

Signé : F. GRANDFOSSE, secrétaire.

17.

Ibidem.

Du 12 Mars 1689.

Le sieur Estienne maistre de fabrique a rendu compte le dixiesme de ce mois de sa gestion touchant la construction de la grande orgue. — La despence a monté à une somme de six-mille-neuf-cent-sept francs, dix gros, quatre deniers, laquelle a esté prise la plus grand part sur les deniers légués par feu le sieur Pouppart à la fabrique et au thrésor; du reste montant à treize-cent-soixante et treize francs la fabrique en paye la rente à la descharge de *Capitulum* qui a fourni ces deniers.

18.

Arch. dép. des Vosges. Série Q. (9 Q 11).

1790 21 Juillet.

Extrait sommaire de l'inventaire fait au mois de juillet dix-sept-cent-quatre-vingt-dix et suivans par M. Mengin, vice-président, commissaire du Directoire du district de St-Dié, à la participation de M. le procureur-sindic du même



district, du mobilier, titres et papiers du cydevant chapitre de l'église cathédrale de cette ville.

Séance du 21 Juillet 1790.

MOBILIER DU CHAPITRE.

Sacristie.

Argenterie.

Six grands chandeliers avec la croix d'argent au titre de Lorraine.

Deux ostansoirs, l'un grand, d'argent au titre de Paris, soutenu par deux anges: l'autre moins grand, d'argent, au titre de Lorraine.

Une croix, d'argent au titre de Lorraine, dans laquelle il y a de la vraie croix.

Une petite vierge, d'argent au titre d'Ausbourg, garnie de faux brillants ou fausses pierres de différentes couleurs,

Dix calices, en argent au titre de Lorraine, à l'exception d'un vermeillé et dont la garniture et les ornemens sont d'or.

Toutes les pateines vermeillées.

Un ciboire, argent au titre de Lorraine, que le Chapitre a déclaré avoir prêté à la paroisse de S[te]-Marguerite.

Deux petits chandeliers, d'argent au titre de Lorraine.

Une grande croix, au titre de Lorraine, pour les processions.

Deux ensansoires, d'argent au même titre, avec une navette.

Deux bâtons de choristes, argent d'Ausbourg.

Un bénitier avec son goupillon, d'argent au titre de Lorraine.

Une boëte d'onction, vermeillée.

Une autre petite boëte, d'argent au titre de Lorraine, propre à mettre des hosties.

L'instrument de la paix, vermeillée.

Une croix vermeille d'un gout antique ornée de fausses pierres, dans laquelle se trouvent des figures de bois.

Une paire de burettes avec le plat, d'argent au titre de Lorraine.

Deux masses de vergers garnies en argent au titre de Lorraine.

Pour extrait collationné par le secrétaire du District de St-Dié soussigné, cejourd'hui vingt-trois avril mil-sept-cent-quatre-vingt-onze.

Signé : VOIRIN.

(En marge est écrit d'une autre main :)

District de St-Dié.

Chapitre de St-Dié.

Argenterie trouvée à la sacristie le 21 juillet 1790 et qui y est restée pour le service de l'Eglise Cathédrale.

Nota.

Le surplus de l'argenterie du Chapitre avoit été envoyé antérieurement par lui à la Monnoye.

19.

Arch. dép. des Vosges. Série G. Chap. de St-Dié. Inventaires.

1790.

MM. les commissaires, qui nous ont déclarés que les titres rappellés en ces deux tomes sont déposés aux dittes archives, invités à produire la suite de l'ouvrage nous ont représenté que le sieur Claude Villemin, prêtre prébendé et archiviste de leur Église, aux soins duquel on doit les deux premiers tomes ci-dessus, n'ayant pas eu le tems de continuer son travail, il est resté imparfait.

Ledit sieur abbé Villemin ayant été appellé, il nous a certifié que les deux volumes par nous paraffés et cottés renferment tout ce qu'il a fait; que c'est le fruit de deux années de travail, et qne pour l'achever il lui faudrait plus de tems encore qu'il n'en a employé, attendu le peu

d'ordre qu'il y a dans les titres et papiers qui restent à inventorier.

Sur quoi : ouï le procureur sindic :

Nous avons vérifié par nous même la confusion du surplus des titres et papiers déposés aux dittes archives, dont l'inventaire nous a semblé inutile pour la régie des biens du Chapitre et la recette à faire dans ses différents offices, d'après la description faitte cy-devant des titres courants qui concernent chacun desdits offices......

20.

Arch. dép. des Vosges. Série G. Chapitre de St-Dié. Délibérations capitulaires.

Du 12 Décembre 1699.

Messieurs ont résolu de séparer les clefs de la bibliothèque, d'en donner une à Monsr le g^d doyen et l'autre sera gardée par Monsr le thrésorier.

21.

Ibidem.

Du 16 Décembre 1699.

Monsr le doyen ayant déclaré à Messrs qu'on l'avoit avertit que quelque particulier du corps avoit des fausses clefs de la bibliotèque, sur quoy il a esté résolu qu'on changera incessament les serrures, et que, pour tascher de découvrir les coupable, tous Messrs en particulier feront par devant Monsr le doyen, qui sera assisté de Monsr le chantre, leur déclaration par serment de ce qu'ils peuvent scavoir touchant ce fait, Messrs les chantre et écolatre ont estez commis pour recevoir celle de Monsr le doyen.

Ils ont aussy résolu que sur la réquisition du s^r Procureur fiscal on feroit entendre par serment les serruriers devant la haute justice du Chapitre : s'il n'on pas fait depuis peu des clefs pour la bibliothèque, ou s'ils ne scavent pas si on n'en a pas fait faire et par qui.

22.

Arch. dép. des Vosges. Série G. Chap. de St-Dié. Ducs. Layette VII. Liasse B. n° 2.

Son Altesse a permis et permet par ces présentes à ses chers et bien aymés les vénérables doyen, chanoines et chappitre de l'Insigne Église de St-Diey, de faire prendre des pierres et quarreaux des ruïnes des murailles abbatües de sa ville de St-Diey, pour estre employés à la réparation de la tour de leur esglise ; Mandant à son cher et féal gouverneur dud^t^ St-Diey, le s^r^ colonel Du Puix de les faire jouir du bénéfice de la présente permission : telle estant la volonté et intention de son Altesse. Faict à Nancy, le treize de juin mil-six-cents-septante.

Signé : CHARLES. MENGIN (avec paraphe).

Original en papier.

23.

Arch. dép. des Vosges. Série G. Chapitre de St-Dié. Délibérations capitulaires.

Du 6 Août 1689.

Messieurs ont aggrée un contract d'assencement, passé pardevant D. Doyen tabellion, entre Monsieur le grand-prévost et le sieur Sébastien Billault chanoine, par lequel contract Monsieur le grand-prévost recognoit avoir ascensé à perpétuité audit sieur Sébastien Billault, acceptant pour luy et ses successeurs, une tour dicte la tour de la grande-prévosté servant de prison, scize derrier la maison de ladite grande-prévosté, présentement faicte canoniale, appartenant audit sieur Sébastien Billault ; à charge audit acceptant et ses successeurs d'entretenir ladite tour en estat de prison, et de toutes les réparations, pour y pouvoir mettre par mondit sieur le grand-prévost, ou ses successeurs, les prisoniers de sa jurisdiction de la grande-prévosté, toutes



fois et quantes il eschéra, et de payer par ledit sieur Sébastien Billault ou ses successeurs à un sieur grand-prévost un cens annuel de deux chapons au terme de Sainct-Martin, dont le premier terme eschéra à la Sainct-Martin de l'année 1690.

24.

Arch. dép. des Vosges. Série G. Chapitre de St-Dié. Justice. N° 2.

1602 18 Décembre.

Scachent tous que l'an mil-six-cens et deux, le dix-huictiesme jour de décembre, en présence de moy tabellion juré soubsigné et tesmoings soubscriptz, au lieu de la porte Viant, et en la porterie d'icelle, comparurent honnorables hommes Jean de Guerre, mayeur, pour Messieurs les vénérables doyen et chapitre de Sainct-Diey aud^t^ Sainct-Diey, et Nicolas Ruyr, leur procureur d'office, y demeurans, et addressans leurs parolles, par led^t^ s^r^ Ruyr, à Lyénard le taincturier et Bastien Gros-Jean, ambdeux bourgeois et subjects desd^ts^ seigneurs aud^t^ Sainct-Diey y présens; leur ont remonstré : qu'encor ilz scaivent que ce lieu où ilz sont est lieu de franchise et deffendu à tous de s'y entrebattre ou injurier; que ce néantmoings ilz ont receu advertissement qu'ilz se seroient ces jours passés ingérés de premièrement s'injurier et delà à se battre l'un l'autre à ladicte porterie, au scandal de ceulx qui estoient présens, et par tel excès en violé la franchise, cause pour laquelle ilz estoient là pour les interpeller, et de faict les interpelloient à réparer le lieu et franchise violée; et pour l'avoir faict, mercier les amendes en tel cas requises et accoustumées aux bonnes grâces desd^ts^ seigneurs vénérables leurs seigneurs. A quoi lesd^ts^ taincturier et Gros-Jean se sont présentés satisfaire et ont réparé led^t^ lieu et mercié lesd^tes^ amendes par une busche qu'ils ont présenté aud^t^ mayeur qui l'a receu en qualité d'office et de ladicte réparation a requis et demandé à moy tabellion susd^t^ act et instrument pour servir et valoir ausd^ts^ s^rs^ vénérables ce que de raison. Que luy ay

accordé en ceste forme, soubz le séel du tabellionnage monseigneur le Duc de sa Court de Sainct-Diey, saulf son droict et l'autruy : Que furent faictes, requises et accordées, les an et jour que dessus. Présens : Jean Grawüsse, Jean Haultban et Colas menuisier, tous bourgeois à Sainct-Diey, tesmoing.

Original sur parchemin scellé du scel du tabellionnage.

25.

Arch. dép. des Vosges. Série G. Chap. de S[t]-Dié. Délibérations capitulaires.

Du 12 Janvier 1686.

Sur la plainte faicte que les bouchers ont faicts que le sieur sonrier de la ville et le prévost de Sainct-Diey vouloient avoir les langues de tous les bœufs qui se tuoient en cette ville, et que par un réglement faict par le Conseil de ville, il estoit ordonné, que, quand lesdicts bouchers voudroient tuer quelques bestes pendant la sepmaine, ils s'addresseroient auxdits sieurs sonrier ou prévost, pour en avoir la permission;

Messieurs, ayant ouys sur ce les anciens du Chapitre ont ordonné que le sieur sonrier se contenteroit d'une langue de bœuf par sepmaine, suivant ce qui c'est practiqué depuis plusieurs années, et suivant l'offre qu'ont faict les bouchers de continuer ledit usage; et, lors qu'on ne tuera qu'un bœuf par sepmaine, ledit sieur sonrier et prévost auront une langue alternativement de quinzaine à autre. Quant au réglement faict par le Conseil de ville ils ont dict qu'on n'y auroit aucun égard, d'aultant qu'il a esté faict sans la participation du Chapitre, et qu'on suiveroit l'ancien usage qui est que le boucher qui voudra tuer une beste pendant la sepmaine s'addressera au bourgeois qui est dénommé cette année pour visiter la viande sur pied.

Signé : F. GRANDFOSSE.



26.

Ibidem.

Du 16 Février 1686.

L'affaire des bouchers ayant encore esté mise sur le tapis, Messieurs, ont esté d'avis que l'acte du douziesme janvier de la présente année subsistera dans tous ses poincts.

27.

Arch. dép. des Vosges. Série G. Chap. de St-Dié. Délibérations capitulaires.

Du 20 Décembre 1686.

On a accordé à Claude Chachay, bourgeois de St-Diey, la permission de faire construire un four dans la maison où il réside présentement; aux conditions qu'il n'y pourra cuire son pain de mesnage, qu'il donnera douze francs d'entrée et un franc de rente annuelle.

LÉGENDE DU PLAN

L'original du plan est conservé aux archives départementales (Série G. Chapitre de Saint-Dié. Ville.) : il mesure 45^{c} de long sur 23^{c} de large. Ayant dû le réduire de moitié nous renvoyons à la légende ci-jointe pour certaines indications qui n'auraient pu que bien difficilement être reproduites sur la réduction.

A. Pierre-Hardie.
B. Maisons soub Chapitre.
C. Maison du s^{r} du Lis, chanoine.
D. Maison du s^{r} Colliquet, chanoine.


UNIV. OF MICH.

E. Allée de charmille du sr Colliquet, depuis 30 ans terrain contentieux.

F. Grange de la maison de Mme Fournier à présent à Thiriet.

G. Porte sur laquelle il y avait une croix de Lorraine qui marque la séparation.

H. Maison de Mme Fournier à présent à Thiriet.

I. Maison de Mr Redouté.

J. Maisons de la rue Pastorel bâties en partie dans les fossés.

a. Fossés qui ne sont pas cultivés.

b. Jardins dans les fossés.

c. Fossés qui ne sont pas cultivés.

d. Anciens fossés de S. A. R. ou il y a quelques jardins et maisons.

Nota. Les archives du Chapitre de Saint-Dié et la série L n'étant pas classées définitivement, nous avons le regret de ne pouvoir donner d'une manière plus précise la cote de quelques-unes des pièces justificatives qui accompagnent notre travail.



HISTOIRE VOSGIENNE

SOUVENIRS DE 1814 A 1848

Par M. Ch. CHARTON

Membre titulaire

LIVRE VII et DERNIER

I.

Les actes de M. le commissaire Turck s'accordèrent toujours avec ses principes et son langage, chose assez rare chez les hommes politiques.

Sa proclamation une fois lancée, il provoqua dans le département des adhésions au nouvel ordre de choses ; elles lui arrivèrent en grand nombre, comme il l'espérait, et il se hâta de les transmettre au Gouvernement provisoire

Il fit arborer partout, à l'exclusion de tout autre, « le vieux drapeau national, qui sous la République et sous l'Empire, avait fait le tour du monde et dont l'illustre et patriote peintre David avait fait le dessin. » Les trois couleurs y étaient disposées dans l'ordre suivant : le bleu à la hampe, le blanc au milieu, le rouge flottant à l'extrémité. Ce drapeau était orné d'une rosette et surmonté du coq gaulois. D'un côté, on y lisait ces mots : *République française*, et de l'autre, ceux-ci : *Liberté, Egalité, Fraternité*.

Il remit sur pied la garde nationale « que, dans ses vues rétrogrades, l'ancien gouvernement avait laissée tomber en désuétude, » et il fit entrer sans exception dans ses rangs tous les citoyens qui devaient en faire partie. Pour l'honorer et l'assurer de ses sympathies, il réunit tous les fonctionnaires publics d'Epinal, se mit à leur tête et alla passer en revue, sur la promenade du Cours, le bataillon de cette ville fort de plus de 1,200 hommes et auquel il adressa la harangue la plus chaleureuse et la plus démocratique.

Il nomma un ancien officier de l'armée, républicain avancé, « le citoyen Deblaye commandant supérieur des gardes nationales du département des Vosges, enjoignit aux maires de le seconder de tout leur pouvoir dans l'accomplissement de sa mission et les assura que le patriotisme depuis longtemps éprouvé de ce commandant leur rendrait d'ailleurs cette tâche facile. » Mais pour une cause ou pour une autre, le citoyen Deblaye n'eût pas à exercer un seul instant ce commandement, qui en eût fait, disait-on, un petit Lafayette.

L'abondance de la dernière récolte garantissait complètement la subsistance du peuple; mais le respect du droit de propriété et la liberté du commerce pouvaient seuls faire arriver les approvisionnements sur les marchés et le commissaire y tint la main.

Il répandit dans toutes les communes la célèbre circulaire du Ministre de l'Instruction publique Carnot, qui voulait « que les instituteurs primaires vissent s'améliorer leur condition et leur instruction et s'élevassent, s'ils en étaient capables, jusqu'aux plus hauts sommets de la hiérarchie. » Leur sort, quant à l'avancement, ne devait pas être inférieur à celui des soldats; leur mérite avait droit aussi de conquérir des grades.

Au moyen d'une somme de 50,000 fr., M. Turck créa des chantiers sur les chemins vicinaux et distribua du travail aux ouvriers qui en réclamaient de toutes parts.

Le sort de tous les fonctionnaires de l'ordre administratif





était dans ses mains. Il aurait pu les révoquer les uns après les autres, s'il l'eût voulu. Mais, homme juste avant tout, il leur tint compte de leur aptitude et de leurs services et se borna à pourvoir au remplacement de quelques-uns d'entre eux dont le concours lui paraissait douteux.

Ce qui préoccupa principalement son esprit, ce fut l'élection de l'Assemblée nationale qui devait décréter la future constitution. De cette élection dépendait le salut de la République.

Le Gouvernement provisoire convoqua les colléges électoraux pour le 9 avril, en déclarant que l'élection dont il s'agit aurait pour base la population. Le nombre total des représentants du peuple fut fixé à neuf cents, dont onze pour le département des Vosges. Le suffrage devait être direct et universel. Étaient électeurs tous les français âgés de 21 ans et jouissant des droits civiques. Etaient éligibles tous les électeurs âgés de 25 ans. Le scrutin était secret. Nul ne pouvait être nommé représentant du peuple, s'il ne réunissait pas 2,000 suffrages. Plus généreuse que la monarchie, la République accordait à chaque représentant une indemnité de 25 fr. par jour pendant la durée de la session. L'Assemblée constituante devait être à son poste le 20 avril.

On n'avait que le temps de dresser les listes électorales. M. Turck invita les maires et les conseils municipaux à s'occuper de leur formation, toute affaire cessante, « sous peine de trahir la République » et leur adressa toutes les instructions propres à les diriger dans cette importante opération.

Mais, pendant qu'il y donnait ses soins, qu'il éclairait les citoyens sur les choix qu'ils avaient à faire, qu'il les engageait à se montrer dignes de leur haute mission, et qu'il leur recommandait de n'envoyer à l'Assemblée constituante que des hommes purs, fermes et intelligents, il reçut, à sa grande surprise, le décret ci-après :

« Au nom du peuple, le Gouvernement provisoire nomme

les citoyens Ballon et Quillot, commissaires du Gouvernement dans le département des Vosges, les investissant des pouvoirs de préfet et les autorisant à prendre toutes les mesures d'ordre et de salut public qu'ils jugeront nécessaires.

» Toutes les autorités civiles et militaires sont placées sous les ordres des citoyens Ballon, Quillot et Turck qui agiront de concert, leurs pouvoirs étant égaux. Cependant, en cas de difficultés, les décisions seront prises à la majorité. Paris, le 20 mars 1848. Le membre du Gouvernement provisoire, Ministre de l'Intérieur, Ledru-Rollin. »

M. Turck, jugeant sans doute que c'était trop de trois préfets pour administrer le département des Vosges, si facile à gouverner, et qu'un seul suffisait, blessé peut-être dans son amour-propre, résigna immédiatement ses fonctions, sortit de la préfecture comme il y était entré et se retira dans ses foyers, qu'il quitta un peu plus tard pour aller siéger à l'Assemblée constituante.

Aussitôt après leur installation, les deux nouveaux commissaires firent connaître au public leurs sentiments et leur ligne de conduite par un manifeste dont voici quelques passages :

« La République ne peut plus être mise en question. La République est l'expression nécessaire du principe de la souveraineté du peuple. Nier l'une, ce serait nier l'autre.

» Notre mission, citoyens, consiste à développer dans tous les cœurs le sentiment républicain, à écarter tous les obstacles qui pourraient en gêner la libre expansion, à éclairer le peuple sur la portée du grand acte qu'il est à la veille d'accomplir, à le bien persuader en un mot qu'il ne doit prendre conseil que de sa conscience et qu'il n'a plus rien à redouter des influences qui, pendant si longtemps, ont enchaîné la manifestation de ses volontés. Sans prétendre lui imposer nos prédilections, nous lui dirons qu'il est de l'intérêt de la République naissante d'avoir des représentants zélés, fermes, énergiques, et dont le passé offre des gages suffisants de dévouement à la démocratie.



» Préparer les élections et, à cet effet, créer partout des comités, organiser dans toutes les communes des sociétés populaires au sein desquelles sera discuté le mérite des candidats, voilà, citoyens, quel nous semble être le principal besoin du moment.

» Il nous reste, citoyens, à vous informer des mesures que nous comptons prendre pour subvenir aux nécessités de l'époque transitoire où nous nous trouvons. Voici quelques-unes de ces mesures :

» Créer de nouveaux ateliers de travail sur les routes nationales et sur les chemins vicinaux;

» Mettre en valeur au moyen de semis et de plantations, les friches appartenant à l'Etat; proposer aux communes des arrangements au moyen desquels la même opération pourrait s'exécuter sur les terres vaines et vagues qui leur appartiennent;

» Supprimer le travail dans les prisons, autant que ce travail aurait pour objet la confection de produits identiques à ceux fabriqués par les ouvriers libres du département.

» Organiser promptement les gardes nationales et pourvoir à leur armement ainsi qu'à leur instruction......

» Aidés de vos efforts, nous parviendrons, nous en sommes sûrs, à maintenir le bon ordre et la tranquillité dans le département. Nous y propagerons en commun les idées républicaines et nous viendrons à bout de cette vaste tâche que nous n'eussions jamais acceptée, si nous n'avions compté pour beaucoup sur votre concours et votre dévouement à la République. Salut et Fraternité. Epinal, le 23 mars 1848. Ballon, avocat à Epinal, Quillot, notaire à Corcieux. »

Fidèles à leurs convictions politiques, partisans sincères du régime républicain, jeunes tous deux, éclairés, actifs, laborieux, les nouveaux commissaires ne s'écartèrent point du plan qu'ils s'étaient tracé et qui était le même que celui de M. Turck, et cependant, moins heureux que celui-ci,

ils ne réussirent point à se faire élire représentants du peuple.

Des difficultés matérielles, résultant notamment de l'élection des officiers de la garde nationale, obligèrent le Gouvernement à ajourner au dimanche 23 avril, l'élection de l'Assemblée constituante et au 4 mai la réunion de cette assemblée.

Cet ajournement donna plus de temps :

Aux mairies pour dresser les listes électorales et les rendre régulières et complètes;

Aux candidats pour se produire et faire valoir leurs titres à la confiance de leurs concitoyens;

A l'administration départementale pour éclairer et diriger les électeurs;

Aux comités pour choisir leurs hommes et travailler à leur élection;

Aux sociétés populaires pour scruter la conduite et discuter les droits de tous les aspirants.

S'il y avait de l'enthousiasme, du patriotisme, de l'activité quelque part, c'était bien dans le sein de ces sociétés qui se réunissaient quotidiennement le matin, à midi et le soir.

Les listes de candidats et les professions de foi, envoyées à domicile ou affichées dans les rues, passaient sous leurs yeux. Elles ne s'effrayaient ni du nombre ni de la variété des concurrents, qui représentaient toutes les classes de la société et parmi lesquels figuraient, avec une certaine fierté, plusieurs instituteurs que la circulaire Carnot rappelée ci-dessus avait stimulés et qui se jugeaient capables d'atteindre la plus haute position sociale et de gérer les affaires du pays.

Elles interrogeaient le passé, le présent, les idées et les principes des uns et des autres.

Les monarchistes, les légitimistes, les orléanistes, les bonapartistes, les cléricaux étaient frappés sans pitié d'ostracisme, tout honnêtes gens qu'ils fussent d'ailleurs.

Les républicains purs ou les hommes passant pour tels étaient les seuls compétiteurs qu'elles accueillissent.

C'étaient eux qui, selon les expressions du Gouvernement provisoire, « par leurs principes, par leurs vertus, par leurs lumières, par leur pureté, par leur amour de la patrie, » devaient être les vrais représentants du peuple.

Il n'était pas rare qu'en examinant et discutant d'une manière plus qu'indiscrète les titres et la conduite morale et politique des candidats, les têtes s'échauffassent dans les clubs. Les sociétaires ne pouvaient de prime abord s'accorder sur les choix. Delà, des disputes, des personnalités, des injures, des querelles, du tapage, des menaces et quelquefois même des coups de poing, *ultima ratio populi*. Mais les affaires de la République n'en devaient que mieux aller et on se chamaillait le lendemain comme on s'était chamaillé la veille.

C'était bien le moins qu'on pût faire pour se procurer une bonne et sincère représentation nationale.

Toutefois, les sociétés populaires ne s'occupaient pas exclusivement de ce qui concernait les élections de l'Assemblée constituante et de la garde nationale. Elles traitaient toutes les questions politiques, morales, sociales, religieuses, économiques, commerciales, industrielles, agricoles ; au milieu du tumulte, elles décidaient, administraient, légiféraient et auraient au besoin remplacé le Gouvernement, les commissaires, les sous-commissaires, les maires, les juges, en un mot toutes les autorités.

Le peuple n'était-il pas souverain et n'était-il pas juste qu'il exerçât sa souveraineté?

Quelques jours avant le 23 avril, il se réunit au théâtre d'Epinal un grand nombre de délégués des comités et des clubs pour arrêter, s'il était possible, la liste définitive des candidats à la représentation nationale. On y entendit tous ceux qui voulurent se faire entendre, candidats et autres citoyens. Il s'y débita beaucoup de discours, il s'y fit beaucoup de bruit et, après une séance agitée de plusieurs heures,

la réunion se sépara sans trop prévoir quels seraient les élus du pays.

Il se répandit dans le public non pas une liste mais plusieurs listes de candidats, ce qui prouvait que l'accord ne régnait pas parfaitement entre les faiseurs d'élections.

Le grand jour du scrutin arriva enfin. La presque unanimité des électeurs y participa ; le calme et l'ordre régnèrent presque partout, et lorsque le recensement des votes fut opéré dans tout le département, les Vosges apprirent que leurs représentants étaient : MM. Doublat, de Mortagne, Buffet fils, de Mirecourt, Forel (Carlos), de Rupt, le comte Henri Boulay de la Meurthe, de Paris, Najean, de Neufchâteau, le docteur Turck, de Plombières, Houel, de Saint-Dié, Falatieu, de Bains, Hüot, de Neufchâteau, et Braux, de Roville-aux-chênes, qui tous avaient remporté des milliers de suffrages et dont les uns étaient républicains de la veille et les autres républicains du lendemain.

II.

Les pouvoirs des commissaires excédaient ceux des préfets. « Ils étaient illimités, » ainsi que l'avait déclaré M. Ledru-Rollin ; mais les commissaires des Vosges n'en abusaient pas et ne s'en servaient que dans l'intérêt de la chose publique. Une fois pourtant ils crurent devoir toucher au personnel judiciaire et avoir le droit de suspendre et même de révoquer les magistrats ; mais le Ministre de la Justice prit soin de les arrêter dans cette voie.

Quant au personnel de l'ordre administratif, il était entièrement à leur disposition. Les nominations, les révocations, les déplacements des fonctionnaires de cet ordre pouvaient être prononcés par eux sans que personne y trouvât à redire.

Comme on les savait tout puissants à cet égard, il ne manqua pas de gens qui, sous le prétexte de servir la Ré-

publique, venaient leur demander d'user largement de leur autorité.

Selon ces gens éhontés qui, la plupart du temps, savaient mal déguiser leurs sentiments de haine et de vengeance personnelle, il importait au salut de la nation de frapper fort et souvent.

Les pauvres maires étaient principalement le point de mire des dénonciateurs. Mais il faut dire que, si ces malheureux fonctionnaires, qui dépensent gratuitement leur temps et leur activité au service de leurs communes, étaient exposés aux attaques d'injustes adversaires, en revanche ils étaient défendus par les honnêtes gens.

Au mois d'avril 1848, par une pluie torrentielle qu'ils bravèrent intrépidement, une grande partie des habitants de Martigny-les-Lamarche firent quinze lieues pour venir porter plainte à la préfecture contre leur maire qu'ils accusaient de les mal administrer depuis vingt ans et de ne pas aimer la République.

Le surlendemain une autre députation, bien plus considérable, de la même commune, affrontant également le mauvais temps, vint soutenir le contraire et affirmer que le maire de Martigny était le plus capable et le plus républicain des maires.

Peut-être y avait-il dans cette seconde députation des membres de la première qui avaient fait volte-face, comme cela se voit souvent en temps de révolution.

Il était impossible aux commissaires de statuer à l'instant même sur cette espèce de conflit. Ils durent faire procéder à une enquête ; le résultat en fut favorable au maire et il fut maintenu dans ses fonctions

Lorsque MM. Ballon et Quillot étaient à la tête de l'administration départementale, bien des mesures nécessitées par les circonstances avec lesquelles on les vit disparaître, furent prescrites, soit par le Gouvernement provisoire, soit par les commissaires eux-mêmes.

Quelques arrêtés de police municipale interdisaient aux

aubergistes, cabaretiers, cafetiers, traiteurs et débitants de boissons de tenir ouverts leurs établissements et d'y donner à boire, à manger ou à jouer les dimanches et jours de fête pendant le temps des offices. Ainsi le voulait d'ailleurs la loi du 18 novembre 1814 sur la célébration des fêtes et dimanches.

Mais les nouvelles autorités démontrèrent « que cette loi était devenue sans application sous le régime de la liberté des cultes, que les citoyens avaient le droit de travailler lorsqu'ils le jugeaient convenable, chacun ne devant compte qu'à sa conscience de la transgression des règles disciplinaires du culte qu'il professe; que l'autorité ne saurait prendre une mesure dans l'intérêt exclusif d'un culte seul, sans s'exposer à blesser les autres cultes et sans violer ainsi le principe de l'égale protection garantie à tous, et qu'au surplus elle apporterait arbitrairement des entraves au libre exercice d'une certaine classe de professions. »

Le Ministre de l'Intérieur décida, en conséquence, que la loi du 18 novembre devait être sous tous les rapports considérée comme étant sans effet et annula les arrêtés municipaux qui en découlaient.

En portant cette décision à la connaissance des maires, les commissaires les informèrent en outre qu'ils avaient rapporté le règlement pour la sonnerie des cloches, arrêté huit ans auparavant entre le Préfet des Vosges et l'Évêque de Saint-Dié et qu'ils conféraient aux municipalités le droit de faire sonner les cloches toutes les fois que le service public l'exigerait. Mais ils leur dirent que, sous aucun prétexte, les édifices religieux, à quelque culte qu'ils appartinssent, ne devaient être détournés de leur destination.

La République de 1848 emprunta à son aînée la plantation des arbres de la liberté, dont elle fit « les symboles destinés à consacrer et à perpétuer le souvenir de la victoire du peuple en février. » Une simple invitation des commissaires suffit pour généraliser cette plantation dans tout le département des Vosges. Il n'y eut pas une commune qui

ne voulût avoir son arbre. Toutes les essences étaient également bonnes. Le chêne, le peuplier, le sapin, le hêtre, le frêne, l'orme, le bouleau, le cerisier même étaient indistinctement appelés à remplir le rôle politique qui leur était dévolu.

Dans plusieurs villages, on adopta néanmoins de préférence le cerisier, par la raison, disaient les maires, que ses fruits seraient distribués aux habitants qui pourraient ainsi *sucer* les principes de la liberté.

A Epinal on choisit un jeune chêne élancé, vigoureux, admirablement constitué pour représenter la force. On le planta en mars 1848 sur la place de la République (1), au lieu même qu'occupait l'arbre de la liberté qui datait de la première Révolution et que la seconde Restauration fit tomber en 1816.

A cette occasion toute la solennité des anciens jours reparut. Les autorités républicaines présidèrent à la cérémonie; le clergé paroissial y assista; la garde nationale s'y montra l'arme au bras; des députations de vieillards, d'ouvriers, de cultivateurs, d'élèves du collége et des écoles y eurent des places réservées.

La place de la République (1) ne pouvant contenir la foule énorme des curieux, bon nombre d'entre eux envahirent les maisons voisines et s'installèrent, pour bien voir ce spectacle inaccoutumé, aux fenêtres et sur les toits, ne craignant pas de faire des chutes mortelles.

On peut dire que toute la population de la ville et de la banlieue prit part à la fête. C'était un coup d'œil à la fois pittoresque et bizarre. Aucun accident toutefois n'était à craindre pour cette foule; le génie de la liberté veillait à sa sûreté et savait écarter tous les dangers.

L'abbé Boullangier, curé d'Epinal, bénit l'arbre et accompagna cette consécration d'un sermon inspiré par la circonstance. D'autres discours furent ensuite prononcés par

(1) Aujourd'hui place des Vosges.

des orateurs officiels ou officieux qui, tous, célébrèrent de leur mieux les bienfaits du régime républicain et les avantages inappréciables de la liberté, de l'égalité, de la fraternité, comme si on venait de secouer le joug de la plus odieuse tyrannie, comme si le peuple français n'avait pas joui de la plénitude de sa liberté sous la royauté citoyenne de juillet.

Un déplorable accident marqua cette journée. M. Dubois, serrurier-mécanicien, homme justement estimé de ses concitoyens, en allant faire, au nom de la municipalité d'Epinal dont il était membre, ses invitations pour la cérémonie, tomba dans l'escalier d'une cave et se tua. Ses obsèques eurent lieu avec pompe; presque toute la ville y assista. Avant de transporter son corps au cimetière, on jugea à propos de lui faire faire trois fois le tour de l'arbre de la liberté. C'était rendre une sorte d'hommage à la mémoire et aux sentiments démocratiques du défunt.

Triste retour des choses d'ici-bas ! Il fallut quelques mois plus tard brûler ce qu'on avait adoré et adorer ce qu'on avait brûlé. Les temps ayant changé, les autorités municipales reçurent un beau jour de l'autorité supérieure l'ordre de faire abattre les arbres de la liberté, et, en moins d'une semaine et sans autre bruit que celui de la cognée, tous ces arbres tombèrent, furent vendus ou donnés aux pauvres et réduits en cendres.

Mais était-il bien nécessaire de les détruire? Ne valait-il pas mieux les considérer comme des témoins authentiques des événements de notre histoire et les conserver comme tels, puisque d'ailleurs ils ne nuisaient sous aucun rapport et que plusieurs d'entre eux, comme le majestueux chêne d'Epinal, servaient de décors à nos places publiques.

Les ateliers nationaux de Paris, dont les abus eurent tant de retentissement, ne cessaient d'attirer dans cette ville une multitude d'ouvriers des différents départements. Il en résultait le double inconvénient d'une concurrence

fâcheuse pour les ouvriers de la Capitale et d'un accroissement de dépenses pour le Trésor.

Des ordres formels furent donnés pour ne plus recevoir dans ces ateliers que les seuls ouvriers qui avaient leur domicile à Paris avant le 24 février et pour renvoyer les autres dans leurs départements respectifs.

Ces ordres furent communiqués aux maires par les commissaires, qui firent sentir à ces fonctionnaires combien il importait que les communes fournissent, dans la mesure de leurs ressources, du travail à la classe ouvrière et empêchassent ainsi des déplacements de population nuisibles à tous les intérêts.

Mais les forêts, que les révolutions n'épargnent jamais, étaient devenues la proie des gens sans ressources et des délinquants d'habitude. De graves désordres avaient eu lieu sur plusieurs points. La tranquillité publique s'en était sérieusement ressentie. La vie même des gardes forestiers avait été mise en péril.

C'était une véritable calamité que rien ne pouvait excuser et que l'administration devait conjurer par tous les moyens en son pouvoir.

Les commissaires proclamèrent que toute dévastation des forêts nationales, de quelque part qu'elle vienne, est un crime contre la chose publique.

« En effet, disaient-ils, les forêts protégent le pays tout entier contre l'intempérie des saisons, maintiennent les eaux dans leurs réservoirs naturels, assurent à une multitude d'industries des moyens d'existence, empêchent que la France ne devienne de plus en plus tributaire de l'étranger pour les bois de marine et de construction, fournissent enfin au Trésor public des ressources qu'il faudrait emprunter, si elles cessaient d'exister, à de nouveaux impôts.

» Ce crime est d'autant plus grand qu'il affecte l'intérêt général non-seulement dans le présent, mais encore dans l'avenir; un siècle suffirait à peine pour remplacer une futaie que peut anéantir une heure d'égarement.

» D'un autre côté, les populations riveraines des forêts sont les premières à souffrir des fléaux qu'engendre toute dévastation. On se demande donc comment il se rencontre encore aujourd'hui des citoyens assez aveugles pour porter la main sur la sauvegarde de leur existence.

» Les forêts sont le patrimoine de la Nation. Leurs produits tout entiers sont affectés aux besoins du pays; ils font partie des ressources du budget et contribuent dès lors au développement de la fortune publique. »

Les commissaires partirent de là pour enjoindre à toutes les autorités municipales de réprimer par leur fermeté et leur vigilance la dévastation de toutes les forêts nationales, communales ou particulières, de recourir à cet effet à toutes les mesures mises par les lois à leur disposition, de faire même un appel à la garde nationale.

« Tous les bons citoyens y répondront, ajoutaient-ils, parce qu'ils sentent que l'ordre est inséparable de la liberté et que le pays a besoin d'une tranquillité parfaite pour favoriser notre jeune République et l'asseoir sur des fondements inébranlables. »

Les dévastateurs se tinrent pour avertis et respectèrent les forêts jusqu'à nouvel ordre.

III.

Le serment politique, si souvent violé impunément, n'avait plus aucune valeur aux yeux de la République. Aussi le Gouvernement provisoire, par son décret du 1er mars, jugea-t-il à propos d'en dispenser les fonctionnaires de l'ordre administratif et judiciaire. Malgré cela, il y eut encore des maires et des conseillers municipaux qui crurent devoir s'imposer cette formalité au moment de leur installation. Les commissaires, informés du fait, se hâtèrent pour l'avenir de les rappeler à l'observation du décret.

Les formules obséquieuses employées pour le salut dans la correspondance administrative eurent le sort du serment,

parce qu'elles n'étaient plus d'accord avec les principes d'égalité sur lesquels s'appuie la République. Les commissaires les proscrivirent et leur substituèrent cette simple et courte formule : *Salut et Fraternité*, avec la qualification de *citoyen*.

Un arrêté des Consuls du 17 ventôse an VIII était ainsi conçu :

« Le nom du département qui aura payé au 20 germinal la plus forte partie de ses contributions sera donné à la principale place de Paris. »

Le département des Vosges ayant mérité cet honneur, le Ministre de l'Intérieur avait décidé le 26 fructidor suivant que la place Royale prendrait désormais la dénomination de *Place des Vosges*. Mais sous la Restauration, qui n'aimait point les institutions républicaines, le Préfet de la Seine avait, le 27 avril 1814, restitué à cette place son nom primitif.

De justes réclamations furent adressées à ce sujet au maire de Paris aussitôt après la Révolution de février et, par un arrêté du 14 mars 1848, ce magistrat rendit à la place le nom de *Place des Vosges*. Cet acte réparateur fut accueilli avec un légitime orgueil par les populations vosgiennes.

Une autre mesure ne leur fut pas moins agréable. Le Gouvernement supprima les exercices dans la perception des contributions indirectes et les boissons furent soumises à un nouveau droit de consommation.

Continuant ses réformes, et regardant l'impôt du sel comme le plus onéreux et le plus inique des impôts, il décida qu'il serait aboli à partir du 1er janvier 1849 et leva la prohibition qui pesait sur les sels étrangers.

Il abolit aussi les droits d'octroi qui se percevaient sur la viande de boucherie à Paris et dans les départements, prouvant ainsi que « la subsistance du peuple devait être une des premières préoccupations de la République. »

Mais toute médaille a son revers. Quand un état vit d'impôts, si on lui en supprime quelques-uns, il faut tout de suite lui en créer d'autres.

Le Gouvernement provisoire ne pouvait échapper à cette fatalité et, par un décret du 19 avril 1848, il établit pour cette année, une contribution directe sur les créances hypothécaires. Elle était fixée à 1 pour 0/0 du capital. Le capital des rentes perpétuelles était formé à raison de dix fois le revenu.

Cette contribution n'atteignait qu'une seule classe de citoyens, les prêteurs d'argent, qui prétendirent que la République voulait les ruiner et qui jetèrent les hauts cris.

Mais ce qui mécontenta et irrita tout le monde, parce que tout le monde y fut soumis, ce fut l'audacieux décret du 16 mars sur l'imposition temporaire de 45 centimes ajoutés aux quatre contributions directes. « La République, disait-on, donne d'une main et reprend de l'autre. » Le Pouvoir eut beau proclamer dans son langage patriotique que l'intérêt de la République exigeait que de puissants secours fussent immédiatement donnés au travail, à l'industrie, au commerce.

Il eut beau proclamer qu'il n'était ni moins nécessaire ni moins urgent de reconstituer les forces militaires de la France. Et ses amis eurent beau ajouter complaisamment « qu'il fallait aussi payer les dettes de la royauté. »

Les contribuables firent la sourde oreille et trouvèrent fort mauvais que, se substituant à la loi, un simple décret augmentât de moitié leurs impositions. Un dictateur n'eût pas agi plus arbitrairement. On avait promis un gouvernement à bon marché, et voilà qu'au contraire la République coûtait bien plus cher qu'aucune des monarchies passées, en y comprenant même le règne ruineux de Louis XIV.

De ces plaintes, de ces récriminations on passa aux actes, et beaucoup de contribuables refusèrent net de payer l'impôt supplémentaire malgré les injonctions réitérées des percepteurs.

Frappé de cette résistance, le Gouvernement décréta que les citoyens qui seraient hors d'état de supporter cette charge en seraient dégrévés dans une équitable mesure, l'impôt ne

devant naturellement peser que sur ceux qui avaient les moyens de l'acquitter.

Le recouvrement ne continua pas moins de rencontrer des difficultés. Sur certains points elles se montrèrent si persistantes qu'on put supposer que « de sourdes intrigues étaient ourdies par les ennemis de la République et tendaient à lui créer des embarras, en cherchant à arrêter l'élan des populations. »

Cet élan n'était pas malheureusement assez spontané, puisque l'administration départementale des Vosges, par l'organe du secrétaire général de la préfecture, remplaçant provisoirement les commissaires absents, se vit obligé de faire un appel au patriotisme éclairé des Vosgiens et de leur répéter qu'ils n'avaient jamais reculé devant les sacrifices, surtout quand ces sacrifices leur étaient demandés au nom du pays. Pour produire plus d'effet, cet appel fut accompagné de la menace de sévir contre les contribuables récalcitrants.

L'impôt fut enfin payé dans les Vosges par les citoyens assez riches pour l'acquitter. Mais il porta un coup fatal « à la jeune République. » On lui prédit malheur et une main téméraire entre toutes osa écrire au charbon sur les murs du corridor des bureaux de la préfecture ces mots séditieux : « La République ne tiendra pas ! A bas la ruine publique ! »

La Révolution de février engendra des troubles et des émeutes dans les petites comme dans les grandes cités. On se persuadait que la liberté n'était autre chose que la licence et donnait le droit de tout vouloir et de tout oser.

De ce faux principe, entretenu et propagé par les ambitions les plus sournoises et les plus exagérées, naquit, en juin 1848, cette funeste et effroyable guerre civile qui déchira Paris et dont l'histoire a enregistré pour l'enseignement des âges à venir les horribles et douloureux détails.

Par ordre de l'Assemblée nationale, un service funèbre fut célébré dans toute la France, le jeudi 6 juillet, en

l'honneur des citoyens morts pour la République dans cette lutte fratricide, qui dura plusieurs jours et qui attrista la nation tout entière.

Dans les Vosges, la foule, attirée par cette lugubre solennité, envahit les églises où elle donna par l'expression de sa morne affliction des marques nouvelles de ses sympathies pour les courageux défenseurs de l'ordre et de la liberté, qui avaient succombé en combattant l'anarchie.

La garde nationale passée en revue dans les principales localités le jour même du service funèbre manifesta les mêmes sentiments. Elle avait du reste payé de sa personne dans les journées funestes de juin. A la première nouvelle de l'insurrection de Paris, des dangers que couraient le Pouvoir exécutif et l'Assemblée nationale, du péril où se trouvait la patrie elle-même, elle s'était hâtée de diriger sur la Capitale de nombreux détachements.

Ces détachements faisant la route à pied n'étaient, il est vrai, arrivés à Paris que pour assister à la défaite des anarchistes, mais ils avaient concouru au désarmement général des parisiens, mesure ordonnée par le Gouvernement, et n'étaient revenus dans les Vosges qu'après le complet rétablissement de l'ordre et de la tranquillité.

Leur retour avait été salué par les joyeuses et cordiales acclamations de leurs concitoyens, qui s'étaient portés à leur rencontre avec les autorités et qui leur avaient montré combien ils leur étaient reconnaissants de leur dévouement et de leur patriotisme.

A la suite des journées de juin, un grand nombre d'insurgés prirent la fuite et cherchèrent un refuge dans les départements. Quoique convaincus de leur impuissance, ces hommes semblaient néanmoins disposés à troubler de rechef la paix publique plutôt qu'à se faire oublier et à se soustraire à la vindicte des lois.

Ils inspiraient de l'inquiétude et même de la peur, et l'alarme fut vive quand on apprit qu'une de leurs bandes les plus redoutables s'était jetée dans la Champagne et tenterait

peut-être de pénétrer dans les Vosges par l'arrondissement de Neufchâteau.

Un service de sûreté s'établit aussitôt sur toutes les routes, ainsi que dans les villes et villages. La garde nationale et la gendarmerie s'y prêtèrent avec le plus honorable empressement. On surveilla de près les voyageurs inconnus et plus particulièrement les vagabonds et les gens sans aveu ; on exécuta strictement les règlements sur la police des auberges et des maisons garnies et les agents de l'autorité reçurent l'ordre de conduire immédiatement devant les magistrats compétents tous les individus dépourvus de papiers réguliers, et dont la notoriété était douteuse.

Toutes ces dispositions auraient pu conjurer le danger, mais elles furent inutiles; le danger ne se montra pas.

IV.

Nommé préfet des Vosges par le général Cavaignac, Chef du nouveau Pouvoir exécutif, M. Eugène d'Epercy vint, au commencement de juillet 1848, remplacer dans leurs fonctions les deux commissaires du Gouvernement provisoire.

Apôtre et soldat depuis dix-sept ans de la foi républicaine, comme il le disait lui-même, le culte et le drapeau de la démocratie lui étaient devenus encore plus chers par les sacrifices mêmes qu'il leur avait faits dans sa fortune et dans sa liberté.

Toutefois, le véritable régime républicain ne devait jamais, selon lui, consacrer ces monstrueux ordres d'idées et de rapports sociaux présentés par d'aventureuses écoles, et repoussés non-seulement par nos mœurs et notre civilisation, mais par les lois mêmes de la nature, mais par les instincts et les facultés que Dieu a départis à l'homme.

M. d'Epercy se montra animé de la plus ferme et de la plus énergique résolution de réprimer toutes les manœuvres pratiquées contre la République, contre la paix intérieure,

la concorde, la sécurité de tous les droits et de tous les intérêts.

« Oui, s'écriait-il le 18 juillet dans sa proclamation aux habitants du département des Vosges, il faut que la République vive, car elle a trop de misères à soulager, trop de prospérités à réaliser pour que nous la laissions périr faute d'un dévouement constant et sans bornes. Elle vivra, n'en doutons plus, puisque, comme vous, la France le veut et la dernière épreuve qu'elle vient de traverser montre à ses ennemis découragés tout ce qu'elle possède de force, de vitalité, de long avenir. »

On ne pouvait être plus mauvais prophète.

Il était réservé à M. d'Epercy de célébrer dans les Vosges la fête de la constitution de la nouvelle République française.

La promulgation de cette constitution avait eu lieu, le 12 novembre 1848, à Paris, en présence de l'Assemblée nationale, du Pouvoir exécutif, des grands corps de l'Etat, des députations des gardes nationales et de l'armée, et de la population entière.

L'Assemblée voulut que la même cérémonie s'accomplît dans toutes les autres communes de la France, le dimanche, 19 novembre, par les soins du maire, sur la place publique, et en présence des habitants convoqués à cet effet.

Tout compte fait, c'était la dixième constitution donnée à la France depuis 1789, et cette constitution n'était pas née plus viable que ses aînées.

Cependant on conçut l'espoir de lui assurer une plus longue existence en appelant sur elle les bénédictions du Ciel et en la plaçant sous sa protection.

A Epinal, une messe solennelle eut lieu en plein air : on dressa sur la place de l'Avant-Cours un autel qu'on décora avec goût et sur lequel flotta le drapeau national. Le curé de la ville officia lui-même, assisté de tout son clergé et entouré de toute la pompe religieuse, et entonna le *Te Deum* qui fut chanté en actions de grâces.

Le préfet, le maire, les autorités civiles et militaires, les fonctionnaires publics, la garde nationale, la garnison environnaient l'autel et on eût dit qu'ils étaient prêts à jurer de défendre envers et contre tous la nouvelle loi fondamentale de l'Etat.

Malgré la saison avancée, le temps se montra propice à cette imposante cérémonie. La curiosité y attira des flots de population, mais l'enthousiasme populaire y fit à peu près défaut. Le préfet lut à haute voix la constitution au milieu d'un profond silence. Cette lecture terminée, on cria quelque peu : *Vive la République! Vive la Constitution!* et chacun se retira ensuite chez soi.

Le souvenir de cette mémorable journée devait être consacré par quelque libéralité nationale. L'Assemblée constituante affecta un crédit de 600,000 fr. au soulagement des classes nécessiteuses. La part du département dans la distribution de ce secours fut de 4,000 fr. qui ne purent que faiblement alléger le sort des malheureux dont le nombre est considérable dans les Vosges.

Fille de la République, la Constitution de 1848 ne devait pas survivre à sa mère et fut emportée avec elle et anéantie par les événements politiques qui survinrent trois ans plus tard.

C'est également sous l'administration de M. d'Epercy que les électeurs vosgiens concoururent avec ceux des autres départements à la nomination du président de la République.

Ce grand acte politique s'accomplit le deux décembre 1848.

Tous les électeurs y prirent part : les malades et les impotents seuls s'en abstinrent forcément et malgré eux.

Presque partout on vit les votants des campagnes conduits par leur maire ou leur curé, se rendre en bon ordre au scrutin.

Ils avaient à choisir entre deux candidats, l'un qui portait le nom glorieux du plus grand conquérant du siècle actuel,

était le prince Louis-Napoléon, l'autre qui avait gouverné avec fermeté la République pendant quelques mois, était le général Cavaignac.

Grâce au prestige de son nom, le prince Louis-Napoléon fut élu président par une immense majorité de suffrages. On sait quel usage il fit de son pouvoir et dans quel abîme de maux sa politique précipita la France.

M. d'Epercy administra les Vosges jusqu'au mois d'avril 1853 qu'il fut nommé inspecteur général des lignes télégraphiques. On lui reprocha de n'avoir pas toujours été fidèle dans l'exercice de ses fonctions à la cause républicaine dont il s'était proclamé l'apôtre et le soldat. On lui reprocha aussi d'avoir fait abattre les arbres de la liberté plantés dans le département, ainsi que je l'ai dit plus haut, et d'avoir fait effacer les mots : *Liberté*, *égalité*, *fraternité*, inscrits sur les édifices publics. Cette dernière mesure fut l'objet d'un arrêté qu'il prit le 5 janvier 1852 et qui était conçu en ces termes :

« Nous, Préfet des Vosges, considérant que la formule *Liberté*, *Egalité*, *Fraternité*, imposée par le Gouvernement provisoire après les événements de février 1848, a été seulement la devise d'un parti qui voulait saper les bases de l'ordre social et qu'elle n'a jamais été l'expression des besoins de notre civilisation; que chacun des termes de cette formule, pris dans le sens qui lui a été donné, portait le germe des plus dangereux excès; que le mot *Liberté* consacrait la licence la plus effrénée dans la presse et les réunions publiques; qu'en réalité il autorisait la tyrannie la plus inintelligente comme la plus odieuse d'une minorité turbulente et factieuse, au mépris des droits les plus sacrés et des intérêts les plus précieux de l'immense majorité des citoyens;

» Que le mot *Egalité* impliquait le nivellement aussi insensé qu'injuste et impossible de tous les mérites individuels; qu'il tendait à paralyser l'émulation, le travail et les progrès de l'intelligence humaine;

» Que le mot *Fraternité* a constamment été un mensonge sous lequel se cachaient les plus criminels desseins;

» Que c'est au nom de la *Fraternité* qu'ont été tramés tous les complots, toutes les insurrections et que s'organisaient tout récemment encore le massacre et le pillage dans tous les départements;

» Considérant enfin que cette formule rappelle les plus mauvais temps de nos dissensions civiles et qu'il convient d'en détruire autant que possible et non d'en perpétuer le souvenir;

» En vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par le Gouvernement,

» Arrêtons :

» La formule *Liberté, Egalité, Fraternité* inscrite sur la façade des édifices publics du département, sur les drapeaux et en tête des actes administratifs sera immédiatement effacée. »

C'était attacher beaucoup trop d'importance à une simple formule. Quoiqu'il en soit, il faut reconnaître que la devise si sévèrement jugée par un vieux républicain est peut-être celle qui conviendrait le mieux aux peuples civilisés; elle consacre des idées philanthropiques qui, mises en pratique, pourraient contribuer à leur bonheur. Malheureusement pour qu'elles se réalisassent, il serait indispensable que la nature humaine fût entièrement refondue et elle ne saurait l'être que par un miracle qui probablement se fera longtemps attendre.

FIN.

BIOGRAPHIE

DE

M. le comte Henri SIMÉON

M. le comte Henri Siméon était né le 16 octobre 1803, à Florence, où son père occupait le poste de chargé d'affaires de France. Il avait pour aïeul le comte Jérôme Siméon, éminent jurisconsulte, Président du Conseil des Cinq-Cents, un des célèbres rédacteurs de notre impérissable code civil, pair de France, Ministre de l'Intérieur sous la Restauration, dont la statue s'élève auprès de la statue de Portalis sur la place du Palais de Justice, à Aix en Provence (1).

Le père du comte Henri Siméon remplit également de hauts emplois, tels que ceux de Ministre plénipotentiaire à l'étranger, de Pair de France, de Conseiller d'Etat, de directeur général des Beaux-Arts. M. Henri Siméon devait à son tour parcourir une carrière honorable. Après avoir fait son droit à Paris, il fut attaché d'ambassade, puis il entra en 1826 au Conseil d'Etat comme auditeur. Il y resta quelques années, et, en septembre 1830, il fut appelé à

(1) En 1831, l'aïeul de M. Siméon, alors préfet des Vosges, vint à Epinal et nous eûmes l'honneur de lui être présenté par son petit-fils, qui lui dit que nous écrivions pour l'Annuaire des Vosges, les biographies des hommes marquants du pays. « J'espère, ajouta-t-il en souriant, que, bien qu'il soit plus âgé que moi de quatre ans, M. Charton fera aussi la mienne. » Cet espoir ne s'est que trop réalisé.

la préfecture des Vosges. La Révolution de juillet venait à peine de passer à l'état de fait accompli ; une vive agitation régnait encore dans les esprits et la tâche des fonctionnaires publics de toutes les classes était très-difficile et parfois périlleuse, même dans les départements, qui, comme les Vosges, respectaient le plus les lois et l'autorité.

Jeune, actif, éclairé, spirituel, d'un sens droit, d'un cœur généreux, d'un abord facile, le nouveau préfet entra donc en fonctions à une époque critique, mais il y déploya tout de suite des aptitudes administratives remarquables, en même temps que de la fermeté et de l'énergie. Son premier soin fut de publier une proclamation, où, tout en les assurant de son attachement à la monarchie constitutionnelle, il invitait les populations à le seconder dans l'accomplissement de ses devoirs et les prévenait qu'il marcherait sur les traces de son prédécesseur (1) et s'efforcerait d'achever le bien que celui-ci avait commencé.

Il se mit à l'œuvre avec une ardeur toute virile. Bientôt il eut réorganisé les municipalités avec tout le soin que les circonstances commandaient et en ne portant ses choix que sur les hommes du parti conservateur et libéral auquel il ne cessa d'appartenir. Bientôt aussi il eut reconstitué les gardes nationales qui comprenaient 60,000 hommes du service actif et 25,000 hommes de la réserve, et il en forma quinze bataillons communaux et cinquante-un bataillons cantonaux, auxquels s'adjoignirent des corps d'artillerie, de sapeurs-pompiers et de cavalerie. C'était une véritable armée citoyenne, en grande partie habillée, équipée, pourvue d'armes et que le roi Louis-Philippe passa en revue lorsque, accompagné de ses deux fils aînés, les ducs d'Orléans et de Nemours, il visita le département des Vosges en 1831.

A l'occasion de cette visite, M. Siméon conçut et mit à exécution le projet de montrer au souverain une exposition

(1) M. le baron Nau de Champlouis, un des meilleurs préfets que la France ait eus.

des produits de l'industrie vosgienne. Ce fut la première qui eut lieu dans le département et elle eut beaucoup de succès. On put juger, dès lors, que le préfet s'intéressait sérieusement aux progrès de l'industrie, du commerce et de l'agriculture. Pour mieux les connaître et les apprécier encore, ainsi que les autres éléments de richesse et de prospérité possédés par le département, il élabora et fit paraître en brochure le plan d'une statistique générale des Vosges, qui pouvait servir de modèle et qu'il aurait certainement exécuté s'il n'avait trop tôt quitté le pays.

Amateur consciencieux et impartial des arts, M. Siméon concourut de tout son pouvoir au développement du musée départemental fondé depuis peu d'années à l'époque dont nous parlons.

Ses fonctions lui conférant le titre de président d'honneur de la Société d'Emulation des Vosges, il prit ce titre au sérieux et ne manqua presque jamais de présider cette compagnie dans ses séances ordinaires ou solennelles. Il s'associait activement à ses travaux, les encourageait et enrichissait ses Annales de discours académiques remarquables par les pensées et le style et où se trouve, entre autres enseignements importants, un intéressant résumé du cours d'histoire des sciences naturelles professé par Cuvier en 1830. La Société d'Emulation lui en sut gré et, quand il changea de préfecture, elle le nomma son président honoraire à perpétuité. Malgré son éloignement, M. Siméon ne la perdit pas de vue; il en conserva toujours le souvenir et il lui fit don, quelques jours, hélas! avant d'être subitement enlevé par la mort, d'un magnifique exemplaire de sa belle traduction des œuvres d'Horace, qu'elle reçut avec les marques d'une vive reconnaissance.

M. Siméon s'occupait avec une égale sollicitude de toutes les branches de son administration. L'enseignement primaire, les établissements charitables et sanitaires, les caisses d'épargne, les chemins vicinaux, l'agriculture, les travaux publics, l'industrie, le commerce, la garde nationale, la

voirie, les prisons et d'autres services encore étaient l'objet de sa constante vigilance.

Mais, au milieu de ses préoccupations administratives, il eut à lutter contre la presse opposante, représentée dans les Vosges par une feuille intitulée : *La Sentinelle des Vosges*, et contre les hommes, peu nombreux du reste, qui partageaient et propageaient les opinions politiques de ce journal. Dévoué à l'ordre autant qu'à la liberté, il sut, par des mesures énergiques, maintenir le calme et la tranquillité partout où l'on essayait de les compromettre.

En 1832, M. Siméon dut aussi combattre deux ennemis autrement redoutables, la crise alimentaire et le choléra asiatique, et il se servit contre eux de tous les moyens dont il pouvait disposer; il conjura la crise alimentaire en assurant la libre circulation des grains, l'approvisionnement des marchés, la sécurité des transactions, la répression des émeutes, le soulagement des classes pauvres. Quant au choléra, il multiplia ses efforts pour en arrêter la marche, il appela à son aide les autorités locales, les médecins, tous les gens de cœur et il fut assez heureux pour borner à un petit nombre de communes l'invasion de cette terrible épidémie.

M. Siméon fut appelé en 1835 à la préfecture plus importante du Loiret, où il emporta l'estime et l'affection des populations vosgiennes, accoutumées à voir en lui un administrateur exempt de faiblesse, juste et soigneux de leurs intérêts. Quelques années plus tard, il devint préfet de la Somme. Dans ces deux départements il continua à se signaler par son dévouement à ses devoirs, par son administration active et sage, par ses importants et utiles travaux parmi lesquels nous devons citer la création, depuis longtemps souhaitée par la population, d'un dépôt de mendicité dans le département du Loiret.

Son expérience, sa capacité, ses services lui valurent des positions plus élevées encore. Le Gouvernement le nomma Conseiller d'Etat, lui confia la direction générale des ta-

bacs (1) et le promut à la dignité de commandeur de l'ordre de la Légion d'honneur. Le département des Vosges, qui était loin de l'avoir oublié, l'élut, en 1843, membre de la Chambre des députés, et en 1850, celui du Var l'envoya à l'Assemblée législative. Enfin il fut nommé Sénateur lors de la création du Sénat en 1852. Fils et petit-fils de pairs de France, sa place d'ailleurs était naturellement marquée dans ce grand corps de l'Etat. Comme législateur, il fit preuve du même dévouement, du même zèle, du même patriotisme qu'il montra comme administrateur et jamais son concours ne fit défaut à la solution des questions les plus graves, les plus délicates, les plus ardues. On le vit du reste dans toutes ses fonctions allier aux qualités qu'elles exigent tout ce que peuvent donner l'élévation de l'esprit, la générosité du cœur et la parfaite distinction de l'homme du monde.

Dans sa jeunesse, M. le comte H. Siméon s'était adonné à la culture des lettres et de la poésie, et il leur consacra les loisirs de ses dernières années. Le *Bulletin du bibliophile*, qui nous le fait savoir dans sa livraison du mois de mai 1874, ajoute :

« Séduit par l'aimable et douce philosophie du poète Horace, ennemie de toute exagération qui lui offrait comme une image de sa propre nature, entraîné par l'exemple de son illustre aïeul qui, au fond de son exil, s'était livré à la même étude, M. Siméon a donné des œuvres d'Horace une traduction en vers dont les critiques les plus autorisés ont loué l'élégante fidélité. Dix ans avaient été consacrés à ce travail, dix ans au bout desquels il se félicitait d'avoir réalisé ce vœu :

« Conserve à ma verte vieillesse
» Un luth qui dans mes mains puisse encore obéir. »

« Son exquise courtoisie savait initier ceux qui l'appro-

(1) Cette administration rapporte aujourd'hui au Trésor plus de 300 millions de francs par an.

chaient aux secrets de ce long travail; ses aimables qualités faisaient de son succès comme un succès personnel pour ses amis. L'ouvrage, achevé en 1872, devait fournir trois volumes. Le premier fut imprimé en 1873. Le second venait de paraître et l'auteur activait l'impression du troisième, qui se compose de notes et d'études très-intéressantes sur le poète et sur son œuvre, lorsqu'un coup imprévu est venu le frapper au milieu de ses chères occupations. La famille du comte Siméon se fera un pieux devoir d'assurer la publication de ce troisième volume, et on annonce que l'impression en sera terminée avant la fin de l'année. (1)

» Un appendice au second volume contient soixante sonnets imités d'Horace. Le comte Siméon avait déjà précédemment composé d'autres sonnets fort remarquables qui n'ont jamais été imprimés, mais pour lesquels il avait fait exécuter un manuscrit digne de rivaliser avec la célèbre *Guirlande de Julie.* »

Dès le mois de mars 1874, M. Caro, de l'Académie française, avait fait de la traduction de M. Siméon un éloge dont nous détachons les passages suivants :

« Ce magnifique ouvrage est signalé dans le monde des lettres et des arts comme une des plus importantes publications de notre époque.

» M. Siméon a le premier et rare mérite d'un traducteur en vers; il ne fait pas les propres honneurs de son esprit aux dépens du poète qu'il traduit. Il a pour prétention unique de traduire, non d'imiter, ce qui marque précisément l'absence de toute prétention personnelle. Avec une modestie de bon goût, il cherche à rendre les ensembles dans une juste proportion, au lieu de viser aux vers à grand effet, ce qui est la tentation des imitateurs, plus soucieux de leur gloire que de celle du poète original. Rien n'attire violemment le regard du lecteur, mais tout est d'une veine

(1) Ce volume a paru dans les premiers mois de 1875. M. le comte Siméon fils en a envoyé un exemplaire à la Société d'Émulation des Vosges.

heureuse, facile, naturelle, d'une belle et savante harmonie, d'un rhythme libre et souple, élégamment varié, merveilleusement adopté à la variété des rhythmes d'Horace. Il y a là des secrets d'art patient, des procédés délicats, des conquêtes véritables d'un travail qui se dissimule et d'un goût qui n'a pas cessé de surveiller et de perfectionner les détails de son œuvre. »

M. le comte Henri Siméon a terminé à Paris, le 21 avril 1874, sa longue et brillante carrière, où il s'était distingué tour à tour comme administrateur, comme législateur, comme poète et avant tout comme homme de bien. Il était sur le point d'accomplir sa soixante et onzième année. Il a noblement payé sa dette à la patrie et son souvenir ne cessera d'être cher à tous ceux qui ont eu, comme nous, l'avantage de le voir de près et d'apprécier ses heureuses qualités.

Ch. CHARTON.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. MAUD'HEUX

Président de la Société d'Émulation des Vosges

On voit très-rarement le même homme, multipliant ses forces et ses aptitudes, se livrer tout à la fois, pendant plus d'un demi-siècle, aux travaux de l'esprit, aux luttes du barreau, au soin des affaires, à l'étude de l'histoire et surmonter courageusement tous les obstacles pour atteindre le but glorieux de ses efforts et de ses affections : le bien public. Cette laborieuse et noble tâche, il a été donné de la remplir à celui dont nous allons esquisser la vie et que la ville d'Épinal est fière de compter parmi ses enfants les plus renommés.

M. François-Félix Maud'heux était né avec le siècle, en février 1800, à Epinal, où son père exerçait les fonctions de greffier en chef du tribunal civil. Il commença ses études classiques au collége de Remiremont, qui avait acquis une haute réputation sous la remarquable direction du principal Janny, et il les acheva au collége d'Epinal pendant la double invasion de 1814 et 1815, qui certes était peu propre à les favoriser. Sa vocation l'entraînant vers la carrière du barreau, où son parent, l'avocat et poète Pellet, s'était rendu célèbre, il étudia sérieusement le droit à la Faculté de Strasbourg fort recherchée alors par la jeunesse des Vosges.

Reçu licencié en 1819, il prit place parmi les avocats d'Epinal, plaida ses premières causes avec autant de talent que de succès et fit prévoir dès ce moment qu'il serait un jour un des premiers de son ordre qui par la suite le choisit plusieurs fois pour son bâtonnier.

Le jeune avocat aurait pu briller sur un plus vaste théâtre, mais il aimait trop sa ville natale pour s'en éloigner. Il y fixa donc ses pénates, s'y maria de bonne heure, en 1823, et quelque temps après y exerça l'emploi de greffier comme successeur de son père. Toutefois, il ne conserva cet emploi que quelques années et en le quittant il reprit sa robe d'avocat pour ne plus s'en séparer.

Doué d'un jugement sain, d'une vive intelligence, d'un esprit élevé, d'une activité infatigable, d'une prodigieuse mémoire, d'une solide instruction, il joignait à ces avantages inappréciables, une éloquence facile, mesurée, calme, persuasive, qui savait au besoin s'animer vivement et se rendre entraînante. Jamais il ne reculait devant la besogne, devant cette affluence d'affaires litigieuses qui s'adressaient à lui; mais il ne retenait que les causes fondées sur la justice et le droit. Il les étudiait à fond, les envisageait sous leurs divers aspects, leur donnait les soins les plus attentifs, et les défendait avec toute la chaleur de son âme, toute la force de ses convictions. Il plaidait tour à tour au civil, au correctionnel, au criminel, et durant de longues années sa voix écoutée retentit sous les voûtes du palais de justice.

Mais, en même temps que par l'exercice consciencieux de sa profession, il gagnait l'estime et la confiance de ses concitoyens et se conciliait les sympathies de l'autorité supérieure, qui lui en prodigua les preuves, il voyait s'ouvrir devant lui la carrière des fonctions publiques non rétribuées.

De bonne heure membre du conseil municipal d'Epinal et de la commission administrative des hospices il dut satisfaire à l'obligation, qui lui était bien chère du reste, de s'occuper constamment des intérêts de la cité, qui n'eurent

jamais de plus zélé défenseur; de contribuer à améliorer la situation des établissements charitables et des classes malheureuses qu'ils doivent secourir et de veiller à la gestion irréprochable des affaires communales ou hospitalières.

Appelé au Conseil général du département, il y siégea sans désemparer de nombreuses années. D'abord secrétaire et ensuite président de cette assemblée, il lui prêta sans réserve le concours dévoué de ses lumières et de son expérience. Il se montra aisément à la hauteur de ces nouvelles et importantes fonctions et toutes les fois que les questions les plus graves et les plus ardues s'agitèrent au sein du Conseil, M. Maud'heux, ainsi que les procès-verbaux en font foi, manifesta d'une manière éclatante sa rare capacité, ses idées libérales et son patriotisme éclairé.

Maire d'Epinal pendant plus de 5 ans, de Mai 1862 en Décembre 1867, il embrassa d'un coup-d'œil toute l'étendue des devoirs de cette charge et ne faillit à aucun d'eux. Son administration fut sage et paternelle. Il ne rechercha point la gloire d'une vaine et éphémère popularité, mais il mérita la reconnaissance de ses concitoyens par sa conduite juste, impartiale et ferme, par son empressement à accueillir toutes les réclamations fondées, par sa résolution de ne laisser en souffrance aucune des parties du service municipal, et par les mesures qu'il prit pour assurer l'intelligent emploi des deniers communaux. Tout en ramenant l'ordre et l'économie dans les finances municipales, il laissa des traces durables de son administration. Le concours régional d'agriculture et la cavalcade historique de 1864, le quai de Dogneville, le square de la rue Jeanne d'Arc, le kiosque du Cours, l'établissement du gymnase communal, le remaniement et l'embellissement intérieur du théâtre, les règlements sur nombre d'objets sont des souvenirs qui ne manquent pas d'éclat.

La Société d'Émulation le reçut dans ses rangs en 1836. Il en devint un des membres les plus actifs et les plus influents. Il en prit la présidence vers 1848, et, bien que cette

charge fut annuelle aux termes du règlement, ses collègues, qui lui témoignaient la plus grande estime, la firent perpétuelle pour lui en le réélisant tous les ans.

M. Maud'heux ne manquait à aucune séance; il présidait avec dignité, dirigeait les discussions avec impartialité et prenait souvent l'initiative des propositions les plus sensées et les plus utiles. Il portait tant d'intérêt aux travaux de la Société qu'il ne cessa d'assister à ses réunions que lorsqu'il en fut tout à fait empêché par la cruelle maladie à laquelle il devait malheureusement succomber.

Aux différentes fonctions que nous venons d'énumérer, il convient d'ajouter celles de juge suppléant, de membre du conseil départemental d'instruction publique, de membre du bureau d'administration du collége, auxquelles M. Maud'heux, fut également nommé.

Ses services si variés lui valurent la croix de chevalier de la Légion d'honneur et le grade d'officier d'académie.

Toutes les branches des connaissances humaines lui étaient pour ainsi dire familières. Il traitait avec une égale érudition, une égale supériorité et sans le moindre embarras les questions de jurisprudence, d'administration, d'économie, de finances, d'agriculture, d'industrie, de science, d'art, et d'autres encore. Curieux des choses du passé, il compulsait les vieilles archives, il lisait les vieilles chroniques et il se passionnait pour les vieux manuscrits. Dans ce cabinet de travail qui donne sur la Moselle et qui lui servait de sanctuaire, il écrivit bien des pages historiques dont bon nombre ont vu le jour et parmi lesquelles nous aimons à citer les *Origines de la ville d'Epinal* et la *Topographie des Gaules*.

La plupart de ses rapports, de ses mémoires, de ses notices, de ses discours ont trouvé place dans les registres des délibérations municipales et hospitalières, dans les procès-verbaux du Conseil général des Vosges et dans les *Annales* de la Société d'Emulation. Tous ces écrits se font remarquer par la variété de l'érudition, la profondeur du jugement,

la netteté des idées et la correction du style de leur auteur.

La vie privée de M. Maud'heux, comme sa vie publique, lui mérita l'approbation de ses compatriotes. Il était de ceux qui détestent le mal et n'aiment que le bien. Son caractère était doux et conciliant, ses manières affables, son accueil bienveillant, son amitié durable, son cœur obligeant. En aucun temps ses conseils n'étaient refusés à ceux qui les lui demandaient.

Fidèle à la religion de ses pères, M. Maud'heux est mort en chrétien. Il a vu venir l'heure fatale avec tranquillité et il s'est éteint doucement le 13 août 1874 dans la 75e année de son âge. Ses funérailles ont été célébrées le lendemain avec la plus grande pompe.

Ses concitoyens de tout rang, de toute condition, ont tenu à lui former un long cortége de deuil pour le conduire à sa dernière demeure où il a emporté leurs regrets et leurs sympathies.

Deux discours ont été prononcés sur sa tombe, l'un par M. Gazin, au nom du tribunal d'Epinal et l'autre par M. Lebrunt, au nom de la Société d'Emulation. Ils sont insérés aux *Annales* de cette Société pour 1874, avec l'épître en vers consacrée par M. Resal à la mémoire du défunt.

Ch. CHARTON.

PAUVRE FEMME

Pauvre femme! Le ciel l'avait fait naître infirme;
Elle boitait tout bas. Et pourtant on affirme
Que son corps amaigri, plus fort qu'il n'était beau,
Ne refusait jamais de porter un fardeau.
Elle cultivait même un petit coin de terre :
C'était son seul moyen de braver la misère.

Quand l'automne venait suspendre ses labeurs,
Elle aimait à compter l'argent de ses sueurs,
Non pas pour s'acheter de coûteuses toilettes,
Mais pour diminuer le lourd poids de ses dettes.
Tout criait pauvreté dans son triste logis,
Les murs nus, le pain dur, la couche, les habits.

Malgré tout elle était bonne, compâtissante,
Et prompte à soulager de sa main bienfaisante,
Les indigents honteux, les êtres délaissés
Et jusqu'aux animaux malades ou blessés.
Le cœur du pauvre est plus large qu'on ne suppose;
Il est vrai que pour vivre il lui faut peu de chose.

Pauvre femme! Vaillante et tranquille toujours,
Elle vit lentement se consumer ses jours.
Et quand, de tous aimée, au bout de sa carrière,
Elle dut habiter sa demeure dernière,
Ses amis désolés suivirent son cercueil,
Les larmes dans les yeux et dans l'âme le deuil.

9 mai 1875.

CH. CHARTON.

ANALYSE

DES TROISIÈME ET QUATRIÈME LIVRAISONS

DES

ANNALES DE LA VIGNE-ÉCOLE DE BAZEREY

PAR

M. RAVON, Stéphani, de Brantigny

On ne saurait trop s'élever, avec le docteur Jules Guyot, contre ce fait fâcheux que, sur le marché des vins, le vin hygiénique dû à la vigne est souvent primé par celui qui est le produit de la falsification.

Les Jules Guyot, comte Odard, Fleury-Lacoste, Baltet, etc., nous disent savamment tout ce qu'il faut à la vigne, mais par malheur, crient à peu près dans le désert.

C'est même à peine si l'on s'arrête pour un instant à ce qu'ils disent de la taille tardive concourant, avec le sarment de précaution des deux Charentes, à prévenir les désastres des gelées du printemps.

Croyant le tâcheron incapable d'être initié au progrès viticole, le propriétaire ignorant qu'il peut en faire aisément un émule, se contente de le subir.

D'autre part, on croit le climat de nos contrées les moins chaudes trop froid pour la vigne, pendant que sur nombre de points de nos Vosges, il est favorable à la maturité complète de beaucoup de cépages.

Donc, en trop de lieux, le savoir viticole fait défaut.

Donc aussi, en ces lieux, il faut, à côté des écoles d'agriculture et d'horticulture, des écoles de viticulture.

De nos jours, c'est principalement le midi qui nous abreuve.

Par l'introduction et la culture judicieuse de cépages appropriés à notre climat et à nos sols, tâchons qu'il en soit autrement.

Et, par exemple, sur le sol de la vigne-école de Bazerey, quels cépages réussissent mieux que les pineaux, et surtout que le Saint-Laurent, primé, pour sa précocité, par le Comice agricole de Mirecourt, et, même, en année peu favorable, digne de la mise en bouteille?

Dans la vigne-école de Bazerey, on trouve, en ce moment, plus de trente espèces de gamais qui, sous le rapport de la facilité de maturation, ne laissent rien ou presque rien à désirer.

On y est de plus en plus content de la malvoisie nantaise et de l'alcantino qui, dès sa première année, n'a pas la dureté du gamais de même âge.

On n'est pas moins content des variétés favorablement jugées dans les précédentes livraisons, et notamment du gamais vert.

Les Baltet, Mortillet, etc., ayant applaudi à ce qui se passe à la vigne-école de Bazerey, n'est-ce pas utilement que la Société d'Émulation publierait, *in extenso*, dans ses Annales, les communications de l'auteur, et chargerait une commission d'aller déguster ses vins?

Cette année, M. Ravon a reçu de divers points de la France plus de soixante cépages dont, ultérieurement, il ne mentionnera que les plus intéressants.

Faisant tout par lui-même, il promet de mettre les prix de ses plants à la portée de toutes les bourses.

Applaudissons aux études de M. Ravon, et espérons le voir continuer de nous en faire connaître, chaque année, les résultats.

DEFRANOUX.

L'ÉPARGNE

Souhaiter la richesse est un vœu bien commun,
Mais le manque d'efforts en arrête plus d'un,
Car c'est à la vapeur qu'il faudrait la fortune
A ceux que le travail ou l'épargne importune,
Si bien que de leur sort fort peu sont satisfaits.
Quoique pour la raison tous se trouvent parfaits

Pour moi, résolument, j'estime la sagesse,
En tous temps et partout, la première richesse,
Puisqu'à ceux qui n'ont pu réaliser ce vœu
Elle offre le secret d'être heureux avec peu.

Laissez moi donc, lecteur, dans cette causerie
Sérieuse, en dépit d'un grain de raillerie,
Vous parler d'un moyen qui n'est pas hasardeux
Et qui facilement vous donnerait les deux.

Vous prisez, n'est-ce pas? ... et ce luxe s'expie
Par ce vilain objet qu'on appelle roupie,
Qui souvent fait du nez le noir prolongement,
Mais qui sera pour vous un avertissement
Lorsque vous en verrez chez la cuisinière
Les oscillations menacer la saucière?
Or, de la vérité je serais en dessous
En disant que par jour cela coûte deux sous!

Vous vous donnez aussi la pipe et le cigare,
C'est la mode du temps, mais alors aussi, gare
Qu'en ajoutant ici bien naturellement
Le temps que vous perdez aux frais de l'armement,

Même en portant les deux aux taux les plus minimes,
Vous n'arriviez par jour à plus de vingt centimes.

A peine sur vos pieds, l'été comme l'hiver,
Le premier de vos soins est de tuer le ver (1),
A jeun rien en effet n'équivaut au rogomme,
Quand de froid on grelotte il réchauffe son homme,
Et, durant les chaleurs, quiconque réfléchit
Bientôt a découvert combien il rafraîchit.
... Or, quand, au jour naissant, dans ce but on galoppe,
Souvent plus d'un gosier hante plus d'une choppe,
Et, dire que, par mois, chacun y mit six francs,
Serait les croire en bloc beaucoup trop tempérants.
Pour la bière non plus, dont nombre de bélîtres
Engouffrent par instants jusqu'à quinze ou vingt litres,
Sauf à porter plus tard l'enseigne sur leurs nez!
Dix sous par jour moyen ne seraient pas assez.

Maintenant abordons l'article de la noce,
Car pour peu qu'à son crâne on en sente la bosse,
Après chaque dimanche on fête saint lundi
Et parfois cela dure encor le samedi.
.... Mais, comme en tout je veux me montrer équitable,
Je me contenterai d'un chiffre indiscutable
En indiquant dix sous, soit pour le temps perdu,
Soit pour ce que, par jour, sans soif, on aura bu.

Dans ces occasions souvent aussi la carte
Ou bien quelqu'autre jeu du travail vous écarte,
... donc pour cela cinq sous, si joueur très-retors,
Vous n'avez fait un pacte avec les matadors.

(1) En langage très-vulgaire signifie boire de l'eau-de-vie à jeun dès le grand matin.

Et notez bien qu'il est cent sujets de dépense
Tout aussi superflue et que je me dispense
D'enregistrer ici pour ne pas délayer
Un discours qui, trop long, pourrait vous ennuyer,
Et qu'ainsi notamment, la correctionnelle,
Qui souvent coûte cher, manque à ma kyrielle.
Tout comme, et sans qu'il soit besoin de ses aveux,
J'affirme qu'arracher cornettes et cheveux,
Crier, insulter, battre, et saccager des vitres,
Du budget d'un ivrogne augmentent les chapitres.

Or, voilà, peu s'en faut, deux francs de bon argent,
Et, comme un tel emploi m'en paraît affligeant,
Je prétends sans montrer qu'ici vous pouvez faire
Sans courir aucun risque une excellente affaire,
Et la voici d'un mot : ... de vingt à cinquante ans,
Placez, sans y puiser jamais durant ce temps,
Cet argent qu'aujourd'hui vous perdez par journée,
Grossi des intérêts cumulés chaque année,
... Et vous aurez alors, bien certains et bien francs,
A titre de magot, quarante mille francs
Qui sûrement mettront votre reste de vie
A l'abri du besoin, si ce n'est de l'envie.

« Halte là, direz-vous, c'est du pur cinq pour cent,
Et ce taux ne peut être admis, chacun le sent,
Puisqu'il faut tous les jours s'attendre à quelque perte. »
... Soit !... Je vais vous montrer une autre porte ouverte :
Avec fidélité, chaque mois, à l'agent
De la caisse d'épargne apportez cet argent,
Et puis endormez vous sur l'une et l'autre oreilles,
Et, de l'épargne encore en voyant les merveilles,
Vous apprendrez un jour si le proverbe ment
Quand il dit qu'on devient parfois riche en dormant,
Car, si grande qu'au fond soit votre maladresse,
On vous apprendra là ce qui vous intéresse,

Et, vienne enfin le jour d'entrer aux vétérans,
Vous palperez encor trente trois mille francs.

« Deux francs, ajoutez-vous!... mais c'est bien impos-
.... Alors épargnez donc une somme insensible, [sible!] »
... Presque rien, ... ce que perd des pauvres le dernier,...
Car bientôt vous voudrez en doubler le denier,...
Et vous verrez que quand, dans ce but légitime,
Vous aurez sur vos goûts prélevé cette dîme,
Votre vieillesse aura non-seulement du pain
Mais des habits, un toit, la marmite et du vin;
Qu'ensuite vos enfants, instruits par cet exemple,
Essayeront d'emblée une épargne plus ample,
Et que, si de l'épreuve ils sortent triomphants,
Le carrosse est certain pour vos petits enfants;
Pendant qu'à côté d'eux, chez un millionnaire,
Peut-être verrez-vous un fils qui dégénère
Tomber de chute en chute et, pour calmer sa faim,
Aux portes quelque jour aller tendre la main.

C'est l'épargne qui fait grandir la bourgeoisie
Dont souvent rien n'explique alors la jalousie;

... C'est par l'épargne encor que l'on voit tant de gens
Monter, monter toujours, s'ils sont intelligents;

... C'est donc par elle aussi que le bon sens convie
Toute honnête famille à gouverner sa vie,
Et qu'un progrès constant par le droit abrité
Sans cesse élèverait l'honnête pauvreté.

... C'est par l'épargne enfin, qu'arrivés à l'aisance,
Vous pourrez éprouver ce que la bienfaisance,
Ainsi que la pratique une humble et sainte sœur,
A pour l'homme de bien d'ineffable douceur.

Mais il faut avant tout, expresse est la réserve,
Que la société par l'ordre se conserve !
Que si bientôt encor quelque gros attentat
Dans un nouveau chaos précipitait l'Etat,
Quiconque a un bon sens et sait ce qu'il en coûte
Devrait à bref délai craindre la banqueroute,...
Et c'est vingt milliards!... et que de créanciers
Gémiraient affamés aux guichets des caissiers !!

LA GENÈSE

Losque dans nos guérets je marche à l'aventure,
Un livre sous le bras et ma canne à la main,
Comme un rêve, souvent, mon unique lecture
Se fait dans les objets qui bordent mon chemin.

Je vois l'insecte vivre et pulluler sous l'herbe
Et, dans la goutte d'eau comme aux profondes mers,
S'agiter même vie, ... Et, dans son vol superbe,
L'aigle planer toujours sur les sommets déserts.

J'entends le rossignol toujours chanter de même,
Je vois même verdure au retour du printemps,
Et, bien humble, j'admire à quel savant système
Tient cet ordre absolu des instincts et des temps.

Car, de la terre aux cieux préside la sagesse,
Et, si le détail meurt, le bloc, toujours nouveau,
Reprend chaque matin sa robe de jeunesse
Et le viel univers reste au même niveau.

Qui donc expliquera ce splendide mystère
D'infiniment petits par masses répandus,
De passions luttant sur notre grain de terre
Et de mondes sans nombre au firmament perdus?

Qui?... l'homme, nous dit-on,... l'homme par la science,
Puisque, nain d'origine, et par elle géant,
Avec toute lumière il a fait alliance
Et de tout préjugé démontré le néant!

Si la fausse science est partout trop vantée,
Des audaces la vraie est rarement le seuil
Et ce n'est nulle part elle qui fait l'athée,
... C'est le demi savoir et son vice, l'orgueil!

Et l'homme n'est non plus que doute et que faiblesse:
Un vain désir d'éclat à vingt ans le séduit,
Un intérêt l'absorbe, un obstacle le blesse
Et c'est la passion qui surtout le conduit.

Et sa science enfin, parfois contradictoire,
Qu'est-ce en ce point souvent?... une explication
Qui, pour les bons esprits, n'infirme en rien l'histoire
Que la Bible nous fait de la création.

Car, d'après le bon sens, nul effet n'est sans cause,
Et, de toute rigueur, le monde est un effet, ...
Et dès lors, n'en déplaise aux détails qu'on m'expose,
Je demande toujours par qui ce monde est fait?

Serait-il éternel, ainsi que le délire
Des plus hardis l'affirme en en doutant tout bas?
... Non, ... l'énigme s'explique et son mot peut se lire
Dans le grand livre ouvert sous chacun de nos pas.

Lorsque les yeux charmés contemplent des merveilles,
La raison doit aussi leur chercher un auteur,

Car nulle créature en créant ses pareilles
Ne rend moins nécessaire un premier créateur.

Et si l'on croit que l'homme au singe doit la vie,
Il faut aussi prouver cet étrange blason,
Ou craindre que pour soi le public n'apprécie
L'origine conforme au degré de raison.

Que l'atôme s'accroche ou qu'on fasse le vide,
Et quelques grands secrets que l'homme ait découverts,
Ce n'est qu'en Dieu qu'il trouve un infaillible guide
Dans les mystérieux débuts de l'univers.

Dans ses détails sans fin la savante nature
Crée et détruit toujours, mais, au point de départ,
... En dehors des tableaux offerts par l'Ecriture,
Les mondes ne seraient qu'un ténébreux hasard.

Et plus l'homme s'instruit, plus lui semble infinie
L'œuvre que peint la Bible en quelques mots si grands,
Et plus il doit hommage au suprême génie
Que ne font qu'entrevoir les esprits ignorants.

Et dans le monde entier cette sainte assurance,
Lui donne, en quelque rang que le sort l'ait placé,
Le zèle que toujours suggère l'espérance
Pour suivre le sillon que Dieu même a tracé.

UNE
SAISON ARCHÉOLOGIQUE
A
CONTREXÉVILLE (VOSGES)

PAR

Mgr X. BARBIER DE MONTAULT

Camérier de Sa Sainteté

« *Et veteres revocavit artes.* »
(Horat., lib. IV, 15).

Contrexéville peut se qualifier un affreux trou, de difficile abord et perdu au pied des montagnes des Vosges. Rien n'est fait pour y attirer et surtout pour y fixer le touriste et l'amateur. La nature n'offre pas de plus beaux sites qu'ailleurs : l'influence du froid et de l'humidité est même telle qu'une première fois on serait plutôt tenté de fuir que de rester. La population, laide et souffreteuse, n'a ni industrie ni ressources; elle se met d'ailleurs assez peu en peine d'améliorer le bourg, que bordent deux rangées de modestes maisons et où l'on respire, comme dans une ferme, l'odeur du fumier répandu de toutes parts sur le passage.

La nécessité seule peut donc amener à Contrexéville. En

effet, ses eaux minérales ont une vertu curative des plus efficaces pour les affections de la goutte, de la pierre et de la gravelle (1). La saison ne dure que vingt-et-un jours.

(1) S. Liboire, évêque du Mans, mort en 384, est le patron des graveleux : « Sanctus Liborius calculo laborantium patronus. » (BOLLANDIST. *Acta Sanct. Julii*, t. V, p. 400, 402). Sa fête se célèbre à Rome le 23 juillet et le Sénat, à cette occasion, offre un calice d'argent et quatre torches de cire blanche à l'église des Saints Celse et Julien, où sa relique est exposée. L'imagerie populaire le représente vêtu pontificalement et tenant sur un livre plusieurs petits cailloux ou *calculs* (V. mon *Année liturgique*, 2e édit., p. 74. CAHIER, *Caractéristiq. des Saints*, t. I, p, 156).

On pourrait également, pour la même infirmité, invoquer avec avantage S. Benoît, car il guérit miraculeusement, en 1014, l'empereur Henri II « qui patiebatur ilii dolorem permaximum, » ainsi qu'on le voit représenté sur son tombeau, à la cathédrale de Bamberg et comme l'indique le beau parement d'or, offert en ex-voto à la cathédrale de Bâle et qui appartient actuellement au musée de Cluny. Je laisse parler les chroniqueurs qui ne diffèrent que sur les détails du fait. S. Benoît apparaissant à son client lui dit : « Cum primum hodie surrexeris, in egestione urinæ tuæ tres lapillos non parvos mingere habebis et ex tunc dolore isto amplius non laborabis. » (MURATOR. *Script. Ital.* IV, 336. *Chronic. Cassinen.*, lib. III, cap. 43). — « Facta oratione, obdormiens vidit S. Benedictum dicentem sibi : Quia sperasti in Deo et in sanctis suis, ecce missus sum a Deo ut liberem te ab infirmitate tua. Hoc dicens, cum ferro medicinali calculo molliter evulso, hiatum vulneris sanavit et calculum in manum Cæsaris posuit, qui evigilans calculum in manu invenit, quem suis ostendens gratias egit Deo. » (*Rerum German. Script.* Ratisb. 1731); MABILLON. *Ann. Ord. S. Ben.* ad ann. 1022; BOLLANDIST. *Acta Sanctor.* Martii, t. II; Junii, t. I; Julii, t. III; *Basilea Sacra* (Bruntruti, 1658), p. 143. — *Archæologia* (London, 1843), tom. III, p. 145).

Les pierreux et les graveleux ont trop d'occasions de souffrir pour que je ne cherche pas à leur faire connaître les autres saints que la confiance populaire invoque pour soulager ou guérir leurs atroces douleurs. Ce remède sera peut-être plus efficace que celui proposé par Pline et qui, de nos jours, est trop oublié des médecins (*Hist.* XX, 13).

« Raimond d'Estaing, frère du cardinal d'Estaing, ancien archevêque de Bourges, souffrit beaucoup de la pierre pendant six ans et il éprouvait continuellement de cruelles douleurs. Il se lamentait jour et nuit, n'ayant point de repos et souvent même il ne pouvait rester couché. S'étant mis enfin sous la protection du bienheureux Urbain, pour obtenir de lui ce que les médecins ne pouvaient lui donner, il fut délivré de sa triste ma-

Malgré ce peu de temps, exclusivement consacré aux soins que réclame une santé altérée, on risquerait de s'ennuyer sans la société choisie qui anime ce lieu sauvage; mais on ne tarde pas à se créer quelques-unes de ces relations qui, fondées sur l'estime réciproque, deviennent un des charmes de l'existence et survivent souvent à un rapprochement fortuit et momentané.

Les archéologues sont assez rares à Contrexéville, où l'on cause plus volontiers de choses futiles et banales que d'antiquités et de monuments. En 1873, nous n'étions que deux et je dois dire immédiatement que j'ai eu la bonne fortune d'y rencontrer le savant membre de l'Institut, M. de Saulcy, dont la conversation est toujours si enjouée, si sympathique et si instructive. Aussi nous faisions des causeries sans fin sur l'art des hautes époques qu'il connaît à fond. Mais, en dehors de ceux qui parlent en maîtres le langage de la science, il y avait parfois des auditeurs bénévoles, qui prenaient plaisir à ce que nous leur racontions du passé. Il est toujours agréable d'apprendre, sans fatigue d'esprit ou

ladie et ne s'en ressentit plus jamais. (Albanès. *Abrégé de la vie et des miracles du B. Urbain V*, pag. 160).

» S. Druon ou Drogon est le patron des bergers, parce qu'ayant abandonné sa patrie et ses richesses, il passa six années à garder des troupeaux à Sebourg, près de Valenciennes. Il est spécialement honoré à Equancourt, à Suzanne et à Cattenchy, où on va l'invoquer pour la pierre, la gravelle, les hernies et pour les femmes en couches. La chapelle de S. Druon, à Cottenchy, jadis séparée de l'église, est annexée aujourd'hui à son bas-côté...... Beaucoup de calculs sont suspendus dans cette chapelle. Le pèlerinage a toujours lieu le lundi de la Pentecôte. » (Corblet. *Hagiographie du dioc. d'Amiens*, t. IV, p. 232). Sa fête est inscrite au 16 avril.

« Un chevalier d'Arras, malade de la pierre, après avoir énormément dépensé d'argent, sans rien obtenir, va à Cantorbéry (au tombeau de S. Thomas) et à Dommartin (en Picardie, où il existait des reliques de l'archevêque martyr) et, de retour à Arras, est tranquillement et doucement délivré d'une très-grosse pierre pendant son sommeil. Il la fit enchâsser d'argent et l'envoya à Cantorbéry avec des offrandes; il donna aussi à Dommartin une belle et riche nappe qui servit au grand autel. » (*Ibid.*, p. 634).

de corps, et uniquement en profitant du résultat des recherches que les zélés ont faites avec patience et désintéressement.

Quand on se voit transplanté en pays inconnu, il faut chercher de suite à s'orienter et se préoccuper de ce qu'il peut offrir d'intéressant. M. de Saulcy eut la main heureuse et les fouilles qu'il pratiqua lui révélèrent des trésors d'art gaulois et de numismatique féodale, découvertes importantes qui lui fournirent le sujet d'excellents et substantiels articles dans la *Revue archéologique* (1).

Venu tardivement après d'aussi fécondes investigations, je croyais n'avoir plus qu'à me croiser les bras, lire ou écouter. Mais, par une chance exceptionnelle, la moisson n'avait pas été complète et de prime abord je considérai qu'il restait à glaner assez de beaux épis pour mériter un travail *ad hoc*. Ma spécialité étant l'archéologie du moyen-âge, surtout en ce qui concerne les monuments religieux, je jetai vite mon dévolu sur les débris de cette époque dont personne ne s'était encore occupé. On verra bientôt si j'avais raison de ne pas négliger quelques restes précieux, ou du moins curieux, qui me permettront d'entrer dans des détails précis et instructifs sur l'iconographie chrétienne.

Sans doute, dans un centre populeux, au sein de nos villes pleines de monuments de tout âge et de toute sorte, les œuvres du moyen-âge, qui ont survécu à Contrexéville, demeureraient inaperçues ou plutôt l'on passerait devant elles avec une indifférence marquée, parce qu'alors on aurait, en nombre, plus beau et meilleur à étudier. Mais comme l'intérêt, quelqu'en soit l'objet, n'est pas toujours rigoureusement absolu et qu'il tient souvent aussi aux lieux et aux personnes, la station hydro-minérale de Contrexéville n'ayant

(1) « Lettre sur les fouilles opérées dans quelques tumulus gaulois aux environs de Contrexéville. » (*Rev. arch.*, 1861, pag. 393-398).

« Fouilles opérées dans les bois communaux de Sauville. » (*Rev. arch.*; 1866, pag. 243-246).

« Fouilles de tumulus dans les Vosges et dans la Côte-d'Or. » (*Rev. arch.*, 1867, p. 417-422).

rien de mieux et de plus à nous offrir, il est sage de s'en contenter et de chercher à en tirer parti. Par conséquent, pour donner quelque valeur à ce qui peut n'en pas avoir par soi-même, le plus sûr moyen est de rattacher les fragments qui vont défiler devant nous aux notions générales de l'art religieux, en montrant quel a été le type dont les artistes se sont inspirés et en signalant les divergences, pour ne pas dire les écarts, qu'ils se sont permis.

Mes recherches étant limitées au terrain archéologique, il devenait inutile de faire des incursions sur le domaine de l'histoire qui trouvera un jour, je l'espère, son narrateur fidèle et dévoué dans M. le chanoine Guinot, curé de Contrexéville. Lauréat de l'Institut, l'humble prêtre de village connaît à merveille le passé de sa paroisse et de sa province; aussi est-il à souhaiter qu'il ne garde pas pour lui seul les nombreux documents qu'il a lentement et laborieusement recueillis, grâce à un long séjour dans le pays. L'histoire s'écrit sur place mieux qu'à distance, car celui qui habite une localité en a pour ainsi dire entre les mains tous les éléments. L'archéologie, au contraire, demande, non-seulement un œil observateur et exercé, mais aussi des connaissances spéciales qui s'acquièrent surtout dans les voyages et qui autorisent alors un jugement par voie de comparaison. L'étranger qui passe est donc apte à donner son appréciation, en dehors de toute préoccupation de dates plus ou moins exactes, fournies par la chronique ou la tradition.

Je ne m'amuserai pas à scruter dans le passé quelle peut-être l'étymologie du nom de Contrexéville. De plus habiles y ont échoué et c'est le sourire sur les lèvres que l'on entend encore parler des Maures d'Espagne. (1). En général, les

(1) Le livret qui a pour titre : *Eaux et bains de Contrexéville* et que l'établissement remet gratuitement aux buveurs à leur arrivée, signale, parmi les monuments à visiter dans les environs, la « jolie chapelle d'architecture sarrazine » de l'ermitage de Chèvre-Roche. Apparemment l'abécédaire d'archéologie de M. de Caumont n'a pas pénétré jusqu'ici. Mais

interprétations que l'on met en avant sont risquées et dénuées de critique, même de bon sens. En voici une, assez fraîchement éclose, qui, sans s'affirmer la vraie, a du moins le mérite d'être à la fois gaie et spirituelle. Une dame russe, française par le cœur et les habitudes, a ainsi formulé son arrêt sans appel : « Décomposez le mot, dit-elle, et vous y trouverez littéralement *contre les excès de la ville.* » L'artiste se hâtait d'ajouter : « Ces excès, ce n'est pas nous qui les avons commis (nous sommes trop jeunes pour cela), mais bien nos ancêtres dont nous expions ainsi fatalement les légèretés ou les inconséquences. »

II

L'église paroissiale de Contrexéville, dépourvue de style et d'élégance, est entièrement de construction moderne. Malheureusement on ne l'a pas rebâtie sur l'emplacement de l'ancienne et on n'a pas pris garde qu'il s'en suivait une désorientation complète, que désapprouve la tradition ecclésiastique. En effet, le nouvel édifice a sa porte d'entrée ouverte au nord et son abside regarde le midi, au lieu de recevoir, suivant un usage immémorial, les premiers feux du soleil levant, symbole éclatant du soleil de justice qui brilla sur le monde pour en dissiper les ténèbres. (1)

cette appréciation fantaisiste doit-elle étonner quand un journal religieux, qui se publie à Paris, écrivait, à la date du 4 février 1874, avec non moins d'aplomb : « L'église Saint-Merri fut reconstruite sous le règne de François Ier, vers l'an 1520 : elle est de style oriental, sarrasin, comme on peut s'en convaincre par la gravure que nous donnons ici. » Or, « la gravure donnée » prouve simplement que la façade de S. Merri est en style flamboyant, c'est-à-dire de la dernière période du gothique.

(1) On a appliqué à la loi liturgique de l'orientation, pour la justifier, ce verset du *cantique de Zacharie*, qui se chante à Laudes, par conséquent un peu avant l'aurore : « Visitavit nos Oriens ex alto, illuminare his qui in tenebris et in umbra mortis sedent, ad dirigendos pedes nostros in viam pacis » (Luc., I, 78, 79.) L'Eglise fait dire encore au prêtre, à la messe, lorsqu'au pied de l'autel il a le visage

Par économie, sans doute, la paroisse conserva, près de l'entrée, son vieux clocher roman, dont le rez-de-chaussée forme chapelle à l'intérieur.

La tour, car je ne parle pas de sa flèche moderne, a un aspect sévère et lourd, presque maussade. On dirait un donjon de forteresse, tellement ses murs sont nus et peu ajourés, comme si on avait eu en vue de se prémunir contre quelque invasion. Ce système dénote le peu de confiance et de sécurité des populations dans ces temps de troubles et de guerres. Le style architectonique est celui du XIIe siècle avancé, époque de transition où le cintre, affecté aux petites ouvertures, se mêle, en partie à peu près égale, à l'ogive qui dessine les grandes arcades. L'appareil, de coupe régulière, est en pierre de moyennes dimensions. Deux contre-forts épais butent les parois du nord et du midi et ont leur raison d'être dans la disposition même de la tour qui, selon un usage fort commun à cette période architectonique, formait porche à l'occident de l'église. On distingue encore parfaitement à l'est l'arc-doubleau par lequel la tour communiquait avec la nef.

Le rez-de-chaussée est solidement assis sur un soubassement terminé en glacis. Un autre glacis indique la naissance des fenêtres étroites et cintrées.

tourné vers le soleil levant, ce verset significatif du psaume (XLII, 3) : « Emitte lucem tuam et veritatem tuam : ipsa me deduxerunt et adduxerunt in montem sanctum tuum et in tabernacula tua » ; comme si l'on voulait unir à la fois dans la même intention symbolique la lumière du jour naissant et la vérité, clarté de l'esprit, qui, toutes les deux, amènent le fidèle au temple pour prier.

Puisque nous sommes en Lorraine, rapprochons de ces textes les légendes des médailles frappées au XVIe siècle dans cette contrée. Autour de l'Agneau pascal on lit, au temps du cardinal Charles de Lorraine (1519-1574) :

ORTV CLARVS SINE DOLO.

Les jetons de l'évêque de Metz Charles de Lorraine portent en exergue, l'an 1572 : CHRISTVS SOL IVSTICIÆ et, en 1585 : TV MIHI CHRISTE SCOPVS.

A l'intérieur, la voûte est appuyée sur de robustes nervures disposées en diagonale. Les formerets sont en ogive et la retombée a lieu sur des tailloirs unis qu'une gorge relie aux pieds-droits.
Le mur diminué d'épaisseur au second étage et la transition s'opère au moyen d'un simple retrait. Des gargouilles brisées, qui devaient servir à l'écoulement des eaux du toit en bâtière, laissent soupçonner que la tour n'eut pas une plus grande élévation à son origine et que le second étage fut ajouté postérieurement, quoique à la même époque. Cet étage est entièrement à jour et orné de fenêtres géminées; leurs cintres retombent sur des colonnettes trapues dont les chapiteaux ont été sculptés, par une main peu expérimentée, de feuillages ou de crochets naissants. Au nord, les meneaux prennent la forme de piles à pans-coupés et les chapiteaux sont d'une exécution plus soignée. Ces baies n'existent qu'à la partie extérieure de la muraille, car, à la hauteur des cintres, on aperçoit un arc surbaissé qui a pour but évident d'offrir un point de résistance et de dégager le fenestrage, au cas, assez chimérique d'ailleurs, où cette partie aurait eu besoin d'être plus fortement reliée à la masse.

Enfin de la corniche terminale s'élance la flèche qui fut bâtie au siècle dernier.

J'attribue à la même date, dans l'intérieur de l'église, la chaire et le confessionnal, qui sont en bois sculpté. La chaire est située à sa vraie place, au côté de l'évangile, parceque c'est là que le prêtre vient, chaque dimanche, donner lecture et faire l'explication aux fidèles du texte sacré (1). Les pans de sa cuve sont décorés de pan-

(1) Au point de vue de la théorie, M. le chanoine Auber a donné, dans son Histoire du symbolisme, t. III, p. 215, des raisons, tout au moins spécieuses, pour placer la chaire, au midi, du côté de l'épître, comme on le fait dans les églises de Paris. Mais, quoiqu'il en coûte, en mainte circonstance et dans celle-ci entre autres, la liturgie doit primer l'archéologie et, dans la pratique, nous devons scrupuleusement nous en tenir

neaux fleuronnés et moulurés dans le goût du temps et le cul-de-lampe qui se prolonge à la base est rehaussé de crossettes sur ses arêtes. Au plafond du dais, représentant le ciel, la colombe divine plane dans une auréole dont les rayons sont alternativement droits et flamboyants. Aucun endroit ne conviendrait mieux à cette représentation de l'Esprit saint, inspirateur de la parole sainte, si la tradition et la liturgie autorisaient, non un abat-voix, car ce n'en est pas un, mais un véritable dais qui, à titre d'insigne ecclésiastique, ne peut-être ainsi prodigué sur toutes les chaires. (1)

Le confessionnal, à trois compartiments, mérite une mention particulière comme type d'un meuble en bois sculpté du XVIII[e] siècle, avec panneaux dans le style rococo, mais il rappelle le mot spirituel de Goethe qui le qualifie « étrange armoire grillée. »

A l'entrée du chœur, uniquement pour maintenir une coutume surannée et devenue inutile, se dresse un crucifix d'assez grande dimension que nos pères nommaient le

à la tradition et à l'enseignement du Saint Siége, qui, sur ma demande et par l'organe de la Sacrée Congrégation des Rites, a déclaré, le 20 février 1862, que la place de la chaire était du côté de l'évangile : « Pulpitum in ecclesiis erigendum et collocandum esse in cornu evangelii. » (V. ma *Collection des décrets authentiques des SS. Congrégations Romaines.* — Rites, t. VIII, p. 438).

(1) La chaire se fait préférablement en *bois*, parce que c'est un meuble et *sans dais*, puisque le dais est un insigne et que l'abat-voix n'est même pas nécessaire, si l'on rompt avec la mauvaise habitude de trop élever la chaire au-dessus des fidèles. Je regrette d'être encore sur ces deux points en désaccord formel avec mon docte confrère *(Hist. du symbol.*, t. III, p. 216-217*)*. Il ne pourra du moins récuser le témoignage de Saint Charles Borromée, tant pour la construction que pour la place de la chaire, à laquelle l'archevêque de Milan ne juge pas utile de donner un appendice terminal : « Suggestus omnino ex tabulis sectilibus iisque firmioribus, decenti opere et forma, ab eodem evangelii latere extruatur. » *(Instruct. fabric. ecclesiast.* édit. Van Drival, page 111*)*.

Christ triomphal. (1) Ce Christ était placé, au moyen âge, au-dessus du jubé et attaché à la voûte par une chaîne de fer. (1) Les fidèles, dont les regards ne pouvaient pénétrer jusqu'au maître autel, dérobé par la clôture du chœur, avaient donc ainsi sous les yeux, pendant les saints offices, l'effigie monumentale du Christ en croix. Ce crucifix jouissait d'un culte particulier. A l'issue des vêpres, principalement au temps pascal, le clergé descendait du chœur dans la nef et faisait une station devant la croix, en l'honneur de laquelle se chantait une antienne, suivie d'une oraison. (2) Les jubés ont disparu de nos églises et le Christ est resté à l'endroit qu'il occupait autrefois, debout sur un ouvrage en ferronnerie ou plaqué contre la

(1) Voir sur l'arc triomphal, Raymond Bordeaux *Traité de la réparation des églises*, p. 343 et sur le crucifix triomphal, Morel, *Essai sur S. Bertrand de Comminges*, p. 98.

(2) Cette chaîne, qui rappelle ce mot énergique de Bossuet : *le divin pendu*, a été signalée dans le *Bulletin de la Société archéologique de la Charente*, 1868, p. 521, comme existant à la cathédrale d'Angoulême. lors du pillage des Huguenots, en 1558 : « Pour la chaisne qui tenoit le crucifix, avec la serrure des orgues et des trois serrures d'un cofre, qui estoit au jubé, six vingt livres. » M. le vicaire général Canéto l'a fait rétablir en avant du chœur, au-dessus du jubé, dans la métropole d'Auch.

A Chartres, ce crucifix était d'argent massif (de Santeul. *Trésor de N. D. de Chartres, p.* 48). Il existait aussi à la cathédrale de Rouen (*Bullet. de la Commiss. des Antiquit. de la Seine Infér.* p. 113). « A l'entrée du chœur (à S. Martin-de-Tours, s'élevait dès 1479, un grand Christ en argent, dont les yeux, formés de deux pierres précieuses d'une grande valeur, jetaient, lorsqu'ils étaient éclairés des feux du couchant, un éclat merveilleux. » (*Bullet. monum.* 1874, p. 55.)

(2) L'Anjou possède encore plusieurs de ces trefs en fer forgé, garnis de chandeliers et datant du siècle dernier, qui avaient remplacé les jubés. C'est là que le clergé, sortant du chœur, venait faire la *station*, qui s'est maintenue jusqu'à l'introduction de la liturgie romaine. Le premier dimanche de carême, le Christ était voilé solennellement à l'issue des vêpres et dès lors toute l'église se mettait en deuil, couvrant les statues et les tableaux de ses rétables. V. sur la fondation d'une *station* par un chanoine en 1493, de Santeul, *Trésor de N. D. de Chartres*, p. 70.

muraille, à l'endroit désigné par le moyen âge sous le nom d'*arc triomphal* et où la nef débouchait sur le chœur. Je tenais à constater ce dernier vestige de notre ancienne liturgie, que S. Charles Borromée recommandait avec instance à son clergé de respecter, (3) malgré les innovations qui commençaient à se faire jour.

II

En Italie, il n'y a généralement dans les églises ni chaises ni bancs et, quoique ce ne soit pas précisément commode d'être toujours debout ou agenouillé, là du moins est mise en pratique la vraie égalité des enfants de Dieu. La place appartient au premier occupant; le riche et le pauvre sont confondus, sans que de part et d'autre l'on se trouve gêné par ce voisinage que nos mœurs ont rendu insolite et impossible. A Contrexéville, l'église est remplie de bancs, répartis sur quatre rangs de front et séparés par trois allées pour la circulation. Ces bancs sont en chêne que le temps a assombri. Les bras et les jambes, façonnés au tour, présentent quelques moulures et le dossier forme accoudoir pour le rang suivant qui s'agenouille au bas sur une banquette. Chaque personne ou chaque famille a sa place individuelle ou son banc propre, ainsi que le constatent les inscriptions gravées en majus-

(3) « Sub ipso autem capellæ majoris fornicato arcu, in omni ecclesia, præsertim parochiali, crucis et Christi Domini in ea affixi imago, ligno aliove genere pie decoreque expressa proponatur atque collocetur. Quo loco si minus recte pro humili arcus fornicisve depressione collocari potest, parieti, qui tunc supra ipsum arcum est, extrinsecus inhœrens, affigatur sub tecto laqueato, aut certo super janua clathrati cancelli cappellæ omnino ponatur. » (*Instruct. fabric. ecclesiastic.*, cap. XI)

A S. Marc de Venise, le crucifix est encore planté sur le chancel. La chapelle Sixtine n'a conservé sur ce même chancel que les chandeliers qui accompagnaient la croix et que le *Cérémonial des évêques* prescrit toujours aux offices pontificaux.

cules sur les dossiers, avec les dates répétées jusqu'à six fois de 1778 et 1779 :

F. I. PARISOT 1778
CE BANC APPARTIENT A MARGUERITE GURY FEMME
A (1) CLAUDE EUSTACHE + 1779

ROMAIN MARTIN
A . M . AC . BRUNON . ET . SA . FAMILLE . EN .
1778 (2)

La série de ces inscriptions grossières donne lieu à quelques observations épigraphiques et philologiques. Comme elles ne sont pas toutes de la même main et qu'elles ont été mises au fur et à mesure de la prise de possession, il est probable qu'elles étaient gravées par les propriétaires eux-mêmes. Voici donc,

(1) La règle *Liber Petri,* formulée ainsi par Lhomond, n'a qu'imparfaitement passé dans notre langue. Ceux qui écrivent et parlent correctement n'omettent pas le génitif, tandis que le peuple, se basant sur la tradition, s'en tiendra au datif, qui exprime mieux la possession. Le *Livre à Pierre* se dit par contraction pour le *livre qui est à Pierre.* L'ambiguïté apparaît dès qu'on calque sa phrase sur le latin : en effet, le *livre de Pierre* peut aussi bien désigner un livre *donné à Pierre* ou *composé par Pierre.*

Pour montrer la persistance de cette locution, reconnue vicieuce par la grammaire, je signalerai la dédicace que porte sur ses plats un in-quarto imprimé *l'an IX :* « A Madame Joséphine Bonaparte, épouse *au* premier consul. »

(2) Les concessions régulières de bancs fixes dans les églises, à l'usage, non des seigneurs et autres y ayant droit, mais de tous les fidèles indistinctement, s'ils sont en mesure de payer la taxe ou de mettre aux enchères, sont fréquemment enregistrées au siècle dernier dans les comptes de fabrique des paroisses rurales de l'Anjou, que j'ai pu recueillir et déposer en grand nombre aux archives du Musée diocésain de l'évêché d'Angers. Ceux de Saint-Martin-de-la-Place (Maine et Loire) inscrivent, en 1752, l'achat de *bancelles,* petits bancs, sur lesquels on pouvait indifféremment ou s'asseoir ou s'agenouiller et, en 1772, leur remplacement par des *bancs* et des *chaises.*

en plein XVIII[e] siècle, une petite population rurale assez instruite pour savoir, non-seulement lire et écrire, mais encore inciser dans le bois, tant bien que mal, des caractères imités de l'imprimerie.

En général, les noms propres ne sont précédés que d'un seul nom de baptême, écrit en entier ou simplement indiqué par son initiale. La multiplicité des prénoms, de date récente et si embarrassante dans les actes de l'état civil et l'usage ordinaire de la vie, n'avait donc pas encore pénétré dans ces montagnes.

CATHARINE CAVSE
REINE. BERNARD
ROMAIN MARTIN
F⋆ MANSUX (1) 1778
N⋆ MOUGEOT 1778

Des initiales, qui n'ont plus pour nous de signification, désignent encore à la fois le nom et le prénom. C'était suffisant pour se reconnaître, mais on ne songeait pas à la postérité.

D. B.
L. V.

La prononciation vulgaire s'accuse franchement dans trois mots mal orthographiés, qui sont ici pour *Sébastien, Eustache et Claude* (2) :

(1) A Contrexéville, ce nom était écrit de trois manières : *Mansu, Mansux, Mansuy*. La dernière seule s'est maintenue.

Mansuy vient du latin *Mansuetus*. Le saint de ce nom était évêque de Toul. Sa fête se célèbre le 3 septembre.

(2) Le voisinage du pays où l'on honore saint Claude doit être cause de la fréquence de ce nom. Le célèbre sculpteur du XV[e] siècle, Claux de Werne, écrivait par un X final. (*Mém. de la Commiss. des Antiq. de la Côte-d'Or*, t. XVIII, p. LXXVIII).

BASTIEN
CLAU + USTACHE, 1778

La voyelle Y était de mode dans notre langue, malgré son inutilité (1) ; le mot suivant l'emploie, comme équivalent de la lettre *i*, sans qu'il y eût possibilité de le faire dériver du grec, qui seul peut motiver cette altération :

FELIX HENRY

La famille, après s'être nommée dans son chef avec une désignation qui indique qu'elle vient à la suite, se retrouve ailleurs sous la forme usuelle du nom commun, précédé de l'article *les :*

LES MANSUY
LES HANRY

Suivant un usage ancien, l'article se sépare du nom, comme aussi la particule *de*, qui, ici pas plus qu'ailleurs, n'a aucune prétention nobiliaire :

F : DE LY
M + LE GAS

L'écriture est, en général, la majuscule romaine assez ferme et même solennelle, avec des V pour des U et des points-milieux pour séparer les mots. Ce point affecte quelquefois, pour varier la forme ou d'une petite croix à branches égales ou d'une étoile à plusieurs rais. Enfin, pour mieux montrer que l'on procède

(1) « L'*y* n'a pas plus de valeur que l'*i* simple et n'en modifie en rien la prononciation. C'est donc avec raison qu'on en reviendrait à l'ancien usage et qu'on rendrait à l'*i* ses anciens droits. » (REDET. *Observat. sur les noms de lieux dans le départ. de la Vienne*, pag. 317 des *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, ann. 1846).

en droite ligne et par réminiscence du moyen-âge, on écrit entre deux lignes nettement tracées au poinçon :

J * MIROVEL
J * CAMV
A* F * PETITIEAN
C * GVILLAVME

Plusieurs de ces noms sont encore les mêmes que ceux que nous rencontrons actuellement dans le pays, qui a toujours des Parisot, des Mansuy et des Martin. Je crois qu'il est peu d'endroits où les générations actuelles puissent lire les noms de leurs ancêtres transmis aux descendants d'une manière aussi durable.

Puisque l'occasion s'en présente, qu'il me soit permis d'ajouter que les plaques de fer blanc, clouées dans ces derniers temps sur les dossiers des bancs, ne dénotent nullement un progrès de la civilisation. D'abord c'est fort laid et peu monumental : le ferblantier, qui en a le monopole, en poinçonne de semblables pour les charrettes Enfin, malgré les écoles de garçons et de filles, au milieu du bourg, près de l'établissement, un hôtel étale à sa devanture une inscription qu'une faute d'orthographe rend réellement monstrueuse. Après cela soyons donc fiers de notre époque, et franchement les habitants de Contrexéville n'étaient-ils pas plus intelligents au siècle dernier !

III

La rubrique prend soin de distinguer exactement le titulaire du patron, que nous confondons très-fréquemment en France (1). Le titulaire donne à l'église son vocable, et tant que

(1) A Marseille, je citerai un exemple de cette confusion regrettable. La paroisse de St-Cannat a certainement ce saint évêque pour *patron*, mais non pour *titulaire* de l'église dans laquelle elle a été installée après le concordat. Cette église appartenait, avant la révolution, aux frères prêcheurs, qui l'avaient dédiée à l'Annonciation de la Vierge, vocable qu'elle ne peut pas perdre, parce qu'elle a passé en d'autres mains.

l'édifice subsiste, il ne peut être changé. Si, au contraire, l'édifice est rebâti de fond en comble, le droit canon autorise l'adoption d'un nouveau titulaire.

Le patron, une fois qu'il a été choisi par la population conformément aux règles prescrites, ne peut plus être mis de côté. On ajoutera, si l'on veut un ou plusieurs patrons secondaires, mais le premier n'en demeure pas moins inébranlable dans sa possession, et c'est toujours son nom que la paroisse devra porter. (1)

Contrexéville, où sur ce point encore les choses se font mieux qu'ailleurs, a en même temps un patron et un titulaire distincts.

Le titulaire de l'église est saint Epvre (2) et le patron de la paroisse saint Nicolas. Le premier a, en conséquence, sa statue au-dessus de la porte d'entrée de l'église paroissiale et, à défaut d'un autel, ce qui serait beaucoup plus convenable, le second est honoré, dans la même église, d'une statue et d'un vitrail.

La statue, qui ne remonte pas au-delà du siècle dernier, est fort médiocre; quant au vitrail, il ne vaut absolument rien. Mais, comme l'un et l'autre attestent un culte fort répandu dans ces contrées et qu'ils sont accompagnés des attributs tradi-

(1) Voir dans les *Analecta Juris pontificii* (4e et 8e livr.) une savante dissertation de Mgr Chaillot sur les *Patrons et Titulaires*. Je lui emprunte cette note qu'il est utile de rappeler au clergé : « La fête des titulaires et des patrons est rangée parmi les plus solennelles et occupe le plus haut degré de la solennité liturgique ; c'est là une prérogative commune aux titulaires et aux patrons. Mais il y a cette différence que la fête des premiers ne s'étendant pas en dehors de l'église, elle n'est pas de précepte pour la population, et l'office n'est d'obligation que pour le clergé attaché à la même église du titre ; au lieu que la fête du patron, commune aux prêtres séculiers et réguliers et aux fidèles, est de précepte pour tout le monde quant à l'obligation de s'abstenir des œuvres serviles et d'assister à la messe. »

Double de première classe, la fête du patron porte octave et, aux termes du concordat, peut être renvoyée au dimanche pour la solennité, privilège dont ne jouit pas la fête du titulaire.

(2) Saint Epvre ou Evre est un évêque de Toul, dont la fête se célèbre le 15 septembre. Son nom se dit en latin *Aper*.

tionnels, je crois opportun d'en dire quelques mots en passant. Aussi bien l'iconographie trouvera-t-elle son compte à cette digression qui portera principalement sur les insignes épiscopaux et les enfants ressuscités par le saint évêque.

J'extrais le récit suivant, qui résume parfaitement mes observations, d'un article de M. le chanoine Auber (1).

« Saint Nicolas était évêque de Myre en Lycie, et vivait, selon la commune opinion, au commencement du IV[e] siècle, date certaine, s'il est vrai, comme le prétendent quelques hagiographes, qu'il ait assisté au premier Concile général de Nicée, en 325. Il est célébré dans les vieilles histoires que nos pères en ont écrites, pour sa charité et son zèle à retirer de l'erreur ou du vice ceux qui avaient eu le malheur de s'y abandonner. Quant au trait principal qui nous occupe on est peu d'accord sur quelques détails Le fond cependant revient toujours au même, et voici comment on le raconte :

« Un jour, trois clercs ou étudiants se rendaient à quelque université, voyageant de compagnie, lorsque, surpris par la nuit, ils hâtèrent le pas et atteignirent enfin une maison isolée. C'était celle d'un vieil aubergiste, à qui ils demandèrent l'hospitalité. Celui-ci, on ne sait pourquoi, ne les reçut qu'après bien des difficultés, et sur l'avis de sa femme, qui peut-être déjà méditait une horrible catastrophe. Nos jeunes gens se furent à peine repus, couchés et endormis, que leurs hôtes, cédant à un mouvement de cupidité excité par quelques pièces d'argent que nos voyageurs avaient laissé apercevoir au fond de leurs besaces, résolurent de s'approprier le pécule. De ce crime à un autre il n'y avait qu'un pas. On s'assure du silence des trois jeunes gens par leur mort, et, après les avoir coupés en morceaux, on les entasse dans le charnier. Bientôt après

(1) Malheureusement le docte historiographe du diocèse de Poitiers, qui sait si bien raconter, a fait une fausse application de cette légende à un petit monument de la fin du moyen-âge, où il n'est pas question de saint Nicolas, mais d'un miracle de l'apôtre S. Jacques. Je tenais à relever cette erreur pour que d'autres archéologues l'évitent, le cas échéant.

arrive saint Nicolas, parfaitement inconnu aux aubergistes, et qui, sous les apparences d'un simple pèlerin, demande le souper et le gîte. L'un et l'autre lui sont accordés; et déjà le perfide hôtelier, disposé sans doute à un quatrième forfait, avait inutilement offert à l'étranger tous les mets qui lui restaient, lorsque celui-ci témoigne enfin le désir de manger de la *chair fraîche*, et insiste pour en obtenir, malgré l'étonnement étudié et les dénégations réitérées du vieillard. Il va plus loin : il reproche aux coupables époux leurs crimes et leur mensonge. Alors les malheureux tombent à ses pieds; ils ne doutent point que ce ne soit quelque grand saint qui lit au fond de leurs consciences; et Nicolas, pour adoucir l'amertume de leurs remords et récompenser leur confession, rend la vie aux trois victimes.

« C'est en mémoire de ce fait que saint Nicolas est devenu le patron des écoliers.

« Il y aurait sur cette chronique beaucoup de choses à dire, et l'on trouverait de grosses contradictions entre l'époque, vraie ou fausse, de l'existence de notre saint et des écoliers de l'université, deux faits qui impliquent une différence de cinq à six siècles seulement. On n'est pas d'accord non plus sur le nombre des clercs, que certains manuscrits ont réduits à un seul. Toujours est-il qu'on reconnaît à ce trait les images de saint Nicolas, où nous le voyons encore représenté en habits pontificaux, marque distinctive de sa dignité, et accompagné de trois enfants placés à ses pieds dans un même cuvier.........

« On raconte, à tort ou à raison, que notre saint discutant, au concile de Nicée contre un Arien, se laissa emporter par son zèle jusqu'à frapper sur la joue l'obstiné controversiste. En cela, un évêque aurait violé ouvertement le précepte de saint Paul, qui recommande la douceur et interdit toute violence à celui que l'Eglise a décoré de l'épiscopat (1)

« Les pères du concile se seraient donc crus obligés de protester contre une action que le zèle même n'excusait pas; ils

(1) 1re épitre à Timothée, III, 3.

auraient décrété contre Nicolas la privation de la mitre, et aussi du pallium, dit-on ; ce qui est peu croyable, car il n'est point question de ce dernier ornement avant le pape saint Marc (1), élu en 336, onze ans par conséquent après le concile de Nicée. A cette tradition, qui paraîtra tout aussi contestable que bien d'autres, les peintres d'Italie, les premiers qui nous aient laissé des portraits de saint Nicolas, eurent l'idée de le représenter sans mitre, mais afin de lui donner quelques attributs distinctifs, ils lui mirent un bâton ou crosse dans la main droite et dans la gauche un livre ouvert surmonté de trois boules d'or, en souvenir d'une somme considérable dont il usa un jour pour empêcher la chute de trois pauvres filles (2). »

Le peintre et le sculpteur, dont nous avons à juger les œuvres, n'étaient pas plus forts l'un que l'autre en histoire ecclésiastique. Ils ont donc agi plus sous l'influence de la fantaisie que sous l'inspiration d'une étude sérieuse et réfléchie. En conséquence, ils ont costumé saint Nicolas en évêque latin, quand il eut été préférable de l'habiller selon le rite oriental, ainsi que le

(1) Le pallium des grecs diffère tellement du pallium latin que je ne puis souscrire sans restriction à cette observation de mon érudit collègue.

(2) *Mém. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, ann. 1839, pag. 254-260. — V. aussi l'abbé DINOUARD, *Bibliothèque raisonnée des Sciences ecclésiastiques*, t. V, 2ᵉ part., p. 181, et le P. DESMOLETS, *Mémoires de littérature et d'histoire*, t. I, p. 106.

Les trois bourses, contenant les trois dots qui préservèrent la vertu de ces trois jeunes filles, livrées par leur père même que la nécessité poussait à cette extrémité, sont toujours exprimées en Italie sous la forme de trois boules d'or. Cette légende a donné lieu à une invocation spéciale que répète encore le peuple :

« Grand saint Nicolas,
Qui mariez les filles avec les gars,
Ne m'oubliez pas. »

Dans les *Cent Nouvelles nouvelles* (édit. du bibliophile Jacob, p. 128), une jeune fille consent à se marier avec celui qu'elle n'aime pas, mais elle veut préalablement acquitter un vœu et « faire un pellerinage à Sainct-Nicolas-de-Varengeville » qui est un bourg de Lorraine, à deux lieues de Nancy.

montre le célèbre tableau de Bari (1). Ils lui ont donné la mitre qu'il ne devait pas avoir, et l'ont privé à tort du pallium que lui remit la Sainte-Vierge pour le dédommager de la sentence qui lui avait été infligée par le concile de Nicée, mais qu'il ne pourrait porter ici avec la chape, parce que chez les grecs cet insigne se met sur la dalmatique (2) et chez les latins uniquement sur la chasuble.

Auprès de la statue on remarque un baquet de bois cerclé, d'où sortent nus les trois petits enfants que S. Nicolas ressuscitent et qui lui témoignent à la fois par leurs mains et leur regards levés vers lui leur étonnement et leur reconnaissance (3).

Dans le vitrail, le peintre a brouillé, comme à plaisir, les deux légendes et les a fondues en une seule. Il a gardé le saloir traditionnel; mais, au lieu de trois garçons, il a figuré trois jeunes filles). Il n'y a pas à se méprendre sur le sexe. Bien plus, il a malencontreusement transformé les trois boules d'or en trois fruits, qui ressemblent assez à des pêches ou à des pommes (4). Deux de ces fruits sont

(1) Il en existe une magnifique copie en mosaïque dans la basilique de saint Pierre, à Rome. Saint Nicolas y est figuré en évêque grec, le tableau étant d'origine byzantine.

(2) Cette dalmatique, vêtement principal des archevêques, ressemble beaucoup à la dalmatique du moyen-âge. Voir sur le pallium et la dalmatique des grecs un article de l'abbé Pougnet, dans les *Annales archéologiques*, t. XXVI, p. 66-67.

(3) En quittant Contrexéville, j'ai visité Chaumont, que je recommande aux archéologues. A la façade d'une maison, j'ai remarqué dans une niche une statue de pierre du XVI[e] siècle, qui représente S. Nicolas, chapé, mitré, crossé et accompagné de trois enfants dans une cuve. La commune d'Aberdeen, en Ecosse, qui a S. Nicolas pour patron, l'a fait graver de cette même façon sur son sceau, en 1557 (Douet d'Arcq. *Catalog. des sceaux*, t. III, p. 307). Le contre-sceau du prieuré de S. Nicolas de Laon, apposé à un acte de 1307 expliquait la légende par cette inscription : † NICHOLAVS SVSCITANS CLERICOS (*Ibid.*, p. 180). — Corblet. *Hagiogr. du dioc. d'Amiens*, t. IV, p. 545.

(4) La pomme a toujours été considérée dans l'antiquité comme un symbole et un gage d'amour. (*Bullet. monum.*, 1874, p. 437 et suiv.).

restés sur le livre que tient S. Nicolas, mais de la droite il en présente un aux jeunes filles qui tendent vers lui leurs mains avec avidité. En sorte que le pontife qui, d'après l'histoire, voulut, par un acte de générosité, sauver l'honneur de ces pauvres infortunées qui allaient se perdre corps et âme, semble maintenant être leur séducteur, puisqu'il leur offre complaisamment le fruit fatal qui causa la chûte d'Eve.

En présence d'une pareille ineptie, on comprend cette juste remarque de l'éminent archéologue Didron, qui demandait que l'artiste ne fût jamais livré à lui-même, mais toujours doublé d'un homme instruit et compétent sur les questions d'art, d'histoire et d'iconographie religieuse. On comprend surtout que, pour éviter ou punir de tels écarts qui induisent en erreur et offusquent la piété des fidèles, le Concile de Trente (1) et le pape Urbain VIII (2) aient armé les évêques d'un pouvoir absolu sur la décoration des

(1) « Si qui abusus irrepserint eos prorsus aboleri sancta synodus vehementer cupit, ita ut nullæ falsi dogmatis imagines et rudibus periculosi erroris occasionem præbentes, statuantur.... Omnis denique lascivia vitetur, ita ut procaci venustate imagines non pingantur nec ornentur..... Tanta circa hæc diligentia et cura ab episcopis adhibeatur ut nihil inordinatum aut præpostere et tumultuarie accommodatum, nihil profanum nihilque inhonestum appareat, cum domum Dei deceat sanctitudo. Hæc ut fidelius observentur, statuit sancta synodus neminii licere ullo in loco vel ecclesia, etiam quomodolibet exempta, ullam insolitam ponere vel ponendam curare imaginem. nisi ab episcopo approbata fuerit....., qui simul atque de iis aliquid compertum habuerit, adhibitis in consilium theologis. et aliis piis viris, ea faciat quæ veritati et pietati consentanea judicaverit. « (Concilium Trident., sess. XXV.)

(2) « Ne quis, cujuscumque gradus, qualitatis, ordinis, status vel conditionis ac dignitatis et præeminentiæ, etiam ecclesiasticæ ..... imagines D. N. G. C. et deiparæ V. Mariæ, ac Angelorum, Apostolorum, Evangelistarum, aliorumque sanctorum et sanctarum quorumcumque sculpere aut pingere, vel sculpi aut pingi facere, aut antehac sculptas, pictas et alias quomodolibet effectas, tenere, seu publico aspectui exponere aut vestire, cum alio habitu et forma quam in catholica ab antiquo tempore consuevit ..... tenore præsentium prohibemus, ut imagines aliter pictæ vel sculptæ ab ecclesiis et aliis locis quibus libet amoveantur et deleantur. » (15 Mart. 1642.)

églises par les représentations figurées. Ce décret est le fouet vengeur que doit manier sans pitié, à l'exemple du Christ, une main justement indignée pour chasser les vendeurs d'images malsaines de nos temples qu'ils souillent et profanent.

IV

Je n'ai point cherché à savoir le nom du peintre coupable, car il me poursuivrait comme un cauchemar. Mais, pour l'instruction de ceux qui seraient tentés d'admirer son œuvre, je leur rappellerai la chanson si populaire en Lorraine que Gérard de Nerval a recueillie et qu'Armand Gouzien a mise en musique, après l'avoir entendue répéter par les enfants qui trouvent un charme particulier à ses paroles naïves et à son air facile (1).

Refrain.

Il était trois petits enfants,
Qui s'en allaient glaner aux champs (2).

S'en vont un soir chez un boucher.
Boucher, voudrais tu nous loger?
Entrez, entrez, petits enfants,
Y a d' la place assurément.
Il était, etc.

(1) Cette chanson a été publiée, il y a quelques années, par le *Petit Journal*, auquel je ne renverrai pas, car qui s'avise de le collectionner?

(2) La légende parle de *clercs* (nom générique donné à tous ceux qui étudiaient), qui se rendaient à l'école; la chanson dit que les *enfants* allaient glaner. D'un côté, la scène se passe dans une *hôtellerie*, de l'autre dans une *boucherie*. Quoiqu'il en soit, clercs ou enfants étaient égarés. La légende est plus vraisemblable quand elle fait promptement intervenir S. Nicolas, qui demande à dessein de la *chair fraîche*. Dans la chanson le miracle ne s'opère que *sept ans* après la salaison; il en est d'autant plus étonnant et rappelle la légende des sept dormants, mais il offre alors moins de vraisemblance. Cette chanson, d'ailleurs, n'est pas d'une facture bien ancienne.

Je ne parle que pour mémoire de l'image d'Épinal qui a la prétention d'illustrer la chanson et qui réussit à présenter la chose comme fort drôle assurément, surtout dans les couplets qu'elle y ajoute.

Ils n'étaient pas sitôt entrés
Que le boucher les a tués,
Les a coupés en p'tits morceaux,
Mis au saloir comme pourceaux.
Il était, etc.

St Nicolas, au bout d' sept ans,
Vint à passer dedans ces champs;
Il s'en alla chez le boucher ;
Boucher, voudrais-tu me loger?
Il était, etc.

Entrez, entrez, St Nicolas;
Y a d' la place, il n'en manque pas.
Il n'était pas sitôt entré,
Qu'il a demandé à souper :
Il était, etc.

Du p'tit salé je veux avoir,
Qu'il y a sept ans qu'est dans l' saloir.
Quand le boucher entendit ça,
Hors de sa porte il s'enfuya...
Il était, etc.

Boucher, boucher, ne t'enfuis pas!
Repens-toi! Dieu te pardonnera!
St Nicolas alla s'asseoir
Dessus le bord de ce saloir :
Il était, etc.

Petits enfants, qui dormez-là,
Je suis le grand St Nicolas.
Et le saint étendit trois doigts : (1)
Les p'tits se relèvent tous les trois!...
Il était, etc.

(1) On reconnaît là sans peine le geste ordinaire de la bénédiction à trois doigts.

Le premier dit : j'ai bien dormi,
Et moi, dit le second, aussi ;
Et le troisième répondit :
Je croyais être en paradis !
Il était, etc.

V

L'église de Contrexéville possède cinq statues intéressantes, dont deux au dehors et trois à l'intérieur. La plus ancienne remonte au XIVe siècle et la plus récente n'est que du XVIIe, c'est-à-dire que nous avons sous les yeux des spécimens de l'art religieux pendant une durée de cinq siècles. Chaque type fait connaître parfaitement son époque.

La statue du titulaire saint Epvre remplit la niche creusée au-dessus de la porte d'entrée. Elle annonce à qui l'église est dédiée et quel vocable la distingue. Le bloc de pierre, de petite dimension, dénote une main suffisamment exercée. Le XIVe siècle a produit mieux incontestablement, mais il a pu faire aussi plus mal. Les seuls défauts à noter sont ceux-ci : le personnage est trop court et ramassé, il a le cou dans les épaules, et la hauteur n'est pas en proportion avec une largeur insolite. Les coups de ciseau sont encore visibles ; ils disparaissaient autrefois sous la coloration, qui a laissé par-ci par-là des traces rares mais incontestables. La mitre, basse et sans orfrois, découpée en triangle, avec côtés évasés, abrite une bonne grosse face, à cheveux longs et ondés. L'orfroi de l'amict est rabattu en manière de col sur une ample chasuble, où n'apparaissent ni orfroi ni croix et que le mouvement, imprimé par les bras qui la relève, termine en pointe. Sous ce vêtement, mais plus court que lui, se cache en partie la dalmatique (1).

(1) On ne saurait être trop précis en archéologie religieuse. Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire du mobilier*, 7e partie, confond l'aube avec la dalmatique épiscopale. M. Douet-d'Arcq dans son *Catalogue des sceaux*,

à manches larges et fentes latérales. Les mains sont fortes. La gauche tenait sans doute une crosse qui est brisée, et la droite bénit à trois doigts, au nom de la Sainte-Trinité (1). Toutes les deux portent des gants épais, pour simuler la peau de cerf dont ils étaient faits (2) : les manchettes sont taillées en biais et terminées par un gland. L'aube, longue et plissée, retombe sur les souliers découpés en ogive et montés sur une semelle épaisse.

Dans un des murs du clocher, à l'Est, une statuette de Vierge, peinte (3) et dorée, a été maladroitement à moitié englobée dans la maçonnerie. J'insiste pour qu'on retire au plus vite, dans le but de le soustraire à des détériorations ultérieures, cet échantillon intelligent de la sculpture du XVe siècle.

Marie est représentée debout sur un socle à pans. Reine, elle se distingue par une couronne dont les pointes sont ornées de perles. Ses cheveux, dorés et soyeux, ondulent sur ses épaules.

Un trait noir, qui exprime sommairement les cils, cerne ses yeux et sa bouche a des lèvres teintes en rose. Elle porte trois vêtements : celui de dessous est vert, découpé en cœur à la gorge, par-dessus une robe rouge, galonnée d'or, à manches

t. III, p. 2, décrit un évêque ou abbé S. Sylvain, « en tunique et chasuble, » gravé sur le sceau d'une abbaye ; il y a évidemment erreur, si l'auteur entend par ce mot *tunique* beaucoup trop vague l'aube ou la dalmatique, car la tunique, que l'évêque porte aux pontificaux en tant que sous-diacre, est cachée par la dalmatique plus longue qui la recouvre entièrement.

(1) Léon IV, au IXe siècle, nous révèle, dans son traité *De cura pastorali*, le symbolisme de cette bénédiction : « Strictis duobus digitis et pollice intus incluso, per quod Trinitas innuitur. »

(2) J'ai vu des gants semblables à Rome, dans l'église de Sainte-Marie-de-la-Paix. Ils ont appartenu à S. Ubald, évêque de Gubbio au XIIIe siècle : la partie supérieure est brodée en soie rouge au monogramme du nom de Jésus, inscrit dans un cercle. L'épaisseur de la peau justifie le large diamètre donné, au moyen-âge, aux anneaux épiscopaux.

(3) Peindre une statue se disait, au moyen-âge, l'*étoffer*. (*V. Bullet. de la Commiss. des Antiquit. de la Seine infér.*, p. 115).

étroites, prend bien la taille, serre la poitrine et se développe, sans ceinture, en beaux et larges plis. Le manteau, jeté sur les épaules, est d'étoffe blanche, bordé d'or, avec une doublure rouge à fleurons noirs. Les pieds sont chaussés de souliers à bouts carrés (1). Elle se cambre (2), comme presque toutes les Vierges du moyen-âge, et l'enfant Jésus qu'elle porte au bras la renverse en arrière par son poids. Ses doigts effilés soutiennent les pieds du petit Jésus, à qui il manque la tête et un bras, ce qui laisse douteux le geste de sa main droite; peut-être était-ce celui de la bénédiction? Il est nu, suivant la pratique de l'époque, et ses jambes choquent par leur maigreur.

La statue de saint Roch est placée dans le chœur, du côté de l'épître. Son style bien caractérisé accuse la fin du XV[e] siècle. Une couche épaisse de peinture à l'huile empâte la pierre qui, primitivement, a dû être coloriée légèrement. Le costume ne diffère pas de celui des pèlerins (3), et son chapeau indique de

(1) « Marie n'a été que rarement représentée les pieds nus, avant le développement du naturalisme au XV[e] siècle, et ce n'est qu'après le triomphe complet de cette tendance dans le sens le moins chrétien, que l'on avait presque généralement cessé de lui chausser ou de lui voiler les pieds....... Le motif de couvrir les pieds de Marie paraît avoir été, comme celui de lui couvrir la tête, l'expression d'une chasteté et d'une pureté exquises; nous ne voyons que du profit à persister dans cette pratique, à y revenir. » (C[te] DE ST-LAURENT. *Guide de l'Art chrétien*, t. II, p. 97).

(2) C'était la mode au XV[e] siècle : en se serrant, on cherchait à faire saillir le ventre et les seins, ainsi que l'a constaté VIOLLET-LE-DUC dans son *Dict. du Mobilier*, 7[e] partie. V. aussi *Mémoires de la Commiss. des Antiq. de la Côte-d'Or*, t VIII. p. 311.

(3) Le vêtement des pèlerins se nommait *esclavine* et la pèlerine *écharpe*, comme le constatent ces vers d'une chanson du XIII[e] siècle :

« Une esclavinne qui fu noire et velue
Vest en son dos.....
Prent .1. chapel de grant roe tortue
Et .1. bordon dont la pointe iert ague,
L'escharpe au col qui bien estoit cousue. »

« L'esclavine du XV[e] siècle, pour les hommes comme pour les femmes, est un peu plus courte que celle du XIV[e] siècle. » (VIOLLET-LE-DUC. *Dict. du Mobilier*, 7[e] part., p. 353).

suite le but de son voyage. Il est tressé en paille, et la partie antérieure relevée en visière montre deux clefs en sautoir. Le saint français a donc parcouru l'Italie sous un soleil brûlant, et il s'est arrêté pour y prier au tombeau du prince des Apôtres (1). Son habit descendrait jusqu'à mi-jambe s'il ne le retirait en avant, et le col de ce vêtement est développé à l'instar d'une pèlerine Au côté gauche pend un sac de cuir, carré et à revers rabattu, destiné à contenir les provisions de route (2). Sa main droite fait voir la plaie de sa cuisse. Les jambes sont chaussées de bottes à revers. A sa droite, un ange, aux cheveux bouffants (3), aux ailes longues et abaissées, à la tunique en manière d'aube courte et relevée, montre et soigne la plaie. De

(1) Les clefs traduisaient exactement la qualification de *peregrinus apostolicus*. Elles forment aussi l'attribut de S. Josse, ermite en Ponthieu, qui est représenté « en habit de pèlerin, un bourdon à la main et deux clés croisées sur son chapeau pour indiquer son voyage à Rome. » (Corblet. *Hagiographie du dioc. d'Amiens*, t. III, p. 135).

« S. Rocco, nobile francese, il quale date tutte le sue facoltà à poveri, con generoso disprezzo del mondo, si vesti da pellegrino, e se ne venne in Italia.......... Abandonato da ogni soccorso umano, fu miracolosamente provisto da Dio per il mezzo di un cane ; ond'è che vien dipinto col cane al lato. » (Piazza. *Emerologio di Roma*, p. 533).

(2) L'*escarcelle* ou *aumônière* était destinée à porter sur soi l'argent monnayé, quelques petits objets de toilette, des remèdes, des tablettes et même des reliques. On la réservait plus particulièrement aux messagers et aux pèlerins. « Si elles étaient rondes et plus amples par le bas que par le haut, elles prenaient plutôt le nom de *bourses* ou *boursettes* à cul de *villain*. » (Viollet-le-Duc. *Dict. du Mobilier*, 7e part., aux mots *aumônière* et *escarcelle*).

L'évêque de Nantes, Pierre de Chaffaut, qui mourut en 1487, faisant le pèlerinage de Rome, prit, au départ, dit son historien, « la mallette, la collerette et le bâton. »

(3) Viollet-le-Duc. (*Dict. du Mobilier*, 7e part., p. 219), donne le dessin et la description de ces chevelures propres au XVe siècle, où les cheveux étaient « longs, crêpés, tombant sur les oreilles et derrière le cou . ., formant autour du visage un nuage dont les bords n'étaient point nets sur la peau, et se terminant derrière les oreilles en une épaisse toison bouffante, aux contours indécis. »

l'autre côté se tient, en compagnon fidèle de sa solitude, le chien chargé par Dieu de lui apporter sa nourriture (1).

La fin du XV[e] siècle a produit encore une Notre-Dame de pitié, tristement délaissée sur son autel, dans la chapelle froide et sombre qui est située sous le clocher. Cette statue de pierre, de moyennes proportions, n'intéresse pas précisément par le sujet qu'elle représente, car on le trouve fréquemment à cette époque, mais elle est curieuse pour ces contrées parce qu'elle offre un type du style allemand, qu'on reconnaît aux plis nombreux, secs et anguleux, heurtés et cassés. On dirait une de ces gravures sur bois qui illustrent la Bible des pauvres ou les Centuries de Magdebourg. La sculpture est vulgaire, sans élévation. Cependant cette Vierge, dit la tradition, aurait pleuré quand, à la révolution, des mains impies se portèrent sur elle pour la briser. Il n'en est résulté qu'une mutilation regrettable au nez et aux doigts, mais qui n'altère pas l'ensemble. Ce qui blesse davantage le regard, c'est la couche de blanc de céruse dont on l'a recouverte, il y a peu d'années.

Marie a la figure âgée et la tête voilée. Un manteau, qu'elle écarte de chaque côté, couvre sa robe. Elle se détourne du spectacle lamentable qui l'oppresse, pour ne pas augmenter sa douleur. En effet, elle tient dans ses bras le corps rigide de son fils, étendu sur ses genoux, un linge roulé autour des reins et les jambes pendantes. Sa main gauche soutient la tête, fait rare en iconographie, car d'ordinaire l'attitude est en sens inverse. Les cheveux du Christ sont longs et bouclés et la barbe courte. Les yeux sont fermés, mais la bouche est restée entr'ouverte dans un dernier effort. Toute la figure, longue et petite, montre sur ses traits la souffrance. Le bras gauche tombe sans vie, comme à un cadavre, tandis que le bras droit est replié sous le manteau de la mère.

(1) A Rome, S. Roch se voua au service des pestiférés, et ce fut à Plaisance que le mal contagieux l'atteignit. (Cahier. *Caractéristiq. des Saints*, t. I, p. 216).

Le XVII[e] siècle est l'époque où commence à se propager et à fleurir le culte de S. Joseph. (1) Aussi un curé de Contrexéville, Claude-René Leduc, a suivi le courant du siècle et l'attrait de sa dévotion personnelle en élevant un autel et une statue « à l'aimable enfant Jésus et au très-chaste (2) époux de la Vierge, » ainsi qu'il le déclare lui-même dans l'inscription de dédicace, écrite en latin et gravée en lettres d'or sur le piédestal de la statue :

AMABILI PVERO IESV, ET CASTISSI
MO VIRGINIS SPONSO HOC VENERA
TIONIS PIGNVS CONSECRABAT (3) Mr. (4)
CLAVDIVS RENATVS LE DVC

(1) Urbain VIII fixa sa fête au 19 mars, ce que confirma Grégoire XV. En 1646, Innocent X enrichit d'indulgences la confrérie établie en son honneur à Amiens, dans l'église de S. Firmin-le-Confesseur. Olier, fondateur de la communauté de S[t] Sulpice, le présenta aux prêtres « comme le parfait modèle du sacerdoce ». Bossuet prononça deux fois son panégyrique devant la cour réunie, au monastère de S[te] Thérèse, à Versailles.

(2) Au XVII[e] siècle, on disait : le très-chaste époux de la Vierge, et c'était suffisant ; de nos jours, ce n'est plus assez. Aussi tout dernièrement, un orateur, haut placé dans l'Eglise, et à qui, comme type de figure, ressemble beaucoup le curé actuel de Contrexéville, a remplacé la formule ancienne par cette formule nouvelle, plus en rapport avec la dévotion courante : *le virginal époux de Marie.* Un jésuite a même osé déjà prononcer le mot *immaculé !*

La chasteté de Saint-Joseph ne paraît pas avoir été absolue, mais seulement relative au temps de sa cohabitation avec la Sainte-Vierge. « Tous ceux qui penchent, et ils sont nombreux dans l'antiquité, dit l'abbé Lecanu (*Hist. de la Sainte-Vierge, p.* 409) pour un premier mariage de Saint-Joseph, le supposent en état de viduité lorsqu'il épousa Marie. » Il suffit de citer Eusèbe (Hist. II, 1), Saint-Hilaire (in Matth. 1), Saint-Grégoire de Nysse (de Resurr. homil. II), Saint-Amphiloque (apud Combefis), Saint-Ambroise (Inst. Virg. VI), l'Ambrosiaster (Galat. 1, 19), Saint-Jean Chrysostôme (Homil. V. in Matth.). etc. En cela, les Pères concordent, d'une part, avec les Evangiles apocryphes, et, de l'autre, avec les monuments iconographiques de moyen âge.

(3) L'inscription ne manque pas d'élégance ; cependant un mot meilleur et moins exclusivement liturgique eût été préférable, car *consecrabat* im-

L'autel de Saint-Joseph est placé à l'extrémité d'une des basses nefs, au côté gauche de l'église, en regard de celui de Marie qui occupe à juste titre la droite. (1) Il est bien entendu que, suivant la rubrique, la droite et la gauche se déterminent, non d'après le spectateur, mais relativement au crucifix qui domine l'arc triomphal ou le maître autel. La statue, sculpture d'ordre inférieur, représente Saint-Joseph chevelu et barbu, dans la force de l'âge. Sa tunique longue est serrée à la taille par une ceinture nouée en avant; un manteau abrite ses épaules, ce qui constitue le double vêtement interdit par Jésus-Christ à ses apôtres (2). Sa main gauche tenait un objet qui n'existe plus, et qu'il est cependant facile de restituer par les monuments analogues. Ce n'était pas encore le lys (3); mais, conformément à la tradition, un bâton

plique l'idée d'une onction avec les saintes huiles, comme aux consécrations d'églises, d'autels et de calices et aux sacres des évêques et des rois.

(4) *Magister*. — J'ai vu à Marseille, dans la sacristie de Saint-Cannat, les portraits des curés, même les plus récents, faisant précéder le nom du qualificatif honorifique Messire.

(1) Dans beaucoup d'églises, la Vierge est à gauche, parce qu'on s'est réglé inconsidérément sur le spectateur, et non sur l'autel principal. « Si vero in altari fuerint reliquiæ, seu imagines sanctorum........... primum incensat eas quæ a dextris sunt, id est a parte Evangelii ... similiter incensat bis alias quæ sunt a sinistris, hoc est a parte Epistolæ. » (Ritus servand. in celebrat. Missæ, IV, 5).

(2) « Nolite possidere..... duas tunicas, neque calceamenta » (S. Matth. X. 10) « Et præcepit eis..... calceatos sandaliis et ne induerentur duabus tunicis. » (S. Marc, VI, 9) — « Qui habet duas tunicas det non habenti. » (S. Luc. III, 11) — « Et ait illis..... neque duas tunicas habeatis. » (S. Luc. IX, 3). Les commentateurs ont bien soin de faire remarquer que ce n'est pas la possession de deux tuniques qui est défendue; on pouvait en avoir une de rechange. Mais le Christ, prohibant le luxe, ne veut pas que ses apôtres portent deux tuniques l'une sur l'autre.

(3) Cette erreur est tellement accréditée chez les personnes pieuses que le *Rosier de Marie*, dans son n° du 7 mars 1874, disait sans hésiter : « Allez à celui dont le lis est l'emblème apprendre la pureté. » Le lis n'est venu, en iconographie, que tardivement, après coup, quand on n'a

fleuri à son extrémité supérieure. Il semble en marchant protéger l'enfant dont il a été constitué le père nourricier et le soutien. Aussi, il appuie sa main droite sur cette tête blonde, à joues pleines qui annoncent la santé et la vie. Le petit Jésus est vêtu d'une tunique à manches retroussées et, en sa qualité de rédempteur du genre humain, il tient à deux mains le globe du

plus compris la signification du bâton fleuri. Le *Rosier* ne doit pas l'ignorer, car il écrivait ceci en 1873, d'accord avec la tradition, à part toutefois la *fleur blanche comme un lis*, qui n'est pas dans la légende, mais de pure fantaisie, ainsi que le *vœu de virginité*.

« Un grand nombre de jeunes hommes, de la famille de David, étaient, sur l'avis du grand-prêtre, accourus au temple. Joseph seul, persuadé que son vœu de virginité lui interdisait toute démarche, était absent. Le ministre de Dieu, inspiré et se rappelant comment la verge d'Aaron avait miraculeusement fleuri, annonça aux prétendants, en leur donnant à chacun la branche d'amandier, où ils devaient écrire leurs noms, que Marie, la perle des vierges du temple, appartiendrait à celui dont le rameau desséché aurait fleuri.

« Hélas ! après le temps fixé, aucune des branches n'avait porté de fleurs. Le jeune Agabus, qui avait un moment espéré posséder celle qui était déjà la fleur de Nazareth, la *cité des fleurs*, se mit à verser des larmes, et renonçant au monde, il se dirigea vers le Carmel pour mener, avec les enfants des prophètes, successeurs d'Elie, une vie de retraite et de prière. Dans le fameaux tableau, connu sous le nom de *Sposalizio*, Raphaël nous représente le touchant malheur du jeune Agabus, qui brise avec tristesse la verge qui n'a pas fleuri selon ses désirs.

« Cependant, à force de recherches dans les registres généalogiques, Joseph, qui, d'après Marie d'Agréda, était parent, au troisième degré, avec la fille d'Anne et de Joachim, fut découvert. Sur l'ordre du grand-prêtre, il vint au temple. On lui donna son rameau, qu'il devait tenir à la main pendant le sacrifice. Au moment où il allait le déposer en avant du Saint des Saints, voici qu'une fleur blanche, fraîche, et belle comme un lis, le désigna comme l'époux de Marie. Les prêtres le présentèrent à l'orpheline.

« C'était le jour qui correspond à notre 23 janvier. Oh ! qu'il fut beau, surtout aux yeux des anges, le spectacle des épousailles de ces deux virginités. « Mariage du cœur et non de la chair, dit saint Thomas ; mariage pareil à la conjonction des astres qui s'unissent ; non par le corps, mais par l'éclat de leurs rayons. »

monde qu'avant de naître il a, Verbe de Dieu, créé et façonné (1).

VI

Nous ne sortirons pas de l'église sans examiner encore deux tableaux que je suis loin de recommander comme des chefs-d'œuvres, mais devant lesquels on peut pourtant s'arrêter un instant. Ils proviennent l'un et l'autre d'églises dévastées par la révolution et ont appartenu sans doute à des couvents de Carmes et de Dominicains, à moins qu'ils n'aient été peints spécialement pour des confréries du scapulaire et du rosaire.

La plus ancienne de ces toiles, aussi grande que médiocre, occupe tout le fond de l'église. Sa manière ne la recule pas au-delà du XVIIe siècle ; elle est conçue dans le sentiment large et libre de cette époque. Le ciel et la terre y sont mis en opposition. La lumière céleste éclaire la partie supérieure d'un ton rougeâtre, insuffisant pour exprimer l'éclat que l'on suppose au séjour des bienheureux (2). Des angelots nus, à écharpes flottantes, voltigent dans les airs ; ils montrent la Vierge ou se prosternent devant elle et tiennent dans les mains en son honneur la palme du triomphe, la rose mystique et l'olivier de la paix. Au-dessous apparaissent, par groupes de trois, de petites têtes d'anges, soutenues par des ailes. La Vierge est assise sur les nuages, les jambes croisées ; elle pose

(1) « In scripturis sacris legimus de Filio : Omnia per ipsum facta sunt..... Verbo Domini cæli firmati sunt. » (*Catechism. Concil. Trident.*, pars I, cap. II, n. 25..)

(2) Cette lumière, qui jaillit du personnage ainsi glorifié et l'entoure de toutes parts, se nomme en archéologie *auréole*. S. Thomas d'Aquin s'est servi, dès le XIIIe siècle, de cette expression très-significative qui peint parfaitement la gloire extérieure, l'éclat lumineux d'un corps transfiguré : « Et ipsa gloria corporis interdum aureola nominatur » (Cte DE S. LAURENT. *Guide de l'art chrétien*, t. II, p. 46).

prétentieusement son pied, chaussé de sandales (1), comme une danseuse, sur la pointe. Sa figure est gracieuse. Le voile qu'elle porte indique sa virginité, sa couronne signifie qu'elle est reine et la sainteté est doublement exprimée par les rayons lumineux qui jaillissent de sa tête et par un nimbe de douze étoiles blanches (2). Le voile est d'un blanc terreux, rayé de bleu (3), la chemise en linge et la robe en étoffe rouge. Elle ramène sur son giron son manteau de couleur bleue.

L'enfant Jésus se tient sur le genou droit de sa mère, les jambes écartées. Le linge blanc sur lequel il est assis a été ramené fort à propos en avant, car sans cela, suivant une des erreurs du temps, il serait complétement nu (4). Les cheveux blonds et frisés, encadrent une figure qui doit être un portrait (5). La main droite est tendue comme pour

(1) La nudité des pieds est un signe de dignité, un attribut spécial, que le moyen-âge a constamment refusé à la Sainte Vierge. « Pendant tout le moyen-âge jusqu'à la renaissance, on trouverait difficilement des images de Marie avec les pieds nus. Ce n'est pas qu'on ne pût imaginer quelques semblants de bonnes raisons pour les lui attribuer : elle est la Reine des anges et des apôtres....... Il faut donc croire que la règle que nous constatons est provenue d'un sentiment exquis de la pureté chez la femme........ On n'a voulu laisser rien à découvert de ses chairs virginales, que ce qui strictement a besoin de l'être, le visage et les mains. » (*Guide de l'art chrét.* t. III, pag. 45-46).

(2) Ce nimbe étoilé a son point de départ dans la vision de l'apôtre Saint-Jean et ce texte de l'Apocalipse : « Signum magnum apparuit in cœlo ; mulier amicta sole et luna sub pedibus ejus et in capite ejus corona stellarum duodecim » (*Apocalips.*, XII, I).

(3) On conserve à Rome, dans l'église de Saint-Sylvestre *in capite*, un morceau du voile de la Vierge qui présente la même nuance et la même bordure rayée. Cette coïncidence est elle un pur effet du hasard ou le peintre aurait-il eu connaissance de quelque relique analogue ?

(4) La nudité de l'enfant Jésus est contraire à l'Evangile et à la tradition. Naissant, il fut aussitôt enveloppé de langes (S. Luc II, 7) ; plus grand, il porta la tunique sans couture tissée par la Ste-Vierge.

(5) Le parloir des Visitandines, à Poitiers, contient deux toiles du XVIIe siècle, où S. Jean-Baptiste et Notre Seigneur ont, sous le pinceau du peintre, pour plaire à qui les commandait, pris les traits de deux per-

bénir, et la main gauche s'appuie sur le globe du monde, peint en azur, divisé en trois parties (1) par des cercles d'or et surmonté d'une croix. La terre est verte et le paysage se prolonge au loin. L'on y distingue, au milieu de bouquets d'arbres, une église à tour romane, qui est probablement celle pour laquelle fut fait le tableau. Là sont agenouillés deux carmes, vêtus du costume de l'ordre, qui est la tunique brune et le manteau blanc à double capuchon. L'un, à droite, est saint Simon Stock, barbu, âgé, avec une large tonsure sur la tête. La Vierge lui donne de la main droite le scapulaire brun qui, depuis, a été adopté par les carmee et popularisé parmi les fidèles sous le nom de *petit habit*, qui en est la réduction (2). La plante de ses pieds est protégés par une sandale et le nimbe en filet qui surmonte sa tête constate sa canonisation par l'Eglise. Vis-à-vis, le restaurateur de l'ordre des carmes au XIIIe siècle, S. Albert, se reconnaît à son attribut, qui est une branche de lys (3) ; de la main gauche il fait un geste d'étonnement. L'enfant Jésus arrête particulièrement son regard sur lui.

sonnages de l'époque, qu'il devait alors être très-facile de nommer; leurs cheveux mêmes sont longs et frisés comme les perruques majestueuses qu'exigeait la mode de la cour.

(1) Ces deux cercles sont disposés, l'un horizontalement et l'autre verticalement. Au moyen-âge, on inscrivait souvent dans chaque partie le nom de la contrée ainsi représentée : Europe, Asie et Afrique. Les artistes, qui ne raisonnent pas toujours ce qu'ils font, ont continué à figurer les cercles, sans s'inquiéter de leur signification, même après la découverte de l'Amérique, qui nécessitait pourtant une nouvelle division.

(2) « Il y a plus de six cents ans, écrit un journal parisien, qu'apparaissant à son glorieux serviteur, saint Simon Stock, alors général du Carmel, et lui remettant le saint scapulaire de son ordre, la Très-Sainte-Vierge lui dit : « Reçois, mon fils, ce gage de ma protection maternelle » envers toi, toute ta famille spirituelle, et tous ses affiliés; celui qui » mourra revêtu de ce signe de mon amour n'endurera point les flammes » éternelles. » A partir de Jean XXII, la dévotion au saint scapulaire prit une extension tellement universelle que les rois comme les papes, les religieux de tous les ordres comme les évêques, les simples fidèles comme le clergé, se firent un honneur de porter l'habit merveilleux du Carmel. »

(3) CAHIER. *Caractéristiq. des saints*, p. 518.

La seconde toile, en fort mauvais état et d'un style banal, est accrochée sous la voûte, au-dessus de l'autel de S. Joseph. Comme date, je lui assigne le siècle dernier. Là encore le tableau est divisé en deux parties, pour exprimer le ciel et la terre. En haut trône la Ste-Vierge, assise comme une reine : des nuages, où sourient des têtes d'anges, rayonnantes et ailées (1), forment son auréole. Sa robe, de couleur rose, retenue par une ceinture, est en partie couverte par son manteau bleu : des sandales garnissent ses pieds Elle tient son fils debout et presque nu sur son genou droit. L'enfant donne de ce côté à S. Dominique un chapelet à grains noirs, tandis que Marie en remet, du côté gauche, à Ste-Catherine de Sienne, un dont les grains sont blancs et qui se termine par une croix. Le fondateur de l'ordre des frères prêcheurs est à genoux sur le sol, au premier plan d'un paysage qui a de la profondeur. Sa main droite est tendue vers la Vierge et sa gauche porte le lys traditionnel de la chasteté. Son costume est celui de l'ordre, tunique blanche et chape noire. Sa tête où l'on remarque la tonsure et la couronne (2), est surmontée du nimbe, signe conventionnel de la sainteté, mais réduit ici à un simple filet. Près de lui on n'a pas oublié le chien, que sa mère aperçut en vision et qui, avec la torche de sa gueule, embrase le globe du monde (3). Ste-Catherine est aussi revêtue du costume dominicain, avec une guimpe blanche et un voile noir. Nous avons là ses trois attributs ordinaires (4), qui sont : la couronne d'épines sur la tête,

(1) Les anges et les saints ont droit au nimbe plein et circulaire. Le rayonnement lumineux, d'ordre inférieur, est réservé en iconographie aux bienheureux. Ainsi agissait au XVe siècle fra Angelico de Fiesole ; ainsi le prescrit la Sacrée Congrégation des Rites dans un décret spécial. La raison en est bien simple ; les bienheureux ne sont pas encore, aux yeux de l'Église, en possession de la plénitude de la gloire, comme les saints.

(2) La tonsure est la partie rasée de la tête ; la couronne, le cercle de cheveux laissé à mi-hauteur.

(3) Cahier. *Caractéristiq. des saints*, au mot *chien*.

(4) Cahier. *Caractéristiq.*, p. 201, 271, 519, 756.

le lys et le crucifix à la main, pour exprimer à la fois sa virginité, l'impression des stigmates et la couronne qu'elle reçut, à son choix, des mains même du Sauveur (1).

VII

Jeanne d'Arc avait dix-sept ans lorsqu'une voix lui ordonna de faire cesser ce qu'elle appelait dans son naïf langage « la grande pitié qui était au cœur de France. » La pitié est, en effet, le sentiment qui domine pendant tout le XVe siècle. Les malheurs de la France émeuvent de compassion le cœur de qui les contemple et, pour en arrêter le cours, on s'adresse plus volontiers à Jésus souffrant et à la mère de douleurs. La dévotion se porte avec entrain de ce côté et se traduit, aussi bien dans la liturgie qu'en iconographie, par un triple culte qui est celui de Notre-Dame-de-Pitié, des cinq plaies du Sauveur et de sa mise au sépulcre. Dans le voisinage de l'Allemagne, où la fête de la Compassion de la Vierge semble avoir pris naissance, il n'est donc pas étonnant de rencontrer fréquemment l'image ou la statue de Notre-Dame-de-Pitié, que les Italiens désignent sous l'appellation populaire de *Pietà*.

(1) Cette toile me rappelle le délicieux tableau que possède l'église de Ste-Sabine, à Rome, et qui a été exécuté, avec beaucoup de piété et d'onction, par Sassoferrato, dans des données absolument identiques. « Le *Don du Rosaire* a été très-vulgarisé dans les deux derniers siècles, car on le retrouve encore fréquemment dans nos églises de campagne, peint le plus souvent par ces peintres ambulants qui venaient d'Italie. Il était digne d'un talent plus élevé ...... Communément, dans tous ces tableaux, la Ste-Vierge et l'enfant Jésus donnent chacun un rosaire : la première, à S. Dominique : le second, à Ste-Catherine de Sienne, agenouillés de chaque côté. » (*Guide de l'art. chrét.*, t. III, p. 98).

(1) On trouve la *Pietà* en Italie dès la seconde moitié du XIIIe siècle, par exemple au baptistère de Florence, à la mosaïque célèbre de la coupole. Cependant « il est à remarquer que les dates connues des hommages rendus à Notre-Dame-de-Pitié sont postérieures au XIVe siècle. C'est en effet à partir du XVe siècle surtout que se répandit la dévotion envers Notre-Dame des Douleurs. Les hussites, qui venaient de prêcher leurs funestes doc-

Nous nommons ainsi un groupe composé de deux personnes et qui représente Marie, assise au pied de la croix, contemplant dans la douleur le corps inanimé de son fils, qui est étendu sur ses genoux. La *Pietà* que l'on voit à l'entrée du bourg de Contrexéville, encastrée à l'extérieur de la maison du facteur Manussier, comme celle de l'église, fut sculptée vers la fin du xv[e] siècle, aux approches de la renaissance. Elle est entièrement peinte et offre dans son ensemble une variété significative et meilleure du type que nous avons examiné précédemment. La physionomie est douce, plaintive, mais résignée; l'affaissement, occasionné par l'immensité du chagrin, fait pencher la tête à droite. La figure est celle d'une personne âgée (1); voilée, elle a en outre, à l'instar des veuves et des religieuses, une guimpe qui forme bandeau le long des joues. Ses autres vêtements sont une robe bleue et un ample manteau rouge, qui recouvre le rocher où elle s'assied. Elle supporte son fils à deux bras et sa main droite est à demi-fermée, comme si elle avait tenu un objet qui depuis aurait disparu, peut-être un des clous de la crucifixion. Le Christ, sculpté dans de petites proportions relativement à sa mère, est mal assis et presque debout, affaissé et rigide. Son bras droit est pendant, ses jambes raides et repliées. Son bras gauche et sa tête s'appuient sur

trines, se faisaient une grande gloire de détruire les images de Jésus crucifié et celles de sa sainte Mère. Pour s'opposer à leur impiété, un concile de Cologne, tenu en 1423, ordonna que dans tous les lieux soumis à sa juridiction, la fête des Angoisses et des Douleurs de la B. Vierge Marie serait célébrée, tous les ans, le vendredi de la quatrième semaine de Carême Cette disposition, généralement adoptée dans l'Eglise, donna une extension rapide à la dévotion envers Notre-Dame-de-Pitié. Ceci explique en outre comment diverses églises, telles que celle du prieuré de Villedieu et celle des vassaux de l'abbaye de Vendôme, consacrées d'abord simplement à la Sainte-Vierge, se trouvent ensuite sous le vocable de Notre-Dame des Douleurs. » (*Bullet. cathol.*, 1873).

V. sur les *Pietà* le *Guide de l'art chrétien*, par le C[te] de S. Laurent, t. II, p. 409.

(1) La Vierge avait alors, suivant toute probabilité, cinquante-cinq ans (Lecanu. *Histoire de la S[te]-Vierge*, p. 262).

Marie. Ses cheveux sont longs, sa barbe courte et un linge est tendu avec intention, pour couvrir sa nudité, des reins jusqu'aux pieds (1). De ses yeux éteints il semble regarder sa mère et chercher à la consoler. Sur le sol sont jetés la couronne d'épines, formée de deux branches enlacées (2), et les trois clous, longs et aigus (3), qui percèrent ses mains et ses pieds (4).

VIII

Près de l'établissement hydro-minéral plusieurs statues coloriées, presque de grandeur naturelle, sont enfoncées, au milieu de rocailles, dans le mur d'une maison particulière qui leur a offert un dernier abri. On les connaît dans le pays sous cette désignation populaire: *les Saints*, et on raconte qu'à la révolution elles furent renversées par le fanatisme destructeur et précipitées dans la boue d'un ruisseau, d'où elles ont été heureusement retirées, sans qu'elles aient trop souffert de cet acte de vandalisme (5).

(1) D'après la tradition, ce serait le voile même de la Vierge, que l'on conserve à Rome dans la basilique de Latran et dont on fait l'ostension solennelle, le jour de Pâques, en l'accompagnant de ces paroles : « Voile, encore taché de sang, dont la Ste-Vierge couvrit la nudité de N. S. sur la croix. »

(2) La couronne d'épines, ainsi que l'a fort bien démontré M. Rohault de Fleury (*Mém. sur les instrum. de la Passion*, p. 207) était une tresse de jonc dans laquelle avaient été fichées des branches de jujubier *(rhamnus sizyphus)*.

(3) La tête est triangulaire, tandis que le clou vénéré à Rome dans la basilique de Ste-Croix de Jérusalem offre une tête ronde, mais le clou de Contrexéville a des analogues dans les *saints clous* conservés à Colle et à Florence (Rohault de Fleury, planch. XVI, XVII).

Le musée de Cluny possède un vitrail allemand du XVIe siècle où les instruments de la passion consistent uniquement dans la croix à laquelle Marie est adossée, puis l'éponge et la couronne d'épines déposées à ses pieds.

(4) J'avais cru un instant que cette *Pietà* avait pu faire partie de la série iconographique dite *des saints*, mais le style en est plus noble et la facture moins rude. Elle rapproche davantage, pour l'exécution et la date, de la statue qui est dans l'église.

(5) Le 23 juillet 1874, M. de Cumont, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, me faisait l'honneur de m'écrire : « Vous avez bien voulu appeler mon attention sur trois statues en pierre coloriées, de la Renaissance, aujourd'hui placées à l'extérieur d'une maison de Contrexéville et représentant la Vierge, l'*Ecce homo* et sainte

A Contrexéville, on se méprend et sur leur date d'exécution et sur leur véritable nom. Elles se présentent dans cet ordre et je crois ne pas me tromper en les dénommant ainsi : la *Pamoison de la Vierge*, l'*Ecce homo* et *Sainte Madeleine* au tombeau. Evidemment, il y avait là un ensemble dont il n'existe plus que des fragments détachés. C'est une espèce de chemin de croix, qui a son point de départ dans la présentation au peuple par Pilate, et sa conclusion dans la mise au sépulcre.

Quant à la date, elle est rendue palpable par le style de la sculpture qui a tous les caractères de l'époque de la Renaissance. L'exécution en est pauvre et maladroite, je dirais même qu'elle est mauvaise et défectueuse à tous les points de vue, et qu'il n'y a rien de pis en ce genre à Contrexéville. On sent, au premier coup-d'œil, une main d'origine allemande, tant l'art que l'on a copié est dur, anguleux, heurté et massif. Les figures surtout sont si mal rendues, qu'elles portent l'empreinte de l'hébétement.

On m'a dit que ces statues provenaient d'une chapelle détruite, qui serait celle dont parle l'inscription suivante :

I + MANSV + DE + CE + LIEV +
A. FAICT + EDIFIER + LA + PNT ⁖ (1)
CHAPELLE EN + LAN + 1619 +

Je n'ai pas de raison pour le contredire, et d'ailleurs le fait importe assez peu à l'archéologie. Mais on a eu tort de croire que cette inscription donnait la date vraie des statues, tandis qu'elle ne précise qu'un seul point, qui est l'édification de la chapelle en 1619. Rabaisser les saints jusqu'à cette époque, même en affirmant que l'art était très-arriéré dans cette province, c'est n'avoir pas la moindre notion d'archéologie. L'inscription est trop jeune de cent ans pour s'adapter à des sculptures

Marie-Madeleine. Je m'empresse de vous informer que, sur la proposition de la Commission des Monuments historiques, je viens de prier M. le Préfet des Vosges d'examiner s'il ne serait pas possible de placer ces statues dans l'église paroissiale de la commune, où leur conservation se trouverait assurée. »

(1) *Sic pour présente.*



qui ne sont pas postérieures aux trente premières années du XVIe siècle. Les majuscules de ce petit monument épigraphique, si mal interprété jusqu'à présent, sont assez irrégulièrement gravées, à part toutefois les croix formant point-milieu, dont les branches égales accusent plus de fermeté dans la main qui les a tracées.

La sainte Vierge tombe en pamoison et saint Jean la soutient dans ses bras. Il me serait difficile de préciser la scène à laquelle ce groupe appartenait, car l'iconographie du temps montre l'évanouissement de la Vierge en trois circonstances différentes : lors de la rencontre de Jésus au Calvaire, à la crucifixion et au sépulcre (1). Saint Jean est imberbe, pour exprimer sa virginité (2) indiquée d'autre part par la couleur jaune

(1) AUBER. *Hist. du symbolisme*, t. III, p. 145.

(2) Raphaël, qui n'est pas toujours exact, fait évanouir la Vierge lors du transport de son fils au tombeau par Joseph d'Armathie et Nicodème, dans son célèbre tableau du *Spasimo*, qui est un des joyaux de la galerie Borghèse, à Rome. Je ne connais pas d'autre exemple de cette invraisemblance. Suivant la tradition, Marie se serait pâmée, non pas au moment de la crucifixion, ce que contredit l'Evangile par le mot *Stabat* (S. Joann., XIX, 25), mais quand elle rencontra Jésus portant sa croix. Un pèlerin du XVe siècle atteste avoir visité à Jérusalem une église qui portait le nom de *Nostre-Dame-Pasmée* et où l'on conservait la *grosse pierre* sur laquelle s'assit la Vierge pour reprendre ses sens.

« Assis près de là est le lieu où les faulx juidz chergèrent la croix à Symon Cyréneus, lequel estoit ung homme venant du villaige. A saluer ced. lieu on y acquiert VIIc ans et VII XLnes de pardons. Ung bien peu oultre, tousiours en allant sur la bonne main, au plus bas de une grande rue, yl y soulloit avoir une église en l'honneur de Dieu et de la vierge Marie, laquelle s'appelloit l'église Nostre-Dame-Pasmée, et che ad cause que la glorieuse vierge Marie, mère de Jhesus, quand elle rencontra son cher enffant portant la croix, fort travaillé et lassé, tout desréant de son précieulx sang ; et, quand elle le percenpt, elle chéit toutte pasmée. Dieu, quelle doleur ! Auquel lieu on n'y peult rien édiffier, et se n'y peult personne demorer. Et, quand aultres foys on y a voulu faire quelque édifice, lendemain on trouvoit tout rompeu et cheut par terre. Auquel lieu, a le saluer, yl y a plaine rémission de tous péchetz.......... A deux jectz de pierre de la grosse pierre où la glorieuse Marie se pasma, quand elle vit son filz portant la croix, y a une arc ou arcure de pierre, quy traverse la rue, lequel fit faire Ste Hélaine, où au haut il y a deux grosses pierres blances : sur une estoit Jésucrist séant, quand il fut jugiet et, sur l'aultre, estoit Pilate, quand il le jugeoit à mort. » (*Annales archéologiques*, t. XXII, p. 246-247).

Le tombeau du maréchal de Boucicaut, mort en 1421, était surmonté d'un vitrail où la pamoison de la Vierge entre les bras de S. Jean était motivée uniquement par le prénom de l'illustre guerrier, en face de S. Antoine, patron de sa femme. (*Bullet. monument.*, 1874, p. 94).

de son manteau (1), doublé de rouge, qui couvre aux épaules sa tunique bleue. La face est grosse, commune, avec toutes les apparences de la bonne santé ; le nez gros et fort, la chevelure longue et bouclée. Comme il convient à un apôtre, ses pieds sont entièrement nus. Debout, derrière sa mère adoptive, il la soutient en passant ses mains sous ses coudes. Marie, brisée par la douleur, joint les mains et croise les doigts, ce qui est un signe d'affliction ; son corps s'affaisse dans un mouvement de raccourci complétement manqué, et elle s'appuie sur la jambe gauche. Les pieds sont chaussés, suivant la tradition du moyen-âge, et elle a pour vêtement : une guimpe blanche, une robe jaune et un manteau bleu, à doublure violacée, qui remonte sur sa tête en manière de voile. La figure est celle d'une personne âgée. Le socle sur lequel repose cette statue, ainsi que les deux suivantes, est taillé à pans ; d'où l'on peut conclure que, sinon les groupes, au moins les personnages, étaient isolés les uns des autres, et par conséquent formaient une série avec des interruptions qui les tenaient à distance les uns des autres.

La seconde statue représente l'*Ecce Homo*, c'est-à-dire Jésus-Christ montré au peuple et tourné en dérision par la soldatesque du prétoire. Pour être complet, le sujet exigerait derrière lui le gouverneur romain Pilate et quelques satellites ou bourreaux, qui ont dû certainement exister autrefois. Le Christ est assis sur un rocher que recouvre sa tunique, car son corps est à peu près nu et le linge étroit qui ceint les reins repasse entre les jambes, mais laisse à découvert la poitrine osseuse et amaigrie. Il a un air piteux et ennuyé ; on dirait une résignation forcée. Les mains, disposées en croix, sont liées en avant avec une corde qui remonte aux épaules. Le nez est anguleux et la figure longue. Je crois distinguer à la tête les traces de la cou-

(1) Le jaune a été attribué aussi, pour la même raison, à S. Joseph, mais assez récemment, à l'époque où le lis fut substitué à la branche fleurie. Le symbolisme de cette couleur est signalé par Muratori, que cite M. Rohault de Fleury, tom. I, pag. 70 de l'*Evangile*.

ronne d'épines (1). Deux mèches de cheveux tombent droit sur les épaules (2), la moustache se frise en croc et les mèches de la barbe, bifurquée au milieu, s'arrondissent aux extrémités. Les pieds écartés sont serrés avec des cordes. L'ensemble de la physionomie laisse dans l'esprit l'impression d'une sculpture de l'époque romane. Les proportions sont mal observées, et si le Christ se dressait debout, il serait certainement trop court.

L'exécution de la Madeleine est moins défectueuse, et elle rachète ses défauts par l'intérêt réel que présente le détail du costume. Sans doute son air est peu avenant et, pour bien la juger, il ne faudrait pas la regarder de profil. Cependant, l'artiste, si on peut lui donner ce nom, l'a plus avantageusement traitée que les autres. Sa longue chevelure sans apprêt retombe en ondulant sur ses épaules (3), et sa main droite se lève pour porter à son visage le linge avec lequel elle essuiera ses larmes (4), à moins qu'on ne veuille y voir le morceau de toile

(1) M. le baron de Guilhermy, dans ses *Inscriptions du diocèse de Paris*, a donné le dessin de deux *Ecce Homo*, datant l'un de 1531 (page 691) et l'autre de 1457 (p. 693). Celui-ci est debout; le premier, au contraire, qui a une grande ressemblance avec la statue de Contrexéville, « est assis sur un tertre, les mains liées, le corps tout meurtri, la tête couronnée d'épines; un roseau lui sert de sceptre. »

(2) « J'ai vu, dit le Père Lejeune, l'image gravée par la face de Jésus sur le linge de sainte Véronique. J'y ai remarqué trois particularités. L'une des joues paraît plus enflée que l'autre, ce qui fait croire que le soufflet du valet de Caïphe avait été donné par une main armée d'un gantelet de fer, selon que le rapporte saint Vincent Ferrier. En second lieu, les cheveux retombent des deux côtés du visage comme deux cordes, ce qui montre qu'ils étaient collés par le sang qui avait jailli sous la couronne d'épines. En troisième lieu, on voit une large déchirure au-dessus de l'œil gauche. » Je crois qu'il y a beaucoup d'imagination dans ce tableau tracé évidemment dans le but d'émouvoir les âmes pieuses. Moi aussi, j'ai examiné de très près la sainte Face de la basilique vaticane et je déclare n'y avoir rien ou presque rien distingué. Telle était également l'opinion de Mgr de Mérode.

(3) « Les cheveux blonds, dit Mme d'Ayzac, pareils à l'or, emblême de la charité, marquent, selon Hugues de S. Victor et les docteurs de son école, les pensées bienveillantes et amicales...... Pris à un autre point de vue et envisagés simplement comme la richesse et l'ornement de la tête, les cheveux correspondent à la justice et aux autres qualités élevées, qui sont la parure de l'âme. « *(Revue de l'Art chrétien*, 1873, pages 97-99*)*. Ailleurs, p. 198, l'éminente symboliste ajoute que les cheveux longs s'entendent « des pensées saintes et détachées »; le « renoncement au siècle » ne laissait « rien à retrancher. »

(4) S. Jean, au chapitre XX de son Evangile, fait mention de ces larmes : « Maria stabat ad monumentum foris plorans. Dum ergo fleret, inclinavit se et prospexit in

avec lequel elle étendit les parfums contenus dans le vase cylindrique (1) que soutient sa main gauche. Ce vase, à couvercle plat, est orné d'une série de cannelures obliques et poussées en creux. Son costume se compose de trois vêtements ; une chemise blanche à plis droits (2), et broderie au col ; avec des manchettes ouvertes et soigneusement plissées ; une robe

monumentum : et vidit duos angelos.... Dicunt ei illi : Mulier, quid ploras ? Dicit eis : Quia tulerunt Dominum meum..... Conversa est retrorsum et vidit Petrum stantem...... Dicit ei Jesus : Mulier, quid ploras ? Quem quæris ? »

Les tombeaux de la Renaissance, qui fondent ensemble deux scènes dictinctes, montrent généralement Madeleine au sépulcre pleurant et le vase de parfums en main. L'évanouissement de la sainte Vierge, qui l'accompagne aussi fort souvent, me confirme dans l'attribution de ces statues à un sépulcre actuellement incomplet.

Les larmes sont aussi le symbole de la pénitence et de la régénération de la chair, selon la remarque du pape S. Grégoire dans son Homélie XXV sur l'Evangile : « Maria-Magdalene, quæ fuerat in civitate peccatrix, amando veritatem, lavit lacrymis maculas criminis et vox Veritatis impletur quâ dicitur : Dimissa sunt ei peccata multa, quia dilexit multum. Quæ eim prius frigida peccando remanserat, postmodum amando fortiter ardebat. »

(1) Ce vase rappelle un double fait historique, consigné dans l'Evangile, qui montre Madeleine versant sur la tête du Sauveur, à Béthanie, un nard de grand prix (S. Marc, XIV, 3) et, le matin de Pâques, se rendant au sépulcre, les mains chargées d'aromates [S. Marc, XVI, 1). On peut y voir également, avec la tradition, le vase plein de la terre du Calvaire, qui, au XVIIe siècle, se conservait encore près de la sainte Baume.

« Le lendemain, après avoir ouy messe en ladite Eglise (à Saint-Zacharie, près de la sainte Baume), et veu le chef de saincte Magdeleine, la Phiole dans laquelle est de la saincte Terre que la Magdeleine amassa au-dessus de la saincte Croix le Vendredy Sainct, où il y a quantité de sang de Notre Sauveur, et une chose admirable : c'est que, tous les ans, le Vendredy Sainct, cette Phiole étant mise sur un autel, et exposée au peuple qui accourt de tous les lieux pour la revérer, on voit qu'elle boust comme si elle estoit sur le feu, et le sang de Jésus-Christ s'y voit séparé de cette Terre. » Vologer-Fontenay, Chan. de N.-D. de Chartres. *Voyage fait en Italie, par M. le Marquis de Fontenay-Marveil* (Paris, 1643), p. 38.

[2] Les chemises étaient plissées ou *ridées*, dès les XII[e] et XIII[e] siècles, comme le montre Viollet-le-Duc *(Dictionn. du Mobilier*, 7[e] partie, p. 174-175*)*, d'après les monuments et les textes. De ces derniers j'en citerai trois, empruntés à des poésies populaires :

« Trop fu apertement vestue
D'une chemise.................
Déliée, blanche et ridée. »

(Dolopathos d'Herbers, XIII[e] siècle.)

« Desous ot chemise ridée. »

(Roman de la Violette).

« Et chemise........,
De lin, menuement ridée. »

(Do chevalier de l'Espée).

bleue, découpée en carré (1) sur la poitrine, à manches étroites et dont les crevés laissent voir le linge de dessous ; enfin un surcot prenant bien la taille, avec manches repliées en parement. De ce surcot jaune, à revers rouge, pend une jupe ouverte en avant et écartée sur les côtés. Le plus saillant peut-être de tout ce costume est la ceinture qui, après avoir entouré les reins, retombe au bas du corsage. Je vois dans les divers objets dont elle est formée un symbole significatif de sa vie pénitente au désert de la sainte Baume (2). Les coquilles expriment la traversée miraculeuse qui de Jérusalem l'amena à Marseille (3). Les chaînes, rehaussées de nœuds, disent qu'elle mortifia son corps à l'aide d'austérités, et enfin le gland

[1] Une baverole, plus large à la partie inférieure, contourne l'échancrure.

[2] La ceinture est un symbole de chasteté [Rohault de Fleury, l'*Evangile*, tom. I, p. 119]. Ici elle montre la chasteté recouvrée par la mortification de la chair et l'expiation de la luxure par la pénitence.

(3) « Omnes hi [Ste Madeleine, Ste Marthe, St Lazare et St Maximin] insimul et plures alii christiani navi ab infidelibus impositi et pelago sine aliquo gubernatore expositi, ut omnes scilicet submergerentur, divino tandem nutu Massiliam advenerunt... Maria-Magdalena, supernæ contemplationis avida, asperrimum eremum petiit. » *(Legenda aurea*, cap. XCVI*)*. — « Martha...... cum fratre (St Lazare), sorore (Ste Madeleine) et Marcella pedissequa, ac Maximino, uno ex septuaginta duobus discipulis Christi Domini, qui totam illam domum baptizaverat, multisque aliis christianis, comprehensa judæis, in navem sine velo ac remigio imponitur, vastissimoque mari ad certum naufragium committitur : sed navis, Deo gubernante, salvis omnibus, Massiliam appulsa est. » *(Brev. Roman.* in festo Ste Marthæ, lect. IV*)*.

Au siècle dernier, on chantait encore dans le diocèse de Poitiers *(Cantiques de l'âme dévote*, Poitiers, 1744, pag. 145] :

« *Les Juifs,*

« Entrez, Sara, dans la nacelle,
Lazare, Marthe et Maximin,
Cléon, Trophime, Saturnin,
Les trois Maries et Marcelle,
Eutrope et Martial, Cédoine avec Joseph,
Vous périrez *(bis)* dans cette nef.
Allez sans voile et sans cordage,
Sans mât, sans ancre et sans timon,
Sans alimens, sans aviron,
Allez faire un triste naufrage :
Retirez-vous d'ici, laissez-nous en repos,
Allez crever *(bis)* parmi les flots. »

placé à l'extrémité doit nous apprendre que, dans sa solitude, Madeleine vivait frugalement des fruits sauvages qu'elle cueillait sur les arbres des bois (1).

L'on m'a affirmé que le duc de Luynes, frappé de l'étrangeté de ces statues, les fit dessiner. Comme il ne les a pas publiées, que je sache, et que le dessin dort dans ses papiers, d'où personne probablement ne viendra les tirer, j'ai cru à propos de faire photographier sainte Madeleine, comme étant la statue la plus intéressante des trois.

IX

A Contrexéville, je logeais à *l'hôtel des douze Apôtres.* Rien en particulier ne m'avait attiré en cet endroit, mais je n'avais pas le choix, toutes les autres maisons étant occupées. Le titre même de l'hôtel m'avait intrigué par sa forme insolite, car il est rare de nos jours que les établissements de ce genre se mettent sous le patronage des saints. J'eus bientôt, en regardant la façade, la solution de ce problème qui, à l'arrivée, préoccupe plus d'un voyageur. En effet, à l'étage supérieur, trop haut pour qu'on puisse bien l'étudier sans lunette, est un bas-relief, arraché aux ruines de quelque église démolie et qui représente le Christ entouré de ses apôtres et leur donnant la mission d'aller prêcher dans le monde.

Ce morceau de sculpture, où les personnages se détachent en fort relief, a l'aspect et les dimensions d'un rétable d'autel.

Primitivement l'autel, comme dans les basiliques de Rome,

(1) Viollet-le-Duc *(Dictionn. du Mobilier*, 7e partie, p. 110-111*)*, a dessiné deux bouts de ceinture en métal, découverts au château de Pierrefonds, où ils sont actuellement conservés, et terminés chacun par le fruit du chêne. L'un est du XIVe siècle et l'autre du XVe. En présence de la persistance de cet ornement, je crois sage de ne pas trop appuyer sur le symbolisme du gland, qui, traditionnel, n'aurait ici de valeur particulière que relativement à l'ensemble de la ceinture.

n'avait d'autre ornement qu'un ciborium qui s'élevait au-dessus et sa table était entièrement dégarnie. Au XIIe siècle, on commence à poser, en face du prêtre, un tableau mobile dont existe un magnifique spécimen à l'abbatiale de S. Denis (1). Le musée de Cluny, à Paris, montre comment au XIIIe siècle ce rétable en bois peint finit par se sculpter en pierre (2) et à se fixer irrévocablement sur l'autel, continuant à n'avoir que des proportions modestes, mais prenant, aux XVIe et XVIIe siècles, un grand développement. Les rétables du XVe sont assez rares: aussi celui de Contrexéville mérite-t-il une mention particulière.

Taillé dans un banc de pierre, il affecte la forme d'un rectangle. Une gorge profonde, prise entre deux filets, l'entoure sur trois côtés, tandis qu'il a pour base un socle saillant, coupé en biseau. En haut est une frise où se découpe maigrement un courant de pampres et de raisins, groupés deux par deux, sans alternance. Le sujet même du rétable a inspiré ce motif d'ornementation, car le Christ a dit dans l'Evangile à ses apôtres : Je suis la vigne, vous en êtes les rameaux (3). Peut-être aussi serait-ce une allusion au vin, qui est une des matières du sacrifice eucharistique (4). Cette vigne courante est coupée par trois écussons, symétriquement disposés au milieu et aux extrémités, terminés en accolade et partagés comme pour former

[1] Ce rétable, en cuivre repoussé et émaillé, a été décrit et gravé dans le *Dictionnaire du mobilier* de Viollet-le-Duc, t. I, p. 233 et suiv.

[2] « L'usage des rétables mobiles paraît avoir cessé dès la fin du XIVe siècle. » *(Viollet-le-Duc. Dictionn. du mobil.*, t. I, p. 238*)*. Ne pourrait-on pas dire dès la fin du XIIIe, puisque ceux du musée de Cluny par leurs dimensions sont nécessairement fixes ?

La Commission des Antiquités de la Côte-d'Or a décrit dans ses *Mémoires* [t. VIII, p. LXXIII et suiv.] un rétable en pierre du XVe siècle, avec arcades et armoiries.

[3] « Ego sum vitis vera et pater meus agricola est. . . . . Ego sum vitis, vos palmites. » [S. Joann. XV, 1, 5].

[4] Je le croirais sans peine, d'autant plus que le rétable ornait l'autel surtout en vue du saint sacrifice de la messe et que celui-là en particulier a une certaine analogie avec la célèbre fresque de la Cène peinte à Milan par Léonard de Vinci dans le réfectoire d'un couvent.

un *mi-parti*. Au-dessous s'étale une série d'arcades qui abritent, au centre, le Christ et, de chaque côté, six apôtres réunis deux à deux. La tradition des arcades est ancienne dans l'iconographie religieuse (1) et je ne doute pas que, dès le principe, on lui ait attribué une signification symbolique. On peut donc y voir, selon les circonstances et les époques, le signe du triomphe dans les cieux et sur la terre les contrées évangélisées, idée qui s'affirme encore mieux lorsque, comme à la confession de Saint Pierre à Rome, qui date du XIIIe siècle, l'on y ajoute aux écoinçons la représentation de châteaux-forts ou de villes fortifiées (2) Les arcades à Contrexéville offrent le style du temps, c'est-à-dire une accolade hérissée de choux maigres aux rampants, terminée par un bouquet épanoui et retombant à droite et à gauche, sur une colonnette taillée à pans et dont le chapiteau a pour toute ornementation des moulures. Tout cela, quoique d'une exécution médiocre, pouvait encore avoir quelque grâce; mais, quand on a bâti la maison à neuf, le propriétaire s'est cru obligé de rafraîchir le bas-relief, auquel il a infligé une couche épaisse

(1) On en trouve l'exemple le plus reculé dans les sarcophages de Rome et la plus ancienne mention dans ce texte d'Anastase-le-bibliothécaire qui nous reporte au Ve siècle, au pontificat de Sixte III : « Obtulit Valentinianus augustus imaginem auream cum duodecim portis et apostolos duodecim et Salvatorem. »

S. Augustin nous fournit l'explication de ces portes : « Quare sunt portæ [apostoli] ? Quia per ipsos intramus ad regnum Dei. Prædicant enim nobis et cum per ipsos intramus, per Christum intramus. Ipse est enim janua. » [S. Augustin. *Exposit. sup. Psalm. LXXXVI*].

Avec le chanoine Corblet, on peut voir dans les arcades, « d'après les mystiques du moyen-âge, l'image des portiques de la cité divine dans l'Apocalypse » (*Revue de l'art chrét.* 1873, p. 236).

La Bible de Jeanne d'Evreux, au folio 62, montre Moïse figurant par le partage de la mer rouge en douze parties pour le passage des douze tribus « les XII apostres qui cherchent les XII parties du monde ». Généralisant cette pensée, le miniaturiste des *Emblemata biblica* a « représenté l'église par des arcades » [Cte de S. Laurent. *Guide de l'art chrétien*, III, 369; IV, 65].

« Chaque fenêtre, dit Guillaume Durand, est souvent divisée par deux meneaux...... ils signifient que les apôtres furent envoyés deux à deux dans leur mission. » (*Revue de l'art chrét.*, t. XVII, pag. 46).

(2) *Cahier. Caractéristiq. des Saints*, p. 331.

de peinture qui veut singer le bronze, quoiqu'en résumé elle n'aboutisse qu'à rappeler un morceau de fer blanc bosselé.

Le Christ est debout au milieu de ses apôtres. A la manière des Nazaréens, il a de la barbe au menton et des cheveux flottants sur les épaules. Sa robe longue tombe droit sur ses pieds; elle a de larges manches et manque de ceinture. De la main gauche il tient le globe du monde, surmonté de la croix avec laquelle il l'a racheté. Le geste de la main droite, qui est celui de la bénédiction, indique à la fois la parole à l'aide de laquelle le Christ donne à ceux qu'il a choisis, la mission qu'ils auront à remplir et la protection qu'il leur assure en répandant sur eux des grâces abondantes (1).

Les apôtres sont groupés par couples, car il a été écrit à leur sujet qu'ils allaient deux à deux (2). Trois seulement sont imberbes (3), les autres portent une barbe fournie, qui

[1] Le missel romain présente la bénédiction comme le moyen de transmission des dons célestes et d'instruction pour le peuple que la grâce a purifié : « Cœlestis doni benedictione percepta. » *(Postcommun. du mercredi de la sem. de la Passion).* « Domine, dextera tua populum deprecantem et purificatum dignanter erudiat. » *(Postcom. du samedi de la même semaine).*

[2] « Et vocavit duodecim et cepit eos mittere binos. « [S. Marc. VI, 7]. — « Designavit Dominus et alios septuaginta duos et misit illos binos ante faciem suam » [S. Luc., X, 1]. « Ipsa etenim facta ejus præcepta sunt : quia dùm aliquid tacitus facit, quid agere debeamus innotescit. Ecce enim binos in prædicationem discipulos mittit, quia duo sunt præcepta charitatis, Dei videlicet amor et proximi et minus quàm inter duos charitas haberi non potest. Nemo enim proprie ad semetipsum habere charitatem dicitur, sed directio in alterum tendit, ut charitas esse possit. Ecce enim binos ad prædicandum discipulos Dominus mittit quatenus hoc nobis tacitus innuat quia qui charitatem erga alterum non habet, prædicationis officium suscipere nullatenus debet. » [S. Gregor. Magn. *Homil. XVII in Evang.)*

[3] « La barbe chez les hommes est un signe de virilité, de maturité......... Quand les uns ont de la barbe et les autres n'en ont pas, c'est uniquement que l'on a voulu indiquer chez eux la variété des âges et alors on l'a fait généralement d'une manière assez arbitraire, si ce n'est en ce qui concerne S. Jean. « *(Guide de l'art chrétien, pag. 97, 99).* Je ne puis souscrire sans restriction à cette affirmation de M. le Cte de S. Laurent, pour deux raisons.

La barbe, écrit Mme d'Ayzac, « manifeste la force virile. » Elle est aussi « l'emblème des parfaits et encore des douze apôtres, à cause de leur étroite

est le signe de la virilité et de l'union au Christ, tandis que son absence a pour but principalement de caractériser la virginité plutôt que l'adolescence. Ils portent un double vêtement : une tunique ceinte à la taille et un manteau assez bien drapé. J'ignore si leurs pieds sont nus, comme le voudrait la tradition (1) ; mais, à la hauteur où se trouve le bas-relief, il m'a été impossible de saisir ce détail. Ils n'ont pas autour de la tête le nimbe de la sainteté, qui fait fréquemment défaut dans la sculpture, celle-ci détachant vigoureusement les personnages du fond. Trois seulement sont caractérisés par des attributs spéciaux qui les font reconnaître. Ce sont St-Pierre, St-Jean et St-Jacques. Les autres lèvent l'index, comme s'ils parlaient ou discutaient; le livre fermé symbolise également l'apostolat. Le prince des apôtres tient dans la main droite le livre de la doctrine (2), qui est un symbole de prédication; sa main gauche se porte sur la poitrine, en manière d'affirmation, comme s'il disait le premier verset du *Credo* qui lui est généralement attribué (3). Sa barbe est courte et son front chauve n'a

adhésion au Sauveur et de la force victorieuse qu'ils tinrent de leur divin maître. » Les apôtres, dit S. Brunon, sont la barbe de Jésus-Christ : *Barba Christi Apostoli sunt*, ce que répètent Hugues de St Victor : *Barba Apostolos designat*, et Raban Maur : *Barbam ferre dicuntur Apostoli, quia hæc robustissimæ virilitatis indicium est et fixa sub capite, id est in Christo perseverat. (Rev. de l'art. chrétien*, 1873, p. 100*)*.

De plus, dans la Cène de Léonard de Vinci et plus tard dans la Bible de de Royaumont [2e édit., Paris, 1702], trois apôtres sont imberbes et S. Jean est à la droite, pendant que S. Pierre est relégué à la gauche du Sauveur. Cette coïncidence est peut-être fortuite, car la sculpture française a précédé, de très-peu de temps toutefois, la fresque milanaise., Les deux artistes n'auraient-ils pas puisé leur inspiration pour ces détails identiques à une source commune qui nous serait inconnue actuellement ?

(1) La nudité des pieds, en iconographie, convient exclusivement aux trois personnes divines, aux anges et aux apôtres, en raison de la mission qu'ils ont remplie dans le monde. C'est un signe éminemment symbolique.

(2) S. Pierre a les clefs et le livre sur le sceau de l'abbaye de S. Mensuy de Toul, qui date du commencement du xve siècle.)*Rev. des soc. sav.*, 5e sér. t. V, p. 428).

(3) *Caract. des Saints*, p. 49.

conservé qu'une mèche de cheveux (1). Sa tête, ronde et grosse, est bien celle de l'homme du peuple employé aux rudes travaux de la pêche.

S. Jean est imberbe, avec des cheveux frisés. Sa main droite levée fait le geste de la bénédiction à trois doigts, car c'est par le signe de la croix que le poison, contenu dans la coupe qu'il tient de la main gauche, ne lui fit aucun mal (2). Cette coupe que j'ai vue à S. Jean de Latran, a ici la forme d'un calice, mais il n'en sort pas de serpent, malgré la tradition iconographique (3).

S. Jacques a le costume des pèlerins qui se rendaient à son tombeau, c'est-à-dire la panetière au côté droit et le chapeau à bord relevé en avant (4). Il ajoute à ces attributs, comme apôtre de l'Espagne, le livre de la prédication.

L'ordre qu'observent les apôtres entr' eux n'est ni celui que donne l'Evangile (5) ni celui que la tradition a fixé

(1) Ce type altéré de S. Pierre ne commence qu'à la fin du xve siècle. En Italie, je le constate sur les bulles d'Innocent VIII et de Sixte IV; il disparaît ensuite. En France, au contraire, il s'est maintenu jusqu'à nos jours, malgré l'enseignement de la tradition qui, dès les hautes époques, a toujours figuré S. Pierre avec une chevelure épaisse, courte et bouclée, à la manière des juifs. (V. mon *Octave des Saints apôtres, à Rome*, p. 162).

(2) Il s'agit ici d'un trait rapporté par la *Légende dorée*.

(3) Pour exprimer matériellement les effets du poison, on avait naturellement songé au serpent qui, par sa piqûre, donne la mort. Peut-être ici ce complément d'attribut a-t-il été cassé, en raison même de sa fragilité ?

(4) « Les peintres ne font pas mieux de peindre S. Jacques avec un bourdon et des coquilles, parce que l'on va en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle en Galice» (*Chevrœana*, Paris, 1697, pag. 66.) Ce procédé iconographique qui offusquait tant le secrétaire de la reine de Suède est loin de nous choquer maintenant.

(5) « Et cum dies factus esset, vocavit discipulos suos et elegit duodecim et ipsis, quos et apostolos nominavit: Simonem, quem cognominavit Petrum, et Andream fratrem ejus, Jacobum et joannem, Philippum et Bartholomœum, Matthæum et Thomam, Jacobum Alphœi et Simonem, qui vocatur Zelotes, et Judam Jacobi et Judam Iscariotem, qui fuit proditor » (S. Luc. VI, 13-16).

Cet ordre est interverti dans les actes des apôtres, où cependant s'observe encore le groupement par deux : « Petrus et Joannes, Jacobus et Andreas, Philippus et Thomas, Barthbolomæus et Matthæus, Jacobus Alphæi et Simon Zelotes et Judas Jacobi » (*Act. apost.*, I, 13). S. Mathias n'était pas encore

dans la liturgie catholique (1). Ainsi S. Pierre est à la gauche du Sauveur, par conséquent à la seconde place, tandis que la première est donnée, à droite, à S. Jean, qui a pour voisin, à la troisième place, S. Jacques Majeur. L'ordre interverti se rétablirait jusqu'à un certain point si l'on supposait une inadvertance du sculpteur, qui aurait pris sa droite pour régler la hiérarchie, au lieu de considérer exclusivement celle du Christ.

Une question, non moins curieuse à élucider, se rapporte au nombre douze. Le bas-relief représente-t-il un fait historique ou faut-il n'y chercher qu'un symbole?

Lors de leur élection, les apôtres étaient au complet; le même chiffre se retrouve quand ils reçoivent leur mission à la dernière cène. Judas est avec eux. Il est infiniment probable que le rétable ne figure pas l'apôtre infidèle, le culte rendu en cet endroit au Sauveur et à ses apôtres, traduction littérale du canon, s'y opposant formellement.

Judas ne figurerait pas davantage dans la scène où le Sauveur, après sa résurrection, dit aux apôtres : Allez et prêchez, car alors il est mort et n'a pas encore été remplacé dans le collége apostolique, l'élection de S. Mathias se plaçant entre l'Ascension et la Pentecôte. En sorte que cet apôtre reçut du choix même de ses collègues sa mission, qui fut confirmée par la descente du Saint-Esprit.

Cette mission, quoiqu'indirecte, paraît sur le bas-relief émaner du Sauveur même. En effet, S. Paul n'y ayant pas été représenté, puisqu'on ne peut le reconnaître ni à son glaive, ni à son type de figure, pas plus qu'à la place

ète. Dans l'Evangile, S. Jean n'avait que la quatrième place, ici il est à la seconde.

M. Rohault de Fleury (*l'Evangile*, t. I, p. 136) a eu la bonne pensée de mettre en regard dans un tableau synoptique les quatre textes sacrés qui mentionnent le collége apostolique.

(1) Au canon de la messe, l'ordre est celui-ci : Pierre, Paul, André, Jacques majeur, Jean, Thomas, Jacques mineur, Philippe, Barthélemy, Mathieu, Simon et Thadée. Les Litanies des saints répètent les mêmes noms, en y ajoutant Mathias et Barnabé.

d'honneur qu'on lui décerne généralement, je ne vois pas qu'il soit possible d'hésiter un instant sur le nom à donner au douzième apôtre, qui ne peut-être que S. Mathias, d'autant plus que dans la composition du *Credo*, auquel n'a pas contribué S. Paul, le dernier mot est constamment attribué au dernier élu.

La scène que nous avons sous les yeux n'est donc pas purement évangélique et il ne faut pas y voir autre chose que la réunion du collége apostolique sous son chef, qui est le Christ.

(1) Sur l'autel de S. Sernin, à Toulouse, qui date du XII[e] siècle, S. Jean, placé à la droite du Sauveur, passe avant S. Pierre, qui est à gauche, immédiatement après la S[te] Vierge. (*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, tom. X, pl. I).

« Dans la Cène, si on étudie bien le récit évangélique, on arrivera à cette conclusion que S. Jean, le disciple bien-aimé, y était couché à la droite de Jésus et S. Pierre à sa gauche, de sorte que la tête de S. Jean reposant sur le sein de Jésus, la tête de Jésus aurait reposé sur celui de S. Pierre. La chose est certaine quant à S. Jean, si les convives étaient couchés sur le côté gauche, pour laisser toute liberté au mouvement de la main droite. S. Pierre étant du côté opposé à S. Jean, on s'explique très-bien que, faisant un mouvement en arrière, il lui ait adressé un signe, afin que celui-ci demandât quel était le traître et que S. Jean, pour répondre à ce désir, ait rapproché sa tête du Sauveur jusqu'à la presser, à la lettre, contre le sein sacré près duquel il reposait. Cette situation convenait au disciple bien-aimé, à celui qui est le type, parmi les apôtres, de la vie affective et contemplative ; il convenait qu'à ce titre il reçut les honneurs de la table où allait être institué le sacrement d'amour. S. Pierre, alors, toujours le premier en dignité cependant, nous semble, de son côté, admirablement placé dans la situation qui lui serait ainsi faite, le Seigneur daignant se reposer en quelque sorte sur lui, comme pour rappeler qu'il l'a choisi pour être le fondement de son Église. » (*Guide de l'art chrétien*, t. II, p. 109.)

Ces réflexions de M. de S. Laurent me font conclure que le sculpteur du bas-relief a eu en vue les places données à la Cène, puisque le rétable devait orner la table même du sacrifice où l'institution eucharistique est rappelée dans les paroles de la consécration.

LES HARAS

DE LA

CHAUME DU BALLON

ET DE VAGNEY

Il y a sur le territoire de Saint-Maurice, arrondissement de Remiremont, canton de Ramonchamp, une métairie dont l'origine n'est pas connue, et l'on paraît même ignorer dans le pays d'où vient sa dénomination. Elle s'appelle la *Jumenterie*. Le géographe Bugnon n'en parle pas dans son *Polium* des duchés de Lorraine et de Bar, rédigé au commencement du siècle dernier; Durival ne la mentionne pas non plus dans sa *Description de la Lorraine*, bien qu'elle existât à l'époque où il écrivait son livre.

La date et les causes de la construction de cette métairie sont rappelées dans une série de documents (1) restés jusqu'à présent inconnus, et qui, outre l'intérêt de localité qu'ils peuvent offrir, se rattachent à un ensemble de faits relatifs à l'histoire de l'élève de la race chevaline dans nos contrées.

(1) Ils sont empruntés, pour la plus grande partie, aux comptes des receveurs d'Arches, Bruyères, Dompaire et Epinal, conservés aux Archives de la Meurthe.

Sans entrer ici dans aucuns détails à cet égard, je me bornerai à dire que, dès la fin du XV[e] siècle, les ducs de Lorraine avaient, en différents endroits, des établissements ayant quelque analogie avec ceux qui existent aujourd'hui, et auxquels on donnait déjà le nom de *haras*. La Jumenterie de Saint-Maurice fut de ce nombre, quoique n'ayant jamais eu qu'une importance fort secondaire.

Sa création remonte à la première moitié du XVII[e] siècle. En 1618, le duc Henri II, allant prendre les eaux de Plombières, passa par Vagney et y acheta, d'un nommé Dieudonné Guichard, pour la somme de 400 francs, une « cavalle soub poil gris ». Quelle profession exerçait l'individu dont il vient d'être parlé? on l'ignore; toujours est-il que, dès l'année suivante, le duc s'entendait avec lui pour l'exécution des projets qu'il avait conçus et que, vraisemblablement, ils avaient discutés ensemble.

Ces projets sont exposés dans les deux documents qui suivent. Le premier est une missive des gens des Comptes, adressée aux gruyer et contrôleur du val de Ramonchamp, le 26 juillet 1619 (1) :

« Chers et bons amis. S. A. voulante que le haras des chevaux qu'il a en ce lieu fust tranféré sur la chaulme (1)

(1) Registre des rapports, missives, etc., de la Chambre des Comptes. (B. 10416, f° 273.)

(1) « Les chaulmes, dit Thierry Alix dans son Dénombrement du duché de Lorraine (1594), les chaulmes (ainsy apppellées de toute ancienneté) sont fort haultes montagnes dans le mont de Vosges, qui bornent et font séparation du duché de Lorraine d'avec les comtez de Bourgongne et de Ferrette, des Vaulx d'Aires, de Sainct-Emery, de Moustier et de la plaine d'Aulsais (Alsace), ez sommetz desquelles sont de forts beaux gazons et riches pâturages qui ne manquent en fontaines, les plus belles et abondantes qui se puissent désirer. Elles ont esté tenues et possédées à titre d'admodiation et de précaire, l'espace de deux cent soixante-dix ans, par les habitans de Moustier, au val Sainct-Grégoire, jusqu'à l'an 1571, qu'elles ont estés tirées de leurs mains et laissées pour vingt-cinq ans aux habitans de Gérardmer, la Bresse et autres subjectz de son Altesse, qui y tiennent et nourrissent grand nombre de bestail rouge... »

Alix donne ensuite la liste de 38 « gistes » qui étaient dans les prévôtés de Saint-Dié et d'Arches. Chaque gîte était de 40 bêtes.

de Balon, pour le contentement et le plaisir qu'elle espère en recepvoir, elle vous commande de mettre ordre qu'au plustost les bastimens à ce requis fussent dressez et construitz; pour à quoy satisfaire, ne fauldrès, aussi tost ceste receüe, de faire reconnoistre la quantité de bois qu'il conviendra employer auxdits bastimens et les faire délivrer et marquer aux entrepreneurs... »

Le « haras des chevaux » dont il vient d'être parlé est peut-être celui de la Malgrange, près de Nancy, qui avait cessé de fonctionner depuis quelques années.

Le second document, plus explicite que celui qui précède, est un mandement du duc au receveur d'Arches, sous la date du 12 août 1619 :

« De par le duc de Lorraine, marchis, duc de Calabre, Bar, Gueldres, etc

« A nostre amé et féal le receveur d'Arches, salut. Au mois de juillet dernier, nous envoyâmes nostre amé et féal controlleur en nosire hostel (1) Regnault Bonnet à Vagney, office dudit Arches, vers nostre cher et bien amé Dieudonné Guichard, résidant audit Vagney, et leur donnâmes charge de faire deux escuyeries, l'une sur le chaulme du Balon, audit office, pour le temps d'esté, l'autre audit Vagney, au losgis dudit Guichard, pour le temps d'hiver, et ce pour *un harat de jumens et poulains* que voulons avoir èsdictz lieux ; et, par un mandement que vous fismes audit mois, nous vous ordonnâmes de fournir des deniers de voz charges ceux qui seroient de besoing pour la construction desdictes deux escuyeries; et, ayans esté adverty que celle d'esté est parachevée, nous avons commandé d'y faire mener six de noz jumens, qui sont fort belles bestes, et deux grandz poulains, pour commencer ledit harat, et que ledit controlleur y aille pour, avec ledit Guichard, l'establir selon l'ordre qu'en avons faict. A quoy estant pourveu, ledit controlleur

(1) Il était en même temps contrôleur des ménageries, c'est-à-dire des établissements destinés à l'élève du bétail.

retournera par deçà et ledit Guichard aura la charge dudit harat, laquelle, soubs l'authorité du sieur nostre grand escuyer, luy avons donné, nous promettant qu'il y rendra tout soing et diligence, comme nous nous en confions entièrement à luy. Oultre ce nous voulons que le règlement cy après déclairé soit suivy, tant pour la nouriture desdictes huict bestes et de celles qu'à l'advenir nous arons audit harat, que pour l'entretènement d'un jumentier, d'un aide et de deux gros chiens qu'il faut pour la garde desdictes bestes. Sçavoir : que, pendant le temps d'esté, qui sera selon que les chaleurs commenceront et dureront esditz lieux, toutes les jumens et poulains dudit harat paistront l'herbe dudit chaume du Balon, qui sera réservé à cet effect ; outre plus, chacune jument aura par jour, pendant ledit temps d'esté, un picotin un quart d'aveine, les soixante picotins faisans le resal, et chacun grand poulain, quatre picotins de son. Et pendant le temps d'hiver, qui sera selon que les froidures commenceront et dureront èsditz quartiers, toutes les bestes dudit harat seront tenues en l'escuyerie dudit Vagney, où ledit Guichard leur fournira du foing aultant qu'elles en pourront manger, et paille pour leur lictière, moyennant quatre gros par jour pour chacune jument et pour chacun grand poulain de dix-huict mois, comme a esté traicté avec luy par ledit controlleur, et qu'il fournira le son, en lui paiant six deniers du picotin. Outre plus auront chacune desdictes jumens, par jour, pendant ledit temps d'hiver, deux picotins et demy d'aveine, dicte mesure, mais lesdictz poulains n'en auront point, ains suffira qu'ilz ayent du bon foing à suffisance, outre la paille de leur lictière... »

Les autres dispositions ont pour objet les gages du jumentier et de son aide, la somme à lui allouée pour la nourriture des chiens, etc.

Les diverses dépenses faites, tant pour les voyages des sieurs Bonnet et Guichard que pour les établissements de Vagney et du Ballon, sont énumérées dans les mémoires ci-après :

« La despense faicte par le controlleur Bonnet, envoié avec le jumentier, au mois de juillet année présente 1619, du commandement de Son Altesse, aux chaulmes du Balon et à Vagney, pour y recongnoistre les lieux propres à y bastir estableries pour les jumens de son haras et logis pour les jumentiers, pendant l'esté et l'hiver; à quoy faire il a emploié douze jours tant en allant, séjournant que retournant, et à raison de douze francs par jour, tant luy, son homme, ledit jumentier et deux chevaulx..... vijxxiiij fr.

» Autre despense du sieur Guichard, son homme et un cheval, à Remiremont et au Thillot, par quatre jours et demy.....xxxj fr. vj gr.

» A un messager envoié d'Espinal à Vagney porter lettres audit sieur Guichard pour le faire venir à Remiremont affin d'aviser, avec les officiers d'Arches, du moien à faire lesdits bastimens..... iij fr.

» A un homme du Thillot qui a esté à la montagne y conduire ledit controlleur.....vij gr.

» Somme de la présente despence faicte par le soubsigné ainsy qu'il est déclairé cy dessus, huif vingtz dix-neuf fr. six gros (1)

» R. Bonnet. »

» La despense faicte par le controlleur Bonnet, son homme et deux chevaulx, conduisant, du commandement de Son Altesse, les jumens de son harat aux chaulmes du Ballon, au mois d'aoust de l'année présente 1619, ayant esté contraint séjourner à Remiremont, au Thillot et à Saint-Maurice plusieurs jours, à cause que le bastiment de ladite montagne n'estoit encor commencé pour le mauvais temps qu'il avoit fait, ledit voyage ayant esté, à ce subject, de quinze jours, et à neuf fr. pour chacun vjxxxv fr.

» A cinq hommes qui les ont mené jusques à Vagney, y aiant emploié, en allant et retournant, sept jours, et à

(1) C'est-a-dire 179 fr. 6 gros, dans lesquels sont omis les 7 gros donnés à l'homme du Thillot.

raison de dix-huit gros par jour, tant pour leurs journées que despense pour chacun ....xxxviij fr. vj gr.

» A quatre hommes dudit Vagney qui ont esté à les conduire jusques à Lestraye.....ij fr.

» La despense des six jumens et deux poulains par sept gistes, à raison de dix gros la jument et six gros le poulain.....xlij fr.

» Pour turbantine, huille parforata et autres drogues achaptées et mises en main du jumentier pour, en cas de nécessité, s'en servir à la montagne...viij fr.

» Pour cordage à les conduire .. iij fr.

» La despence du sieur Guichard, son homme et un cheval au Thillot et à Remiremont par neuf jours... xlv fr.

» Somme tout de la présente despence deux cens soixante-treize francs six gros.

» D. GUICHARD. R. BONNET. »

Un mémoire, certifié par les sieurs Bonnet et Guichard, sous la date du 12 décembre 1619, fait connaître que la dépense pour la construction des logements pour les juments et les jumentiers sur la chaume du Ballon, fut de 508 fr. Les trois derniers articles de ce mémoire portent :

« Le xxv juillet, le sieur controlleur Bonnet ayant envoyé, du commandement de S. A., de Nancy à Vagney, un messager pour faire faire lesdictz bastimentz plus long et plus large, luy a esté délivré..... vj fr.

» Depuis le partement dudict Bonnet, le soubscript Guichard a faict plusieurs voiages à ladicte montagne pour faire parachever lesdictz bastimens, où il auroit despensé la somme de..... xx fr.

» Pour frais à faire venir par cors une fontaine contre ledict bastiment..... xlviij fr. »

La « Déclaration à quoy montent et reviennent les logementz pour les jumentz du barat de S. A. et des jumentiers, faictz du commandement de Sadicte Altesse au village de Wagney pour la saison d'hiver, en la présente année 1619 », nous apprend que la dépense fut de 444 fr. 9 gros.

Une quittance de Guichard, datée du 11 mars 1620, porte qu'il a reçu du receveur d'Arches, mille francs « pour estre employés tant pour le bastiment nécessaire aux juments du harat de S. A. que pour la nourriture d'icelles et des poulains »; et un certificat du même atteste qu'il a payé à Me Didelot, jumentier, la somme de 321 francs pour ses gages du 15 15 août 1619 au 15 mars 1620.

Le compte de cette dernière année fait connaître qu'il fut délivré, en outre, à Guichard, 300 francs, tant pour le paiement de 52 resaux et demi d'avoine pour la nourriture des juments, en été sur la chaume du Ballon, et en hiver à Vagney, du 22 mai au 28 novembre, que pour charroi de l'avoine, achat de planches à faire les séparations desdites juments lorsqu'elles eurent poulains, etc.

Depuis cette époque, jusques et y compris l'année 1625, les comptes du receveur d'Arches mentionnent invariablement la délivrance de 40 resaux d'avoine et le paiement de 1,000 fr. faits à Guichard, pour subvenir à la dépense des juments du haras, jumentier, aide et chiens.

D'autres officiers comptables du bailliage de Vosge devaient également fournir de l'argent ou de l'avoine pour le même établissement.

Un mandement du duc, daté du 17 septembre 1619, enjoint au receveur de Bruyères de réserver tous les deniers qui ne seront pas nécessaires à la dépense ordinaire « pour aider à acquiter les fraiz qu'il a convenu faire pour les bastimens des deux escuyeries que puis naguères avons faict construire en l'office d'Arches pour un haras de jumens et poulains qu'y voulons avoir et entretenir cy après, desquelles escuyeries l'une est en la montagne ou chaume du Ballon lez Saint-Maurice, pour la saison d'esté, et l'autre au village de Vagney, pour la saison d'hiver ».

En 1619, le receveur délivra 787 fr., qui furent affectés à la construction des bâtiments de Vagney et du Ballon, puis il versa régulièrement la somme de 1,000 francs pour, est-il dit dans ses comptes, « subvenir aux frais du harras

de la jumenterie qu'il a pleut à S. A. placer à Vaigney ». On voit par une quittance de Guichard, du 20 janvier 1625, qu'il y avait alors neuf poulains.

Un mandement du 8 octobre 1621, adressé au receveur de Dompaire, lui enjoint de délivrer annuellement cent resaux d'avoine pour la nourriture des juments du haras de Vagney et celle des étalons qu'on y envoyait chaque année pou les saillir.

Le receveur d'Epinal était tenu de fournir une somme d'argent, qui varie de 300 à 500 francs. Une pièce justificative de son compte de 1620 contient quelques détails interressants :

« Partie de despence fournie par Dieudonné Guichard, demeurant à Vaigney, pour le harras de S. A. qui est audit Vagney.

» La despence de deux jumens venans du duc de Mantoue (1), arrivées audit Vaigney, losgis dudit Guichard, le xix[e] octobre 1619 et y nourries jusqu'au xxij[e] may 1620, qu'elles furent, avec d'autres, menées sur la chaulme; que font six mois vingt-trois jours, à raison de chacune quatre gros par jour, font.... cxxxv fr. iiij gr.

» Le xxij[e] may 1620, les juments partirent dudit Vagney pour aller sur la chaulme et couchèrent au Thillot en y allant, à cause que les poulains estoient trop las; fut faict despence, tant pour ledit soubsigné, son homme, palfrenier, jumentier et ceulx qui les conduisoient que pour un chartier qui menoit les hardes, avec de l'aveine, vingt-ung frans, cy.... xxj francs.

» Trois centz quarante quattre frans six gros desbourcé à M[e] Didellot, jumentier dudit harras, depuis le xv[e] mars jusques au xv[e] octobre dernier .... iij[c] x liiij fr. vj gros.

» Laquelle somme de cinq centz frans portée par les articles cy dessus, le soubsigné confesse les avoir receu du

(1) On sait que le duc Henri II avait épousé en secondes noces, Marguerite de Gonzague, fille de Vincent 1[er], duc de Mantoue.

sieur Gascon, receveur d'Epinal... Tesmoing son seing cy mis, ce xxviij^{e} novembre mil six cent et vingt.

» D. GUICHARD. »

Le compte du trésorier général de Lorraine pour l'année 1624 contient les deux mentions suivantes :

« A Jean Baptiste, mareschal de la grande escuyerie, son homme, et à Gœury Joly, pallefrenier de la grande escuyerie, la somme de cent soixante quatre francs pour leur despence de bouche, allans, du commandement exprès de S. A., de ceste ville à Wagney y menner deux estallons pour saillir les jumentz du harat de Sadite Altesse audit lieu.

» La somme de vingt-cinq francs en despence et délivrée à Henry Joly, pallefrenier de la grande escuyerie de S. A., pour subvenir aux frais de la conduite d'une grande jument alzane au harat de la montagne du Balon, près de Wagney. »

Il paraît que Guichard s'acquittait avec beaucoup de zèle de la mission qui lui était confiée, puisque le duc croyait devoir lui donner le témoignage suivant de sa satisfaction :

« De par le duc de Lorraine, marchis, duc de Calabre, Bar, Gueldres, etc.

» A nos amez et féaulx les gruyer et controlleur d'Arches, salut. Comme nous ayons mis en considération les bons et diligens services que nostre cher et bien amé Dieudonné Guichard, demeurant à Vaigney, nous a rendu depuis quelques années et continue de rendre chacun jour à la charge que nous luy avons donné de nostre harras de jumentz et poulains audit Vaigney, dont nous avons très-bon contentement, et désirans aucunement l'en recongnoistre, nous l'avons, pour nostre part, exempté et exemptons par ceste, sa vie durant, de l'imposition par nous cy devant minse sur le bois de voilles (flottes) passant par la rivière de Moselle au moulin de Remyremont, pour le bois de planches, sommiers, pennes, doubles pennes, tresteaux et autres bois qu'il y fera passer, dont l'impost et droict de passage appartient moitié à nous et l'autre moitié aux révérandes dames abesse et

dames dudit Remyremont .. Donné à Nancy, le troisième décembre mil six cent vingt et ung. Signé : HENRY. »

A partir de 1626, les comptes des receveurs d'Arches, Bruyères, Dompaire et Epinal sont complètement muets à l'égard des haras de Vagney et du Ballon. Guichard, ayant eu avec sa femme un procès dont la cause n'est pas connue, fut condamné à une amende « jusqu'à concurrence du quart de son bien, » dont les échevins de Nancy vinrent dresser l'inventaire afin d'en opérer le partage. Il fut déchargé, il est vrai, du jugement rendu contre lui, mais cette circonstance causa vraisemblablement une perturbation dans ses affaires et l'empêcha de continuer à diriger le double établissement à la création duquel il avait présidé.

Que devint cet établissement à partir de cette époque? on l'ignore complètement; et il faut arriver jusqu'au commencement du XVIII[e] siècle pour trouver un document où il en soit parlé.

Peu après son avènement dans ses États, Léopold jugea à propos de prescrire une visite des chauimes des Vosges afin de connaître leur état et voir quel parti on en pourrait tirer. Cette opération fut confiée à Claude Vuillemin, contrôleur de la gruerie de Bruyères, qui en rédigea le procès-verbal ci-après :

« En exécution des lettres de M. L'Abbé de Cousset, conseillier d'Etat de S. A. R., adressées à moy Claude Vuillemin, controoleur de grurie, demeurant à Bruyères, touchant les visittes des chaumes de Bussang, Gérardmer, Ballon, Saint-Diez et généralement toutles autres de la Vosge aux lieux cy dessus, soit qu'elles appartiennent à S. A. R., soit à des particuliers; reconnoistre leur scituation, les qualités et quantités des paturages, la distance et l'esloignement de l'une à l'autre; si elles sont praticables ou non; à quelles personnes elles sont affermées, et de combien elles sont esloignées des villes ou villages quels sont ces villes ou villages;

(1) Trésor des Chartes, layette Chaumes, n° 38.

faire aussy remarque si dans quelqu'unes des chaumes susdites il n'y a pas eu d'anciens bâtimens appartenans à Saditte A. R.; s'il n'y a point eu de haras ou des baraques; en quels endroits l'on pouroit trouver en hiver des fourages, et quel en seroit le prix;

« Je me suis transporté, le vingt-sept du mois de may 1700, à la ville de Remiremont, afin de tirer un extrait des registres anciens des domaines dont le sieur Michel, cy devant receveur de la prévosté d'Arches, est saisi, au sujet des chaumes dont s'agit;

» Après quoy, je me suis rendu au village de Saint-Maurice, commencement des chaumes à prendre par le Ballon dit en termes communs le Ballon Lorrain, auquel je me suis fait conduire par Noël Valdenaire et Adam Félix, dit le Houtement, pour prendre d'eux touttes les connoissances nécessaires autant qu'ils peuvent les avoir de leur temps; et estant sur ce Ballon Lorrain, nommé encore autrement *la Jumenterie*, appartenant en tout à S. A. R., confinant au somet au Ballon Allemand, dont ledit somet est au midy, le bas au septentrion, le costé du dessus à l'orian, et du dessoub à l'occidant; (1)

» Lequel Ballon est rempli plus des trois quarts de morts-bois et de sappins, qui cependant pouroit produire par un défrichement raisonnable une chaume qui suffiroit pour herber trente à quarante chevaux pendant les trois mois de l'année que le lieu est pratiquable, la partie qui est actuellement en estat est de bon pasturage, *dans laquel on void les vestiges d'un ancien haras,* qui pouvoit, en son temps, contenir trente à quarante chevaux, un peu esloigné d'une chaumine bastie en cet endroit par Noël Valdenaire, fermier du Ballon, qui en rend, en l'estat qu'il est, soixante et dix francs par année; il y a aussi une fontaine à cent pas de cet ancien haras, d'une eau cependant fort

(1) Suit un dessin, tres-grossièrement fait, représentant la « Chaume du ballon Lorrain », dont le « gazon », où est figurée la jumenterie et une baraque adjacente, entouré de bois.

vive, capable pour la quantité de chevaux cy dessus; ce lieu ne peut point se communiquer avec d'autres chaumes, estant esloigné de Saint-Maurice d'une lieüe et demy et qui l'enferme en partie par ses hameaux d'une distance pareille; ledit Ballon peut avoir un quart d'heure et demy de longueur et un demy quart de traverse, le dessus estant couver de neiges qui y reste presque toute l'année. »

Vuillemin visita successivement les chaumes des environs de Bussang, de Saint-Maurice et de Ventron, les chaumes dépendant de la Bresse et de Gérardmer, constatant, à peu près partout, qu'il n'y avait « aucuns vestiges de haras ni de bâtiments ». Il n'en fut pas absolument de même pour les chaumes de la prévôté de Saint-Dié : sur celle de *Sourichamp* (1), à deux lieues de Gérardmer et de Fraize, il y avait une vacherie à S. A. R., sans autres anciens bâtiments; sur celle de *Rospergue* (2), à une lieue de Fraize, « il y a actuellement, porte le procès-verbal, des poulains appartenans à S. A. R., au nombre de douze à treize, qui y chaument pendant la bonté des herbes ».

On ne sait pas si, conformément aux observations de Vuillemin, on fit défricher le Ballon et si l'on y envoya les trente ou quarante chevaux qui, suivant lui, pouvaient y « herber » pendant trois mois de l'année; c'est seulement, paraît-il, sur la fin du siècle dernier que le domaine songea à faire rétablir les constructions que le duc Henri II y avait fait élever.

On trouve, dans les papiers de l'Intendance de Lorraine, sous la date du 1er mars 1787, un devis des ouvrages à faire en maçonnerie, charpente et terrasses, pour la construction d'une habitation à établir sur la chaume de *la Jumenterie*, située au haut de la montagne du Grand-Ballon, territoire de Saint-Maurice, près de la route de Nancy à Belfort.

Le devis dressé par Navière, sous-ingénieur des ponts et chaussées et inspecteur particulier des bâtiments et mines

(1) Serichamp, ferme, commune de Ban-sur-Meurthe, canton de Fraize.

(2) Rosperg, cense, commune de la Croix-aux-Mines, même canton.

du domaine du roi au département d'Epinal, porte : « L'ancien bâtiment étant tout-à-fait ruiné, ce qui en reste sera démoli, et le nouveau sera établi à sa place. L'habitation à construire sera composée de deux corps d'écuries ou étables liés entre eux par le bâtiment des logements, placé à leur extrémité. Le bâtiment des logements comprendra une cuisine ; à la suite sera placé le poêle ou la chambre à coucher; on communiquera du poêle aux chambres des dépôts du lait et des fromages par deux portes (1)... »

Les travaux furent adjugés, le 2 avril, à Claude-Antoine Marc, de Nancy, pour le prix de 5,410 livres; ceux qui étaient à faire sur la chaume du Petit-Ballon, pour 1,640 livres, et ceux de la chaume du Rouge-Gazon, pour 3,910 livres.

Mais les constructions étaient à peine achevées, que déjà les sous-fermiers des chaumes (2) se plaignaient de leur mauvais état et déclaraient qu'il leur était impossible de continuer leur jouissance. Dès 1789, le bâtiment élevé sur le ballon de Servance se trouvait entièrement détruit, celui du Rouge-Gazon croulé en partie et prêt à périr, et il y avait de grosses réparations à faire à la Jumenterie. « Ces inconvénients, disent-ils dans leur requête, ont pour cause le vice de la construction ; ces bâtiments ne sont faits qu'en murs à sec, et d'une telle élévation qu'il est impossible qu'ils puissent subsister. Sur ces montagnes, l'hiver est très-rigoureux, les vents très-considérables, les neiges si abondantes qu'elles s'élèvent a la hauteur des bâtiments, et il n'est pas étrange qu'ils soient aussitôt détruits... »

Le 14 février 1790 on adjugea pour 226 livres les ouvrages d'augmentation à faire aux bâtiments de la chaume de la Jumenterie, et la réception des travaux eut lieu le 7 juillet suivant.

Les chaumes des Vosges, y compris celle de la Jumenterie, furent vendues à la révolution comme propriétés nationales, et elles appartiennent aujourd'hui à des particuliers qui les afferment ainsi que faisait autrefois le domaine.

(1) A ce devis sont joints les plans des constructions à faire.

(2) Il y avait un fermier général qui sous-louait à des marcaires.

UN ÉPISODE

DE LA

GUERRE DE TRENTE ANS

LES ALLEMANDS A RAMBERVILLERS

La France n'eut pas de pire adversaire que le duc Charles IV de Lorraine; ennemi de Louis XIII, de Richelieu, mêlé à toutes les conspirations ourdies contre ce grand ministre, toujours en guerre avec la France, ne faisant la paix que pour recommencer ses intrigues, Charles IV devait attirer sur la Lorraine des malheurs sans nombre, et ruiner pendant bien des années cette province jusqu'alors si riche et si prospère.

Il n'entre pas dans notre cadre de raconter l'histoire extraordinaire de ce prince, nous contentant de renvoyer le lecteur à l'histoire de la réunion de la Lorraine à la France, par M. d'Haussonville.

Au moment où commence notre récit (1630) la situation était grave pour notre pays; l'Empereur Ferdinand, victorieux, imposait ses volontés à l'Allemagne, et il songeait à tourner ses armes contre la France; il accumulait des troupes en Alsace, il voulait reprendre Metz; (1) le duc de Lorraine

(1) Archives étrangère : Paris.
Lettres de Marillac. — Lettre de Madame de Croy à la reine mère; datée de Bayon.

l'y poussait de toutes ses forces, lui-même levait des troupes, approvisionnait ses places fortes, remplissait ses magasins, amassait de l'argent, et quoique en paix avec la France, dit Richelieu (1), on voyait bien que tout cet orage était amassé par lui.

L'Empereur ne voulut pas cependant entreprendre une telle campagne sans être bien assuré, et il fit passer les Vosges à 1,500 cavaliers et à 2,500 hommes de pied, placés sous le commandement du comte de Schonbourg avec le baron de Mercy pour lieutenant; cette petite armée avait pour mission de s'emparer de toutes les possessions de l'évéché de Metz: Vic et Moyenvic furent occupés.

Nous n'entrerons pas dans les détails des négociations qui suivirent cet acte d'hostilité; nous ne parlerons pas du rôle à double face joué par le duc de Lorraine, qui, tout en faisant des promesses de paix à Richelieu, cherchait à obtenir des Allemands la cession de Vic et Moyenvic (2).

Il n'est dit mot de Rambervillers dans cette occupation violente des domaines de l'évêché de Metz; Rambervillers pourtant relevait de cet évêché tout comme Vic et Moyenvic, et comme ces deux villes, il fut également occupé par les troupes du comte de Schonbourg.

Ce fut le 19 février 1630 que les Impériaux entrèrent à Rambervillers, et, quoique la ville fût fortifiée, il n'y eut pas de résistance, du reste il n'y avait aucune garnison; non-seulement la ville fut occupée, mais toute sa châtellenie et les bans de Nossoncourt, Moyen, Baccarat (3) subirent le même sort. L'infanterie fut logée à Rambervillers et dans les villages voisins, pendant que la cavalerie se cantonnait dans les villages du ban de Nossoncourt.

C'est à cette époque que commence une nouvelle série

(1) Mémoires de Richelieu.
Collection Michaud et Poujoulat, t. XXII.
(2) Archives étrangères. — Paris.
Lettres de Marillac.
(3) Possessions de l'évêché de Metz en Lorraine.

de malheurs pour notre cité déjà incendiée en 1557 (1) et à peine sortie de ses cendres. Rambervillers eut le triste privilége d'être une des premières à ouvrir la liste du martyrologe des cités lorraines pendant la guerre de trente ans, car ce ne fut que plus tard (1635) que commencèrent, pour toute la Lorraine, les ravages inouïs des armées allemandes, suédoises et françaises.

I

Les Allemands étaient entrés le 19 février 1630 et déjà au mois d'avril la ville avait emprunté 33,000 francs! Cela en dehors des impôts, réquisitions de toute nature auxquels il fallait satisfaire au plus vite : Dès la fin de février le sieur Dominique Pierron prête 5,000 francs : trois mille en argent, deux mille en fourniture diverses : 3 bœufs, 50 resaux de blé, avoine, seigle;

Le 4 mars on emprunte au sieur Herman, marchand à Nancy, 7,000 francs; le 16, 5,000.

Le 25 mars, le sieur Simonin, échevin de Vic, donne 600 fr.

Le sieur Midot, de Toul, avance, le 4 avril, 8,000 francs; 2,000 le 20 juin suivant; enfin le trésorier de l'évêché consent à faire l'avance d'une somme de 3,935 francs pris sur les impôts dus à l'évêque.

(1) Le baron de Polviller ayant, pendant la guerre engagée par Henri II roi de France contre Charles-Quint, puis contre son fils, Philippe II, ayant envahi les possessions de l'évêché de Metz, nouvelle conquête de la France, incendia et détruisit complètement Rambervillers; une inscription qui, aujourd'hui encore, existe sur la face de l'hôtel de ville rebâti après la destruction de la ville, nous donne la date de cet événement.

« Maison de ville suys appelée
« De ceste ville bien renommée
« Laquelle, par accident de guerre,
« Fut comburée et mise en grand'-misère,
« En l'an XV[e] cinquante-sept pour nombre,
« Le vingt-troisième de septembre;
« Et pour le présent, l'an octante et ung,
« Fut rebastie aux fraiz du Commung. »

Le 20 mars 1630, le comte de Schönbourg fait son entrée à Rambervillers; le jour de son arrivée, la ville paie 40 francs (1) pour frais de son dîner; le lendemain, pleins pouvoirs sont donnés au comptable de la ville pour percevoir une contribution frappée sur les villages environnants et destinée à subvenir aux frais de cuisine de ce personnage. Par cette réquisition, les villages de Bru, Housseras, Autrey, Jeanménil et Saint-Benoît devaient fournir par jour, 40 rixdalles (160 fr.) : Housseras paya 1368 fr.; Saint-Benoît, 100 fr.; Autrey, 200 fr.; Jeanménil, 1,071 fr.; en tout 3,236 fr. Tout fut perçu dans le mois d'avril, l'argent délivré au chef de cuisine du général, tout ne fut pas dépensé cependant et le comte eut bien soin de se faire verser le reliquat (2)! Mais ce n'était pas seulement le général qu'il fallait nourrir, il y avait encore sa suite; le commissare impérial reçoit, 18 et 23 avril, pour sa cuisine, 540 fr.; du 1er au 25 avril, il faut donner au chancelier, 3,350 fr.! le baron de Mercy, le lieutenant-colonel de Furstemberg, reçoivent, eux, 200 fr, par semaine..... puis venaient les officiers subalternes, les soldats: du 19 février au 20 juin, on délivra à ces derniers 39,491 livres de bœuf, 7273 livres de veau; 660 rations de pain étaient fournies par jour, ces rations, à raison de 3 gros l'une, étaient payées en argent, tout cela aux seules troupes logées, en ville; enfin venait l'interminable série des réclamations des troupes cantonnées dans les villages; les officiers mal couchés, mal nourris, s'adressaient à la ville, on leur envoyait des matelas, on les gorgeait de vin, de vivres, de poisson, la truite surtout; les officiers calmés faisaient taire leurs soldats;

(1) Le 18 mars on va à Epinal chercher des vivres pour préparer le dîner de ce général; ce sont sans doute ces 40 fr. qui ont soldé le prix d'acquisition a Epinal. (Arch. Rambervillers.

(2) C'est à Vic que l'on porta au général le reliquat; la quittance, 2152 fr porte la date du 21 juin 1630 (arch. Rambervillers.)

M. de Haraucourt (1), surtout, était le plus acharné ; ce lorrain, qui commandait un régiment de cavalerie allemande, avait voulu, dès le mois de mars, désarmer le pays occupé; ses exigences n'avaient pas de limites; une fois il voulut envoyer la cavalerie logée à Housseras, dans les faubourgs de la ville, ce n'est qu'à grand peine que cette dernière parvint à éviter ce surcroît de charges; ajoutez à cela les mouvements perpétuels de la troupe, les désordres inévitables qui étaient la suite de ces passages, et l'on aura une faible idée de la situation de nos aïeux, dans la première moitié de l'année 1630.

Les bourgeois cherchaient par tous les moyens possibles à calmer les appétits de l'envahisseur; au départ de la compagnie Walendorf (2) on donne 20 fr. au lieutenant pour qu'il maintienne l'ordre dans ses troupes, 40 fr. à un autre officier parce qu'il avait gardé les chemins un jour de marché; on abreuve de vin vieux les capitaines de deux autres compagnies de passage..... Au mois de juillet, le commis-

(1) Tout au commencement de l'occupation, le baron de Blidstein eut à Baccarat une conférence avec M. de Haraucourt au sujet du désarmement de la population (Arch. Rambervillers.)

Le 23 mai 1630, on va à Vic pour protester contre les exigences de M. de Haraucourt au sujet de l'entretien de trois compagnies de cavalerie logées dans la châtellenie de Rambervillers (Arch. Rambervillers.)

Les habitants de Rambervillers exécraient le lorrain Haraucourt; ce dernier ayant à traiter des officiers fit demander des truites à la ville qui les refusa ; apprenant ce refus, M. de Blidstein en fit pêcher, et le lendemain les envoya à cet officier. Quelque temps après une rixe ayant eu lieu entre des habitants et des soldats du régiment de Haraucourt, les habitants, pour calmer ce dernier qui voulait venger ses soldats, lui envoyèrent des truites. (Archives de Rambervillers.)

(2) Le Quartier-maître de la compagnie maltraitant des bourgeois, plainte est envoyé au commissaire général à Vic, et à la plainte on joint pour ce dernier un cadeau qui coûte à la ville 42 fr.

En même temps on donnait deux *grosses* bouteilles de vin au capitaine.

(Archives de Rambervillers.)

saire général annonce son arrivée à Rambervillers (1), les bourgeois décident qu'on lui offrira un magnifique banquet, le Commissaire accepte, les habitants enhardis lui font leurs doléances, le lendemain, le commissaire quittait précipitamment le ville, allant à Moyen, où il recevra, mandait-il, les plaintes des habitants; ceux-ci députent le comptable et un bourgeois chargé de porter la parole, le commissaire promit, se fit envoyer des truites et .... ne fit rien.

II

Au mois d'octobre 1630, l'occuppation fut réduite à une compagnie; celle-ci était commandée par le capitaine Scheink; elle resta à Rambervillers du 8 octobre 1630 au 8 février 1631. La solde des officiers, la nourriture du soldat étaient à la charge des bourgeois :

28 rixdalles par semaine pour les officiers :

20 au capitaine, 4 au lieutenant, 30 à l'enseigne, 1 au sergent; à cela il faut ajouter le chauffage, l'éclairage, diverses indemnités, le fourrage, l'avoine pour les chevaux, et enfin le logement.

On délivra aux soldats 18,956 livres de pain, 15,860 livres de viande.

La compagnie Scheink fut remplacée par la compagnie du capitaine Lutzbourg, ce dernier, absent, ne prit le commandement qu'au mois d'août 1631; c'était le lieutenant Jean Falguo qui exerçait les fonctions de capitaine, et en exigea la solde.

Malgré cet allégement de charges la situation des habitants n'en était pas meilleure, heureusement qu'ils trouvèrent un

(1) Le jour de l'arrivée de ce commissaire général, qui s'appelait Ossa, n'étant pas bien connu, on acheta, en prévision du banquet, des truites qui furent placées dans le « bouge » de la fontaine, où ce poisson périt; il s'ensuivit une contestation entre le vendeur et la ville, le premier réclamait la totalité du prix, 20 francs; la seconde s'y refusait. On transigea, la ville paya au vendeur, Jean Masson, tanneur, 13 francs. (Archives de Rambervillers.)

protecteur dans le baron de Mercy; (1) vers la fin de 1630, ce dernier prit le commandement des troupes, et s'installa à Moyenvic; dès le début, les bourgeois l'avaient accablé de présents, (2) le 6 avril ayant à traiter son frère Gaspard, le baron reçoit des habitants une magnifique truite; une autre fois, on donna cinquante écus à Madame de Mercy qui ne se fit pas scrupule de les accepter (3)...... Aussi, sur la demande de la ville, le baron, dans le courant de février 1631, consentit à diminuer la garnison et en envoya une portion — cent hommes — à Albestroff; c'est à l'occasion du départ de ces hommes que les habitants adressèrent au baron de Mercy la requête suivante :

« Les habitants de Rambervillers adressent une requête au baron de Mercy parce qu'il est nécessaire d'éviter les inconvénients qui sont arrivés à l'issue des autres compagnies ..... que chaque soldat se contente de deux livres de pain, d'une livre de viande, et d'une chopine de vin, sans qu'il puisse prétendre à plus, à quoi le lieutenant (le capitaine étant absent comme nous l'avons dit plus haut) tiendra sévèrement la main à peine d'en répondre .... Qu'au moment du départ, l'enseigne veille à ce que le soldat ne commette aucun désordre, ni en ville, ni en chemin ...... » puis généralisant leurs réclamations, les bourgeois ajoutent : « Qu'à 8 huit heures du soir, après la retraite, les soldats soient obligés de rentrer en leurs logis, afin que les bourgeois puissent fermer les portes des maisons où les soldats

(1) François, baron de Mercy, né à Longwy, n'entra qu'en 1635 au service de la Bavière, (nous le retrouverons à cette époque à Rambervillers avec le duc Charles IV et Jean de Werth), après avoir fait ses premières armes au service de l'Empereur, il fut tué le 3 août 1645 dans un combat livré à Condé; son frère Gaspard, également au service de la Bavière, périt sous les murs de Fribourg.

(2) On donne à M. de Mercy une grande truite qui coûte 4 fr. 6 gros, le 26 septembre 1630, on donne 120 fr. aux officiers de la compagnie; une autre fois 140 fr. (Archives Rambervillers.)

(3) C'est le 8 décembre 1630 que l'on donna ces cinquantes écus à Madame de Mercy. (Archives Rambervillers.)

ont l'habitude d'aller boire.... que le lieutenant qui fait fonctions de capitaine se contente du logement qui lui a été donné, ainsi que l'ont fait ceux qui l'ont occupés avant lui ..... Que le même lieutenant ne doit toucher que 4 rixdallles et non 20, puiqu'il n'est que lieutenant..... enfin il est demandé que bonne justice soit faite des hommes qui ont maltraité et volé divers bourgeois..... »

Pleine satisfaction fut accordée, et au bas de la requête on voit écrit et signé Mercy la phrase suivante :

« Les articles ci-dessus sont accordés selon que je l'ai envoyé au lieutenant en langue allemande. »

MERCY.

« Fait à Moyenvic, le 16 février 1631. » (1)

Au reçu de cette bonne nouvelle, un magnifique plat de truites fut envoyé en présent au baron. (2)

Pus tard, au 1er avril, on expédia au gouverneur une énorme truite en guise de « poisson d'avril » (3). Cette truite

(1) Archives de Rambervillers, EE. 1.

(2) Ce plat de truite coûtait 22 fr., et fut adressé à Nancy où se trouvait à ce moment là cet officier. (Archives Rambervillers.)

Il y a 250 ans, il devait y avoir beaucoup de ce poisson si estimé dans nos rivières, la Mortagne aujourd'hui en contient à peine quelques-unes; et, pour en trouver, il faut remonter le cours de cette rivière assez loin (Rouges-Eaux). De gibier il est fort peu question, dans la longue série des « présents » il n'en est parlé qu'une seule fois ; le 12 novembre 1630. le chancelier étant malade, on lui envoie un quartier de biche.

(Archives Rambervillers.)

(3) La petite farce du poisson d'avril était fort à la mode en Lorraine, aussi les habitants de Rambervillers ne devaient pas manquer de faire une surprise à leur protecteur, le baron de Mercy. En France au contraire elle était fort peu connue. Deux années plus tard, les Français, quand ils occupèrent la Lorraine, se tenaient sur leurs gardes ce jour-là. On sait que c'est un premier avril que la princesse Claude et son mari purent, déguisés en vignerons, s'évader de Nancy; une paysanne les ayant reconnus, avertit des soldats qui le répétèrent à leur officier, celui-ci n'en fit que rire, on était au 1er avril.

Le jour de leur évasion, la duchesse perdit une jarretière de soie,

fut acheté à Granges, et porté à Moyenvic par un jeune homme de Laveline, ce n'est pas qu'il manquât de truites dans les environs de Rambervillers, mais la peste venait de faire son apparition et toute relation était interrompue.

Conséquence inévitable de l'effroyable guerre qui désolait l'Allemagne, la peste venue de Hongrie à la suite des armées de l'Empereur Ferdinand avait déjà fait son apparition à Rambervillers en 1610; elle revint dès le commencement de 1631 ; le 23 janvier la municipalité prend des mesures pour combattre le fléau; tout d'abord un traité est passé entre la ville (1) et le « sieur Nicolas Valot, chirurgien :

« Ce jourdhuy, vignt-troisième de janvier 1631, sur le danger qu'il y a à Rambervillers à cause de la quantité de malades qui y sont, Messieurs de police et de justice ont traité avec le sieur Nicolas Valot, chirurgien audit Rambervillers, auquel ils ont accordé ce que s'ensuit : Que ce jourdhuy-même lui soit délivré six écus, moyennant quoi il sera obligé de faire la visite de tous les malades qui se rencontreront audit Rambervillers, pour faire fidèle rapport de la qualité de la maladie visitée... »

Après :

« Il sera obligé de visiter tous les malades qui surviendront de nouveau, moyennant deux francs par visite... » pour

ramassée par un bourgeois bel esprit qui les avait reconnus, elle lui inspira les vers suivants :

Qui est-ce que vous soyez sous cet habit champêtre,
Belle couple d'ouvriers, faites-nous bientôt naître
Quelque chose de doux
La vigne où vous allez travailler par ensemble
Cultivez-la si bien que le fruit vous ressemble
Et soit digne de vous.

Dom CALMET.

Les vœux du bourgeois furent exaucés, de ce mariage naquit Charles V, les ducs Léopold, François. et ce dernier en se mariant avec Marie-Thérèse plaça la dynastie lorraine sur le trône des Habsbourg.

(1) Tout ce qui a trait à la peste à déjà été publié par nous dans la Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie. — 9 avril 1875.

tous les morts — qu'il devra également visiter — il lui sera payé quatre francs ;

Mais s'il arrivait qu'il constatât des signes évidents de « contagion sur un ou plusieurs des visités » il sera obligé de « sortir de la ville l'espace de quarante jours » à moins que dans cette intervalle, il ne soit rappelé par « Messieurs de justice et de police; »en tous cas, s'il est rappelé pour de nouveaux malades pestiférés il devra, sa visite terminée, recommencer sa quarantaine « pour laquelle il lui sera donné la maison (1) de Saint-Pantaléon ou une plus commode » (1)

A cette époque, Saint Pantaléon était distant de la ville d'un kilomètre environ.

En même temps « Messieurs de justice et de police » faisaient publier le règlement sanitaire suivant : (2)

« ... Commande à tous les bourgeois qu'incontinant il y aura quelques malades en leur maison, ils aient à avertir un quartier-maître ou homme à ce député, lequel commandera à un chirurgien de reconnaître fidèlement pour en faire un rapport à Messieurs... »

Tant qu'il ne paraîtra « bubon ou charbon et que la maladie passera le quatorzième jour » on pourra être rassuré; mais, « s'il arrivait lesdits bubons ou charbons pestiférés, il faudra mettre hors la maison le malade et tous les habitants d'icelle, séparer hors la ville les sains des malades, en donnant ordre que les uns et les autres soient bien nourris et assistés, les maisons voisines doivent être mises hors de la ville... »

Quant au « vivre » il faut « défendre dans la ville usage de boudin, fressure, tripes et autres mauvaises nourritures.. donnant ordre qu'on se nourrisse bien et l'on fasse partout des parfums avec graines de genièvre, corne de bouc et soufre. » Enfin il faut user du vinaigre, boire du bon vin, et la meilleure nourriture que faire se pourra... »

(1) B B. 2. Archives de Rambervillers.
(2) Archives de Rambervillers, B B 3.

Les moyens employés, on le voit, étaient énergiques; aussi en très-peu de temps, la presque totalité de la population fut-elle mise « hors la ville »; il fallut s'occuper de loger ces malheureux. On construisit, disent les archives, des « loges » pour les abriter; partie à Saint Pantaléon, demeure provisoire du chirurgien; partie sans doute en un bois situé sur une hauteur à trois kilomètres, nord-est de la ville, où déjà en 1610 on avait installé les premiers expulsés; ce bois (haies d'Arthamont) fut appelé « bois banni »; aujourd'hui, par une singulière transformation, on l'appelle « bois bénit ».

Nous avons vu que l'on expulsait tout à la fois le pestiféré et les habiants de la maison contaminée; mais les archives ne nous donnent pas de détails sur la manière dont on séparait les « sains des malades »: il est probable que les pestiférés furent logés à Saint Pantaléon, demeure du médecin, et que les sains s'en allèrent loger au bois « banni » ou des bannis.

Car où aller? dans les localités voisines non atteintes? on les eût expulsés, tant la terreur était grande; et, d'autre part, il valait mieux loger dans un bois que de se réfugier dans une localité ou sévissait le mal.

La ville fit de son mieux pour secourir les expulsés; les archives nous fournissent un compte de 13,600 livres de pain et de 63 mesures de vin (28 hectolitres environ) qui furent distribués aux pestiférés pauvres.

Nous trouvons aussi le règlement des honorairees du chirurgien N. Valot : une première fois on lui paie 60 écus (sur lesquels on retient 18 francs pour quatre cordes de bois à lui fournies par la ville); une deuxième on lui donne 159 francs pour « neuf semaines qu'il a passées hors de la ville pendant lesquelles il lui a été accordé 4 francs pour vin et même victuailles. »

Cette dernière phrase nous donne la durée de l'exil de la population.

A côté du chirurgien Valot, nous voyons figurer « Mes-

sire Jean Clerc, prêtre qui se dévoua... » Ce dernier dut beaucoup marcher, car la ville lui fournit une paire de souliers pendant qu'il était « aux loges ». « Messire Jean Clerc » fut entretenu par la ville; c'est à lui qu'on paya la fourniture des médicaments, 24 francs!

Les localités voisines avaient interrompu toutes relations avec Rambervillers, et pour correspondre, il fallait prendre des messagers dans ceux des villages environnants qui n'étaient pas atteints de la peste.

La garnison, jusqu'alors logée chez le bourgeois, fut elle-même casernée dans le château; on prit la précaution de réserver des chambres pour ceux des soldats qui sortaient de maisons contaminées; on interdit toute relation entre la ville et le château, et, pour mieux assurer cet ordre, on barra toutes les issues du château (1); tout soldat, arrivant d'une localité où sévissait la peste, était enfermé dans une maison spéciale, et, avant d'entrer au château, était soumis à une véritable quarantaine (2).

Quels furent les résultats de toutes ces mesures? les archives sont muettes; nous n'avons pu trouver nulle part de renseignements à cet égard. Aussi bien il fallait que la terreur fût grande pour qu'une population consentît à abandonner sans murmurer, son foyer, alors qu'elle était envahie et sous le joug d'un vainqueur qui, depuis un an, la rançonnait sans pitié, d'un vainqueur qui ne dut consen-

(3) Quand vint l'ordre de caserner la troupe au château, le lieutenant Falguo qui commandait la garnison déclara que ses soldats n'évacueraient la ville que tout autant qu'on leur donnerait du vin, ce que l'on fit. On saisit l'occasion de ce déplacement de la garnison pour frapper la ville d'une contribution de 16 fr. 8 gros par jour, *à cause du séjour de la garnison au château*; du 1er juillet au 7 novembre 1631, la ville paya 2,116 fr. 8 gros! (Archives Rambervillers.)

(2) Sept soldats arrivés à Rambervillers sont enfermés dans la maison de Idoux Jean-Claude, parce qu'ils venaient de pays pestiféré; la ville leur paya une indemnité de 10 fr.; plus tard ils purent entrer au château. (Archives Rambervillers.)

tir à se retirer au château que quand la terreur de la « contagion » l'eut atteint lui-même. (1)

III

Nous avons dit que Rambervillers dépendait de l'évêché de Metz. Il faisait partie du baillage de Vic (2); c'est là qu'habitait le procureur général de l'évêque, c'est de là aussi que partaient les ordres transmis par l'évêque; seulement, à l'époque de notre récit, les Allemands s'étaient substitués à l'évêque et gouvernaient en son nom; le 13 novembre 1630, par ordre du procureur général de l'évéché et par mandement de M. de Mercy, on devait procéder à la levée d'une contribution extraordinaire dont le pays était frappé; cette contribution de 4 fr. par conduit et par mois devait être levée à partir du 16 novembre.

Le procureur général donnait le dénombrement des « aydes » c'est-à-dire la quantité de « conduits » (3) dont chaque commune était frappée; de plus, pleins pouvoirs étaient donnés à la ville de Rambervillers pour percevoir cette contribution, non-seulement dans sa châtellenie, mais encore dans toutes les possessions de l'évêché alors au pouvoir des Allemands, c'est-à-dire dans les bans de Nossoncourt, Baccarat, Vacqueville, Moyen.

La perception d'un tel impôt, et dans un rayon aussi étendu, devait nécessairement présenter bien des difficultés; il fallut pourtant s'y résoudre.

Rambervillers était taxé à 40 conduits, Housseras à 25,

(1) Je me propose plus tard de raconter en détail les épidémies de 1610 et 1631 à Rambervillers; celle de 1610 surtout qui a laissé des traces dans les traditions de nos populations.

(2) M. de Marshéville était à cette époque bailli à Vic.

(3) Ce mot « conduit » était autrefois très-usité en Lorraine, il signifiait le « Ménage »; le « demi-conduit » le veuf ou la veuve, cela répondait en matière d'impôt à ce qu'on appelait un « fouage » ou impôt par feu.

Jeanménil à 21, Autrey à 10, Xafférillers à 33, Doncières à 28, Bru à 24.

Le ban de Nossoncourt payait 558 fr., le ban de Vacqueville, 571 fr.; le ban de Baccarat, 695 fr.; le ban de Moyen, 328 fr.

Cette contribution fut perçue pendant quatre mois; il est probable que la perception en fut arrêtée par la peste. Le recouvrement en fut long et difficile et, au mois d'avril 1631, nous voyons que Baccarat ne s'était pas encore acquitté.

Cet argent servit à faire face aux exigences de l'allemand; mais hélas! les 7 ou 8,000 fr. que produisit cette « ayde » n'étaient rien à côté des énormes sacrifices que la ville dut s'imposer pour faire face à toutes ses dépenses.

Nous avons dit qu'à l'origine on avait emprunté 33,000 fr.; à ces emprunts il faut ajouter une somme de 29,000 fr., produit de contributions levées sur la ville; on acheta à crédit pour 24,732 fr. (1) de blé, vin, avoine; enfin on contracta pour 12,000 fr. environ de nouvelles dettes, ce qui porte à près de 100,000 fr. l'argent dépensé, et cela en 18 mois!

Les comptes des boulangers atteignent des proportions fabuleuses;

Ils ont fourni :

Pain blanc, 1,983 livres.
Pain brun, 49,660 livres.

Ces mêmes boulangers ont cuit avec la farine délivrée par la ville :

Pain blanc, 9,712 livres.
Pain brun, 237,833 livres,

ce qui fait en tout : 289,188 livres de pain!

(1) Le blé était déjà très-cher; on le payait en moyenne 25 fr. le resal. Les années 1629 et 1630 avaient été très-mauvaises pour la récolte du blé, et le duc de Lorraine avait rendu des édits fort sévères pour en empêcher l'exportation.

(Digot. Hist. de Lorraine, t. v.)

Le vin fut payé en moyenne 8 fr. la mesure.

Le bœuf se payait la livre, 0 fr. 20 cent.; le veau, 0 fr. 16 cent.; le mouton, 0 fr. 24 cent. (Archives de Rambervillers.)

Pour la viande, les comptes trouvés aux archives s'arrêtent au 8 février 1631 et pourtant le total s'élève à 62,620 livres en un an!

Le vin à 20,000 litres!

Remarquez que dans ce compte il ne s'agit que de fournitures faites sur ordre à la troupe; il n'est pas parlé de ce que le soldat a pu prendre, voler, détruire chez l'habitant, et les nombreuses plaintes des bourgeois nous prouvent que ces dégâts ont dû être énormes.....

Le 3 novembre 1631, arriva à la garnison l'ordre d'évacuer. Ici recommencent, entre bourgeois et officiers, les négociations au sujet du départ des troupes. On donna du vin, des vivres aux soldats, de l'argent aux officiers, et ceux-ci tinrent leurs hommes enfermés au château jusqu'au moment du départ (1).

La troupe prit la direction de Saint-Clément où elle coucha, et de là gagna Moyenvic. Ce fut Rambervillers qui paya à Saint-Clément les frais du passage dans ce village (2).

Pourquoi ce brusque départ?

C'est que l'armée française venait d'envahir la Lorraine; Louis XIII et Richelieu ne voulant pas laisser les Impériaux au cœur de la Lorraine, et sous le couvert de l'évêque de Metz, une armée vint mettre le siége devant Moyenvic (fin novembre).

Malgré l'énergique défense de Mercy, cette place dut capituler (27 décembre), et les Impériaux furent expulsés de Lorraine, les Français les remplacèrent et mirent garnison à Rambervillers (février 1632).

(1) Les officiers se partagèrent 134 fr.

(2) Les frais de séjour s'élevèrent à 107 fr. qui furent payés à Saint-Clément. Déjà Rambervillers payait l'entretien des cent hommes envoyés au commencement de l'année à Albestroff, 1130 fr. par mois.

(Archives de Rambervillers.)

Le duc Charles IV à Rambervillers, 1635.

De 1632 à 1634, Rambervillers jouit de quelque repos qu'il mit à profit pour essayer de se relever. Dès le commencement de 1632, l'évêque de Metz, Henri de Verneuil (1), abolit, à la demande des habitants, les franchises des « nappiers, bandiers, bouchers, tabellions, apothicaires, et autres se disant exempts » parce que la ville, épuisée « de moyens par le long séjour des troupes impériales, et diminuée de la plus grande partie des bourgeois par suite de la peste qui y a régné six mois entiers, se trouve dans l'impossibilité de contribuer à l'entretien de la garnison de sa Majesté très-chrétienne » (2). Ce n'est pas que le Gouvernement du roi Louis XIII eût grand pitié de la triste situation de la ville, car, outre la charge de la garnison, il la frappa d'une contribution annuelle de 10,240 fr., payable par trimestre; aussi l'année suivante trouvons-nous un arrêté de l'évêque de Metz qui autorise les habitants à s'imposer extraordinairement « pour payer les intérêts des dettes qu'ils ont contractées pendant les années 1630 et 1631 »; cela ne suffisant pas, un nouvel arrêté leur permet de lever pendant cinq années un droit de 8 deniers par franc sur toutes les denrées qui se vendront et débiteront dans la ville, pour « être employé au remboursement de plusieurs grosses sommes qu'il a fallu emprunter » dans les mêmes années (1633).

Aussitôt les Français entrés, on fit de grosses réparations aux murailles, aux portes, on reconstruisit à neuf le pont de la Folie, les fossés furent nettoyés; enfin les rues, les chemins, les puits, les fontaines, la maison d'école, l'Hôtel de-Ville, négligés pendant l'occupation allemande, furent réparés, appropriés (1632).

(1) Frère naturel du roi Louis XIII.

(2) Archives de Rambervillers.

Mais hélas ! notre ville fut bientôt arrêtée dans son œuvre réparatrice, le moment approchait où des malheurs bien plus grands encore que ceux de années précédentes allaient achever la ruine de notre cité.

Lasse des intrigues du duc Charles IV, la France s'était emparée de la Lorraine (1633). Le duc était allé se ranger sous les drapeaux de l'empereur Ferdinand ; victorieux à Nordlingen (6 septembre 1632), à Strasbourg (28 septembre 1634), il avait relevé la situation fort compromise de la maison de Habsbourg. Les protestants allemands et leurs alliés, les Suédois, allaient succomber, quand la France entra à son tour dans la lice ; s'alliant aux Suédois, aux Hollandais, aux protestants allemands, elle déclara la guerre à l'Autriche et à l'Espagne (1635) ; elle prit à sa solde les vaincus de Nordlingen, les renforça, envoya une armée en Flandre, et enfin augmenta l'armée du vieux maréchal de la Force qui, depuis trois ans, occupait la Lorraine. C'est dans la lutte de ce dernier contre le duc Charles — revenu dans ses États — que nous voyons reparaître le nom de Rambervillers ; c'est en effet à Rambervillers que Charles IV tint en échec les troupes du maréchal de La Force pendant deux mois ; c'est de Rambervillers qu'il organisa l'insurrection générale des Lorrains contre la domination française.

C'est l'histoire de cette lutte que nous allons raconter.

I

Au commencement de l'année 1635, le duc Charles était en Alsace, où il chercha à s'opposer à la marche du duc de Rohan (1) vers la Valteline ; battu, il repassa le Rhin

(1) Rohan avait 12,000 fantassins et 1,500 cavaliers, il assiégeait Belfort quand il apprit l'arrivée du duc de Lorraine ; il lève le siége de Belfort, court à lui, le bat et l'oblige de repasser le Rhin.

(Mémoires de Richelieu. — Mémoires de Rohan.)

Le duc de Rohan a dû passer à Rambervillers au moment où il se rendait à son armée formée de troupes prises dans les armées des maréchaux de

et Rohan put continuer librement sa route. Charles IV revint bientôt à Brisach, où il fut rejoint par Jean de Werth qui venait lui offrir ses services; accueilli avec joie, Jean de Werth eut bientôt l'occasion de se distinguer.

Parti à la tête de deux mille cavaliers, ce général franchit les Vosges et arriva brusquement à Saint-Dié où se trouvaient deux régiments d'infanterie (1), et « les environnant de tous côtés afin que personne n'y pût entrer, et leur dire qu'il n'avait que de la cavalerie, il les fit sommer et menacer que s'ils attendaient que l'infanterie et le canon fussent arrivés, ils n'auraient point de quartier. Ils en eurent tant de peur qu'ils capitulèrent à l'heure même, sortant avec leurs hommes et leurs équipages, mais laissant leurs drapeaux qui furent portés en triomphe à Vienne : dont le roi fut en telle colère qu'il fit mettre les deux mestres de camp à la Bastille.... (2) » Sans perdre un instant, Jean de Werth court à Raon où se trouvait le régiment de cavalerie de Gassion (3); là encore, même imprévoyance des Français, même succès des Allemands; il fallut, comme à Saint-Dié, capituler et livrer ses drapeaux (mai 1635).

A ces nouvelles, le maréchal de La Force concentra rapidement ses troupes autour d'Epinal qu'il craignait de voir enlever; Jean de Werth se dirigeait en effet sur cette ville; simulant une attaque sur les bords de la Moselle, il disparut tout à coup derrière un bois et une colline; il venait

La Force et Brézé. Le passage suivant des archives de Rambervillers nous le laisse supposer :

« Dépense faite chez deux bourgeois pour 28 cavaliers que le duc de Rohan y fit loger. »

(Archives de Rambervillers, CC. 1635.)

(1) Un de ces régiments était le régiment Vineuil qui avait tenu garnison à Rambervillers.

(2) Mémoires de Fontenay — Mareuil. Collection Michaud et Poujoulat, t. XIX.
Dom Calmet, Histoire de Lorraine, t. III.

(3) Gassion était à ce moment là à Paris.

d'apprendre qu'un convoi d'argent était ou allait partir de Nancy. Cet argent, destiné à la solde de la troupe, était attendu avec impatience par les généraux français qui, tous les jours, voyaient leurs soldats déserter faute de paie. C'était pour courir au-devant de ce convoi que Jean de Werth s'était si vite dérobé. Etonné tout d'abord d'une disparition aussi subite, La Force démêla bien vite les intentions de son adversaire et, laissant son infanterie à Epinal, sous le commandement du marquis de Fontenay, il partit en toute hâte avec sa cavalerie au secours du convoi; ce que voyant, Jean de Werth, inférieur en nombre, renonça à son projet et rejoignit le duc de Lorraine qui venait à son tour de franchir les Vosges (1).

Suivi de Hongrois, de Croates, d'un régiment de dragons, d'un autre de cavalerie légère, Charles IV, ayant rallié Jean de Werth, vint prendre position entre Epinal et Remiremont; bientôt renforcé de son artillerie et de son infanterie conduites par le baron de Sousse, il vint mettre le siége devant Remiremont (2) défendu par quinze compagnies du régiment de Normandie; le siége ne fut pas long, et grâce à l'intervention des dames chanoinesses, la capitulation fut des plus honorables.

Pendant ce temps, La Force, immobile à Epinal où il était revenu avec le convoi, laissait tomber Remiremont, surprendre Fontenoy par le baron de Sousse, détruire une portion de sa cavalerie à Vaubexy par le terrible Jean de Werth (3); il laissait le duc de Lorraine se renforcer de recrues venues de Lorraine et d'Allemagne; il refusait la bataille que ce dernier vint à plusieurs reprises lui offrir jusque sous les murs d'Epinal. Profitant de l'inexplicable inaction du gé-

(1) Mémoires de Fontenay - Mareuil.

Dom Calmet. Histoire de Lorraine, t. III.

(2) Remiremont fut pris au commencement de juillet. (Mémoires de Richelieu.)

Dom Calmet.

(3) Dom Calmet, t. III.

néral français, les populations s'insurgeaient de tous côtés, couraient sus aux Français, interceptaient les convois de vivres, de munitions.... La position du maréchal devenait fort périlleuse : laissant une garnison à Epinal, il se dirigea rapidement sur Lunéville où il se retrancha (août 1635).

Le duc de Lorraine n'inquiéta pas la retraite des Français; après une tentative sur Darney et Châtel qu'il trouva trop bien gardés, il se rabattit brusquement sur Rambervillers devant lequel il vint mettre le siége. La ville était défendue par une garnison de 700 hommes (1), mais les efforts de celle-ci furent paralysés par les habitants qui n'étaient pas « mal intentionnés pour le duc de Lorraine » (2); la brêche fut faite rapidement et la ville se rendit « devant qu'on y pût être, quoiqu'on fût parti pour y aller aussitôt qu'on eut avis qu'on les voulait attaquer » (3) (10 août 1635).

Pourtant la capitulation, qui permettait à la garnison de sortir l'épée au côté, ne fut pas favorable aux habitants.

La ville était condamnée au pillage (4), les habitants offrirent de se racheter pour une forte somme, les vainqueurs y consentirent, et la rançon fut fixée à 20,000 rixdalles (80,000 fr.) (5).

Les Français venus au secours, apprenant la capitulation, s'arrêtèrent à Magnières pour essayer de s'opposer au progrès de l'ennemi (6).

II.

Dès le commencement de 1635, les finances de la ville subissent le contre-coup de la guerre entreprise par la France.

(1) Dom Calmet. Hist. de Lorr. t. III.
(2) Mémoires de Fontenay - Mareuil.
(3) Mémoires de Fontenay-Mareuil.
« Les habitants montrèrent, dit Fontenay, qu'ils étaient bien intentionnés pour le duc de Lorraine » se seraient-ils insurgés?
(4) Dom Calmet. Hist. de Lorr. t. III.
(5) Archives de Rambervillers, CC. 1635.
(6) Mémoires de Fontenay-Mareuil.

On juge que les fortifications ne sont pas en bon état malgré les réparations faites en 1632; on répare surtout la porte de la Folie. Pont-levis, palissades, barrières, sont refaits à neuf; les serrures, les chaînes sont remplacées; on abat les arbres aux alentours de la ville (1) ; nuit et jour on fait le guet sur les tours, le clocher (2); on fait des rondes sur les murailles, dans les environs; ce surcroît de précautions s'explique par l'attitude sympathique des habitants pour les Lorrains.

Les passages de troupes (3) deviennent plus fréquents; de grands personnages y séjournent (4). Les maréchaux de La Force et Brézé viennent visiter la place; c'est même là que le maréchal de Brézé (janvier) reçut l'ordre d'aller prendre le commandement de l'armée de Flandre, et d'y conduire une portion de l'armée de Lorraine, « Comme on devait opérer avec le prince d'Orange, disait l'ordre, il faut que les troupes soient parfaitement belles » (5).

A la même époque, on hébergea le duc de Rohan et 28 cavaliers qui l'escortaient, plus tard on reçut la visite d'un

(1) Rambervillers fut pour la première fois entouré de murailles en l'an 1125 par l'évêque Etienne de Bar. (Dom Calmet, t. II.)

Ce prélat, en guerre avec les ducs de Lorraine, trouva « expédient d'enceindre de murailles le bourg de Rambervillers afin d'y pouvoir réfugier les sujets qu'il avait dans la Vosge » — (Saintes antiquités de la Vosge, par Jean Ruyr — Epinal 1633.)

Il y avait à Rambervillers quatre portes, la Folie, route d'Epinal; le Parmoulin, route de Charmes et Châtel; le Faux, route de Lunéville; et le Broué, route de Saint-Dié; vingt-quatre tours; le Château.

Les réparations de la porte de la Folie coûtèrent 500 fr.

(2) Le seul guet du clocher coûta, en 1635, 227 fr.

(3) Un sous-officier de passage coûte à la ville, pour deux jours, neuf fr. (Arch. de Rambervillers).

(4) Les deux maréchaux logèrent chez le maire. Il fallut pour les chauffer, eux et leur suite, 22 voitures de bois, 14 livres de chandelle pour les éclairer. (Arch. de Rambervillers.)

(5) Mémoires d'Arnauld-d'Andilly. Collect. Michaud et Poujoulat.

envoyé du prince de Condé. Toutes ces visites coûtaient fort cher à la ville (1).

Le 19 mars, on emprunte 1,800 fr. pour payer les rentes des emprunts contractés en 1630 et 1631 ; le mois suivant, il faut payer le premier trimestre de la contribution due à la France, 2,560 fr. Le bailli vint d'Epinal recevoir cet argent, il fallut aller au-devant de ce personnage, lui faire escorte, le défrayer; sur les 2,560 fr., 47 fr. furent refusés pour « la tare des espèces invalides d'or et d'argent » ; puis le bailli s'en retourna à Epinal ; nouvelle escorte, nouveaux frais, pendant que l'argent de la ville prenait la direction de Magnières où se trouvait sans doute des détachements français (2).

On arrive ainsi jusqu'au moment du siége; nous avons vu quelle fut l'attitude (3) de l'habitant, pourtant le soldat obligea ce dernier à porter du fumier sur la brèche (4).

La ville prise, on achète deux aunes de rubans pour présenter les clefs à M. du Hailly. Pendant que les vainqueurs s'installaient dans la ville et le château, les bourgeois ensevelissaient les morts, on en trouva beaucoup dans les jardins, les faubourgs; dans une seule maison — théâtre d'un combat sans doute — on en recueillit dix (5). On en-

(1) Au passage d'un M. de Figuières (24 et 25 juin) il fallut aller à Padoux chercher des pigeonneaux pour le dîner de ce personnage.

(Arch. de Rambervillers.)

(2) Archives de Rambervillers, CC. 1635.

(3) Les relations entre soldats et bourgeois n'étaient pas des plus amicales. Voici un fait qui le prouve bien.

Les soldats du régiment de Vineuil en garnison à Rambervillers ne voulurent pas laisser entrer un convoi de grains destiné aux habitants ; il fallut donner : « deux quartes de vin aux soldats de la porte du Faux pour qu'ils laissent entrer un convoi de grains. »

(Archives de Rambervillers, CC 1635.)

(4) Archives de Rambervillers : Indemnités à des bourgeois qui ont porté du fumier sur la brèche.

(5) Deux francs payés à Nicolas Charton pour ensevelissement de morts trouvés au Broué. Ce fut surtout l'hôpital qui fut chargé de rendre les derniers devoirs aux morts trouvés hors ville.

Nous voyons reparaître ici N. Valot le chirurgien pour soins donnés à des soldats blessés.

leva du bétail mort; enfin on nettoya le château où devait séjourner le duc de Lorraine.

Les trous faits aux murailles par les boulets, la brêche, furent bouchés, on rétablit les palissades de la porte du Parmoulin, ce qui permet de supposer que l'attaque eut lieu de ce côté (1).

Les bourgeois ne gagnèrent rien à ce changement de maîtres et plus loin nous raconterons la façon tragique dont se termina pour eux l'année 1635.

Le long défilé de fournitures faites aux officiers, aux soldats, recommence dans les archives. Vivres aux soldats, bois et chandelles pour éclairer et chauffer les corps de garde, foin, avoine pour les chevaux de MM. de Mercy et de Saint-Baslemont, dont les régiments occupaient la ville; quand on ne trouve pas ce que ce dernier demande, il le fait acheter aux frais de la ville près d'un marchand d'Epinal. Tous les jours on amène des prisonniers qu'il faut nourrir (2).

Par-dessus tout, il faut ménager le soldat : on fait boire « un coup à vingt soldats afin de leur faire prendre patience » pendant que l'on prépare leurs logements; le même « coup » est offert à des soldats (3) qui précèdent l'arrivée d'un officier supérieur.

La ville loge, nourrit tout ce qui vient communiquer avec le duc Charles; une fois c'est l'ambassadeur d'Espagne à qui l'on fournit, pour lui et sa suite, du vin blanc, des œufs, du lard et deux moutons; une autre fois il faut une livre et demie de raisins confits au commissaire général de

L'ensevelissement des 10 morts trouvés dans une seule maison coûta 18 francs.

Les corps des bestiaux morts dans les rues de la ville furent traînés hors ville par le cheval du maire. Il y en avait beaucoup autour de l'église.

(Arch. de Rambervillers.)

(1) Ce qui confirme cette supposition, c'est que nous trouvons encore un règlement de compte pour « barricades faites au Parmoulin. »

(Archives de Rambervillers.)

(2) Les officiers étaient logés au Château; les soldats à la Grandmaison. Archives : Achat d'un bœuf pour nourriture des prisonniers.

(3) Archives de Rambervillers, CC. 1635.

Bavière ; enfin l'on payera une douzaine d'œufs quatre fr., pour M. de Ville (1).

Le duc de Lorraine ne procède pas autrement, ses gardes sont logés et nourris par les habitants; il fait payer à ces derniers ses dépenses particulières (2); 495 fr. sont employés aux frais de messagers. C'est la ville qui paie la selle nécessaire au cavalier qui va à Saint-Dié annoncer la prise de Rambervillers (3).

III

Maître de Rambervillers, Charles IV y réorganisa son armée, il devait rester là deux mois; ce long séjour surprit tout le monde, on ne comprenait pas qu'un homme si remuant pût rester aussi longtemps inactif.

On a cherché une explication : plusieurs historiens l'attribuent à la présence du général autrichien Colloredo, commissaire impérial, qui toujours conseillait de temporiser en promettant d'Allemagne des renforts qui n'arrivaient jamais; du

(1) Le séjour du duc de Lorraine à Rambervillers devait provoquer nombre de négociations.

Le représentant d'Espagne était Don Antonio de Sarimiento, envoyé par l'Infant d'Espagne qui résidait à Besançon.

Le passage de Henri de Livron, marquis de Ville-sur-Illon, nous donne le prix exagéré des aliments.

Le marquis de Ville a joué un rôle considérable à cette époque dans les négociations entamées par le duc de Lorraine.

La livre et demie de raisins confits a coûté 2 fr. 3 gros. Jean de Werth et Mercy étant au service de la Bavière, on s'expliquera ainsi la présence d'un commissaire bavarois à l'armée du duc de Lorraine.

Parmi les autres personnages, nous trouvons le nom de M. de la Boullay. Ce personnage devint capitaine des gardes de Charles IV. Plus tard, quand ce dernier fut arrêté par les Espagnols, il chercha à le délivrer. A la même époque, nous retrouvons son nom dans des négociations engagées avec la duchesse Nicolle, femme de Charles IV.

(2) 60 fr. payés pour entretien chez un bourgeois de deux gardes de S. A. 460 fr. 6 gros pour dépenses particulières de S. A.

(Archives de Rambervillers.)

(3) Archives de Rambervillers, CC. 1635.



reste, le duc tomba malade (en août) et dut aller aux eaux de Luxeuil pour y recouvrer la santé (1).

Quoi qu'il en soit, on continua les courses dans toute la Lorraine, on levait des hommes, des contributions, on prenait des chevaux, on amassait des vivres, et partout où n'était pas l'armée française, les populations reconnaissaient avec joie la souveraineté de Charles.

La domination française était exécrée. Au début de l'occupation, Louis XIII, qui tenait beaucoup à sa nouvelle conquête (2), avait essayé de la douceur; la discipline la plus sévère était ordonnée, partout l'on payait comptant les fournitures de l'armée, mais en vain. On recourut à la violence, on désarma toute la province, on expulsa toute personne soupçonnée d'intelligence avec Charles IV; défense de reconnaître le duc, ordre dans les églises de prier pour Louis XIII comme seul souverain du pays (3). Pour mieux assurer l'exécution de ses instructions, Louis XIII envoya en Lorraine le prince de Condé qui aggrava encore la situation des malheureux Lorrains; l'armée se comporta comme en pays ennemi, leva d'énormes contributions; un certain nombre de notables furent arrêtés et envoyés en France comme otages. Rien n'y fit : ni douceur, ni violence (4). Les Lorrains, toujours fidèles, se joignirent en foule à leur duc (3),

(1) Dom Calmet. Hist. de Lor. t. III.

(2) Mémoires de Richelieu.

(3) Mémoires de Richelieu.

(4) Le gouverneur de Nancy, M. de Brassac, écrivait le 14 mars 1635, à propos de l'attitude hostile des Lorrains, à Richelieu :

« Je ne crois pas qu'il y en ait un seul dans la ville (Nancy) en qui on puisse se confier...... S. M. me recommande de me faire assister de la noblesse, je puis assurer à votre Eminence qu'elle n'a dans toute la Lorraine personne de confiance que les Français qui sont à sa solde, et je ne sache aucun gentilhomme de ce pays en qui on puisse se confier. »

D'Haussonville. Hist. de la Réunion de la Lorr. t. II.

Archives des Affaires étrangères. Paris.

(5) « Il n'y a aucune sûreté dans le pays, faute d'une cavalerie suffisante, et les Lorrains se lèvent en troupes pour aller dans l'armée du duc Charles...» Lettres à M. de Bouthelier.

D'Haussonville. Hist. de la Réunion de la Lorr. t. II.

Archives étrangères. — Paris.

apportant leur argent, leur vie. C'est chose étrange, dit de Monglat, que la plupart des officiers avaient un tel amour pour leur prince, qu'ils aimaient mieux perdre leurs charges et même leurs biens que de faire serment à d'autres qu'à lui..... (1). Aussi, l'armée campée autour de Rambervillers atteignit-elle bien vite le chiffre de 20,000 hommes. Le duc Charles en avait le commandement suprême, Colloredo en était le maréchal de camp, Jean de Werth et Goëtz lieutenants de maréchal de camp, Mercy et Bassompierre, sergents de bataille (2).

A peine installé à Rambervillers, un détachement de l'armée, sous les ordres de Berne, fut envoyé à Vaudémont (3); ce comté fut conquis très-rapidement, huit cents hommes y furent enrôlés, trois cents chevaux pris, la maison de Haroué (4), propriété du maréchal de Bassompierre, fut pillée, ainsi que toutes ses propriétés; on réquisitionna blé, avoine, et le tout prit la direction de Rambervillers. Un autre parti lorrain, sous le commandement de Lermont, parcourait le pays de Vézelise, et allait jusque sous les murs de Pont-Saint-Vincent attaquer et battre des partis français; Lenoncourt se formait avec les insurgés une petite armée (5), surprenait Saint-Mihiel, s'y fortifiait, et allait bientôt tenir tête dans cette ville à une armée française, commandée par le roi Louis XIII en personne.

Que faisait, pendant ce temps, l'armée française (6)? retran-

(1) Mémoires de Monglat.

(2) et (3) Dom Calmet. Hist. de Lor. t. III.

(4) Le détachement qui vint piller le château de Haroué était commandé par un nommé du Parc. « On prit les chevaux, le bétail de quinze villages; on fit payer les contributions et enlever le blé qu'on fait porter à Rambervillers. »

Mémoires de Bassompierre.

(Bassompierre, maréchal de France, était l'oncle de Bassompierre, sergent de bataille à l'armée de Charles IV.)

(5) et (6) Le vieux maréchal de La Force, âgé de 80 ans, ne faisait rien, il laissait le duc s'organiser au point d'avoir deux armées, dont l'une s'empara de Saint Mihiel. »

Mémoires de Richelieu.

chée à Lunéville, noyée dans l'insurrection générale de toute la Lorraine, elle pouvait à peine communiquer avec Nancy. Le maréchal de La Force demandait instamment du secours; le terrible Jean de Werth ne lui laissait pas un instant de repos; constamment dans les environs de Lunéville, il interceptait, aidé par la population, tous les convois qui lui étaient destinés, et l'affamait.

Le roi Louis XIII, qui avait fait de la guerre de Lorraine une affaire d'honneur, mécontent de ses généraux, annonça qu'il irait lui-même en Lorraine; pour augmenter les forces dont il pouvait disposer, il convoqua le ban et l'arrière-ban de la noblesse.

Une partie fut dirigée sous le commandement du duc d'Angoulême vers Lunéville pour renforcer La Force; avec l'autre, il alla mettre le siége devant Saint-Mihiel (septembre 1625).

Ces nouvelles, apportées à Rambervillers, y causèrent un grand émoi; Charles IV voulait partir immédiatement au secours de Saint-Mihiel (1), Colloredo au contraire proposait d'évacuer la Lorraine; nous serons accablés par la multitude de nos ennemis, disait ce dernier, ils nous affameront; le duc Charles avait réponse à tout, il promit des vivres, des munitions; mais il dut abandonner son projet d'aller à Saint-Mihiel; il fut décidé que l'on se retrancherait à Rambervillers (2).

Sur un haut plateau (3), à un kilomètre nord-est de Rambervillers, d'où l'on découvre les routes de Lunéville, Charmes,

(1) Dom Calmet. Hist. de Lorr. t. III.

Saint-Mihiel avait demandé du secours. le duc avait promis. « J'y serai, dit-il aux envoyés, devant que vous soyez arrivés vous-mêmes. »

(2) Si le roi Louis XIII était mécontent de ses généraux, Charles IV ne l'était guère moins de ses alliés. Dans des lettres datées du 18 septembre adressées au Cardinal-Infant à Besançon, et au prince Thomas, il se plaint amèrement de ses généraux, et considère son armée comme perdue. Ces lettres furent saisies en route, et envoyées à Richelieu.

D'Haussonville, t. II. — Archives. Paris.

(3) Ce plateau, par une singulière anomalie, est appelé aujourd'hui « camp

Châtel, Epinal, protégé sur les derrières par une vaste forêt, on éleva en moins de quinze jours (1) des retranchements à l'abri desquels l'armée put se réfugier. Ces travaux se composaient de retranchements flanqués de quatre forts dont deux « très-bons, fraisés et faits avec fascine et bons fossés, les deux autres moins bons » (2); enfin les approches de ce camp étaient protégés (3) par deux vallées alors marécageuses, dans lesquelles il était difficile de s'avancer (4).

Pendant que le duc de Lorraine se retranchait, le duc d'Angoulême avec sa noblesse cherchait à gagner Lunéville; il y parvint, non sans peine, car il avait trouvé sur son chemin Jean de Werth et sa cavalerie; dans la forêt de Hays ce dernier lui avait pris un convoi de cinq cents charrettes, anéanti l'escorte composée de vingt-quatre compagnies (6); près de Saint-Nicolas, il avait enlevé tous ses bagages, dispersé une partie de sa cavalerie, fait beaucoup de prisonniers (6).

des Suédois » Il n'en reste plus rien aujourd'hui, la culture a tout nivelé. Mais il y a quelques années, on voyait encore très-distinctement l'enceinte. De temps à autre, en labourant, on trouve encore des débris d'armes, des monnaies.

(1) Dom Calmet raconte que ces retranchements furent élevés par les femmes de l'armée, «sans frais ni travail du soldat. »

Hist. de Lorr. t. III.

(2) Mémoires de Richelieu. (Collection Michaud et Poujoulat.)

(3) Mémoires de Monglat. (Collection Michaud et Poujoulat.)

(4) Au sud-ouest de Rambervillers, sur le ruisseau de Padozel, (Ballastière du chemin de fer aujourd'hui), il y avait aussi un petit camp dont on a trouvé, à l'époque de la construction du chemin de fer, quelques vestiges. Les archives de la ville parlent du reste de ce camp de « Padouzel. » Ces deux camps reliés entre eux par la ville de Rambervillers constituaient pour cette époque un ensemble de fortifications fort respectables.

(5) Dom Calmet. Hist. de Lorr. t. III.

Maréchal de Bassompierre. Mémoires.

(6) Maréchal de Bassompierre. Mémoires.

Un des chefs de la noblesse fut fait prisonnier, M. de Saint-Amour. Cette aventure donna lieu à beaucoup de plaisanteries et de quolibets dans les deux camps.

Le maréchal de La Force, enfin renforcé, sortit de Lunéville, arriva bientôt à Magnières (1), et enfin sous les murs de Rambervillers; il reconnut bien vite l'impossibilité de déloger son adversaire, il chercha à l'attirer en plaine, mais en vain. Il rétrograda et vint mettre le siége devant Moyen, espérant que Charles IV viendrait au secours de ce château; mais le duc ne bougea pas, et laissa prendre Moyen, qui, du reste, fut fort bien défendu par le sieur d'Arbois de Xaffévillers (2).

Toute la noblesse conduite par le duc d'Angoulême murmurait fort contre le maréchal qui ne voulait pas attaquer le duc de Lorraine; « vous pouvez y aller si vous le voulez, leur répondit-il, mais ce n'est pas besogne d'un commandant d'armée, d'entreprendre ce qui ne peut mener qu'à un mauvais succès... » Très-brave, mais aussi très-indisciplinée, cette noblesse se figurait que les choses se passeraient comme autrefois, qu'on allait livrer bataille et qu'ensuite on s'en retournerait chez soi. Plusieurs désertèrent, on en pendit même quelques-uns. « Les gentilshommes de Normandie, raconte Monglat, plus impatients que les autres, menaçaient de s'en retourner si on ne leur faisait voir la partie adverse, jugeant la guerre comme d'un procès au parlement de Rouen (3).. »

Très-imprévoyante, elle mettait la disette partout, et

(1) Jean de Werth voulut reconnaître la posision de l'ennemi à Magnières; il partit la nuit avec cinquante cavaliers, il s'avança trop; poursuivi et serré de près par d'Aucourt à la tête de 150 cavaliers, ses soldats et lui franchirent un très-large ruisseau, d'Aucourt, trois officiers et quelques soldats le suivent mais le reste hésite, Jean de Wert et ses hommes se jettent sur leurs adversaires, les font prisonniers, les entraînent avant que les 150 Français soient revenus de leur surprise.

(Dom Calmet.)

(2) Digot. Hist. de Lorr. t. v. D'Arbois et la garnison purent se retirer à Rambervillers.

(3) D'Haussonville. Hist. de la réunion de la Lorr. à la France.

était devenue un objet de risée pour les ennemis. (1) (septembre 1635).

En apprenant l'insuccès de La Force, le roi en fut profondément affligé, le passage suivant des mémoires de Richelieu nous donnera une idée de l'effet que produisait en Europe la résistance de Charles IV.

« Cependant toutes les dépêches d'Allemagne nous apprenaient que nos confédérés reprendraient cœur s'ils voyaient ledit duc Charles battu et que rien ne les ébranlaient davantage, pour les faire accommoder avec l'empereur, que de voir que toutes les forces de la France opposées audit duc ne pouvaient lui faire du mal ; et nous savions néanmoins par des lettres interceptées dudit duc, du 18 septembre, lesquelles nous envoyâmes aux généraux, qu'il tenait son armée pour perdue, n'avait point de vivres, était faible, mal obéi.... Ces avis dont on se servait si mal, affligeaient fort S. M., qui donna l'ordre de diviser l'armée, une portion avec Angoulême sur Baccarat et Moyen, l'autre à Padoux où la noblesse était à couvert... »

Les ordres du roi furent exécutés, le but était d'affamer l'ennemi en coupant ses communications avec l'Alsace par Baccarat, et la Comté par Padoux.

Quel aurait été le résultat de cette manœuvre? nous ne savons, car « quant ils surent (les généraux) la retraite de La Valette, l'arrivée de Gallas, ils se retirèrent à Lunéville.. ne se donnant même pas la peine de prendre des nouvelles de La Valette. » (Mémoires de Richelieu, octobre 1635.)

Apprenant l'arrivée de Gallas en Lorraine, Charles IV part avec trente cavaliers, traverse toute la Lorraine, trouve Gallas à Sarreguemines, (4 octobre 1635) et décide avec lui qu'il ira le rejoindre avec son armée.

De retour à Rambervillers, il évacue définitivement cette place le 16 octobre 1635, et, malgré le duc d'Angoulême

(1) Lettre à M. de Bouthelier.
Archives étrangères. Paris. — Haussonville, t. II.

posté à Pont-Saint-Vincent, opère sa jonction sur les rives de la Seille avec Gallas. Il avait laissé le régiment de St-Baslemont comme garnison à Rambervillers, et M. de Boisemont pour gouverneur.

IV

Nous avons dit que le duc de Lorraine permit à la ville de se racheter du pillage moyennant une somme de 20,000 rixdalles (80,000 fr.). Accablée par l'occupation française d'abord, par les Allemands unis aux Lorrains ensuite, le paiement d'une telle somme devait être bien difficile, sinon impossible, (1) aussi est-il probable que la ville chercha par tous les moyens en son pouvoir ou de faire lever cette rançon, ou d'en obtenir la réduction (2).

Le duc de Lorraine, quoique général en chef, n'était pourtant pas le maître absolu dans son armée, cette phrase de Dom Calmet nous le laisse soupçonner « la ville était condamnée au pillage, mais son Altesse, pour la garantir de ce malheur, *porta* les bourgeois à se racheter pour une grosse somme d'argent... »

Rambervillers, au moment du siége, avait manifesté ses sentiments lorrains, et cette attitude ainsi que nous l'avons vu avait été pour beaucoup dans la prompte red-

(1) Dès le mois de juillet 1635, nous trouvons une pétition des habitants de Rambervillers qui se plaint de la misère du pays. Il s'agit d'une réquisition d'hommes et chevaux à fournir pour aller travailler à Moyenvic.

Il fallait « huit des meilleurs chevaux, et huit tombereaux... il leur est une chose du tout impossible d'y pouvoir subvenir » Tous les chevaux sont pris par les Suédois, (?)... La réquisition fut réduite de moitié. (Archives Rambervillers. B B. 2.)

(2) Nous trouvons dans les archives le compte des frais d'un voyage fait à Besançon par M. Grandmaire, échevin de Rambervillers. Dans ce compte il y est même parlé de M. de Mercy, l'ancien protecteur de Rambervillers. Malheureusement les dates manquent comme pour tout ce qui a trait à l'année 1635, et nous ne pouvons que supposer le but de ce voyage : de faire rabattre une portion de la rançon par le duc Charles qui s'était retiré à Besançon en novembre 1635.

dition de la ville: mais si les bourgeois étaient lorrains, ils devaient détester le soldat allemand, qui lui, avait voulu le piller.

Très-occupée pendant tout l'été et l'automne, l'armée avait pu accepter sans trop d'impatience les atermoiements des bourgeois; mais la campagne finie, le duc de Lorraine parti pour la Franche-Comté (novembre 1635), la ville allait se trouver seule, sans appui, à la merci de son ennemi le soldat.

Le gouverneur était M. de Boisemont, le commandant de la garnison M. de Saint-Baslemont, colonel; c'est ce dernier qui se chargea de faire rentrer la « grosse rançon. »

On essaya encore de parlementer, le colonel fut inflexible et il fit battre à son de caisse — par un soldat — que les bourgeois aient à payer leur rançon sous peine de la vie (1). Cette menace ne fit pas grand effet, car il fallut recourir à d'autres moyens, le maire et bon nombre de notables furent arrêtés, enfermés au château pendant que « Messieurs de justice et de police » également consignés « sur le poisle de la ville tiraient la grosse rançon. »

Le recouvrement fut long et difficile, il dura du 25 novembre au 13 décembre, et encore la somme ne fut-elle pas touchée totalement (2), puisqu'en janvier 1636 nous voyons « Messieurs » occupés à en assurer la totalité (3).

Les archives de la ville nous donnent dans leur naïve sécheresse, quelques détails sur les dépenses occasionnées par le recouvrement de la rançon.

(1) 1 fr. payé au soldat qui annonça que les bourgeois aient à payer leur rançon sous peine de vie (Archives.)

(2) Toutes les rentes échues à la Saint-Martin furent retenues et données pour la rançon. Ces sommes ainsi perçues vinrent en diminution de la part dont chaque bourgeois était frappé.

On emprunta de l'argent. Quarante années plus tard, 1675, on paie 5,000 fr. à Jean Jacquemin, somme qu'il avait prêtée à la ville en 1635 pour payer la rançon qui évita à la ville « la ruine et l'incendie. »

(Archives.)

(3) 5 gros pour un cahier de papier au sieur chef de la police pour achever de tirer la rançon. Janvier 1636.

« 95 fr. à Nicolas Simon, pour du vin fourni pendant que l'on tirait la grosse rançon sur le poisle de la ville. »

Du vin, à qui? aux soldats sans doute, qui débarassés, pour les besoins du moment du frein de la discipline, devaient, par leurs excès, activer le zèle du bourgeois à s'acquitter.

Indemnité à Claude Apparu pour faire « le disné de Messieurs »; trois francs 8 gros, pour deux livres de fromage de gruyère; 18 gros pour un « pasté ». . 24 fr. pour le dîner de « Messieurs » lorsqu'ils furent relachés de la mairie (1)....

La misère en Lorraine était épouvantable à la fin de 1635, décimée par la peste, la guerre et la famine achevèrent tout ce que la peste avait épargné; les champs incultes, couverts d'épines, remplis d'animaux venimeux; les villes, les villages dépeuplés, les loups, (2) raconte Dom Calmet établissaient leurs repaires dans les maisons abandonnées; sur les routes, de longues files de mendiants, hâves, affreux, défigurés, couverts de mauvais haillons, sans retraite, sans secours, vivaient de ce qu'ils trouvaient sous la main, racines, glands... la faim poussa bon nombre de ces mal-

(1) On avait l'habitude, chaque fois que l'on venait de terminer les comptes de la gestion communale, de faire un banquet aux frais de la ville. « Messieurs » malgré la triste situation du moment, ne faillirent point à la tradition.

C'est sur ce même « poisle de la ville » que 235 ans plus tard, d'autres Allemands « tirèrent » à la ville de Rambervillers, une autre « grosse rançon » (200,000 fr.)

Nous devons l'avouer, les procédés des Allemands de 1635 étaient préférables à ceux de 1870.

Les Allemands de 1635 patientèrent 6 mois, ceux de 1870 accordèrent 24 heures; en 1635 on ne tua personne; en 1870, on procéda à des exécutions sommaires, on menaça de piller et incendier, on arrêta les « Messieurs » d'aujourd'hui, c'est-à-dire le Conseil municipal, tout comme en 1635.

Pourtant les « Messieurs » d'aujourd'hui ne suivirent pas la tradition; comme leurs prédécesseurs de 1635, ils ne firent point à leur libération un banquet.

(2) Dom Calmet. Hist. de Lorr. t. III.

heureux au vol, à l'assasinat, ils en vinrent à manger leurs semblables !

Le resal de blé qui valait 15 à 18 fr. se vendit jusqu'à 100 fr. On vendait sur les marchés des fruits sauvages, des racines champêtres, jusqu'aux corps d'animaux morts !

Rambervillers partageait le sort commun, la mortalité y était excessive (1), la misère plus grande encore.

On ne fit pas payer les amendes « parce que les bangards étaient tous morts » ! Du reste qui pouvait en un tel moment songer à faire payer des amendes, alors que l'on avait tant de peine à satisfaire le soldat ?

Aussi l'année 1635 se termina-t-elle tristement pour notre cité, et les archives elles-mêmes, laissent voir la misère profonde en disant : «En ce présent compte ne sont pas taxées les amendes à raison que les bangards de 1635 sont tous morts, comme aussi à cause des guerres, mortalité du peuple et misère d'icelui. »

Dr FOURNIER.

(1) Nous trouvons une supplique des habitants de Rambervillers à l'évêque de Metz, dans les archives de 1643, dans laquelle ils exposent qu'avant les guerres, il y avait à Rambervillers 532 chefs de famille, et qu'ils se trouvent en 1643 réduit à 80 !

CHANSONS

EN

PATOIS VOSGIEN

RECUEILLIES ET ANNOTÉES

par

Louis JOUVE,

AVEC

UN GLOSSAIRE ET LA MUSIQUE DES AIRS

Versibus incomptis ludunt risuque soluto. (VIRGILE).
Leurs jeux, ce sont des vers sans art et le franc rire.

Un écrivain a dit que « le caractère d'une nation se manifeste d'une manière plus sensible dans la poésie populaire que dans la littérature écrite. » Malgré les théories, quelquefois superficielles, des écoles classiques, l'affirmation est devenue une vérité incontestable. Horace, Malherbe, Boileau, sont des poëtes de goût, des lettrés charmants, des courtisans d'esprit, mais ils ne sont que l'expression de la classe des hommes instruits, ils ne sont pas la nation elle même.

A côté de l'art délicat, parfait, on avait trop négligé de

connaître les expressions spontanées et rudes d'un cœur naïf, d'un esprit peut-être vulgaire, mais toujours vrai. Ce qui nous reste des chants bretons ne nous révèle-t-il pas un peuple tout entier avec son individualité profonde? Et n'est-ce pas également vrai des habitants du Tyrol, de l'Ecosse, de l'Irlande, de la Norvége, qui résument l'esprit national dans des ballades délicieuses ou sombres, des Castillans qui traduisent le leur en romances légères ou passionnées, de tous ceux enfin qui, par l'énergie de la race, par leur situation géographique, forment des groupes d'un caractère distinct, se transmettent de génération en génération un héritage successivement agrandi de poésies écloses au souffle d'une passion sincère, image indélébile, invariable, de l'unité et du fond ethniques? Cette poésie populaire, fruit d'un sol vierge, en retient la rudesse, l'âpre saveur et en a toute l'originalité. Elle persiste longtemps à côté de la culture élégante des formes; elle ne disparaît qu'avec le groupe qui l'a créée, car elle est le peuple même.

Les recueils de poésies populaires des différentes nations de l'Europe sont une révélation éclatante de ce que peuvent rendre les fibres du cœur humain en dehors des règles conventionnelles de l'art. S'ils n'ont pas fait connaître un nouvel Homère ou un autre Eschyle, ils nous en ont souvent donné en quelque sorte la menue monnaie. L'âme y fait retentir tout ce qui l'atteint ou l'ébranle en rhythmes vigoureux, en accents émus, en tendres mélodies, en rimes piquantes et naïves, en chansons plaintives ou narquoises.

Les provinces de la France ont fourni une ample récolte de poésies composées et chantées par le peuple. L'histoire de l'esprit français s'en est enrichi et chaque jour apporte encore une gerbe nouvelle. Quoiqu'il ne soit plus guère possible de tirer une autre moisson de ces terres jadis négligées, nous avons voulu tenter pour les Vosges, dans une très-faible mesure, ce que d'autres ont déjà fait pour leur province ou leur département. Je n'ai certes pas l'espoir d'ajouter une fleur exceptionnelle à la couronne poétique

du peupie, ni de jeter quelque lustre littéraire sur un département qui est loin d'être insensible au charme des lettres (1), mais qui a plus particulièrement brillé par son ardeur patriotique et guerrière, par son goût pour les arts utiles et par son amour du travail. Je ne me dissimule pas la valeur de nos rustiques chansons qui n'arrêteront qu'un moment le lecteur curieux; je sais que je n'apporte que des matériaux insuffisants et incomplets pour l'histoire de l'esprit populaire des Français. S'ils ne peuvent servir à l'érection de ce monument national, ils resteront du moins, pour les générations futures, comme un témoignage de ce que furent nos ancêtres. Ce n'est pas un *cancionero* vosgien que je présente ici. C'en est un premier essai, si l'on veut, car je suis loin d'avoir épuisé la matière et porté mes investigations sur tout le département.

Du reste, j'ai restreint cette étude, je dois le dire, au domaine particulier des chansons composées dans divers dialectes rustiques des Vosges, afin de mieux saisir l'esprit des campagnards. Les chants populaires de langue française, qui se répètent dans tout notre département, appartiennent au fond commun de la France; on les retrouve, avec des variantes plus ou moins éloignées d'un texte primitif, dans presque toutes nos provinces et même au delà de nos frontières. Ils sont l'écho des pensées et des mœurs du moyen-âge, et les chercheurs de légendes y trouvent encore parfois à glaner. Ce n'est pas un produit du sol vosgien; c'est un fruit étranger, d'une importation plus ou moins lointaine. Ce n'est pas à augmenter directement ce précieux trésor que j'ai travaillé; j'ai exclu de ce recueil les chants français déjà connus et souvent reproduits. Le caractère, les idées, l'esprit, les usages des campagnards vosgiens, voilà ce que je me suis plu à rechercher; ce sont leurs sentiments, si grossiers qu'ils fussent, que j'ai voulu prendre sur le fait.

(1) Les Vosges ont produit des poëtes remarquables. Citons parmi les plus connus Gilbert, Pellet, *le barde des Vosges*, et Grandsard, l'auteur de *L'année maudite*.

Les trois ou quatre chansons en langue française que j'ai admises me semblent appartenir aux Vosges ou du moins les caractériser; elles ne se rencontrent, d'ailleurs, dans aucune publication.

Cependant l'intérêt qui peut s'attacher au caractère *moral* de ces rimes patoises, n'est pas le seul qui ait excité notre zèle. Cet opuscule est en même temps la continuation d'études entreprises depuis longtemps sur les patois vosgiens, féconde et riche mine de linguistique française qui a été fort peu ou fort mal exploitée dans notre pays (1). Or, il est nécessaire de recueillir longuement et avec soin les éléments d'un idiome avant d'en formuler les lois de formation et la grammaire. Cette double étude de la langue et des mœurs nous a paru suffisante pour offrir au public un opuscule même incomplet, et nous croirons avoir assez mérité s'il l'accueille avec quelque faveur.

Ce recueil se compose d'une quarantaine de chansons presque toutes inédites et dont les trois quarts sont accompagnées de la notation musicale des airs sur lesquels elles se chantent. Les unes sont répandues, avec les variantes du patois local, sur presque toute l'étendue du département, et ce sont les moins nombreuses; la plupart des autres ne sont connues que dans un rayon assez restreint ou dans des localités écartées; quelques-unes se retrouvent dans la Meurthe-et-Moselle, chez nos voisins les Francs-Comtois et les Champenois, même jusqu'en Suisse dans l'idiome du pays et avec des différences qui ne portent guère que sur des détails.

Produit rude d'un esprit tout rustique, sans forme, sans idéal, ces chansons ne sauraient se recommander par le charme de l'expression et par le sentiment poétique (2).

(1) Voir notre *Bibliographie du patois lorrain*. M. le chanoine Hyngre, ancien curé de Vagney, a fait un *Dictionnaire du patois de la Bresse*, un des plus intéressants et des moins connus de notre pays. Il est regrettable que ce travail n'ait pas encore trouvé d'éditeur.

(2) « Le paysan n'est guère poëte, on le sait bien; mais il a sa poésie, quoi qu'on dise, parce qu'il a un grand sentiment de la nature. Il y a



Il ne faudra y chercher ni des légendes du vieux temps, ni des traditions touchantes, ni de ces petites scènes dramatiques qui abondent dans certaines littératures populaires. A la Souabe, qui a des poètes si charmants, si naïfs, si vrais, les Vosges, il faut l'avouer, ne peuvent opposer, en général, que des rimeurs grossiers dans le fond comme dans la forme. C'est que le paysan chez nous, comme dans bien d'autres lieux, n'est que ce qu'en ont fait les siècles, je veux dire les maîtres des siècles. Il est longtemps resté étranger au monde et à sa propre histoire.

Ce n'est pas à lui que remonte la responsabilité de sa faiblesse intellectuelle relative et du peu d'élévation de sa pensée.

Ce qui fait un peuple, ce sont les traditions, et le pays des Vosges n'en a pas.

Quand la puissance romaine eut disparu sans avoir certainement effacé le caractère primitif des populations soumises par elle, tout fut divisé entre les nouveaux conquérants. Les Francs laissèrent peu de traces sur notre sol, et, malgré leurs prétentions à l'unité et à la concentration du pouvoir, il n'y eut sous leur gouvernement que des institutions locales avec des formes anarchiques.

plus que le foyer qui l'attache; son âme est au sol. Les vallons creux qui s'enfoncent dans la brume, la multitude des habitations qu'il embrasse d'un coup d'œil et qu'il connaît toutes, les forêts qui tapissent les flancs ou couronnent la cime des monts, les eaux claires et bruissantes que des bouquets d'aulnes couvrent de leur ombre, l'éclat des matins et la magie des soleils couchants, est-ce que cela serait muet pour l'âme du montagnard? Sans doute, tout ce qui charme le peintre ou le rêveur, il ne saurait ni l'analyser ni le revêtir d'une forme, mais il est profondément pénétré de cette poésie de la nature. Chaque saison, chaque jour lui apporte les mêmes merveilles; il semble en être blasé ou ne les avoir jamais aperçues; mais qu'on le transporte près des bords d'une rivière mourante, sur un sol plat où la ligne monotone de l'horizon n'offre que le vide à ses yeux, comme alors il sent le prix de tout ce qu'il perd! Les mille voix de sa vallée, les harmonies des aspects, il les a unies si fortement à sa vie qu'il ne peut plus les en séparer; il les regrette, il les pleure, s'il en est éloigné pour longtemps. » L. Jouve. *Lettres vosgiennes*.

Chacun chercha l'indépendance dans l'isolement. On le voit dès le VIIe siècle par la fondation de riches et nombreux monastères. Ceux-ci, tout en favorisant l'agglomération d'une population serve, mais occupés des intérêts matériels de leur propre établissement, vivent à l'écart pour eux-mêmes. L'intérêt privé est tout, parce que tout est étroitement localisé, sans que l'indépendance soit garantie. Epinal, Remiremont, Saint-Dié, Moyenmoutier, Senones, Etival passent à des maîtres divers ou tentent d'échapper à leurs liens de suzeraineté. Les évêques de Metz, de Toul, de Verdun, et quelquefois celui de Reims, voilà les véritables maîtres après l'empereur; mais bientôt il faudra partager la puissance séculière avec les petits seigneurs féodaux rangés autour du duc de Lorraine et avec le duc lui-même. Celui-ci, en accordant des chartes d'affranchissement à diverses localités, donna un exemple qui dut être suivi par les seigneurs ecclésiastiques. Plus on avance, plus on voit s'opérer la désagrégation au profit des puissances laïques, et particulièrement de celle du duc qui tend lui-même chaque jour à se séparer de l'Allemagne et de la France. Et voici la rivalité des ducs de Bourgogne et de Lorraine; voici les luttes de Charles IV contre la France, et enfin au XVIIIe siècle l'annexion de la Lorraine au royaume français.

Que devaient être, que devaient penser les populations ballotées, disputées entre tant de maîtres, avec quatre ou cinq centres d'autorité et des administrations si diverses, si complexes? Ici l'empereur, là le duc de Lorraine, ailleurs les évêques, les abbés, les chapitres de chanoines et de chanoinesses, les petits seigneurs féodaux et mêmes les villes libres, comme Epinal : autant de gouvernements, autant de lois, autant de juridictions différentes, autant d'éléments de division; point d'esprit commun (1).

(1) Je ne veux pas nier d'une manière absolue l'unité dans l'histoire des Vosges. Si elle ne se laisse pas voir dans les faits à la surface, elle existe cependant dans la race, dans les coutumes et surtout dans

Cette absence d'unité n'était guère propre, on le pense bien, à l'éclosion ou à l'essor d'une poésie nationale. Quels chants légendaires ou héroïques, comme chez les Bretons ou chez les Slaves, pouvaient retentir dans les villages de la Haute-Moselle et depuis la Meurthe jusqu'au Madon ou à la Meuse même? Quelles poésies familières ou morales pouvaient s'y répéter, s'y répandre? Toutes les traditions s'effaçaient au milieu de tant de changements. La cour et la chevalerie sont bien loin de nos populations qui n'en connaissent les splendeurs que par les tailles à payer. Quant à l'Eglise, elle veille sur son temporel pour l'agrandir, pour le tenir à l'abri de l'avidité des hobereaux ou pour le soustraire aux entreprises hardies et sans scrupule d'un puissant seigneur. Serfs ou hommes libres, moines ou laïques, marchands ou petits industriels, paysans ou bourgeois, tous sont séparés par la barrière des institutions, des intérêts, des règlements et des idées. Il n'y a là rien où puisse se reconnaître un peuple, si ce n'est la langue, et encore la montagne et la plaine ne sauraient s'entendre ou s'entendent difficilement.

Le pays des Vosges, n'ayant donc eu ni connu l'idée d'unité ou de nationalité, ne put et ne sut exprimer les idées générales; l'esprit est resté dans le contingent et dans l'individuel.

la langue à peu d'exceptions près. C'est une même eau qui coule par de nombreux canaux divers dans une même direction, vers un but commun. Communautés de villes, seigneuries laïques ou ecclésiastiques sont des divisions qui voilent à la pensée l'idée d'unité, mais qui, en l'empêchant de se reconnaître, n'entament pas le tréfond — si je puis dire ainsi — du caractère et de l'esprit déjà fusionnés de longue date. L'histoire des Vosges n'a d'unité que si on la traite comme partie de l'histoire d'Austrasie ou seulement de Lorraine. Entre les possessions étendues des chapitres et des monastères, il y avait des villes plus ou moins libres, des villages relevant médiatement ou immédiatement du duc de Lorraine. Les habitants de ces localités étaient le lien qui unissait, à leur insu peut-être, les serfs des grandes abbayes avec ceux des seigneurs laïcs, ainsi qu'avec les bourgeois et les artisans des villes.

Malgré l'absence de traditions, malgré l'ignorance, malgré la vie surchargée, excédée, malgré l'écrasement sans espoir de délivrance, le paysan a chanté sous le chaume; mais sa chanson, je dis celle qui naît d'un jet du cœur ou de la pensée, est restreinte au cercle étroit de son horizon et bornée par conséquent à un petit nombre de sujets; elle n'a pas un long cycle d'idées à parcourir, et c'est aux autres qu'il emprunte ce que sa langue indigente est incapable de représenter; c'est du dehors qu'il reçoit la connaissance des idées générales.

Esclave ou libre, triste ou gai, sceptique ou croyant, l'homme a toujours aimé à se donner à lui-même, sous la forme du chant, le spectacle de ses propres émotions. Pourquoi donc dans nos vallées étroites et profondes, sur nos côteaux de vignobles, dans nos plaines de labour, nos ancêtres n'auraient-ils pas eu jadis leurs heures de verve, leurs élans pour sortir d'eux-mêmes? Est-ce que l'esprit narquois des anciens fabliaux ne court pas toujours en récits rapides sur les lèvres de nos bons villageois? Est-ce que nos campagnes ne redisent pas encore un écho des chansons du vieux temps? Les veillées de Noël retentissent également de cantiques pieux, dont le clergé encourageait le genre comme un moyen d'entretenir la foi et les sentiments religieux. Quand le moyen-âge a chanté dans tous les dialectes de la France, pourquoi la Lorraine et les Vosges, où l'esprit raillard est toujours si vif, n'auraient-elles rien produit, rien laissé? Metz a ses poésies patoises des XVIe et XVIIe siècles. M. de Puymaigre, pour le pays messin, la Société d'archéologie lorraine, pour la Meurthe, ont publié des recueils intéressants sous tous les rapports. Les Vosges apportent aussi leur contingent pour la première fois; quoique tardif, il a l'avantage de donner beaucoup de pièces inédites.

Nos chansons sont presque toutes fort anciennes; indiquer leur âge d'une manière certaine est chose impossible, à moins que leur acte de naissance ne se lise dans le sujet

ou dans quelque expression échappée à l'auteur. On peut cependant affirmer que, pour la plupart, elles se sont transmises depuis huit ou dix générations et gardent encore aujourd'hui la même vogue.

Quoi qu'il en soit, il nous les faut prendre telles que nous les trouvons, sans date et sans autre indication d'origine que le dialecte même. Malgré leur petit nombre, elles suffisent pour nous faire pénétrer dans quelques coins de la vie intime du paysan d'autrefois qui est encore presque la même aujourd'hui.

Sa vie était rude sous le régime du bon plaisir, et ses mœurs prenaient, de l'âpreté du climat et des montagnes, une grossièreté relative qui n'excluait jamais l'honnêteté du cœur. Rien n'avait été fait pour éclairer son intelligence qu'abaissaient l'ignorance de toute chose et les superstitions, et les joies de la liberté lui étaient inconnues. S'il paraît si souvent insensible à la poésie de la nature, c'est que la terre n'est pour lui qu'une marâtre qui donne peu pour beaucoup de sueur. Tout pour lui est borné à la vie quotidienne; pas d'horizon, pas de pensées lointaines, pas d'idéal. Séparé de l'Alsace par la langue autant que par la haute muraille des Vosges, et du reste de la Lorraine par le manque de moyens de communication, il ne connaît du monde, dans le bon vieux temps, que l'effroi qu'il lui inspire par la dureté du maître, par la guerre dévastatrice, par la peste ou par la famine. Rien n'est sûr pour lui, ni sa récolte, ni sa charrue, ni ses enfants; depuis le décimateur et le sergent jusqu'au seigneur suprême, il supporte le poids accablant de toutes les hiérarchies administratives, judiciaires et financières. S'il n'est pas souple, on le ruine; s'il résiste, on le pend.

Il n'aura donc qu'une seule expansion, qu'une seule joie : le chant. Et d'abord les hymnes de l'Eglise, les saints cantiques qui sont longtemps le seul charme de ses jours sombres. C'est appuyé contre les colonnes du *moutier* qu'il entonne dans une langue incompréhensible pour lui des paroles que

la musique seule traduit à son imagination ; triste ou pleine d'allégresse, monotone ou ardente et irritée, cette musique parle à son cœur et devient sa poésie ; il la répète en retournant à sa cabane et quelquefois même il l'applique à des paroles patoises avec lesquelles elle est sans rapport, il faut le dire. Il a ensuite les Noëls (1), naïfs comme ses sentiments, pour se consoler de sa misère par l'espérance de la venue du libérateur et par l'idée de l'égalité avec laquelle il traite les rois de l'Orient et les bourgeois de la ville. Dans la vallée de la Moselle, il chante les *Kyriolés* (2) des vassaux ecclésiastiques, témoignage, aujourd'hui oublié et peu intéressant dans les détails, des cérémonies humiliantes qu'ils accompagnaient. Telle était dans les Vosges la poésie née à l'ombre des cloîtres.

Le paysan ne s'en est pas tenu là. Son imagination créatrice, malgré une lourdeur relative, trouve beau jeu dans la vie qui l'entoure ; mais c'est par une brusque détente qu'il entonne sa rude chanson, par une explosion irréfléchie qui n'est pas même l'ébauche de l'art. Pour s'y plaire, il faut rompre avec tous les préjugés classiques, oublier les penseurs harmonieux qu'on appelle les poëtes ; il faut aimer à saisir sur le vif, le scalpel à la main, dans les natures les plus abruptes, les raisons des mouvements de l'esprit et à suivre la lente éclosion intellectuelle d'un peuple voué dès longtemps à une longue enfance. Au village, comme au milieu de la plus brillante civilisation, on a des joies à faire retentir, de petites vengeances à exercer, des gausseries à chanter aux oreilles, des douleurs intimes à exhaler, des scènes touchantes ou ridicules à peindre. L'homme est sous le paysan. Le cabaret, les *loures*, ces soirées ou veillées du hameau, les amoureux, les filles séduites, la misère

(1) Nous les avons publiés dans nos *Noëls patois anciens et nouveaux* et dans le *Recueil de vieux noëls inédits*.

(2) Les Kyriolés ont été publiés à Remiremont en 1773, une feuille in-8° avec quatre gravures sur bois, et dans les *Poésies populaires de la Lorraine*. (Mém. de la Soc. d'arch. Lorr., tome IV, 1855).

de l'homme ou de la femme dans le mariage, les fêtes du village, le départ du conscrit, l'avarice du voisin, les vieux usages traditionnels, voilà surtout les sujets qu'il aime et qu'il se plaît à traiter sous toutes les formes, en y mêlant presque toujours l'esprit satirique. Le rire, quand il n'éclate pas contre les puissants du jour, n'est pas interdit et on s'y livre à plein gosier.

Ainsi le fond de la poésie chantée du paysan, c'est son semblable, c'est lui-même, et il ne songe à y mettre ni une longue ni une haute portée. Son rire est gros et sa gaillardise sans mesure. Sa malice atteint parfois le trait comique, comme on peut le voir dans *Le meunier*, cet avare qui aime mieux laisser son valet prendre d'étranges privautés dans sa maison que d'avoir à débourser des gages; il y a là un tableau digne des fabliaux un peu gras de nos pères. Les femmes tiennent une grande place dans ses chansons. Si elles sont assez généralement maltraitées, il est vrai de dire qu'on les y voit prendre suffisamment leur revanche, mais jamais au déshonneur de leurs maris. On peut regarder comme des types, *La femme résignée* et *La femme du pauvre Colas*. L'une, dans une courte phrase de cantilène monotone et mélancolique, montre une douceur et une patience inaltérables, dignes de Grisélidis; elle nous rappelle ces belles filles blondes de la montagne, aux yeux bleus, vieillies avant l'âge, occupées sans trêve aux travaux du ménage et de l'étable, courbées sous de lourds fardeaux, pendant que le mari, revenu du bois ou des prés, fume tranquillement sa pipe sur le pas de sa porte, sans songer à donner un coup de main à la pauvre femme. L'autre, rude à son homme, lui jette sous la table, comme à un chien, des os à ronger.

Le mariage, du reste, n'est pas toujours célébré avec beaucoup de dignité. Si nous trouvons dans *Adieu, fleur de jeunesse*, une naïveté et une simplicité touchante, une autre *Chanson de noces*, également en français, se termine par une morale fort insouciante à l'égard de l'honneur conjugal.

L'amour, cette fleur printanière du cœur, est peint sans grâce, je dirais presque sans autre expression qu'une brutalité qui, peut-être, ne sert qu'à le déguiser, car la langue des villageois ne connaît guère les nuances, et, si l'esprit est inculte, les sentiments sont discrets; la parole seule est violente et hors de proportion. Les grivoiseries ne se chantent qu'au cabaret; elles n'atteignent pas la famille.

Si les *loures,* qui étaient naguère le seul plaisir des longues soirées d'hiver et qui sont encore fort en usage dans les hameaux éloignés des centres, se présentent à notre esprit comme le tableau où se peignent les sentiments et le caractère du Vosgien, comme le foyer des liaisons poétiques de la jeunesse, on est bien désenchanté, à la lecture des *Coureuses de loures.* Cette chanson n'est pas faite assurément pour nous donner une haute idée morale de ces réunions où les passions les plus vulgaires et l'oubli de soi-même se révèlent si crûment, si prosaïquement. Il est vrai qu'il ne faut la prendre que comme une *trouaine,* c'est-à-dire, comme une chanson propre à entretenir la médisance; ce sont là les cancans du village.

C'est en outre pendant ces veillées que s'implantaient dans les imaginations les traditions de la sorcellerie, les superstitions les plus grossières touchant les faits les plus naturels. De rares chansons les rappellent à la mémoire; on confie plus volontiers ces contes à la prose qui laisse aux narrateurs la facilité des broderies et l'art d'attribuer, dans les tours que joue le diable aux pauvres mortels, le rôle du ridicule à quelque niais de la localité. Nous n'avons trouvé aucune de ces sortes de légendes rimées. Il n'est guère croyable que la *Ronde des bures* et *Les Visions du laboureur* puissent entrer dans cette catégorie. Cette dernière chanson ne semble être qu'une de ces *révottes* ou *ravottes* qu'on aime tant dans nos montagnes.

La *révotte* est une chanson qui, tout en éveillant l'imagination, n'intéresse pas beaucoup la pensée; c'est un *rêve,* une niaiserie parfois, ou plutôt une chose sans valeur. Elle

est formée de couplets dont on pourrait augmenter le nombre sans inconvénient pour le sujet, comme s'ils n'étaient destinés qu'à soutenir un chant qui plaît. On entasse sur cet air des idées bizarres qui peuvent faire rire des esprits simples. On l'appelle aussi *berceuse* quelquefois, par ce qu'elle sert aux mères à endormir leurs enfants sur leur giron ou dans leur berceau. Telles sont *Lá vêpe*, *Le petit cabrichon*, *La toilette du galant*, *Les visions du laboureur*, *Le mariage malheureux*, etc.

La Lorraine, la Champagne, la Franche-Comté ont leurs *Trimazos*. Ce sont les chansons du premier mai que des jeunes filles allaient chantant de maison en maison en faisant des quêtes. L'origine en est antique et paraît un reste de la fête païenne du retour du printemps. L'ancienne Gaule, Rome, l'Italie moderne, la Grèce, l'Espagne, le Portugal, la Provence ont eu et ont encore des chants et des fêtes analogues le jour du premier mai. On les retrouve aussi dans la Suisse, à Montbelliard, dans les vallées de l'Ajoie et dans les cantons de Berne et Fribourg. Le *Trimazo* des Vosges qu'on trouvera ici se chantait à Dommartin (devant Dompaire), et par une altération légère il est devenu un *trimosa;* je l'emprunte à la Statistique des Vosges. Il contient les mêmes idées que ceux que l'on chante dans tout l'est de la France avec un refrain presque semblable. A Dommartin, près de Remiremont, l'usage est déjà dégénéré comme on peut le voir par *Le joli mai*. Parmi les chansons qui se rapportent à d'anciens usages, il faut comprendre aussi les *Changolo* d'Epinal et de Remiremont et la *Ronde des bures* de Granges. Celle-ci rappelle une fête qui s'est célébrée dans toute la France et dont l'origine est des plus anciennes; celle-là est toute locale et elle se rapporte encore à la bienfaisante venue des beaux jours.

Les chansons dont le fond soit vraiment sérieux sont assez rares. J'en citerai une qui s'éloigne du ton de toutes les autres par le sujet et par la pensée philosophique qui la termine : c'est la belle *Chanson du Sagar*. Le bon tra-

vailleur prie Dieu de bénir son ouvrage, et après avoir énuméré tous les objets divers que le bois, placé sous la dent de sa scie, doit un jour former, il termine en présentant l'image d'un cercueil aux jeunes filles qui l'écoutent; cette pensée de la jeunesse rapprochée tout à coup de l'idée de la mort est ici d'une grande émotion.

Quant aux événements historiques, ils n'ont pas d'écho dans tous ces couplets villageois. Le patois ne nous fournit qu'une chanson politique, et encore n'est-elle pas le fruit spontané du sentiment populaire. Le *Retour de l'île d'Elbe* est la chanson intéressée d'un courtisan dérayé par la première Restauration. Le soldat ne pouvait toutefois être oublié, mais il sera moins question de sa vaillance que de la douleùr de quitter une *maîtresse* et que du bonheur du retour. Les deux chansons qui racontent *Le départ* et *Le retour de Didiche* sont du règne de Louis-Philippe, car il y est question des campagnes de l'Algérie. Celle de *Zanzan* (Jeanjean) paraît appartenir au siècle dernier et être originaire de la Franche-Comté; Zanzan est le niais qui se laisse enrôler et fait son métier sans y rien comprendre.

Le ton dominant de toutes les pièces de notre recueil, et en général celui de l'inspiration villageoise, c'est la satire. Elle se répand partout, s'attaque à tout et effleure d'une pointe de scepticisme les choses les plus respectables, la femme et le mariage. Ce sont ces sujets là qui sont le plus célébrés. Nous n'avons pas besoin de les signaler. Dans nos rimes patoises n'allez donc pas chercher les peintures aimables de l'idylle. Les entretiens poétiques des bergers de Théocrite ou de Virgile ne se reproduisent nullement sous les halliers ou devant les fontaines des granges, ces lieux si pleins de la poésie des champs. *La gardeuse de chèvres* nous transporte dans un monde étrange où les grâces sont totalement ignorées. Robin et Marion ont à peine laissé le souvenir de leurs noms populaires. Ce n'est pas que l'on ne connaisse les pastorales demi-innocentes et conventionnelles et les fades bergeries de Florian ou de l'opéra

comique ; mais elles ont pris le costume de la romance et chantent un français de quatrième ordre. J'en rapporte une seule que je n'ai rencontrée nulle part et que je n'aurais peut-être pas admise ici sans le caractère de l'air qui rappelle agréablement les vieux pipeaux rustiques.

Quant aux fêtes de village, elles se célèbrent grassement, mais elles se chantent peu. Les *Vôye de Vohhonco* (fête de Vaxoncourt), sans être typiques, nous permettent de juger que c'est l'ivresse et ses suites qu'on recherche et qu'on aime à rappeler (1). *Les sacs à vin* complètent la peinture de l'ivrognerie.

Parmi les autres pièces satiriques, nommons en premier lieu *L'adjoint*. C'est une raillerie très-réaliste de certaines autorités dont on ne trouverait plus guère aujourd'hui un type aussi ridicule, quoiqu'il ait pu être vrai. Mais alors, sous la Restauration, sous Louis-Philippe et même plus tard, quand le peuple des campagnes faisait l'apprentissage de ses droits, il n'eût pas été difficile de rencontrer d'aussi dignes sujets d'une satire villageoise. Le peuple rit de tout et de lui-même. La sève du vieux gaulois n'est pas tout épuisée dans ses veines ; s'il en a perdu la finesse et la forme piquante, sa rude franchise ne lui fait pas défaut. On peut s'en assurer un jour de fête, quand le vin et la confiance lui ont éclairci le cerveau et délié la langue.

Je ne dirai rien ici du *Séminaire de Toul*. C'est une méchante chanson d'un écolier mal élevé et mécontent de la chaîne. La petite satire contre un garçon avare qui veut prendre pour femme une fille laide, parce qu'elle est riche, est fort bien touchée ; il n'y manque presque rien de ce qu'il faut pour former le trait : netteté et brièveté. Il en est de même du *Marié manqué*, un pauvre garçon qui assiste

(1) Un Saussuron, faisant le réci des noces de son fils, termine par ces mots caractéristiques : « *Il i fi boô ; no rnadète tortu l'chèquin ène foué ; mossieu l'mâre ernadé dou foué.* » Il y fit bon ; nous v..... tous chacun une fois ; M. le maire v.... deux fois. ». C'est l'idéal du plaisir. Par contre on peut voir dans la description d'une fête au Haut-du-Tot, *(Lettres vosgiennes)*, la dignité, la simplicité toutes patriarchales qui président aux *Vôyes* de certains hameaux de la montagne.

presque malgré lui à la noce de sa maîtresse mariée à un autre. *La vieille femme amoureuse* et *La femme du bossu*. sont de petits tableaux de caricature assez piquants; elles me paraissent un peu rentrer dans la catégorie des rondes ou des anciens *coraules* ou caroles qui se chantaient en accompagnant la danse.

Il est inutile de pousser plus loin cette revue que complètent d'ailleurs des notes placées à la suite du texte. Le lecteur jugera lui-même; mais je le prie de se rappeler qu'il ne trouvera ici qu'une faible partie de notre *littérature patoise*. Outre nombre de chansons que nous ne pouvons publier aujourd'hui, nous possédons beaucoup d'autres pièces en vers et en prose qui seront l'objet d'une publication ultérieure. Il n'est que temps, du reste, de recueillir tous ces vestiges du passé qui, comme une médaille fruste, laissent à peine lire les lettres de la légende. Une rude guerre leur est faite par l'école et par cette mêlée encore un peu confuse de tous les intérêts, qui achèvent sur tous les points la grande unité française.

Un mot sur la musique de ce recueil. J'y ai mis le même soin que dans la transcription des paroles. Ne voulant me fier qu'à mon oreille, c'est de la bouche même du chanteur que j'ai appris les airs pour les noter. Souvent, quand je le pouvais, je contrôlais le chant en le faisant répéter par d'autres personnes. On peut donc être assuré que je l'ai reproduit avec toute la fidélité possible et je puis dire que j'ai reçu la récompense de ma peine. J'ai trouvé de petites mélodies charmantes qui ne dépareraient pas notre vieille musique nationale et populaire. L'allure en est vive et franche; rien n'y sent la recherche ou la fausse sentimentalité; elles ont en général le cachet de la simplicité villageoise et une saveur antique et locale. Les phrases musicales sont courtes, bien rhythmées; les modulations nettes et d'une heureuse cadence. Très-souvent elles ne se composent que de deux idées : le thème et une réplique; on dirait le distique de la poésie, ou quelque chose qui ressemble, si j'ose faire

cette comparaison, au verset hébreu divisé en deux phrases dont la seconde n'est en quelque sorte que la contre-partie, le soutien de la première. Il n'y aurait rien d'étonnant d'ailleurs que cette sorte d'arrangement mélodique soit emprunté au chant des psaumes. Je suis du moins persuadé qu'il est fort ancien, à en juger d'après nos plus vieux airs connus. Quoi qu'il en soit, pour y prendre plaisir, ce n'est pas dans un salon qu'il faut entendre ces mélodies rustiques, mais dans le lieu où elles sont nées et où elles se chantent.

Si le sentiment de la musique est peu développé chez le Lorrain, bien moins peut-être que chez les populations du nord et de la zone centrale de la France, si ce caractère négatif le sépare assez nettement de la race germanique, le plaisir qu'il éprouve cependant à entendre un chant ferme d'allure, qui ne vise pas à l'effet, qui dise quelque chose à l'esprit, au cœur, aux sens, anime à la danse ou excite aux larmes, est du moins des plus vifs. Les paroles lui importent souvent moins que la phrase musicale, bien qu'il aime que toutes deux marchent de pair. Il est vrai qu'elles sont loin parfois de s'accorder; j'en citerai un exemple remarquable.

A Gérardmer, par une de ces belles soirées d'août, où le ciel sans lune et sans nuage laisse arriver sur la terre

Cette obscure clarté qui tombe des étoiles,

je me promenais au fond du jardin de l'hôtel Reiterhardt, regardant ces autres étoiles qui s'allumaient aux fenêtres des granges dispersées si harmonieusement sur les flancs, alors tout noirs, de la montagne des Xettes. Le bruit des navettes courant sur les métiers interrompait seul le silence de la nuit, quand une voix d'homme, sonore, d'un timbre frais et clair, partie d'une de ces maisons, jeta dans les airs, sans que je comprisse les paroles, un chant d'une mélancolie charmante et douce. C'était tantôt comme une plainte d'amour et une prière ardente, tantôt une expression voilée d'énergie et de désespoir. Jamais chant rustique n'avait fait sur moi pareille impression. Je répétais tout bas avec

le chanteur inconnu les courtes phrases de sa mélodie. Je crus avoir fait une découverte et je courais déjà à la recherche de mon charmeur, quand la voix se tut. Mais où le trouver par cette nuit noire? Le lendemain et les jours suivants, il ne me fut pas permis de me livrer à mes recherches. Bref, je quittai Gérardmer sans connaître les paroles de l'air qui m'avait tant frappé. Un an après, le hasard seul me mit en posssession des couplets désirés : *La plainte du jeune marié.*

Quelle déception! Quel écart, quel désaccord entre cet air d'un sentiment si pur et des idées grossières qui ne révoltaient pas nos aïeux! Comment expliquer cela? Sans doute « le *patois* dans les mots brave l'honnêteté. » Mais si cet adage trouve ici sa juste application, il ne dit pas tout, et il faut en chercher ailleurs la raison. Le *poëte* rustique ne connaît pas les nuances délicates et la simplicité harmonieuse de la parure; il voit les choses en masse avec des yeux et des sentiments peu exercés; son goût est souvent barbare. S'il ne trouve pas l'expression propre, si elle n'existe pas dans son vocabulaire ou dans sa phraséologie habituelle, il fait volontiers violence aux mots, il les outre aux dépens de l'honnête, à ce point qu'on ne peut plus les regarder que comme un déguisement comique et grossier. Allure et tonalité, mesure et cadence, franchise de la phrase, voilà par où se complète la pensée, voilà ce qui comble l'écart de tout à l'heure et par où le sentiment poétique perce la rude écorce du paysan.

La haute poésie n'a pas besoin du chant pour se soutenir. Nous ne regrettons pas beaucoup la musique des vers d'Anacréon ou de Pindare. Les odes de Hugo, les élégies de Lamartine n'attendent certes pas d'interprétation musicale, malgré la forme lyrique qui les prédestine au chant. D'un autre côté, détachez la musique de Meyer Beer des paroles de Scribe, il ne restera pas, que je crois, des modèles de littérature classique. La raison en est que la musique achève ou donne l'expression là où la parole ne peut suffire. Tout

ce qui ne vaut pas la peine d'être dit se chante, a dit Beaumarchais. Le paysan est de ce sentiment. Ce qui fait le charme de ces rondes d'autrefois et de toutes ces menues poésies populaires si souvent insignifiantes au fond, n'est-ce pas le chant? A plus forte raison, dans les langues qui sont presque à l'état indigent, enfantin, faut-il tenir un compte exceptionnel des airs sur lesquels se chantent tant de vers barbares de forme et d'idée, où l'expression n'atteint pas la juste mesure ou la dépasse outrageusement.

Presque tous les airs notés de ce recueil sont inconnus de ceux qui n'habitent pas nos campagnes; ils ne se trouvent dans aucun des recueils spéciaux que j'ai parcourus. Sur les trente-et-un que je donne, il n'y a que cinq qui aient reçu une publicité restreinte. Tous les autres sont inédits, et je suis bien persuadé que les amateurs et les artistes en remarqueront un certain nombre, particulièrement ceux qui portent les numéros 14, 21, 27, 29, 34, 39 et 40 qui sont tout a fait caractéristiques.

Quant à l'idiome, il n'étonnera plus personne, et il y a toujours quelque profit à en tirer. Nous ne sommes plus au temps où les patois étaient considérés comme le produit de la plus affreuse barbarie. Les nôtres blessent assurément plus les yeux que les oreilles. A les lire, ils semblent incultes et parfois indéchiffrables; à les entendre, ils n'ont pas, il s'en faut, la dureté qu'on s'imagine.

En général, ils ont quelque chose de traînant et de lourd qui les fait facilement reconnaître. Plus sonores et plus rocailleux dans la montagne, ils sont plus chantants et adoucis dans la plaine. Ils éveillent l'idée de rusticité plus que partout ailleurs peut-être, mais en même temps l'idée de franchise et de loyauté (1).

(1) Un paysan me disait un jour : « Nous sommes des gens bien rustiques; mais il n'y a pas un rustre chez nous, allez, monsieur. » Son sourire me disait qu'il comprenait la valeur des mots; mais je suis bien sûr qu'il n'avait pas lu le poète Brizeux qui a dit absolument la même chose des Bretons :

Chez nous des laboureurs rustiques, point de rustres.

Ils sont peu propres, il est vrai, à l'expression des idées douces et poétiques et encore moins des nuances et des délicatesses du sentiment. Il faut dire aussi que la plupart des chants patois de toutes les nations gagnent beaucoup entre les mains d'un traducteur habile et perdent leur rudesse native. Ceux que j'ai lus ont, en français, un charme d'expression qui m'a semblé disparaître, quand j'ai recouru au texte, et, quand à mon tour j'ai fait lire en notre langue quelques-unes de nos poésies, on y a reconnu un sentiment parfait. Je pourrais citer deux charmantes petites pièces, sans rivales, d'une modeste villageoise de Julienrupt, Mlle Justine Houberdon (1) et le joli bouquet *Pour Cécile* publié dans notre *Coup-d'œil sur les patois vosgiens.*

Pour m'en tenir à nos chansons, voici le *Marié manqué* racontant sa déconvenue. Parti de bon matin pour aller voir sa maîtresse, il trottait sur son cheval noir avec un triste pressentiment.

« Du haut de la montagne, ajoute-t-il : j'entendis le son du violon, du violon du ménétrier. Les gens étaient réunis sur la route. Je compris à tout ce mouvement que ma maîtresse était mariée.

« Arrivé à l'auberge, vite je descendis de cheval. Ils me dirent : Pauvre amoureux, tu auras bien de la honte, car ton affaire a été mal conduite et ta maîtresse est mariée.

« Quand je fus à l'église, je ne pouvais prier Dieu. Je la regardais, elle me regardait ; je lui souriais, elle me souriait. Le cœur de la nouvelle mariée savait bien tout ce que je pensais.

» Au sortir de l'église, je n'osais pas me montrer. Je m'enfonçais sous mon chapeau ; je m'enveloppais dans mon manteau. Le marié et la mariée vinrent m'inviter au festin.

» Ils me mirent au plus haut bout de la table, là où l'on

(1) L'une de ces pièces a déjà été publiée ; l'autre le sera dans les *Poésies, contes en prose et joyeux devis en patois vosgien,* qui paraîtront l'année prochaine.

est le plus honteux. Ce qui me causait le plus de rage, c'est que je ne pouvais manger que les quelques bons morceaux partagés avec mes amours passées. »

Assurément il n'y a là rien de bien poétique, rien d'élevé, mais c'est une petite esquisse complète, à grands traits et presque touchante des tourments et de la confusion d'un amoureux trompé par une infidèle. Le trait satirique effleure à peine le sujet; cette sobriété est presque l'ébauche de l'art.

Quant au vocabulaire de nos patois, il n'est pas riche en idées abstraites ou générales, mais les termes techniques de tout ce qui concerne les travaux des champs et de la maison y abondent avec une variété remarquable. Depuis soixante ans bien des modifications s'y sont opérées; il a admis nombre de mots français auxquels il a donné le costume villageois, et il en a oublié ou rejeté de fort anciens que les vieillards seuls connaissent aujourd'hui. Comme tous les vieux idiomes, nos patois sont curieux et intéressants à étudier dans leur origine, dans leur lexicologie, dans leur grammaire (1). Ils éclairent souvent quelques points de linguistique et expliquent bien des termes du moyen-âge; ils ne sont pas inutiles en un mot à la connaissance approfondie de l'histoire de la langue française. Au point de vue littéraire, ils ont le degré d'intérêt qu'on porte aux produits naturels et spontanés de la verve populaire, et, au point de vue du langage, ils servent à l'interprétation des anciens documents historiques, chartes, chroniques, comptes, etc.

Pour l'orthographe de ces idiomes, quelle méthode suivre? Il n'y en a qu'une : n'exprimer, par l'écriture, que les sons du langage, n'admettre aucune des lettres dites étymologiques qui ne se prononcent pas et donner une seule et même valeur phonétique aux mêmes sons. Le français peut

(1) Une excursion dans les patois est très-semblable, on peut le dire, à une excursion dans les pays où ils sont parlés, car ils doivent assurément être rangés parmi les productions qui en caractérisent le ciel et le sol. C'est une sorte de flore qui varie avec les éloignements et sur laquelle se marque la différence des terrains. » (Littré).

suffire à la grande rigueur, bien que, à défaut de caractères et de signes particuliers, il soit difficile de représenter les nuances des voyelles et des diphthongues, certaines nasales et certaines consonnes. Je ne me suis attaché, pour écrire nos patois, qu'à en reproduire la prononciation le plus exactement possible, sans me préoccuper de l'analogie que les mots peuvent avoir avec le français ou le latin. Il a fallu cependant faire quelques exceptions. Dans les pièces où le français est l'nest retourné mêlé au patois, je n'ai pas cru devoir adopter une méthode aussi rigoureuse. Là où le lecteur verra des mots appartenant à notre langue, il les prononcera à la française. Partout ailleurs il donnera à chaque lettre, à chaque syllabe la valeur écrite. On verra plus loin un tableau explicatif qui aidera à la lecture du texte.

Je termine par un petit glossaire qui m'a semblé devoir avantageusement remplacer une traduction littérale placée en regard ou au bas du texte. Cette forme, tout en ménageant l'espace, permet d'ajouter aux mots des explications étymologiques ou grammaticales et des rapprochements qui ne pourraient se placer ailleurs, et facilite surtout l'étude comparative des patois; mais en cela, je me suis tenu à l'écart de cette méthode si aventureuse qui, sur quelques faits de détails et d'après des rapports ingénieux et forcés, crée des synthèses et des systèmes qu'un examen un peu sérieux fait crouler. Les maîtres modernes obligent à l'exactitude et à une critique raisonnée que les faits soutiennent. Un vocabulaire scientifique ne serait pas ici à sa place (c'est l'objet d'un travail spécial); l'accessoire ne doit pas l'emporter sur le principal. Ici, quand je sors de la simple explication des mots, je n'ai cherché qu'à être clair et bref, et j'évite la discussion.

Qu'il me soit permis, à la fin de ces longs préliminaires, de remercier hautement les nombreux amis qui ont bien voulu coopérer à la formation de ce recueil, en me fournissant soit des pièces complètes, soit des fragments, soit de simples indications. Ils ont compris que je n'étais point mu

par une curiosité futile, mais qu'à ces productions sans culture se rattache l'histoire intellectuelle et morale des Vosges et que, par les efforts de tous pour les recueillir et les publier, la connaissance de notre beau département ne peut que gagner en intérêt.

Louis JOUVE.

ORTHOGRAPHE ET PRONONCIATION.

Toutes les lettres se prononcent excepté dans les mots qui sont purement français et qui se lisent suivant nos règles. (1)

L'apostrophe après une consonne remplace toujours la lettre e; elle est destinée à faire sonner la consonne sur laquelle elle s'appuie, soit au milieu soit à la fin d'un mot. Elle se place quelquefois devant la lettre l; par exemple : 'l o, pour el o, il est. On fait de même en italien, 'l pour el :

Canto l'arme pietosi, e 'l capitano
Che 'l gran sepolchro libero di Cristo.

É se prononce toujours comme dans *santé*.

È est un è ouvert bref et a toujours le son de la conjonction française *et*.

O a toujours le son bref comme dans *abricot*.

O, avec accent grave, représente un son ouvert et un peu long, intermédiaire entre *l'a* et *l'o*.

Oua, oa, oué, oé, ne forment qu'une syllabe; on glisse légèrement sur *ou* et *o*.

Oò, diphthongue particulière à Saulxures et aux environs. Elle ne doit pas se confondre avec ouô qu'on rencontre ailleurs dans les vallées de la Moselle et de la Moselotte. *Moòhon* ou *moòhhon* (maison) est plus faible que *mouôhon*. Cette dipththongue se trouve dans le patois bourguignon.

H seule est la même aspirée qu'en français devant une voyelle; devant une consonne elle se prononce comme hh

(1) Nous avons conservé l'orthographe de l'article pluriel *les*, lorsque *s* doit sonner comme *z* sur la voyelle qui suit, ainsi que celle de la conjonction *et* pour moins gêner la lecture des textes.

(double) et ne pourrait du reste se prononcer autrement.

Hh (double) représente un son chuintant intermédiaire entre j et ch ; c'est le *ch* allemand. Hoû (prononcé comme le français une *houe*) *crie ;* hhoû, *essuie.*

K remplace le *qu* français qui gênerait souvent la prononciation. On écrivait ainsi très-souvent au XIII[e] siècle.

> Kant Dolopathos le voit...
> Puis ke leroi en talent vient....
> Maintenant k'il orent ce dit....
> Car ki veut larron decevoir.... (Dolopathos).

Y a le rôle de consonne. Il s'unit à la voyelle qui suit et jamais avec celle qui précède. Cràyan, prononcez crâ-yan; voiyin, voi-yin.

Ye (*yeu* faible) est une syllabe féminine qui correspond à notre *ille* dans *bouille :* Knôye, quenouille. Y' (avec apostrophe) devant une consonne, indique que cette muette ne compte pas dans le vers; l'e s'élide.

Y, placé après une consonne, donne à celle-ci un son mouillé qui n'existe en français que pour ll (ill), n (*gn*). *Poutié*, porter, *poutiô*, portait, ont le *t* mouillé, malgré l'apparence. Le pluriel *poutyin*, portaient, ne peut se prononcer qu'en prenant *ty* comme une consonne d'une seule lettre ; *poutin*, *poutiin* ne sauraient rendre cette prononciation. Il en serait de même de *poutye*, (je) porte, où il faut prononcer *tye* à la façon d'une muette.

N, finale, se fait entendre sur la voyelle initiale du mot suivant. Souvent on la sépare par un trait d'union de la syllabe à laquelle elle appartient. Exemple : y o-n é, il y en a; bé-n èbeuhhi, bien abaissé. Dans ce cas la nasalité a pour ainsi dire disparu; devant une consonne on dit *o*, *bé*.

S à la fin d'un mot sonne *z* sur la voyelle initiale du mot suivant, comme dans notre langue.

Z, accompagné d'un trait d'union, est, comme en français, une lettre de liaison souvent hasardée.

CHANSONS

I

LA FEMME DU BOSSU

(DOMPAIRE)

Mo pére m' é mèrié
    È in bossu ; (*bis*)
Lo preméy' jo de mé noce
    M' é tan bètu.
Te n' me, te n' me bètré pu } refrain (*bis*)
    Maudi bossu.

Lo preméy' jo de mé noce
    M' é tan bètu, (*bis*)
Je m' on fu dro au motéye
    Prian Jésu.
Te n' me, etc.

Je m' on fu dro au motéye
    Prian Jésu ; (*bis*)
Lé priér' ke j' li a di
    M' son èvenu.
Te n' me, etc.

Lé priér' que j' li a di
    M' son évenu ; (*bis*)
En revenan do motéye
    Prian Jésu,
Te n' me, etc.

En revenant do motéye
Prian Jésu, (*bis*)
Je trevé mo bossu mô
Su ses écu.
Te n' me, etc.

Je trevé mo bossu mô
Su ses écu; (*bis*)
Je lo fi poutiè en tarre
Po qouat' toudiu.
Te n' me, etc.

Je lo fi poutié en tarre
Po koual' toudiu. (*bis*)
Lo curé k' étô devan
Grégnô dé dan.
Te n' me, etc.

Lo curé k' étô devan
Grégnô dé dan; (*bis*)
L' mât' d'ècôl' k' ètô èprè
Etô béké.
Te n' me, etc.

L' mât' d'ècôl' k' ètô èprè
Ètô béké; (*bis*)
Çul ke poutiô l'espergesse
Toudiô lé fesse.
Te n' me, etc.

Çul ke poutiô l'espergesse
Toudiô lé fesse; (*bis*)
Çul ke poutyin lé fiambau
Ètin roussô.
Te n' me, etc.

Çul ke poutyin lé fiambau
    Ètin roussô ; (*bis*)
Et çul ke poutiô lé creuye
    N' èvô k' ène euye.
Te n' me, te n' me bètré pu
    Maudi bossu.

Il y a un fragment de cette chanson dans les *Chants populaires* recueillis par M. le comte de Puygmaigre, 1 vol. in-12, 1865. En voici le 1er couplet :

Mon père z'y m'é marièye
    A in bosseuy.
Le premi jou d' mes noces
    M'étant batteuye.
J' n' j' n' j' n' s' ra pu batteuye
    Maudit bosseuye.

Dans sa composition, *la femme du bossu* est un vrai type de *ronde*. La répétition des deux derniers vers d'un couplet au commencement du suivant et le refrain en sont les principaux caractères, mais il ne sont pas absolus. Ces danses, accompagnées de chant seul, étaient autrefois très-populaires. A défaut de ménétrier et de toute science chorégraphique, la jeunesse s'y livrait avec passion. Dans les belles soirées d'été, on entendait partout retentir le chant des rondes dans les petites villes comme dans les campagnes. La jeunesse se divisait en deux bandes égales, se faisant face. Chacune d'elle s'avançait tour à tour vers l'autre, les mains unies, chantant celle-là la première moitié du couplet, celle-ci l'autre; puis les deux couples de danseurs, se réunissant par les extrémités, entonnaient le refrain en formant une grande ronde après laquelle on reprenait sa place pour achever la chanson de la même manière. Aujourd'hui ces plaisirs sont abandonnés aux seuls enfants.

II

LA FEMME RÉSIGNÉE

(SAINT-AMÉ)

La femme. No fô nalla î bô, mo Jean Diaud', mo mari; no fô nalla î bô, mo Jean Diaude.
Le mari. (parlé) Vé-t-o-z-y, sé t' ieu; j' n'y virâ mi.

F. Eh! biè, j' vos y poutrâ, mo Jean Diaud', mo mari. Eh! biè, j' vo-z y poutrâ, mo Jean Diaude.
M. T' m'y poutrâ, sé t' ieu.

F. Eh! biè t' nos y voici, mo Jean Diaude, etc. (On répète comme précédemment).
M. Sé j'y son, j'y son biè.

F. Fô rèmassa di bô, mo Jean Diaude, etc.
M. Rèmasse-z-o, sé t' ieu; pou mi, j' n'o rèmesserâ pouo.

F. Eh! biè, j'o rèmass' râ, mo Jean Diaude, etc.
M. Rèmasse-z-o, sé t' ieu.

F. No fô fâr nô fédé, mo Jean Diaude, etc.
M. Fâ-lo, sé t' ieu; j' no fâ pouo.

F. No fô nos o rèla, mo Jean Diaude, etc.
M. T' o rviré, sé t' ieu; pou mi, j' n'o rvé mi.

F. Eh! biè, jé vo r' poutrâ, mo Jean Diaude, etc.
M. T' mé r'poutré, sé t' ieu.

F. No fô fâr not' seupè, mo Jean Diaude, etc.
M. Fâ-z-o, sé t' ieu; mi, j' n' o fâ pouo.

F. Eh! biè, jè vé lè fâr, mo Jean Diaude, etc.
M. Fâ-lè, sé t' ieu.

F. È no fôrè seupè, mo Jean Diaude, etc.
M. Tè seupré, sé t' ieu; pou mi, jè n' seupe mi.

F. Eh! biè, j' vo péhhrâ, mo Jean Diaude, etc.
M. Tè m' péhhré, sé t' ieu.

F. No fô nalla i lé, mo Jean Diaude, etc.
M. T'y viré, sé t' ieu; pou mi, j' n'y vé mi.

F. Eh! biè, j' vos y botrâ, mo Jean Diaude, etc.
M. Sé t' m'y bote, j'y srâ.

F. Eh! biè, t' nos y voici, mo Jean Diaude, etc.
M. Sé j'y son, j'y son biè.

F. No fô nos èdremi, mo Jean Diaude, etc.
M. T'édreum'ré, sé t' ieu; mi, jè n' dreum'râ mi.

F. Eh! biè, j' vos èdreum'râ, mo Jean Diaude, mo mari; eh! bien j' vo-z èdreum'ra, mo Jean Diaude.

Les paroles de la femme se chantent sur un air doux et un peu lent; celles du mari qui se parlent sont brèves et sèches. Cette chansonnette est connue dans toutes les vallées des environs de Remiremont, et vingt générations de mères ont endormi leurs poupons en la psalmodiant.

III

LA FEMME JALOUSE

(ENVIRONS DE VAGNEY)

O révenan dé lè fouére
Dé lè fouér' de mo péyi,
J'a rèscontré ènn' véy' fôme
Kè bètézor so mèri.
Tu ris, tu ris bergère ;
Ma bergère, tu ris. } refrain.

J'a rèscontré ènn' véy' fôme
Kè bètézor so mèri.
J' li d'hé : ô mèchan véy' fôme,
Poquè bètt' tan to mèri ?
Tu ris, etc.

J' li d'hé : « ô mèchan véy' fôme,
Poquè bètt' tan to mèri ? »
« Je lo bè, je lo chètie ;
« Ê m'é fâ di dèpiéhhi.
Tu ris, etc.

« Je lo bè, je lo chètie ;
« E m'é fâ di dèpiéhhi.
« 'l é tu dir drahô lè ville
« K'è préy'hè dâs aut' ke mi.
Tu ris, etc.

« 'l é tu dir drahô lè ville
« K'è préy'hè dâs aut' ke mi.
« J' vourô k' torto cé vî ôme
« Sâyinss' dâ chapon reuti.
Tu ris, etc.

« J' vourô k torto cé vi•ôme
« Sâyinss' dâ chapon reuti,
« Et tortot' lâ véye fôme
« Dâ cancoiyatt', dâ pédri.
Tu ris, etc.

« Et tortot' lâ véye fôme
« Dâ cancoiyatt', dâ pédri,
« Et tortot' cé jôn' boayesse
« Mériâye è lou piéhhi.
Tu ris, etc.

« Et tortot' cé jôn' boayesse
« Mériâye è lou piéhhi.
« Y o-n é dò lè compègnéye
« Ké ne dirin mi nâni.
Tu ris, etc.

« Y {o-n é dò lè compègnéye
« Ké ne dirin mi nâni.
« Revoatyi don mè voisine;
« Elle o-n é ri et rôgi.
Tu ris, tu ris, bergère;
Ma bergère, tu ris.

Cette chanson se trouve en français dans les *Noëls et chansons populaires*, publiés par M. Max Buchon, 1863, avec des variantes qui ne portent que sur les formes; cependant quelques couplets rendent les reproches plus complets et plus vifs.

Le refrain français « Tu ris, tu ris, bergère » vient sans doute d'une ancienne chanson dont la vogue était partout répandue; je n'ai pu la retrouver dans aucun recueil poétique ou musical.

IV

MARGUITE A LA NOCE

(GÉRARDMER)

D'ouss' ke t' devin, Marguite,
Marguit' lè bein coiffâye ?
J'y devin de lè noce
Vouss' ke j'ètô mandâye.

Fringuette lè vèye du ron don don
Fringuette lè verduraine.

J'y devin de lè noce
Vouss' ke j'ètô mandâye.
J'ètô san foû pu belle
Pu bell' k' lè mariâye.
Fringuette, etc.

J'ètô san foû pu belle
Pu bell' k' lè mariâye.
J'ovoû po mo moucheuye
Lo furt d' not' bouâye.
Fringuette, etc.

J'ovoû po mo moucheuye
Lo furt de not' bouâye.
J'ovoû po mè couronne.
Kouèt' filère anfilâye.
Fringuette, etc.

J'ovoû po mè couronne
Kouèt' filère anfilâye.
J'ovoû mè belle cote
Tot' rempli de frandôye
Fringuette, etc.

J'ovoû mè belle cote
Tot' rampli de frandôye.
J'ovoû mé bé solé
To rampli de bousâye.
Fringuette, etc.

J'ovoû mé bé solé
To rampli de bousâye.
J'ovoû les yeu beûlou
Et lé pott' dècrevâye.
Fringuette, lé véye, du ron don don
Fringuette lè verduraine.

M. l'abbé Marchal a donné un court fragment de cette chanson, en patois, dans les *Poésies populaires de la Lorraine,* tome IV des *Mémoires de la Soc. d'Archéo-Lorraine.* Elle peut rentrer dans le cadre des trois suivantes pour le fond du sujet, mais elle appartient, pour le reste, à ces rondes dont il est parlé dans la première chanson du recueil.

V

L'AMOUREUX ÉLÉGANT

(VAUBEXY)

Kan j'ètô chu mo pére
J'èvô quinze an (*bis*).
On m'èbiyé de pî en cap
Comme in vrâ galan,
Ŝacrèdié, youp la la.
On m'èbiyé de pî en cap
Comme in vrâ galan.

On m'èch'té èn vest' nuve,
Cousu d' fil bian, (*bis*)
K'on me pèrnô po lo dèri
Pou in présidan,
Sacrèdié, youp la la.
K'on me pèrnô, etc.

J'èvô èn' bell' culotte
E lè bricotte (*bis*)
Que m' botènô entre lé jambe
Evou dé boton,
Sacrèdié, youp la la.
Que m' botènô, etc.

J'èvô èn' ôt' culotte
Trouâye ô cu (*bis*)
Que j'èvô pri è lè potance
O cu d'in pendu,
Sacrèdié, youp la la.
Que j'èvô pri, etc.

J'èvô èn' bell' cravate
De fin can'va (*bis*)
Que me lié d'so lè gamache
Evou in cad'na,
Sacrèdié, youp la la.
Que me lié, etc.

J'èvô èn' bell' perruque
De crin d' cheviau (*bis*)
On m' lo pégnô fête et dimoinche
Evou in ratiau,
Sacrèdié, youp la la.
On m' lo pégnô, etc.

J'èvô in bè chèpé
E trô poiutu (*bis*)
Que me coutô cinquant' neu sou
An écu to nû,
Sacrèdié, youp la la.
Que me coutô, etc.

J'évô dò mo gousso
Tro bé dou liar (*bis*)
Que mo kinkin m'èvô prôté
Pou far lo galiar,
Sacrèdié, youp la la.
Que mo kinkin, etc.

J'èvô dé nû sabo
Eco dè guète.
On m'anvoyé verdiè lé vèche
Eco lé grô bû,
Sacrèdié, youp la la.
On m'anvoyé verdiè lé vèche
Eco lè grô bû.

Le tome XV des ***Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*** donne en patois deux chansons du même rhythme et dont l'air est à peu de chose près le même. Le dialecte seul et quelques détails sont différents. Cette peinture d'une toilette grotesque est assurément fort ancienne, à en juger par les expressions de ***président***, de ***perruque***, de ***chapeau à trois cornes***, de ***potence*** et de ***pendu***. Elles n'appartiennent pas, pour le fond du moins, à la seule province de Lorraine, car on les retrouve en français et en patois depuis la Franche-Comté jusqu'à la Normandie en passant par les Ardennes.

Notre ***Toilette du Galant*** est presque littéralement celle qu'à donnée Max-Buchon dans la ***Revue litt. de la Franche-Comté***, et celle de M. de Puymaigre, dans ***L'Élégant***, en patois

de Malavillers, présente les mêmes détails (1) sur un autre rhythme. *Le Galant des Ardennes* et *Le Berger de Villers* (*Romancero de Champagne*, t. II) reproduisent à peu de chose près la même peinture.

Je trouve dans les *Etudes sur la poésie populaire de Normandie*, par M. Beaurepaire, deux couplets d'une même chanson, qui sont tout à fait les nôtres.

J'avais un biau capet de paille
Haut et pointu,
Qui me coûtait cinquante-neuf sous
Moins d'un écu.
Saperjeu!
Qui me coûtait cinquante-neuf sous
Moins d'un écu.
J'avais un bel habit tout noir
Cousu de fil blanc,
Que je ressemblais par le derrière
Au persident.

Mais cette chanson d'un *élégant* se termine d'une façon plus heureuse que les nôtres. Le beau Normand n'a pas près des femmes de son village tout le succès qu'il attendait de l'éclat de sa toilette.

Quelle est l'origine d'une chanson si répandue? Ou quelle pièce a pu lui servir de modèle? C'est sans doute une vieille chanson normande qu'on trouve, page 270, à la suite des *Vaux de Vire* d'Olivier Basselin (Edit. du bibliophile Jacob) et qui est reproduite dans le 28[e] vol. des *Mém. de la Soc. d'Emulation* de Cambrai (1[re] partie). Voici les passages qui me le font croire, outre qu'il s'agit également d'un garçon qui a fait toilette pour aller voir une jeune fille.

. . . .
J'étais vêtu de pied en cape
Comme un anglais
. . . .
J'avais un biau capiau de paille
Long et pointu.

(1) Une faute échappée à M. de Puymaigre l'a induit à commettre une erreur assez grave dans le passage suivant où il est question du prix du chapeau :

I m' couteut cinquante nieuf - *pences*
Moué ein écu, saprebleu ?

Il s'étonne à bon droit que le mot anglais *pence* se rencontre dans le patois de la Moselle et il demande si c'est un emprunt fait à la Normandie. Il fallait lire *peuces*, c'est-à-dire *pièce*, qui se dit pour *sou* dans tous les pays lorrains et comme l'indiquent du reste notre texte et celui que donne M. de Beaurepaire.

VI

LA TOILETTE DU DIMANCHE

(ENVIRONS DE REMIREMONT)

J'èvô èn' si bâl mâtrosse } *bis*
Que j'émô tan. }
Je l'ollô voér fête et dieumoinge
Comme in golan.
Oï podéye !
Je l'ollô voér comme in golan.

J'èvô in si bé chèpé
Dè pé de fian.
Je lo mottô fête et dieumoinge
Po êt' pu bé,
Oï podéye !
Je lo mottô po êt' pu bé.

J'èvô èn' si bâl pèruque
Que j'émô tan.
J'lè dècrochô fête et dieumoinge
Vo in rèté,
Oï podéye !
J'lè dècrochô vo in rèté.

J'èvô in si bé manté
D' lain' de pouhhé.
Je lo mottô fête et dieumoinge
Po èouè pu chau,
Oï podéye !
Je lo mottô po èouè pu chau.

J'èvô èn' si bâl culotte
Dè pé d'hhinguiè.
Je lo mottô fête et dieumoinge
Po êt' pu bé,
Oï podéye !
Je lo mottô po êt' pu bé.

J'èvô dâ si bé solé
Dè keuye de bieu.
Je lâ bottô fête et dieumoinge
Po sôté meu,
Oï podéye!
Je lâ bottô po sôté meu.

VII

LA TOILETTE DU GALANT

(ENVIRONS D'ÉPINAL)

Je m'an fu voir m' èmie Pierrette,
Bein retopé;
El ne me reconnaissô pa,
Tan j'ètô bé,
O saprèdienne!
El ne me reconnaissô pa,
Tan j'ètô bé.

J'èvô in bé chèpé de paille
Lon et pointu,
Kè me cotor cinquant' neu sou
Moin in écu.
O saprèdienne!
Kè me cotor, etc.

Et j'èvô co èn' bâl cravate
De tôl can'va,
Kè me sarror dzo lè gamache
Comme in cad'na
O saprèdienne !
Kè me sarror, etc.

Et j'èvô co in bé gilè
Fait d' satin gri
Kè me coichor to l'estoma
Jusk' lè bodotte.
Saprèdienne !
Kè me coichor, etc.

Et j'èvô co èn' bâl culotte
E lè broyotte,
Kè po dèri o-n'érô di
In président.
O saprèdienne !
Kè po dèri, etc.

Et j'èvô co èn' bâl capote
Cousu d' fil bian,
Kè me tocor dèri lè fesse
Comme in soflo,
O saprèdienne !
Kè me tocor, etc.

Je fi présan è mè mâtrosse
D'in po d' beurr' frai,
Don je m'èvo frottiè lè gueule
Pendant trois mois,
O saprèdienne !
Don je m'èvô frottiè lè gueule
Pendant trois mois.

VIII

LES SACS A VIN

(SAINT-NABORD)

Kan j' son ècheu su in ban,
J' n'y trovon mi lo to gran.
Là fôm' son è lè môhon
Ké moino lo carilion.
No, kè j' son î cabarè,
J' n'on mi bso d' no chègrinè.

Kan j' no-z on biè rècrèè,
El o to d' no-z èrtounè;
È lè môhon fau nollè,
È l'euch' j' m'on virâ toquè :
« Lis', Kètrine, ou Jeann' Mèrie;
« E no fau lè pôte euvri. »

E vo fôrô deviar l'euche
O vo srô lâyè d'vo l'euche.
— « Voilè k' el o pu d' méneuye:
« Vos ot' co drâhô lo leuye.
« Mi, ke j' son sôl de dremi....
« Lè bâl our po s'an rveni ! »

— « Mè fôme, è n' fau mi chosè;
« Ç'o lâs aut' k' mon èmusè.
« J' n'a co bu k' trô vor de vin
« Èvo Pjerre èca Colin;
« J' n'a maingi k' trô golây' d' pain.
« Par mè foi, j'à co biè faim. »

— « J' n'ècoute mi vô rôhon;
« Vo n'ot' tortu k' dâ soulon.
« Su vot' cu vo vo train'rin
« Èn' demèye our de chemin
« Po èvouè in vor de vin.
Vlè lè vî dâ sac à vin.

Cette chanson paraît fort répandue dans les Vosges. Voici le dernier couplet en patois de Dogneville ; il semble servir de conclusion.

En hiver comme en été,
Lé fôm' moinon zô tèrté.
Kan el erteucho zu euche.
Èl lo fo zombè si duhhe,
K' si zô long' tin antre dou,
Èl n'on érim' do moiyou.

IX

LE PAUVRE HOMME

(ENVIRONS DE REMIREMONT)

Quand j'étais chez mon père
Garçon à marier,
Je n'avais rien à faire
Qu'une femme à chercher.

T' éré mou d' mau, pôr omme,
Pôr omm', t' éré mou d' mau.

Je n'avais rien à faire
Qu'une femme à chercher.
A présent j'en ai une
Qui me fait endiabler.

T' éré mou d' mau, etc.

A présent j'en ai une
Qui me fait endiabler.
Elle m'envoi-t au bois
Sans boire ni manger.

T' éré mou d' mau, etc.

Elle m'envoi-t au bois
Sans boire ni manger.
Quand je reviens du bois,
Bien mouillé, bien crotté,

T' éré mou d' mau, etc.

Quand je reviens du bois
Bien mouillé, bien crotté,
Me voilà-z-à la porte
Sans boire ni manger
T' éré mou d' mau, etc.

Me voilà-z-à la porte
Sans boire ni manger.
— Vlà des os sous la table,
Si tu veux les rogner —.
T' éré mou d' mau, etc.

Vlà des os sous la table,
Si tu veux les rogner.
Tout en rognant ses os,
Le voilà-t-étranglé.
T' éré mou d' mau, pôr omme,
Pôr omme, t' éré mou d' mau.

Le pauvre homme se chante en divers lieux de la Lorraine. M. de Puymaigre en donne une variante moins complète que notre chanson qui a du moins un dénouement. Elle diffère encore par la forme du couplet, dont les deux derniers vers deviennent les deux premiers du suivant, et l'on a déjà pu voir que cette répétition est chère aux compositions rustiques. Le tome XV des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine,* p. 55, a recueilli la même chanson en patois sans indication de provenance. Les dix couplets dont elle se compose ont le même rhythme et le même refrain que la nôtre avec une notation musicale presque semblable, mais la mort du mari persécuté n'est que dans les souhaits de sa méchante femme.

La chanson suivante présente à peu près la même idée d'un pauvre diable que sa femme tient sous une dure loi, mais avec des développements comiques au milieu d'impitoyables exigences.

X

LE PAUVRE COLAS

(VALLÉE DE CLEURIE)

Kan Colâ rviè di bô,
Biè mouyè, biè fâtiè,
É s'an vé vouér sè fôme
Pou-z èvouè è sopè.
Eh ! k'on n' mé grondé gronde
Eh ! k'on n' mé grondess' mi.

Vé t'o vouér è l'ormâre;
É y é di pain meuhhi.
Y o-n é di bian d' côté;
Mâ te n'y toch'ré mi.
Eh ! K'on n' mé etc.

Y é d' lè pâye î bâtou;
Te viré gér' dessu.
De neu sè t'ôy' di bru,
T' varé gére èvo mi.
Eh ! K'on n' mé etc.

Tè t' bottrâ è mé pî,
Mâ te n' me toch'ré mi.
Lo métin, mâq' séy' jo,
Tè t' loveré so mi.
Eh ! K'on n' mé, etc

T'èpoiy'ré lo déjun
Et t'èronj'ré lè vèche.
Mâq' lo déjun sâ pro,
Te varé me heuchè.
Eh ! K'on n' mé grondé gronde
Eh ! K'on n' mé grondess' mi.

XI

LE MARIAGE MALHEUREUX

(DOGNEVILLE)

Kan j'étô féye è mèriâye,
Dé bâl cornètt' de dentelle
Ah! botta,
Je motta.
Astour je mo capett' su capette,
J' m'on' va capéttan,
Mon èfan.
Lo mèriége
M'é rédu jusqu'au bou do villége.

Kan j'étô féye è mèriâye,
Dé bé abi de doma
Ah! botta,
Je motta.
Astour je mo hana su hana,
J' m'on va hènèyan,
Mon éfan.
Lo mèriége
M'é rédu jusqu'au bou do villége.

Kan j'ètô féye è mèriâye,
Dé bé dvantéy' de tafta
Ah! botta,
Je motta.
Astour je mo hana su hana,
J' mon va hènèyan,
Mon èfan.
Lo mèriége
M'é rédu jusqu'au bou do villége.

Kan j'ètô féye è mèriâye,
Dé bâl chaussott' de d'mi-laine
Ah ! botta,
Je motta,
Astour je mo tricott' su tricotte,
J' mon va tricottan,
Mon èfan,
Lo mèriége
M'é rédu jusqu'au bout do villége.

Kan j'ètô féye è mèriâye,
Dé bé solé de castor
Ah ! botta
Je motta,
Astour je mo sèvett' su sèvette.
J' mon va sèvettan,
Mon èfan.
Lo mèriége
M'é rédu jusqu'au bou do villége.

Il faut considérer cette chanson comme une sorte de *ravotte;* mais elle n'a assurément rien de comique. La femme si dolente, qui déplore la triste issue de son mariage, n'exprime à son enfant que le contraste de son *luxe* d'autrefois avec la misère présente; elle semble même vouloir l'amuser par des antithèses de son choix. Pas un mot d'amertume. C'est encore un exemple de résignation. Le mariage l'a réduite à habiter l'extrémité du village, c'est-à-dire dans une maison d'un plus faible loyer, et où elle pourra plus facilement cacher son existence misérable.

XII

LA VÉPE

(ENVIRONS DE REMIREMONT)

Air : *Dixit dominus domino meo.*

La mère. Jeanjean, mo bé èfan, Jeanjean, mo bé èmi,
Kantesque t' mariré? Di-me lo, di.
Le fils. Je m' marira, kan j' treuvèra, mér, je vo le di.
Crèa-vo ke c' sré kan j' voura, oh! nâni, nâni.

M. Jeanjean, mo bé èfan, Jeanjean, mo bé èmi,
Ké bâl fôm' péré-tu? Di-me lo, di?
F Enne vèchér' de pouhhé n'o-t-el mi boine?
Crèa-vo, mér', k' i vleuss' panre ènn' bâl jo com' vo?
Nâni, nâni.

M. Jeanjean, mo bé èfan, Jeanjean, mo bé èmi,
Ké bé moucheu éch'tré-tu è tè fôm'? Di-me lo, di.
F. J'on dâ vî fieuréye polè; n' son-t-é mi boi?
Crèa-mér', k' i vleuss' li èch'tè in bé moucheu com' vo?
Nâni, nâni.

M. Jeanjean, mo bé èfan, Jeanjean, mo bé èmi,
Kè bé èbi èch'tré-tu è té fôm'? Di-me lo, di.
F. In èbi d' téle de roffotte, n'o-t-é mi boi?
Crèa-vo, mér', k' i vleusse li èch'tè in bé èbi d' soie com'
vo? Nâni, nâni.

M. Jeanjean, mo bé èfan, Jeanjean, mo bé èmi,
Kè bé chèpé èch'tré-tu è tè fom'? Di-me lo, di.
F. J'on dâ viè chèpé de bieu polè; n' son-t-é mi boi?
Crèa-vo, mèr', k' i vleuss' li èch'tè in bè chèpé com' vo?
Nâni, nâni.

M. Jeanjean, mo bé èfan, Jeanjean, mo bé èmi,
Ké bâl ceinture èch'tré-tu è tè fom'? Di-me lo, di.
F. J'on dâ véye trosse de bieu polè; n' son-t-é mi boine?
Crèa-vo, mér', k' i vleuss' li èch'tè ènn' bâl ceinture de
ruban, com' vo? Nâni, nâni.

M. Jeanjean, mo bé èfan, Jeanjean, mo bé èmi,
Ké bé solé èch'tré-tu è tè fôm'? Di-me lo, di.
F. J'on dâ véye sèvètt' polè; n' son-t-é mi boine?
Crèa-vo, mér', k' i vleuss' li èch'tè dé bé solé com' vo?
Nâni, nâni.

M. Jeanjean, mo bé èfan, Jeanjan, mo bé èmi,
Ké bé live éch'tré-tu è tè fôm'? Di-me lo, di.
F. J'on dâ véye ermonek polè; n' son-t-é mi boi?
Crèa-vo, mer', k' i vleuss' li èch'tè in bé liv' com' vo?
Nâni, nâni,

M. Jeanjean, mo bé èfan, Jeanjean, mo bé èmi,
Ké bé r'pè li béy'ré-tu? Di-me lo, di.
F. J'on co dâ vié rehh' de châ polè; n' son-t-é mi boi?
Crèa-vo, mér', k'i vleuss' li bèyè in r'pè com' vo? Nâni,
nâni.

Cette *ravotte* appartient aussi à la Franche-Comté, où M. Max-Buchon l'a recueillie. La sienne est en français. Le fond est complétement le même; la différence est dans les détails, et l'accent comique y est plus complet. Ainsi l'avarice de Jean Guilleri (c'est le nom du héros franc-comtois) éclate dans le premier *verset* et dans le dernier surtout avec une grande naïveté comique. L'entretien commence ainsi :

— Jean petit, Jean joli, Jean Guilleri, mon ami, que feras-tu quand je serai morte, dis-le moi, dis?

— Je me marierai bien vite, mère, je vous le dis; croyez-vous que je resterais garçon? Oh! que nanni!

Ce qu'il lui faut c'est évidemment une femme qui rapporte beaucoup par son travail et ne coûte rien.

Et si elle meurt, que feras-tu?

— J'en prendrai vite une autre, mère, je vous le dis.

Tous les détails, enfermés dans ces deux traits caractéristiques, forment une comédie parfaite.

M. de Puymaigre a recueilli une variante de ce même chant en patois d'Anoux; il y manque, comme dans le nôtre, l'encadrement dont je viens de parler.

XIII

LO MÈRIÉGE DO PE GUÉCHON

(Sauville, arrondissement de Neufchâteau)

Dèrri chî no dan nout villége (*bis*)
En' y é ein to pe guéchon ;
Eco vu-t-ét' mèrié.

Gai, gai, verluron lurette,
Gai, gai, verluron luré.

'l o èmourou de du bacelle (*bis*).
Ièn' s'épèl' lè bel' Marguite;
L'aut' s'èpèl' lè peut' Gerbé.
Gai, gai, etc.

Mèrguite o bèl', mâ 'l o volége. (*bis*)
El me frô poutié lé cône,
Et pu j' srô ein peut ogé.
Gai, gai, etc.

Gerbé o peut', mâ 'l o meublâye. (*bis*)
El é ein ômé de vin,
Eco 'n vèh' k' o pién' de vé.
Gai, gai, etc.

J' vos einvite è mé noç', torto mé frére;
V' s y mainjrô do bian fromége;
V' s y boérô do kiai lacé.

Gai, gai, verluron lurette,
Gai, gai, verluron luré.

Je dois cette charmante petite pièce à M. le curé de H*** qui la chantait d'une façon délicieuse chez un de ses confrères à la fin d'un dîner auquel j'étais convié. Je me suis empressé de l'écrire sur mon portefeuille avec la notation musicale. Le texte qui se trouve dans les *Poésies populaires de la Lorraine* est inexact.

XIV

CHANSON DE NOCES

(ENVIRONS DE REMIREMONT)

Le premier soir de mes noces
   Devinez c' que je fis.
Je laissai dormir ma femme
   Tout le long de la nuit.
On dit qu'il n'en faut pas rire
De rir' l'on n' s'en peut tenir.

Je laissai dormir ma femme
   Tout le long de la nuit.
Le matin, quand je me lève,
   Pas à pas j' la suivis.
On dit qu'il n'en faut pas rire, etc.

Le matin, quand je me lève,
   Pas à pas j' la suivis.
Je vois le coucou qui chante
   Sur le siég' de mon lit.
On dit, etc.

Je vois le coucou qui chante
   Sur le siég' de mon lit.
Je lui dis : Vilaine bête,
   Que fais-tu donc ici?
On dit, etc.

Je lui dis : Vilaine bête,
  Que fais-tu donc ici ?
— Je suis venu pour te voire
  Comm' parent et ami.
On dit, etc.

Je suis venu pour te voire
  Comm' parent et ami.
— Au diable le parentage !
  J' suis c... aujourd'hui.
On dit, etc.

Au diable le parentage !
  J' suis c .. aujourd'hui.
Mais ce qui me reconsole,
  Mon voisin l'est aussi.
On dit, etc.

Mais ce qui me reconsole,
  Mon voisin l'est aussi,
Et mon père et mon grand'père ;
  Nous l' somm' de père en fils.
On dit qu'il n'en faut pas rire
De rir' l'on n' s'en peut tenir. (1)

(1) Cette expression est bien ancienne, car elle se trouve dans le roman de *Dolopathos* (commencement du XIII[e] s.), au vers 6898 :

Je ne m'an puis tenir de rire
Quant j' oi les merveilles k' il dist.

XV

LE MARIÉ MANQUÉ

(GÉRARDMER)

Je m' seu l'vé di gran mètî ;
Ç'o pou nollè voir m' èmie.
Je peurnô not' gran chevau
Ke j'èplô lo nar mouriau.
To lo lon de lè contrâye
Je nollai è lè hug' nâye.

Kan je feu î hau di mon,
J' oyeu lo son di violon,
Di violon et di men'tréye.
Lé geo ètin rèmèsséye
J' oyeu biè è lè moinâye
K' m' èmie ètô mèriâye.

Kan je feu don li boariau,
J' dèhhondeur bè di chevau.
I me d'heur : « Pôre èmourou,
Volo ke t' sré bé hontou.
Tè cause é tu mau mounâye;
Volo t' èmie k'o mèriâye ».

Kan je feu dò lo mottéye
Je n' poyô mi priè Déye.
J' lè rouatiô, el me rouâtiô;
J' li souriau, el me souriau.
Lo cœur d' lè noval mèriâye
Sèvon trobé d' mé ponsâye.

Kan je rehheu do motté,
Je n'ôsô mi me montré;
J' m'èfonçô dò mo chèpé;
J' m' irôtô don mo manté.
Lo mèrié et lè mèriàye
M'invitor z'è lè gueulâye.

I m' motteur i pu hau bou
Oussk' on a lo pu hontou.
C' kè m' fiô lo pu èrègi,
C'o kè je n' poyò maingi
Ke kéke bonne golâye
Evo lès amour pessàye.

Cette chanson est fort ancienne. Oberlin, dans son livre sur le patois du Ban-de-la-Roche (1775), cite quelques vers d'une pièce qui s'y rapporte complétement. Elle est fort populaire; elle court encore aujourd'hui dans les Vosges avec des variantes nombreuses; Jaclot de Saulny, à Metz, l'a arrangée à sa façon et l'a publiée dans ses œuvres. Le texte que je donne me paraît se rapprocher le plus de l'original, parce qu'il est moins grossier dans les expressions et dans les actes attribués par les chanteurs modernes au pauvre garçon évincé.

M. de Puymaigre en donne aussi deux variantes dans ses *Chants populaires* sous le nom de l'*Amant oublié* et de l'*Infidèle;* mais on ne pourrait les chanter dans la forme où il les publie, car les couplets de chacune de ces chansons n'ont pas le même nombre de vers. Du reste, il n'en a pas donné la musique.

Toutes les variantes que je connais se terminent par des couplets plus modernes où le nouveau compositeur ajoute le récit des tours joués au pauvre amoureux pendant la nuit des noces. « Mais le lecteur français veut être respecté. »

XVI

LA RONDE DES BURES

(GRANGES)

Jurondé, qu'o su so tô
Et qui retonn' dé·boiyo chau,
ô Jurondé !

Choque, choq' de mo pti dôye
Je n' m'èchau mi que j'â si chau.
ô Jurondé !

En r'venan de Rambiélé,
J'on tortu cheuy' dò in borbé,
ô Jurondé !

J'on dé jambe de peti
Que je n' séron nollè dremi,
ô Jurondé !

J'on dé jambe de chén'veuye
Que je n' séron nollè au feuye
ô Jurondé !

Toque, toq' su lè heujotte,
Ç'o Marie é co lè mâtrosse;
El' no bâré de sé neuhotte,

De sé neuhott', de sé neujolle
De sé neujoll', de sé kemotte,
De sé kemott', de sé poûr soche,
De sé poûr soch', de so toté,
ô Jurondé !

Que Dieu béniss' vot' maison,
Soit par derrièr', soit par devant
Et les personn' qui sont dedans
ô Jurondé !

On chante cette ronde à Granges en dansant autour du feu des Bures, mais il n'est pas facile de saisir le rapport qu'elle a avec cette antique fête. Les derniers vers semblent exprimer le remerciement de ceux qui, dans leur tournée de quête, ont reçu des bûches pour faire le feu ainsi que des poignées de noisettes, de noix, de pommes et de poires sèches.

Quant à ce *Jurondé*, que chaque couplet rappelle, nous ne connaissons pas cette *divinité* là. Elle est peut-être de la même famille que ce *Girondo* invoqué par les mendiants qui viennent derrière les volets des maisons quêter leur part du gâteau traditionnel des rois, comme on le voit dans la chanson suivante.

Les vers ajoutés dans le 6ᵉ et dans le 7ᵉ couplet se chantent sur le rhythme du second vers.

XVII

LE GATEAU DE LA FÊTE DES ROIS

(EPINAL)

Lè peuce déye, po l'èmou déye!
I a cinq èfan dò mo penéye
Et mi fâ hhéye. (*Bis*)
Béyè-me lè par do rô
Et d'lè rein' si elle y o co,
O Girondo!
Au cognolo.

Après ce chant, dont on reconnaît l'ancienneté aux expressions du premier vers, venaient d'autres couplets d'une facture plus moderne, à en juger par la forme et par le fond.

Bonsoir, madame de Céans
Et toute la compagnie.
Je viens vous demander l'aumône,
Mais ce n'est pas par gourmandise;
C'est pour entrenir le jeu.
Bèyé-me la part de Dieu.
Si vous ne voulez rien donner,
Ne nous faites pas tant attendre;
Car il fait froid-z-ici
Et si froid que l'on tremble,
Et la froidure de mon corps
Fait trembler mon juste-au-corps.

Les *Poésies populaires*, qui contiennent aussi ces deux derniers couplets, ajoutent les suivants, que les mendiants vosgiens ne semblent pas connaître et qui ne sont du reste que des morceaux mal cousus :

Coupez haut, coupez bas,
Coupez au milieu du plat;
Si vous n'avez point de couteau,
Donnez-nous tout le morceau.
Les trois rois semblablement
Ont apporté leur présent.
Qui aura la fève noire
Portera le nom de gloire,
Chantons tous à haute voix :
Le roi, le roi, le roi boit.

XVIII

LES VISIONS DU LABOUREUR

(VAGNEY)

Sè j' vo di in mo d' vérité,
I ieu biè éte mèrié.
J'èvoâye mè chèru hhou m' brè
  Et mâ bieu hhou mè hpôle.
Tra lon la la, lon la, li dèri,
Tra lon la la, lon la, li dèra.

J'èvoâye mè chèru hhou m' brè
  Et mâ bieu hhou mè hpôle.
J' m'o-n-o vé laboura in chan
  Kè n'y èvoéy' pouo d' tiarre.
Tra lon la la, etc.

J' m-on-o vé laboura in chan
  Kè n'y èvoéy' pouo d' tiarre.
I rvouétiè hô, i rvouétiè bè;
  I n' trové ro k' dâ piérre.
Tra lon la la, etc.



I rvouétiè hô, i rvouétiè bè;
  I n' trové ro k' dâ piérre.
I revéné dâyé tchî no,
  Ç' feu ca prék' lè mêm' chose.
Tra lon la la, etc.

I rvéné dâyé tchî no,
  Ç' feu ca prék' lè mêm' chose.
I n' trové ro k'in grô poéré
  Ke n' poutây' k' dâ groselle.
Tra lon la la, etc.

I n' trové ro k'in grô poéré
  Kè n' poutây' k' dâ groselle.
È-n i èvouéy' eun' véy' fome î hô,
  Kè filéye dâ htope.
Tra lon la la, etc.

È-n i èvouéy' eun' véy' fome î hô
  Kè filéye dâ htôpe.
Él èhussè sè chètt' prè mi;
  Sè chette, el mè vnè moôde
Tra lon la la, etc.

Èl èhussè sè chett' prè mi;
  Sè chètte, èl mè vnè moôde.
Elle mè moudé î talon;
  I sainé è l'arâye.
Tra lon la la, etc.

Elle mè moudé î talon ;
  I sainé è l'arâye.
Trové lè chette î coar di feu,
  K' touyéy' dé lè beulie.
Tra lon la la, etc.

Trové lè chette î coar di feu,
  Ké touyéy' dé lé beulie.
Nô pouhhé tin hhou lè chamb' hô,
  Ké jin dé lè musique.
Tra lon la la, etc.

Nô pouhhé tin hhou lè chamb' hô,
  Kè jin dé lè musique.
Et lâ mouhh' ké tin î piainché
  K'el sé cravin dé rire.
Tra lon la la, etc.

Et lâ mouhh' ké tin î piainché
  K'el sé cravin dé rire.
Nollé dò in pti nér moté
  Ke l'on n'y voiyéy' gotte.
Tra lon la la, etc.

Nollé dò in pti nér moté
  Ke l'on n'y voiyéy' gotte.
Trové ro kin pti nére sain
  Ké maingéy' dé lè djotte.
Tra lon la la, etc.

Trové ro k'in pti nére sain
  Ké maingéy' dé lè djotte.
Li o dmandé in èhhéyon ;
  È m' l'ékeuyé tortote.
Tra lon la la, etc.

Li o dmandé in èhhéyon;
È m' l'ékeuyé tortote.
Vi lè chette î hô di tieuché,
K'el chantâye en musique.
Tra lon la la, etc.

Vî lè chette i hô di tieuché
K'el chantâye en musique.
Et è lè fin, dé lè tchanson
El houé iouhhihhie.
Tra lon la la, lon la, lidèri,
Tra lon la la, lon la, lidèra.

Dans les *Mémoires de la Soc. d'Arch. lorraine*, tome XV, il y a une chanson analogue qui se chante sur le même air. C'est encore une de ces compositions qui, en passant de bouche en bouche, se modifient au gré du chanteur; s'il manque de mémoire, il peut sans rompre l'unité du sujet, introduire des idées nouvelles qu'il approprie facilement au goût de ses auditeurs.

Cette petite poésie burlesque est connue dans l'ancien évêché de Bâle. Les *Archives de la Société jurassienne d'Emulation* 1849, contiennent dans la préface des *Papiers,* poëme patois de Raspieler, le commencement de notre *ravotte*, qu'on appelle *voéyeri* dans l'Ajoie.

Qui veut entendre in voéyeri ?
S'ai yé in mot de vérité,
I seu content qu'au me pande.
I ai pris mai tchairue tchu mon cò.
Mes dou bue tchue mai tête.
Tra, la, la, dansons la,
Tra, la, la, lonlire.

L'image des mouches qui se crèvent de rire se retrouve dans une viellle chanson d'imprimeur citée dans les notes de l'édition de Rabelais de MM. Burgaud Desmarets et Rathery :

Les mouches qu'étoient au plafond
Qui se crevoient de rire.

Les autres paroles ne se rapportent nullement aux *Visions du laboureur*, comme m'en a convaincu la communication qu'a bien voulu me faire M. Firmin Didot qui tient cette chanson de son père : elles indiquent néanmoins un sujet fantastique du genre du nôtre.

Les gens simples de nos montagnes préfèrent cette chanson à une belle romance ; elles les amuse et les fait *crever de rire* comme les mouches du plafond.

SI JAMAIS JE ME MARIE !

(EN VOGUE A St-ETIENNE ET A St-AMÉ)

Sè jèmâ jè mè mèrie !...
Jè n' mè mèrirâ jèmâ,
Sè dâ bé solâ jè n'â, (*bis*)
Dâ solâ mignon
Pou dansé d'èvo Nanon.

Sè jèmâ jè mè mèrie !...
Jè n' mè mèrirâ jèmâ,
Sè èn' bal culott' jè n'a, (*bis*)
En' culotte è lè brayotte
Dâ solâ mignon
Pou dansé d'èvo Nanon.

Sè jèmâ jè mè mèrie !...
Jè n' mè mèrirâ jèmâ,
Sè in bé violon jè n'â, (*bis*)
In violon comm' Miroton
En' culotte è le brayotte,
Dâ solâ mignon
Pou dansé d'èvo Nanon.

Sè jèmâ jè mè mèrie !...
Jè n' mè mèrirâ jèmâ,
Sè in bé chèpé jè n'â, (*bis*)
In chèpé comme Colé,
In violon comm' Miroton,
En' culotte è lè brayotte,
Dâ solâ mignon
Pou dansé d'èvo Nanon.

Sè jèmà jè mè mèrie!...
Jè n' mè mèrirâ jèmâ,
Sè in bé moucheu jè n'â,
In moucheu comm' lè Vié keu,
In chèpé comme Colé,
In violon comm' Miroton,
En' culotte è lè brayotte,
Dâ solâ mignon
Pou dansé d'èvo Nanon.

Sè jèmâ jè mè mèrie!..
Jè n' mè mèrirâ jèmâ
Sè in bé reucho jè n'â, (*bis*)
In reucho comm' père Houot,
In moucheu comme lè Vié Keu,
In chèpé comme Colé,
In violon comm' Miroton,
En' culotte è lè brayotte,
Dâ solâ mignon
Pou dansé d'èvo Nanon.

Sè jèmà jè mè mèrie!...
Jè n' mè mèrirà jèmà,
Sè in bé coltin jè n'à (*bis*)
In coltin comme Hlinhlin,
In moucheu comme lè Vié Keu,
In reucho comm' père Houot,
In chèpé comme Colé,
In violon comm' Miroton,
En' culotte è lè brayotte,
Dà solà mignon
Pou dansé d'èvo Nanon.

Sè jèmâ jè mè mèrie!...
Jè n' mè mèrirâ jèma,
Sè dà bàl chaussatt' jè nâ,
Dà chaussatt' de fin' toilatte,
In coltin comme Hlinhlin,
In moucheu comm' lè Vié Keu,
In reucho comm' père Houot,
In chèpé comme Colé,
In violon comme Miroton
En' culotte è lè brayotte,
Dà solà mignon
Pou dansè d'èvo Nanon.

Cette chanson date du commencement de ce siècle, car les anciens du village de St-Amé ont connu le *Vieux Cuir* et le père Houot qui habitaient la commune. Elle peut être mise au nombre de ces *trouaines*, où l'on se plaît à accumuler les rimes au dépens du voisin avec plus ou moins de naïveté et de malice.

XX

LE PETIT CABRICHON

(DOMPAIRE)

N'y-èvô èn' chiv' dô not jèdin (*bis*)
Lo lou lè vi po lé péli :
Bé é é é, bé é é é.
Mo peti cabrichon, lon lir
Mo peti cabrichon, lon la

Lo lou lo vi po lé péli : (*bis*)
« Chive, j' te vorô bein teni, »
Béèé é, etc.

» Chive, j' te vorô bein tenî; (*bis*)
» De ti, j'an ferô cinq cabri
Bé é é é, etc.

» De ti, j'an ferô cinq cabri (*bis*)
» Eun' pou maingi, l'aut' pou neurri
Bé é é é, etc.

» Eun' pou maingi, l'aut' pou neurri; (*bis*)
» Et les trois aut' au pèrèdis.
Bé é é é, etc.

» Et les trois aut' au pèrèdis ».
Les saints furent bein èbaubis
Bé é é é, etc.

Les saints furent bein èbaubis
De voér dé côn' au pèrèdis.
Bé é é é, bé é é é.
Mo peti cabrichon, lon lir
Mo peti cabrichon, lon la.

Pour l'idée et pour le chant, cette *berceuse* est une des plus charmantes de la campagne. Il nous semble voir le marmot, étendu dans sa couchette, apaisé par les premières notes, suivre sans fatigue tous les soirs dans sa jeune imagination, le sort de la chèvre dont le loup fera cinq cabris, et bientôt s'endormir au refrain monotone chanté par la douce voix de sa mère.

XXI

LE SEAU CASSÉ

(LE THOLY)

C'était un gros moine
Qui d'amour vivait ;
S'en fut voir maîtresse
Le soir après, ganguirlette,
Le soir après, belle amourette,
L' soir après souper.

S'en va voir maîtresse
L' soir après souper.
— Eh ! donc, bon soir, belle,
Comment allez, ganguirlette,
Comment allez, belle amourette,
Comment allez vous ?

Eh ! donc, bon soir, belle,
Comment allez-vous ?
— J'â hhéye vèche è trâre ;
Et j'â si mau, ganguirlette,
Et j'â si mau, belle amourette,
J'â si mau é dâye.

J'â hhéye vèche è trâre,
Et j'â mau é dâye.
— Que m' donn'rez-vous, belle,
Et j' vous les trai, ganguirlette,
Et j' vous les trai, belle amourette,
Et j' vous les trairai.

— Que m' donn'rez-vous, belle,
Et j' vous les trairai.
— In bison d' mė boche,
Et douss' sė vo, ganguirlette,
Et douss' sė vo, belle amourette,
Et douss' sė vo vlė.

In bison d' mė boche
Est douss' sė vo vlė.
Lo moine pri lė sâye
Et s' nollė ti, ganguirlette,
Et s' nollė ti, belle amourette,
Et s' nollė tiré.

Lo moin' pri lė sâye
Et s' nollé tirė.
— Tonn' te don, nâr vėche,
Ke j' ôy' to lâ, ganguirlette,
Ke j' oy' to lâ, belle amourette,
Ke j' ôy' to lâcé.

Tònn' te don, nâr vėche,
Ke j' ôy' to lâcé.
Lė nâr vėch' sė tònne
Esse lo re, ganguirlette,
Esse lo re, belle amourette,
Ess' lo regingué.

Lė nâr vėch' se tònne
Ess' lo regingué.
— Mė cheuse o gâtâye,
Et mė sâye, ganguirlette,
Et mė sâye, belle amourette,
Et mė sây' cassė.

Mè cheuse o gâtâye
Et mè sây' cassè.
Lo pu gran domége
Di lâcé tu, ganguirlette,
Di lâcé tu, belle-amourette,
Di lâcé tumé.

M. Max-Buchon, dans ses *Noëls et chants populaires* et M. Tarbé, dans le *Romancero de Champagne* donnent en français la même chanson avec des variantes et un refrain différent. On en jugera par un seul couplet.

Voici le premier du *Romancero de Champagne :*

C'était un drôle de moine
Qui l' galant faisait.
C'était un drôle de moine
Qui répétait lan la la ridette
Répétait tour tour louridon :
Las! qui m'aimera.

Le reste diffère peu de notre chanson; M. Tarbé donne la sienne comme se chantant dans la Marne, dans l'Yonne et dans les Ardennes. On peut voir en outre comment le chanteur sait varier les refrains.

Voici le dernier du recueil franc-comtois :

Mais Grivell' (la vache) fut leste
A jouer du pied,
Et jeta le moine
Au coin du tantirlir,
Au coin du vouichte en vouichte,
Tout au coin du bois.

XXII

LE MEUNIER

(EN GRANDE VOGUE AU THOLY ET A BOUVACÔTE)

Lo minâye ollé z'ò morchi (bis)
Ç'o po-z èch'tè di vin caré.
Million trin trin,
Mille sac, mille vin,
Ç'o l'argent di molin.

Kan lo minây' rv' né do morchi, (*bis*)
Trové so léy' bé-n èbeuhhi.
Million trin trin, etc.

Trové so lèy' bé-n èbeuhhi. (*bis*)
— C'é tu mè fôm' vo mo vôlo,
Million trin trin, etc.

C'é tu mè fôm' vo mo vôlo. (*bis*)
— « Vôlo, vôlo, oh! tè viré,
» Million trin trin, etc.

» Vôlo, vôlo, oh! tè viré ». (*bis*)
— « Minây', minây', oh! tè m' péy'ré ».
« Million trin trin, etc.

» Mināy', mināy', oh ! tè m' péy'rè ». (*bis*)
— « Vôlo, vôlo, com'bé j' tè r'doû?
» Million trin trin, etc.

« Vôlo, vôlo, com'bé j' tè r'doû? » (*bis*)
— « Mināy', mināy', cent francs po moû ».
» Million trin trin, etc.

— » Minay', mināy, cent francs po moû. » (*bis*)
— « Vôlo, vôlo, oh ! tè d'mourré. »
» Million trin trin, etc.

» Vôlo, vôlo, oh ! tè d'mourré (*bis*).
» Evo mè fôme tè gerré. »
« Million trin trin, etc.

» Evo mè fôme tè gerré (*bis*) ;
» Evo mè dèmhôl' kan t' vouré.
» Million trin trin, etc.

» Evo mè dèmhol' kan t' vouré ;
» Evo mè voisin' kan t' pourré. »
« Million trin trin,
» Mille sac, mille vin,
» Ço l'argent di molin »

Cette chanson est d'un excellent comique. Les meuniers, qui n'ont pas, à ce qu'il paraît, laissé une bonne réputation dans nos campagnes, sont souvent l'objet de traits vioents de satire. L'avare, dont il est ici question, n'est pas toutefois le portrait du seul meunier ; la peur de débourser est telle chez certaines gens qu'elle les ferait aussi passer par les mêmes conditions. Du reste ce n'est pas l'avare seul qui passe si légèrement sur la condition de mari trompé. On raconte que dans la Meurthe un paysan recevait souvent les visites d'un riche voisin qui, voulant trinquer avec lui, disait-il, envoyait toujours ce mari complaisant chercher une bouteille à l'auberge du village à une demi-lieue de là. Un soir, notre homme, rentrant une bouteille à la main avec la monnaie d'une pièce d'argent qui lui avait été remise, trouva sa femme en conversation intime avec son généreux voisin. « Ah ! ç'a dinsi q' vo fiè, dit le paysan ! Eh! beun, j'en panrá pou lè pîce ». Et il fit comme il disait.

L'air du *Meunier* a une vivacité et un entrain qui peut le faire prendre pour un ancien air de danse. Au cabaret on le chante en accompagnant le refrain du choc des verres sur la table. Les expressions *million trin trin mille sac mille vin* n'ont pas plus de sens que tant d'autres dans les chansons populaires, comme *la faridondaine la faridondon*, *la violette double, la violette doublera*, *verduron verdurette*, etc.

XXIII

LE RETOUR DE LA FILLE

(THOLY, GRANGES, GÉRARDMER ET LIÉZEY)

C'té-t-ène jonn' béyesse,
Tra lon la lèye lô,
Ç'té-t-ène jonn' béyesse
E l'age de déye heut an. (*ter*)

K' veuré poti-t-an garre,
Tra lon la léye lô,
K' veuré poti-t-an garre
Pou set an sò-zo rveni. (*ter*)

Mâ au bou de set an,
Tra lon la léye lô,
Mâ au bou de set an,
Von'ci lè béyess' ké rvin. (*ter*)

— Ah! bonjou don, mâtrosse,
Tra lon la léye lô,
Ah! bonjou don, mâtrosse;
Evo vo jé seu rvéni. (*ter*)

Nè crié mi, mâtrosse,
Tra lon la léye lô,
Nè crié mi, mâtrosse;
Koske vos ô è criè. (*ter*)

— Jé cri mè jonn' béyesse,
Tra lon la léye lô,
Jé cri mè jonn' béyesse
K' el o poti-t-an garre. (*ter*)

— Nè crié mi, mâtrosse,
Tra lon la léye lo,
Nè crié mi, mâtrosse,
Vot' béyesse o rvéni. (*ter*)

— Et t' n'ébrèss' mi, to pére,
Tra lon la léye lô,
Et t' n'ébrèsse mi to pére
Non pu ke tè bône mére? (*ter*)

— Je n'èbress' mi mo pére,
Tra lon la lèye lô,
Je n'ébrèss' mi mo pére,
Non pu que mè bône mére. (*ter*)

— Et dé t'n onneur, mè féye,
Tra lon la léye lô,
Et dé t'n onneur, mè féye,
L'é-te tojo bé vouédè? (*ter*)

— Ah! dé m'nonneur, mè mére,
Tra lon la léye lo,
Ah! dé m'n onneur, mè mére,
E n'o fô jà pu pôlè. (*ter*)

J'a troh èfan su terre,
Tra lon la léye lô,
J'a troh èfan sur terre,
Et in grô deso mo brè. (*ter*)

Les filles séduites ne sont pas plus rares à la campagne qu'à la ville; ainsi dans la vallée de Cleurie on compte une naissance illégitime sur treize. Dans les pays d'industrie cotonnière la proportion est bien plus grande encore.

Je donne cette chanson telle qu'elle m'a été chantée. Qu'est-que cette jeune fille qui *voulut partir en guerre pour sept ans sans en revenir*? Est-ce un amant qu'elle voulut suivre à l'armée où elle se serait faite cantinière? S'agit-il d'un engagement comme domestique pour un certain nombre

d'années qui rappelait la durée du service militaire? Je ne résous pas la question. En tout cas, il y a quelque chose de touchant dans cette mère qui pleure depuis si longtemps sa fille, ne la reconnaît pas à son retour, tant elle est changée sans doute par la misère, et, après son étonnement de n'en pas recevoir un baiser, lui dit : « Et ton honneur, ma fille, l'as-tu toujours bien gardé? » La musique de l'air est en complète harmonie avec le sentiment; elle est mélancolique et pleine de larmes.

XXIV

LA CHANSON DU SAGAR

(VALLÉE DE LA MOSELOTTE)

Hé! bé ségar, èvo tè ségue bianche
Kè danse et rlu poua l'auv' de to molin,
Ke vû te fâr, èvo tortot' cé pianche
De si bé bò de châne o de sèpin?

Oh! ségue, ségue, ségue, prî bé Dèye!
Oh! ségue, ségue, ségue, bé ségar.
Oh! ségue, ségue, ségue, ho! trèvéye.
Oh! ségue, ségue, ségue, Dey, tè gar.

Mi, j'o vû fâr po lâs éfan in bouyéye,
In bribhedò, in ormâr, dâ soyé,
Po lé novè mèrié in bé chaléye,
Dâ ran, dâ conche, èco dâ chapouné.

O! ségue, ségue, etc.

J'o vû co fâr èn' mâ po bètt' lè pâte
Evo lè pôl' po-z èfounè lo pain.
J'o vû co fâr in gran tonè po matte
Lè bièr, lo vin ke je bouron demain.

Oh ! ségue, ségue, etc.

J'o vû co fâr po çò k'aimo lè danse
Dzo lé hallié in bon et bé violon ;
I cabarè, po lé jo de bombance,
Dâ ban, dâ tôy', lavousk' nos èhhèyon.

Oh ! ségue, ségue, etc.

J'o vû co far dâ jovây', dâ chenôye,
Et po l' motéye ène chaire è prôchè,
Evo in gran confessionnal, où k' sôye
Lo pènitent hhové de to pèché.

Oh ! ségue, ségue, etc.

J'o vû co fâr po lo molin dâs ôle,
In bé drassou èvo dâ piè rluhan,
Et po lè mò kè viè, jone dèm'hòle,
In nar vohhé don je n' seu mi égran.

Oh ! ségue, ségue, ségue, prî bè Déye !
Oh ! ségue, ségue, ségue, bé sègar:
Oh ! ségue, ségue, ségue, ho ! trèvéye.
Oh ! ségue, ségue, ségue, Déy' tè gar.

Cette chanson se trouve en français et sans refrain dans le recueil de M. Max-Buchon. Les variantes ne portent que sur quelques expressions. C'est la plus belle et la plus saine de tout notre recueil.

XXV

LE DÉPART DU CONSCRIT DIDICHE

(ENVIRONS DE CHATEL)

Oh! sapristi, qué demége!
Voilà don lè conscription
Ké rmou torto lou villége ;
Fà mou pe éte gòchon.
Au moment d' vo là bàcelle,
Èca de s' bin diverti,
On no fà quittè nò belle;
J'allo bintò lé lahhi.

Ç'a don fà dou bèdinège!
I n'y fauré pu pansè,
Èco dè not' mèriége,
K'è n'an fauré pu pâlè.
Édû don, mè pòr Nâniche.
Si j'mà j' son po reveni,
N' roublî mi to pòr Didiche,
Kè s'rà tojo to-n èmi.

Mà kask'on vù tan sè ·piainte?
I fà to d' mêm' s'on nollè.
J'érin bin gran tor dè craindc;
E n'é varèque è dotè.
Estour k'on n' fà pu lè guerre,
Jè srà contan dè r'veni.
Po lè fàre è pomm' de terre ;
J'y srà tojo l' pi gerdi.

J'èparnô jè l'exercice,
Kan je vouâdô nô dindon,
Et j' do knéchi lou service,
Car j'â servi lé maçon.
J' sévo maniè le trouelle,
Je n' srâme en poén' di fusi.
Et kan jè frâ sentinelle
On nè m' marcherô su l' pî.

Kan je rouarâ not' villége
Et que j'érâ mo congi,
J'érâ montrè mo courége
Et jè srâ bin pu hardi.
J'érâ fâ bin dé mervâye;
J'érâ éque è rècontè,
Et kan j' vârâ dan lé vouâye,
Jè n' srâ pu dan l'amberrè.

XXVI

LE RETOUR DE DIDICHE

(ENVIRONS DE CHATEL)

AIR : *Je reverrai ma Normandie.*

Boine èrivéye, mo pôr Didiche.
Ste foi ci t'é don to congi.
Kaskè va dir tè pôr Nâniche,
Dâ k'ell' sôré ké t'o r'veni.
'l è tojo dedo les alarmes,
Soupiran lo jou comm' lè neuye;
Depeu l' moman k' té pri les armes,
'l ovo tojo lè lerme è l'euye.

Et si j' li porton lė novelle
De l'ėrivéye de son amant,
Je seu sûr ke lė pôr bacelle
Choré faible dò lou moment.
'l en fau prév'ni to-n onc' Couliche;
J'y virâ mêm' li ėnonci.
Sò slė t' perdrô lė pôr Naniche,
Car lė surprige lė frô meuri.

J'espér' ke t' no contré l'istouére
De ç' ke t'é vu dò l' péï-lė.
— Ah ! biė, j' lâ co dò lo mėmouėre;
J' mo va vo contė torto slė.
Kan je sôtin fieu d'dò lė ville
Et ke je fyin nô feu d' bivouac,
Lé Bédouin n' nô lâyim' tranquille;
'l ėtin bin pi que dé Cosac.

Lé pôr Français kė s' léhhin panre
Etin sur d'ėvoi l'co copé.
I touin lo boi comm' lo manre;
To chékin ėtô dėsolė.
I fallô bin sė bėyi d' vouate
D'éte ėtropė po lé Bédouin.
Chékin dė no n'étom' lo mâte
Dė dir k'é n' chôrôm' dò zou main.

Kan jė fe pou pėti d'Afrique,
Jė di : A rouėr', to les ėmi,
Edû, lė chaimbe et lė boutique;
J' m'o-n o va don rouér lou péï.
Je frâ dansi mė pôr Naniche
In rigodon an-z-ėrivan.
Pe je rouârâ mo-n onc' Couliche,
Pourvu k'i sôye encor vican.

L'*Almanach Lorrain* pour 1869 contient la même chanson en deux sortes de patois, celui des environs de Pont-à-Mousson et celui de Badonviller, avec quelques-unes de ces variantes, qu'on trouve toujours dans les chansons que la mémoire seule transmet aux générations ou aux pays voisins. La plus importante porte sur Naniche. Dans la Meurthe et dans la Meuse *Niniche* n'est pas la *payse* bien-aimée; c'est une tante prosaïque dont les *alarmes* se conçoivent moins.

L'air sur lequel se chantent ces couplets est trop connu; il ne m'a pas semblé nécessaire de le noter.

XXVII

JEANJEAN

(SAINT-MAURICE)

Oh ! donc bonsoir, mamsell' Louison,
Z'é quéq' soze à vous dire.
Ze vous zur' bien d' sur mon honneur
Que sla n' vous fra pas rire.
I m' seu engazé hiar au soir
De dan le réziment du roi.
To lo lo to lo lo lo lo.

I é rancontrenn' trois officiers
Qui m'on ma fait bien boire.
I boutirenn' dé p'ti porriau
Dedan ma gibassoire,
Un coupe-poil à mon côté,
Un grandessim' bout d' far creusé.
To lo lo to lo lo lo lo.

E pessirenn' bàl troupe à ch'vau ;
I é cru qu'i étin nò mâte.
Èl avein tous dâ pièmm' d'osiau
Tout par-dessu ieu têtes.
Et se portion porci portout;
Mais z'é ben cru qu'el étin fous.
To lo lo lo to lo lo lo lo.

Et m' boutirenne en faction
Devant la citadelle.
Ceux qui voulin savoir mon nom
M'appellin sentinelle.
I n'éré pas pessè un chè
Qu'i n'ai crié : qui vive ? holè.
To lo lo lo to lo lo lo lo.

É m' boutirenn' dan un cachot
Là vousq' l'on bout' lâ bête.
Z'étais bien pour tué lé pouyo
Qui étin sù ma paur tête.
M'apportère un grand'ssim' papier :
— Tiens, Zanzan, voilà ton congé.
To lo lo lo to lo lo lo lo.

D'abord qu' mon pér', ma mèr' m'ont vu,
É riein tou c' mon deux bêtes,
Ne connaichian plus ç' biau soldat
Qui rev'nait de la guerre.
— Maîs c'est bien toi, mon paur Zanzan,
Qui revient de ton régiment !
To lo lo lo to lo lo lo lo.

XXVIII

LE RETOUR DE L'ILE D'ELBE

(MEURTHE)

Sapristi ! Vive lè France,
Eca nout' brave Emperou !
Je l' teno ; lè providence
L'é remoinè parmi nous.
Les nobles nous fiein le nique.
Mâ lou grand Napoléon
En é culbutè lè clique.
Les val tortu ben capon.

Dò lè campagne et lè ville
Les èmis di gros Bourbon
L'èvin dit mò dò son île ;
Les val qu'ont le nez bein long.
L'aigle é happé d'èn' goulâye
Tortou son p'tit brimborion.
Les gros ont pris zut' voulâye
Craint' d'ovouè das orions.

L'ancien seigneur di villégé
V'no lè cocarde à chèpé,
Assi gross' qu'in bian froumége,
En demandant son chèté.
L'èvô mis sa grande épée,
Sè creuye èca son crachat ;
Val sè fortune en fumée.
Estour l'éré di brouya.

Èprè tant d'égna, de pouéne
Pou gaïgni nout' liberté,
I· v'nin nous matte è lè chaîne;
Ç' âtô êt' ben effronté.
Assi pou son insoulence,
Quand tortu les brav' Français,
Ont vu l'emperou en France,
Chèquin li tandô les brès.

'l è mou ben rendu justice
E brav' paysans lorrains.
. . . .
. . . .
J'en réponds pou lè Lorraine,
S'i n'èvôme été trahi,
Les loups qu'étin dans nos piaines
N'en serô jèmâ sorti.

C'est avec des chansons de ce genre, qu'on a toujours entretenu les populations dans l'ignorance. L'homme qui, par l'attentat de brumaire, a fait reculer la marche de la révolution vers la conquête de la liberté et de l'égalité et violé toutes les lois pour dicter les siennes et pour occuper seul le pouvoir, n'est pas tombé par la trahison. L'excès de son orgueil, son mépris des hommes, l'insatiabilité de son esprit de domination, la confiscation de toutes nos libertés, la lassitude de la France surmenée : voilà les véritables causes de la chute retentissante de Napoléon. Assurément les Bourbons, après un an de règne, purent le faire regretter. Quand de l'île d'Elbe il revint en France, l'armée mécontente n'hésita pas, et de fallacieuses promesses ramenèrent à lui une partie du pays avec les anciens fonctionnaires. On revit ceux-ci plus fidèles aux appointements qu'aux principes chanter le retour de l'Ile d'Elbe, comme ils chantèrent quelques mois après le retour de Gand. C'est la *folie* de tous les temps, et ce n'est pas le peuple qui compose ces chansons là.

Dans le siècle dernier, on faisait déjà célébrer les louanges de Louis XV par un paysan des Vosges (*Chanson alternativement chantée par un paysan des Vosges et un citoyen de Nancy à l'occasion de la statue pédestre de Louis XV*, in 4° 22 p. Bibliothèque de Nancy; insérée dans le tome IV des mém. de la Soc. d'Archéologie Lorraine) Ainsi encore M. Mory, fonctionnaire à Metz, auteur d'un grand nombre d'ouvrages patois, a chanté tour à tour en patois messin Napoléon et les Bourbons. Ce ne sont pas là des inspirations dues au souffle populaire; ce sont des flatteries intéressées.

On prétend que l'auteur du *Retour de l'Ile d'Elbe* est M. Velche, de Senones, secrétaire général de la Préfecture des Vosges, député du département de 1816 à 1824, puis maire de Nancy. On n'a pu se rappeler les deux vers laissés en blanc.

XXIX

L'ADJOINT

PATOIS DE RAMBERVILLERS

Je seu l'adjoint dò not' vilége.
On dit qué j'y dourò y éte.
Lé foutu omm' de not' commune
M'on mi-t adjoint à la *mitune*,
'l on di que j'ètô boi-n éfant,
Què jè n' frâ poi de mâ é gens.

J' seu foutre bein amboressé,
Mi qué ne sais ni a ni b.
Je m'ain virâ vâ m'sieu lo mâre,
I m' diéré comme oss' que fau fâre;
J' m'ain virâ vâ co lo préfet
Et jè n' sai quo et jè n' sai què.

— Boinjo dondé, m'sieu lo préfet.
J' vo vin vâ, vo n' savé poquè.
Les foutu omm' de not' commune
M'on mi-t adjoint à la *mitune*.
M'sieu, jé vo vin demandé
Como dial' que j' vu gueulvadé.

— Mon bon ami, il me paraît
Que vous n'êtes point fait exprès.
Si vous avez du sentiment,
Votre esprit n'est guère présent.
Sentant peu le terme français,
Vous ne ferez pas grand effet.

Avez-vous, en homme lettré,
Du style pour savoir dicter
Un rapport, un procès-verbal
Dans une affaire communale?
Le précieux, outre cela,
Dites-moi quel est votre état.

— Ma foi, jé seu marchand d' cocotte;
J' von dé jolo, co dé ponyotte,
Dé perderi et dé levrâ,
De to jubiè, inch' qué dé crâ,
Eco d' lè boine morchandise,
Quand je von comptant è mè guise.

— Tout cela n'est pas grand' merveille.
Pour maintenir la bonne règle,
Il faut veiller sans sans contredit
Tant le jour que pendant la nuit,
A la police à tout instant,
Qu'il n'arrive pas d'accident.

— J' seu foutre bien amboressé,
Et je n' sé qu'oss' que vo m' dehè,
Que je m' leveusse po nollè
E le foure et co au marché.
Deheu-m' à poi tot' les effâre,
Que je séveuss' comme è faut fâre.

— Il faut veiller aux cabarets,
Après la r'traite, si l'on boit,
Si l'on y fait du carillon,
Sur les délits et les fripons.
Et vous maintiendrez le bon ordre,
Que tout le mond' soit en repos.

— Ah! pou lè fô ci, je sâ bin
Que j' virâ chî note voisin.
I vendon di vin et de l'eau d' vie;
Lé gohhon y pesson lè neutie;
I fon in si gros carillon
Qu' i fo to hochiè lê mâhon.

Quand i n' som' ca in pô si sou,
S'en von rôdant comm' des matoux,
S'en von è lè f'nét' des bacelles
En les houyant è lè toffaîe.
En ermuyant tot' lè neutie,
I n' les léyon quasi dremi.

Quan i son tro sou, les vilains,
I s' morgolon, to comm' des chiens;
I se fon dé trou è lè tête,
I s' morgolon to comm' des bêtes.
Si je lé vô co fâre ain-nè,
J' vo lé r'pouq'râ, j'en jur' mo foi.

— Beau citoyen, ce n'est pas moi
Qui dois juger sur ces objets.
Veillez à l'ordre communal,
Dressez contre eux procès verbal;
Portez-le au juge de paix,
A la police sans tarder.

— Commo poutra-che dan mè bâle
In si gran moué d'animale.
Je ne sé y companre gote,
Je n'a, foutre! qu'èn' véye hotte.
Si c'té co dé moiyen ohé,
Je pourrô co bin lé pouè.

— Pour cette fois, je n' sais que dire.
Vous m' fâchez, vous me faites rire.
Vous êt' plus bêt' qu'un vieux dindon;
Vous n'entendez point de raison ;
Plus imbécill' qu'un veau mort-né.
Allez-vous en, pauvre benêt.

— Ah! Mossieu, j' m'einvirâ content.
J' crâ qu' vo me d'hé de l'ollemand.
Commo poutrâ-che dans mè bâle
Tan de vôlo et de dem'hâle?
J'aim'rô meu lé léyè tolè,
Et no feron lè pahh ain-nè.

XXX

LES COUREUSES DE LOURES.

(SAULXURES-SUR-MOSELOTTE)

Sur l'air : *Je voudrais bien me marier.*

Lè chanson k'o vo von chanta,
Ç'a-t-in coun'hé k' lé composa.
Ce n'a ja k'enn' petit' tervoéne,
È n' se léhh' mi k' d'ét' biè certaine.
Composôye è grossî patoè,
El di auss' biè lè vérité.

Ça kîk' boayess' biè misérable.
É kouéron das omm' secourable.
S' el osét' couore èvo leu d' neu,
El òvirote é pu d'in leu;
El òvirote toci tolà
Où k'el ò pourote ètrapa.

Ma biè! coulà n'a mi dinsi;
Ç' n'a mi lè môde î péyi-ci,
É fau d'moura è lè moôhon,
Étode èprè kîk' bouô gahhon.
Sè n'o viè pouo, ç'a ca toti;
È fau ca aussi biè souffri.

Vèlà k' no sô préke î tâto.
El n'on ciât' ca tortot' dé bso;
Oh! iô. Mâ t'èrvèci l'éviâ.
El fron ca kik' pè dè trèvia;
El nè staron mi to dinsi;
El euhro ciât' ca fieu di ni.

Dò l'to k'el éron di pouvoir,
El tâch'ron ca de s'fâr èvoir;
El viron à loure è kik' leu :
Bâlle occasion pou r'veni d' neu.
El bisqueron di gran d'in sâ
S'el n'on pouahhén' pou lo r'mouna.

S'el ieurte alla è kîk' gran lour,
El dihhle : « No rvârò d' bouo-ne our.
» Oh ! j' vos en pri, d'ni no congé.
» Vo n'ò sra, ma fòt, mi fouoché.
» No n'y d'mourrò mi tot' lè neu ;
» No rvarò ja dèvan moin-neu.

Son-t el î bâl ou dhhu lâ danse,
El reuy'te lâ bâlle ermotrance;
El né song'te pu d'ervéni ;
È fau contanta lo piéhhi ;
El s'ambaraste biè lo léye,
Enn' dò k'el on d'lè compègnéye.

Dò k'el erviente è lè moòhon,
E fau mounà lè carilion.
« Né no chôsi mi, j' vos en pri,
» Pou eun' foué k' no sò éneuti.
» No vlin vanr' bia pu tò rvéni,
» Mâ ò nos on tocoué rétni. »

Dò k' ç'o fête à paroiss' voisine,
O voué tortot' ça concubine.
C' n'o mi lè d'vôtion k' lò condu.
Ç'a pou fétiè lo ham' to cru.
El sé rèfiéte à gran luron,
Biè èveuglè poua lâ boésson.

Chanson fort répandue dans les montagnes de la Moselotte. Le texte que je donne est sans aucun doute l'original; je l'ai trouvé dans un vieux cahier qu'a bien voulu me donner M. Colin, de Saulxures, et qui renferme en outre un petit poëme, curieux pour le langage et pour les mœurs de ce canton; le tout signé MIMI JEANJEAN.

Il s'agit ici des grandes loures où se presse la jeunesse de la même vallée; quoiqu'elles aient toujours de la vogue, elles ne sont plus aussi bruyantes qu'autrefois quand la danse et les jeux retenaient garçons et filles jusqu'au milieu de la nuit dans la maison hospitalière. Les abus ont sans doute contribué à les rendre moins fréquentes, plus calmes et moins prolongées,

XXXI

ADIEU, FLEUR DE JEUNESSE

Adieu, fleur de jeunesse !
Il faut enfin t'abandonner.
La noble qualité de fille,
Me faut aujourd'hui la quitter.

J'ai promis dans mon jeune âge
De ne jamais m'y marier.
Aujourd'hui je trouve, l'avantage;
Mes parents me l'ont conseillé.

Quand j' vois ces fill's à table,
Assis's devant moi en ces lieux,
Quand j' les vois et les regarde
Les larmes me tombent des yeux.

La ceintur' que je porte
Et l'anneau d'or que j'ai au doigt,
C'est mon amant qui me les donne
Pour finir ses jours avec moi.

Le mari.

Il est vrai, ma maîtresse,
Il est vrai, j' vous les ai donnés;
C'est pour passer votre jeunesse
Avec moi-z-en tranquillité.

Dans l'arrondissement de Remiremont et dans celui de Saint-Dié, il était presque généralement d'usage autrefois qu'une des amies de la jeune mariée vint, au dessert et quand les tables étaient encore surchargées de pâtés, de pyramides de tartes et de gâteaux, lui chanter sur un air triste, la romance ou plutôt la complainte ci-dessus, véritable épithalame dans laquelle elle déplorait, au nom de la mariée, la perte qu'elle venait de faire de sa douce liberté sous le toit d'or de son père, et particulièrement de celle de la noble qualité de fille à laquelle son cœur attachait tant de prix. (Richard, *Traditions populaires*).

Cette chanson fait couler des flots de larmes sur les joues de la mariée et bientôt l'émotion est au comble parmi tous les convives, surtout si c'est elle qui a la force de la chanter au milieu de l'assistance.

Quoiqu'elle se retrouve dans le *Recueil* de M. de Puymaigre, avec quelques variantes, je l'ai insérée ici comme plus correcte et parce qu'elle est accompagnée de la notation musicale de l'air publié pour la première fois.

XXXII

LE JOLI MAI

(DOMMARTIN)

Un beau monsieur avons trouvé.
Dieu lui donne joie et santé !
Ayez le mai, le joli mai !

Que Dieu lui donn' joie et santé,
Avec une amie à son gré !
Ayez le mai, le joli mai !

Donnez-nous votre chapeau ;
Un p'tit bouquet nous y mettrons.
Ayez le mai, le joli mai !

Mon beau monsieur, à votre gré,
Aujourd'hui vous nous donnerez.
Ayez le mai, le joli mai !

Ce s'ra pour la Vierge Marie,
Toujours si bonne et si chérie.
Ayez le mai, le joli mai !

A Dommartin, près de Remiremont, les jeunes filles, vêtues de leurs plus beaux habits, se rendaient le premier dimanche du mois de mai, sur les différents chemins qui conduisent à l'église de ce village et chantaient ces couplets aux jeunes garçons qu'elles rencontraient, attachant à leurs chapeaux une petite branche de laurier ou de romarin C'est un souvenir de la plantation du *mai* devant les portes des plus notables personnes et des chansons du 1er mai, dont il est question dans ce qui suit.

XXXIII

TRIMOZA

(BOUZEMONT)

Kan lo mâ vein è le ville
Oh! lo mâ, lo mâ, lo joli mâ!
Il y vein pain et fèrine,
O Trimôsa!
Lo joli mâ de moua!

J' dev'na de vàre lé biè
Oh! lo mâ, lo mâ, lo joli mâ!
Déy' lè bènisse, i son bé,
O Trimòsa!
Lo joli mà de mouâ!

Pou lé pòre et pou lè riche
Oh! lo mâ, lo mâ, lo joli mâ!
Et pou lè virge poi riche,
O Trimosa!
Lo joli mâ de mouà!

Eun' plaquett' dè vot' boursette,
Oh! lo mâ, lo mâ, lo joli mâ!
Eun ù di vote poulette
O Trimosa!
Lo joli mâ de mouà!

Eun jimbon di vot' couchon
Oh! lo mâ, lo mâ, lo joli mâ!
Eun' pintot' di vot' caivon.
O Trimosa!
Lo joli mâ de mouâ!

En transcrivant cette chanson telle que je l'ai trouvée dans la *Statistique* de MM. Lepage et Charton (2e volume, art. Bouzemont), j'ai mis, au 3e couplet, *et pou* à la place de *ambé* qui m'a paru une faute de copie.

Les *trimazos* que M. Tarbé a insérés dans son Romancero de Champagne commencent à peuprès par les mêmes paroles.

Nous ervenons eddans les champs
J'avons trouvé les blés si grands, etc.
(*Berru*, Marne).

Nous revenons d'avas les champs;
Nous ons trouvé les blés si grands, etc.
(Pays de Rhétel).

A Selles (Marne), dans le pays de Sainte-Ménéhould, ce sont encore les mêmes paroles, ainsi que dans la Moselle, dans la Meurthe et dans la Meuse. Le refrain ne varie guère davantage : « O Trimazo! c'est le mai, le joli mois de mai! » M. de Puymaigre a publié cinq *trimazos*. La Société d'archéologie Lorraine en donne deux sous le nom de Trimâza. A Metz, les trimazos prirent une tournure satirique, comme les Noëls; la Revue d'Austrasie en a publié. Dans le canton de Fribourg les blondes *maienzetta* chantent dans leurs couplets ce passage qui a bien du rapport avec le début de notre *trimôsa :*

No son entré dain ste velle
Po le pain et lai faraine.

XXXIV

LÉ CHANGOLO

(ÉPINAL)

Lé chan golo;
Lé lour relo;
Pâque reviè;
Ç'o in gran bié
Pou lé chette et pou lé chiè,
Pou lé jo tot aussi biè.

Le soir du Jeudi-Saint, les enfants d'Épinal allaient, sous la conduite de leurs parents, accomplir une cérémonie singulière, petite fête pour tous, qui est tombée en désuétude depuis peu d'années seulement. Aussitôt que la nuit était arrivée, on voyait une longue file d'enfants placer, sur l'eau courante des ruisseaux qui traversaient la ville, des batelets plats sur lesquels étaient allumés des bouts de chandelle. Tout heureux de voir cette petite flotte en marche, grands et petits chantaient le couplet patois ci-dessus dont le premier vers a donné son nom à la fête. Il annonce l'arrivée du beau temps pour le bonheur de tous les êtres. Il en était de même à Remiremont.

Les bouts de chandelle étaient les restes des veillées d'hiver; les batelets étaient les fonds des boîtes de fromage de *Gérômé*. Grand point d'honneur pour les enfants d'allumer le plus grand nombre de feux ! Ceux qui voulaient se distinguer, guidaient une petite frégate avec un joli ruban, quand les autres n'avaient qu'une vulgaire ficelle pour maintenir leurs *changolos* sur le courant. Où sont hélas ! ces jeux enfantins? Mais où sont les neiges d'antan?

Voici la cantilène chantée à Remiremont, telle que la donne Richard (*Usages et coutumes*) :

Les loures noyot,
Les tôs gottot,
Paiques revié,
Sot in gran bié
Pot les chettes et les chié
Et tortot les geos
En même to.

XXXV

LA FEMME MALADE

(ENVIRONS D'ÉPINAL)

Quand Colas ervin do bô, (*bis*)
Trouva sa femm' malade.
Tiè! Tiè! Ce qu' so! Rouatiè voir in pô. (parlé)
Trouva sa femm' malade,

Malade de maladie (*bis*)
De maladie grave.
Tiè! Tiè! etc.
De maladie grave.

Faut aller au médecin (*bis*)
Au médecin à Rome.
Tiè! Tiè! etc.
Au médecin à Rôme.

Quand le méd'cin fut venu (*bis*)
Trouva la maladie.
Tiè! Tiè! etc.
Trouva la maladie.

Mettez d' l'eau d'avec son vin (*bis*)
Ou d'main el' sera morte.
Tiè! Tiè! Ce qu'so! Rouatié voir in pô.
Ou demain el' sera morte.

— S'on met d' l'eau d'avec mon vin (*bis*)
Demain je serai morte.
Tiè! Tiè! etc.
Demain je serai morte.

XXXVI

LO COLON

(ENVIRONS DE DOMPAIRE)

Lo Colon, c'ètô mo galan;
Vo n' lo crâyè mi, jè lo gaige.
E n'o pa moin in bon gôchon
Eco lo pu bé do villége.
En' jounâye è veneu ché no
Me demandè an mèriége.
To chèkin rio èprè no :
L'on o si méchant au villége. (*bis*)

Kan lo Colon voiyeu celè
Kosqu'è fayeu? J'va vo lo dire.
Voilè k'è s' moteu è criè;
Songè kè slo ne m' fayom' rire.
J'èvô bòl è lo consolè
J' n'an on m' gaignè dèvontége.
Ma é vlo tojo s'on nollè.
L'on o si méchant au villége. (*bis*)

Et vlè ke je m' jètte è so cò,
An djan : Colon, ç'ô n'om' possibe
K'è Gotton vo vourò tan d' mò ;
Nani, vo n'srém' si pô sansibe.
Eh ! biè, màugré to lé jolou,
Jé no mériron, jè lo gaige,
Et jè sron-t-eurou to lé dou,
Koik'on sôy' méchant au villége (*bis*)

Paroles et musique, cette chanson est une vraie romance de village. La chanteuse la roucoule sentimentalement et cherche à faire briller son talent et la grâce et la fraîcheur de sa voix. On la chante en différents endroits avec des variantes dialectiques.

XXXVII

LA GARDEUSE DE CHÈVRES

(DOMMARTIN, PRÈS REMIREMONT)

Hier je m'y promène
Le long du grand chemin ;
Je vis une bergère
Sautant sur un bâton,
Gardant ses chèvres
Le long de ces buissons. } *bis*

Je lui ai dit : Bergère,
De quoi gardez-vous donc
Ce p'tit troupeau de chèvres
Laissé à l'abandon ?
Suivez-moi donc,
Ma belle Jeanneton.

— Kosk' vo m'dêhè, Monsu ?
I vouade dâ bocatte,
I keuy' dâ gratte-cu,
Dá moûr et dâ neuhate ;
Ço pou me fâr,
Monsû, in boô biassié.

De vos jolies noisettes,
J'en voudrais bien avoir
Autant que j'en désire.
Fouillez dans vot' pochette
Et donnez-m'en ;
Je serai votre amant.

Dâ crott' dé mâ bocatte,
Monsû, sè vos en vlâ,
Je vos an rèmèss'râ,
Monsû, tan k' vo vourâ.
T' n-è-n éré poi ;
Ertir-te, gran vilain.

Ertir don tè gran barbe
D'ècont' mè bé mézé.
I r'trosserâ mé gâpe ;
Mè cu c'a d'lè mêm' pé.
Tè lé baj'ré,
Monsû, tan k' tê vouré.



— Vous ête une grossière ;
Vous n'avez pas d' raison.
Vous êtes belle fille,
Et moi j' suis beau garçon.
Suivez-moi donc,
Une fois de bonn' façon.

— O! lây' me don tranquille
Evo tė boin' fèçon.
Val mà chieuv' kė s' sauvon ;
E mė fau corre ėprès.
In bé gohhon
N' s'éhhèy' conte in' guenon.

— Au fond de vot' pochette
Où je porte la main,
La belle, vous avez
Un petit échaudé.
Ça m' guérira
De mon mal d'estomac.

— S' tė mau è lė gruatte,
I a ca di pain meuhhi ;
S' n'âm' pou tė gueule y matte.
Mè mér' m'é di
K' n'on fèlléy' poo bèyi.

XXXVIII

LA PLAINTE DU BERGER

Les berbis dans la plaine
Son-z-en danger du loup;
Et toi-z-et moi, bell' Madeleine
Nous son-z-en danger de l'amou.

. . . .

Les moutons vivent d'herbe,
Les papillons de fleurs;
Et toi-z-moi, bell' Madeleine
Nous ne vivons que de langueurs.

La personne qui nous a chanté ces couplets au Thillot n'a pu se rappeler le deuxième. Ils se recommandent particulièrement par e charme rustique de l'air qui a toute la saveur des pastorales du moyen-âge.

XXXIV

A PLAINTE D'UN JEUNE MARIÉ

Garçons de ma connaissance,
Oh! la lure!
Ne vous mariez donc pas,
Oh! la la!
Ne vous mariez donc pas.

Car pour moi j'en ai pris une,
Oh! la lure!
Qui m'a fort bien attrapa,
Oh! la la!
Qui m'a fort bien attrapa.



Le premier jour de mes noces,
Oh! la lure!
Tout' la nuit ell' me bouda,
Oh! la la!
Tout' la nuit ell' me bouda.

Le s'cond jour ell' fit de même;
Oh! la lure!
Le troisième ell' me griffa,
Oh! la la!
Le troisième ell' me griffa.

Je lui dis : M' amie, je t'aime;
Oh! la lure!
Pourquoi fais-tu donc comm' ça?
Oh! la la!
Pourquoi fais-tu donc comm' ça?

La répons' qu'ell' sut me faire,
Oh! la lure!
Vous n' la devineriez pas,
Oh! la la!
Vous n' la devineriez pas.

Ell' me montra son ....
Oh! la lure!
En m' disant : Mets ton nez là,
Oh! la la!
En m' disant : Mets ton nez là.

XL

LE SÉMINAIRE DE TOUL (1)

J'êvô juri po Saint-Colas,
Pêtron de lè Lorraine,
Que je m' foutrô putô soldat,
Tambour ou capitaine,
Que d' m'on nollè logi è Tou
Evo cé vî barbus de bouc.
Au diâl' lo sèminâre
Eco sé missionnâre.

Si v's èrivè in pô pu tâ
Qu' lo trôsième novembre,
Ou vo fou don in galeta
Pou vo servi de chambe.
V's ot' logi comme è l'opitau,
Lé quoat' murây' servant d' ridiau.
Au diâl', etc.

Je rècontrô lo pu hodi
Evo sè diâl' de mine;
I vos èvô lè têt' foutue
Comm in fagot d'épines.
Et, par mè foi, dò q' je ls vio,
Don mè culott' j' manquai d' chii.
Au diâl', etc.

(1) Quoiqu'il s'agit de Toul dans cette pièce, le patois en est complément vosgien. *Tou*, pour Toul, se trouve dans le Pouillé de Benoît Picard.



I n'o co mi cinq our sinâye,
Q' vo n'ôm' co envie d' rire,
Q' vos évô les yeux embeulâye
Po cinq livres de cire,
On vo rèvoye criant to haut :
Benedicamus domino.
Au diâl', etc.

En se levant, on s' tiè debout.
Si vos èvô lè foire,
Vo corê dans les corridors
Coiri les cacatoires.
Peurné biè ouét' d' vos ècroupiè,
De peur d'y être estropiè.
Au diâl', etc.

Eprè lè moss', quand vos ô tous
Couru comme des lièvres,
On vo fou lo vin d' Brantigny
Qui fâ dansé les chêvres.
Vo n'ò co mi bu tou vot' sô,
Qu'i fau déjè torné lo dô.
Au diâl', etc.

Lo vendredi po vot' sepé,
En sign' de pénitence,
On vo bây' des pois fricassés
Cueillis don l'èbondance.
I son biè duhh don lo mointan
Po vo r'sarrè lo fondement.
Au diâl' lo séminare
Eco sé missionnâre.

Cette chanson, chantée par tous les séminaristes de Toul et de Saint-Dié, a été insérée par M. l'abbé Marchal dans le 4e volume des Mémoires de la Société d'archéologie lorraine. Sauf le premier couplet, presque tous les détails de la vie du séminaire sont différents dans notre texte, quoique l'air soit à très-peu de chose près le même. Nous n'avons été encouragé à l'insérer ici que par l'exemple que nous a donné le regrettable abbé. Nous devons dire toutefois qu'outre la différence du dialecte, la supériorité des convenances n'est pas dans la chanson vosgienne.

Si le goût du lecteur se révolte à la crudité ordurière des détails, je le prie d'en rejeter la responsabilité morale sur toute une classe de jeunes gens qui, même sous la robe, prennent plaisir à les brailler à plein gosier. En la publiant, je ne fais que comme le médecin qui plonge le scalpel dans une tumeur virulente. Mais je crains bien de ne rien guérir et de ne pas faire un châtiment de la révélation d'un goût littéraire et sarcastique d'aussi bas étage.

XLI

LÉ VOYE DE VOHHONCO

(PATOIS D'IGNEY)

Messieu, èconté mè chanson;
Ç'o lè vérité, j'vo répon.
Ç'o én' dròl' d'évanture
Et én' joli marvôy.
Mâ po sèvouè l'ollure,
I fau prôtè l'orôye.

En r'venan dé vôy' d' Vohhonco,
No Messieu on fâ in complo.
En pessan po Chèté,
'l on ollé boér' botôye.
Lô sieur Masson, dit-on,
Ai do vin non porôye.

Colâ d' Pagney, k' n'o m' dègoté,
Di : Evo vo, je vieu nollé.
« — J' lo vlon biè, ont-é di,
» Je rèchévron lé vôye;
» Je boéron, mordiè biè,
» Chéquin note botôye.

I n' lo vàndo que vint' deu sou.
» Chéq' in' botôy', cè n' fa k' onz' sou;
» Celè ne nos empêche.
» Je n'on ni pain ni pâte;
» Mâ si j' velò mangiè,
» Es' ke j' n'on mi d' lè tâte. »

En entran chié lo sieur Masson,
'l on fâ tiriè do vin d' Mâcon.
François Marienne ai di :
« N'en fau k' chéquin in vorre;
» Je séron èneuti,
» I fâ déjà biè nore. »

Couanet ai vèlu sôtè fieu,
Je n' sai poquè; mâ i s' zequeu.
En rentran è lè tôye,
I s' mir' tortu è rire.
Couanet su l'euche ètô
Qui n' sèvò què on dire.

En sôtan fieu de chié Masson,
Is ètin gai com' dé pinson.
Mà lé pòr' serviotte,
Qué bé train qu'on li moéne!
Et lé pòr' tât' de cmotte,
E n'en rèhhèpeur m' éne.

Depeu tolè is on venu
Au bou d' lè rouell' còte in pti ru.
I s' peurnin po lo cò;
I chèyin su zu dô.
I s' fir' dé bâl' jacotte
Et eur' dé bâl' dètrosse.

Poirot moénò Philip' Drouin
Po d'so lo brè drohô lo ch'min.
Lo Jaquot, ont-é di,
Ollô d' coté et d'aut',
Evo in grô bôton
Que dètrisso lés aute.

Philip' Drouin, Miniq' Poirot
È to momo n'ètin pu dro.
« Est-i possib', dir-t-i,
» Qué je n' serôm' lé mâte,
» Qué j' demoérron toci,
» Dô lo pu grô d' lè mâte.

« O! mon Dieu don, Miniq' Poirot,
» S' vo voiyin lo pan d' vot' reucho! »
— « Pò de chose, dit-i,
» Ç' nom' torto slè k' mèbaube.
» J'â pèdiu in solé,
» Et je n' sai ous' qu'o l'aute. »

Lo fe d' Mélin' viè au merchiè :
— « Qu'os' qué j' voé boliè d'vo mé piè? »
— « Ç'o to pẹr', di Jaquot,
» Qué fâ lè cain' sauvage,
» Et Couanet qué y o co
» Que moéne in bé tapage. »

In pô pu lon ç' feu co biè pé,
Au bout dé chen'vér' de Nom'hhey.
François Marienne ai di,
En pessan d'su lés aute;
« Qu'os' qu'ai don lo Lorrain?
» J' cro k' lai chié dò sé chausse. »

Lo lond'demain, quan i feu jo,
Et s' croyin co è Vohhonco.
I fur' biè-n ébaubi
D'oyu telle musique
Que zu fomm' li chantin
D'in ton biè magnifique.

Lo surlend'main drehò Igney,
Si vos èvin vu lé bâl bouéye,
Lé chausse et lé reucho
Repandu su lè hâye,
Lé chèpé qu'on brohho
Et lé fomm' èhhernâye!

Cette chanson a été composée dans le siècle dernier par le maréchal-ferrant d'Igney ; c'est un acte de vengeance contre les habitants de son village qui ne l'avaient point invité à venir avec eux à la fête de Vaxoncourt. La petite ville de Châtel est entre ces deux communes. Elle a été publiée par feu Burgaud Desmarets qui me l'avait demandée.

XLII

LA VIEILLE FEMME AMOUREUSÉ

(MEURTHE ET VOSGES)

Ç'âtò ine vîye,
Une vîy' ç'âtó.
Y-èvô bin set an (1)
Ke poin ne mainjô.
Ah! vîye, vîye, vîye, vîye,
T'an éré tantô.

Y-èvô bin set an
Ke poin ne mainjò.
A bou de set an
In ôm' li fallô.
Ah! vîye, etc.

A bou de set an
In ôm' li fallô.
On li èpouqui
In vî sain de bô.
Ah! vîye, etc.

On li èpouqui
In vî sain de bô.
El' branlò lè tête
Ke poin n'en voulò.
Ah! vîye, etc.

(1) *Y èvó* doit se prononcer en deux syllabes : *yèvó.*

El' branlô lè tête
Ke poin n'en voulô.
'l en voulô in jeune (1)
Ke lè rambress'rô.
Ah! vîye, etc.

'l en voulô in jeune
Ke lè rembress'rô
Trô fou lo mètin
Et astan lo sô.
Ah! vîye, etc.

Trô fou le mètin
Et astan lo sô,
Et kan è midi
Lè sop' mitonn'rô.
Ah! vîye, etc.

Et kan è midi
Lè sop' mitonn'rô,
Eca è minui
Kan cè li panrô.
Ah! vîye, vîye, vîye, vîye
T'an èré tantô.

Cette espèce de ronde est assez répandue dans la Lorraine, mais avec des variantes qui en dénaturent le sens ou en ôtent l'expression comique. Notre texte la restitue complétement; il vient de la Meurthe. Le passé en *i*, *épouqui* (apporta) et la transmutation de *or* en *ou* appartiennent au patois de ce département.

(1) Variante : *El' voulô in ome*

XLIII

LA TOILETTE D'UNE GRANDE DAME

(MEURTHE)

Quan je dansion avoè nô pré,
Je n'mettion point d'cé chèpé lè,
Qué so si bein enjolivé, (*bis*)
Qué dèvolon pu bè que l'né. (*bis*)

Je n' mettion ni pouf ni poufon,
Ni bé riban, ni ceinturon.
Nô cotillon et nô corsè
Volon ben to sos affiquè.

Iarsô è lè vill' j'ervoétiô
Eun' bell' grand' dam' qué l'o frisiô.
O-t-i possible, ô boin Jésus!
Qué de poéne et qué d' tan pordiu?

Eun' baicell' qu'o-z-oyô Marton,
Li fésio doû gran papillon :
C'âtô doû grand' zal' de moulin,
In pô pu bè doû grô boudin.

J'oyô qu' al' li dehho : « Marton,
Mâtè mè cornette è bellon ».
J' voyô qu'al li boutio patiou
D' lè féréne et pi di saindiou.

Al' li barbouyô lou grougnio
D'in pô d' rouge au fond d'in poutio,
C'âtô, ma friqu', roug', san manti,
Comm' not' jala, quan' 'l a fêchi.

C'âtô dé gran fouche de fer
Q' soutenon so gran iac en l'air,
J' doutiô, quan so gran iac fu mi
Qué lè grand' dam' ne s'envouli.

C'âtô dés boite d'ongan,
Je n' so qué diab' n'i avô d'dan.
Je cro bein qu'ç'âtô di varni
Pou qu' la grand' dame fu piafonni.

Aprè slé, ce n'âtôme' co fâ.
O li épouti so mirzâ;
Ç'âtô dé pti brinboriyon
Que d' ses oreille brindillon.

N'i avô sé pti soulo mignon,
Qu' étion doubié de pé d' chaton.
O dam'! j' n'osô ervoétiè d'so
Pou voir si n'i avo dé kio.

A l' s'ervoétieu dans lo mureuye,
Dehan : Qué j' seuye peute auj'deuye!
Do viè do qu' mo tein n'o mi Kiair?
Ça què j' me seuy couchiè tro tair.

Si cé' dam' vo in paradi,
J' frâ bein dé croiye, Dieu merci!
Lo gran diab' lé forgoneré,
Quan al seron dan l' péï bè.

Cette chanson qui est évidemment du siècle dernier, a été fort populaire en Lorraine. Le texte en a été fort pris, sauf corrections, à celui qu'à donné M. Grille de Beuzelin dans sa *Statistique monumentale* de la Meurthe. Le texte en patois vosgien que je possède est trop incomplet pour être publié; quoiqu'il offre des variantes et des couplets différents; je ne citerai que ce passage.

On li mottè su les rognons
Des benatons comme aux ânons,
Quan on s'on ollo au marchi
Vend' des navets ou do persi.

Elle se lit encore, sans autre différence que le dialecte, dans les *Poésies populaires de la Lorraine*. On la chante à Dompaire où elle a été importée, il y a trente ans, par un professeur d'Epinal.

GLOSSAIRE

DES

CHANSONS EN PATOIS VOSGIEN

A

a, (il) est.
à, au.
â. (j') ai.
abi, habit.
ai, (il) a.
aimo, (ils) aiment.
aim'rô, j'aimerais.
ain, en.
ain-nè, ainsi
âle, aile.
alla, aller.
ambaraste (s'), s'embarrassent.
amboressè, embarrassé.
ambèrè, embarras.
anfilâye, enfilée.
antre, entre.
appelin, appelaient.
arâye, oreille. V. *orôye.*
assi, aussi.
astan, autant.
astour, à cette heure, à présent.
âto, était.
auj'd'heuye, aujourd'hui.
auve, eau.
avein, (ils) avaient.
avô, avaient.
avoè, parmi.

B

bâcelle, baicelle, fille.
baj'ré, (tu) baiseras.
bâl, belle.
bâle, balle, hotte.
ban, banc.
bâré, (il) baillera, donnera.
bé, bien, beau. V. *biè, bin.*
bè, (je) bats.
bèdinége, badinage.
béké, boiteux.
bein, ben, bien. V. *bé.*
bellon, ballon.
bètte, battre.
bètézor, (ils) battirent (1).
bètré. (tu) battras.
bètu, battu.
beulie, boulie.
bèyéme, donnez-moi. (2)
bèy'ré-tu, donneras-tu.
bèyesse, jeune fille. V. *boâyesse.*
bian, bianche, blanc, blanche.
biau, beau.

Nota. La lettre V signifiant *voir* renvoie simplement aux mots de la même famille qui se trouvent trop souvent séparés par la nécessité de l'ordre alphabétique, ou aux mêmes mots qui se prononcent différemment.

(1) Les terminaisons *zor, tor, or* des imparfaits ou des temps passés sont des syllabes ajoutées et non des formes fondamentales.

(2) *Me, ne pas*, est enclitique, c'est-à-dire, qu'il s'appuie sur le verbe sans en faire partie

biassié, fruitier.
biè, bien.
bié, blé.
bieu, bœuf.
bin, bien.
bintô, bientôt.
bison, baiser.
bô, bois.
boariau, auberge, grande rue.
bocatte, chèvre.
boche, bouche.
bodotte, ventre.
boéron, boirons. V. *bouron.*
boérô, boirez.
boi, boine, bon, bonne.
boiyo, beignet
bôl, beau.
boliè, s'agiter.
bône, bonne.
boô, beau, bon.
borbé, bourbier.
botènô, boutonnait.
boton, bouton.
bòton, bâton.
botôye, bouteille.
botte, (tu) mets. V. *boute.*
bottô, je mettais.
bottrâ, (je) mettrai, (tu) mettras
bou, bout.
bouèye, boâye, lessive.
bouèye, berçau.
bouô, bon.
bouron, (nous) boirons.
boursette, petite bourse
boute, (il) met.
boutirenne, (ils) mirent.
branlô, branlait
brâyotte, braguette, V. *broyotte.*
brè, bras.
brihhe-dô, sorte de crochet, de hotte (brise-dos.)
brindillon, pendaient.
brohhô, brossait.
brouyâ, brouillard.
broyotte, braguette.
bru, bruit.
bso, besoin.
bû, bœuf. V. *bieu.*

C

çâ, ces.
cabri, chevreau.
cacatoires, lieux d'aisance.
cad'na, cadenas.
caine, cane.
caivon, cave.
cancoiyatte, caille.
can'va, grosse toile.
capette, petit capuchon.
capettan, portant une capette
cè, cela.
châ, chair.
châléye, bois de lit.
chambe, chaimbe, chambre.
chan, champ.
châne, chêne.
chanta, chanter.
chantàye, chanté.
chantin, chantaient.
chapouné, cage à poules.
chaussatte, chaussotte, chaussette.
chègrinè, chagriner.
chèkin, chacun.
chénôye, collier en bois qui sert à attacher les vaches à l'étable.
chèn'vère, chènevière.
chèn'veuye, chanvre.
chèpé, chapeau.
chèque, chèquin, chacun.
chèru, charrue.
chèté, château; Châtel, ville.
chètie, (je) châtie.
chètte, chatte.
cheuye, chu, tombé.
chèyin, (ils) tombaient.
chî, chié, chez.
chiè, chien.
chieuve, chîve, chèvre.
choque, exclamation causée

par l'impression inattendue d'un corps brûlant. Il y a aussi le verbe *choquer*, brûler. *Chou* marque la sensation du froid.
chôré, (elle) tombera.
chôrôme, ne tomberait pas
chosè, gronde.
chosi, grondez.
chu, chez. V. *chi*.
ciâte, certes.
c'mo, c'mon, comme, comment.
co, encore, coup.
cô, cou.
coâr, coin, angle. *Cor* (Joinville).
coichor, (il) cachait.
coiffâye, coiffé.
coltin, gilet.
com'bé, combien.
companre, comprendre.
compègnéye, compagnie.
composôye, composée.
conche, auge des porcs, mangeoire.
condu, (il) conduit (1).
cône, corne.
congi, congé.
congé, permission.
connaichian, connaissant.
contanta, contenter, satisfaire
conte, contre.
contrâye, contrée.
contré, (tu) conteras.
copè, couper.
coré, (vous) courez.
corre, courir (vieux fr. courre).
còte, contre.
cotor, (il) coûtait.
couchiè, coucher.
couchon, cochon.
çoula, cela.
couore, courir. V. *corre*.
courége, courage.
crâ, grenouille.
crâ, je crois. V. *cro*.
crainde, craindre.
crâvin, crevaient.
crâyè, (vous) croyez,
crèa-vo, croyez-vous.
creuye, croix.
cri, (je) pleure.
criè, pleurer.
cro, je crois.
croiye, croix.
croyin, croyaient.
çul, celui. *cil*, vieux français.

D

dâ, des.
dansi, danser.
dâye, doigt.
dâyè, derrière.
dé, de, des.
dècrochô, (je) décrochais.
dedo, dans.
dègotè, dégoutté.
dehè, (vous) dites. V. *d'hé*.
dehô, disait.
deheume, dites-moi.
dèhhondeur,, (je) descendis.
dèjun, déjeuner.
demége, dommage.
demèye, demi.
dèm'hâle, dèm'hôle, servante, demoiselle.
demoèrron, (nous) demeurerons.
depe, depeu, depuis.
dèpiéhhi, déplaisir.
dèri, derrière.
deso, dessous, sous.
dèsolè, désolé.
dessu, dessus.
dètrissô, (il) lançait de l'eau en la frappant avec un bâton.
dètrosse, détresse, peur.
dèvan, avant.
dèviar, ouvrir.
devin, (tu) viens.
dèv'no, (nous) venons.

(1) Le son *ui* n'existe pas dans le patois vosgien ; il est représenté par *u*, *eu*, ou *i*.

dèvo, avec.
dèvontége, davantage.
déye, dix.
d'hé, (je) dis. L'h est très-aspirée. V. *dehé*.
d'heur, (ils) dirent.
d'hhu, sur (dessus).
di, du; dis, dit.
diabe, diâle, diable.
diéré, (il) dira.
dieumoinge, dimanche.
dihhte, (ils) dirent.
dimoinche, dimanche.
dinsi, ainsi, de cette façon.
dirin, (ils) diraient.
diverti, divertir.
djan, disant. V. *d'hè*.
djotte, choux; *jotte*, vieux fr.
d'mi-laine, étoffe.
d'moura, demeurer, rester.
d'mourré, (tu) resteras.
d'mourro, (ils) demeureront.
d'ni, donnez.
do, dans; du; d'où; donc.
dô, dos.
dò ke, dès que.
doma, damas.
don, dont; donc.
dondé, bonjour. La formule complète du salut est *boinjo dondé*, Dieu vous donne bon jour.
dotè, craindre, (vieux français *douter*.)
doû, deux. V. *dousse*.
doubiè, doublé.
dourô, (je) devrais.
dousse, deux.
d'ouss'ke, d'où.
doutiô, je doutais.
dôye, doigt. V. *dâye*.
drahô, en haut, au-dessus, en amont.
drassou, dressoir.
dremi, dormir.
dro, droit.
drohô, V. *drahô*; (droit haut).
d'so, sous, dessous.
dû, deux. V. *doù, dousse*.
duhh, dur.
d'zo, sur, sous.

E

é, aux.
é, (il) a.
è, il (devant une consonne) V. *el*.
è, à, prép.
èbaube, étonne.
èbaubi, étonné.
èbi, habit.
èbiyè, habillé.
èbresse, embrasse.
èca, encore. V. *èco*.
èchau, *Je n' m' èchau mi* se traduit par « *Je ne m'étonne pas*. » Nous croyons qu'il faudrait dire « *Je ne m'occupe pas, peu m'importe*, et lire « *je n' mè chau mi* », faisant venir *chau* du vieux verbe *chaloir*.
ècheu, assis.
èch'tè, acheter.
èch'tré, (tu) achèteras.
ècroupiè, (s') accroupir.
èdremi, endormir.
èdreum'ra, (j') endormirai,
édû, adieu.
èfan, enfant.
èffâre, affaire.
èfonçô, (j') enfonçais.
èfounè, enfourner.
égna, soin, souci.
ègran, désireux, avide
èhhernâye, en émoi, affairé.
èhhéye, (il) asseoit.
èhhèyon, asseyons.
èhhèyon, morceau pour goûter (essayer).
èhussé, (il) excita.
èkeuyé, (il) accorda.
ein, un.

einvite, invite.
el, il (devant une voyelle, V. *è*), elle ; ils.
embeulâye, pleins de cire en parlant des yeux.
èmi, èmie, ami, amie.
èmou, amour.
èmourou, amoureux,
emperou, empereur.
èmusè, amuser.
èn, ène' enne, un, une.
enn'do, dès que.
èneuti, anuité.
engazé, engagé.
ènoncî, annoncer.
envouli, (s') s'envolât.
éouè, avoir. V. *èvouè.*
èparnô, (j') apprenais.
èpèl' (s'), s'appelle
èplô, (j') appelais.
èpoiy'ré, (tu) apprêteras.
èpouqui, èpouti, apporta
èprè, après
èque, quelque chose.
érâ, (j') aurai.
  éré, (tu) auras, (il) aura.
  érô, (il) aurait.
  érin, (nous) aurions.
  érime, (ils) n'auraient pas.
èrivé, arrivez.
èrivant, arrivant.
èrivèye, arrivée.
èrmonek, almanach.
èrmotrance, remontrance.
èrmuyan, remuant.
èrnâdè, (il) vomit.
èrteucho, (ils) ferment.
èrtir-te, retire-toi.
èrtounè, retourner.
èrvèci, voici de nouveau (revoici).
èrveni, revenir.
èrvien'te, reviennent
èrvoétieu, regarde.
èrvoétiô, regardait.
èspergèsse, aspersoir.
èss'que, est-ce que,
estour, v. *astour.*
ét', éte, être.
  ètô, (j') étais, (il) était.
  ètôme, n'était pas.
  ètin, ètion, (ils) étaient.
ètode, attendre.
ètrapa, ètrapè, attrapé.
euche, porte; vieux fr. *hus, huis*
euh'ro, (ils) sortiront.
eune, une.
eurou, heureux.
euvri, ouvrir.
euye, œil.
èvanture, avanture.
èvenu, arrivé, réussi.
èveuglè, aveuglé.
èviâ, hiver.
èvo, èvou, avec.
èvouè, èouè, èvoir, avoir.
  èvô, (j') avais.
  èvoâye, èvoéye, (j') avais.

F

fâ, (je) fais, (il) fait.
fallô, fallait.
far, fer.
fâr, fâre, faire.
fâtiè, mouillé par la pluie ou la rosée.
fau, (il) faut. V. *felléye*
  fauré, faudra.
  faurô, faudrait.
fâyeu, (il) fit.
  fâyô, faisait.
  fâyôme, ne faisait pas.
fe, fils.
fe, (je) fus. V, *feu.*
féchi, fâché.
fèçon, façon, manière.
fédé, fardeau.
felléye, (il) fallait.
fèrine, farine.
ferô, (il) ferait. V. *frô.*
fèsiô, (il) faisait.
fétiè, fêter.
feu, je fus.

feuye, feu.
féye, fille.
flambau, flambeau.
flan, taupe.
fleu, hors de.
fleuréye, toile grossière et forte qui sert à porter les foins.
filère, araiguée.
filéye, (il) filait.
fiô, (il) faisait.
fnéte, fenêtre.
fo, (ils) font.
fô, fèré, fôrô. V. *fau, fauré, faurô*.
forgoneré, (il) remuera (comme dans un feu de forge).
fôme, femme
fòte, *mè fôte*, ma foi.
foû, fois.
foué, foi; fois.
fouére, foure, foire.
fouoché, fâché.
frá, (je) ferai
frandôye, vêtements tombant en loques; (populaire) frandouilles.
frique, ma *frique*, ma foi.
frisiô, frisait.
frò, ferô, ferais, ferait.
fromége, froumége, fromage.
fron, (ils) feront.
fu, (je) fus, (j') allai.
furi, cendrier (toile); V. *fleurèye*.
fyin, (nous) faisions.

G

gaige, (je) gage.
gaigné, gaigni, gagné.
galiar, gaillard.
gamache, menton.
gâpe, jupes.
gar, garde, *verbe*.
gare, guerre.
goe, gens V. *jo*.
gerdi, actif, habile.
gére, coucher.
gerré, tu coucheras.
gibassoire, gibecière.
gôchon, gohhon, garçon.
golan, galant.
golàye, goulée, gorgée.
golo, (ils) coulent.
gotte, goutte.
gotto, (ils) gouttent.
gousso, gousset.
gran, grand. *Di gran d'in sâ*, tout le long d'une soirée.
grandessime, grand'sime, très-grand.
grégnis, (il) grognait.
gri, gri.
grô, gros.
groséllе, groseille.
grôssi, grossier.
grougnio, grouin, museau.
gruatte, estomac.
guéchon, garçon. V. *gôchon*.
guète, guêtres.
gueulâye, goulée, gorgée.
gueulvadè, faire, agir.

H

halliè, lieu de danse, de réunion sous les arbres.
ham, mot obscéne.
hana, un objet quelconque
hau, hô, haut.
hâye, haie.
hènèyan, mettant *hana* sur *hana*.
heuchè, appeler.
heut, huit. (Le t final se prononce)
hhéye, six.
hhinguiè, sanglier, (*singularis*).
hhon, sons.
hhovè. lavé.
h. V. *hau*.

hochiè. remuer, secouer.
hodi, laid, rébarbatif.
hontou, honteux.
houé, (il) cria.
houyan, appelant.
hpôle, épaule.
htôpe, étoupe.
hug'nâye, (à la) à la huguenote, gravement.

I

i, je
i, ils, devant une consonne, **is**, ils, devant une voyelle
î, au; dans le, dans les.
iac, (1) intraduisible.
iar, hier; **hiarsô**, hier soir.
iène, une, l'une.
ieu, (je) veux, (tu) veux.
ieurte, ils veulent.
in, **ine**, un, une.
inch'qué, jusque.
invitor, (ils) invitèrent.
iô, oui.
iouhhihhie, cri aigu de joie, particulier à la montagne.
irôtô, (j') enveloppais.
istouére, histoire.

J

ja, déjà.
jacotte, jacquette.
jala, coq.
jèdin, jardin.
jemâ, **j'mâ**, **jèmâ**, jamais.
jimbon, jambon.
jin, (ils) jouaient.
jo, **jou**, jour.
jo, gens, personne.
jolou, jaloux.
jonne, **jone**, jeune.
jounâye, journée.
jovâye, pièce de charpent d'une étable.
jubiè, gibier.
juri, juré.
jurondé, signification inconnue; employé dans une sorte d'incantation.
jusk', jusque.

K

kan, quand.
kantesque, quand (interr.).
kasqué, qu'est-ce-que.
ke, **k'**, que, qui.
kè, qui, que; quel.
kéque ,quelque.
kemotte, pomme de terre.
keuye, cuir.
keuye, (je) cueille.
kiai, **kiair**, clair.
kike, quelque. V. *kéke*.
kinkin, oncle.
kio, clou.
knéchi, connaître.
koéri , quérir, chercher.
koéron, (ils) cherchent.
koske, qu'est-ce-que V. *kaské*.
kouète, **kouate**, quatre.

L

'l, il , elle.
lâ, les, devant une consonne, **lâs**, devant une voyelle.
laboura, labourer.
lâcé, lait.
lâhhi, laisser. V. *lèhhe*.
lâyè, laissé. V. *léyè*.
lâyime (pour lâyin me) ne laissaient pas.
lè, la; là.
lé, les.
lé, **léye**, lit.
lèhhe, laisse. V. *lahhi*.

(1) **Iac**, tout ce qu'on mettait sur les hautes coiffures de femme du siècle dernier.

lèhhin,
lerme, larme ; vieux fr. (Joinville).
leu, leur; eux.
leu, **leuye**, lieu. *Leu* de *locus*, comme le français *jeu*, de *jocus*.
leveusse, (que je me) lève.
levrâ, levrault.
léye, V. *lé*.
léyè, laisser.
léyon, (ils) laissent.
li, lui (comme dans Joinville).
liar, liard.
lié, liait.
live, livre.
lo, **lou**, le.
logi, loger.
lon, long; loin.
lond'demain, lendemain.
longue, langue
lou, leur.
loure, veillée.
loveré, (tu te) lèveras.
l'vé, levé.

M

m', mon. V. *mo*.
mâ, mal, maux.
mà, mes; mais.
mà, maie; mai.
màhon,, maison. V. *môhon*.
maingi ou mieux **mainji**, manger, maugé (1).
manjiè, manger.
mainjò, (il) mangeait.
mainjéye, mangeait.
mainj'r, mangerez.
mandàye, mandé, invité.
manre, moindre, petit, mauvais
manté, manteau.
manti, mentir.
màque, avant que, pourvu que.
marchéro, (ils) marcheront.
marci, merci.
màre, maire.
marirâ, marierai.
mariré, marieras.
marvôye, merveille.
mâte, maitre.
mâtè, mettez.
màtrosse, maîtresse.
matte, mettre.
mau, mal.
maugré, malgré.
me, moi.
mé, mes.
mè, ma
mèchan, méchante, (syntaxe du moyen-âge),
mèmouére, mémoire.
méneuye, minuit.
men'tréye, ménétrier.
merchie; marché.
mèri, mari
mèriè, marié.
mèriâye, mariée
mèrirà, marierai.
mèriron, marierons.
mèriége, mariage.
mervàye, merveille. V. *marvôye*
mèti, **mètin**, matin.
meu, mieux.
meublàye, meublée.
meuhhi, moisi.
mezé, museau, visage.
mi, moi.
mi, **mie**, pas, ne pas.
minàye, meunier.
mirzâ, pendants d'oreilles.
missionnâre, missionnaire.
mitonn'rò, mitonnerait.
mo, mon.
mo (je) mets; mot.
mò, mal, maux; mort.
mòde, manière.
moéne, (on) mène.
moénò, menait.

(1) Eve *mainjait* de l' fruit (Dolopathos).

môhon, **moôhon**, maison.
moinâye, menée, manière.
moin-neu, minuit.
moino, (ils) mènent.
mointan, milieu.
moiyen, moyen.
moiyou, meilleur.
molin, moulin.
momo, moment.
monsû, monsieur.
moôde, mordre.
moôhon. V. *môhon*.
morchandise, marchandise.
morchi, marché.
mordiè, jurement, (mort-de-Dieu.)
morgolon, (ils) mordent.
mosse, messe.
moté, **motéye**, (moutier), église.
moteu, (il) mit. V. *mo, malle.*
moteur, (ils) mirent.
mottô, je mettais,
mou, beaucoup, vieux fr., *moult*
moû, mois.
moua, mai (le mois de).
moucheu, **moucheuye**, mouchoir.
moudé, (il) mordit.
moué, tas, vieux fr. *muelz*, *moye*.
mouhhe, mouche.
mouna, mener.
mounâye, menée, *participe*.
mour, mûres.
mouriau, de couleur noire.
mouyé, mouillé.
mureuye, miroir.

N

nalla, aller. V. *nollè*.
nani, non. *Nanin* (Joinville).
nar, noir. V. *ner*.
né, **nè**, ne.
ner, **nére**, noir.
neu, neuf.
neu, nuit.
neuhatte, **neuhotte**, noisette.
neujole, noix.
neurri, nourrir.
neutie, nuitée, la nuit entière.
neuye, nuit. V. *Neu*.
ni, nid.
no, nous, devant une consonne.
no-z, nous, devant une voyelle.
nô, nos.
nollè, aller, s'en aller.
noute, notre.
nové, nouveau.
novelle, une nouvelle.
novâl, (chose) nouvelle.
noyio, (se) noient.
nû, **nûve**, neuf, neuve.

O

o, (il) est.
o, ou; **ò**, ou.
o, on, devant une consonne.
o-n, on, devant une voyelle.
ò, en.
ô, (vous) avez.
ôhé, oiseau.
ôle, aile.
ollai, allé.
ollô, (j') allais, (il) allait.
ollure, allure, manière dont une chose s'est passée.
ome, **omme**, homme; v. franç.
ômé, mesure agraire.
on, en.
on, (nous) avons, (ils) ont.
onneur, honneur.
onque, oncle.
opitau, hôpital.
orion, horion.
ormâre, armoire.
orôye, oreille.
oséte, (ils) osaient.
osiau, oiseau.

òsê, (j') osais.
ossque, est-ce que.
ot', (vous) êtes.
ouéte, garde.
ou ke, où (interr.).
our, **oure**, heure.
ousque, où (interr.)
ovirote, (ils) iraient.
ovò, (il) avait.
ovou, (j') avais,
ovouè, avoir.
òye, (tu) entends.
oyeu, (j') entendis.
oyê, (il appelait; (j') entendais,
oyu, entendre, ouir.

P

pa, pas.
pahh, paix.
pàlè, parler.
panre, prendre. V. *péré*.
panrô, il prendrait (1).
pâtiou, partout.
patoè, patois.
pe, **peut** (devant une voyelle), laid; **peute** ou **pete**, laide.
pé, peau.
pé, pis, pire.
pè, pas, enjambée.
pèdiu, perdu.
pèdri, perdrix.
pégnô, (je) peignais.
pèhhrâ, (je) donnerai à manger (avec une cuiller comme aux petits enfants).
pèhhré, (tu) donneras à manger.
pèï, pays.
péli, palissade.
penéye, panier.
perderi, perdrix. V. *pèdri*.
perdrô, (tu) perdrais.
péré, (tu) prendras.
pèrèdi, paradis,
pernò, **peurnô**, (ils) prenaient.
pessan, passant.
pessaye, passé.
pessè, passer.
pessirènne, (ils) passèrent.
pesson, (ils) passent.
peti, petit enfant.
pètron, patron.
peuce, pièce.
pèyi, pays.
peyré, (tu) paieras.
pi, plus.
pì, pied.
piè, plat.
piafonni, (plafonnée) fardée, en parlant d'une femme.
piaine, plaine.
piainte, plaindre.
pîce, pièce.
piéshi, plaisir.
pième, plume.
piéne, pleine.
pintate, pinte.
plaquette, pièce de monnaie de deux sous.
po, pot,
po, par, devant une consonne. **po-z**, devant une voyelle.
pò, peu.
podéye, pardieu.
poèré, poirier.
poi, point.
poine, peine.
pointu, pointe, corne.
pôle, pelle.
po lè, par là.
pôlè, parler.
ponsâye, pensée.
poo, point (nég.).
poquè, pourquoi.

(1) *Panre*, vieux français, (Dolopathos). Dans un traité entre le comte de Salm et l'abbé de Senones (1261), on trouve les formes *panre*, *panra*, *panront*, *panroint*.

pôr, pôre, pauvre.
porci, portou, de tous côtés.
pordiu, perdu.
porôye, pareil.
porriau, poireau.
portion (ils portaient).
porton, (nous) partons
possibe, possible.
pôte, porte.
poti, partir.
pou, pour, devant une consonne, pou-z, devant une voyelle.
poua, par.
préy'hé, (il) aimait
prî, (je) prie.
priè, prier.
prôchè, prêcher.
prôtè, prêter.
prôté, prêté.
pti, petit.
pu, plus.
putô, plutôt, plus tôt.

Q

que, qui, que.
quéque, quelque.
V. les mots commençant par **k.**

R

rambress'rô, embrasserait.
ran, réduit des porcs. (1)
rdoû, (je) redois.
rèchèvron, (nous) achèverons
reconnaissô, (il) reconnaissait.
rècontè, raconter.
rècontrè, rencontrer.
rècontrô, (je) rencontrais.
rècrèé, amusé.
rédu, (il) réduit.
rèfiéte, se fient.
rèhhe, reste.
reginguè, rejeta, repoussa (avec les *gigues*).
rèhhèpeur, échappèrent.
rehheu, je sortis.
réla, s'en retourner.
relo, s'en vont.
rèmassa, ramasser.
rèmasse, ramasse.
rèmasserâ, ramasserai.
rèmesséyè, amassé, réuni.
remoinè, ramener.
revoatyi, regarder.
reucho, habit d'homme.
reuti, rôti.
reuy'te, (ils) oublient.
rèté, rateau.
rèt'ni, retenu.
retonne, retourne.
retopè, retapé.
revéni, (je) revins.
rèv'non, (nous) revenons.
rèvoye, réveille.
riban, ruban.
riô, (il) riait.
riein, (ils) riaient.
rlu, (il) reluit. (1)
rluhan, brillant.
rmou, (il) remue.
rmouna, ramener.
rnadète, (nous) vomîmes.
ro, rien.
rô, roi.
roffotte, ce qu'il y a de plus grossier dans les étoupes.
rôgi, rougir.
rôhon, raison.
rouarâ, (je) reverrai.
rouatiô, (je, tu) regardais.
roublî, oublie.
rouelle, ruelle.

(1) Mot de la langue des Francs; on le trouve dans le titre 2 de la loi salique : *rhanne*, *rhan*.

(2) Le son *ui* n'existe pas dans le patois des Vosges. Voyez *bru*, *rédu*.

rouèr, revoir.
roussô, roux.
rpè, repas.
rpouq'râ, (je) rapporterai.
rpoutrâ, (je) rapporterai.
rpoutré, (tu) rapporteras.
rsarrè, resserrer.
rtrosserâ, (je) retrousserai.
rvè, reviens.
rvéni, (il) revint.
rviè, revient.
rvin, revint.
rviré, (tu) retourneras.
rv'né, (il) revint.
rvouétiè, (je) regardais. V. *rouatiô.*

S

sà, soir.
sâ, (il) soit.
sâ, (je) sais.
sain, saint.
saindiou, saindoux.
sainé, je saignai.
san, cent.
sansibe, sensible.
sarror, (il) serrait.
sauvon, souvent.
sâye, seau. V. *sôyé.*
sâyinsse, (ils) fussent.
se, si.
sè, sa.
sègar, scieur; on dit aussi *sagar*
sègue, scie, (verbe).
séminâre, séminaire.
sepé, souper. V. *seupé, sopè.*
sépin. sapin.
serô, (il) serait.
séron, (nous) saurons.
sérôme, ne saurons pas.
serviotte, serviette.
set, sept.
seu, (je) suis.
seupe, (je) soupe.
seupè, souper.
seupré, (tu) souperas.
seuye, (je) suis. V. *seu.*
sèvette, savatte.
sèvettan, portant savatte.
séveusse, (que je) sache.
sévo, savons.
sévon, savait.
sévouè, savoir.
séye, (il) soit. V. *sâ, sôye.*
sinâye, sonné.
sla, slè, slo, cela.
so, son.
sò, so, sans.
sô, saoûl. V. *sôl.*
sô, (nous) sommes.
soche, sèche.
soflo, soufflet de cuisine.
sl, saoûl, rassasié.
solâ, solé, soulier.
som', pour **son me,** ne sont pas.
son, (nous) sommes (ils) sont.
song'te, (ils) songent.
sope, soupe. (1)
sopè, souper. V. *soupè.*
soré, saura.
sôtè, sauter.
sôtyin, (nous) sortions.
soulo, soulier. V. *solâ.*
soulon, ivrogne.
souriô, souriait.
soutenon, soutenaient.
sôye, (qu'il) soit.
sôyé, seau.
soze, chose.
srâ, srô, vous serez.
sré, seras, sera.
srô, seraient.
su, sur.
surprige, surprise.

T

t', tu. V. *te, tè.*

(1) La terminaison *te*, à cette 1re personne du pluriel, qui rappelle la prononciation latine, est habituelle dans le patois de Saulxures.

tâ, tard, et aussi **tair**.
tafta, taffetas.
tan, temps; tant.
tandô, (il) tendait.
tarre, terre.
tâte, tarte.
tâto, automne, (tard temps).
tchanson, chanson.
tchî, chez.
te, tè, tu.
téle, toile.
teni, tenir.
teno, tenons.
terté, langue.
tervoéne, histoire médisante.
ti, toi.
tiarre, terre. V. *tarre*
tieuché, clocher.
tin, (ils) étaient.
tiriè, tirer.
to, temps; ton, subst., ton, adj.
tô, toît; tôt.
toch'ré, (tu) toucheras.
toci, ici.
tocor, battait.
tocouè, toujours.
toffâye, (è lè), à l'étouffée.
toin, (ils) tuaient.
tojo, toujours.
tola, tolè, là, opposé à *toci*.
toné, tonneau.
toque, frappe.
toquè, frapper.
torto, tortote, tout, toute.
tortu, tous.
toté, tourte.
toti, tout un, égal.
toudiô, tordait.
toudiu, tordu; tondu.
touyéye, (il) brouillait.
tôye, table.
train'rin, (vous) traîneriez.
trâre, traire.
trevé, (je) trouvai. V. *trové*.
treuvérâ, (je) trouverai.
trèvéye, travaille.
tréviâ, travers.
tricotte, travail fait au tric t.
tro, trop.
trobé, beaucoup.
trô, trôh, trois.
trôsième, troisième.
trosse, tresse.
trouâye, trouée.
trouelle, truelle.
trové, je trouvai.

U

û, œuf.
ure, (ils) curent.

V

va, (je, tu) vas, (il) va.
vâ, voir. V. *Vâre*, *vo*.
val, voilà. V. *vêla*, *vlè*, *volo*.
vando, vandon, (ils) vendent
vârâ, (je) viendrai.
varé, (tu) viendras.
vâre, voir.
varèque, pas grand'chose.
varni, vernis.
vaure, vraiment, sûrement.
vé, veau.
vé, (il) va, vas.
vèche, vèhhe, vache.
vèchére, vachère.
vein, (il) vient.
vèlâ, voilà.
velo, (nous) voulons.
vélu, voulu.
veneu, (il) vint.
verdiè, garder.
vé-t-o-z-y, (mot-à-mot, va t'en z-y ;) vas-y.
veuré, (il) voulut.
véye, vieille.
vi, je vis.
vî, vie.
vî, vieux.
vican, vivant.
viè, vieux.

vieu, (je) veux.
vin, (je) vins.
virâ, (j')irai.
viré, iras.
viron, iront.
virge, vierge.
vlè, voilà.
vlè, **vlâ**, (vous) voulez.
vlon, voulons.
vlin, voulions.
vleusse, (que je) veuille.
vné, **vno**, (il) venait.
vnin, venaient.
vo, avec; vos ; vous.
vo, voir.
vô, (je) vais.
voci, voici.
voé, (je) vois.
vohhé, cercueil.
voiyeu, (il) vit.
voiyô, **voiyéye**, (je) voyais, voyait.
volége, volage.
volo, voilà.
vôlo, valet.
volon, (ils) veulent.
von, (je) vends.
von, (ils) vont. *O*, on, pronom, se met devant le pluriel : *o von* (mot-à-mot) on vont. C'est ainsi que nous trouvons dans les vieilles chartes vosgiennes *on font* pour *ils font*.
von'ci, voici.
vor, **vorre**, verre.
vorô, (je) voudrais. V. *vourâ*
vouade, (je) garde.
vouadô, gardais.
vouate, garde.
vouâye, veillée.
voué, (on) voit. V. *voé, vouér*.
vouédè, garder. V. *vouade*
vouér, voir.
voulâye, volée.
voulin, voulaient.
voulô, voulait.
vourâ, (je) voudrai.
vouré, (tu) voudras, (il) dra.
vourô, voudriez.
vouss'ke, où, interr.
vrâ, vrai.
v's, vous.
vû, (tu) veux), (il) veut.

Z

z, sert fréquemment de liaison entre les mots.
ze, je.
zequeu. (il se) frappa, donna un coup.
zô, **zou**, **zu**, **zut**. leur, adj.
zombè, retentir.
zure, jure.

RAPPORT

SUR LES

FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

FAITES

AU GRAND-MALD'HEUX

PAR

MM. de CHANTEAU et de JARRY

Messieurs,

Le 10 mars 1875, la Société d'Emulation recevait de notre collègue, M. de Grandprey, Conservateur des forêts, communication d'une lettre par laquelle on le prévenait qu'un manœuvre de Maupotel, le sieur Lœillet, Joseph, travaillant dans la forêt domaniale du (ban de Harol, 4e affectation), avait découvert, près de la souche d'un hêtre plus de deux fois centenaire, la partie supérieure d'une pierre tumulaire.

Votre commission d'archéologie et d'histoire, à qui cette lettre fut aussitôt transmise, décida, séance tenante, que deux de ses membres se rendraient sur les lieux, afin d'y essayer quelques fouilles. MM. de Chanteau et de Jarry furent désignés pour remplir cette mission.

Ces délégués partirent donc le 20 mars au matin pour le Void-d'Escles, où les attendait M. Tihay, brigadier forestier, prévenu de ce voyage par les bons soins de M. le Conser-

vateur. Ils se dirigèrent vers le village de Maupotel qu'ils traversèrent entièrement; puis, ayant pris à gauche, ils atteignirent les bois domaniaux, à travers lesquels le brigadier les précéda sur un chemin d'exploitation pénétrant dans la forêt de Vioménil. Ils laissaient ainsi sur leur droite la tranchée de Maupotel. Enfin, après quelques minutes de marche, ils atteignirent le lieu des travaux. Le garde forestier Salomon était alors occupé à diriger les fouilles que les délégués avaient cru devoir faire commencer dès la veille. (Voir la carte.)

Cet emplacement, situé sur le versant d'une toute petite vallée qui débouche dans le bassin du Francogney, ruisseau affluent du Coney, offre un site imposant. Un petit étang, placé au pied du coteau, les grands hêtres dont les hautes branches forment de vastes berceaux de verdure semblables à des voûtes de cathédrale, le silence profond qui règne dans toute cette partie de la forêt, tout enfin donne à cet endroit un caractère de beauté et de grandeur qui saisit et invite au recueillement. Comme on le sait, de tout temps et chez tous les peuples, le culte des morts a été en très-grand honneur; mais jamais bien certainement il ne reçut une plus belle consécration qu'à certaines époques de notre histoire. Le soin avec lequel les emplacements des anciens cimetières étaient choisis en est une preuve évidente.

Rien d'étonnant donc, que le lieu où se faisaient les fouilles ait été pour les Gaulois, et plus tard pour les peuples qui leur ont succédé, un emplacement digne de renfermer les chères dépouilles de leurs morts. Ce sont ces réflexions et surtout le nom de *Grand-Mald'heux*, autrement dit *mauvais dieu*, donné à ce cantonnement, qui confirmèrent les délégués dans l'idée qu'il pouvait bien y avoir eu en cet endroit un cimetière gaulois ou tout au moins gallo-romain. L'ensemble d'ailleurs de cet emplacement, formant un vaste plateau légèrement incliné vers l'est, offre, après un examen attentif de son pourtour, les traces évidentes d'un important

travail de nivellement. Vers le centre de ce plateau se dressent plusieurs monticules de forme régulière, qu'on aurait pu prendre à première vue pour de petits *tumuli*, mais qui ont été reconnus n'être que des amas d'éclats de pierre, provenant de travaux de sculpture importants.

A l'arrivée des délégués, les fouilles avaient atteint déjà la profondeur de 0,80ᶜ, et leur centre se trouvait marqué par l'énorme tronc près des racines duquel avait été extrait le fragment de pierre tumulaire, objet de ce voyage. Ce fragment trouvé en (a) (voir le plan), a dû appartenir à une tombe gallo-romaine d'assez grandes dimensions. Il se compose d'abord d'une inscription de chaque côté de laquelle sont grossièrement représentés deux petits bustes humains; puis en dessous de l'inscription sont sculptées en bas-relief trois têtes, deux d'hommes et une de femme. (voir pl. 1, fig. A).

Le travail de ces têtes est assez bon, mais l'inscription est presque illisible; cependant M. Laurent, notre habile Président, a pu, après en avoir pris empreinte, déchiffrer quelques mots latins accompagnés d'un nom propre gaulois, mais sans signification encore pour le moment.

Cette pierre devait être surmontée d'un fronton, car on voit encore à sa partie supérieure le trou du goujon qui réunissait ces deux parties du monument. La barbe et les cheveux des deux hommes sont formés de *torsades* très-régulières; quant à la chevelure de la femme, elle se compose de deux bandeaux également *torsadés* et relevés assez haut en arrière sur la nuque. Le rapporteur croit devoir appuyer sur ces détails à cause de la grande différence qui existe entre ces têtes et celles de personnages dont une description sera donnée ultérieurement.

Les fouilles de la veille avaient amené la découverte d'une très-belle urne en poterie grise, ornée de deux cercles formés de stries faites avec une pointe, et paraissant vouloir imiter des couronnes de cyprès. Cette urne, trouvée presque intacte sous une des racines du tronc en (b), fut brisée

lors de l'extraction; heureusement que les morceaux en ont été recueillis soigneusement, ce qui a permis à M. Laurent d'en reconstituer le galbe.

Ce vase, d'une forme élégante (voir planch. II. fig. 1), était rempli de cendres mélangées à des esquilles d'os humains. Au fond et sous les cendres furent trouvées une petite patère en cuivre doré ornée de moulures faites au repoussé, ainsi qu'une petite anse en laiton. (Voir fig. 2, fig. 3)

A côté et à gauche de l'endroit où l'on trouva cette urne, les ouvriers mirent à découvert en (a' b' c') plusieurs grandes bornes, au pied desquelles gisait une quantité de fragments de poteries mélangés avec des cendres. Ces bornes, et celles qui ont été trouvées par la suite tout alentour des fouilles, marquaient probablement la limite de l'enceinte de chaque tombe.

Une tranchée de 1 m. 50 de profondeur ouverte en (c) un peu au-dessus de l'emplacement de ces 3 bornes permit de sortir du sol beaucoup de fragments de pierres sculptées. Ces débris, jetés pêle-mêle près d'un énorme bloc taillé en forme d'équerre et paraissant avoir servi de base à un monument, révélèrent aux délégués qu'ils avaient affaire malheureusement à un cimetière bouleversé, et dont les monuments avaient été brisés soit lors de l'invasion des barbares, soit à l'époque de l'établissement du christianisme dans le pays.

Parmi tous les fragments trouvés en (c), quatre d'entre eux ayant été rapprochés, reconstituèrent une tombe de forme assez singulière. Elle se compose d'une pierre longue de 1 m. 90 sur 0, 70 c. de hauteur, dont la base mesure 0, 40 c. de largeur. Cette base est creusée sur toute sa longueur d'un évidement de 0, 10 c. Le sommet de cette pierre se termine en arête. De chaque côté sur les faces latérales sont grossièrement sculptés deux bustes de femmes, dont la tête est ornée de longues nattes retombant sur les épaules.

Le développement anormal de la partie supérieure du crâne, faisant opposition au rétrécissement exagéré des ma-



xillaires, donne aux têtes de ces deux femmes une physionomie particulière.

Au centre et sur le sommet de cette pierre se trouvent encore les restes parfaitement reconnaissables d'une urne. Aux extrémités du monument et au-dessous des personnages devaient se trouver des ornements quelconques, mais ces sculptures sont tellement mutilées qu'on ne peut dire au juste ce qu'elles représentaient.

Enfin, entre l'urne centrale et chaque extrémité du monument, sont taillées des guirlandes dont on aperçoit encore distinctement les rubans. Ces guirlandes sont entourées de deux courbes concentriques profondément gravées.

Dans les environs de ces débris en (d), les ouvriers trouvèrent un fragment important d'une vaste pierre creusée d'une large rainure. L'évidement de cette pierre correspondait exactement avec les dimensions de celui creusé à la base du précédent monument, et la partie creusée portait encore les traces du feu. Cette remarque conduit à croire que l'ensemble de cette tombe était celui d'un cénotaphe, dans lequel auraient été enfermées les cendres du mort. (Voir pl. I, fig. D.) D'ailleurs une découverte faite, il y a quelques années, de sarcophages presque semblables, trouvés dans les Vosges entre Saverne et Dabo, confirme entièrement cette affirmation. Le rapport qui accompagne cette découverte dit : que la forme curviligne de ces pierres les fait remonter à une haute antiquité et que, chez quelques-unes, la cavité inférieure correspondait à une pierre inférieure, chez d'autres, au contraire, cette cavité correspondait au sol même. (Voir la photographie de ces pierres déposée dans nos archives).

Pendant que les ouvriers étaient occupés à rapprocher les parties éparses de cette tombe, le garde Salomon qui sondait le sol à droite et un peu au-dessus du tronc, souleva et retourna avec la pince une énorme pierre placée en (e) sous le chemin voisin des fouilles. C'était encore un fragment d'une pierre tumulaire assez vaste. Cette pierre, qui porte deux personnages sculptés en bas-relief, représente à gauche

une femme et à droite un homme. Les fouilles dirigées aussitôt dans les environs de cette pierre déterminèrent la découverte d'une grande quantité de petits fragments de poterie et de verre, mais il ne s'y trouva aucun débris qui eût rapport au monument dont on cherchait le complément.

Ce n'est que plusieurs jours après que l'on découvrit bien en dessous du tronc, et à sa droite, en (f), la contre-partie de cette tombe. Le monument reconstitué mesure 2 mètres de hauteur sur 0, 95 cent. de largeur. (Voir Pl. I. Fig. F). Les deux personnages qui y sont représentés sont vêtus d'une longue robe et n'ont à la main ni sac, ni bourse, ni bâton. La femme a sur la tête un voile, dont les plis retombent sur ses épaules. Une particularité qu'il est bon d'observer, c'est que dans ce monument, l'homme porte des cheveux très-longs et lui tombant en arrière sur la nuque.

Comme la journée s'avançait, les délégués durent penser au retour et le garde Salomon, qui s'était acquitté jusqu'alors de sa surveillance avec ardeur et intelligence, fut autorisé à faire continuer les fouilles sur toute l'étendue du terrain où le sondage révèlerait l'existence de fragments de sculptures.

Le surlendemain, notre Société recevait de M. Salomon une lettre qui lui annonçait l'extraction complète de la souche, et la découverte d'une borne fort curieuse qui avait été trouvée immédiatement en dessous du tronc. Cette borne, (dont nous donnons ici la photographie), se compose d'un bloc de pierre de 0, 75 cent. de hauteur sur 0, 25 c. de largeur. Son sommet est formé d'une espèce de tête d'homme ouvrant une bouche démesurée. En dessous de cette tête, mais sur 3 faces seulement de la borne, se dressent 3 personnages sculptés en bas-relief vêtus de longues robes et ayant toute l'apparence de Druides. Le personnage principal, c'est-à-dire la grosse tête, doit être la représentation d'une divinité quelconque du paganisme gaulois.

C'est aux alentours de cette borne que les ouvriers trouvèrent les plus beaux fragments d'urnes, de grosses amphores,



de tuiles, de verres à boire, et quelques grands clous, le tout mélangé avec des cendres. Quelques-uns de ces vases ont pu être reconstitués : entre autres une petite urne en terre blanche d'une forme fort gracieuse ressemblant à un *guttus* (voir pl. II, fig. 4), une autre en terre grise, un verre à boire très-délicat et assez bien ornementé (Fig. 5). On découvrit aussi la moitié d'une patère en terre rouge admirablement conservée, (fig. 6), ainsi que des débris de plusieurs autres patères de formes variées.

Enfin on y trouva une petite ampoule de verre tout à fait intacte. (fig. 7).

C'est aussi dans les environs de cette borne que fut trouvé le fragment d'une tombe gallo-romaine, portant une tête d'homme grossièrement sculptée et qui devait appartenir, d'après les indications du fronton, à un monument à deux personnages.

Malgré toutes ces découvertes, la plus belle tombe n'était pas encore trouvée, quand vers le milieu de la semaine les ouvriers, ayant ouvert une nouvelle tranchée dans le chemin, mirent à découvert, en (g), une vaste pierre tumulaire brisée en plusieurs fragments, fort heureusement intacts. Ce monument représente un homme vêtu d'une longue robe drapée avec soin. Il tient à sa main gauche un bâton et la main droite est placée sur la poitrine, comme pour retenir sa robe fermée. Sa barbe et ses cheveux sont arrangés avec soin et forment des torsades régulières. (Voir la photographie). Sur sa tête repose, les ailes déployées, un oiseau qu'on dirait être une colombe. Le fronton de cette tombe est artistement sculpté et se compose d'une réunion originale de serpents et de dauphins formant un élégant ensemble. Ce fronton est supporté par des espèces de chapiteaux décorés d'enlacements en forme d'S. Une inscription, dont on n'a pu encore découvrir le sens, est gravée dans le fond de la niche, de chaque côté de la tête de ce personnage. Les lettres *composées* de cette inscription ainsi que les sculptures du fronton et des chapiteaux,

concéderaient, paraît-il, la création de cette tombe à l'art mérovingien. Dans tous les cas, ce monument essentiellement chrétien doit dater du commencement du catholicisme dans la Gaule; car la colombe et les dauphins sont des symboles que l'on a trouvés sculptés sur beaucoup de sarcophages des premiers siècles chrétiens, découverts par M. Rossi dans les catacombes de Rome.

Les jours suivants, les fouilles furent continuées un peu en dehors du rayon occupé par la circonférence de la souche et amenèrent en (h) la découverte d'une immense pierre tumulaire à laquelle il ne manque qu'une petite partie de son soubassement. Cette tombe, assez grossièrement travaillée, représente deux personnages, une femme et un homme. (Voir Pl. I, fig H.) La femme, dont la figure indique la vieillesse, tient dans ses deux mains la main droite de l'homme. Le monument entier pouvait avoir 2m de haut sur 1m 15 de large. Il doit être de la même époque que celui indiqué à la figure F; car ici encore il y a absence de bâton, de sac et de bourse. De plus, la femme porte une coiffure ainsi qu'un voile absolument pareils à ceux de ces monuments.

Au sud de l'emplacement de la souche, en (i), ont été trouvés plusieurs autres fragments d'une meilleure époque; entre autres, une partie d'un fronton triangulaire reposant sur des arcades à frises, et un autre fronton triangulaire plus élégant encore, qui porte à son sommet le sigle archaïque païen D. M. (Diis manibus), au-dessous duquel se voit un autel ayant pour supports deux lions. (Voir Pl. I, fig. I). Ce fronton surmonte deux niches dont les restes ne donnent aucune trace de personnages. C'est auprès d'un de ces fragments que fut trouvée une pièce de monnaie en moyen bronze fort abimée, mais portant cependant encore une empreinte qui rappellerait l'effigie de Dioclétien.

En dessous et à l'est du précédent emplacement, en (j) apparut par hasard à fleur de terre un assez vaste fragment de tombe. Après avoir enlevé la mousse qui le recouvrait,

on put distinguer le corps d'un personnage vêtu d'une longue robe; la tête manque, mais on voit qu'elle devait être recouverte d'un voile, car on en retrouve les plis latéraux près du cou et sur les épaules. Ce personnage (Voir pl. I fig. J) tient de sa main gauche une petite sacoche et une bourse pareilles à celles que l'on voit sur les tombes trouvées à Escles et à Grand. De sa main droite il tient une coupe qu'il élève sur sa poitrine. Un autre personnage a dû être placé à sa gauche, car on voit un troisième bras dont la main vient tenir aussi cette même coupe. Le travail de ce fragment est bon et cette pierre tumulaire pourrait bien être de la même époque que le monument G.

Encore plus à l'est de la souche, les ouvriers trouvèrent en (k) des pierres plates qui paraissaient avoir appartenu à un monument important, car elles étaient mélangées avec quantité de fragments de frises, de colonnes et de chapiteaux. Ce monument (pl. I. fig. K) était entouré de sept bornes que l'on a retrouvées à leur place primitive. Ces pierres tumulaires portènt une série d'arcatures en plein-cintre, mais *outrepassées,* ce qui leur donne une physionomie moresque. Ces arcatures sont supportées par des colonnes rondes ornées de petits chapiteaux sans forme bien distincte. Ce monument daterait du commencement du moyen âge.

Enfin tout le sol de l'emplacement des fouilles a été trouvé jonché de tant de fragments de monuments, qu'il est facile de se convaincre, après un rapide examen, que ce lieu a dû conserver pendant plusieurs siècles la destination funèbre que lui avaient donnée les premiers habitants de la contrée. Des recherches archéologiques de cette nature font d'ailleurs constater que les champs de sépulture *gaulois* ou *gallo-romains* ont très-souvent servi jusqu'après le moyen-âge et que l'ustion ou l'inhumation, c'est-à-dire le paganisme et le christianisme, se coudoient souvent dans ces anciens champs de repos.

Les fouilles faites au Grand-Mald'heux prouveraient donc

que ce cimetière, inauguré par les Gaulois et peut-être par les Celtes, puisque parmi tous les débris on a trouvé beaucoup de grosses pierres informes, aurait continué d'avoir la même destination jusqu'à la fin du moyen-âge.

Les débris d'urnes et de vases de toute forme sont très-nombreux; on peut évaluer à 30 ou 40 le nombre de ces vases. Parmi eux se trouvent des poteries purement gauloises, d'autres romaines, enfin un assez grand nombre de poteries grossières qui dateraient du commencement de l'époque franque.

Il est difficile d'affirmer quelles positions toutes ces urnes occupaient par rapport aux monuments qui les accompagnaient, mais on peut du moins reconstituer en partie ceux-ci dans leur installation primitive. Beaucoup de ces tombes étaient dressées verticalement et leur sous-bassement grossièrement piqué à la tranche était simplement enterré dans le sol. D'autres étaient aussi placées verticalement, mais elles reposaient sur deux grandes pierres munies de rainures dans lesquelles pénétraient les deux extrémités de leur base. (Voir pl. I, fig. M). Enfin, parmi tous ces tombeaux, deux ressemblaient à de vrais cercueils de pierre dont la partie inférieure était légèrement enterrée dans le sol. Ce dernier groupe de monuments a pu être reconstitué d'après ceux trouvés à Saverne et surtout grâce à la découverte, faite le dernier jour des fouilles, d'une pierre rectangulaire d'assez petites dimensions creusée en forme *d'auge,* à coté de laquelle fût trouvée une autre pierre tumulaire presque semblable à celle décrite (Fig. C). Ces deux pierres rapprochées reconstituèrent un monument complet qui paraîtrait être celui d'un enfant.

En résumé, aucunes conclusions certaines, sur l'époque de ces monuments, ne peuvent être données; car, il faut avant tout en étudier avec soin tous les détails et en déchiffrer les inscriptions. Toutes ces tombes, ainsi que les objets trouvés dans ces dernières fouilles, ont donc été déposées, par les soins de votre Commission d'archéologie, au musée

départemental, où leur minutieuse comparaison avec de semblables découvertes postérieures et ultérieures fera connaître un jour peut-être leur véritable origine.

Il résulte, Messieurs, de toutes ces recherches que le *Grand-Mald'heux* est un lieu riche en souvenirs archéologiques, et que notre Société ne doit point perdre de vue cet emplacement, car sous les grands hêtres dont les racines ont intercepté les derniers travaux, on trouvera, à coup sûr plus tard, de nouveaux matériaux qui permettront de reconstituer enfin l'histoire fort intéressante de cette contrée.

Le Rapporteur, H. DE JARRY.



CARTE

des environs du

VOID-D'ESCLES.

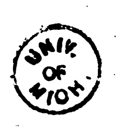
Dressée par l'auteur du rapport.

Lieux des Fouilles ...... ✠

Voies romaines ....


UNIV.
OF
MICH.




UNIV. OF MICH.




UNIV.
OF
MICH.

RAPPORT

SUR LES

FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

FAITES

AU BOIS-LEROY

par

MM. DE CHANTEAU ET DE JARRY

Messieurs,

Quelques jours après l'époque des recherches archéologiques opérées au grand Mald'heux, votre Commission recevait une lettre par laquelle le garde forestier Salomon prévenait notre Société que deux tombes antiques avaient été trouvées presque à fleur de terre, dans un bois particulier (dit Leroy), situé près de l'étang de Peuthières, commune d'Escles.

Après avoir demandé et obtenu du propriétaire, M. Poirot, médecin à Escles, la permission d'entreprendre des fouilles, votre Commission décida que deux de ses membres, MM. de Chanteau et de Jarry, se rendraient sur les lieux.

Ces délégués partirent donc le 20 juin au matin et atteignirent l'étang de Peuthières près duquel ils trouvèrent

le garde Salomon, qui les attendait accompagné comme toujours du fidèle et dévoué manœuvre Lœillet Joseph. Ayant traversé la chaussée de l'Etang, ils se dirigèrent vers la lisière de la forêt du Fays située devant eux, et la cotoyèrent parallèlement à l'étang jusqu'à un chemin d'exploitation qui pénètre dans la partie de cette forêt appelée le bois Leroy. C'est à une cinquantaine de mètres environ de la lisière, en suivant ce chemin et sur leur droite, que les délégués découvrirent enfin en *a* et *c* les vestiges de deux pierres tumulaires *gallo-romaines* (Voir la carte.)

Ces deux tombes, extraites entièrement hors du sol, offrirent aux regards : l'une, la représentation en bas-relief du buste d'une femme grossièrement sculpté, en dessous duquel se voit un trou demi-circulaire creusé dans toute l'épaisseur de la tombe. (Voir pl. III, fig. N).

Ce trou servait, comme on le sait, à accomplir la cérémonie des libations.

L'autre tombe, malheureusement mutilée, représente néanmoins, d'une façon assez visible, le cops d'un personnage vêtu d'une longue robe ornée d'une bande d'étoffe en forme de collier et descendant en pointe sur la poitrine. (Voir pl. III, fig. O). Un petit sac et une bourse que tient ce personnage, ainsi que l'ensemble du travail paraissent indiquer que ce monument serait de la même époque que celui trouvé au Mald'heux et décrit à la figure J, pl. I.

Les fouilles et les sondages opérés pendant toute cette journée, sur une superficie de terrain de près de 50 mètres carrés, n'amenèrent que la découverte de 6 bornes trouvées en *b*, *b* I, *b* II, *b* III, *b* IV, *b* V, autour desquelles furent ramassés beaucoup de débris de poteries, de verre, et celle en *d*, du fronton brisé d'un monument dont on n'a pu retrouver encore la contre-partie. Ce fronton triangulaire, (Voir pl. III, fig. P.), qui porte à son centre et en relief une tête de femme assez bien sculptée, se termine aux deux angles de sa base par des espèces *d'acrotères cornues*.

Ces quelques découvertes n'étaient pas très-satisfaisantes,

mais il fallait tenir compte aussi de la difficulté du travail; les fouilles s'opéraient dans un bois de jeunes taillis, dont les racines sillonnant le sol en tous sens, rendaient le maniement de la pelle presque impossible. Les délégués reprirent le soir la route d'Epinal, mais comme ils étaient sérieusement convaincus d'avoir trouvé en cet endroit un cimetière gallo-romain, ils prièrent le garde Salomon de bien vouloir continuer les fouilles.

Quelques jours après ces recherches, votre Commission recevait une lettre par laquelle le garde annonçait la découverte de deux lions sculptés en ronde bosse, trouvés en *l l* I *l* II, celle de plusieurs fragments de monuments, celle d'un beau vase en verre trouvé en *f*, d'une urne en terre rouge trouvée en *e* contenant encore des os, enfin celle d'une lame de couteau qui, d'après sa forme, paraît avoir appartenu à l'époque franque.

Des deux lions cités plus haut, l'un est une lionne qui, détail intéressant, tient couché entre ses pattes du devant un petit enfant qu'elle semble vouloir dévorer. Ces lions ont en hauteur 0, 50 cent., et en longeur 0, 80 cent. Ils sont sculptés sur des bases presque plates et paraissent avoir été posés seulement à côté des autres monuments de ce cimetière. Quoique le travail en soit assez mauvais, leur identité léonine ne fait cependant aucun doute. (Voir pl. III, fig. Q.)

Le vase en verre qui lors des fouilles avait été entièrement brisé, a été habilement reconstitué par M. Laurent. Il ressemble à une corbeille et a dû inévitablement, à cause de sa forme, servir à contenir les fruits et les offrandes destinés aux mânes du défunt. (Voir fig. R.)

Le second vase est en terre rouge. Beaucoup plus petit que le précédent, il servait d'urne cinéraire, puisqu'on a trouvé dans son intérieur des cendres et des os humains. Il est orné à sa base d'arcatures en relief qui, avec une frise inférieure, forment 7 médaillons dans lesquels ont dû être représentés des personnages; malheureusement tous ces détails,

qui paraissent avoir été d'un très-beau travail, ont été rongés par l'humidité. (Voir pl. III, fig. S.)

Dernièrement enfin, M. Salomon nous signala l'envoi de beaucoup de fragments de poteries de toutes couleurs parmi lesquels se trouvait une partie de la panse d'un très-beau vase en terre rouge de Samos, orné d'un travail en relief représentant un lion et un cheval bondissant. Ces sujets ont dû appartenir au motif d'une chasse. Deux autres urnes ont été aussi trouvées (Voir fig. T et U), mais la poterie en était tellement pourrie qu'elle tombait dans les doigts; le contenu cependant en est intact. M. Salomon a extrait aussi du sol beaucoup de fragments de très-beau verre qui semblent avoir constitué un vase pareil à celui décrit précédemment à la fig. R. Enfin la découverte d'une petite pièce de monnaie en moyen bronze termine pour cette année, Messieurs, les résultats des fouilles opérées au bois Leroy. En effet, notre budget étant épuisé, nous sommes obligés d'attendre à l'année prochaine pour continuer des fouilles qui, quoique faites dans de très-mauvaises conditions, nous ont apporté cependant d'aussi intéressants sujets d'étude pour l'histoire de cette partie de notre département.

Ce qu'il ne faut pas oublier surtout, c'est que Escles était une ville romaine assez importante et que tous ses environs doivent être fort riches en dépouilles archéologiques de toute sorte. Il n'y a rien d'étonnant d'ailleurs que cet ancien cimetière ait été celui de cette ville pendant les premiers siècles de notre ère; comme tel, il nous est donc permis d'espérer que de nouvelles fouilles amèneront des découvertes fort importantes.

H. de JARRY.

RAPPORT

DE

M. L. RAMBAUD

Messieurs,

Chargés par la Société d'Emulation d'aller vérifier l'existence et constater l'état des pierres tumulaires découvertes, il y a plus de douze années déjà, dans une partie de la forêt de Housseras, au canton du Roncy, au-delà de Fraipertuis, section de Jeanménil, *Colline des eaux,* nous nous y sommes rendus, M. de Jarry et moi, le 26 juin dernier.

Par les soins empressés et les ordres de notre honorable collègue, M. Clément de Grandprey, et avec le concours de M. l'Inspecteur des forêts de Rambervillers, rendez-vous avait été donné pour le matin de ce jour, à une certaine halte rapprochée du but de notre excursion, à un brigadier forestier nommé Vautré, à un garde forestier du nom de Gérardin, et à deux ouvriers qui, munis de pics, de pioches et de pelles, devaient faire sur place les sondages et les fouilles nécessaires.

Le garde Gérardin avait parfaite connaissance des objets que notre mission était de reconnaître : préposé à ce triage depuis longtemps, il avait assisté un des premiers à leur découverte; il avait alors procédé à quelques recherches

ou fouilles sur l'emplacement même, signalé à ses chefs la présence de ces pierres, et les avait fait poser avec précaution contre une roche voisine. Quelque temps après, instruit du fait par un agent forestier, j'en avais donné connaissance dans une séance de la Société d'Emulation, et demandé qu'on fît pour ces restes du passé ce qu'on avait fait pour bien d'autres vestiges, ceux du Donon, ceux de Fremifontaine, de Vittel, de Bouzemont, de Soulosse, de Grand, etc., qui sont recueillis au rez-de-chaussée et dans la cour du musée des Vosges; cette proposition, accueillie d'abord avec intérêt, fut ensuite oubliée et resta sans effet.

Cet oubli eut pour conséquence forcée de permettre aux intempéries des saisons de produire successivement leur ravage sur la sculpture, grossière d'ailleurs, des pierres dont il s'agit, d'altérer diverses saillies et moulures, et d'effacer certains traits précieux de reconnaissance.

Bref, ces pierres en grès sont au nombre de deux, l'une ayant servi de pierre tumulaire, et l'autre paraissant avoir été une borne posée debout pour faire cortége à la première; elles se trouvent en forêt, mais près d'une de ces places à sol ingrat où croît une mousse profonde, sur une sorte de mamelon ou plateau incliné et de 450 à 500 mètres d'altitude, entre une gorge dont le chevet se confond, à peu de distance, avec la montagne, et une vallée plus profonde et plus large où coule un petit ruisseau; la gorge porte le nom de Petit Perrin et la vallée celui de Grand Perrin.

Dans cette situation topographique, la tombe dont il est question et les restes qu'elle protégeait étaient à l'abri de tout débordement, ou de défoncement par les eaux. Tout autour et dans les environs, aucun autre monument de même nature n'a été trouvé jusqu'à présent. A une certaine distance passaient, paraît-il, d'un côté une voie romaine allant de Destord à la Bourgonce, et une autre allant de Brû à la Salle par Jeanménil (*Voir la carte de la topographie antique du département, par feu Maud'heux père*, 3e cahier du tome 13 des Annales de la Société d'Emulation). Enfin

c'est dans la racine d'un châblis, sapin abattu par le vent, que ces pierres avaient été trouvées; le sapin tombé était plus que séculaire. Le garde Gérardin sus-nommé, averti alors par les bûcherons de la coupe exploitée par M. Bareth, le maire de Saint-Remy, procéda à quelques recherches, et découvrit une urne en poterie blanche qui lui parut ressembler à de la faïence, et qui contenait des débris humains comburés et des cendres; brisée ou réduite en poussière par le travail de la fouille, cette urne n'a pu être recueillie.

La pierre tumulaire mesure deux mètres de longueur sur 0 m 78 cent. de largeur et 0 m. 30 cent. d'épaissseur.

La borne mesure 1 mètre 08 de longueur sur 0 mètre 40 de large et 0 mètre 40 d'épaisseur.

La première porte un fronton triangulaire et à angles arrondis; elle présente trois parties sculptées bien distinctes : sur le fronton se voient deux animaux de forme élancée, se faisant face, et dont la partie postérieure se termine en une espèce de queue de poisson roulée sous le corps. Au-dessous, deux personnages sont représentés en buste, et placés à côté l'un de l'autre; ils paraissent, à la forme des chevelures, dont l'une est tressée et ondoyante et l'autre portée à la romaine, appartenir à des sexes différents; quant aux vêtements, ils n'ont pas de cachet particulier.

Plus bas, dans un encadrement carré, on remarque, mais sans pouvoir reconnaître le genre et la forme primitifs, des traces de sculpture qu'on n'est pas porté à prendre pour des caractères.

Enfin, vient le pied du monument qui est grossièrement piqué à la tranche; c'est la partie qui était fichée en terre.

La seconde pierre porte à la partie supérieure d'une de ses faces une petite niche oblongue, dans laquelle on croit apercevoir l'image sculptée d'un petit enfant dont la tête reposerait sur une sorte d'oreiller, ou serait munie dans le dessus, sur chaque côté, d'une espèce d'appendice hors nature.

Arrivés sur les lieux, nous avons examiné les environs dont le dessus fait comme amphitéâtre ; nous avons fait sonder, ouvrir des trous, remuer des blocs de grès, creuser des tranchées, et aucune de ces opérations n'a amené le moindre résultat, malgré notre soigneuse attention et celle non moins grande des gardes forestiers et des ouvriers. Nous avons donc dû, après plusieurs heures de travail, renoncer à toute investigation, tout en remerciant le brigadier et le garde Gérardin, mais surtout celui-ci dont les précautions ont, pendant douze années au moins, préservé d'une entière destruction les tombes que nous venons de décrire.

A quelle époque appartiennent-elles ?

Quels personnages représentent-elles ? il est difficile de répondre sûrement à cette double question.

Sont-elles isolées sur ce point des Vosges, ou font-elles suite à d'autres tombes du même genre ? Nous avions cru d'abord à cette dernière hypothèse, mais aucune preuve sur place n'est venue la confirmer. M. Bareth, maire d'une commune peu éloignée, Saint-Remy, comme nous l'avons dit, et que nous avons eu occasion de rencontrer depuis, qui, comme marchand de bois, hante toutes ces forêts, m'a assuré qu'on n'y avait jamais trouvé de monument semblable.

Nous émettons le vœu que, sur le rapport de la commission d'archéologie, la Société d'Emulation veuille bien faire pour les tombes de la *Colline des eaux* ce qu'elle fait où a fait pour les restes archéologiques trouvés sur le territoire d'Escles et de Maupotel tout récemment, c'est-à-dire en fasse opérer e transport à Epinal pour le musée, transport qui peut s'effectuer aisément et économiquement par colliers, de la place qu'elles occupent à la gare de Rambervillers, et de cette gare à celle d'Epinal.

Épinal, le 6 août 1875.

L. RAMBAUD.

EXCURSIONS BOTANIQUES

AUX ÉTANGS

DES BREUILLOTS OU BURILLOTS

ET DES AULNOUSES

PAR J. CH. CHAPELLIER

Trésorier-archiviste de la Société

La richesse de la flore vosgienne a, depuis longtemps, attiré l'attention des hommes instruits. Les anciens historiens de la Lorraine parlent tous avec éloge des plantes, aussi rares que précieuses, que produisent nos montagnes. Mais, c'est surtout au point de vue de la médecine qu'ils les considéraient. Depuis, on a été beaucoup plus loin : c'est l'inventaire complet de cette flore que l'on a voulu obtenir. Grâce à l'ardeur que le respectable et laborieux docteur Mougeot savait si bien répandre autour de lui, de tous les points du département des hommes spéciaux ont pris goût à cette science, ils se sont mis à l'étudier avec une vraie prédilection, à faire des recherches qui tendent à ne laisser aucune parcelle du territoire sans être explorée, aucune plante, si minime et si rare qu'elle puisse être, sans avoir été découverte et déterminée.

Dans l'intention de contribuer à la réalisation de cette idée, des collections ont été recueillies, et diverses publi-

cations ont été faites. Je rappellerai seulement qu'en 1861, je publiais moi-même quelques mots sur la botanique des environs d'Epinal. Depuis, et jusqu'en 1869, l'association Vogéso-Rhénane pour l'échange des plantes enregistra, chaque année, les communications et les découvertes de la plupart des botanistes vosgiens, ses associés. Mais la guerre étant venue anéantir cette société, força aussi ses membres à des préoccupations qui interrompirent leurs recherches. L'an dernier seulement, je reprenais quelques nouvelles herborisations; cette année, je les ai continuées plus sérieusement, soit seul, soit avec quelques élèves de bonne volonté, soit en compagnie de notre honorable collègue de la Société d'Emulation, M. le docteur Berher, qui, observateur infatigable, a été pour moi un guide aussi habile que bienveillant, et m'a fait récolter bon nombre de plantes que, sans lui, je n'aurais probablement ni découvertes ni reconnues.

Nos herborisations les plus fructueuses ont été celles que nous avons faites sur les terrains de grès bigarré à l'étang des Breuillots ou *Burillots*, canton de Bains, autour de la gare d'Épinal, et aux étangs de la Chapelle-aux-Bois. Quelques détails sur ces excursions feront connaître les plantes rares ou intéressantes qu'elles nous ont procurées.

Depuis plusieurs années, je me proposais de visiter les étangs qui existent à l'extrémité sud-est du territoire de Fontenoy-le-Château. Le 8 juillet dernier, je montais en chemin de fer; après avoir entrevu successivement les puissantes assises de grès que traverse la voie ferrée, les coteaux pittoresques et la plaine fertile qui la bordent dans la direction de la Haute-Saône, je descendais à la gare de Bains, située à Lalandre, pour me diriger ensuite, à travers les bois, sur le hameau des Trémeurs.

A quelques pas de cette gare, d'où l'on remarque les nombreux cerisiers qui couvrent une notable partie des campagnes voisines, on arrive à une magnifique forêt de haute futaie où le hêtre domine; je commençai là

mon herborisation. Sur le chemin ombragé par ces grands arbres, je recueillis le *Carex leporina* et le *Carex sylvatica*, puis le *Carex œderi* que je devais rencontrer ensuite assez abondamment dans les fossés et les prés humides; sur les talus je découvrais en même temps l'*Hypericum pulcrum* et le *Senecio sylvaticus*. Bientôt, dans un terrain vague, à deux cents pas d'une ferme située au milieu de la forêt, je reconnus la grande corolle jaune de l'*Arnica montana*, surmontant les gazons épais du *Nardus stricta* et du *Danthonia decumbens*. Au-delà de la ferme, en suivant le nouveau chemin qui descend vers Trémonzey, et avant d'arriver à *la Ferrée*, ancien tronçon de voie romaine, reconnaissable encore à son empierrement très-apparent, je remarquai l'*Eupatorium cannabinum* et l'*Aira cœspitosa*, deux plantes communes dans ces bois des terrains arénacés.

Sans m'arrêter d'avantage, je me rendis au bord du grand étang des Trémeurs où je retrouvai le *Littorella lacustris*, que j'y découvrais en 1865; mais je cherchai en vain, auprès de la bonde, le *Sagittaria sagittœfolia* vu autrefois à cet endroit par M. Hogard, et que j'y avais retrouvé moi-même plusieurs fois.

De là, en traversant la chaussée de l'étang, coupée pendant la guerre de 1870, ce qui ne fut qu'un faible obstacle au passage des Prussiens, je me dirigeai, par le hameau des Trémeurs, vers l'étang des Arnigais. Le *Nymphœa alba* le couvre chaque année de ses larges feuilles arrondies et de ses élégantes fleurs blanches qui s'étalent de même, non loin de là, sur l'étang Lamboley et sur celui du Haut-du-Mont. Je cueillis, sur la chaussée, le *Brunella laciniata* et, au déchargeoir, la jolie petite écuelle d'eau que les savants nomment *Hydrocotyle vulgaris*; plus loin j'apercevais, s'élevant au dessus de l'eau, l'ombelle de l'*Œnanthe phellandrium*, ce qui me surprit un peu sur ces alluvions du grès bigarré. Tout autour de l'étang, on pouvait recueillir, à volonté, plusieurs *carex* et, entre autres, les *Carex ampullacea* et *vesicaria* qui, quoique très-voisins par l'aspect, sont

cependant parfaitement distincts. Un peu plus de recherches m'aurait sans doute procuré le *Comarum palustre* dont on voit communément, à quelques centaines de mètres plus bas, dans les parties tourbeuses de l'étang Lamboley, les fleurs purpurines se mêler aux tiges élancées du *Scirpus lacustris*. J'arrivai par une très-belle haute futaie des hameaux de Trémonzey, aux *scies*, du dessus de l'étang. Là, dans quelques parcelles non encore fauchées, je reconnus facilement, parmi quantité d'autres plantes, les *Eriophorum latifolium* et *angustifolium* aux soies blanches; le *Carex flava* voisin de l'*Œderi*, le *Scorzonera humilis* et le *Molinia cœrulea*. Le temps se passait, je traversai donc à la hâte le point de partage peu élevé qui, à environ 330 mètres au-dessus du niveau de la mer, sépare le bassin du Coney de celui du Planey, puis les grandes *scies*, prés autrefois très-secs et de peu de rapport, mais que l'agriculteur intelligent sait rendre aujourd'hui productifs. J'étais à la *queue* de l'étang des Breuillots, véritable source du Planey et principal but de mon voyage.

Je fus très-surpris d'abord de voir cet étang aux deux tiers desséché. La chaussée sans doute s'était trouvée en mauvais état, ce qui, depuis un an ou deux, n'avait plus permis à l'eau de le remplir: c'était pour moi un avantage, je me hâtai d'en profiter.

Un cordon de plantes diverses entouraient cet étang; les cypéracées y abondaient. Comme à l'étang des Arnigais, c'étaient les *Carex ampullacea* et *vesicaria*, le *Carex œderi* et plusieurs autres, mêlés aux feuilles d'un vert jaunâtre du *Leersia oryzoides*, puis à côté et dans les intervalles, les feuilles orbiculaires de l'*Hydrocotyle vulgaris*, quelques pieds du *Scutellaria minor*, et le *Veronica scutellata*. En suivant les petits ruisseaux qui portent le tribut de leurs eaux à l'étang, je rencontrai bientôt en pleines fleurs, le *Sparganium simplex*, le *Sparganium ramosum*, et, à mon grand contentement, de nombreux échantillons, en fleurs et en fruits, du *Sagittaria sagittæfolia*, le *Hele*

ocharis palustris, ovata, acicularis, et les feuilles du *Nymphea alba*. Mais ce qui devait surtout m'être agréable, ce fut de trouver en quantité considérable, en compagnie des plantes que je viens de nommer, et même sur la partie plus desséchée de l'étang, le *Carex cyperoides*, encore inconnu dans les Vosges, et inconnu aussi en Lorraine sur les terrains arénacés. Cette plante rare se présentait sous mes pas, en telle quantité que le bétail que l'on mène paître sur le bord de l'étang le pâturait; j'aurais pu facilement en recueillir plusieurs milliers de beaux échantillons.

En parcourant, pour faire tout le tour de l'étang, le terrain abandonné par l'eau, je devais reconnaître à peu près partout la même végétation. Je mentionnerai cependant encore, au nord, un assez grand espace occupé par le *Scirpus lacustris*, et à l'est, dans les fossés du bois, ainsi que sous la chaussée de l'étang, le *Scirpus sylvaticus*, celui-ci assez commun dans les forêts du pays.

J'avais lieu d'être content; cependant, ma meilleure découverte n'était point encore faite. Arrivé au déchargeoir, au sud-est de ce vaste étang, j'examinais, dans un sol humide et argileux, des touffes de *Juncus effusus* quand, parmi ces joncs, je remarquai un *Scirpus* aux feuilles triangulaires, que je n'avais jamais vu.

Il était peu abondant, et ma boîte était remplie. Je ne recueillis donc que quelques échantillons de cette cypéracée dont, je l'avoue, j'étais loin de soupçonner toute l'importance pour notre flore. Content de cette nouvelle découverte, je ne m'arrêtai plus que quelques instants sur la chaussée de l'étang pour considérer quelques *polygonum*. Dans les bois voisins, j'aurais pu retrouver le *Vinca minor*, le *Pyrola minor* et le *Lycopodium clavatum*, et dans les prés secs, le *Gnaphalium dioicum*, que j'y avais recueillis autrefois; mais il était midi, et j'avais mis près de deux heures pour faire le tour de l'étang; je le quittai donc, et, après avoir encore cueilli, dans un champ de seigle, le *Spergula rubra*, je me dirigeai sur Trémonzey, village

renommé pour son bon kirsch.... Le soir j'étais de retour à Epinal.

Le lendemain matin, je faisais part de mes trouvailles à M. le docteur Berher. Il eut la bonté de rechercher ce que pouvait être le *Scirpus* indéterminé que j'avais rapporté, et le reconnut bientôt pour être le *Scirpus mucronatus*, excellente découverte pour notre flore lorraine; car cette plante, très-rare dans l'est de la France, n'avait encore été trouvée ni dans notre province, ni même en Alsace. Depuis, nous avons appris, par un catalogue récemment publié, qu'elle a été observée, dès 1869, dans la Haute-Saône.

Tout en me félicitant de mon excursion, M. Berher désira récolter lui-même, sur place, les deux plantes nouvelles que je venais de découvrir, le *Carex cyperoides*, et le *Scirpus mucronatus*.

Le jeudi 15 juillet, nous nous mîmes donc en route, dès 7 heures et demie du matin; il était trop tard ...... : le train partait quand nous arrivâmes à la gare. Pour nous remettre de cette déception, nous nous décidâmes à faire une exploration dans les terrains avoisinant les hangards de la petite vitesse. M. le docteur y avait découvert plusieurs plantes importées par le chemin de fer, et par conséquent pour la plupart subspontanées sur notre sol; il s'empressa de me les indiquer. J'y récoltai donc successivement le *Carduus marianus*, l'*Erysimum cheiranthoides*, le *Centaurea nigrescens*, l'*Amaranthus retroflexus*, le *Vicia varia*, le *Poterium muricatum*, le *Medicago denticulata*, le *Buplevrum protractum*, le *Bromus tectorum* et deux plantes, reconnaissables non-seulement à la vue, mais aussi et tout particulièrement à leur odeur peu agréable, le *Lepidium ruderale* et le *Chenopodium vulvaria*. L'*Hordeum murinum* était aussi parmi ces plantes: inconnu à Epinal il y a dix ans, il s'y est propagé promptement, et bientôt, comme à Charmes, à Mirecourt et à Neufchâteau, il abondera dans tous les carrefours, sur toutes les routes, dans toutes les ruelles. Il en sera de même, sans doute, du *Lepidium ru-*

derale et du *Bromus tectorum* qui se rencontrent autour de la ville, déjà en bien des endroits. Nous rentrions en ville, quand, à la ruelle de Crotté, derrière l'octroi, nous recueillîmes une crucifère que je n'avais vue encore que sur la promenade de Reims, le *Senebiera coronopus*, remarquable par la forme de ses silicules arrondies et sinuées.

Nous avions manqué le train le matin, à midi nous étions de nouveau à la gare, et cette fois nous partions bien pour l'étang des Breuillots. A la gare de Lalandre et en route, nous ne nous arrêtâmes guère que pour renouveler connaissance avec les plantes que j'avais remarquées huit jours auparavant. En traversant le chemin qui va de Trémonzey à la route de Saint-Loup, nous dûmes cependant constater la présence du *Trifolium elegans* qui s'y trouve assez abondamment.

Arrivés enfin à l'étang des Breuillots, nous fîmes aussitôt une ample récolte d'échantillons du *Carex cyperoides*, tout en constatant la présence des autres plantes intéressantes que j'y avais reconnues, et de plus, celle du *Peplis portula* et du *Peucedanum palustre*. Bientôt, en continuant nos recherches, nous arrivâmes au déversoir où nous devions retrouver le *Scirpus mucronatus*. Malgré toute notre bonne volonté, il ne nous fut pas possible de cueillir chacun plus de vingt à trente échantillons de cette rareté qui s'étend bien peu au-delà de l'emplacement restreint où je l'avais d'abord découverte.

Nous n'avions pas perdu de temps, et néanmoins il se faisait tard. Dans la crainte de manquer le train, nous reprîmes à la hâte, à travers champs, la direction de la gare. Au hameau des Trémeurs, nous eûmes encore occasion de faire une petite halte : M. le docteur venait d'apercevoir, au bord de la route, l'*Agrimonia odorata*, bien reconnaissable à ses grosses graines, mais surtout à l'odeur de reinette qu'exhalent ses feuilles froissées. Après avoir casé dans notre boîte, chacun une dizaine d'échantillons de cette rosacée, nous remontâmes, à grande vitesse, le chemin de la

gare où nous entrions bientôt tout en sueur et, contrairement à nos prévisions, une demi-heure avant le train. A 7 heures et demie, nous rentrions au chef-lieu des Vosges.

Pendant que nous faisions notre excursion aux étangs de Trémonzey et de Fontenoy-le-Château, nous en projetions une autre aux étangs du plateau qui domine la Chapelle-aux-Bois. Le 12 août seulement, nous pûmes mettre à exécution ce nouveau projet.

Descendus, avant neuf heures, à la gare de la Chapelle, nous gravissions aussitôt, par un chemin et des sentiers ardus et rocailleux, le coteau en partie planté de bois qui, comme un vaste rideau, s'étend de Xertigny à la limite des Vosges, abritant partout les habitations éparses qui se succèdent à sa base.

On a appelé longtemps, par ironie, ce coteau la *Terre-Sainte*, sans doute à cause de son aridité et de sa stérilité, car il était partout couvert de blocs de grès plus ou moins gros, plus ou moins amoncelés, qui en empêchaient la culture. Mais la main de nos rudes défricheurs a eu raison de cette nature réellement sauvage. Plus de la moitié de ces terrains, naguère encore sans valeur, ont été convertis en terres labourables, en vergers, en prairies productives, et chaque année, de nouvelles conquêtes y sont faites, et augmentent l'aisance de ceux qui les ont fécondés de leurs sueurs.

Parvenus au sommet du coteau, nous nous arrêtâmes pour respirer et aussi pour jeter un coup d'œil sur la vaste et riche plaine qui s'étend vers le nord, jusqu'au delà du Coney. Nous nous dirigeâmes ensuite, par les fermes, vers le petit étang des Saulsaies. Nous ne voyions guère, en y arrivant par les prés, que des joncs, des laîches et quelques autres plantes aquatiques ; nous y fîmes cependant la récolte de l'*Hypericum humifusum*, puis celle du *Littorella lacustris* que M. Berher trouva sur le bord de l'étang et dont il prit quelques échantillons.

De là nous descendîmes sur les étangs des Aulnouses, aujourd'hui à peu près desséchés, et convertis en vastes tour-

bières que l'on exploite, paraît-il, avec quelque profit. En considérant l'étendue de ces étangs et la forêt qui les borde ou les entoure, on se rappelle naturellement les cerfs nombreux qui, il y a moins de deux siècles, venaient s'y désaltérer, y vivaient et s'y reproduisaient. Le cerf était alors un gibier de choix dont les ducs de Lorraine se réservaient la chasse. Toutefois, les braconniers, dont la race s'est propagée jusqu'à nos jours, ne se faisaient pas faute de s'attaquer au gibier défendu, et, malgré les peines corporelles et les amendes énormes qui, même sous le duc Léopold, ne s'élevaient pas à moins de 500 francs, les étangs de la Chapelle-aux-Bois virent bien des fois (les procès-verbaux des archives du bailliage de Vosge l'attestent), tomber clandestinement sous un plomb meurtrier ou dans des piéges non moins perfides, le plus noble gibier des forêts ducales. Aujourd'hui, quelques rares chevreuils et des lièvres de moins en moins nombreux, sont à peu près les seuls gibiers qui habitent ces forêts, et les buissons d'arbustes qui croissent autour des anciens étangs.

La science à laquelle se livrent les botanistes est moins bruyante et moins impitoyable que celle des disciples de saint Hubert; elle offre aussi moins de dangers, mais non moins d'agréments. Nous entreprîmes donc avec la plus sérieuse attention, M. Berher et moi, l'exploration de ces terrains, aussi aquatiques que tourbeux. Le *Rhynchospora alba* se présenta d'abord à notre vue, puis le *Potamogeton oblongus*, assez commun dans les environs d'Epinal, enfin le *Carex œderi* mêlé aux feuilles de l'*Hydrocotyle vulgaris*. Ce fut là à peu près tout ce qui nous intéressa dans l'étang du dessus, séparé seulement par sa chaussée du grand étang des Aulnouses qui a près de deux kilomètres de longueur. Ce vaste bassin où, chaque hiver, on retient encore l'eau pour mieux conserver la tourbe, est très-fangeux dans la majeure partie de son étendue; les prés qui sont de chaque côté des petits ruisseaux qui le traversent ne donnent guère qu'un fourrage de plantes aquatiques de bien peu de valeur,

si ce n'est dans les parties les plus élevées et les plus rapprochées des terres en culture.

Dans les mares produites par l'enlèvement de la tourbe, nous aurions pu prendre quelques *Utricularia* et des *Myriophyllum,* mais ils n'étaient pas en fleurs, et nous dûmes y renoncer. Un peu plus loin, nous trouvions le *Lycopodium inundatum,* puis le *Menyantes trifoliata* dont quelques pieds étaient encore fleuris, malgré la saison avancée. Le *Rhynchospora alba* y devenait aussi de plus en plus abondant, et jusqu'à couvrir à lui seul d'assez grands espaces. Nous avions aussi l'espoir de trouver le *Rhynchospora fusca,* que M. l'abbé Boulay découvrait, il y a quelques années, « sur les hauteurs entre la Chapelle-aux-Bois et Plombières. » M. le Dr Berher s'étant dirigé à la droite de l'étang, sur des pelouses d'un vert jaunâtre, s'écria tout à coup : « Le voici ! » Il venait en effet de mettre la main sur cette plante rare. Nous en connaissons donc maintenant une station bien déterminée, peut-être même différente de celle où le savant abbé l'aurait recueillie. Cette fois encore, notre excursion était fructueuse, et nous récoltâmes à volonté ce *Rhynchospora fusca,* plante à ajouter aussi à notre flore vosgienne.

L'exploration des autres parties de ce vaste étang des Aulnoises ne nous ayant plus rien procuré qui pût nous intéresser, nous passâmes à l'étang du Martinet qui le suit, et au haut duquel existe une assez grande étendue de sphaignes sur lesquelles s'étalaient, en abondance, les tiges filiformes et les baies roses du *Vaccinium oxycoccos.* Ce fut tout ce que nous procura ce nouvel étang.

Nous avions cherché inutilement autour de tous ces étangs le *Vaccinium uliginosum* que je recueillais, il y a quelques années, dans un autre terrain tourbeux des forêts de Bellefontaine.

De l'étang du Martinet, nous revînmes vers la Chapelle-aux-Bois, par la route de Saint-Loup à Xertigny. Un petit réservoir à gauche de cette route nous retint encore quelques instants ; nous y retrouvâmes le *Littorella lacustris* qui en tapisse tout le contour.

Nous eûmes ensuite à remarquer, dans les vergers de quelques fermes, le *Prunus insititia* qui donne un fruit peu délicat, mais, nous dit-on, assez riche en alcool. Nous redescendîmes enfin vers la Cbapelle-aux-Bois. Un coup d'œil jeté sur les plantes de deux jardins nous permit d'ajouter encore à nos récoltes, le *Galega officinalis,* de récente introduction dans le pays, puis le *Ruta graveolens* et l'*Euphorbia luthyris,* deux plantes médicinales, beaucoup trop en usage chez certaines personnes qui ignorent sans doute, qu'en dehors des prescriptions de la science, elles sont, trop souvent, non-seulement nuisibles, mais même très-dangereuses pour leur santé.

Le dernier train du chemin de fer, qui s'était fait un peu attendre, arriva. Il nóus ramenait pour huit heures à Epinal, satisfaits cette fois encore de notre excursion.

Comme on peut en juger, nos deux principales herborisations de 1875 ont été assez fructueuses, et auront contribué, autant que nous pouvions le souhaiter, à réaliser le but que nous désirons atteindre, arriver bientôt à établir, d'une manière aussi complète que possible, le Catalogue de la végétation spontanée de notre département.

Epinal, le 3 septembre 1875.

RAPPORT

SUR LE

MICROSCOPE MÉGALOGRAPHE

DE

M. G. RÉVOIL

PAR

M. CHERÈST

MESSIEURS,

En septembre dernier, M. G. Révoil vous faisait tenir, pour les soumettre à votre approbation, les plans d'un appareil destiné à reproduire par le dessin les objets microscopiques, avec un grossissement considérable.

Nous avons dû attendre que l'appareil fût réalisé; nous avons, avant tout, désiré le voir fonctionner, constater par nous-même quels avantages il présentait, et c'est à la suite d'expériences préalables que nous avons prié M. Révoil de montrer à la commission des concours littéraire, artistique et scientifique et aux membres de la Société qui ne font point partie de cette commission, tout le parti qu'on peut tirer de cet ingénieux appareil.

Le microscope mégalographe de M. Révoil se compose essentiellement d'un microscope ou simple ou composé et

d'une chambre claire; l'objet microscopique dont on veut étudier les détails est fortement éclairé au moyen d'un miroir ou d'un réflecteur, soit que l'on veuille opérer à la lumière diffuse du jour, soit que l'on se serve d'une lumière artificielle, la nuit : il est placé verticalement sur un porte-objet.

Dans cet appareil, le microscope, qui doit donner l'image amplifiée de l'objet microscopique soumis à l'examen de l'observateur, a son axe optique horizontal; il est supporté par une tige verticale et peut se mouvoir dans un plan horizontal autour d'un pivot terminant cette tige; inutile d'ajouter qu'une crémaillère micrométrique permet de rapprocher l'oculaire de l'objectif, afin que l'image soit toujours nette pour l'observateur, quelle que soit sa vue, qu'il soit myope ou presbyte.

Au point où se fait l'image virtuelle de l'objet, au point où l'observateur devrait mettre l'œil pour la percevoir, se trouve une chambre claire, une *camera lucida*. Ce petit instrument, dont le nom est assez mal choisi puisqu'il ne présente aucune espèce de chambre, n'est qu'un prisme à section triangulaire ou rectangulaire (Chambre claire de Wollaston), disposé de manière à donner, par réflexion totale, la vue de l'image virtuelle produite par le microscope, en même temps que l'œil voit les différents points d'un objet situé au-dessous du prisme. Cette propriété de la chambre claire, peu après sa découverte, a été mise à profit pour apprécier expérimentalement le grossissement des microscopes; or, si on peut évaluer, sur une règle divisée et placée sous la chambre claire, un certain nombre de divisions correspondant à une partie de l'image de l'objet microscopique occupant lui-même sur le micromètre quelques centièmes de millimètres, il était facile de substituer à la règle une feuille de papier sur laquelle paraît se projeter l'image quand l'œil est placé au-dessus de la chambre claire, et reproduire avec un crayon les contours et les détails de cette image.

Observer un objet au microscope en plaçant l'œil au-dessus d'une chambre claire, et le dessiner sur un papier avec

un grossissement plus ou moins considérable, tel est donc le problème résolu par le microscope mégalographe de M. Révoil. Vous avez constaté par vous-mêmes comment fonctionne l'appareil, et nous vous mettons sous les yeux des images reproduites par M. Révoil.

Ce même problème avait-il déjà reçu une solution ? M. Révoil est le premier à le reconnaître, et lui-même nous a fourni en partie les éléments de la réponse à cette question.

Les microscopes sortant de la maison Nachet et fils, où sont construits avec beaucoup de soin et de précision grand nombre d'instruments de micrographie, sont pour la plupart munis de chambre claire *pour dessiner sur la table les objets contenus dans le champ du microscope.*

Dans le catalogue des instruments d'optique de l'importante maison de l'Ingénieur Chevalier, nous trouvons, pour bon nombre de microscopes, l'addition de la chambre claire. Le microscope d'anatomie, le microscope vertical à tambour, le microscope système d'Amici, le microscope à tourbillon pouvant prendre toutes les positions dans un plan vertical, le microscope universel, à la fois horizontal, vertical, simple, composé, pour les dissections, renversé pour la chimie, etc., etc., se vendent avec chambre claire, en particulier avec celle de Mathissen.

« La camera de Sœmmering, » dit Arthur Chevalier dans son ouvrage intitulé l'Etudiant micrographe, « est un petit « disque en acier parfaitement poli, incliné à 45°, que l'on « place devant l'oculaire du microscope. En regardant du « haut en bas, comme dans la chambre claire de Wollaston, « on voit en même temps l'image de l'objet réfléchi par le « miroir, le papier et le crayon; car les petites dimensions « du miroir permettent aux rayons qui partent du papier, « de se rendre à la pupille en passant sur les bords du « petit disque. »

« La camera lucida du professeur Amici », dit encore « le même auteur, « se compose d'un petit miroir plan « métallique, percé d'une ouverture centrale correspondant

« exactement à celle de l'oculaire du microscope et d'un
« prisme rectangulaire réfléchissant dans l'œil les rayons
« venus du papier. En regardant par l'ouverture du petit
« miroir, on distingue l'objet amplifié par le microscope
« placé horizontalement et, en même temps, on voit l'image
« de la main ou du crayon qui paraît venir se porter sur
« l'objet amplifié pour le reproduire. »

Dans l'ouvrage du docteur Frey, de Zurich, traduit de l'allemand par M. le docteur Spillmann, de Nancy, chapitre : *Appareils adaptés aux microscopes pour dessiner les objets,* nous trouvons une disposition analogue dans laquelle est employée la camera lucida de Chevalier et d'Oberhaüser.

Dans presque tous les ouvrages de physique, nous trouvons que la *chambre claire permet de suivre au crayon, sur le papier, les contours des images données par le microscope, et d'obtenir ainsi un dessin fidèle de ces images.*

Inutile de multiplier les citations. « Il existe à ma connaissance » m'écrit M. le docteur Delbos, professeur d'histoire naturelle à la faculté des sciences de Nancy « *une demi-*
« *douzaine de chambres claires de systèmes différents,*
« *adaptées aux microscopes :* La chambre claire de Nachet,
« dont je me sers journellement, est très-simple et d'un usage
« très-commode. »

Concluons donc en terminant pas les paroles du docteur Frey : « On a *inventé un grand nombre d'appareils des-*
» *tinés à faire des dessins microscopiques;* et, en effet, il
» est très-avantageux pour le micrographe de posséder un
» instrument de ce genre bien conditionné, surtout lorsqu'il
» s'agit d'obtenir une image un peu compliquée et la re-
» présentation fidèle quant à la forme et à la dimension
» de ses parties intégrantes. Tous ces *appareils ont pour*
» *but de reproduire,* moyennant des dispositions particu-
» lières, *l'image microscopique sur une feuille de papier*
» *placée à côté du microscope* où une pointe de crayon
» en suit les contours. »

Ces faits établis, est-ce à dire que nous soyons disposés à atténuer le mérite de l'appareil de M. Révoil? Au contraire. M. Révoil a repris une question déjà traitée, déjà résolue; mais, connaissant ce qu'avaient fait ses devanciers, il a dû faire mieux qu'eux, éviter les inconvénients signalés dans les appareils existants et, par la disposition de son appareil, faire faire un nouveau pas à la science micrographique en ce qui concerne la reproduction et le grossissement des objets microscopiques.

Il n'est pas facile d'ailleurs d'être inventeur et ne l'est pas qui veut. Il ne reste pas grand'chose à inventer sous la calotte des cieux, si l'on prend le mot *inventer* dans son acception rigoureuse. Trop heureux ceux qui peuvent, par une combinaison ingénieuse, produire une nouveauté en associant des éléments différents qui ne semblaient jamais devoir se trouver réunis. Mettre deux lentilles dans un tube noirci n'était certes pas chose difficile, et cependant grande et bien importante fut la découverte de Zacharias Jansen, de Middlebourg, quand, en 1590, il eut le bonheur de construire le premier microscope, et la satisfaction de l'offrir à l'archiduc Charles-Albert d'Autriche. Et les lentilles, le microscope simple existaient cependant depuis longtemps; Pline, Sénèque, Plutarque parlent dans leurs ouvrages des sphères creuses remplies d'eau; d'après le savant François Redi, le travail des lentilles date du XIIIe siècle; c'est entre 1280 et 1311 que deux Italiens, Eustachio Divini, à Rome, et Campani, à Bologne, inventaient les lunettes à lire.

Le microscope solaire n'est autre chose qu'un microscope simple, disposé de manière à rendre visible pour un certain nombre de spectateurs les merveilles de la nature microscopique : et qui refuserait le titre d'inventeur au célèbre anatomiste de Berlin, Nathanael Lieberkun, qui en donnait le premier la description en 1738?

L'idée de faire rouler des voitures sur deux bandes de fer est ancienne: elle aurait été conçue, dit-on, par Newton et Bacon au Conservatoire des arts et métiers, existe le

premier véhicule de ce genre construit sous Louis XIV par Cugnot et Gribauval. De tout temps, l'eau élevée à une certaine température a dû se transformer en vapeur, et ce n'est que vers 1805 que la vapeur imprime le mouvement aux roues de la voiture; ce n'est qu'en 1815 que Stéphenson invente la première locomotive qui ait réellement fait un service suivi. Et depuis, combien d'inventions, combien de perfectionnements n'ont pas été apportés à la locomotive? ne continue-t-on pas de toutes parts à travailler, à scruter, à fouiller? Une idée en apparence peu importante ne suscite-t-elle point chaque jour une autre idée plus heureuse! Que d'autres aient devancé M. Révoil, qu'ils aient trouvé moyen de reproduire des images microscopiques en utilisant la chambre claire, est-ce à dire qu'il n'y ait plus rien à faire et qu'un nouveau degré étant franchi, il n'y aura pas encore à chercher mieux pour ses successeurs?

Examinons donc en détail le microscope mégalographe de M. Révoil. et voyons en quoi il diffère des microscopes à chambre claire d'autres systèmes.

Le microscope de M. Révoil est horizontal.

Cette position est préférable à la position verticale, comme l'ont constaté tous les expérimentateurs qui font usage du microscope d'Amici. L'appareil peut en effet être placé devant une fenêtre, et la lumière du jour tombe plus directement sur les objets opaques ou transparents. On peut généralement, dira-t-on, éclairer un microscope vertical, en concentrant sur le porte-objet, au moyen d'un miroir, les rayons solaires; mais il est reconnu que les rayons du soleil donnent alors une lumière trop éclatante qui fatigue bientôt l'organe de la vue. Souvent on est même obligé de tempérer l'effet de la lumière trop vive par l'interposition de verres colorés; aussi est-il préférable d'opérer à la lumière diffuse; par un ciel bien clair, avec le microscope horizontal, on est dans d'excellentes conditions.

Les microscopes verticaux obligent l'observateur à avoir la tête baissée, à tendre le cou et il en résulte après peu

de temps un engourdissement douloureux dans les muscles postérieurs de la région cervicale. L'appareil de M. Révoil évite cet inconvénient, autant cependant que l'on veut ne faire que des observations microscopiques, en n'armant point le microscope de la chambre claire.

Le microscope de M. Révoil peut prendre toutes les positions dans un plan horizontal, en se mouvant sur un pivot situé en son milieu, de sorte qu'on peut étudier dans ses diverses parties un objet assez étendu, on peut en voir successivement les extrémités, et les parties centrales, le microscope ayant son mouvement indépendant de celui du porte-objet, ce qui n'a pas lieu dans la plupart des microscopes susceptibles de prendre différentes positions.

La camera lucida de M. Révoil est une simple chambre claire de Wollaston et, à cet égard, elle est moins compliquée, d'une exécution moins difficile, moins susceptible de détérioration que les chambres claires de Sœmmering et d'Amici. La chambre claire de Chevalier et d'Oberhaüser est suspendue devant l'oculaire du microscope; celle de M. Révoil est solidement fixée à l'orifice du tube du microscope, et peut aisément s'enlever.

Le microscope à chambre claire de M. Révoil est porté sur une tige verticale fixée sur une table. On peut donner à cette tige telle longueur que l'on veut, sans modifier le microscope, ce qui n'existe que dans les microscopes horizontaux : Or l'œil étant placé au-dessus de la camera lucida peut être considéré comme le sommet d'un cône dont la hauteur sera d'autant plus considérable que la tige supportant le microscope sera elle-même plus considérable, et l'image que l'on dessinera sur le papier sera d'autant plus grande que le papier sera plus éloigné de l'œil, puisque cette image n'est que la section faite par le papier dans ce cône de rayons lumineux émanant du papier et convergeant à l'œil.

Que le papier soit placé sur la table ou à une certaine distance au-dessus de la table, la pointe du crayon

ne se trouve point forcément au point où se forme l'image virtuelle, mais bien sur la route que suivent fictivement les rayons lumineux, de sorte que l'œil voit sur une même ligne droite le point à dessiner et le foyer virtuel ; il ne perçoit donc pas ces deux points avec une même netteté, puisqu'il faut un ajustement différent de l'œil pour voir également bien deux points inégalement distants. Il y a donc une difficulté d'expérimentation, mais elle n'est pas particulière à l'appareil de M. Révoil et existe aussi bien dans tous les autres appareils du même genre. Dès qu'on se sert d'un instrument quelconque, et en particulier des instruments de précision, il faut se soumettre à un certain apprentissage, à une certaine étude d'autant plus difficile que l'appareil est plus délicat; la main a besoin d'être exercée pour se servir d'un outil quelconque; l'œil est trop sensible pour ne pas être gêné dès qu'on l'oblige à modifier les conditions dans lesquelles il est habitué à fonctionner normalement. Ajoutons cependant que, sans aucune étude préliminaire, nous avons pu immédiatement, dès que l'appareil de M. Révoil nous a été présenté, reproduire sans trop de difficultés les contours d'un objet.

La tige verticale de l'appareil de M. Révoil a une hauteur d'environ $0^{m}\,40^{c}$ à partir de la table et dans ces conditions on peut, sur le papier posé sur la table, reproduire les objets avec un grossissement tel que la racine d'un cheveu de 3 millimètres de longueur se présente avec plus de 3 centimètres de largeur sur 20 de longueur; un œuf d'acarus se présente avec les dimensions d'une tête d'homme. Mais *cette tige est-elle même enveloppée d'une autre tige qui lui sert de gaîne* à la façon des cannes à pêche, de sorte qu'en soulevant la première, *on peut augmenter la distance de la camera lucida à la table*, la doubler au besoin, et lorsque les deux tiges n'en font plus qu'une, en étant serrées par une bague de pression, le cône a une hauteur double et le grossissement linéaire est double de ce qu'il était précédemment, le grossissement en surface en est le quadruple.

M. Révoil arrive donc à amplifier l'image donnée par un microscope, non pas au moyen d'un sytème quelconque de lentilles ou de miroirs grossissants. C'est en dehors de l'appareil grossissant qu'il va chercher le grossissement, et cela dans le pied de son appareil; il augmente l'image comme on augmente le son avec la coulisse du trombonne. C'est d'une simplicité révoltante, mais personne, je crois, n'y avait songé avant lui.

Avec la disposition ordinaire de l'appareil de M. Révoil, *l'observateur assis devant une fenêtre*, ayant la chambre claire à la hauteur de l'œil, peut aisément dessiner sur une petite table basse. S'il augmente le grossissement de la tige de manière à obtenir un grossissement plus considérable, *l'observateur opère debout*, et cette position est si peu gênante pour le corps qu'elle est préférée par M. Révoil.

Pour le travail à la lumière artificicielle, lorsqu'on allonge la tige verticale et qu'on élève le microscope avec la chambre claire, *on n'a pas à s'inquiéter* dans l'appareil Révoil du *porte-lumière et du réflecteur;* ces différents organes s'élèvent tous en même temps d'une même quantité, en conservant leurs différentes positions les uns par rapport aux autres. A la partie supérieure de la tige verticale est en effet adapté un petit appareil destiné à éclairer le porte-objet, pouvant prendre différentes positions autour de celui-ci et qu'on enlève si l'on veut pour les opérations faites le jour.

Dans l'appareil de M. Révoil, l'œil étant placé au-dessous de la camera et le papier étant situé dans un plan horizontal, immédiatement au-dessous de la chambre claire, l'œil embrasse sur le papier un espace circulaire, et les rayons lumineux émanant des différents points d'une des circonférences dont le centre serait le pied de la perpendiculaire abaissée de l'œil sur la table, agissent tous de la même façon sur l'œil; *il n'y a donc point déformation de l'image que l'on dessine.* Il n'en est pas de même dans les appareils où le microscope vertical est surmonté de la chambre

claire et où l'on dessine sur un papier placé *à côté* du microscope, comme cela se passe dans le microscope Nachet en particulier. Alors, en effet, l'œil voit obliquement le papier, il en reçoit des rayons inégalement inclinés et ne partant plus d'une circonférence, et ceux-ci agissant différemment sur la rétine, *il doit y avoir déformation de l'image,* et déformation d'autant plus considérable qu'on dessine des points plus éloignés du pied de la perpendiculaire abaissée de l'œil sur le plan du papier. Ces *déformations*, *quelque petites* qu'elles soient, ne doivent pas être considérées comme insignifiantes, puisqu'elles *s'amplifient d'autant plus que le grossissement est plus considérable :* en microscopie, les plus petites imperfections se multiplient forcément avec une inflexibilité désespérante.

Dans le cas où l'image à dessiner est considérable en étendue, M. Révoil a le soin de faire glisser le papier et de ramener la partie où il travaille au-dessous de la chambre claire, en se servant de points de repère pris sur l'image; de cette façon, il n'y a déformation pour aucune partie du dessin.

Ici encore, nous devons constater la supériorité de l'appareil de M. Révoil. Il est essentiel en effet que l'objet soit reproduit avec toute la fidélité désirable et que toutes les parties en soient dessinées rigoureusement à la même échelle; or cela ne peut avoir rigoureusement lieu si la camera n'est pas directement au-dessus du dessin ; à cette condition seule, mais essentielle, la camera lucida permet de dessiner les objets avec précision et avec exactitude mathématique. C'est ce qu'a compris M. Révoil; il a compris que *pour avoir une image vraie,* il fallait opérer comme avec le microscope solaire, la recevoir directement et non de côté : Si l'écran est oblique par rapport à l'axe optique du microscope solaire, s'il n'est pas parallèle à l'objet examiné, on n'a pas l'image vraie de l'objet, bien qu'on ait une image,

Lorsqu'on reproduit par la photographie une image microscopique, on ne procède point autrement ; l'image vient

normalement et non obliquement exercer son action sur l'appareil photographique; car, Messieurs, la science en est arrivée à ce point, fixer par la photographie et sur une grande échelle l'image purement fictive d'un objet très-petit. La photomicrographie fit ses premiers essais en 1840 et aujourd'hui elle a tout un historique reproduit dans l'ouvrage de J. Girard. Il était hardi cependant de faire dessiner par la lumière une image fugitive donnée par le microscope, une image qui ne se projette pas sur un écran, une image que l'œil seul perçoit et si ce problème est résolu d'une manière complète, à quoi bon le dessin à la main? Pourquoi le nouvel appareil de M. Révoil? « La photographie est « le meilleur crayon, et il faut laisser la nature dessiner la « nature. Arrière donc, œuvres humaines, atômes perdus dans « l'immensité, laissez la lumière saisir la lumière! Inclinez- « vous devant l'homme qui, par son œuvre, a saisi la nature « par son propre crayon » dit M. Arthur Chevalier, en rappelant que les premières épreuves photomicrographiques ont été obtenues par son grand père, Vincent Chevalier, en 1840.

La photographie fait certes mieux que la main, mais un naturaliste, un médecin, un chimiste, un amateur, un étudiant et tant d'autres, qui s'occuperont avec ardeur et passion d'études microscopiques, peuvent-ils avoir à leur disposition des ateliers de photographie et ne pourront-ils dès lors garder traces de leurs observations?

Malgré les progrès et les résultats obtenus par la photomicrographie, à laquelle est réservé un brillant avenir pour l'étude des sciences naturelles, industrielles et autres, elle n'est certes pas à la portée de tous, elle est réservée au plus petit nombre, à quelques favorisés de la fortune ou aux grands centres d'études; ajoutons aussi que la combinaison optique des objectifs se refuse à la représentation de plusieurs plans à la fois et, ce qui est plus grave, certains sujets sont d'une nature tout-à-fait antipathique à la photographie : les couleurs ne sont pas reproduites par elle. *Amé-*

liorer les appareils qui permettent à tous de dessiner modestement à la main, avec le crayon, l'estompe ou le pinceau, c'est donc rendre un réel service à la classe la plus nombreuse des véritables travailleurs.

M. Révoil a songé à reproduire avec le pantographe les images obtenues avec le microscope mégalographe et, par suite, à avoir des grossissements presqu'aussi considérables qu'on voudra; c'est encore une heureuse idée, mais il est en réalité inutile d'amplifier davantage les images données par l'appareil de M. Révoil.

Telles sont, Messieurs, les observations que je crois devoir vous soumettre sur le microscope mégalographe de M. Révoil. Je ne vous parlerai point de la construction même de l'appareil; il sort des ateliers de la maison Lerebours et Secretan, l'une de nos premières maisons pour la construction des instruments d'optique; c'est assez dire qu'il est admirablement soigné et fini jusque dans ses plus petits détails.

Je pense avoir établi d'une manière suffisante que M. Révoil s'est surtout proposé le perfectionnement d'un appareil connu;

Qu'il a eu raison de donner au microscope la position horizontale ;

Qu'il a heureusement choisi la chambre claire de Wollaston, la plus simple de toutes ;

Que la mobilité du microscope dans un plan horizontal, le porte-objet restant fixe, présente des avantages réels ;

Que M. Révoil peut très-simplement obtenir des grossissements considérables de l'image déjà amplifiée par le microscope, et arriver à le quadrupler avec son appareil seul, de sorte que si l'on emploie un microscope donnant, comme cela a lieu le plus souvent, un grossissement de 300 fois en diamètre, c'est-à-dire de 90,000 fois en surface, on obtiendrait une image 360,000 fois plus considérable que l'objet. Avec un microscope comme il en existe aujourd'hui, donnant un grossissement de 700 fois en diamètre, le mégalographe permettrait d'obtenir une reproduction 1,960,000 fois plus

considérable que l'objet lui-même, (en nombre rond, 2 millions);

Que l'opérateur, travaillant à la lumière artificielle, n'a pas à s'occuper de la source de lumière, s'il vient à modifier la hauteur du microscope. Que de jour ou de nuit, il peut opérer sans fatigue, sans difficulté, assis ou debout;

Qu'avec le microscope mégalographe, il n'y a point déformation de l'image comme dans d'autres appareils du même genre journellement employés, mais qu'on obtient une image vraie de l'objet étudié;

Que la reproduction des dessins par le microscope mégalographe a bien sa raison d'être, malgré les résultats merveilleux obtenus par la photomicrographie.

Je considère qu'il y a lieu en conséquence de faire connaître autant que nous le pourrons le microscope mégalographe de M. G. Révoil, cet appareil devant rendre de véritables services à tous ceux qui s'occupent de travaux micrographiques, et de vous demander l'insertion dans vos Annales du présent rapport.

J'ai, d'autre part, l'honneur de vous proposer d'accorder à M. Révoil une médaille de vermeil.

M. Révoil est jeune, actif et travailleur. Engagé volontaire pendant la désastreuse campagne de 1870-1871, il a aujourd'hui les épaulettes de sous-lieutenant au 37e de ligne, et consacre à l'étude tout le temps de loisir que lui laisse sa profession. Il s'est présenté à vous avec cette devise: *Labor improbus omnia vincit.* Il y sera fidèle, nous n'en doutons pas, et nous avons la ferme confiance qu'un jour nous aurons encore la satisfaction d'accorder une nouvelle récompense, nos encouragements et nos sincères félicitations à M. G. Révoil.

Epinal, 15 novembre 1874.

Ed. CHERBST.

RAPPORT

SUR

LE DÉVELOPPEMENT

DES

APPAREILS A VAPEUR

DE

l'industrie cotonnière
et de la consommation des houilles
ou combustibles minéraux
dans le département des Vosges,
depuis le 1er janvier 1865 jusqu'au 31 décembre 1874,
présenté
à la Société d'Émulation par

M. ALBERT,

garde mines, membre titulaire.

Par une lettre, en date du 27 décembre 1873, M. Maud'heux père, Président de la Société d'Emulation, a demandé à M. Braconnier, Ingénieur des mines du département des Vosges, d'avoir l'obligeance de donner à la Société, comme ses prédécesseurs l'ont fait jusqu'au 31 décembre 1864, les renseignements qui intéressent le développement pris par les appareils à vapeur, les industries textiles et du coton et la consommation des combustibles minéraux dans le département, du 1er janvier

1865 au 31 décembre 1874, soit pendant une période de dix années.

M. Braconnier nous ayant fait l'honneur de nous charger de cette mission, nous venons aujourd'hui présenter à la Société le résultat de nos travaux en suivant l'ordre ci-après indiqué, savoir :

1° Développement des appareils à vapeur et provenance des appareils établis dans les Vosges pendant la période décennale 1865—1874;

2° Construction, réparation, épreuve et destination des appareils produits ou modifiés dans le département;

3° Police et contrôle des appareils à vapeur;

4° Développement de l'industrie cotonnière et de celle du lin, du chanvre, de la laine, etc., etc.;

5° Enfin, développement de la consommation des combustibles minéraux et de la tourbe.

Nous ferons remarquer, tout d'abord, que la période décennale dont il s'agit offre un intérêt que n'avaient pas les périodes précédentes, et cela, en raison du décret du 25 janvier 1865 qui a modifié le régime des appareils à vapeur dans le sens le plus large; en raison aussi de la guerre de 1870—1871, et du développement que certaines industries ont pris dans le département par suite de la perte de l'Alsace-Lorraine.

1° *Développement des appareils à vapeur et provenance des appareils établis dans les Vosges pendant la période décennale 1865-1874.*

La période décennale, du 1er janvier 1865 au 31 décembre 1874, a été, en ce qui concerne les appareils à vapeur, une période pendant laquelle ces appareils se sont notablement développés et toutes les industries ont pris une part plus ou moins grande à ce mouvement progressif.

L'état n° 1, annexé à ce rapport, qui indique par année et par genre d'industrie la situation des appareils à vapeur

au 31 décembre de chacune des années de la période 1865—1874, permet d'apprécier, dans leur ensemble et dans leurs détails, les progrès réalisés. Pour compléter ces indications, il nous reste à donner quelques renseignements et quelques explications qu'il eût été difficile de faire entrer dans l'état n° 1.

Nous rappellerons, en premier lieu, qu'au 31 décembre 1864, il existait des appareils à vapeur dans 200 établissements des Vosges et que ces appareils consistaient, savoir :

En chaudières motrices. . . . . } En chaudières calorifères . . . . }	279
En récipients divers de vapeur	331
Et machines à vapeur.	195

ayant une puissance nominale de 3,328 chevaux (1).

En second lieu, nous ferons remarquer que le tableau n° 1 indique pour les campagnes 1870—1871 un ralentissement sensible et même pour 1871 une différence en moins. Cette situation est le résultat de la guerre qui a fait perdre au département le canton de Schirmeck et une partie de celui de Saales, où il existe des établissements pourvus d'appareils à vapeur. En raison de cette circonstance, nous allons rappeler la situation des appareils à vapeur au 31 décembre de chacune des années 1869, 1871 et 1874, afin de rendre aussi sensibles que possible les progrès accomplis. Au 31 décembre 1869, il existait des appareils à vapeur dans 306 établissements, et ils consistaient, savoir :

En chaudières motrices. . . . . } Chaudières calorifères . . . . }	426
Récipients divers de vapeur.	422
Et machines à vapeur	311

ayant une puissance nominale de 5,437 chevaux.

Soit en plus, sur la situation au 31 décembre 1864, savoir :

(1) Voir le rapport inséré dans les bulletins de la Société d'Emulation, Tome XII, 2e cahier, année 1865.

Etablissements.	106
Chaudières motrices.	117
Chaudières calorifères	
Récipients divers de vapeur.	91
Et machines à vapeur	116

ayant une puissance nominale de 2,110 chevaux.

Au 31 décembre 1871, il existait des appareils à vapeur dans 300 établissements et ils consistaient, savoir :

En chaudières motrices.	110
Chaudières calorifères	
Récipients divers de vapeur	119
Et machines à vapeur.	309

ayant une puissance nominale de 5134 chevaux.

Soit en moins sur la situation précédente, savoir :

Etablissements	6
Chaudières motrices.	16
Chaudières calorifères	
Récipients divers de vapeur	3
Machines à vapeur.	2

et 303 chevaux vapeur.

Cette différence en moins s'explique, comme nous l'avons déjà dit, par la perte du canton de Schirmeck et d'une partie de celui de Saales, où il existe des appareils à vapeur dans 17 établissements, lesquels appareils consistent, savoir :

En chaudières motrices	30
Chaudières calorifères	
Récipients divers de vapeur	60
Machines à vapeur.	19

ayant une puissance nominale de 576 chevaux.

Mais, si on compare la situation au 31 décembre 1869, dédution faite des cantons de Schirmeck et de Saales, à celle du 31 décembre 1871, on trouve que les appareils à vapeur, malgré la guerre, se sont encore développés dans les Vosges. En effet, de cette comparaison il résulte en plus, au 31 décembre 1871, savoir :

Etablissements nouveaux	11

Chaudières motrices. . . . . } Chaudières calorifères . . . . }	11
Récipients divers de vapeur	57
Machines à vapeur.	17

Et 273 chevaux vapeur.

Après la guerre 1870—1871, l'industrie a pris un mouvement ascensionnel très-marqué qui a notablement accéléré le développement des appareils à vapeur. Ainsi, au 31 décembre 1874, nous en trouvons dans 342 établissements, et ils consistent, savoir :

Chaudières motrices. . . . . } Chaudières calorifères . . . . }	486
Récipients divers de vapeur	555

Et 366 machines à vapeur ayant une puissance nominale de 6,338 chevaux, soit en plus qu'aux époques désignées par le tableau ci-après (1).

De ce qui précède, il résulte que la période décennale 1865—1874 se subdivise en trois parties, savoir :

1° Les années 1865—1869 pendant lesquelles les appareils à vapeur se sont développés dans les conditions ordinaires des années précédentes;

2° Les années 1870-1871 pendant lesquelles le développement de ces mêmes appareils a été malheureusement affecté par la guerre et par les douloureuses conséquences qu'elle a eues pour notre département;

3° Enfin les années 1872—1874 pendant lesquelles le développement des appareils à vapeur a pris une grande extension par suite même de la guerre. En effet, l'annexion de l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne a amené dans notre département un grand nombre de manufacturiers et de négociants alsaciens qui nous ont apporté, avec leur patriotisme, leur fortune et leur industrie. Il en est résulté que presque tous

(1) Dans les Vosges, les chaudières motrices fonctionnent souvent comme calorifères, et réciproquement les chaudières calorifères fonctionnent comme motrices. C'est pour ce motif que nous les avons réunies dans ce travail.

les établissements existant au 31 décembre 1871 ont reçu une plus grande extension et, d'autre part, que de nouveaux et importants établissements ont été construits tels que, par exemple, la blanchisserie et teinturerie de Thaon, la filature de MM. Alexandre et Schwartz frères, à Remiremont, et les tissages de laine de M. Stehelin Scheurer (tissus mérinos), au Thillot et à Trougemont.

En étudiant le tableau n° 1, on remarque que toutes nos industries ont une part plus ou moins grande dans le développement des appareils à vapeur, mais que les industries du coton, de la laine, du lin et chanvre, de la blanchisserie et teinturerie, de l'apprêt, etc. sont en première ligne.

En dressant le tableau n° 1, nous avons tenu compte des appareils supprimés, modifiés ou déplacés, afin d'avoir la situation réelle au 31 décembre de chacune des années 1865—1874. Mais en ne considérant que les appareils établis, on obtient le tableau n° 2 qui indique par année, avec leur provenance, les chaudières, récipients et machines à vapeur installés dans les Vosges du 1er janvier 1865 au 31 décembre 1874.

D'après ce tableau on a installé, savoir :

Chaudières motrices. . . . . }	404
Chaudières calorifères . . . . }	
Récipients divers de vapeur	262
Machines à vapeur	314

ayant une puissance nominale de 4568 chevaux.

Nous devons faire remarquer que les chaudières, récipients et machines indiqués sur le tableau n° 2, comme ayant été fournis par le département des Vosges, sont en général des appareils qui existaient déjà et qu'on a simplement déplacés, modifiés et éprouvés sur place.

En déduisant du tableau n° 2 les appareils qui ont été supprimés, déplacés ou modifiés, y compris Saales et Schirmeck pendant la même période, et qui consistent, savoir :

Chaudières motrices et calorifères	197
Récipients divers de vapeur	38

Machines à vapeur 143
ayant 1558 chevaux de force nominale,

On trouve qu'on n'a effectivement installé que, savoir :

Chaudières motrices et calorifères 207
Récipients divers de vapeur 224
Machines à vapeur 171

et enfin force en chevaux vapeur 3110.

Nous croyons devoir profiter de cette circonstance pour appeler l'attention des constructeurs sur le mouvement des appareils à vapeur que nous venons d'établir, car il indique qu'un mécanicien constructeur sérieux et habile trouverait dans le département de nombreux et importants travaux à exécuter.

Nous devons encore signaler le développement extraordinaire des machines locomobiles. Ainsi, au 31 décembre 1864, il en existait 31 qui avaient une puissance nominale de 179 chevaux vapeur. Actuellement, 31 décembre 1874, nous comptons 101 locomobiles ayant une puissance nominale de 643 chevaux vapeur.

Soit en plus 70 machines et 464 chevaux.

Nous devons encore signaler qu'on a fait à Saint-Dié l'expérience d'une machine locomotive routière qui, malheureusement, n'a pas donné de résultats bien satisfaisants.

Signalons encore les deux locomotives de 80 chevaux chacune, qui fonctionnent sur le chemin de fer d'intérêt local de la Vologne.

Enfin la machine à battre à vapeur a été utilisée avec succès dans une grande ferme située aux environs de Charmes.

Les générateurs en fonction au 31 décembre 1874, considérés au point de vue de leur capacité, présentent, savoir :

1° Pour l'eau, un volume de 2,291 mètres cubes;

2° Pour réservoir de vapeur, un volume de 676 mètres cubes.

Capacité totale : 2,967 mètres cubes.

Considérés au point de vue de leur surface de chauffe,

ils présentent 14,758 mètres carrés de surface exposés à l'action des flammes et des courants gazeux chauds, ce qui détermine par cheval vapeur une surface de 2 mètres carrés 30; en comparant cette surface à celle qui existait au 31 décembre 1864, on trouve que la surface de chauffe par cheval vapeur n'a pas sensiblement augmenté, mais la surface totale est à peu près doublée.

Terminons enfin par l'appréciation du combustible et de l'eau que les appareils à vapeur en activité, au 31 décembre 1864, peuvent consommer et utiliser.

Etant donné qu'il faut en moyenne au moins 2 kilogrammes de houille par heure et par cheval vapeur, on trouve que nos moteurs consomment par heure 12,676 kilogrammes de houille.

Soit en 12 heures de travail, 152,112 kilogrammes.

Soit enfin en 300 jours de travail, 456,336 quintaux métriques.

Etant donné d'autre part qu'un kilogramme de houille vaporise environ 6 kilogrammes d'eau ou 6 litres, on en déduit que la consommation de l'eau est de
76,056 litres par heure soit,
pour 12 heures de travail, 912,672 litres,
soit enfin, pour une campagne de 300 jours, 273,800 mètres cubes en nombre rond.

Cette quantité d'eau est relativement très-faible, si on la compare au volume d'eau utilisé pour actionner nos moteurs hydrauliques; comme d'autre part on peut installer partout le moteur à vapeur, on peut en conclure que le développement des appareils à vapeur continuera dans notre département.

2° Construction, réparation, épreuve et destination des appareils produits ou modifiés dans les Vosges.

La construction des appareils à vapeur, de 1864 à 1875, est restée à peu près stationnaire et tous les renseignements

que nous avons eus à cet égard sont consignés sur le tableau n° 3 ci-joint.

Cependant, la construction de la machine à vapeur proprement dite de 8 chevaux et au-dessous s'est développée sensiblement et constitue une partie du travail courant dans quelques-uns de nos ateliers de construction.

Le décret du 25 janvier 1865, qui dispense les cylindres des machines du contrôle administratif, ne nous a pas permis de recueillir des renseignements exacts sur l'importance de ce genre de construction.

En ce qui concerne les chaudières à vapeur, on en a très-peu construit durant la période décennale qui nous occupe et la chaudière calorifère, système Simon de Saint-Dié, qu'on construisait beaucoup avant 1865, est à peu près abandonnée. Les générateurs indiqués sur le tableau n° 3 sont en général des chaudières déplacées et réparées sur place.

Excepté pourtant :

1° Avant la guerre une locomotive routière construite en Angleterre.

Et 2° après la guerre une chaudière calorifère également construite en Angleterre et 18 chaudières motrices ou calorifères construites en Alsace.

En résumé, du 1er janvier 1865 au 31 décembre 1874, on a, par suite de constructions dans le département ou à l'étranger, de réparations et de déplacements, éprouvé, savoir :

Chaudières motrices.	113
Chaudières calorifères	31
Bouilleurs et réchauffeurs isolés	7
Machines à vapeur	1
Locomotive routière	1
Récipients divers de vapeur.	137
Systèmes de chauffage à vapeur (en longueur). .	27,640m

Le tableau n° 3, en ce qui concerne les récipients de vapeur et les systèmes de chauffage à vapeur, est incomplet parce que, depuis le décret du 25 janvier 1865, ces appareils sont, comme les cylindres des machines, dispensés du contrôle

administratif et que depuis 1869 on a cessé de les faire éprouver même officieusement.

Cette dispense de contrôle ne nous a pas permis de nous renseigner exactement sur ce genre de construction, mais il est certain qu'elle n'a pas diminué, elle s'est au contraire développée, car aujourd'hui les récipients et chauffages à vapeur se construisent dans les ateliers d'un grand nombre de nos petits chaudronniers.

Le tableau n° 4 indique par année les départements et les pays étrangers où ont été placés les appareils à vapeur de toute nature, éprouvés dans les Vosges. Ce tableau est assez détaillé pour nous dispenser de plus amples renseignements. Aussi, nous nous bornerons à faire remarquer, en conformité avec les renseignements qui accompagnent le tableau n° 3, que la plus grande partie des appareils dont il s'agit est restée dans notre département, savoir :

Chaudières motrices. . . . . 111 sur 113
Chaudières calorifères . . . . 24 sur 31
Récipients de vapeur. . . . . 26 sur 137
Systèmes de chauffage à vapeur 2,205m sur 27,640m
Machines à vapeur 2, ayant ensemble 18 chevaux.

Ainsi sur 144 générateurs éprouvés, 9 seulement sont sortis du département.

Nous terminerons enfin ce qui concerne la construction et la réparation des appareils à vapeur en appelant l'attention, comme nous l'avons déjà fait, sur les travaux importants en chaudronnerie et en machines qu'un bon constructeur trouverait à exécuter dans notre département, sans compter le travail qu'il pourrait recevoir des départements voisins.

3° *Police, contrôle des appareils à vapeur et accidents.*

Le décret du 25 janvier 1865, ayant beaucoup étendu la liberté industrielle au point de vue de la construction et de l'usage des appareils à vapeur, on pouvait craindre de la

part des constructeurs, manufacturiers, mécaniciens et chauffeurs, un laisser-aller regrettable et dangereux pour la sécurité publique en général, et pour celle des ouvriers en particulier. Nous sommes heureux de pouvoir dire qu'il n'en a pas été ainsi durant la période décennale 1865—1874.

On a constaté, en effet, sous le nouveau règlement, comme sous l'ancienne réglementation des appareils à vapeur, l'emploi de tous les appareils de sûreté prescrits pour assurer l'alimentation et la conservation des chaudières; aussi aucun accident grave n'est survenu pendant ce laps de temps; cependant nous devons signaler quelques cas d'imprudence qui ont eu ou qui auraient pu avoir des suites fâcheuses:

1° On a constaté plusieurs fois des surcharges sur les soupapes et l'absence des repères et indicateurs du niveau de l'eau dans les chaudières; ces contraventions ont été poursuivies et punies;

2° Par suite de l'imprudence d'un chauffeur, qui a été lui-même gravement blessé, une femme, accidentellement dans un grenier au-dessus d'une chaudière, a été axphyxiée par un échappement de vapeur;

3° Un bouilleur réchauffeur, par une cause qui n'est pas bien connue, mais probablement à la suite d'une fausse manœuvre du chauffeur, a fait explosion et cet ouvrier a été tué;

4° Un bouilleur ordinaire a aussi fait explosion sans autre accident que quelques dégâts matériels;

5° Enfin un assez grand nombre de générateurs ont subi des coups de feu dans les parties situées au-dessus des foyers, mais il n'y a pas eu d'explosion. Ces accidents, qui se présentent souvent dans les Vosges, sont toujours occasionnés par la paresse, la négligence et l'incapacité des chauffeurs-mécaniciens qui, souvent, ne sont pas suffisamment surveillés.

Les récipients de vapeur ont donné lieu à quelques explosions; on peut citer à cet égard :

1° Un lessiveur rotatif qui a fait explosion en occasionnant

la mort d'un ouvrier et de grands dégâts matériels;

2° 2 cylindres sécheurs ont aussi fait explosion et blessé légèrement deux ouvriers;

3° Enfin les tambours de 3 encolleuses ont fait explosion sans causer d'autres accidents que quelques dégâts matériels.

Les causes qui ont donné lieu aux explosions des récipients de vapeur ne sont pas bien connues, mais généralement on doit les attribuer à la construction légère de ces appareils et à une introduction brusque de la vapeur sous une haute tension; c'est en effet presque toujours à la mise en train de ces machines que les accidents sont arrivés.

En terminant ce chapitre, nous appelons l'attention des industriels et de toutes les personnes qui s'occupent d'appareils à vapeur sur la nécessité d'exercer à l'égard de leur chauffeur-mécanicien une active surveillance. Ces ouvriers en effet laissent beaucoup à désirer sur la tenue et la propreté des appareils qui leur sont confiés; d'autre part, la conduite de leur feu est irrégulière et généralement on observe des charges de combustible beaucoup trop fortes, qu'on renouvelle le plus tard possible, c'est-à-dire quand la grille est en partie dégarnie. De là résulte une production de vapeur irrégulière et les coups de feu constatés, ce qui nuit aux intérêts des manufacturiers, et ensuite un mauvais tirage et beaucoup de fumée qui incommode le voisinage.

4° Développement de l'industrie cotonnière et de celles du lin, du chanvre, de la laine, etc., etc.

Le tableau n° 5 ci-joint indique pour la période décennale 1865—1874 les progrès que les industries du coton, de la laine, de la blanchisserie, teinturerie et apprêts, etc., ont faits dans les Vosges et nous n'avons que peu de renseignements à ajouter pour compléter ceux du tableau; il indique d'abord la situation de ces industries au 1er janvier 1865, ensuite celle qu'elles avaient aux 3 époques suivantes :

1° Au 1er janvier 1870 ou avant la guerre ;

2° Au 1er janvier 1872 ou après la guerre ;

3° Enfin au 1er janvier 1875.

Pendant la 1re période 1865—1869, ces industries se sont notablement développées dans les conditions normales ordinaires de leur roulement; ainsi, le nombre des établissements a augmenté de 40 (130 à 170, y compris les blanchisseries teintureries, apprêts, etc., qui étaient peu importantes avant 1865). La puissance des machines hydrauliques a augmenté de 468 chevaux et celle des machines à vapeur de 1,348 chevaux, soit ensemble 1,816 chevaux vapeur.

Le nombre de broches finisseuses a augmenté de 24,958 broches, celui des broches Mull-Jenny a diminué de 3,067 par suite de leur transformation en broche Self-acting, et enfin le nombre de broches Self-acting a augmenté de 1,876 broches.

Le nombre de métiers à tisser a augmenté de 1,409 métiers et, d'autre part, on a notablement amélioré les machines préparatoires. Ainsi les encolleuses ou Seizing se sont généralisées dans les tissages; il en est de même des machines à sécher, et on a établi à peu près dans toutes les manufactures le système des chauffages à vapeur, système qui chauffe également toutes les parties d'une même salle et qui n'a pas les dangereux inconvénients des chauffages à air chaud.

La situation au 1er janvier 1872 indique sur la précédente une diminution générale de toutes les industries dont il s'agit; c'est un des résultats malheureux de la guerre 1870—1871 qui a arrêté d'abord le développement de toutes nos industries, et qui ensuite nous a fait perdre une partie de notre territoire (canton de Schirmeck et une portion de celui de Saales) dans laquelle se trouvent 19 établissements non compris 10 tissages à bras qui comptaient 500 métiers.

Ces établissements comprennent, savoir :

6 filatures,

4 filatures et tissages,

6 tissages mécaniques,

2 retordages,



et une blanchisserie et teinturerie; leur force motrice était de 1,124 chevaux pour les moteurs hydrauliques, et de 575 pour les moteurs à vapeur, soit ensemble 1,699 chevaux vapeur.

Ils renfermaient 94,860 broches de filature et de retordage, et enfin le nombre de métiers à tisser mécaniques était de 1,636 métiers.

Si l'on ajoute ces nombres à la situation au 1er janvier 1872, on trouve que les industries cotonnières dans les Vosges sont restées à peu près stationnaires pendant la guerre de 1870—1871, c'est-à-dire que l'outillage a été simplement entretenu, conservé, et qu'il a pu être mis immédiatement en activité après la guerre.

La situation au 1er janvier 1875 établit que, pendant les 3 années 1872—1874, c'est-à-dire après la guerre, les industries du coton, lin et chanvre, laine, teinturerie, blanchisserie, apprêts, etc., ont pris un très-grand développement, parce que les circulations ont été rétablies, qu'on a pu recevoir les matières premières, expédier les produits et construire avec sécurité. On remarque en effet que ces trois campagnes ont suffi pour relever et même dépasser la situation industrielle du 1er janvier 1870. Nous pouvons effectivement constater ce qui suit en comparant les deux situations, savoir :

1° Que le nombre des établissements a été porté de 170 à 174, soit en plus 4 établissements;

2° Que la force motrice a été portée de 10,803 à 11,102 chevaux, soit en plus 299 chevaux et que c'est surtout la force motrice à vapeur qui a augmenté, puisque de 3,759 chevaux on est arrivé à 4,328, soit en plus 569 chevaux vapeur;

3° Enfin, que les broches de filatures sont remontées, à peu de chose près, au nombre qui existait avant la guerre et que d'autre part les broches Mull-Jenny ont été à peu près complètement supprimées, et que les métiers à tisser dépassent un peu le nombre de la situation d'alors.

Après la guerre, plusieurs industries se sont largement développées dans les Vosges, notamment les blanchisseries et teintureries qui comptent aujourd'hui 2 établissements de 1er ordre (Thaon et Moyenmoutier).

Les tissages de lin et de chanvre, qui comptent plusieurs établissements mécaniques, le tissage de la laine, articles dits mérinos, qui comptent 3 établissements importants et enfin les articles façonnés, dits de Sainte-Marie, ainsi que la bonneterie ont pris depuis la guerre, dans l'arrondissement de Saint-Dié, un très-grand développement, mais les renseignements nous manquent pour apprécier, en l'état, l'importance de cette industrie.

Les améliorations réalisées dans le courant de la période décennale 1865—1874 ne sont pas uniquement industriels; nos manufacturiers, nous sommes heureux de pouvoir le constater, ont aussi travaillé au point de vue de l'amélioration morale et matérielle des ouvriers.

Ainsi, dans presque tous les établissements on a établi ou créé des salles d'asile et des écoles pour les enfants et pour les jeunes ouvriers; d'autres part, les enfants de 12 à 16 ans sont généralement tenus de fréquenter l'école 2 heures par jour et la durée de leur travail ne dépasse pas 6 heures consécutives sans repos; enfin le travail de nuit n'a lieu qu'exceptionnellement, et on rencontre rarement dans les ateliers des enfants âgés de moins de 12 ans.

Au point de vue matériel, on a construit pour les ouvriers des logements modestes mais propres, salubres et entourés d'un jardin, dont le prix de location est relativement peu élevé. Sous ce rapport, l'usine de Thaon est en première ligne; sa cité ouvrière mérite d'être visitée et elle fait honneur aux administrateurs de cet établissement.

A Saint-Dié, les manufacturiers ont aussi construit une cité ouvrière importante qui formera bientôt dans cette ville un nouveau quartier.

Dans quelques établissements on trouve des caisses de secours si bien organisées et administrées, que non-seulement

les ouvriers et leurs familles y trouvent des ressources suffisantes en cas d'accidents ou de maladies, mais encore quand ils veulent s'établir, monter un modeste ménage, se construire une habitation, se créer des pensions de retraite pour le moment où l'âge et les infirmités ne leur permettent plus d'aller à l'atelier et enfin rendre, en cas de décès, les derniers devoirs à leurs parents. Cette organisation est complète dans les établissements de MM. Steinheil Dieterlen et Cie à Rothau, établissements qui malheureusement depuis la guerre ne font plus partie de notre département.

On rencontre aussi, dans plusieurs manufactures, des distributions d'objets alimentaires et autres de 1er choix et à prix réduits; nous pouvons citer sous ce rapport les manufactures administrées à Senones par le regretté M. Aimé Seillère (aujourd'hui Vincent Ponnier et Cie); nous avons aussi rencontré plusieurs fois à Eloyes, dans la manufacture de M. Kiener, des distributions alimentaires à prix réduits.

Nous regrettons de ne pas connaître, et partant de ne pas pouvoir citer tous les manufacturiers qui sont entrés dans cette voie d'amélioration matérielle et morale des ouvriers, mais la Société d'Émulation leur en témoigne sa reconnaissance et cherche à les seconder, dans la mesure de son influence et de ses ressources, en créant des récompenses pour les ouvriers qui lui seront signalés comme exemple d'assiduité au travail, d'intelligence, de moralité, de probité et de vertus domestiques.

5° *Enfin développement des combustibles minéraux et de la tourbe.*

Le développement de la consommation des combustibles minéraux a suivi les progrès, ainsi que cela devait être, de nos principales industries. Le tableau n° 6 ci-joint, qui donne par année la provenance des houilles, nous dispense à peu près de tout commentaire à cet égard. Nous constatons seulement que la quantité de houille consommée en 1864

était de 422,373 quintaux métriques et qu'elle s'est élevée, en 1874, à 922,627 quintaux métriques, c'est-à-dire qu'en 10 ans elle a plus que doublé, non compris le canton de Schirmeck et une partie de celui de Saales, dont la consommation a été comptée pour 1864 et ne l'a pas été pour la seconde époque. Les progrès de la consommation sont sensibles à chacune des années de la période, excepté 1870 et 1871, pendant lesquelles cette industrie a été comme les autres affectée par la guerre. Nous avons aussi constaté après la guerre une hausse considérable dans les prix des combustibles minéraux, et on a payé les houilles de chauffage 1er choix dans la haute Moselle et la haute Moselotte jusqu'à 55 fr. la tonne; actuellement les prix des combustibles sont encore beaucoup plus élevés qu'en 1870, 1er trimestre.

La consommation toujours croissante et le prix élevé des combustibles minéraux ont, dans le département, stimulé l'industrie privée, et des travaux de recherches importants ont été entrepris et exécutés dans les Vosges sur le gisement de lignite des marnes irisées. D'autre part, la Cie des chemins de fer de l'Est a fait elle-même des sondages pour reconnaître le même gisement au-delà du périmètre des terrains concédés jusqu'ici. Les résultats obtenus laissent encore beaucoup à désirer.

En l'état, c'est sur le canal projeté de la Saône à la Moselle que les industriels doivent compter pour obtenir l'abaissement des prix des combustibles minéraux.

La consommation de la tourbe, qui est si abondante dans les Vosges, ne suit pas les progrès de la consommation des combustibles minéraux, c'est le contraire qui a lieu. On a cependant aussi fait des travaux de recherches intéressants et importants pour mettre ce combustible à la portée des manufacturiers; ainsi, aux tourbières de Xard-le-Coucou, commune de Ramonchamp, de plusieurs communes, de St-Nabord, du Val-d'Ajol, etc., etc., on a installé des machines our faciliter l'exploitation du combustible, en augmenter la

densité et même pour le carboniser; malheureusement, on n'est pas arrivé à des résultats économiquement pratiques.

Epinal, le 31 mars 1875.

P. M. ALBERT.

OBSERVATOIRE MÉTÉOROLOGIQUE
D'ÉPINAL

RÉSUMÉ
DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES
faites pendant l'année 1874-1875

par A. DEMANGEON

Membre titulaire de la Société d'Emulation des Vosges, etc.

Les tableaux que nous présentons aujourd'hui sont plus complets que ceux de l'année dernière; nous croyons inutile de faire remarquer que tous les calculs ont été vérifiés et collationnés avec soin. Le premier tableau, complété par le tableau B, donne les moyennes et totaux pour chaque mois et pour chaque saison, et enfin pour toute l'année. L'ordre dans lequel se suivent les éléments de ces tableaux n'est pas indifférent : il importe en effet que leur disposition facilite autant que possible la discussion des tables.

Les graphiques n° 1 et 2, comprenant les parties les plus importantes des tableaux numériques, établissent visiblement la liaison qui existe entre tous les phénomènes. La prédominance relative des courants supérieurs pour chacun des seize rhumbs de la Rose est accusée par la figure 2.

Enfin le tableau C présente le relevé des observations udométriques communiquées par divers observateurs et par les correspondants de la commission de météorologie.

Peut-être s'étonnera-t-on que nous ne fassions pas suivre nos tableaux d'une discussion raisonnée, mois par mois, ainsi qu'ont coutume de le faire la plupart des observateurs. Nous dirons donc que nous considérons comme ne présentant qu'un intérêt tout-à-fait secondaire les discussions n'embrassant qu'un laps de temps aussi restreint, (1) puisque l'on n'obtient ainsi que des résultats purement accidentels et par suite peu importants. Notre but est de déterminer les lois générales de la météorologie de notre région, et ces lois, on le sait, ne pourront s'établir qu'à l'aide de documents recueillis pendant une longue période, dix années au moins. Les discussions à courte échéance ne rendraient de réels services qu'autant que plusieurs observatoires seraient reliés entre eux par voie télégraphique; mais ce n'est qu'un rêve. A quand la réalité? Les savants et les météorologues de profession sauront du reste extraire de nos tableaux les déductions que l'on peut en attendre, et cela, beaucoup mieux que nous ne le ferions nous-même. Notre rôle doit se borner, pour le moment, à rassembler les matériaux nécessaires.

Appelons seulement l'attention sur un point : jusqu'à présent, l'on a paru n'accorder qu'un intérêt médiocre ou de pure curiosité à la représentation graphique des tableaux numériques. Sans doute, ces derniers sont utiles; ils doivent même servir, à défaut d'instruments enregistreurs, à la construction des courbes, mais, pris isolément, leur discussion est laborieuse, la dépendance mutuelle des nombres qui les composent ne peut être facilement appréciée. L'emploi des graphiques présente de grands avantages : la discussion s'offre d'elle-même; l'esprit suit pour ainsi dire

(1) Ces discussions, qui parfois se traînent péniblement dans certains résumés météorologiques, ne sont pas toujours intéressantes. Est-ce donc à cette cause qu'il faut attribuer le « *froid accueil du public* » dont se plaignent amèrement les auteurs? Non, sans doute. — Mais nous aimerions voir ces derniers cultiver la nature pour elle-même et pour leur satisfaction personnelle, et non dans l'espoir de recueillir les applaudissements de la foule.

à son insu la succession des phénomènes, l'œil embrasse d'un seul coup leur liaison, leur connexité, et, par suite, leurs causes et leurs effets.

Les plans cotés à deux variables suffisent pour la représentation des résultats afférents à une époque limitée: telle qu'un mois, une saison, une année. Ce sont les seuls que nous puissions employer dès maintenant. Mais pour la représentation des lois à trois variables, par exemple la variation de la température pendant les quatre saisons pour les différentes aires de vents, il est nécessaire de recourir à une notation plus compliquée; nous emploierons alors les plans cotés à courbes de niveaux. (1).

Les variations et la fréquence des vents supérieurs pour chaque mois de l'année météorologique 1874-1875 sont représentées en plan dans le graphique n° 3. Comme point de comparaison, nous avons en même temps représenté la courbe moyenne de la pression atmosphérique. On compte dix millimètres par mois sur les abscisses et 2 millimètres pour une observation sur les ordonnées. Afin de ne pas surcharger

(1) Il faut que la météorologie prenne rang parmi les sciences exactes. Alignons d'abord des chiffres, nous ferons ensuite de la prose. — Les auteurs dont nous parlions ci-dessus ne se font-ils pas illusion sur l'utilité de notes du genre de celles-ci, que nous relevons au hasard dans leur compilation :

« 454 » *On vit des signes épouvantables dans le ciel.... Une étoile se dirigea vers la lune....* »

« 1083 — *Grandes inondations. — Les hommes périssaient brûlés du feu sacré*...* »

(* Les temps sont bien changés !....)

« 1272 — *Temps nébuleux depuis le 15 des calendes de septembre » (18 août) jusqu'à la St-Hilaire. Il y eut grand froid; le sang du » Seigneur se congelait avant l'élévation de l'hostie...* »

« 1279 — ... *Les grues ne parurent pas en Alsace* (!!) *à cause de » la douceur de l'hiver.* »

« 1287 — ... *Les femmes disaient que la lune était fendue* » (!! ce qui fut pour le mieux puisqu') « *il crût du bon vin dans les lieux qui » en produisaient ordinairement d'âpre, et il fut âpre dans les vignobles » qui donnaient d'habitude le meilleur vin.* » etc.

le tracé dans les lignes inférieures, nous n'avons pas indiqué les rhumbs ayant fourni peu d'observations. Les courbes se rapportant aux différentes aires sont rappelées de distance en distance par leurs initiales, afin de pouvoir les suivre facilement. Elles accusent, on le voit, la prédominance, habituelle à notre climat, des vents du S-W. On remarquera que pour cette année, les variations de la pression atmosphérique étaient plus particulièrement causées par les courants W à N-W, lesquels nous ont généralement amené le mauvais temps, comme, du reste, dans la plus grande partie de la France. On voit en outre que le maximum de pression correspond aux mois pendant lesquels ont soufflé des courants du N-E, — ce qui confirme la théorie.

Dans le graphique n° 4, nous avons relevé le nombre des jours marqués par les divers phénomènes atmosphériques. On compte dix mm. par mois et 5 mm. pour un jour. La ligne marquée JP indique le nombre de *jours pluvieux* en général, c'est-à-dire marqués par des chutes de pluie, de neige, de grêle, etc. Les jours de pluie simple sont signalés à part. Cette dernière ligne, on le conçoit, se confond pour quelques mois avec la précédente. La courbe ZS indique les jours où se sont manifestées des tendances orageuses avec ou sans orage. La courbe des orages seuls est présentée à part : Voir leurs dates aux observations dans le grand tableau numérique.

Pour déférer au désir des personnes et des associations qui reçoivent nos tableaux, nous traçons ci-après un rapide aperçu des instruments qui servent à nos expériences, ainsi que des conditions dans lesquelles ces dernières sont effectuées. Cet exposé s'adressant surtout à des praticiens, nous avons cru pouvoir nous abstenir de donner certains détails qui seraient tout-à-fait superflus.

L'observatoire est situé au Sud-Est de la ville, par 48° 10' 12" de latitude et 4° 6' 24" de long. E. Un coteau de 85 mètres environ le domine à l'Est. Des observations *complètes* y sont faites tous les jours, à 7 heures du matin, à

1 heure après midi et à 7 heures du soir et des observations intermédiaires sont relevées, aussi souvent que possible, à des heures équidistantes.

Les moyennes sont calculées à la fin de chaque jour.

Les instruments en service sont :

Un baromètre à mercure, à cuvette cachée, d'un diamètre *intérieur* de 10 mm, construit par Tonnelot; il est complètement monté en cuivre et peut se transporter très-facilement; un bouton placé à la partie inférieure de la cuvette permet de refouler le mercure pour remplir complètement le tube. Le vernier, à crémaillère, donne les 20es de millimètres.

Son thermomètre, *noyé*, a été construit avec le verre du tube; en outre de la correction relative à la température, on tient compte de l'équation personnelle de l'instrument laquelle peut se représenter par :

$$Ho = \left[X - \left(\frac{745 - x}{100}\right) \right].$$

Ho étant la hauteur observée sans correction .

Ce baromètre est librement suspendu par son anneau, à l'abri des rayons du soleil, à l'altitude moyenne de 337 mètres;

Un baromètre holostérique construit avec soin par Naudet : un étui de voyage permet de le transporter facilement. La course de l'aiguille est comprise entre 590 et 800 mm. Un thermomètre noyé donne la température de l'instrument, réglé de manière à subir la correction thermométrique comme un baromètre à mercure. Il est comparé de temps à autre au baromètre étalon; (1).

Un psychromètre, composé de deux thermomètres identiques, gravés sur tiges et divisés en 20mes (2). Le thermomètre sec sert pour relever la température à toute heure.

(1) La différence est toujours très-minime.

(2) Tous les thermomètres que nous employons proviennent des ateliers de Baudin, à Paris.

Le thermomètre mouillé a son réservoir entouré de mousseline continuellement imbibée d'eau pure; (1).

Un thermométrographe, formé d'un thermomètre à maxima, système Walferdin, et d'un thermomètre minima de Rutherford. La longueur de la bulle d'air séparant l'index du reste de la colonne a été calculée de manière à contrebalancer la correction du thermomètre. L'on n'a donc qu'à faire la lecture pure et simple.

La température minima est relevée, *d'après la position de l'index*, à l'observation de 1 heure, et la température maxima à l'observation de 7 heures; après cette dernière observation, les thermomètres sont remis en expérience.

Les deux couples, psychromètre et thermométrographe, sont fixés *à peu près* horizontalement dans des rectangles isolateurs en laiton, sous un abri dont on trouvera ci-après la description;

Un appareil pour les radiations célestes ou rayonnements, dit actinomètre, composé de deux thermomètres à boule dans le vide. La boule du thermomètre portant la plus forte graduation a été préalablement recouverte d'une couche légère et homogène de noir de fumée. Les deux ballons contenant les thermomètres sont fixés horizontalement et à une certaine distance l'un de l'autre, sur un appareil tournant, et à l'extrémité d'un poteau suffisamment élevé;

Un pyrhéliomètre Pouillet, pour le rayonnement solaire; (2).

Un évaporomètre Piche, suspendu à côté des thermométrographes. Il est observé tous les jours à 1 heure;

Un ozonomètre James, de Sedan. Le papier est mis en place pour 24 heures; l'intensité de sa couleur, développée par immersion dans l'eau distillée, est évaluée par com-

(1) Nous avons toujours en provision les thermomètres nécessaires pour la construction des psychromètres, ainsi que les maxima, minima, thermomètres-fronde, etc., afin de pouvoir remplacer instantanément ceux qui seraient accidentellement mis hors d'usage.

(2) Cet appareil, de construction récente, n'a pas encore été employé régulièrement.

paraison avec la gamme ozonométrique délivrée par l'Observatoire de Paris;

Plusieurs hygromètres à cheveu sont employés pendant l'hiver, lorsque le psychromètre ne peut plus donner d'utiles indications; (1).

Un pluviomètre de l'Association scientifique de France, est installé à 2 mètres du sol. L'eau recueillie se mesure à l'aide d'une éprouvette graduée;

Un pluviomètre décuplateur de Baudin, (modèle de l'administration des Ponts-et-Chaussées) est mis en expérience pendant la saison froide. Une veilleuse se place dans la caisse de l'instrument, pour éviter la gelée et faire fondre la neige au fur et à mesure de sa chute; l'orifice de l'entonnoir se trouve à 2m 50 du sol; (2)

Un électromètre à feuilles d'or; cet instrument ne peut être employé régulièrement, à cause du voisinage de la montagne.

Une boussole avec lunettes, pinnules et réticules, et divers autres instruments, graphomètres, théodolites, microscopes, etc., pour la déclinaison magnétique, la mesure des angles dans certains calculs de hauteur, l'étude cristallographique, etc.

Un storm-glass, curieux instrument trop peu connu, et qui devrait passer au rang des appareils d'observations courantes, est toujours consulté avec fruit. Il est exposé au nord, à côté du baromètre étalon.

Plusieurs thermomètres-fronde sont employés par comparaison avec les thermomètres fixes, et pour relever la température des rivières, des sources.

La correction qu'il convient d'appliquer aux indications des thermomètres a été soigneusement déterminée par M.

(1) Nous recevrons prochainement un *hygromètre condensateur*, qui donne de meilleurs résultats que les précédents.

(2) Ce modèle rendrait encore de meilleurs services s'il était muni d'un petit robinet. Lorsque la caisse est placée à une certaine hauteur, il est difficile d'en extraire l'instrument. De plus, ce robinet rendrait inutile l'emploi de la jauge.

Renou. Le déplacement du zéro est vérifié tous les ans à l'aide d'un appareil à zéroter construit par Baudin, composé de trois récipients cylindriques terminés chacun par un entonnoir, et reposant sur un quatrième récipient destiné à recevoir l'eau de la fusion.

Des lunettes et longues-vues de forces diverses sont employées utilement pour l'étude des phénomènes atmosphériques.

La direction et la force des courants inférieurs sont évaluées à l'aide d'une girouette équilibrée, placée à l'extrémité d'un mât de 15 mètres de hauteur et d'un anémomètre de Robinson.

Les baromètres et les thermomètres ont été vérifiés et comparés en 1872, à l'Observatoire météorologique central de Montsouris, à Paris, par M. Ch. Sainte-Claire Deville, membre de l'Institut, Inspecteur général des stations météorologiques françaises et M. Renou, l'éminent secrétaire de la Société météorologique.

La sensibilité des thermomètres est extrême; la simple approche du corps de l'observateur occasionne une dilatation du mercure. (1) Aussi, l'emploi d'une lampe allumée pour les observations de nuit cause-t-il des erreurs difficiles à éviter.

Pour cela et pour autre chose encore, (2) nous avons installé un appareil électrique spécial; nous avons fait construire par M. Segui, à Paris, un gros tube Geissler solidement assujetti dans une monture en cuivre, et une bobine

(1) Nous nous sommes souvent demandé s'il y avait avantage à employer des thermomètres aussi sensibles pour les observations courantes, car le moindre coup de vent cause des variations passagères que l'on ne saurait pourtant admettre d'une manière trop absolue dans le calcul des moyennes. Ne serait-il pas préférable d'employer par exemple un thermomètre plongeant dans une éprouvette remplie de mercure; nous avons expérimenté ce système pendant quelques mois et les résultats obtenus nous ont paru devoir être pris en considération.

(2) A combien d'ennuis n'est-on pas exposé, surtout pendant l'hiver, avec une lampe allumée, par les temps de pluie, de vent, de rafales, etc., etc. — C'est à déserter...

Rhumkhorff de force appropriée. La bobine est installée à demeure dans notre cabinet, toute prête à fonctionner; deux piles-bouteille au bichromate de potasse peuvent l'actionner instantanément. Deux fils en cuivre partent des réophores de la bobine et, traversant le jardin, arrivent jusqu'au près des thermomètres.

Au moment de faire la lecture de ces instruments, l'on immerge les zincs de la pile, il n'y a plus qu'à mettre les fils du tube en communication avec les bornes des fils transmetteurs (1).

Le psychromètre, le thermométrographe, l'évaporomètre et le papier ioduré sont isolés en plein air, sous un abri suffisamment vaste et construit dans des conditions telles que l'air puisse circuler librement autour des appareils. Un chassis en bois de chêne de 4m sur 1m 20, orienté perpendiculairement au méridien et muni de marchepieds, supporte deux écrans de dimensions inégales; le 1er, de 1 mètre carré environ, formé d'une simple toile cirée, est placé à environ 20c des thermomètres, le second, entièrement en bois, de 1m 50 de côté, est placé à 30 cent. du premier; tous deux sont inclinés de 30° au Sud.

Des écrans verticaux, placés à 90 centimètres de chaque côté, interceptent les rayons du soleil à son lever et à son coucher. (2)

Les observations courantes comprennent :

La pression atmosphérique à zéro et rectifiée;

La température minima absolue et maxima absolue et la moyenne intermédiaire;

La température du thermomètre sec aux trois observations et leur moyenne;

(1) Le courant ne passe pas encore lorsque l'on attache les fils du tube aux bornes. Il y a deux interrupteurs que l'on fait agir au dernier moment lorsque tout est prêt. Sans cette précaution, il serait impossible d'établir les communications.

(2) Nous avons expérimenté un nouveau genre d'abri qui a fait l'objet d'un mémoire présenté par nous à la Sorbonne au mois d'avril dernier.

Les radiations célestes (différence du thermomètre noir et du thermomètre nu); (T — O)

Le rayonnement solaire;

La tension de la vapeur d'eau;

L'état hygrométrique;

L'udométrie;

L'évaporation;

L'ozone;

La nébulosité;

La direction et la force approximative des courants inférieurs et supérieurs suivant la division de la Rose en 16 rhumbs évalués au besoin en degrés.

Les phénomènes journaliers sont consignés dans les registres à l'aide des signes suivants :

...phénomènes journaliers s..ants :

rouillard	
apeurs	
rume	
luie	
eige	
rêle	
résil	
ivre	
rglas	
lée dure	
osée blanche	
urs orageux en général	
rage	
empête, trombe, etc	

ns diverses

Forme des

a forme

imbus bas	ité
imbus moyen	ge,
lto-nimbus	

L.ement, tient beaucoup de place et ne p des orages observés lorsque l'on a 2 mode de notation sommaire qui nous paraisse terminant à 10h. 25m. venant du sud Nord moyen, Éclairs ordinaires, tour de grêle; après l'orage les nuées chassent.... etc etc.

Ce sont pas faciles à résumer.

To

♀ ⊙

1875

...Épinal


UNIV.
OF
MICH.

Aperçus de quelques hauteurs d'eau recueillie au pluviomètre pendant un temps donné. — (Surf. 0^{mm} 14.)

DATES	hauteurs. mm	DURÉE
21 septembre 1869	21 3	Orage. 5 heures.
5 novembre 1869	40 5	De deux jours, par intermittence.
29 —	38 5	id.
26 février 1870	50 0	Pluie et neige, par int. 3 jours.
12 août 1870	55 4	De deux jours, par intermittence.
10 septembre 1870	57 2	id. continue.
10 octobre 1870	53 0	De deux jours; averses.
15 décembre 1870	44 1	id.
1er juillet 1871	24 0	De 3 orages successifs.
25 —	17 0	Une heure.
23 avril 1872	28 0	Quatre heures de nuit.
26 mai 1872	64 7	De deux jours, dont 50^{m}2 sans interruption.
30 juillet 1872	25 8	De deux orage de nuit.
1er décembre 1872	30 2	De la nuit.
18 août 1873	25 4	Orage et averses d'un jour.
16 juin 1873	27 5	Un orage d'une heure.
12 juillet 1873	23 2	Quelques heures, suite d'orage
23 —	27 2	De deux orages d'une heure chacun.
10 août 1873	31 8	De 6 heures, suite d'orage.
16 juillet 1874	45 1	Orages de 55 minutes.
23 juin 1875	48 3	En 45 minutes.
26 —	14 4	En 15 minutes.
8 juillet 1875	44 1	D'une seule nuit.
5 août 1875	35 4	De 24 heures.
23 septembre.	35 0	D'une nuit.
22 — 23 —	54 7	De 48 heures.

DEMANGEON.

TABLEAU

DES

MEMBRES COMPOSANT LE BUREAU

ET LES

COMMISSIONS ANNUELLES

BUREAU DE 1875

Président d'honneur, M. le baron *De Foucault*, Préfet des Vosges.

Président, M. *Lebrunt*, professeur de mathématiques au collége d'Epinal.

Vice-présidents, M. L. *Rambaud*, avocat. M. *De Montour* (O. ✵), capitaine de vaisseau en retraite.

Secrétaire perpétuel, M. *Gebhart*, pharmacien à Epinal.

Secrétaires adjoints, M. *De Chanteau*, ancien archiviste. M. *Haillant*, avocat, docteur en droit.

Trésorier-archiviste, M. *Chapellier*, instituteur public.

COMMISSIONS ANNUELLES

1° commission de comptabilité

MM. *Lemoyne* ✵, président, *De Montour* (O. ✵), *Nicolas*, *Pentecôte*, *Journet*.

2° commission d'admission

MM. *Gley*, président, *Thomas*, *Nicolas*, *Charton*, *L. Rambaud*.

3° COMMISSION D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

MM. *J. Laurent*, président, *Chapellier*, *de Chanteau*, *L. Rambaud*, *de Jarry*, *Haillant*, *Gley*.

4° COMMISSION LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

MM. *Thomas*, président, *de Chanteau*, *L. Rambaud*, *Boudard*, *l'abbé Laurent*, *Gley*, *Charton*.

5° COMMISSION SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE

MM. *Journet*, président, *Burtaire*, *Cherest*, *Lemoyne*, *Demangeon*, *de Montour*, *de Jarry*.

6° COMMISSION D'AGRICULTURE

MM. *de Grandprey*, président, *Defranoux*, *Journet*, *Lapicque*, *Nicolas*, *Gaudel*, *Chapellier*.

7° COMMISSION DE PUBLICATION

MM. *L. Rambaud*, président, *de Grandprey*, *Defranoux*, *J. Laurent* *de Jarry*, *Thomas*, *Journet*, *Cherest*.

Le Président et le Secrétaire perpétuel sont, de droit, membres de toutes les commissions.

Membres titulaires

résidant à Épinal

MM.

1866. *Albert*, garde-mines.
1870. *Berher*, docteur en médecine.
1874. *Brénier* (l'abbé), curé d'Epinal.
1875. *Boudard*, inspecteur de l'instruction primaire.
1875. *Burtaire*, professeur de mathématiques élémentaires au collége.

1873. *De Chanteau*, ancien archiviste du département, élève de l'Ecole des Chartes.

1850. *Chapellier*, instituteur public.

1825. *Charlon*, chef de division de préfecture, en retraite.

1853. *Cherest*, principal du collége, directeur de l'école industrielle des Vosges.

1874. *Collot*, imprimeur, ancien professeur d'histoire au collége.

1847. *Crousse*, docteur en médecine.

1832. *Defranoux*, inspecteur des contributions indirectes, en retraite.

1873. *Demangeon*, secrétaire de la commission départementale de météorologie des Vosges.

1874. *De Foucault* (baron), Préfet des Vosges.

1874. *Gaudel*, sous-inspecteur des forêts.

1871. *Gebhart*, pharmacien.

1874. *Gley* (Emile), ancien imprimeur.

1853. *Gley* (Gérard), professeur de troisième au collége.

1873. *De Grandprey* (Clément), conservateur des forêts.

1832. *Guery*, ancien archiviste du département.

1875. *Haillant*, avocat, docteur en droit.

1870. *De Jarry de Bouffémont* (Henri), propriétaire.

1858. *Journet* ✱, ingénieur civil.

1873. *Lafite*, ancien professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg.

1872. *Lafosse*, sous-intendant militaire.

1861. *Lapicque*, vétérinaire.

1836. *Laurent* (Jules), directeur du musée départemental.

1873. *Laurent* (l'abbé), inspecteur d'Académie.

1856. *Lebrunt*, professeur de mathématiques au collége.

1864. *Lemoyne* ✱, inspecteur des lignes télégraphiques.

1873. *Malarmé* ✱, avocat.

1854. *Maud'heux*, avocat, docteur en droit.

1862. *Merlin*, secrétaire de l'inspection académique des Vosges.

1866. *De Montour* (O. ✱), capitaine de vaisseau, en retraite.

1874. *Nicolas*, licencié en droit, ancien avoué.

1857. *Pentecôte*, pharmacien.

1861. *L. Rambaud*, avocat.

1862. *Thomas*, inspecteur de l'instruction primaire, en retraite.

Membres associés libres

résidant dans le département

MM.

1864. *Bourguignon*, cultivateur, à Vrécourt.

1863. *Bronsvick* fils, négociant, à Mirecourt.

1850. *Buffet* (Louis) ✻, Ministre de l'Intérieur.

1875. *Boucher* fils, fabricant de papier, à Docelles.

1875. *Cabasse*, pharmacien, à Raon-l'Étape.

1843. *Chevreuse*, docteur en médecine, à Charmes.

1866. *Claudel*, Charles, fabricant de papier, à Docelles.

1875. *Colin*, agriculteur, à Ménil-sous-Harol.

1875. *Collin*, vétérinaire, à Bulgnéville.

1862. *Deblaye* (l'abbé), archéologue, curé d'Auzainvilliers (Bulgnéville).

1875. *Claudot*, docteur en médecine, à Eloyes, président de la Commission départementale des Vosges.

1868. *Defrance*, cultivateur, à Langley (Charmes).

1861. *Desfourneaux*, curé à Malaincourt (Bulgnéville).

1873. *Edme* (Louis), à Rouceux (Neufchâteau).

1872. *Evrard* père, banquier, président du tribunal de commerce, à Mirecourt.

1861. *Ferry* (Hercule), industriel, à Saint-Dié.

1869. *Fontaine*, architecte à Saint-Dié.

1875. *Fournier*, docteur en médecine, à Rambervillers.

1832. *Friry*, avocat, archéologue, à Remiremont.

1872. *Gaspard* (Emile), notaire, à Mirecourt.

1864. *George*, cultivateur à Lalaumont, commune de Vincey (Charmes).

1861. *Guinot*, curé à Contrexéville.

1859. *Hanus*, avoué, président du comice de Remiremont.

1871. *D'Herbel* (le chevalier de Bonnay), au château de Grignon, Charmes.

1864. *Houberdon*, cultivateur à Naimont, commune d'Uzemain.

1866. *Krantz*, Léon, fabricant de papier, à Docelles.

1859. *Lahache*, juge de paix, à Xertigny.

1858. *Lahache*, pharmacien à Bruyères.

1863. *Lebœuf*, sous-directeur de la ferme-école de Lahayevaux (Neufchâteau)

1866. *Leclerc* ✳, médecin-major en retraite, à Ville-sur-Illon.

1867. *Lederlin*, directeur des établissements industriels de Thaon (Châtel).

1867. *Lefebvre*, pharmacien, à Neufchâteau.

1862. *Liétard*, docteur en médecine, à Plombières, membre du Conseil général.

1858. *Louis*, professeur au collége de Neufchâteau.

1853. *Mansuy* ✳, docteur en médecine, à Docelles.

1861. *Mansuy*, médecin-vétérinaire, à Remiremont.

1870. *Moitessier*, ancien négociant, ancien juge au tribunal de commerce.

1839. *Mougeot* ✳, docteur en médecine, à Bruyères, membre du Conseil général.

1849. *Noël* ✳, ancien président du comice de Remiremont.

1868. *Noël* (Ernest), industriel et agriculteur à Thunimont, commune de Harsault (Bains).

1863. *Perdrix*, cultivateur, à Bazoilles, président du comice de Neufchâteau.

1861. *Perrin* (Sulpice), botaniste, à Cremanvillers (Vagney).

1856. *Petit*, principal du collége de Neufchâteau.

1860. *Préclaire*, arboriculteur, receveur-buraliste, à Charmes.

1862. *De Pruines* père ✳, maître de forges, à Sémouze (Plombières).

1861. *Puton*, docteur en médecine, à Remiremont.

1859. *Renault*, pépiniériste, à Bulgnéville.

1836. *Resal* ✳, avocat à Dompaire, ancien représentant.

1862. *Resal* fils, docteur en médecine, à Dompaire.

1868. *Seillière* (Frédéric), ingénieur civil, avenue de l'Alma, 61, à Paris.

1867. *Steinheil* ✳, manufacturier à Rothau (Schirmeck), ancien député.

1864. *Thiriat*, secrétaire de la mairie de Vagney.

1859. *Thomas*, curé de Biffontaine (Corcieux).

1825. *Turck*, docteur en médecine à Plombières, ancien représentant.

1862. *Verjon* ✳, docteur en médecine, à Plombières.

Membres correspondants

résidant hors du département

MM.

1862. *Abert*, inspecteur de l'assistance publique du département de la Gironde, à Bordeaux.

1862. *Adam* ☼, substitut du procureur général, à Nancy

1845. *Aubry* (Félix), propriétaire, rue du Faubourg Poissonnière 35, à Paris.

1876. *Barbier de Montault*, camérier de Sa Sainteté, au château de Màris, par Jaulnay, (Vienne).

1861. *Bataillard*, agriculteur, à Champagney (Doubs).

1853. *Baud*, inspecteur des eaux minérales, à Contrexéville.

1854. *Baudrillart* ☼, ancien conservateur des forêts à Epinal, administrateur des forêts du domaine de Dreux.

1855. *Baudrillart* ☼, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), rue de l'Odéon, 10, à Paris.

1874. *De Bauffremont-Courtenay* (le prince Gontran), au château de Brienne (Aube).

1871. *De Bauffremont-Courtenay* (le prince Eugène), duc d'Atrisco, au château de Brienne (Aube).

1862. *Bégel* (l'abbé), missionnaire en Amérique.

1860. *Benoît* ☼, doyen de la Faculté des lettres de Nancy.

1864. *Benoît* (Sébastien), vérificateur des poids et mesures, à Dôle.

1870. *Benoît* (Arthur), faubourg Stanislas, 19, à Nancy.

1862. *Bertherand*, docteur en médecine, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

1842. *Blaise (des Vosges)* ☼, professeur d'économie politique, rue Léonie-Chaptal, 7, à Paris.

1873. *Blandin*, docteur en médecine, rue Sully, 2, à Nantes.

1871. *De Blignières*, ancien préfet des Vosges, préfet de la Loire.

1862. *Bourgeois*, ancien professeur à l'école professionnelle de Mulhouse, en retraite, à Besançon.

1863. *Bourguin*, président honoraire de la société protectrice des animaux, avenue de Neuilly, 129, à Neuilly, près Paris.



1853. *Bourlon de Rouvre* (C. ✱), ancien préfet des Vosges et de la Gironde.

1861. *Bourlot,* professeur de mathématiques au lycée de Montauban.

1870. *Buez* ✱, docteur en médecine, ancien inspecteur de l'établissement hydrominéral de Martigny-les-Bains (Vosges).

1862. *Caillat,* médecin inspecteur des eaux de Contrexéville, à Aix.

1868. *Caillette de l'Hervillers* (Edmond), sous-chef de bureau au ministère des finances, en retraite, rue Vaugirard, 45, à Paris.

1863. *Campaux,* docteur ès lettres, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Nancy.

1864. *Castel,* docteur en médecine, à Nancy.

1874. *Chabert,* directeur de la compagnie d'assurances l'Union, quai Claude le Lorrain, 22, à Nancy.

1869. *Chervin* aîné, directeur-fondateur de l'institution des bègues, avenue d'Eylau, 90, à Paris.

1865. *Chevillot,* principal du collége de Commercy.

1845. *Claudel* ✱, d'Epinal, ingénieur civil, rue le Regrattier, 12, à Paris.

1862. *De Clérambault* (Gatian), vérificateur des domaines, à Bourges.

1859. *Colnenne,* inspecteur des forêts, à Vesoul.

1859. *Conus,* inspecteur d'Académie, à Vesoul.

1849. *Cournault* ✱, conservateur du musée lorrain, à Malzéville (Nancy).

1870. *De Clinchamp* ✱, inspecteur de l'assistance publique, à Lille.

1853. *Danis,* architecte, rue de Médicis, 8, à Paris.

1873. *Darcy* ✱, ancien préfet des Vosges, préfet du Pas-de-Calais, à Arras.

1873. *Darras* (l'abbé), vicaire général honoraire du diocèse de Nancy, auteur de *l'histoire de l'Eglise,* rue de Varennes, 98, à Paris.

1856. *Daubrée* (C. ✱), membre de l'Institut (Académie des sciences), ingénieur en chef des mines, professeur de géologie au Muséum d'histoire naturelle, rue de Grenelle Saint-Germain, 91, à Paris.

1867. *Daudel* ✻, capitaine commandant au 8e cuirassiers, à Versailles.

1847. *Delesse* ✻, ingénieur des mines, rue Madame, 37, à Paris.

1856. *Delétang* ✻, ingénieur des chemins de fer de l'Est, à Charleville.

1847. *Desbœufs* ✻, statuaire, rue Notre-Dame-de-Lorette, 47, à Paris.

1846. *D'Estocquois* ✻, professeur de mathématiques appliquées à la Faculté des sciences de Dijon.

1843. *Dompmartin*, docteur en médecine, à Dijon.

1851. *Druhen* (aîné), professeur à l'école de médecine de Besançon.

1863. *Dulac* (O. ✻), colonel du 12e régiment de dragons.

1865. *Duhamel*, archiviste du département de la Corse, à Ajaccio.

1876. *Denis-Ginoux*, greffier de paix, à Château-Renard (Bouches-du-Rhône).

1864. *De Fleury* (marquis) (C. ✻), ancien préfet des Vosges, à Paris.

1875. *Faudel*, docteur en médecine, à Colmar.

1874. *Florentin*, receveur des établissements de bienfaisance, à Bar-le-Duc.

1869. *Français* (O. ✻), peintre paysagiste, rue Carnot, 3, à Paris.

1844. *Gaillardot*, médecin sanitaire, à Alexandrie, (Egypte).

1859. *Galmiche*, inspecteur des forêts en retraite, à Coulevon (Vesoul).

1862. *Gasquin*, proviseur du lycée de Belfort.

1874. *Gaudé*, instituteur, à Sauvigny (Meuse).

1844. *Gigault d'Olincourt*, ingénieur civil, architecte, à Bar-le-Duc.

1852. *Gillebert d'Hercourt*, directeur de l'établissement hydrothérapique et médecin consultant aux eaux d'Enghien (Seine et Oise).

1863. *Giraud*, président du tribunal civil, à Niort.

1845. *Gley* (C. ✻), officier d'administration principal des subsistances militaires, en retraite, boulevard Magenta, 7, à Paris.

1844. *Glœsener*, professeur, membre de l'académie royale de Belgique, rue des Augustins, 55, à Liége.

1842. *Gobron*, ancien élève de Roville.

1842. *Godde de Liancourt*, fondateur de la société des naufrages, rue de l'Odéon, 8, à Paris.

1844. *Godron* (O ✻), doyen honoraire de la Faculté des sciences de Nancy.

1869. *Grad* (Charles), homme de lettres à Turckeim, (Haut-Rhin).

1869. *Guérin* (Raoul), archéologue, rue Saint-Julien, 8, à Nancy.

1859. *Guerrier de Dumast* (baron) (O. ✻), ancien intendant militaire, secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres).

1864. *Guibal*, sous-inspecteur des forêts, à Poligny.

1844. *Guillaumé* (l'abbé), aumônier de la chapelle ducale, à Nancy.

1836. *Haussmann* ✻, ancien intendant militaire, rue Saint-Georges, 23, à Paris.

1863. *Hèquet*, comptable aux forges de Liverdun, (Meurthe).

1858. *Hoorebecke* (Gustave van), avocat à la cour d'appel de Gand.

1829. *Hubert*, naturaliste et homme de lettres, à Iverdun.

1848. *Husson*, pharmacien, à Toul.

1869. *Husson*, proviseur du lycée de Chaumont.

1874. *Hyver* (l'abbé), professeur de rhétorique au petit séminaire de Pont-à-Mousson.

1875. *Jacob*, directeur du musée, à Bar-le-Duc (Meuse).

1870. *Jeanroy*, professeur de rhétorique, à Foix.

1863. *Joly*, avocat, secrétaire de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.

1860. *Joubin*, poviseur du lycée de Nîmes.

1861. *Joumar*, avocat à la cour d'appel, suppléant du juge de paix du 3e arrondissement, rue de Lille, 7, à Paris.

1866. *Jouve*, professeur, rue d'Erlanger, 18, à Paris-Auteuil.

1874. *Julhiet* (O. ✻), capitaine de vaisseau, à la côte Saint-André (Isère).

1864. *Just Pidancet*, conservateur du musée de Poligny, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de la même ville.

1858. *Jutier* ✻, ingénieur en chef des mines, à Châlons-sur-Saône (Saône et Loire).

1868. *Kuhn* (l'abbé Hermann), curé de Brouderdoff (par Valérystal), Meurthe-et-Moselle.

1855. *Kuss* ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Dijon.

1873. *De Langenhagen*, docteur en médecine, à Paris.

1829. *Languet de Sivry*, propriétaire à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or).

1869. *Lapaix*, graveur héraldique, rue des Dominicains, 138, à Nancy.

1836. *Lebesque* ✻, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux, ancien professeur au collége d'Epinal.

1872. *Leblanc*, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Caen.

1849. *Lebrun*, architecte, à Lunéville.

1864. *Le Clerc* ✻, docteur en médecine, ancien médecin en chef des hôpitaux de Laon, médecin consultant aux eaux de Contrexéville, rue du Couchant, 4, à Reims.

1850. *Lecoq* (O. ✻), géologue, professeur à la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand, correspondant de l'Institut.

1858. *Legrand du Saulle*, docteur en médecine, boulevard Saint-Michel, 9, à Paris.

1867. *Lehr*, docteur en droit, professeur de droit civil français et de droit comparé à l'Académie de Lausanne (Vaud) (Suisse).

1844. *Lepage* (Henri) ✻, archiviste du département de la Meurthe, président de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy.

1874. *Le Plé* ✻, docteur en médecine, président de la Société libre d'Emulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, à Rouen.

1847. *Levallois* ✻, inspecteur général des mines, rue Belle-Chasse, 44, à Paris.

1866. *Lévy*, grand rabbin, à Vesoul.

1853. *L'héritier* ✻, inspecteur des eaux thermales de Plombières.

1649. *Liégey*, docteur en médecine, rue du Pont, 17, à Choisy-le-Roi (Seine).

1844. *Lionnet* ✻, ancien professeur de mathématiques au lycée Louis-le-Grand, avenue du Bel-Air, 4, à Saint-Mandé (Paris).

1861. *Liron* (Jules de) d'Airolles, secrétaire général honoraire de

la Société d'agriculture de Châlons-sur-Saône, rue de Sèvres-Vaugirard, 82, à Paris.

1864. *Malte-Brun* ✵, secrétaire général honoraire de la Société de géographie, rue Jacob, 16, à Paris.

1869. *Marehal*, archéologue, juge de paix, à Bourmont (Haute-Marne).

1871. *Maréchal*, inspecteur de l'instruction primaire, à Provins (Seine-et-Marne).

1847. *Martins* (O. ✵). professeur à la Faculté de médecine de Montpellier.

1854. *Matheron* ✵, ingénieur civil, à Marseille.

1830. *Maulbon d'Arbaumont* ✵, ingénieur en chef en retraite.

1847. *Mauléon* (de), directeur fondateur du *Recueil industriel et des Beaux-Arts*, à Paris.

1852. *Meaume* ✵, avocat, professeur à l'école forestière de Nancy.

1857. *Michaud* ✵, capitaine adjudant-major en retraite, chef d'institution à Sainte-Foy-les-Lyon.

1859. *Morand* ✵, médecin principal à l'hôpital de Lyon.

1864. *Mortillet* (Gabriel de), ingénieur civil, rue de Vaugirard, 35, à Paris.

1861. *Mougel*, curé de Duvivier, par Bône (Algérie).

1841. *Naville*, Adrien, praticulteur, à Genève.

1871. *Olry*, instituteur à Allain-aux-Bœufs, par Colombey-les-Belles (Meurthe).

1845. *Oulmont* ✵, docteur en médecine, rue Bergère, 21, à Paris.

1864. *Pâté*, professeur d'agriculture, à Nancy.

1852. *Péchin* ✵, ancien sous-préfet de Remiremont.

1836. *Péricault de Gravillon* (C. ✵), colonel d'état-major, rue de l'Université, 27, à Paris.

1847. *Perrey* ✵, professeur honoraire de la Faculté des sciences de Dijon, rue du Port, 78, à Lorient.

1872. *Pfaff*, professeur d'allemand au lycée de Montpellier.

1841. *Pierrard*, ancien officier du génie.

1839. *Pinel*, avocat à la cour d'appel, rue Lafitte, 34, à Paris.

1829. *Piroux* ✵, directeur de l'Institution des sourds-muets, à Nancy.

3872 *Plassiard*, ingénieur, inspecteur du travail des enfants dans les manufactures, à Nancy, rue St-Léon.

1844. *Poirel* ❋, président de chambre à la cour d'appel d'Amiens.

1861. *Ponscarme* ❋, graveur de médailles, à Paris.

1867. *Portier*, professeur d'histoire et de géographie, rue des Rivoli, 144, à Paris.

1871. *Quintard*, secrétaire-adjoint de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy.

1869. *Rabache*, homme de lettres à Morchain (par Nesles), Somme.

1862. *De Rebecque* (Constant), président de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

1872. *Renauld*, juge suppléant au tribunal civil, rue Callot, 9, à Nancy.

1859. *Reuss*, docteur ès-sciences, professeur de physique au lycée de Nevers.

1856. *Risler*, ancien rédacteur du *Journal d'Agriculture pratique*, agronome, propriétaire à Calèves-sur-Nyon, canton de Vaud (Suisse).

1870. *Ristelhüber*, homme de lettres, quai Saint-Nicolas, 3, à Strasbourg.

1869. *Robert*, docteur en médecine, rédacteur en chef de la *Revue médicale, française et étrangère*, à Nancy.

1853. *Sabourin de Nanton*, ancien directeur des postes, homme de lettres, à Dijon.

1842. *Salmon* ❋, conseiller à la cour de cassation.

1829. *Saucerotte* ❋, médecin en chef honoraire à l'hôpital de Lunéville.

1843. *Simonin* ❋, docteur en médecine, professeur à la Faculté de médecine, à Nancy.

1862. *Terquem* ❋, ancien pharmacien, directeur du musée géologique de Metz.

1863. *Thévenin*, conseiller à la cour d'appel de Paris, boulevard Saint-Michel, 45.

1869. *Thévenot*, ancien vérificateur des poids et mesures, rue de Trinité, 5, à Troyes (Aube).

1832. *Toussaint*, agriculteur à Stuttgard.

F. Renauld, pharmacien, à St-Chamond (Loire).

1858. *Trouillet*, arboriculteur, à Montreuil-les-Pêches (Seine).
1844. *Vagner*, imprimeur-libraire-éditeur, rue du Manége, 3, à Nancy.
1845. *Valdezey*, médecin, à Liancourt, (Oise).
1875. *Valkenaer* (le baron de), agriculteur, au Paraclet, (Aube.)
1829. *Vergnaud-Romagnési*, négociant à Orléans.
1862. *Vesins* (vicomte de) (O. ☼), ancien préfet dès Vosges et de Seine-et-Marne.

Membres correspondants

abonnés perpétuels aux publications de la Société d'Émulation

MM.

Aubry (Félix), propriétaire.
De Bauffremont-Courtenay père (le prince Gontran).
De Bauffremont-Courtenay fils (le prince Eugène).
Claudel, ingénieur civil.
Darras (l'abbé).
Liégey, docteur.
Lionnet.
Gaudé, instituteur.
Jacob, bibliothéeaire.
Kuhn.
Lebrun, architecte.
Leclerc, docteur en médecine.
Marchal, juge de paix.
Salmon, conseiller à la cour de cassation.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TOME XV, 1er CAHIER

Page

Extraits des procès-verbaux 5
Procès-verbal de la séance publique du 16 décembre 1874. 37
Ouvrages reçus par la Société en 1874. 39
Liste des Sociétés savantes correspondantes 45
Discours d'ouverture de la Séance publique, par M. Thomas. 57
Rapport de la Commission des concours littéraire, artistique et scientifique, par M. de Chanteau. 80
Rapport de la Commission d'Agriculture, par M. Houberdon 88
Liste des récompenses décernées en 1875 97
Notes pour servir à l'histoire du chapitre de Saint-Dié aux XVIIe et XVIIIe siècles, avec un plan topographique de la ville de Saint-Dié en 1738, par M. F. de Chanteau, avec pièces justificatives 101
Histoire Vosgienne. — Souvenirs de 1814 à 1848, par M. Ch. Charton. 138
Notice biographique sur M. Maud'heux, président de la Société d'émulation, par M. Ch. Charton. . . . 168
Pauvre femme, poésie, par M. Ch. Charton 173
Analyse des 3e et 4e livraisons des Annales de la Vigne-Ecole de Bazerey, par M. Defranoux. 174
L'Epargne, poésie, par M. Resal. 176
La Genèse, poésie, par M. Resal. 180

UNE SAISON ARCHÉOLOGIQUE A CONTREXÉVILLE, par Mgr X. Barbier de Montault. 183
LES HARAS de la chaume du Ballon et de Vagney, par M. H. Lepage. 235
UN EPISODE de la Guerre de trente ans. — Les Allemands à Rambervillers, par M. le docteur Fournier. . . . 248
CHANSONS en patois vosgien, recueillies et annotées par M. Louis Jouve, avec un glossaire et la musique des airs. 282
RAPPORT sur les fouilles archéologiques faites au GRAND-MALD'HEUX, par MM. de Chanteau et de Jarry. . . 406
RAPPORT sur les fouilles archéologique faites au Bois Leroy, par MM. de Chanteau et de Jarry. 417
RAPPORT sur les fouilles archéologiques faites à la colline des Eaux, par MM. L. Rambaud et de Jarry. . . 421
EXCURSIONS BOTANIQUES aux étangs des Breuillots et des Aulnouses, par M. J. Ch. Chapellier. 425
RAPPORT sur les appareils à vapeur, par M. Albert. .
RÉSUMÉ des observations météorologiques, faites en 1874-1875, par M. Demangeon 467
LISTE des membres de la Société. 478

	Calorifères	1874 31 décembre				
		Chaudières		Récipients de vapeur	Machines	
		Motrices	Calorifères		Nombre	Force
Tissag	36	67	24	91	51	2337 00
Laine	»	3	2	7	2	67 00
Teint	9	10	13	90	9	175 00
Tissag	»	74	24	194	73	1504 00
Draps	»	2	1	2	2	52 00
Bonne	»	9	2	3	8	38 00
Peign	»	3	»	2	2	82 00
Fonde	»	27	»	»	27	165 00
Usine	»	12	»	»	14	181 00
Lamin clou	»	23	1	»	20	197 00
Horlo	»	2	»	»	2	3 00
Instru	»	2	»	»	1	16 00
Comb	»	2	»	»	2	8 00
Usines	»	1	»	»	1	2 00
Minote		11	»	»	11	59 00
Glucos		1	4	4	1	6 00
Féculer		22	1	1	22	100 00
Distille		1	2	4	2	10 00
Huilerie		2	»	»	2	18 00
Pâtes d		[illegible]	[illegible]	[illegible]		
Sirops, chicor						
Brass						
Papet						

OBSERVATIONS

(Voir le rapport ci-joint pour la situation de 1864).

En 1867, on a fait fonctionner une locomotive routière de 12 chevaux qui n'est pas comprise dans la situation de cette campagne. Cet essai n'ayant pas réussi, la machine a été supprimée après 3 ou 4 mois de marche.

La situation de 1869 comprend la locomotive du chemin de fer de la Vologne, dont la puissance est de 80 chevaux.

La situation de 1870 comprend une 2ᵉ locomotive aussi de 80 chevaux du même chemin de fer.

En 1873, on a utilisé une machine à battre qui n'est pas comprise dans la situation de cette campagne.


UNIV.
OF
MICH.

Airs des Chansons patoises.

(Les N.os des Airs correspondent aux N.os du texte.)

Allegro.

1.

Mo pé... re m'é mé.ri..è é in bos.su. Le pre.
mey'jo de mé noc'm'é tan bè..tu. Te n'me te n'me bètré pu mau.di bos.su.

Andantino.

2.

Nô fô nal..la i...bô, mo Jean Diaud' mo ma.
ri, No fô nal...la i bô, mo Jean Diaude.

5.

Kan j'è.tô chu mo pér, j'è.vô quinze an, j'è.vô quinze
an. On m'è.bi..yé de pi en cap comme in vrâ ga.lan, sa.cré.dié, youp la
la On m'è.bi.yé de pi en cap comme in vrâ ga..lan.

6.

J'è.vô èn' si bât mâ.tross' que j'émô tan. Je l'ollô vouér fête et dieu.
mang' comme in go.lan O..i po.dèy' je l'ol.lô vouér comme in go...lan.

Allegretto.

7.

Je m'en fus voir l'a.mie Pier.rett' bien re.top.pé, bien re.top.
pé El ne me re..con.nais.sô pas, tan j'è.tô bé! tan j'è.tô
bé ô sa.prédieum! El ne me re..con.nais.sô pas, tan j'è.tô bé!


8.
Kan j'son èchen su in ban, j'iy tro.von mi lo to gran.
Lâ fòm' son è.. lè mô..hon Ké moi.no lo ca. ril.lon.
No Kè j'son i ca..ba...rè, j'non mi bso d'no chè.gri.nè.
9.
Allegretto
Quand j'é.tais chez mon pè.re gar çon à ma.ri.
er, je n'avais rien à fai.re qu'u.ne femme à chercher. T'ô.
rè mou d'mau pôr om.me, pôr omm' t'è..rè mou d'mau.
10.
Allegretto
Kan Co.lâ voiè di bô, biè mouyè, biè fâ
tiè, é s'an vè vouér se fòm' pou.z.è.vouè è so.pè. Eh!
K'on n'mè grondè gron.de Eh! K'on n'mè gron.dess' mi
11.
Andantino
ad. libitum
Kan j'ètô feye è mè.ri..â.ye, dè bal cor.nett'
de dentelle ah' bot.ta je mot.ta. As..tour je mo ca.
pett' su ca.pett'; j'mon va ca.pet.tan, mo.n.ef.fan. Lo
mè.rieg' m'è rè...du jus.qu'au bou do vil..le.ge.


Air: In exitu Israël.
12
Jean-jean mo bé é--fan Jean-jean mo bé
é--mi, Kan-tès--que t'te ma-ri-ra, di-me lo di.
13.
Dè-ri chû no dain nout' villège è n'yé cin to
pe guèchon; è-co vu-t-ét' mè-ri---é. Gai, gai,
ver-lu-ron lu-ret-te, gai, gai ver-lu-ron lu---ré.
Variante pour le 1er vers du 5e couplet.
J'vos cin-vite è mé noc' tor-tu mé frère.
Allegretto.
14.
Le pre-mier soir de mes no-ces de-vi-nez
c'que je fis; je lais-sai dor-mir ma femme tout le long de la
nuit, On dit qu'il n'en faut pas rir' de rir' l'on n's'en peut te--nir.
15.
Je m'seu lvé di grau mè-ti; ç'o pou nol-lè voir m'è-
mie. Je peur-nô not'granche-vau Ke j'è-plô lo nar mou-riau. To lo
lon de lè con-traye je nol--lai è lè hug-naye.


variante.
15.
Je m'seu l'vé di gran mè-tĩ ; ç'o pou nol-tè
voir m'è-mie. Je peur-nõ not' gran chevau Ke j'è-plõ lo
nar mouriau. To lo lon de lẽ con-traye je nol-lai è lẽ hag'-nâye.
16.
Ju-ron-dé qu'o su so tô, et
qui retonn' dé boi-yo chau, ô Ju-ron-dé
18.
Si j'vo di in mo d'vé-ri-té, i ieu biẽ è-te
mé-ri-é I è-voây mõ chè-ru hhou m'brè et mã bieu hhou mè
hpô-le Tra la la la lon la li-dé-ri Tra la la la lon la li-dé-ra
19.
Sè jẽ-mã jè mè mẽ-ri-e, jẽ n'mè mẽ-ri-rã jẽ-
mã si dã bé so-lã jè n'ã pou dan-sé d'è-vo Na-non, dé so-
la mi-gnon pou dansé d'è-vo Na-non
A partir du 2e couplet, les vers qui suivent le Bis se chantent comme en suivant :
et l'on reprend le refrain.


20.
N'ye..vô èn' diw' dô not' je..din N'ye..vô èn' diw' dô
not' je..din. Lo lou lè vi po lè pâ..li Bè é é é Bè
é é é Mo peti ca..bri..chon lonlir Mo pe..ti ca..bri..chon lon la.
22. Allegro
Lo mi..nâye ol..lé..z..o mor..chi,
Ço po..z..edi'té di vin ca..ré mil..li...on trin triu mil..le
sao mil..le vin, ço l'ar..gent di mo..liu.
23. allegretto
Ç'tè-t-ë ne jon' bé..yes.se Tra lon la léy'
lo: Ç'te t-ë-ne jon' bé..yesse è l'a..ge de dèy heut an è
l'ag' de dèy heut an oh' è l'ag' de dèy heut an
24. Allegro
Hé! bé sè..gar; è..vo tè sè.que bianche que danse et
rlu poua l'auv' de to mo..lin, que vu..te fâr è..vo tor..tot' cé
pianche de si bé bô, de châne o de sè..pin.


Refrain en chœur.
Oh! Sé_gue sé_gue Sé_gue pri bé Déye Oh! Sé_gue
Sé_gue Sé_gue bé sé_gar. Oh sé_gue sé_gue Sé_gue ho! trè
déye Oh! Sé_gue Sé_gue Sé_gue Déy' tè gar
Lento.
31.
A_dieu fleur de jeu_nes_se, il faut en_fin t'a_ban_don_
ner A_dieu fleur de jeu_nes_se il faut en_fin t'a_ban_don_
ner. La no_ble qua_li_té de fil_le me faut aujourd'hui la quit_
ter. La no_ble qua_li_té de fil_le me faut aujourd'hui la quitter.
Andantino
34.
Lé chango_lo, Lé lour_re_lo, Pâ_que re vie
ç'o in granbiè poulé chette et poulé chiè, poulé jo tot aus_si biè.


35.
Quand Co.las er. vin do bô, Quand Colas er. vin do bô, trou.
(Parlé) Tiè! Tiè! ce qu'so: cratiè voir impô
va sa fam'ma.la..de trou.va sa fam' ma..la....de.
36.
Le Co.lon c'è.tô mo ga..lan vo n'lo craye mi, je lo
gai.ge E n'o pa moiu in bon gô.chon, è.co lo pu bé do villége. èn'jou.
naye è ve.nu ché no me de.mandé en ma.ri.a.ge To ché.Kin riô è..prè
no L'on est si méchant au villa..ge L'on est si méchant au village au vil.la.ge
37.
Moderato
Hi.er je m'y pro.me.ne le long du grand che.min. Je
vis u.ne ber..gè..re sau..tant sur un bâ.ton gardant ses chè.vres le
long de ces buis.sons gardant ses chè.vres le long de ces buis.. sons.
38.
Andante
Les ber.bis dans la plai.ne Son.z-en dan.ger du
loup Et toi.z.et moi bell'Ma.de.leine Nous son.z-en dan.ger de l'a.mou.
39.
Andante
Garçons de ma connais.sance ô la lu.. re Ne vous
rallentando
mari.ez donc pas ô la la Ne vous mari.ez donc pas.



Allegro.

40. J'é-vô ju-ri po St. Co-las, pè-tron de lè Lor-raine que je m'fou-trô pu-tô sol-dat tam-bourou ca-pi-taine que d'mon nol-lè lo-gi è Tou é-vo cé vî barbu de bouc, au diâl' lo sè-mi-nâ-re é-co sè mis-sionnâre.

Andantino.

41. Mes-sieu é-cou-té mè chan-son, ç'o lè vé-ri-té j'vo ré-pon. Ç'o èn'drôl' d'é-van-ture Et èn'jo-li mar-vô-ye. Mâ pou sè-voe l'ollure i fau prô-tè l'o-rô-ye.

Allegretto.

42. Ç'â-tô i-ne viye i-ne viy'ç'â-tô ié-vô bin quinze an Ke poin ne main-jô Ah! vi-ye vi-ye vi-ye viy' t'en é-ré tan-tô.

Allegretto.

43. Quand je dansons a-voé no pré, je n'mè-tons point d'cé chè-pé lè que so si bein en-jo-li-vé que so si bein en-jo-li-vé que dè-va-lon pu bè que l'né, que dè-va-lon pu bè que l'né.

